ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 22 décembre 2021

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 22 décembre 2021

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 22 décembre 2021, à 13 h**, **via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 22 décembre 2021

à 13 h

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 22 décembre 2021.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 30.08 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 22 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1213843024

Dépôt du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1213843020

Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1210310003

Dépôt du budget 2022 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1210310004

Dépôt du budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service du greffe* - 1210310010

Dépôt du budget 2022 de l'Agence de mobilité durable

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1213843017

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843015

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)

30.08 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

30.09 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1213843026

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2022 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.10 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1217856001

Dépôt d'une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843008

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2022)

41.02 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843009

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2022)

41.03 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843010

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022)

41.04 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843011

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

41.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1219135001

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 17:25

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843024**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1218 - 9 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM19 1250 - 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 1402 - 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM16 1314 - 14 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM15 1390 - 9 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 1184 - 10 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 0077 - 17 février 2014 – Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM12 1028 - 10 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM11 0921 - 13 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 1004 - 15 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 0020 - 25 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Tél : 514 872-8535
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planificaiton budgétaire et fiscale

Tél : 514 451-1839
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 243-5262
Approuvé le : 2021-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-21

Budget 2022
PDI 2022-2031

Crédit photo : Mathieu Sparks

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 22 décembre 2021

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2017 à 2020 ainsi que les données du budget de 2021 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2022. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2021 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2021 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2022.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 (PDI).

Un budget responsable pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales.

Un budget équilibré de 6,46 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2022 permettra à l'administration municipale de renforcer la sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Répartition des dépenses par activité

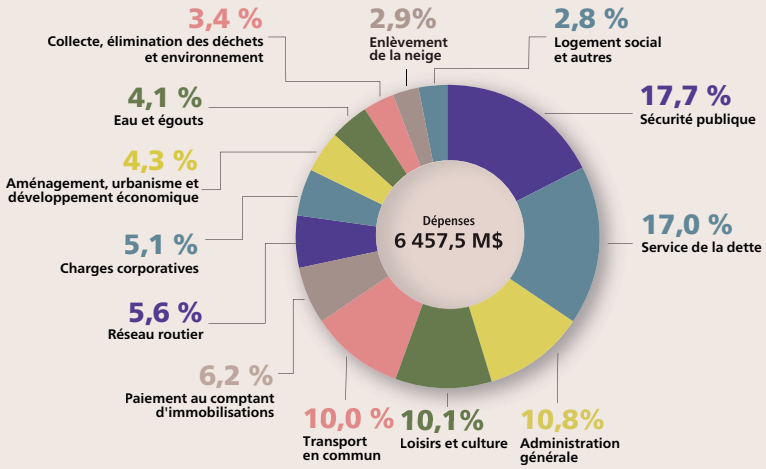

Provenance des revenus

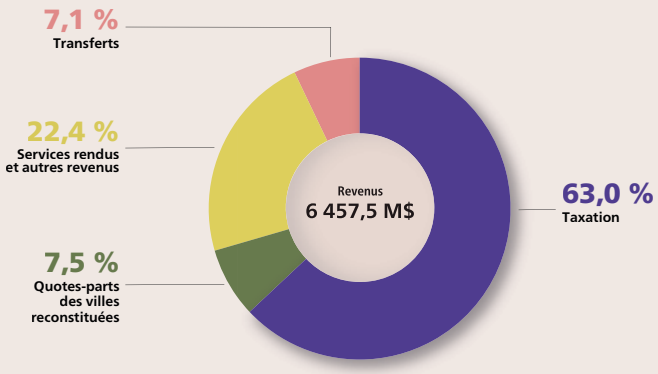

Fiscalité

La Ville limite l'augmentation des charges fiscales à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 1,5 % Taxe foncière générale	⬆ 1,7 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,3 % Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬇ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	⬆ 2,0 %

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,2 % Taxe foncière générale	⬆ 1,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
0 % Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels	⬆ 1,5 %

Un PDI de 19,54 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 29,7 %.

Investissements par catégorie d'actifs

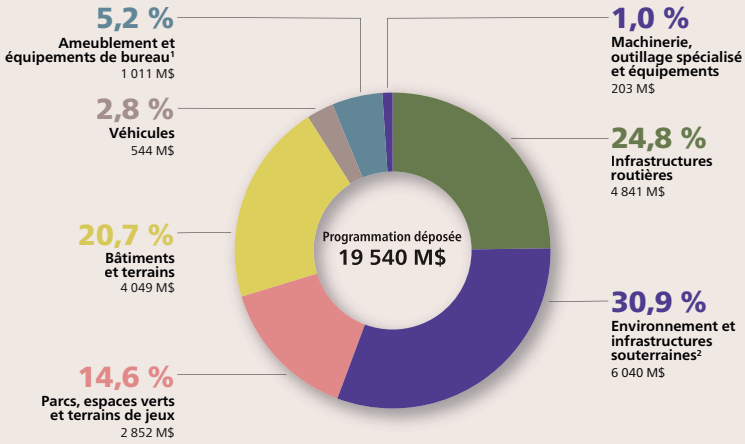

Modes de financement

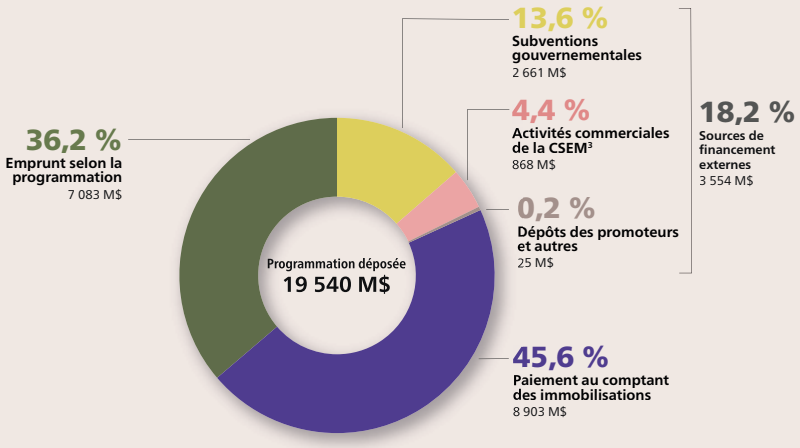

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Faits saillants

Budget 2022
PDI 2022-2031

Crédit photo : Mathieu Sparks

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

Transition écologique

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Habitation

Sécurité publique

Urbanisme et mobilité durable

Développement économique

Culture, loisirs, parcs et sports

23 Budget de fonctionnement 2022

Un budget équilibré de 6,46 G$

Fiscalité locale

Droits sur les mutations immobilières

35 Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Un PDI de 19,54 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse

Je suis très heureuse de vous présenter notre budget 2022 et le programme décennal d'immobilisations 2022-2031, qui nous permettent de bâtir sur les avancées réalisées au cours de notre premier mandat et d'adapter les services de la Ville aux besoins qui ont été exacerbés par la pandémie. Ce budget, cohérent et responsable, est tourné vers l'avenir. Il reflète nos priorités, qui sont aussi celles de la population montréalaise : l'habitation, la sécurité urbaine, l'environnement, la qualité de vie dans les quartiers et la saine gestion des dépenses.

La relance verte et inclusive de notre métropole est bien en marche et se poursuivra au cours des prochaines années. Malgré la pandémie, nous avons réussi à concrétiser de nombreuses priorités, telles que l'adoption du Règlement pour une métropole mixte, l'adoption du Plan climat, la transformation de la rue Saint-Denis ou encore l'adoption du Plan directeur du parc Jean-Drapeau et ce, tout en assurant à Montréal la meilleure reprise économique au pays.

Le budget et le PDI que nous présentons aujourd'hui nous permettront d'assurer le succès de cette relance, tout en soutenant nos concitoyennes et nos concitoyens au quotidien. Ils nous offriront aussi les moyens d'affronter les défis qui attendent la Ville.

Avec une forte inflation anticipée pour la prochaine année, la population s'apprête à faire face à des augmentations de leurs dépenses quotidiennes liées au logement, aux aliments et au transport. Nous avons pris cette réalité en considération. Pour protéger le pouvoir d'achat des Montréalaises et des Montréalais, la hausse de taxes sera limitée à 2 %, tel que promis.

La situation sanitaire impose un contexte d'incertitude que nous avons également anticipé, et nous continuerons de soutenir la population, les entreprises, les commerçants et les personnes vulnérables.

Nous continuons de prioriser le développement de logements abordables, grâce entre autres à la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables et aux 60 000 logements abordables que nous préparons. Cela permet de faciliter l'implantation et le maintien des familles à Montréal, ce qui contribue à la vitalité et à la mixité de la métropole.

Afin de faciliter le développement immobilier de la métropole dans le contexte de la relance économique, la Cellule facilitatrice, qui regroupe les acteurs du secteur immobilier montréalais, deviendra permanente.

De plus, pour aider nos commerçantes et nos commerçants, nous avons bonifié, pour la troisième année consécutive, les taux différenciés des taxes municipales non résidentielles. Cette mesure permettra de diminuer la facture des petits commerçants, grâce à un taux de taxe inférieur appliqué à la première tranche de 900 000 $ de valeur foncière.

Cette mesure a déjà démontré toute sa pertinence, bénéficiant à de nombreux petits commerces. Les petits immeubles non résidentiels ont en effet profité d'un allègement fiscal important au cours des quatre dernières années. En 2022, cet allègement représente une baisse de taxes de 16,5 % pour les immeubles non résidentiels de moins de 900 000$. Pas moins de 90 % des commerces ont profité de cette mesure jusqu'à présent.

En doublant le budget annuel dédié à l'itinérance, nous réitérons également notre engagement à ne laisser personne pour compte. La pandémie a frappé fort au sein de la population montréalaise, mais elle a également permis de générer un élan de solidarité. Nous entendons poursuivre dans cette voie.

Montréal est l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, et nous agissons sur tous les fronts pour préserver ce caractère qui contribue à sa qualité de vie et à sa vitalité économique. D'ailleurs, vous pourrez constater qu'une enveloppe de 20 M$, sur 4 ans, est prévue pour soutenir les organismes communautaires de Montréal qui font un travail crucial pour assurer la prévention de la criminalité. Pour soutenir le travail des policières et des policiers, nous avons également bonifié le budget du Service de police de la Ville de Montréal. Des escouades mixtes s'ajouteront d'ailleurs au SPVM. La sécurité publique de la métropole est une priorité qui nécessite un effort national, et nous continuerons de mobiliser les autres paliers pour assurer leur appui à cette importante responsabilité.

En 2022, nous continuerons d'être à l'écoute de la population et de nous donner les moyens de nous adapter à ses besoins. Depuis quatre ans, notre administration travaille à transformer Montréal pour en faire une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère. Le document budgétaire que nous présentons aujourd'hui contribuera à façonner cette métropole et son avenir.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot de la présidente du comité exécutif

La gestion des finances publiques est un processus rigoureux, qui doit se déployer de manière démocratique et en toute transparence. Au cœur de notre démarche, nous voulons faire écho à la voix citoyenne, prendre acte de ses besoins et de ses aspirations et, surtout, poser les gestes qui s'imposent pour l'avenir de Montréal. La population a d'ailleurs pu s'exprimer lors de la consultation prébudgétaire tenue au printemps. Elle a ainsi eu l'occasion de contribuer à la rédaction du document qui est aujourd'hui entre vos mains.

C'est un constat de longue date pour les municipalités du Québec, la taxe foncière ne suffit plus à financer les nouvelles responsabilités qui incombent aux villes, et encore moins celles de Montréal. C'est pourquoi nous mettons en place, dès la première année de notre mandat, un grand chantier sur la fiscalité, qui mobilisera l'ensemble de la communauté montréalaise. Ceci nous permettra de revoir nos façons de faire, d'implanter des mesures d'éco-fiscalité et de diversifier nos sources de revenus afin de nous adapter aux nouvelles réalités. Le développement économique et l'environnement doivent aller de pair et c'est ce que notre administration concrétisera, avec la population.

Le moment est venu de rebâtir la métropole ensemble. Nous sommes déterminés à maintenir le cap dans la gestion responsable des deniers publics, à poser des actions concrètes pour relancer les différents secteurs d'activités et à bonifier l'offre de services de proximité aux citoyennes et aux citoyens. Pour y parvenir, nous répondons aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, en nous appuyant sur les mécanismes et les outils à notre disposition, soit un budget de 6,46 G$ ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2022-2031 totalisant 19,54 G$.

Le budget que nous vous présentons vise à établir une équité financière, tout en préservant le pouvoir d'achat et la capacité de payer des ménages montréalais, qui devront faire face à des hausses de dépenses causées par une importante inflation. C'est pourquoi, tel que promis, la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal est limitée à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Afin d'aider davantage de familles montréalaises à se loger, nous allouons 111 M$ au budget de 2022 pour mener à terme notre stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables. Nous investissons également 116,1 M$ au PDI pour accélérer l'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux. Et nous dédions 3,4 M$, en 2022, aux programmes favorisant l'accès à la propriété.

De plus, dans un souci d'offrir des milieux de vie inclusifs, où toutes et tous peuvent trouver leur place, nous attribuons 10 M$ au budget 2022 à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. De ces sommes, nous octroyons 5,9 M$ spécifiquement aux initiatives en soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation sociale et de médiation.

En cohérence avec nos cibles environnementales, nous répondons aux besoins urgents en matière de lutte contre les changements climatiques et d'accélération de la transition écologique en attribuant 4,1 M$ au déploiement de l'ambitieux Plan climat 2020-2030 de la Ville et en dédiant une large part du PDI exclusivement à des projets environnementaux. Ces investissements nous permettront de protéger et de verdir nos espaces naturels, de réduire notre empreinte carbone et de mettre en place des solutions écologiques innovantes, telles que la mise en œuvre des écoquartiers et le déploiement d'initiatives en mobilité durable.

Pour répondre aux futurs besoins de déplacements, nous entendons définir collectivement, par le biais d'une consultation publique, la vision à long terme de la métropole en matière de mobilité sécuritaire et durable. La mobilité ne sera pas en reste, grâce à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 ainsi qu'à notre implication dans la réalisation de chantiers porteurs, comme le SRB Pie-IX, le REM de l'Ouest et de l'Est, ainsi que le prolongement de la ligne bleue du métro. Nous continuons aussi d'encourager les initiatives axées sur la sécurité routière et nous investissons massivement dans le transport actif avec, entre autres, 272,3 M$ dédiés au réseau cyclable montréalais.

Afin de proposer des gestes structurants pour favoriser une économie verte, résiliente et inclusive à long terme, nous nous dotons d'une enveloppe budgétaire annuelle totalisant 50 M$ pour déployer une nouvelle stratégie de développement économique, renouveler celle du centre-ville et maintenir notre appui à l'écosystème économique montréalais.

Finalement, ne pouvant faire fi des années de sous-investissements dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, nous consacrons 51 % (9,91 G$) du PDI au comblement de cet important déficit. Nous allouons également 2,85 G$ du PDI aux infrastructures de nos parcs et de nos terrains de jeu pour la mise à niveau de certains équipements, le réaménagement de secteurs et la sécurisation des accès aux sites.

Nous sommes prêts à réaliser de grandes choses pour Montréal et la planification financière que nous présentons dans le cadre du budget 2022 et du PDI 2022-2031 nous donnera l'impulsion nécessaire pour y parvenir. Il s'agit d'un travail collectif que nous entendons mener de concert avec les citoyennes et les citoyens, ainsi qu'avec l'ensemble du personnel de la Ville. À terme, les bénéfices que nous retirerons de cet exercice nous permettront de léguer aux futures générations une métropole à la hauteur de nos aspirations.

La présidente du comité exécutif,

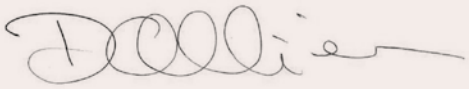

Dominique Ollivier

Mot du directeur général

L'année 2021 s'est déroulée sous le signe de la résilience. Les impacts de la pandémie ont continué et continueront à se faire sentir. C'est pourquoi nous devons bâtir l'avenir de notre ville en tenant compte de cette nouvelle réalité.

Montréal va accélérer sa transformation en 2022, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Avec une contribution de près de 2 G$ par année à son programme décennal d'immobilisations (PDI), la Ville fait sa juste part dans la relance de la métropole.

Je suis fier que le budget 2022 ait été élaboré en pleine cohérence avec Montréal 2030, notre plan stratégique qui guide, depuis un an déjà, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. L'alignement des ressources financières et humaines pour l'année 2022 se fonde d'ailleurs sur les grandes orientations de ce plan transversal pour l'administration, soit la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, l'innovation et la créativité, ainsi que la démocratie et la participation.

La consultation prébudgétaire que nous avons menée encore une fois cette année a permis à la population et des organismes montréalais de se prononcer, notamment, sur la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de Montréal pour les familles.

Par ailleurs, grâce au budget participatif, les citoyennes et citoyens ont eu, pour la première fois, leur mot à dire sur l'allocation d'une partie du budget municipal, en plus de pouvoir proposer plusieurs projets que nous allons réaliser. Pour aller encore plus loin, nous avons décidé de renouveler cet exercice de participation citoyenne en 2022, en plus de bonifier graduellement les montants qui y seront alloués. À terme, dès 2025, 60 M$ y seront consacrés annuellement.

Ce mouvement de transformation de la métropole repose en grande partie sur les forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville de Montréal. Je tiens donc à remercier chaleureusement chacune et chacun des 28 000 employés de la Ville pour leur résilience, leur créativité et leur dévouement, particulièrement dans le contexte difficile et incertain des deux dernières années. Ces efforts sont inspirés par une volonté profonde de servir l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales. Il s'agit d'un budget responsable, qui répond aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Bien que la situation liée à la pandémie de la COVID-19 se soit stabilisée en 2021, ses effets se font toujours sentir. Elle a notamment exacerbé plusieurs enjeux, tels que la pénurie de logements abordables et les iniquités déjà existantes. Elle a aussi fragilisé un nombre important d'entreprises et de commerces, en particulier au centre-ville. De plus, l'administration municipale doit encore composer avec deux grandes incidences que la crise a eues sur ses finances : d'abord une diminution temporaire de certains revenus et des coûts élevés liés à des dépenses imprévues pour soutenir la population et planifier la relance.

C'est ainsi que pour élaborer son budget de fonctionnement 2022 et le PDI 2022-2031, la Ville a tenu compte de sa capacité financière et s'est donné les moyens de relever les défis auxquels elle doit faire face, tout en répondant aux besoins et aux aspirations de la population. Ce document permettra de rendre la métropole encore plus résiliente face à la pandémie et de préparer l'avenir. Concrètement, ce budget permettra de renforcer la sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Améliorer le processus budgétaire

Ce nouveau budget résulte d'un processus participatif, auquel les Montréalaises et les Montréalais ont été conviés. Par exemple, la Ville a tenu une consultation prébudgétaire au printemps 2021 pour une troisième année consécutive. À travers un sondage en ligne ou des opinions écrites, la population et les organismes montréalais ont pu donner leur avis sur plusieurs thèmes, tels que la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de la métropole pour les familles.

Forte du succès de son premier budget participatif, la Ville de Montréal a décidé de renouveler et de pérenniser l'exercice, notamment en augmentant de manière significative les sommes qui y seront

allouées. En permettant à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal, en proposant puis en choisissant des projets à réaliser, le budget participatif contribue à accroître la participation citoyenne dans l'élaboration et la réalisation du budget de la Ville.

À l'été, la Ville a également publié un premier cadre budgétaire préélectoral. Ce nouvel exercice a permis de présenter, en toute transparence, la situation financière pour les années 2022 à 2024, de bien comprendre les défis budgétaires à relever et d'anticiper les choix menant à l'équilibre, tout en soutenant la préparation du présent budget.

Enfin, la Ville présente, pour la deuxième année, un programme décennal d'immobilisations (PDI), plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), afin d'assurer sur le long terme une planification stratégique et intégrée de ses investissements.

Préparer le budget et le PDI selon Montréal 2030

À toutes les étapes, la confection du budget 2022 et du PDI 2022-2031 s'est faite en prenant en considération les aspirations de la population et de la société civile, identifiées au plan stratégique Montréal 2030. La Ville a ainsi pu améliorer l'alignement de ses ressources financières et humaines, notamment en fonction des quatre orientations incontournables de Montréal 2030 : la transition écologique ; la solidarité, l'équité et l'inclusion ; la démocratie et la participation ; l'innovation et la créativité.

Transition écologique

Face à l'urgence climatique, la Ville entend accélérer la transition écologique, principalement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, en s'engageant pour un avenir zéro déchet et en enracinant davantage la nature en ville. Ses nombreuses interventions aideront à faire de Montréal une ville plus résiliente, inclusive et carboneutre.

Mettre en œuvre le Plan climat

Pour atteindre les cibles ambitieuses et nécessaires du Plan climat 2020-2030, la Ville doit agir sur tous les fronts. Ainsi, elle poursuivra des études pour la mise en place d'un projet pilote de « zone à faible émission » et élaborera une méthodologie pour réserver une partie de ses investissements pour des infrastructures naturelles et innovantes. Elle publiera également la première reddition de comptes annuelle du Plan climat.

En matière d'écofiscalité, la Ville compte mettre en place, à partir de 2023, deux nouvelles mesures qui contribueront à financer ses activités. D'une part, une tarification volumétrique sera élaborée pour la consommation d'eau des immeubles non résidentiels. D'ailleurs, une « facture à blanc » sera envoyée en 2022 afin de sensibiliser les propriétaires et les locataires de commerces et d'industries à cette nouvelle solution. D'autre part, le territoire d'application de la taxe foncière applicable aux parcs de stationnement sera élargi de manière graduelle.

Afin de contribuer à la protection hydraulique des quartiers et augmenter la capacité de rétention naturelle de l'eau, la Ville lancera un programme d'investissement en infrastructures vertes, complémentaire au programme de drainage.

Par ailleurs, la Ville déploiera la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, qui vise à faire passer le nombre d'hectares cultivés de 120 à 160, et lancera un programme de réfection des jardins communautaires.

Mise en œuvre du Plan climat
4,1 M$ au budget 2022

Infrastructures vertes
45 M$ au PDI 2022-2031

Agriculture urbaine
10 M$ au PDI 2022-2031

Réduire et valoriser les matières résiduelles

Conformément aux priorités du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, la Ville :

- Produira une stratégie pour réduire le gaspillage vestimentaire et alimentaire;
- Continuera de déployer la collecte des matières organiques dans les logements de neuf unités ou plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions, en priorisant les écoles;
- Distribuera des outils de collecte pour les matières organiques et recyclables, et renouvellera certains de ses outils;
- Planifiera l'application de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, y compris la consigne élargie.

Dans le même esprit, la Ville mettra en service le centre de compostage de Saint-Laurent et le centre de biométhanisation de Montréal-Est, et révisera la planification des autres centres pour répondre adéquatement aux besoins à long terme.

Outils de collecte
40,2 M$ au PDI 2022-2031

Centre de compostage Saint-Laurent
40,9 M$ au PDI 2022-2031

Centre de biométhanisation Montréal-Est
75,9 M$ au PDI 2022-2031

Réduire la pollution

La Ville poursuivra l'amélioration de son réseau de surveillance de la qualité de l'air et révisera les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.

Pour ses propres bâtiments, elle révisera et appliquera la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux et mettra en place diverses actions pour réduire l'empreinte écologique de ses 30 immeubles les plus importants.

En outre, pour diminuer son impact environnemental, elle continuera à remplacer les véhicules municipaux désuets par des modèles électriques ou hybrides. Son objectif : se doter d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030.

Transition écologique – Immeubles municipaux
145,1 M$ au budget 2022–PDI 2022-2031[1]

Protéger la nature

En 2022, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan nature et sports, adopté en 2021. Ce plan présente sa vision et ses priorités d'intervention concernant les enjeux environnementaux, ainsi que les besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de mode de vie actif.

Afin d'augmenter à 10 % la part de milieux naturels protégés, des investissements sont prévus pour la préservation des boisés, des habitats ainsi que des milieux humides et hydriques. De plus, la Ville maintiendra la lutte contre l'agrile du frêne et, d'ici 2030, plantera près de 500 000 arbres sur les domaines privé et public. Le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à sa stratégie.

De même, elle poursuivra le développement du Grand parc de l'Ouest, du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise, près de l'échangeur Turcot, et d'un grand parc dans l'Est de la ville. Au Technoparc Montréal, la planification de l'agrandissement du parc-nature des Sources continuera, en vue de protéger la biodiversité de ce secteur stratégique.

Afin d'offrir à la population un contact au quotidien avec la nature, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts favorisant la mobilité et assurant l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés.

Enfin, la Ville poursuivra les aménagements du parc Frédéric-Back, réhabilitera les berges des grands parcs et aménagera le parc riverain qui remplacera le port de plaisance de Lachine.

Espaces protégés – Acquisitions
268,1 M$ au PDI 2022-2031

Arbres – Plantation et agrile du frêne
281,7 M$ au PDI 2022-2031

Grand parc de l'Ouest
54,3 M$ au PDI 2022-2031

Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise
61,6 M$ au PDI 2022-2031

Corridors verts
51,7 M$ au PDI 2022-2031

Parc Frédéric-Back
117,5 M$ au PDI 2022-2031

Berges des grands parcs
102,1 M$ au PDI 2022-2031

[1] Budget de fonctionnement 2022 : 0,1 M$; PDI 2022-2031 : 145 M$.

Solidarité, équité et inclusion

Pour préparer l'avenir de Montréal, la Ville mise sur un tissu social fort et solidaire. À cette fin, elle doit faire face, avec ses nombreux partenaires, aux enjeux de discrimination, d'exclusion et d'iniquité. Elle redoublera aussi d'efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et pour assurer des milieux de vie sains, inclusifs et sécuritaires.

Soutenir les personnes en situation d'itinérance et réduire les inégalités

La Ville de Montréal contribuera activement à lutter contre l'itinérance, l'insécurité urbaine et les inégalités. Ainsi, les sommes allouées aux mesures de soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation et de médiation sociale seront doublées.

De plus, elle négociera le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en actualisera l'analyse des besoins et élaborera une stratégie montréalaise en réduction des méfaits. Enfin, elle mettra en œuvre le programme Quartiers intégrés et résilients 2030 dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance
5,9 M$ au budget 2022

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
10 M$ au budget 2022

Quartiers intégrés et résilients 2030
28,3 M$ au budget 2022-PDI 2022-2031[2]

Lutter contre toutes les discriminations

La Ville de Montréal reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations et s'engage à les combattre, notamment en favorisant le respect des droits fondamentaux et en assurant l'accessibilité des services municipaux.

À cette fin, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques finalisera la rédaction des actions et recommandations d'un futur plan d'action qui portera entre autres sur les ressources humaines de la Ville et la sécurité publique sans profilage. Des mécanismes de suivi seront mis en place pour évaluer l'impact social des changements proposés.

La Ville fera aussi progresser le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024 pour rendre ses pratiques plus performantes et inclusives, et pour lutter contre le capacitisme, soit la discrimination fondée sur la capacité physique, à l'égard des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

En 2022, la Ville verra également à :

- Élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur les droits fondamentaux;
- Élargir la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle.

Accélérer l'intégration et l'inclusion en emploi

Pour améliorer l'intégration économique des personnes immigrantes, la Ville déploiera la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024.

Pour favoriser la diversité dans ses propres effectifs, la Ville mettra en œuvre les mesures prévues au Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023. Celui-ci propose des cibles ambitieuses d'embauche et de représentation, notamment une cible globale d'embauche de 33 % pour les personnes issues de minorités visibles et ethniques, ainsi que des cibles d'embauche et de promotion de 25 % chez les gestionnaires et les cadres de direction.

[2] Budget de fonctionnement 2022 : 1,7 M$; PDI 2022-2031 : 26,6 M$.

Démocratie, participation et innovation

La qualité de vie de la communauté montréalaise passe, entre autres, par une participation publique dynamique, un accès à l'information facilité et des milieux de vie innovants. En 2022, la Ville intensifiera ses efforts pour inviter la population à prendre davantage part à la vie publique municipale, pour accroître la transparence, pour améliorer l'expérience citoyenne et pour repenser la ville de concert avec la population.

Renforcer la participation publique

Soucieuse d'encourager la participation publique et l'engagement citoyen, la Ville continuera d'améliorer ses pratiques dans ces domaines. D'une part, en renforçant les processus et les mécanismes de participation déjà disponibles afin de les rendre plus inclusifs et accessibles. Et d'autre part, en invitant les citoyennes et les citoyens à profiter de l'intelligence collective pour agir sur la Ville et pour transformer leur quotidien et leur milieu de vie.

Amorcer la réalisation des projets du budget participatif

En 2021, la Ville a lancé avec succès un premier budget participatif à l'échelle de Montréal, ce qui a donné à la population l'occasion d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Celle-ci a pu proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale. Elle a ensuite voté et choisi les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés amorceront la planification et la réalisation des sept projets lauréats.

Forte de cette première expérience, la Ville renouvelle l'exercice et va augmenter de manière graduelle les montants qui y seront alloués d'ici 2025. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif.

Projets du budget participatif
515 M$ au PDI 2022-2031

Accélérer la transformation numérique de la Ville

Pour se rapprocher de la population montréalaise, la Ville doit pouvoir compter sur les communications numériques, moteurs incontournables de la vie quotidienne. Elle continuera donc de développer des services numériques et des fonctionnalités sur **montreal.ca**.

Convaincue que les données ouvertes sont un levier essentiel à la démocratie et à l'innovation, notamment en matière de développement économique et social, la Ville s'emploiera à faire progresser le projet de gouvernance des données ainsi qu'à animer et mobiliser la communauté de Montréal sur la question. Pour ce faire, elle appliquera la Charte des données numériques et accroîtra la publication de données ouvertes sur ses activités.

Pour sa part, la cour municipale mettra en œuvre les premières phases d'implantation de la « cour numérique », avec des systèmes modernisés pour soutenir les processus judiciaires.

Services numériques de montreal.ca
1,9 M$ au PDI 2022-2031

Cour numérique
21 M$ au Budget 2022-PDI 2022-2031[3]

Favoriser l'expérimentation

En collaboration avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre des divers projets de mobilité, d'accès à l'alimentation et de réglementation municipale promus par Montréal en commun. Ce programme, réalisé dans le cadre du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada, vise à repenser la ville au moyen de projets expérimentaux et novateurs.

[3] Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M$; PDI 2022-2031 : 20,5 M$.

Habitation

L'enjeu du logement, déjà préoccupant avant la pandémie, s'est aggravé à Montréal, si bien que de nombreux ménages ont de la difficulté à trouver un lieu d'habitation abordable. La Ville intensifiera donc ses efforts pour améliorer et développer l'offre existante, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables.

Investir dans le logement social et abordable

Parmi les moyens dont elle dispose en matière d'habitation, la Ville s'est engagée à mener à terme la Stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables et à mettre en application le nouveau Règlement pour une métropole mixte.

La Ville établira également une nouvelle stratégie ambitieuse pour la réalisation et la protection de logements abordables, qui permettra notamment de soutenir la construction de 60 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années. Cette stratégie prévoit entre autres une utilisation optimale des terrains déjà à sa disposition et l'adoption d'une certification en salubrité pour les propriétaires.

En outre, la Ville accélérera les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social et abordable, en poursuivant l'application du droit de préemption et en saisissant des occasions d'achat de gré à gré.

Naturellement, la Ville s'efforcera de maximiser les retombées des fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour lancer de nouveaux projets de logement social et abordable, et elle négociera avec les gouvernements du Québec et du Canada le renouvellement des ententes en matière d'habitation.

De plus, les programmes d'immobilisations seront utilisés pour investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont notamment nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Stratégie 12 000 logements
111 M$ au budget 2022

Travaux d'infrastructures et d'aménagement
55,8 M$ au PDI 2022-2031

Acquisition de terrains et d'immeubles
116,1 M$ au PDI 2022-2031

Bonifier les programmes existants

Pour aider un plus grand nombre de familles montréalaises à se loger, la Ville bonifiera ses interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en rehaussant les montants admissibles au programme d'acquisition résidentielle afin qu'il reflète les nouvelles réalités du marché immobilier.

Dans le même esprit et conformément au Plan climat, la Ville mettra en œuvre ses nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable, notamment le programme RénoPlex, qui a connu un immense succès en 2021.

Après avoir haussé, en 2021, sa contribution au budget du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Ville pérennisera le mandat de soutien aux ménages sinistrés et sans-logis confié à l'organisme, ainsi que le dispositif d'aide destiné à ces ménages.

Aide à la rénovation durable
17,1 M$ au budget 2022

Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
3,4 M$ au budget 2022

Sécurité publique

En tout lieu et à toute heure, la population de Montréal doit pouvoir vivre en sécurité. Avec toutes les parties concernées, la Ville augmentera les ressources allouées à la sécurité publique, notamment pour lutter contre les violences armées et les groupes criminalisés, tout en bonifiant les services de prévention et d'intervention psychosociale. Cette action concertée permettra de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie.

Travailler de concert avec la communauté

L'année 2022 verra le déploiement des dernières équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR). Dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, les ECCR interviennent où les enjeux de sécurité urbaine et de cohabitation sociale se manifestent, permettant d'engager la population et les partenaires dans la résolution des conflits.

Dans le même esprit, la Ville consolidera plusieurs initiatives de sécurité urbaine, notamment le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS). Mise sur pied en 2021, celle-ci est composée d'intervenantes et d'intervenants sociaux qui désamorcent rapidement des situations de crise et accompagnent les personnes vulnérables. À terme, l'EMMIS devrait être à l'œuvre 24 h/24 sur tout le territoire montréalais.

Enfin, pour soutenir des initiatives communautaires, la Ville renforcera les programmes de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes ainsi que les programmes d'actions citoyennes en sécurité urbaine, notamment en y investissant davantage.

Équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR)
3,1 M$ au budget 2022

Initiatives pour la sécurité urbaine[4]
5,6 M$ au budget 2022

Consolider les ressources de la police

Afin que Montréal demeure l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, la Ville augmentera de 45 M$ le budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un budget total de 724,1 M$. Ce financement additionnel et récurrent permettra au SPVM d'avoir les ressources nécessaires pour mener à bien ses actions, notamment pour lutter contre les armes à feu et le crime organisé.

De plus, dès 2022, les policières et les policiers seront graduellement équipés de caméras corporelles. Le centre d'appels 911 déménagera afin d'offrir une réponse rapide et de proximité sur tout le territoire.

En matière de lutte contre les violences conjugales, une nouvelle section spécialisée entrera en fonction. Les victimes recevront ainsi un accompagnement plus personnalisé et les agresseurs seront orientés vers les ressources appropriées.

Caméras corporelles
17 M$ au budget 2022-PDI 2022-2031[5]

Centre d'appels 911
52,6 M$ au PDI 2022-2031

Lutte contre les violences conjugales
1,2 M$ au budget 2022

Préparer l'avenir en sécurité incendie

Toujours dans le but de rendre Montréal plus sécuritaire, la Ville augmentera le budget alloué au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de 12,3 M$, pour un budget total de 362,8 M$ en 2022.

Dans la prochaine année, le SIM déposera son plan stratégique 2023-2027 et entreprendra la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. Cette révision lui permettra de se donner un cadre de gestion et d'organisation des ressources et de continuer d'offrir, à la population comme à son personnel, des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

[4] Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et action citoyenne en sécurité urbaine.
[5] Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M$; PDI 2022-2031 : 16,5 M$.

Développement économique

Confiante dans la capacité des milieux entrepreneurial et commercial à se relever de la crise sanitaire, la Ville mettra en œuvre plusieurs mesures pour les accompagner et assurer la relance verte et inclusive. Les initiatives favorisant l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, l'innovation et la créativité seront notamment privilégiées pour propulser l'économie de demain.

Poursuivre la relance verte et inclusive

Au cours de la prochaine année, la Ville poursuivra les efforts entrepris dès 2020 pour soutenir la relance de la métropole. Elle amorcera le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville, qui seront dotées d'un budget de 50 M$ en 2022.

De plus, elle mettra en œuvre une stratégie économique à l'international et fera rayonner le savoir et le talent montréalais sur la scène mondiale.

Redynamiser le centre-ville

Pour accompagner la relance économique, la Ville poursuivra ses grands projets de réaménagement, tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest, de l'avenue McGill College et de la rue Peel. La réalisation d'autres projets importants progressera également, comme la revitalisation du Quartier des gares, qui fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Saint-Catherine Ouest et McGill College
414,5 M$ au PDI 2022-2031

Peel
35,2 M$ au PDI 2022-2031

Quartier des gares – PPU
101,2 M$ au PDI 2022-2031

Renforcer l'appui aux entreprises et aux commerces

En 2022, la Ville bonifie la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels en relevant le seuil d'application de la mesure à 900 000$, plutôt que 750 000$. Ainsi, près de 70 % des immeubles non résidentiels verront leurs taxes foncières établies selon le taux de taxe réduit.

La Ville poursuit également sa stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels en augmentant les charges fiscales non résidentielles de seulement 1,5 % comparativement à 2 % pour les immeubles résidentiels.

La Ville maintiendra son appui à certains secteurs plus vulnérables aux effets de la pandémie, comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème des jeunes entreprises ainsi que l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et autochtone. Elle renforcera également le service client auprès des entreprises afin de les informer plus rapidement et efficacement des programmes et projets en cours.

À la suite du succès obtenu par le projet pilote de 2021, la Ville poursuivra, à l'été 2022, son programme de soutien à la mise en œuvre de projets de piétonnisation des artères commerciales ou des secteurs commerciaux.

Pour contribuer à la revitalisation durable des quartiers, la Ville déploiera une stratégie pour soutenir l'acquisition collective non résidentielle. Cette stratégie permettra de maintenir une mixité commerciale, sociale et culturelle en favorisant l'abordabilité des locaux et la pérennité des acquéreurs et des locataires.

Soutien à la piétonnisation
4 M$ au budget 2022

Acquisition collective non résidentielle
5 M$ au budget 2022

Accompagner le développement du territoire et préparer l'économie de demain

La Ville soutiendra la création et l'essor de pôles et de zones d'innovation, comme au Technoparc ou dans l'Est de Montréal, dans le but d'assurer un développement du territoire qui soit adapté à l'économie de demain. Une enveloppe de 1 M$ y sera consacrée en 2022.

Enfin, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des projets immobiliers, la Ville poursuivra la mise en place d'une cellule facilitatrice. Regroupant tous les acteurs du milieu, la cellule agira autant sur la vision montréalaise du développement immobilier que sur le parcours des projets et l'amélioration de leur prise en charge. Après la tenue d'ateliers consultatifs, un plan d'action sera adopté et mis en œuvre à partir de 2022.

Urbanisme et mobilité durable

Pour préparer le Montréal de demain, pour répondre aux aspirations de la population et à ses futurs besoins de déplacement, la Ville élaborera le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et investira dans des projets de transport actif et collectif accessibles et structurants, qui contribuent au dynamisme économique, à la qualité de vie et à la transition écologique de la métropole.

Créer le Montréal de 2050

En collaboration avec de nombreux partenaires, la Ville a franchi un pas important, en 2021, pour créer la ville de demain avec l'adoption du Projet de ville, première étape qui mènera à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Un grand exercice de consultation publique, mené par l'Office de consultation publique de Montréal, se tiendra en 2022 pour permettre de définir collectivement la vision à long terme d'une ville toujours plus verte et inclusive.

Planifier le développement des nouveaux quartiers

Quand de nouveaux secteurs sont projetés, la Ville s'assure, entre autres, que l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics réponde à la diversité des besoins, que ces futurs milieux de vie soient agréables et sécuritaires, et qu'ils contribuent à la transition écologique.

Ainsi, pour donner suite à l'adoption de la Charte des écoquartiers en 2021, la Ville poursuivra la planification et la mise en œuvre des écoquartiers de Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome, futurs milieux de vie innovants, axés sur le transport collectif et les infrastructures vertes.

Pour le secteur Namur-Hippodrome, le raccordement du boulevard Cavendish permettra d'en faire un boulevard urbain pleinement intégré à son milieu et axé sur la mobilité durable. Il est à noter que la planification de ce nouveau quartier fera l'objet d'une structure de partenariat innovante, où la Ville partagera les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage, qui pourra servir de cadre de référence pour le développement d'autres secteurs.

La Ville continuera également l'aménagement du domaine public sur le nouveau campus MIL et dans Griffintown, en y favorisant la mobilité et le verdissement.

Écoquartier Louvain Est
24,7 M$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Lachine-Est
39,3 M$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Namur-Hippodrome
50,8 M$ au PDI 2022-2031

Raccordement du boulevard Cavendish
186,5 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le campus MIL
96,1 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour Griffintown
92,7 M$ au PDI 2022-2031

Investir dans le transport collectif

Les grands projets d'infrastructures nécessitent la collaboration de nombreux intervenants. Aussi, la Ville continuera d'accompagner ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Reconstruction des infrastructures municipales pour l'implantation du service rapide par bus (ARTM);
- Construction du REM de l'Ouest et poursuite du développement du REM de l'Est (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue du métro (STM);
- Réalisation d'études pour le segment ouest de la ligne rose du métro (ARTM).

SRB Pie-IX et infrastructures
61,3 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le REM de l'Ouest
134,5 M$ au PDI 2022-2031

De plus, la Ville continuera d'inviter les gouvernements à accroître leurs investissements dans les infrastructures de transport collectif et actif. Sur un autre plan, elle poursuivra des expérimentations en mettant à l'essai de nouvelles navettes autonomes.

Investir dans le réseau cyclable

Souhaitant augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025, la Ville a prévu investir dans le développement du réseau cyclable et du Réseau express vélo, ce dernier offrant des axes cyclables confortables et sécuritaires. En 2022, l'axe Viger–Saint-Antoine–Saint-Jacques sera aménagé. La Ville poursuivra également ses investissements pour permettre de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables.

Le réseau en libre-service BIXI étant toujours très populaire, la Ville y ajoutera en 2022 près de 425 vélos à assistance électrique et injectera des fonds dans le développement et l'optimisation du système.

Réseau express vélo et réseau cyclable
197 M$ au PDI 2022-2031

Réseau cyclable – Entretien
58 M$ au PDI 2022-2031

Vélos en libre-service
17,3 M$ au PDI 2022-2031

Électrifier les transports

La Ville s'appuiera sur la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 pour développer des options de mobilité durable qui augmentent et diversifient l'offre de transport électrique et qui améliorent la performance et l'efficacité énergétiques du système de transport. D'ici 2025, la Ville va, par exemple, investir 42,5 M$ pour installer près de 2 000 bornes de recharge publiques destinées aux véhicules électriques.

Accélérer l'approche Vision Zéro

Depuis 2019, la Ville aménage les rues selon l'approche Vision Zéro, ce qui lui permet entre autres d'améliorer la sécurité des déplacements pour les personnes de tous âges, en particulier les piétons et les cyclistes, tout en rattrapant le déficit d'entretien des infrastructures avec des aménagements de qualité. Elle poursuivra notamment la mise en œuvre des mesures de sécurisation aux abords des écoles, des résidences de personnes âgées et des centres sportifs et communautaires, ainsi qu'aux intersections.

De plus, elle accordera un budget aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant les initiatives de rues partagées et de piétonnisation.

En vue d'améliorer la visibilité et la sécurité, la Ville mettra à niveau le mobilier ainsi que des éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel et investira dans les feux de circulation, pour leur maintien en bonne condition et leur amélioration.

Approche Vision Zéro
50,9 M$ au PDI 2022-2031

Projets piétonniers en arrondissements
50 M$ au PDI 2022-2031

Mobilier urbain et éléments d'éclairage
40 M$ au PDI 2022-2031

Feux de circulation
180 M$ au PDI 2022-2031

Faciliter la mobilité

Consciente que les nombreux chantiers entraînent des inconvénients importants, la Ville a adopté, en 2021, la Charte montréalaise des chantiers. Ce texte établit des règles pour favoriser l'application des meilleures pratiques par ses équipes, ses partenaires et les promoteurs privés. La charte vise à faciliter la mobilité, assurer la sécurité et limiter les nuisances qui ont un impact sur la qualité de vie et la vitalité économique. En 2022, la Ville continuera sa mise en œuvre et en mesurera les bénéfices.

Présente depuis 2020 dans tous les arrondissements, l'Escouade mobilité a réalisé plus de 55 000 interventions depuis sa création. En 2022, ses priorités seront notamment d'augmenter la portée et l'impact de ses interventions, en particulier en matière de sécurité aux abords des écoles et de respect des corridors piétons autour des chantiers, et à renforcer sa collaboration avec ses partenaires.

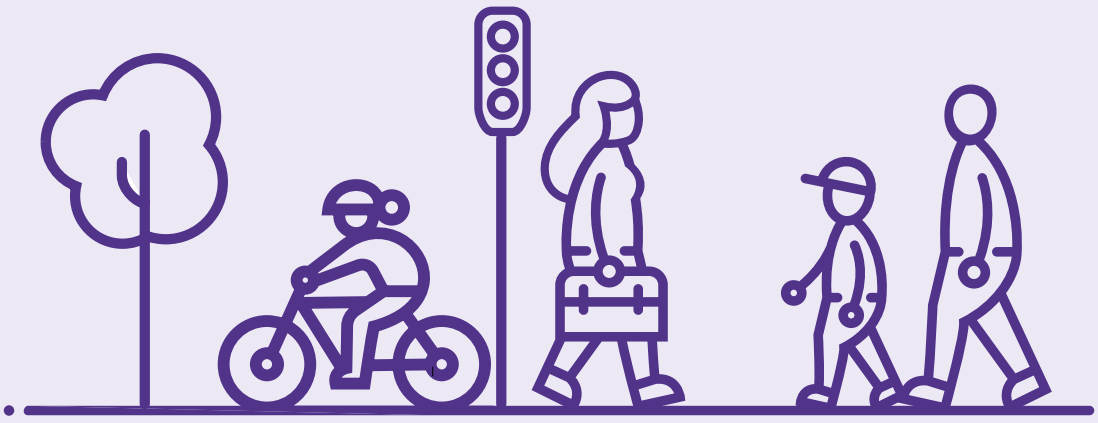

Culture, loisirs, parcs et sports

La vitalité culturelle et sportive est l'une des marques distinctives de Montréal. Soutenir les artistes, de même que les organismes, institutions et lieux qui proposent des activités culturelles, sportives et de loisirs est indispensable pour assurer leur continuité et leur essor en dépit de la crise sanitaire. La Ville y veillera résolument.

Soutenir le milieu culturel et valoriser le français

Cherchant toujours à répondre aux besoins de la population, les maisons de la culture déploieront le Plan de développement 2022-2027, qui actualisera leurs orientations. Les plans d'action pour le rayonnement des musées montréalais, le développement du loisir culturel et de la pratique artistique amateure et la pérennité des salles alternatives seront également mis en application.

En plus des nombreux programmes existants pour soutenir et accompagner les festivals, les événements et le milieu du cinéma, la Ville poursuivra ses efforts pour mieux positionner Montréal dans le marché culturel national et international.

Montréal est reconnue partout dans le monde pour ses nombreuses murales. Afin de prolonger leur durée de vie et leurs impacts positifs dans la communauté, le budget accordé pour leur entretien sera augmenté de 50 000$ en 2022.

Pour promouvoir la langue française et faire rayonner Montréal comme métropole francophone en Amérique, la Ville mettra en œuvre le tout premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. La Ville s'engage à être exemplaire et à mobiliser la société civile autour du fait français, notamment en instaurant un prix de reconnaissance.

Investir dans le réseau des bibliothèques

À la suite des rénovations effectuées, la bibliothèque Maisonneuve rouvrira ses portes en 2022, tandis que les travaux effectués à la bibliothèque L'Octogone se poursuivront. À la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, l'aménagement de l'aire d'accueil sera terminé et les plans et devis pour la bibliothèque Réjean-Ducharme et la bibliothèque interculturelle seront en élaboration. À noter que les bibliothèques offriront de nouvelles activités pour les personnes aînées et les communautés autochtones, ainsi que des ateliers de fabrication numérique.

Bibliothèque Maisonneuve
11,5 M$ au PDI 2022-2031

Bibliothèque L'Octogone
28,2 M$ au PDI 2022-2031

Aires d'accueil
28,3 M$ au PDI 2022-2031

Opérer des changements durables à Espace pour la vie

L'année 2022 verra la réouverture de l'Insectarium, dont l'architecture s'inspire de l'habitat des insectes. Au Jardin botanique, le dépôt d'un nouveau plan directeur visera à améliorer la gestion énergétique des bâtiments, ainsi qu'à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau. On y poursuivra également le développement des parcours des phytotechnologies, afin de rendre les différents aménagements plus résilients face aux changements climatiques. Enfin, des investissements importants sont prévus à la Biosphère pour renouveler les expositions et revoir complètement l'expérience de visite.

Parcours des phytotechnologies
8,8 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements à la Biosphère
15 M$ au PDI entre 2024 et 2026

Programme de maintien des actifs
254,1 M$ au PDI 2022-2031

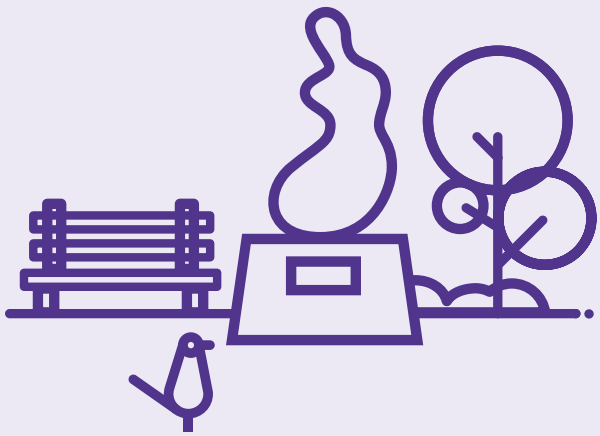

Offrir de nouveaux lieux de partage et de loisirs

Au parc La Fontaine, le théâtre de Verdure rouvrira après une fermeture de huit ans et, dans le Quartier des spectacles, on inaugurera le MEM – Centre des mémoires montréalaises, lieu culturel innovant et espace citoyen permettant de comprendre la montréalité dans toute sa diversité, connectée à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans l'avenir. Près de la station de métro Champ-de-Mars, les travaux commenceront pour l'aménagement de la place des Montréalaises. Par ailleurs, on poursuivra la planification des travaux du centre Sanaaq, du centre Cœur-Nomade et du centre Espace-Rivière.

Théâtre de Verdure
5,6 M$ au PDI 2022-2031

MEM
9,8 M$ au PDI 2022-2031

Place des Montréalaises
83,8 M$ au PDI 2022-2031

Centres culturels
137,2 M$ au PDI 2022-2031[6]

Améliorer les parcs et les installations sportives

Le nouveau Plan nature et sports vise à améliorer le réseau des grands parcs et les installations sportives, notamment pour favoriser l'adoption d'un mode de vie sain et actif par la population. En 2022, la mise en œuvre de ce plan découlant du plan stratégique Montréal 2030 sera amorcée.

La pandémie a démontré l'importance d'offrir des activités extérieures de qualité à l'ensemble de la population, tout au long de l'année. En 2022, la Ville poursuivra le prêt gratuit d'équipements de ski de fond et de raquettes dans les grands parcs, ce qui représente un investissement de 170 000 $.

Des investissements importants seront faits au Mont-Royal afin d'y améliorer l'accès, de protéger et de mettre en valeur ses composantes identitaires et de renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Plusieurs grands parcs bénéficieront de travaux pour mettre à niveau certains équipements sportifs (parc Jarry), réaménager des pôles d'accueil (parcs Maisonneuve et Angrignon) et restaurer certains espaces naturels (parcs La Fontaine et Angrignon).

Au parc Jean-Drapeau, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030.

Dans plusieurs parcs locaux, la rénovation et le remplacement de différents équipements se poursuivra. La mise aux normes d'équipements aquatiques existants et le développement de nouveaux centres (ex. : Rosemont, Pierrefonds-Roxboro, Verdun, Montréal-Nord et Lachine) sont également prévus, ainsi que la rénovation d'installations sportives, comme le complexe récréatif Gadbois, le troisième plus grand centre sportif montréalais.

Mont-Royal
102,6 M$ au PDI 2022-2031[7]

Grands parcs
140,6 M$ au PDI 2022-2031[8]

Parc Jean-Drapeau
490,2 M$ au PDI 2022-2031

Parcs locaux
373,4 M$ au PDI 2022-2031[9]

Installations sportives
691,1 M$ au PDI 2022-2031

[6] Sanaaq – PDI 2022-2031 : 36,1 M $; Coeur-Nomade – PDI 2022-2031 : 40,6 M$ Espace-Rivère – PDI 2022-2031 : 60,5 M$.
[7] Parcs Mont-Royal et Jeanne-Mance.
[8] Parc Jarry – PDI 2022-2031 : 48,7 M$; parc Maisonneuve – PDI 2022-2031 : 16,3 M$; parc Angrignon – PDI 2022-2031: 28 M$; parc La Fontaine – PDI 2022-2031 : 47,6 M$.
[9] PDI arrondissements : 352,4 M$; PDI corporatif : 21 M$.

Budget de fonctionnement 2022

Un budget équilibré de 6,46 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

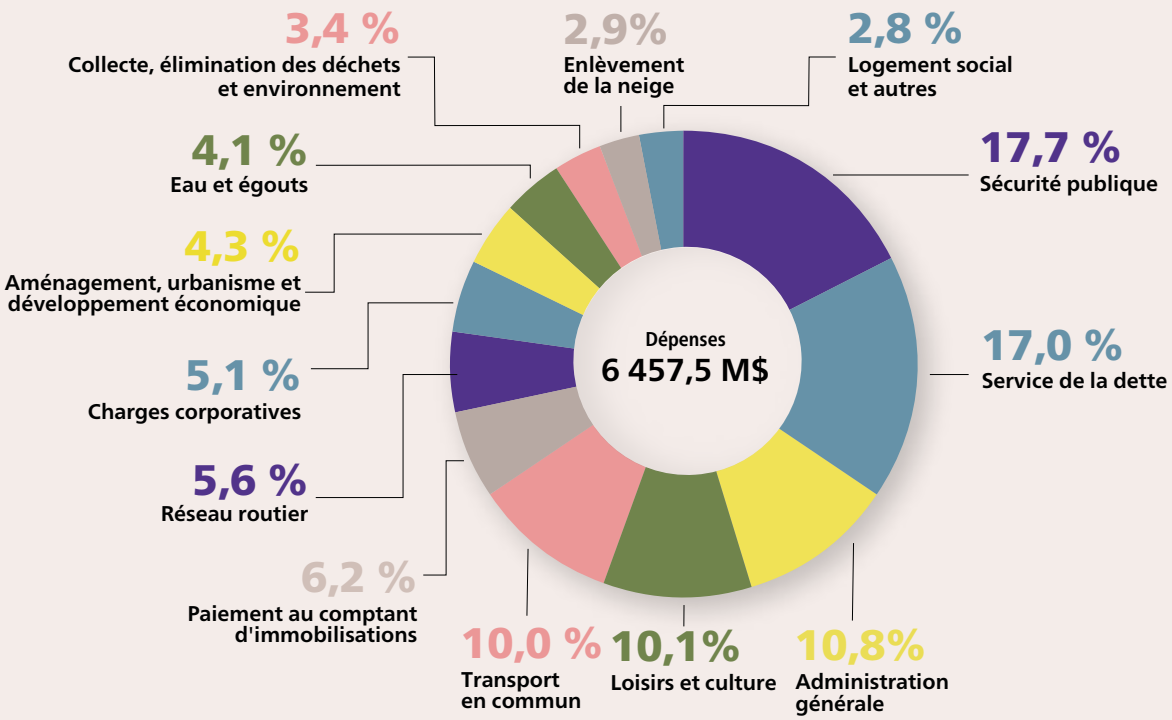

Provenance des revenus

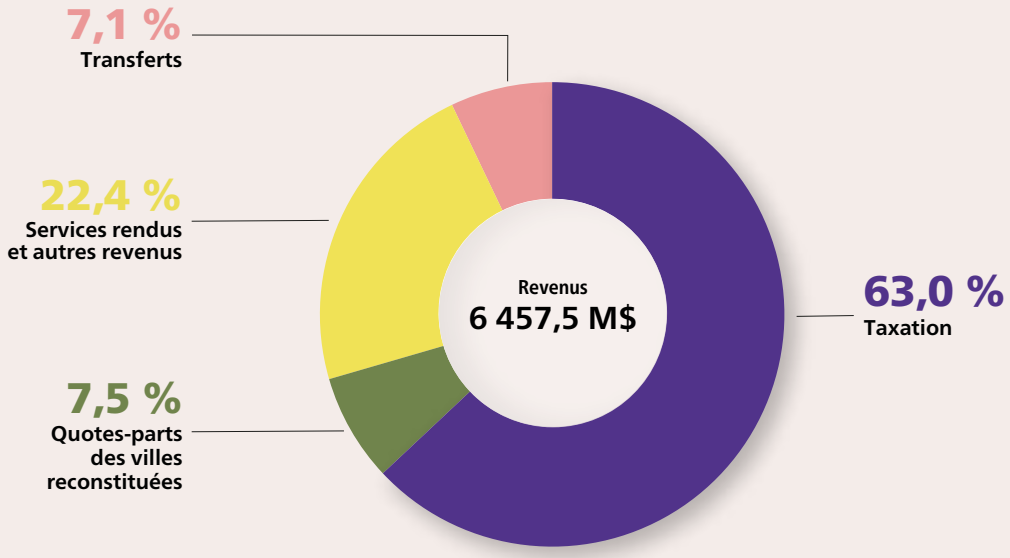

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2022 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 2 % pour les immeubles résidentiels et 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Une bonification de la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels.
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales :
  - Lancement d'un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement en 2023;
  - Introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels, repoussée en raison de la pandémie.

Décisions fiscales

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 4 % tandis qu'ils diminuent ceux de leurs taxes PTI de moins de 1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 97 % de charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.
Plus précisément :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,7 % et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de moins de 0,1 %.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

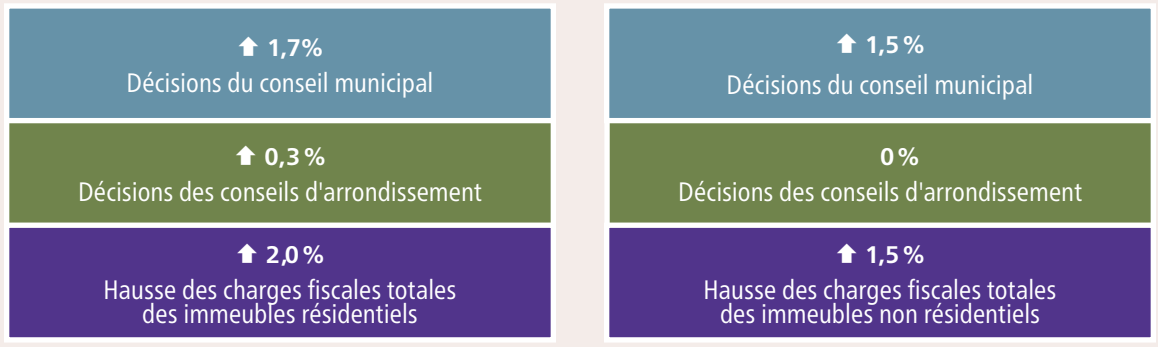

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit de hausser les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, cette hausse plus faible s'explique par la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,2 %, est consacrée à la taxe relative à l'eau.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

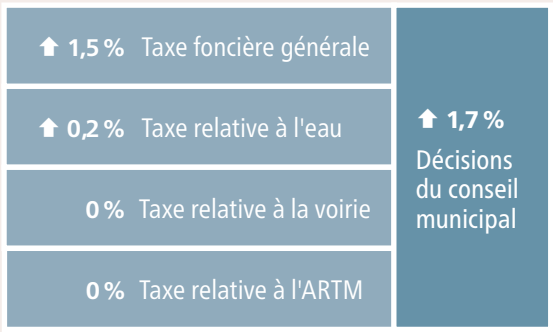

Immeubles non résidentiels

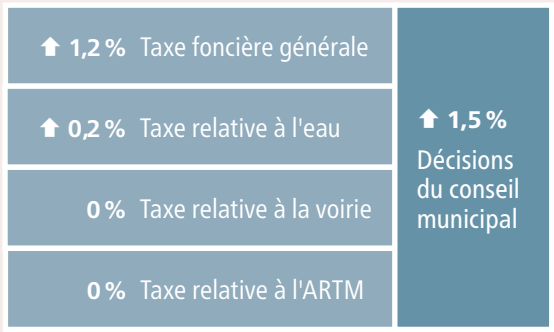

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résiden-tielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résiden-tielles
Ahuntsic-Cartierville	3,9 %	0,2 %	Plateau-Mont-Royal	3,0 %	0,2 %
Anjou	11,3 %	1,5 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,0 %	0,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9 %	0,2 %	Rosemont–La Petite-Patrie	2,9 %	0,2 %
Lachine	1,5 %	0,1 %	Saint-Laurent	2,0 %	0,2 %
LaSalle	3,6 %	0,2 %	Saint-Léonard	10,0 %	1,0 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	34,0 %	2,5 %	Sud-Ouest	3,9 %	0,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,3 %	Verdun	2,0 %	0,2 %
Montréal-Nord	2,5 %	0,4 %	Ville-Marie	2,0 %	0,1 %
Outremont	2,0 %	0,1 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,9 %	0,3 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,7 %	**TOTAL**	**4,0 %**	**0,3 %**

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 0,3 %	Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬇ < 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Immeubles non résidentiels

0 %	Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 %	Taxes PTI d'arrond.	

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier à nouveau la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 900 000$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 900 000$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure de taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	25 241 $	20 435 $
Taxes spéciales	4 037 $	3 877 $
Taxes d'arrondissement	763 $	763 $
Total	**30 041 $**	**25 075 $**
Effet de la mesure	**(4 966 $) (16,5 %)**	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées étant très différentes les unes des autres, la Ville a posé de nombreux gestes depuis 2002 pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et aux matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Implantation en 2004 d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs pour la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour finaliser l'harmonisation, notamment :

- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes, qui sera réalisée en 2022;
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels, dont les travaux débuteront en 2022.

Initialement prévue pour le 31 décembre 2021, la date butoir pour l'harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels est reportée au 31 décembre 2024. Ce changement est inscrit à la Loi concernant la Ville de Montréal, adoptée le 7 décembre 2021 par l'Assemblée nationale.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

L'encadrement juridique des fusions municipales de 2002 prévoyait que le financement des passifs de chacune des municipalités demeurerait à la charge exclusive des contribuables de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, ce financement était assuré par la taxe foncière générale, dont les taux variaient selon les secteurs en raison du financement des dettes historiques des anciennes villes.

À partir de 2022, ce financement sera assuré par la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Taxe sur les parcs de stationnement

La Ville lance un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.

En 2022, la ville mènera le recensement et mesurera la superficie des parcs de stationnement dans les immeubles non résidentiels en dehors de la zone actuelle de la taxe. Cet inventaire permettra ensuite de déterminer la meilleure façon d'étendre la taxe sur les parcs de stationnement au-delà de son territoire actuel qui est limité au centre-ville.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

L'introduction de mesures d'écofiscalité fait partie des objectifs de la Ville de Montréal en matière de transition écologique. Avec la relance économique qui est amorcée, les travaux visant l'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels reprennent en 2022, selon les mêmes étapes qui avaient été annoncées en 2020.

Fin de l'installation des compteurs d'eau

Le projet Mesure de la consommation de l'eau (MCE) prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels. La fin de ce projet est prévue en juillet 2023. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Modèle de tarification écofiscale

À la fin du printemps 2022, la Ville déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Exercice de sensibilisation : la « facture à blanc »

Étant donné que de nombreux propriétaires et locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût qui leur serait facturé, la Ville procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels quant à leur consommation d'eau. Cette opération se déroulera au cours de l'année 2022.

Ainsi, une « facture à blanc» sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Une « facture à blanc » est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

S'ils le souhaitent, les propriétaires concernés pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2023.

Implantation de la tarification

Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2022, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir d'une année à l'autre. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[10]
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[10]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[10]	
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	(0,3 %)	(0,1 %)	**1,1 %**
Anjou	0,5 %	(0,9 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	1,5 %	(0,2 %)	1,2 %	**1,0 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,0 %	**2,7 %**
Lachine	1,9 %	(0,5 %	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	(0,4 %)	(0,2 %)	**1,4 %**
LaSalle	1,6 %	0,0 %	0,2 %	**1,9 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	**2,0 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,7 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	2,5 %	1,6 %	4,1 %	**5,1 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,0 %**	0,3 %	0,0 %	0,3 %	**1,3 %**
Montréal-Nord	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	**0,6 %**
Outremont	2,6 %	0,0 %	0,2 %	**2,8 %**	0,1 %	(0,2 %)	(0,1 %)	**2,7 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,7 %	(0,5 %)	0,2 %	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,6 %**	0,2 %	0,2 %	0,4 %	**3,0 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	0,2 %	0,1 %	0,3 %	**0,1 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,0 %**	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,4 %	(0,4 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	0,1 %	0,3 %	**1,6 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**1,0 %**	1,0 %	(0,2 %)	0,8 %	**1,8 %**
Le Sud-Ouest	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,3 %	(0,1 %)	0,2 %	**2,9 %**
Verdun	3,0 %	(0,6 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	0,2 %	0,3 %	**3,0 %**
Ville-Marie	2,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,4 %**	0,1 %	0,1 %	0,2 %	**2,6 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,3 %	(0,2 %)	0,1 %	**1,5 %**
Ville de Montréal	**1,8 %**	**(0,3 %)**	**0,2 %**	**1,7 %**	**0,3 %**	**< (0,1 %)**	**0,3 %**	**2,0 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[10] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[11]
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[11]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[11]	
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	**0,3 %**
Anjou	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**(0,5 %)**	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	**(0,2 %)**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,2 %**
Lachine	1,0 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,8 %**	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	**0,7 %**
LaSalle	0,4 %	0,0 %	0,2 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**0,6 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	0,7 %	0,4 %	1,1 %	**2,0 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**0,8 %**
Montréal-Nord	0,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,1 %	0,0 %	0,1 %	**0,4 %**
Outremont	2,7 %	0,0 %	0,3 %	**3,0 %**	0,0 %	(0,1 %)	0,0 %	**3,0 %**
Pierrefonds-Roxboro	0,3 %	(0,2 %)	0,3 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	**0,4 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,2 %)	0,3 %	**2,7 %**	0,1 %	0,1 %	0,1 %	**2,8 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,1 %	0,0 %	0,1 %	**0,5 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,3 %	**2,0 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,2 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,1 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,1 %**
Saint-Léonard	0,2 %	0,0 %	0,2 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	**0,6 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	(0,2 %)	0,2 %	**3,0 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**3,0 %**
Verdun	1,5 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,7 %**
Ville-Marie	1,9 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,9 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,9 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,6 %**
Ville de Montréal	**1,5 %**	**(0,3 %)**	**0,2 %**	**1,5 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,5 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[11] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Évolution des valeurs foncières et des charges fiscales

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Étant donné que la Ville étale la variation des valeurs dues à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse est fait annuellement.

Le conseil municipal augmente ensuite ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année, habituellement en lien avec l'inflation anticipée.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2022

Indice (2013 = 100)

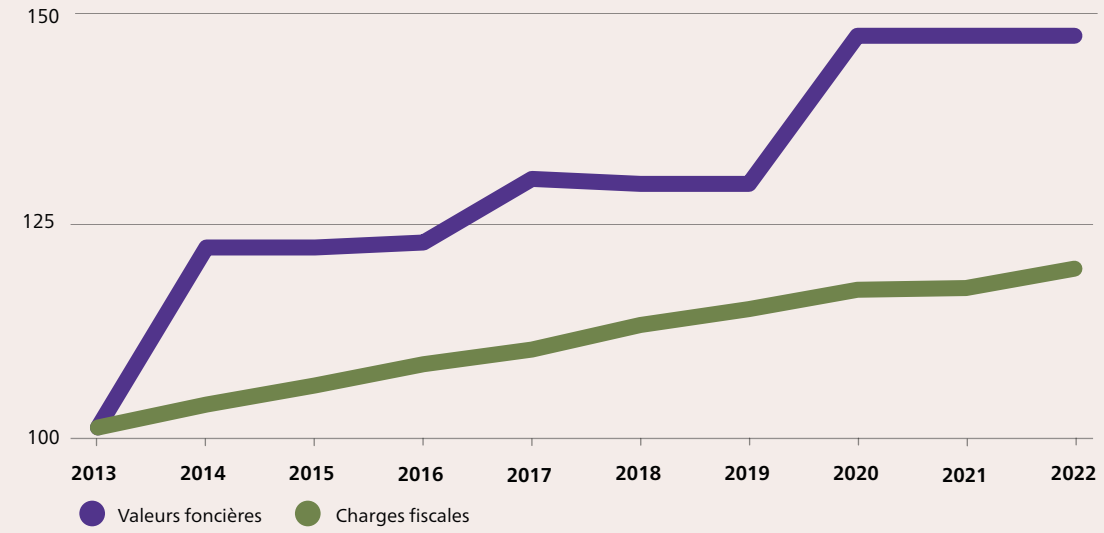

Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2022

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

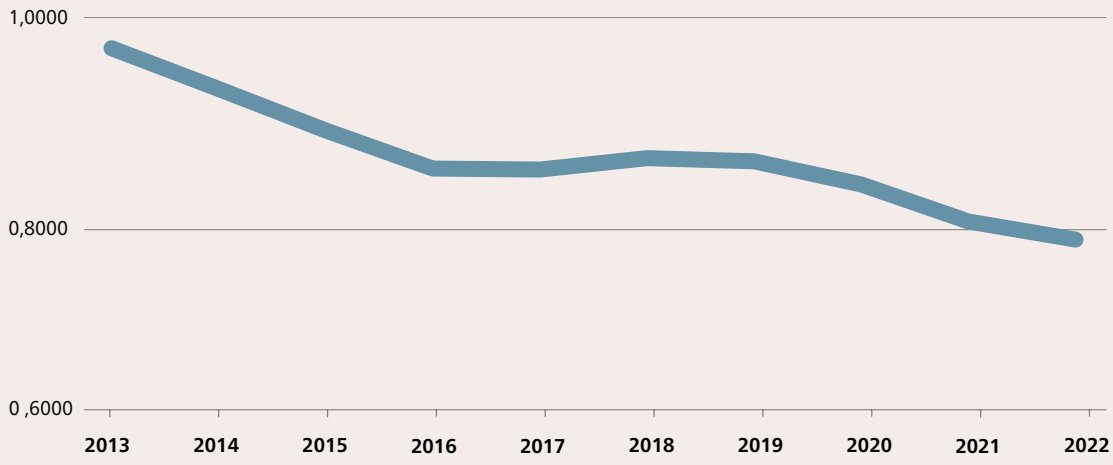

Droits sur les mutations immobilières

Le droit sur les mutations immobilière, parfois appelée « taxe de bienvenue », est un droit facturé à l'acheteur lors d'une transaction immobilière. En général, les droits sur les mutations immobilières sont calculés en multipliant :

- La base d'imposition;
- Des taux qui varient selon des tranches de valeur.

Pour le budget 2022, la prévision de revenus pour les droits sur les mutations immobilières est en hausse de 65,8 M$. Cette hausse s'explique par deux éléments.

Un marché immobilier dynamique

Le marché immobilier de Montréal est dynamique, comme le constatent de nombreuses études et rapports statistiques. La progression des prix de vente, ainsi que du nombre de transactions des dernières années, se traduit par une croissance des revenus provenant des droits de mutation.

Ainsi, la Ville relève de 40 M$ sa prévision de revenus sur la base de la progression des résultats dans les dernières années, tout en tenant compte d'une possible fluctuation dans le nombre de grandes transactions.

Revenus au budget et au réel, 2016 à 2022

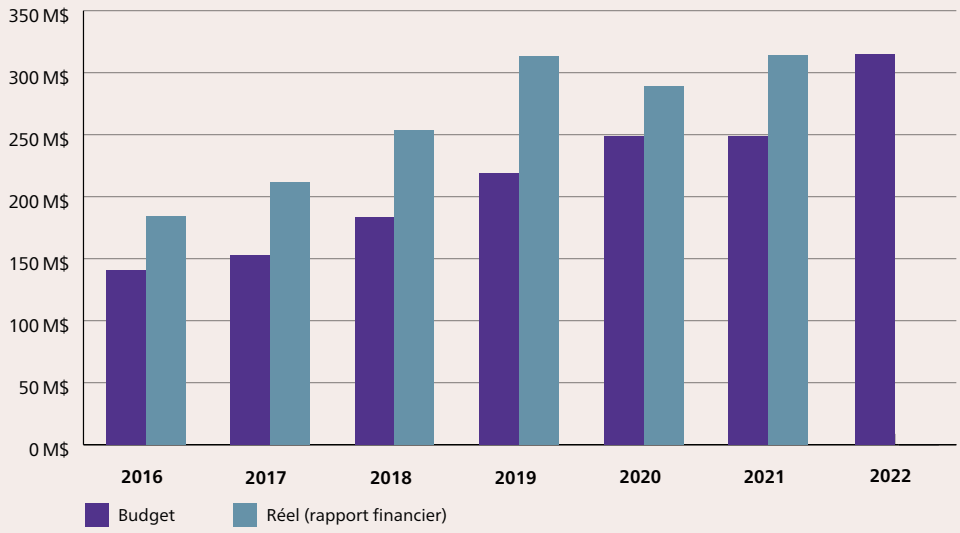

Hausse des taux applicables aux transactions de plus de 2 M$

La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières précise les taux applicables pour le calcul des droits de mutation et les tranches de valeur auxquelles ces taux s'appliquent.

Les municipalités québécoises peuvent choisir d'augmenter le taux ou de créer des tranches de valeurs qui s'appliquent au-delà de 500 000$. C'est ce que Montréal a fait, tout comme de nombreuses municipalités québécoises. Toutefois, la Ville a fait le choix de créer plusieurs tranches de valeur additionnelles au-delà du seuil de 500 000$, au lieu de simplement hausser le taux sur la totalité de la valeur imposable au-delà de ce seuil.

En 2022, les taux qui s'appliquent pour toutes les tranches de valeurs sous 2 M$ ne sont pas modifiés. Toutefois, à partir de 2 M$ le taux est relevé à 3,5 %. Une nouvelle tranche de valeur est également créée à partir de 3 M$. Le taux qui s'appliquera alors est de 4 %.

Ainsi, la Ville relève de 25,8 M$ sa prévision de revenus pour tenir compte de ces nouveaux paramètres.

Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Un PDI de 19,54 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son deuxième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

La réussite du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, reposera notamment sur la capacité de l'administration municipale à prioriser l'allocation des ressources financières et humaines en fonction de leur contribution aux orientations stratégiques. Pour ce faire, le PDI 2022-2031 contient de nouvelles analyses des investissements, comme le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle approche permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville en fonction des priorités de Montréal 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2022-2031 sont de 19 539,8 M$. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 29,7 %. Ainsi, le PDI 2022-2031 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 9 914,5 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51 % des investissements.

Investir dans les bâtiments municipaux

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 048,7 M$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes destinés à la protection de l'actif immobilier (380,3 M$), au réseau des bibliothèques (353,7 M$), aux actifs du SPVM et du SIM (230,1 M$), aux rénovations majeures de bâtiments (229,7 M$), aux cours de service des arrondissements (165,6 M$) et aux équipements culturels (153,6 M$).

Investissements par catégorie d'actifs

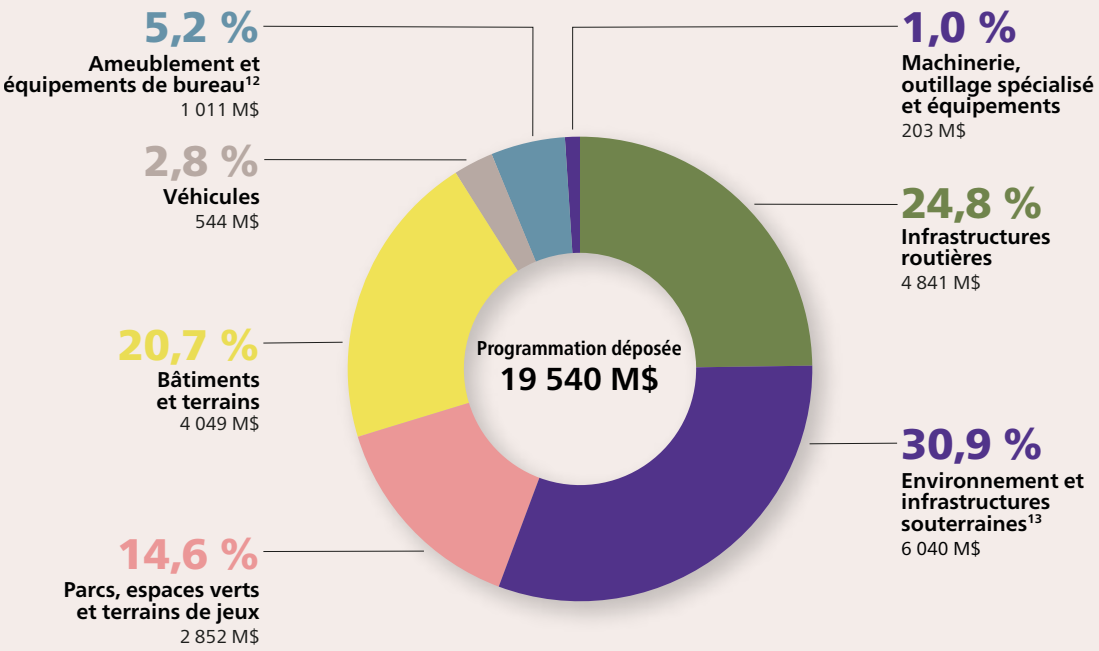

Modes de financement

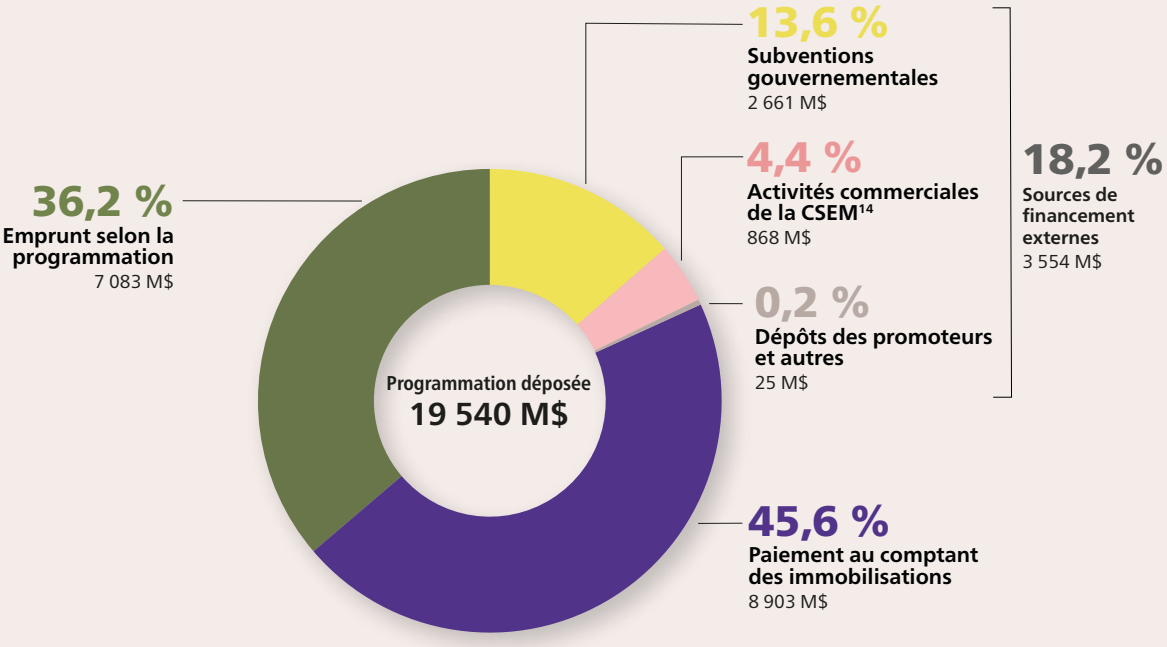

[12] Intègre l'informatique
[13] Intègre l'eau
[14] Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2022 à 2031, 5 073,8 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 545,8 M$ en 2022. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 879 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (558,9 M$), les ouvrages de rétention (313,6 M$) et le réseau primaire d'égout (274,5 M$).

Le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines (519,8 M$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (121,8 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs.

Station Jean-R.-Marcotte et intercepteurs
361,2 M$ au PDI 2022-2031

Réservoir et station de pompage McTavish
258,3 M$ au PDI 2022-2031

Réseaux d'alimentation de l'ouest
178,5 M$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

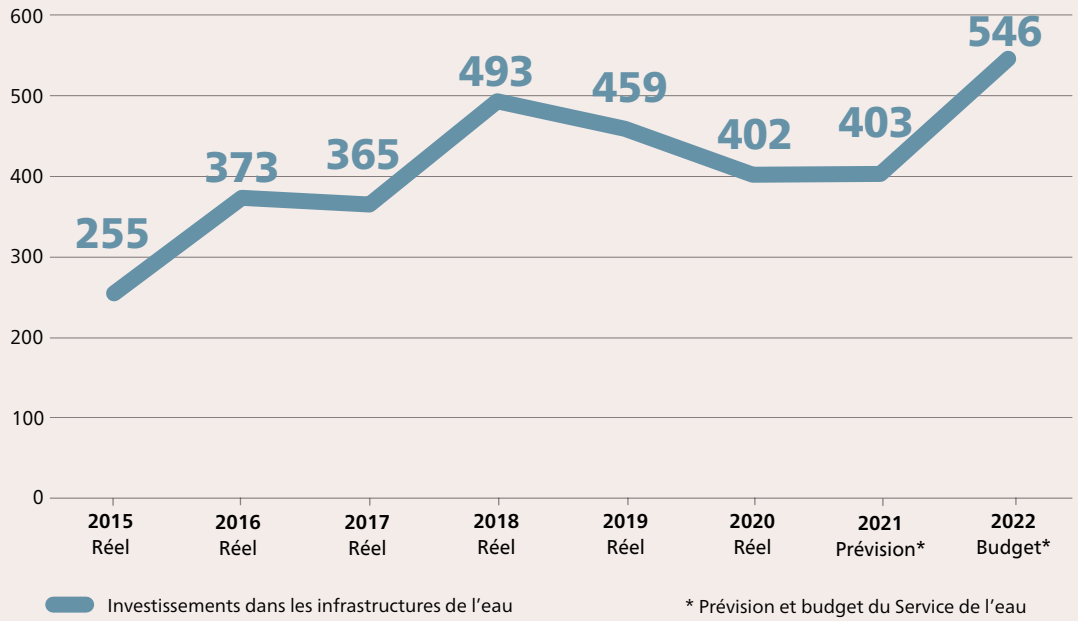

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2022 à 2031, 4 840,8 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 448,9 M$ en 2022. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 824,6 M$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes.

De plus, elle réalisera sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot, du ministère des Transports du Québec.

Avenue Souligny et boulevard de L'Assomption
108,8 M$ au PDI 2022-2031

Nord de L'Île-des-Sœurs
60,9 M$ au PDI 2022-2031

Avenue des Pins
47,9 M$ au PDI 2022-2031

Pont Jacques-Bizard
97,9 M$ au PDI 2022-2031

Complexe Turcot
125,3 M$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)

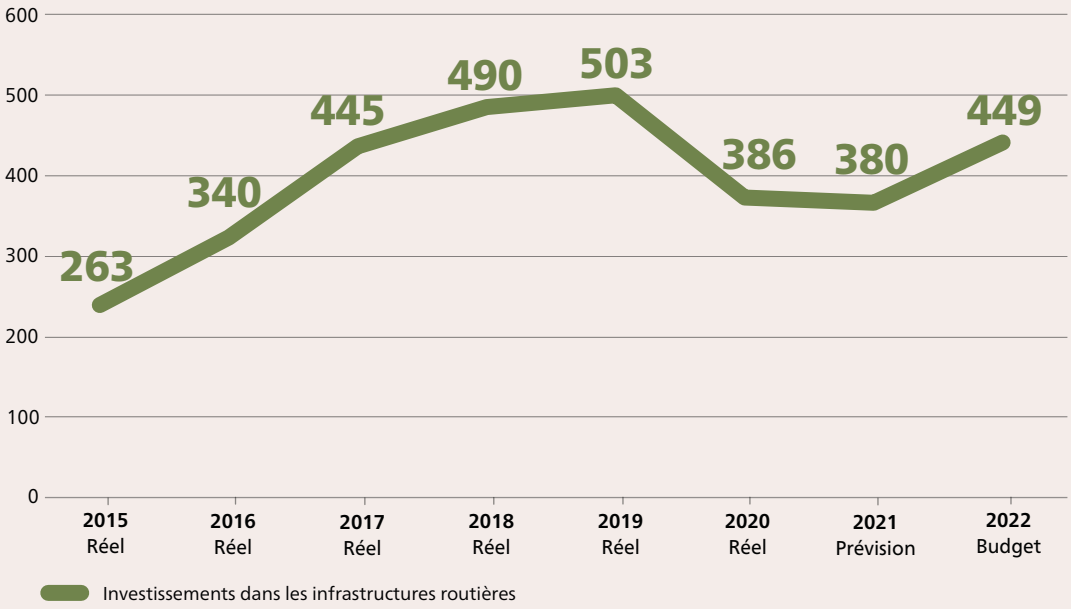

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2022, 977,1 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2022 à 2031, 3 550,4 M$[15] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2022	PDI 2022-2031	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	142 934	24,2 km²	588 100 $	262 300 $	60,3 M$	71,1 M$	425,6
Anjou	46 570	13,7 km²	426 100 $	243 800 $	28,9 M$	56,6 M$	218,7
CDN–NDG	176 793	21,4 km²	802 700 $	400 600 $	72,4 M$	68,3 M$	512,7
Lachine	47 672	17,7 km²	444 900 $	253 600 $	30,6 M$	36,8 M$	237,1
LaSalle	83 085	16,3 km²	490 000 $	290 300 $	44,2 M$	54,5 M$	284
IBSG	20 008	23,6 km²	489 000 $	240 100 $	11,9 M$	29,3 M$	121,9
MHM	146 027	25,4 km²	390 300 $	248 600 $	70 M$	90,1 M$	563,7
Montréal-Nord	89 240	11,1 km²	329 900 $	234 300 $	45,2 M$	48,5 M$	378,1
Outremont	26 456	3,9 km²	1 595 500 $	542 500 $	16,4 M$	25,6 M$	118,1
Pierrefonds-Roxboro	75 044	27,1 km²	413 000 $	237 500 $	35 M$	58 M$	275,1
Le Plateau–Mont-Royal	109 337	8,1 km²	861 800 $	406 800 $	57 M$	57 M$	434,2
RDP–PAT	117 151	42,3 km²	341 500 $	189 000 $	64,4 M$	127,9 M$	434,5
Rosemont–La Petite-Patrie	149 268	15,9 km²	610 900 $	336 300 $	65,4 M$	88,4 M$	688,8
Saint-Laurent	106 927	42,8 km²	640 900 $	312 100 $	76,6 M$	96,2 M$	578,8
Saint-Léonard	84 116	13,5 km²	531 700 $	279 200 $	39,4 M$	68,6 M$	247,9
Le Sud-Ouest	85 818	15,7 km²	528 300 $	377 700 $	59,7 M$	58,4 M$	427,1
Verdun	73 270	9,7 km²	803 600 $	418 300 $	38,6 M$	41,2 M$	322,2
Ville-Marie	96 906	16,5 km²	1 137 500 $	491 900 $	99,4 M$	141,9 M$	590,6
VSMPE	148 586	16,5 km²	428 400 $	311 700 $	61,7 M$	81,3 M$	424,5

[15] PDI Arrondissements : 1 299,5 M$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 250,9 M$.

Budget de fonctionnement 2022 et PDI 2022-2031 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	282 208,1	146 499,3
	▪ Remboursement de la dette à long terme	505 398,6	248 853,5
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	595 498,9	268 037,9
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	180 930,0	907 916,2
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 302 711,8	1 290 420,4

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 22 décembre 2021

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2022

PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030 ____ 1
PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS ____ 3
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2022 ____ 6
APERÇU DU BUDGET ET DU PDI DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS ____ 11
Services administratifs ____ *12*
Services institutionnels ____ *35*
Mobilité et attractivité ____ *46*
Qualité de vie ____ *59*
Service aux citoyens ____ *76*
Arrondissements ____ *85*

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES ____ 125
ANALYSE DES REVENUS ____ 129
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES ____ 145
Service de la dette brute ____ *145*
Paiement au comptant des immobilisations ____ *149*
Dépenses communes ____ *150*
Dépenses de contributions ____ *152*
Élimination des transactions internes et interentités ____ *153*
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS ____ 154
Services administratifs ____ *154*
Services institutionnels ____ *159*
Mobilité et attractivité ____ *161*
Qualité de vie ____ *163*
Service aux citoyens ____ *166*
Arrondissements ____ *168*
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ____ 177
Fiscalité locale ____ *177*
Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ *203*
Dépenses par objets ____ *217*

PDI 2022-2031 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PDI 2022-2031 ____ 239
PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031 ____ 243
GESTION DE LA DETTE ____ 290
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES ____ 300
STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ____ 337
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET ____ 339
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ____ 346
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX ____ 348
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES ____ 350
FONDS DE L'EAU ____ 358
GLOSSAIRE ____ 361
IDIOMES ____ 371
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS ____ 373

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2022 – Services et arrondissements 11
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 par DGA et arrondissements 11
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2022 12
Tableau 4 – Sécurité publique – PDI 2022-2031 12
Tableau 5 – Autres services administratifs – Budget 2022 14
Tableau 6 – Services institutionnels – Budget 2022 35
Tableau 7 – Services institutionnels – PDI 2022-2031 35
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – Budget 2022 46
Tableau 9 – Mobilité et attractivité – PDI 2022-2031 46
Tableau 10 – Qualité de vie – Budget 2022 59
Tableau 11 – Qualité de vie – PDI 2022-2031 59
Tableau 12 – Service aux citoyens – Budget 2022 76
Tableau 13 – Service aux citoyens – PDI 2022-2031 76
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2022 85
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2022-2031 85
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget de la Ville de Montréal 126
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil municipal 127
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil d'agglomération 128
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 129
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 130
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 131
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 132
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 132
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées 133
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal 135
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 136
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 137
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal 137
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 140
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 140
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal 141
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 142
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 144
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 144
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 145
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 146
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 147
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 147
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 149
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 149
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 149

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 56 – Sécurité publique 154
Tableau 57 – Autres services administratifs 154
Tableau 58 – Direction générale – Dépenses par objets 155
Tableau 59 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 155
Tableau 60 – Finances – Dépenses par objets 155
Tableau 61 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 156
Tableau 62 – Ressources humaines – Dépenses par objets 156
Tableau 63 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 156
Tableau 64 – Service de police – Dépenses par objets 157
Tableau 65 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 157
Tableau 66 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 157
Tableau 67 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 68 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 69 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 70 – Approvisionnement – Dépenses par objets 159
Tableau 71 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 159
Tableau 72 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 160
Tableau 73 – Greffe – Dépenses par objets 160
Tableau 74 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 160
Tableau 75 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 76 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 161
Tableau 77 – Eau – Dépenses par objets 161
Tableau 78 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 162
Tableau 79 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 162
Tableau 80 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 162
Tableau 81 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 82 – Culture – Dépenses par objets 163
Tableau 83 – Développement économique – Dépenses par objets 163
Tableau 84 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 164
Tableau 85 – Environnement – Dépenses par objets 164
Tableau 86 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 164
Tableau 87 – Habitation – Dépenses par objets 165
Tableau 88 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 166
Tableau 89 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 166
Tableau 90 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 166
Tableau 91 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 167
Tableau 92 – Budgets des arrondissements 168
Tableau 93 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 169
Tableau 94 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 170
Tableau 95 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 170
Tableau 96 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 170
Tableau 97 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 171
Tableau 98 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 171
Tableau 99 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 171
Tableau 100 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 172
Tableau 101 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 172
Tableau 102 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 172
Tableau 103 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 173
Tableau 104 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 173

Tableau 105 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 173
Tableau 106 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 174
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 174
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 174
Tableau 109 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 175
Tableau 110 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 175
Tableau 111 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 175
Tableau 112 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 176
Tableau 113 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 177
Tableau 114 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière générale 178
Tableau 115 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2022 179
Tableau 116 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 180
Tableau 117 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière relative à l'eau 182
Tableau 118 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à l'ARTM 183
Tableau 119 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à la voirie 183
Tableau 120 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2022 184
Tableau 121 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2021 et 2022, et taux applicables en 2022 187
Tableau 122 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2022 188
Tableau 123 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 189
Tableau 124 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie résiduelle 190
Tableau 125 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 191
Tableau 126 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 192
Tableau 127 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels 194
Tableau 128 – Variation des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 195
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 197
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 198
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 199
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 200
Tableau 133 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels 202
Tableau 134 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2021 à 2022 203
Tableau 135 – Quotes-parts de 2022 204
Tableau 136 – Quotes-parts de 2022 (suite) 205
Tableau 137 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2021 et 2022 207
Tableau 138 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2021 à 2022 208
Tableau 139– Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2020 212
Tableau 140– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2020 et budgets de 2021 et 2022 214
Tableau 141– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 216
Tableau 142 – Évolution des dépenses par objets 217
Tableau 143 – Répartition de l'effectif 221
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale 223
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 148 – Coût de la dette 230
Tableau 149 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2021 et 2022 236
Tableau 151 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2017 à 2019 (global) et réel 2020, par compétences 237
Tableau 152 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 240

Tableau 153 – Comparaison du PDI 2021-2030 et du PDI 2022-2031, par arrondissements 245
Tableau 154 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 246
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 250
Tableau 157 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 251
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 254
Tableau 160 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 255
Tableau 161 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2021-2030, par catégories d'actifs 256
Tableau 162 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 259
Tableau 163 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 262
Tableau 164 – Coût de la dette, de 2021 à 2024 293
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 302
Tableau 167 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 303
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 306
Tableau 170 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 307
Tableau 171 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 342
Tableau 172 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 349
Tableau 173 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 359

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022 _____ *7*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022 _____ *7*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2013-2022 _____ *8*
Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2022 _____ *10*
*Graphique 5 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement*_____ *196*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement ___ *201*
*Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2022*_____ *209*
*Graphique 8 – Dépenses par objets*_____ *217*
*Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement*____ *222*
Graphique 10 – Charges de retraite, budgets de 2013 à 2022 _____ *227*
*Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2013 à 2022*__ *228*
Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ *241*
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences _____ *243*
*Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal*_____ *244*
*Graphique 15 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2022 à 2026*_____ *248*
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *257*
*Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières*_____ *261*
Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2022 _____ *291*
*Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette*_____ *294*
*Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette*_____ *295*
*Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville*_____ *297*
Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *298*
*Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée*_____ *299*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ *2*
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ *4*
Figure 3 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *184*
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *340*
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *346*

Mise en contexte 2022

PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris un exercice de consultation et d'alignement stratégique auprès de 12 500 personnes – citoyennes et citoyens, ainsi que membres de son personnel. Cette démarche a fait ressortir l'urgence d'agir sur les changements climatiques et a ensuite été bonifiée par les leçons tirées de la pandémie. Il en a résulté le premier Plan stratégique Montréal 2030.

Ancré dans une vision d'avenir, le Plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **Accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **Amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **Stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le Plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du Plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'imobilisation (PDI) sont essentiels à la réussite du Plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. De nouvelles analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2022-2031, tels que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et d'en démontrer la contribution.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

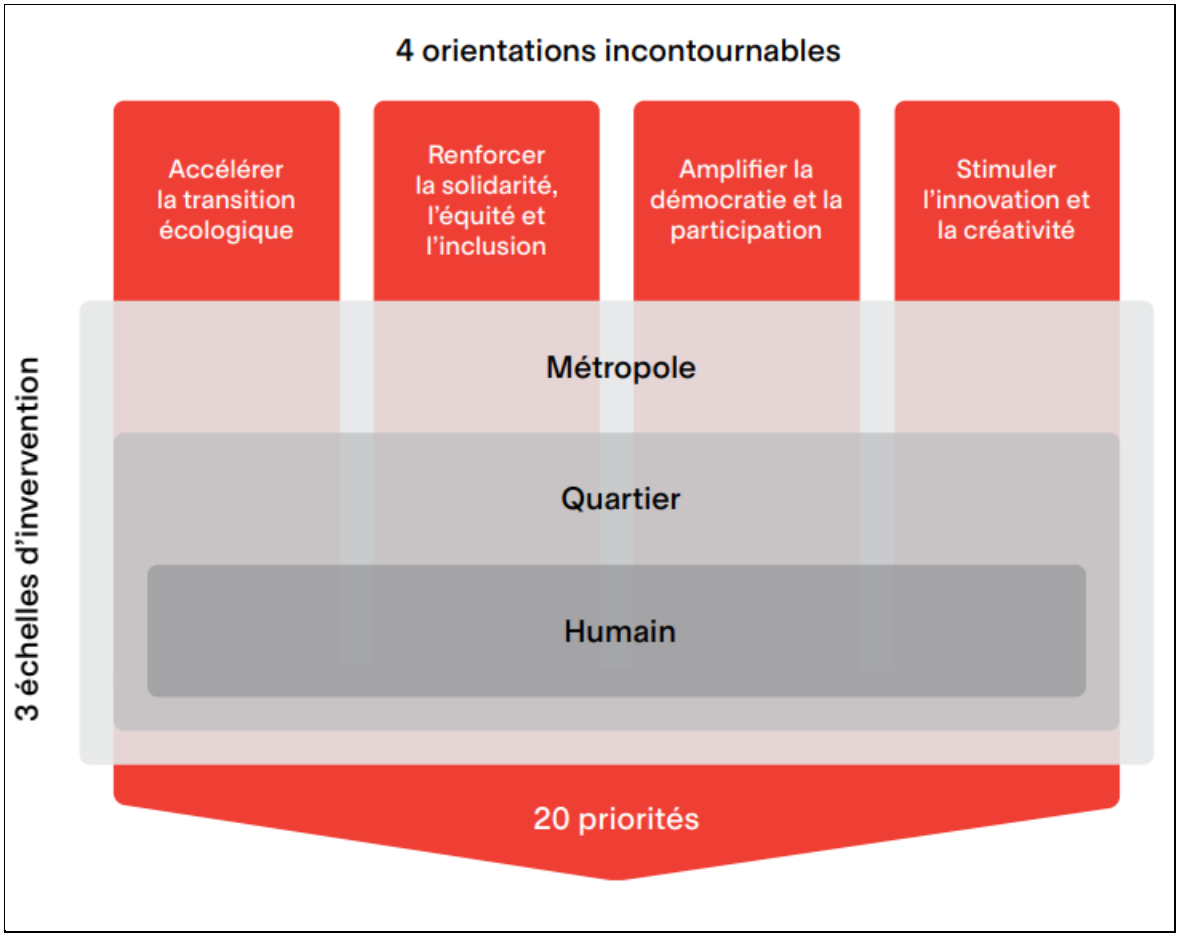

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus[1]. Ce processus commence dès le début janvier avec la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en avril-mai afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le Plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], un budget équilibré est déposé par le comité exécutif au conseil municipal pour étude par la Commission sur les finances et l'administration. Suivant une période d'étude d'approximativement deux semaines, le budget est présenté au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour adoption.

1. Rappelons que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.
2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, mais celui-ci est généralement déposé au cours du mois de novembre ou au début décembre, puisque l'échéance pour adopter le budget est fixée au 31 décembre. Notons, toutefois, qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Notons que depuis 2021, une nouvelle étape s'ajoute à ce processus en année électorale. En effet, pour la première fois de son histoire, le rapport « État des finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 » a été produit et publié le 19 août 2021.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

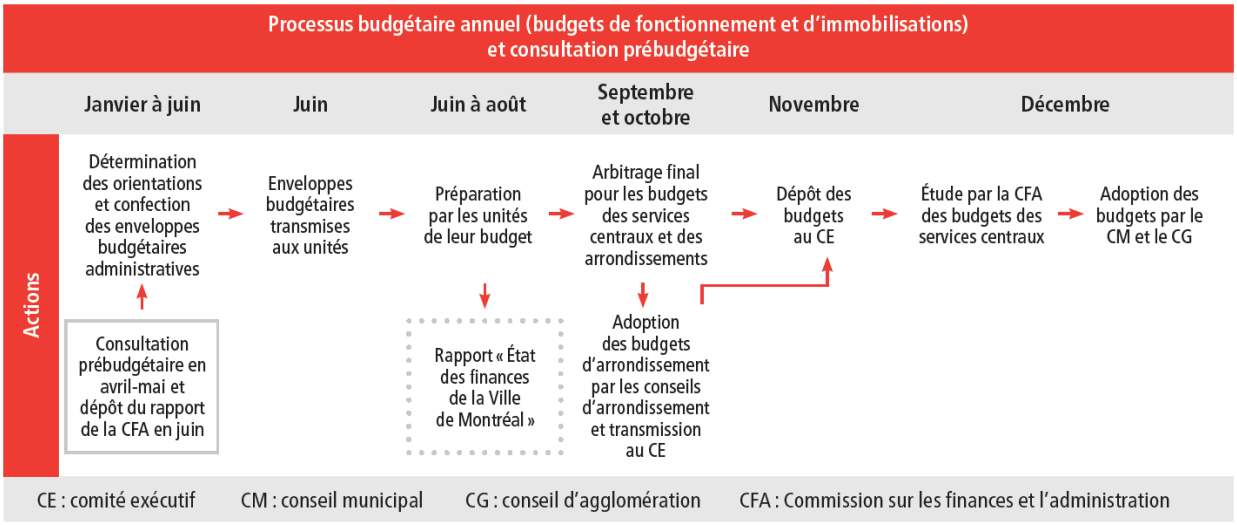

Consultations prébudgétaires

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de transparence budgétaire qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l'élaboration de celui-ci.

Le document « Perspectives budgétaires 2022 », qui détaille les principaux enjeux soumis à la consultation, a été rendu public et a fait l'objet d'une présentation par le Service des finances au grand public lors d'une assemblée d'information tenue le 13 avril 2021 aux fins de préparation des mémoires et avis.

En mai 2021 s'est tenue la consultation publique sous la forme de deux séances d'audition des mémoires et avis en format virtuel. La Commission permanente sur les finances et l'administration (CFA) a reçu les mémoires et opinions du public du 13 avril au 6 mai 2021. La population montréalaise a également été invitée à répondre à un questionnaire en ligne administré par SOM, une firme externe spécialisée, du 13 avril au 20 avril 2021.

La CFA a ensuite adopté son rapport de recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l'Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes et d'inclure les citoyennes et les citoyens dans ce processus budgétaire.

Rapport « État des finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 »

Le 16 novembre 2020, le conseil municipal a adopté une résolution confiant au Service des finances le mandat de produire, un cadre budgétaire préliminaire pour les années 2022-2024, et ce, au plus tard le 31 août 2021. Déposé publiquement le 19 août 2021, pour la première fois, ce rapport est donc un nouvel outil de transparence budgétaire qui permet de mieux expliquer les hypothèses et calculs du cadre budgétaire, afin de permettre à toute la population et ainsi qu'aux élues et élus d'avoir une meilleure vision de l'état des finances en vue des élections municipales.

Ce document, qui se veut une image du cadre budgétaire de la Ville au 30 juin 2021, donne un aperçu de la nature des défis budgétaires auxquels l'Administration devra faire face au cours des prochaines années. Pour qui le lit, il permet également de mieux comprendre le cheminement dans le temps des hypothèses et des calculs qui servent à la préparation du budget annuel de la Ville, en harmonie avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à accroître la participation des citoyennes et des citoyens et à les familiariser au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont soumis au vote citoyen. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal, ce qui a donné à la population l'occasion d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Celle-ci a pu d'abord proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale, et a ensuite voté pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés amorceront la planification et la réalisation des sept projets lauréats.

Forte de cette première expérience, la Ville renouvelle l'exercice et compte le renforcer en augmentant de manière graduelle les montants qui y seront alloués d'ici 2025. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif. En tout, un montant de 515 M$ est donc prévu au PDI 2022-2031 pour les projets du budget participatif.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2022[3]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des incertitudes importantes ainsi qu'à d'immenses défis. Le déploiement asymétrique des campagnes de vaccination mises sur pied dans le cadre de la pandémie de COVID-19 crée d'emblée une démarcation entre deux catégories d'États. On trouve, d'une part, ceux qui sont approximativement revenus à une « vie normale » et qui bénéficient d'une reprise économique soutenue, et, d'autre part, ceux à l'économie exsangue, où les vaccins sont livrés au compte-gouttes et où les pertes de vies attribuables à la COVID-19 demeurent élevées. Une distribution inégale des vaccins a ainsi pour effet de maintenir de vastes populations en situation à risque, d'accentuer les écarts de richesses entre les pays et, également, de rendre l'humanité plus vulnérable à la prolifération de nouveaux variants.

Si elle perdure, la hausse de l'inflation (notamment, affectée par l'actuelle fragilité des chaînes d'approvisionnement), observée depuis quelques mois dans plusieurs pays, forcera les banques centrales à ajuster leur politique monétaire. Ce scénario pourrait notamment, affecter l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et ainsi mener à une croissance plus faible. Au moment où de nombreux États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement de la politique monétaire combiné à une croissance plus faible aurait pour effet d'accroître le coût du service de la dette des États, de réduire les revenus de ces derniers et de les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Aux risques générés directement ou indirectement par l'actuelle pandémie ajoutons de nombreuses tensions géopolitiques, notamment à Taiwan, à la frontière sino-indienne de même qu'entre la Chine, les États-Unis et plusieurs pays occidentaux. En plus de tous ces éléments, il faut aussi compter la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) partout sur la Terre. Desjardins anticipe une croissance du PIB réel mondial de 5,8 % en 2021, et de 3,9 % en 2022.

Le Québec et le Canada

Le Canada connaît un rebond considérable de son économie en 2021. Des difficultés d'approvisionnement, notamment en puces à semi-conducteur, ont toutefois affecté plusieurs industries, comme celle des produits automobiles. Ces difficultés devraient normalement s'estomper dans les prochains trimestres. Après avoir assisté à des hausses de prix vertigineuses en habitation, on note maintenant un ralentissement de l'investissement résidentiel (ventes et mises en chantier). L'inflation, ayant atteint à l'été des niveaux records en 18 ans, fera l'objet d'une attention soutenue de la Banque du Canada au cours des prochains mois. Le Conference Board du Canada prévoit une hausse du PIB réel canadien de 6,7 % en 2021 et de 4,3 % en 2022.

3. Sources : CBRE. *Canada T3 2021 – Statistiques trimestrielles*, T3 2021.
Conference Board du Canada. 16 septembre 2021.
Études économiques Desjardins. « Avec la récupération mondiale qui se poursuit, les pressions inflationnistes demeureront élevées » *Prévisions économiques et financières*, 28 septembre 2021.
Études économiques Desjardins. « Forte inflation, problèmes d'approvisionnement et sursaut de la pandémie : les incertitudes sont grandes à l'arrivée de 2022 », *Prévisions économiques et financières*, 7 décembre 2021.
Fonds monétaire international. *World Economic Outlook Update*, octobre 2021.
SCHL. « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, septembre 2021.
SCHL. « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, janvier 2021.
Commission de la construction du Québec. *Liste des chantiers importants – Montréal*, mai 2021.

Au Québec, le secteur manufacturier a presque récupéré l'entièreté du terrain perdu au début de la pandémie. Toutefois, comme ailleurs au Canada et dans le monde, la pénurie de main-d'œuvre affecte bon nombre d'industries. Ralentie par l'accalmie de la construction résidentielle et du marché immobilier, la croissance du PIB québécois devrait être plus modérée, passant de 6,8 % en 2021 à 3,8 % en 2022.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2021 et 2022. Au rebond de 7 % du PIB de la région métropolitaine, en 2021, devrait succéder une croissance tout de même appréciable de 4,1 % en 2022. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction : construction du Réseau express métropolitain, réfection des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, VillaNova, etc. En mai 2021, on dénombrait près de 60 chantiers de 5 M$ et plus en cours sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une valeur totale de près de 29 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende à 7,4 % en 2021, puis à 6,4 % en 2022.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[4], Québec et Canada, 2018-2022

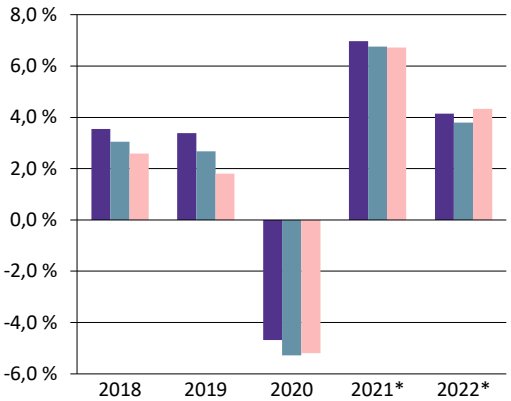

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Mtl	3,5 %	3,4 %	-4,7 %	7,0 %	4,1 %
Qc	3,0 %	2,7 %	-5,3 %	6,8 %	3,8 %
Can	2,6 %	1,8 %	-5,2 %	6,7 %	4,3 %

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022

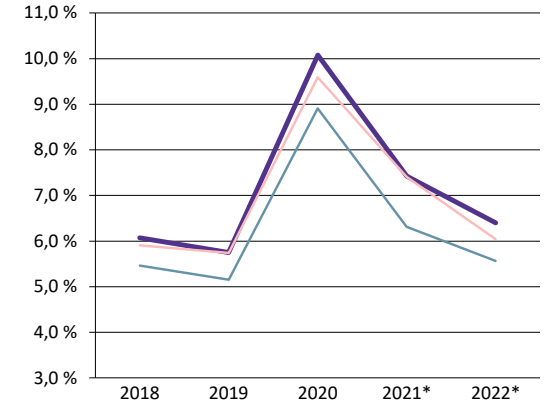

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Mtl	6,1 %	5,8 %	10,1 %	7,4 %	6,4 %
Qc	5,5 %	5,2 %	8,9 %	6,3 %	5,6 %
Can	5,9 %	5,7 %	9,6 %	7,4 %	6,0 %

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

4. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

La pandémie a suscité une frénésie sur le marché immobilier montréalais, ce dernier affichant déjà des signes de surchauffe depuis deux ans. Le rythme des ventes est maintenant en baisse, mais la SCHL note que des signes de surchauffe et d'accélération des prix[5] sont toujours bien présents. En effet, le prix de vente moyen Centris[MD] pour le premier trimestre a connu une croissance de 6 % en 2019 par rapport à celui de l'année précédente. Cette croissance a atteint 17 % en 2020, puis 25 % en 2021. Cette croissance des prix, qui a notamment pour effet d'encourager les achats spéculatifs, ne serait plus soutenue par les facteurs fondamentaux, ce qui serait un signe de surévaluation[6]. Devant ces constats, la SCHL perçoit maintenant un degré élevé de vulnérabilité pour le marché de l'habitation montréalais. Le nombre de reventes devrait diminuer en 2022 en raison de la diminution de l'abordabilité, de la hausse potentielle des taux hypothécaires et du fait qu'une grande partie des ménages qui songeaient à changer d'habitation au début de la pandémie l'auront déjà fait.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 900 en 2021 à environ 25 100 en 2022, un nombre néanmoins au-dessus de la moyenne des dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2013-2022

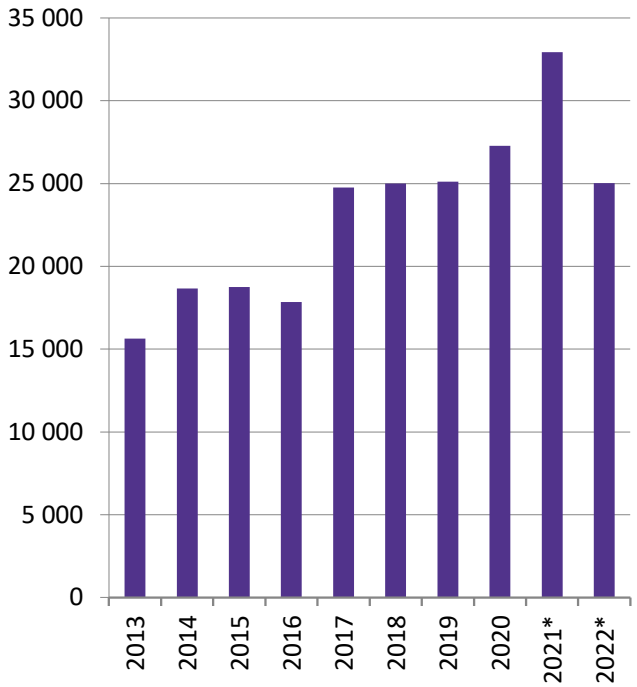

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

5. Surchauffe : lorsque la demande est beaucoup plus forte que l'offre.
   Accélération des prix : lorsque les prix augmentent à un rythme croissant durant une période prolongée.
   Source : SCHL.
6. SCHL. « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, septembre 2021.

Le portrait du marché locatif est en demi-teintes. Les taux d'inoccupation sont relativement faibles en banlieue, mais plutôt élevés dans les quartiers centraux. Il existe toutefois une rareté importante de logements abordables derrière cette apparente abondance. Le retour des étudiants étrangers et l'arrivée d'immigrants et de résidents non permanents, privilégiant traditionnellement les quartiers centraux, soutiendront la demande de logements locatifs, alors que devant les hausses de prix, plusieurs renonceront à acquérir une première propriété, ce qui accentuera également la pression sur le marché de la location.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour bureaux

La pandémie de COVID-19 a mené plusieurs locataires à suspendre leur processus décisionnel en matière de locaux pour bureaux, ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 14,7 % dans la région métropolitaine et 13,2 % au centre-ville de Montréal. L'est et l'ouest de l'île font toutefois preuve de résilience, l'inoccupation y étant en recul. Par ailleurs, l'annonce récente de nouveaux investissements impliquant l'ajout de locaux pour bureaux dans l'Arrondissement de Ville-Marie démontre la confiance des investisseurs envers le marché montréalais.

Le marché des locaux industriels

La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité inégalé de seulement 1,2 %, loin de la moyenne canadienne de 2 %. Les chantiers en cours, totalisant 4,6 millions de pieds carrés, devraient pouvoir réduire l'actuelle tension dans ce marché.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,6 % en 2022. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient de 2,6 % à 3,6 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2022

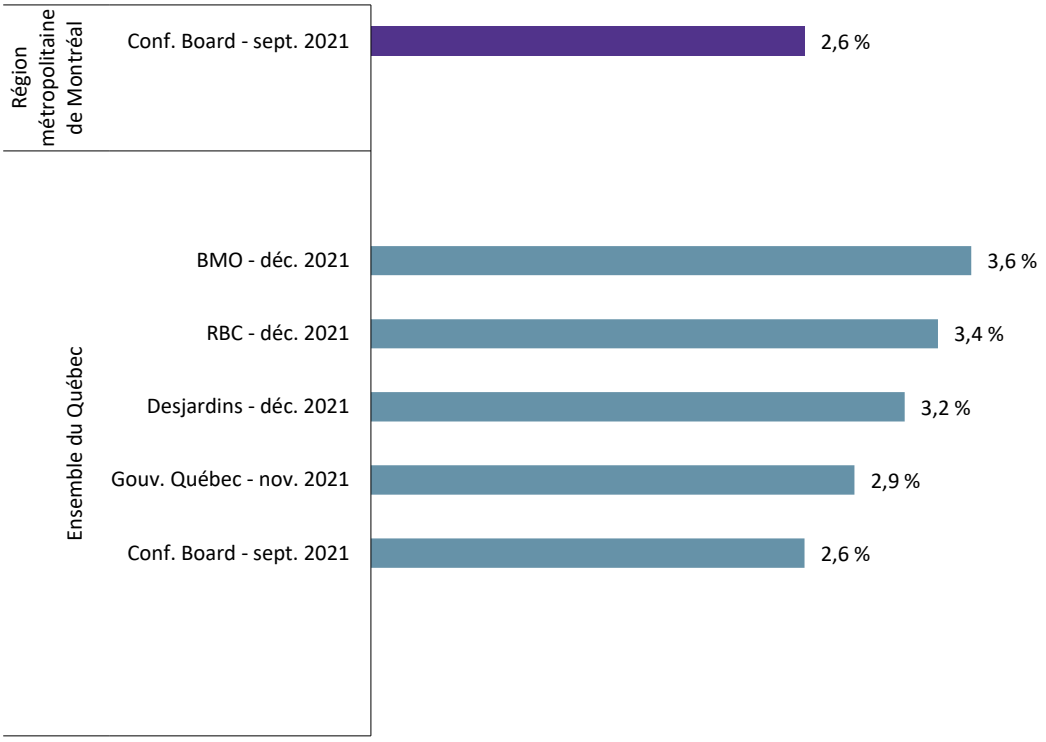

APERÇU DU BUDGET ET DU PDI DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2022 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	195 553,7	195 296,3	194 820,4	205 735,2	228 027,0	228 647,0	226 129,6
Sécurité publique	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,5	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	336 859,0	340 422,9	357 591,5	346 187,3	387 019,9	380 193,8	371 929,9
Mobilité et attractivité	428 840,3	430 656,2	495 527,3	484 470,2	583 671,5	504 643,8	512 479,9
Qualité de vie	398 727,1	430 961,9	478 500,5	506 852,2	710 767,6	621 447,8	594 283,1
Service aux citoyens	206 199,2	209 198,1	215 238,1	207 270,3	232 536,8	223 542,7	229 387,0
Arrondissements	872 422,3	883 347,8	914 463,4	880 196,9	980 576,9	941 624,6	977 111,8
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 474 242,9**	**3 502 049,6**	**3 692 425,0**	**3 766 376,7**	**4 245 876,2**	**3 929 747,2**	**3 998 248,0**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 par DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Sécurité publique	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Services institutionnels	173 893,0	159 916,0	160 103,0	169 612,0	159 068,0	822 592,0	967 628,0	1 790 220,0
Mobilité et attractivité	1 335 007,0	1 471 010,0	1 449 781,0	1 282 729,0	1 200 952,0	6 739 479,0	6 576 474,0	13 315 953,0
Qualité de vie	225 838,0	149 729,0	140 466,0	148 776,0	222 256,0	887 065,0	702 604,0	1 589 669,0
Service aux citoyens	190 301,0	207 675,0	218 188,0	219 624,0	219 993,0	1 055 781,0	990 658,0	2 046 439,0
Total – DGA	1 925 839,0	1 989 130,0	1 969 338,0	1 821 541,0	1 803 069,0	**9 508 917,0**	9 241 364,0	18 750 281,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Arrondissements	136 707,0	135 847,0	132 440,0	127 390,0	128 015,0	660 399,0	639 125,0	1 299 524,0
Total – Investissements	**2 047 546,0**	**2 094 977,0**	**2 056 778,0**	**1 888 931,0**	**1 871 084,0**	**9 959 316,0**	**9 580 489,0**	**19 539 805,0**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 150,6	16 967,3	14 806,9	17 164,1	20 512,4	20 655,6	19 967,2
Affaires juridiques	61 402,0	62 036,3	60 408,7	60 421,2	65 927,6	67 832,9	68 745,1
Finances	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 524,9	51 255,0	52 309,0	51 363,6
Planification stratégique et de la performance organisationnelle	5 868,1	6 178,1	7 405,3	13 193,0	19 617,3	8 669,6	6 936,3
Ressources humaines	50 861,3	52 684,0	55 599,4	56 944,5	58 068,8	64 278,5	64 091,6
Autres services administratifs	11 251,7	10 149,7	9 913,0	10 487,5	12 645,9	14 901,4	15 025,8
	195 553,7	**195 296,3**	**194 820,4**	**205 735,2**	**228 027,0**	**228 647,0**	**226 129,6**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	369 263,9	345 186,2	355 843,7	427 390,3	389 951,9	350 537,3	362 830,3
Service de police	666 377,4	666 980,2	680 440,1	708 274,3	733 324,6	679 110,2	724 096,4
	1 035 641,3	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 135 664,6**	**1 123 276,5**	**1 029 647,5**	**1 086 926,7**
Total – Services administratifs	**1 231 195,0**	**1 207 462,7**	**1 231 104,2**	**1 341 399,8**	**1 351 303,5**	**1 258 294,5**	**1 313 056,3**

Tableau 4 – Sécurité publique – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Sécurité publique								
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Sécurité publique	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	**4 000,0**	4 000,0	**8 000,0**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de six services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Planification stratégique et la performance organisationnelle, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations en 2021

En 2021, le **Service des ressources humaines** s'est efforcé d'offrir à son personnel des conditions de travail attractives et des milieux dynamiques malgré la pandémie. Par ses réalisations, il permet à la Ville d'attirer et de fidéliser ses meilleurs talents dans un contexte de grande pénurie de main-d'œuvre, dont le renouvellement de conventions collectives et la négociation de plusieurs ententes avec les unités syndicales, incluant la contribution à l'effort financier. De plus, il a travaillé à la première politique sur le télétravail et à la révision des encadrements administratifs facilitant la mobilité des employées et employés, tout en accompagnant les gestionnaires et le personnel dans la transition vers le nouveau modèle hybride du travail.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a produit son premier rapport « État de finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 ». Ce document est un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoute au

processus budgétaire 2022. Il permet d'expliquer aux élues et élus et à la population les hypothèses et les calculs du cadre budgétaire. Il poursuit d'autre part la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2021, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada par le volume de dossiers traités.

À la suite d'un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, l'organisation est passée à l'étape suivante en optimisant les équipes et en alignant ses ressources. Le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** a été créé afin d'implanter le virage de la culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour se faire, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité.

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 520 jours pour les différentes mesures d'urgence depuis le début de la pandémie. Du reste, il demeure en mode d'état d'alerte pour une période indéterminée.

Pour la seconde année de suite, la pandémie de COVID-19 a affecté nos vies. Le **Service de police** (SPVM) est demeuré un acteur de premier plan auprès des Montréalaises et des Montréalais dans cette crise sanitaire, notamment dans la sensibilisation aux règles en vigueur et dans le soutien à l'application des mesures définies par la Santé publique. Ce sont plusieurs centaines d'interventions et de visites qui ont été réalisées par les policiers et les policières dans les parcs et les lieux publics, les écoles et les commerces. En dépit de l'état d'urgence sanitaire, les réalisations en matière de prévention, de réduction de la criminalité, de cohabitation et de partenariat ont été nombreuses, dont le déploiement de nouvelles équipes et la mise en œuvre de la nouvelle politique d'interpellations policières.

Nos actions prioritaires en 2022

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. Il déploiera notamment un programme corporatif de prévention en matière de santé psychologique, mettra en œuvre les mesures prévues au Plan directeur en diversité, équité et inclusion en emploi 2021-2023 et renouvellera l'offre de développement du leadership pour les gestionnaires. Enfin, le service poursuivra les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives.

Le **Service des finances** sera responsable en 2022 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi que du programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 19 G$. D'autre part, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population et en adéquation avec le Plan stratégique

Montréal 2030. Enfin, le Service des finances travaillera à réviser et à mettre à jour les politiques financières de la Ville.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2022. Il poursuivra aussi ses efforts afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le Service de la **planification stratégique et de la performance organisationnelle** sera mis en place et développera sa stratégie d'implantation ainsi que son offre de service. En plus d'orienter les décisions, les actions et d'établir les indicateurs de performance vers la mise en œuvre et la réussite du Plan stratégique Montréal 2030, il poursuivra l'accompagnement des unités en matière de performance organisationnelle ainsi que la coordination et le suivi des comités et des projets et programmes d'envergure. De plus, il poursuivra les démarches d'expérimentation et de gouvernance des données, ainsi que le déploiement des projets de Montréal en commun et les tests de navettes autonomes. Il accompagnera les propriétaires publics dans la reconversion d'immeubles excédentaires afin de s'assurer que les projets soient cohérents avec les priorités de la Ville.

Le **Service de sécurité incendie** (SIM) continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. Afin de demeurer une organisation performante et cohérente, le SIM déposera son nouveau plan stratégique 2023-2027 au courant de l'année 2022.

Le **SPVM** continuera d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il poursuivra la lutte aux violences armées avec les actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués dans cette problématique. Il s'appuiera également sur toutes les équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) prévues ainsi que sur la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales. Enfin, il recevra et analysera les résultats du second mandat des chercheurs indépendants sur les impacts de l'application de la Politique sur les interpellations policières et poursuivra les activités d'attraction d'une main-d'œuvre en matière de diversité.

Tableau 5 – Autres services administratifs – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 508,2	5 048,6	6 583,8	6 640,6
Bureau du vérificateur général	5 427,1	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 729,2	6 729,2	6 786,0
Commission de la fonction publique de Montréal	759,4	624,5	351,7	336,7	705,3	842,6	834,5
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	70,4	38,5	85,0	84,0	162,8	745,8	764,7
Total – Autres services administratifs	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**12 645,9**	**14 901,4**	**15 025,8**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2022 : 20 M$, une diminution de 0,7 M$
Effectif : 111,9 années-personnes

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Champs d'action :
- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

Notre impact et nos réalisations en 2021
En 2021, la Direction générale a continué d'appuyer le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et la reprise des activités liées à la pandémie de COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a coordonné un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, le premier plan stratégique de la Ville de Montréal. En 2021, six grands chantiers transformationnels ont été entamés afin d'amorcer le changement de culture organisationnelle requis pour la mise en œuvre de la stratégie, dont la mise en place d'un nouveau modèle organisationnel pour la planification stratégique.

Le directeur général a misé sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser l'instauration d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment au message hebdomadaire du DG aux employées et aux employés ainsi qu'aux rencontres virtuelles avec les cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques** (BRDS) a, depuis janvier 2021, mis en place une équipe opérationnelle composée notamment de deux professionnels chargés du volet d'accompagnement en équité, diversité et inclusion (ÉDI) et du volet d'accompagnement Sécurité publique sans profilages. En sensibilisant et en accompagnant les acteurs en ressources humaines, les directions, les directrices et directeurs d'arrondissement et leurs services spécifiques, il accélère le travail mené en ÉDI afin de prévenir les pratiques organisationnelles discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme. Afin d'opérer la transition inclusive, l'équipe a amorcé la planification à partir des deux maillons stratégiques que sont les ressources humaines et la sécurité publique.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a procédé au déploiement du Plan Climat 2020-2030 adopté en décembre 2020 avec, notamment, l'adoption d'un nouveau règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments, la mise en place du premier

volet du test climat visant à évaluer l'impact climatique des décisions de la Ville et le lancement de la campagne de plantation de 500 000 arbres sur 10 ans. De plus, le BTER a élaboré une Stratégie sur l'agriculture urbaine 2021-2026 adoptée en septembre 2021 pour passer de 120 à 160 hectares cultivés et a fait adopter le premier règlement municipal au Canada interdisant la vente de certains pesticides.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** (BRGM) a mené des représentations pour atténuer les impacts financiers et administratifs liés à la pandémie de COVID-19. Le BRGM a véhiculé les prises de position de la Ville en matière de transport collectif et de sécurité publique. Il a également travaillé au renouvellement des ententes d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et conclut une entente financière pour l'opération de la Biosphère. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et a coordonné l'élaboration du tout premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales** (BRI) exerce un leadership international par la diplomatie urbaine et le partage de pratiques novatrices inspirées d'autres villes. En 2021, le BRI a notamment contribué à l'« Agenda des maires pour une relance verte et juste du C40[7] » et au dialogue avec le G20.

L'**Unité du Protocole et de l'accueil** vise à faire rayonner Montréal, tant au plan domestique qu'international, par la tenue d'activités et d'événements protocolaires. En 2021, il a assuré la tenue d'accueils et d'événements en présentiel et en virtuel en tenant compte des contraintes et des consignes sanitaires, dont l'assermentation des élues et des élus (2021-2025) et la remise des insignes de L'Ordre de Montréal.

Le **Contrôleur général** a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d'offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*). Il a collaboré avec les unités dans le suivi des recommandations du BVG et du BIG et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Il accompagne les unités dans la détermination des risques corporatifs.

En matière d'éthique, il a mis en ligne une formation destinée aux gestionnaires pour l'application du Code de conduite, de même qu'une formation destinée aux membres des conseils consultatifs.

Nos actions prioritaires en 2022

Direction générale

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l'évolution sanitaire;
- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la mise en œuvre du Plan stratégique Montréal 2030;
- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail;
- Poursuivre, de manière virtuelle ou présentielle, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

7. Le C40 Cities Climate Leadership Group (C40) est une organisation internationale de municipalités qui vise à lutter contre le dérèglement climatique, dont fait partie la Ville de Montréal.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques

- Présenter un premier bilan suite à la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques;
- Finaliser les actions et les recommandations, coconstruites avec les unités d'affaires, les arrondissements ainsi qu'avec les organisations montréalaises pour déposer un plan d'action en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, incluant notamment les volets ressources humaines et sécurité publique sans profilages;
- Déployer le plan et mettre en place les suivis des actions pour évaluer l'impact social des changements proposés.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

- Continuer le déploiement du Plan climat 2020-2030 en poursuivant les études pour la mise en place d'un projet pilote de Zone faible émission (ZFE), en travaillant à une méthodologie pour réserver une partie du PDI pour les infrastructures naturelles et innovantes et en publiant un recensement des mesures d'écofiscalité à la portée de la Ville de Montréal;
- Publier la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030;
- Élaborer et lancer un programme de réfection des jardins communautaires.

Bureau des relations gouvernementales et municipales

- Inciter les gouvernements à soutenir une relance économique, verte et inclusive de la métropole, fortement touchée par la pandémie;
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans les infrastructures municipales et dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte à la pauvreté et conclure une nouvelle entente financière dans le domaine de la transition écologique;
- Coordonner la mise en œuvre du tout premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

Bureau des relations internationales

- Mener des missions et des collaborations avec d'autres villes afin d'assurer le rayonnement de Montréal dans un contexte de relance et contribuer à l'attraction des talents, des investissements et des organisations internationales;
- Appuyer la relance et les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires (en présentiel et en virtuel) dans le respect des consignes sanitaires;
- Approuver et mettre en place la directive sur le pavoisement à la Ville de Montréal.

Contrôleur général

- Diffuser et mettre en application l'encadrement établissant les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville;
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général, une formation portant sur les devis de performance en application de l'encadrement adopté par la Ville;
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.*

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2022 : 68,7 M$, une hausse de 0,9 M$
Effectif : 531,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM) et de Sa Majesté la Reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matières pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM); assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Création de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et services à la clientèle (DPS);
- Revue des rôles et responsabilités en prévision des travaux d'implantation de la cour numérique et finalisation du processus d'octroi du contrat à cette fin;
- Consolidation des indicateurs de gestion;
- Gestion proactive de la reprise des activités de la cour municipale dans le contexte de la pandémie et intégration de technologies de visioconférence en salles d'audience (Plan stratégique Montréal 2030);
- Consolidation des outils de diffusion d'information avec les unités partenaires et le public (Plan stratégique Montréal 2030);
- Consolidation et développement de diverses divisions spécialisées de la Direction des affaires civiles, de la Division des affaires policières et de la Division du droit du travail.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolider la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et services à la clientèle (DPS) et créer une division dédiée aux activités de perception;
- Mettre en marche un processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revoir les processus administratifs à la Direction des affaires civiles, Division des affaires policières et Division du droit du travail;
- Réviser et optimiser les activités des huissiers municipaux et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finaliser une démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale.

Finances

Budget de fonctionnement 2022 : 51,4 M$, une baisse de 0,9 M$
Effectif : 390,2 années-personnes

Notre mission
Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :
- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2021, le Service des finances a produit son premier rapport « État de finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 ». Ce document est un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoute au processus budgétaire 2022. Il permet d'expliquer au personnel politique et à la population les hypothèses et les calculs du cadre budgétaire. Ce rapport présente les éléments du cadre budgétaire ainsi que le défi budgétaire pour les trois prochaines années.

Le Service a poursuivi la modernisation de ses activités en déployant des solutions permettant une transparence, une ouverture et un partage des données accrus. À cet effet, le Service des finances a participé aux données ouvertes en publiant chaque ligne de taxes qui composent le compte de taxes annuel des contribuables. Il a aussi déployé un service de consultation du solde des comptes de taxes municipales en ligne à l'intention des propriétaires. Au plan interne de la Ville, il a mis sur pied un portail personnalisé pour les services centraux regroupant tous les outils pertinents à la prise de décision financière.

Le Service des finances a aussi bonifié la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Synthèse 2020 », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

De plus, le Service a réorganisé son équipe de gestion de la dette et de la trésorerie ainsi que celle des placements, financement et risque à la suite de la scission de la direction du Bureau des régimes de retraite (BRR) et de la direction de financement, placement et trésorerie. L'implantation de ces nouvelles structures de gestion favorise le leadership collaboratif et le travail transversal entre les deux groupes tout en mettant en commun des ressources attribuées à certaines activités spécialisées, notamment les activités liées à l'amélioration continue et au soutien administratif.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite a optimisé les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de faire davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2022

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi qu'un PDI de plus de 19 G$, en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2021;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures et projet de solution d'affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Amorcer les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d'un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques;
- Définir et faire connaître la nouvelle structure et le rôle du Bureau des régimes de retraite aux différents intervenants liés à l'administration des régimes de retraite.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2022 : 6,9 M$, une diminution de 1,7 M$
Effectif : 47,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi que l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation et de répondre aux grands défis urbains.

Il se décline en deux axes d'intervention : indicateurs et performance organisationnelle, ainsi qu'innovation urbaine et opportunités stratégiques.

Champs d'action :

- Planification stratégique
- Indicateurs et performance organisationnelle
- Suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarches d'expérimentation et de mobilisation
- Gouvernance des données

Notre impact et nos réalisations en 2021

À la suite d'un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, l'organisation est passée à l'étape suivante en optimisant les équipes et en alignant ses ressources. Le SPSPO a été créé afin d'implanter le virage de la culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour se faire, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité.

Le **Service de la performance organisationnelle** (SPO) a accompagné les unités d'affaires afin de trouver des pistes d'optimisation et de mettre en place des solutions innovantes visant à améliorer les services rendus. Il a visé ainsi à rehausser l'expérience client, à raccourcir les délais de traitement, à réduire les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel. Le SPO a entrepris ou réalisé en 2021 plus de 50 projets d'évaluation et d'amélioration des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements. Par exemple, il a, entre autres, amélioré et intégré la planification et l'exécution des activités d'arboriculture par l'implantation d'une transformation numérique de ses activités, il a recommandé des scénarios quant aux enjeux de gestion des sols contaminés et il a révisé le modèle d'affaires des pépinières et a réalisé un plan d'affaires pour l'Auditorium de Verdun.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes d'envergure, le **Bureau des projets et programmes d'immobilisations** (BPPI) a élaboré des documents d'aide à la rédaction de cadre de gouvernance pour les projets généraux et les arrondissements. Il a poursuivi ses efforts pour déployer une culture projet au sein de la Ville. Pour ce faire, il a produit de nouveaux guides en gestion de projet, formé des responsables de projets et œuvré activement à l'amélioration des pratiques en gestion des actifs. Le BPPI élabore d'ailleurs le bilan annuel sur la connaissance de l'état des

actifs de la Ville. Enfin, le BPPI collabore aux réflexions de la Ville pour définir la vision de la reconversion de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes- muettes.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** (LIUM) ont été marquées par sa contribution à la réalisation du Plan stratégique Montréal 2030, par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation et de formation des employées et des employés, et par la valorisation des initiatives à travers les Rendez-vous 2030. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec l'organisation, en virtuel, du Sommet canadien des données ouvertes en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec. Le LIUM a aussi mis en œuvre le déploiement du second projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, il est aussi intervenu dans les expérimentations entourant la carte Opus lancée par la STM. Enfin, il a également coordonné la réalisation de la stratégie collective Montréal numérique.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en place le service et développer la stratégie d'implantation ainsi que son offre de service;
- Accélérer la transformation et la mobilisation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la mise en œuvre et la réussite du Plan stratégique Montréal 2030;
- Adapter et développer des outils et des processus internes permettant d'évaluer les capacités de l'organisation et d'aligner les ressources sur les priorités de la planification stratégique;
- Développer le système de gestion axée sur les résultats pour Montréal 2030 et suivre les indicateurs de performance du plan stratégique et en effectuer une mise à jour périodique;
- Poursuivre l'accompagnement des unités en matière de performance organisationnelle, pour les mandats priorisés en cohérence avec le Plan stratégique Montréal 2030;
- Poursuivre les activités de suivi des projets et programmes d'envergure ainsi que la coordination des comités conformément au Cadre de gouvernance des projets et programmes;
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville en augmentant l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires, entre autres en matière de gestion d'actifs et de gestion de projets;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que citoyens testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030;
- Mener la démarche de gouvernance des données, incluant les données en gestion d'actifs;
- Poursuivre le déploiement des projets de mobilité et d'accès à l'alimentation de Montréal en commun - Défi des villes intelligentes, et les tests de navettes autonomes;
- Accompagner les propriétaires publics dans la reconversion d'immeubles excédentaires afin de s'assurer que les projets soient cohérents avec les priorités de la Ville.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2022 : 64,1 M$, une diminution de 0,2 M$
Effectif : 483,3 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition de talents et diversité en emploi
- Apprentissage et formation
- Planification de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Programme de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique en respect de la personne
- Gestion conseil en santé et sécurité du travail et programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération

Notre mission
Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'un personnel compétent, mobilisé et en santé.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SRH a fait tous les efforts pour offrir aux membres du personnel des conditions de travail attractives et des milieux mobilisants. Par ses réalisations, il permet à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents dans un contexte de grande pénurie de main-d'œuvre :

- Renouvellement de la convention collective des pompiers, des juristes, des cols bleus, des cols blancs, des architectes et des scientifiques à pratique exclusive; gestion de la mise en œuvre de l'ensemble afin d'aider l'organisation à réaliser les bénéfices escomptés;
- Négociation de plusieurs ententes avec les unités syndicales dans le contexte de la pandémie de COVID-19, incluant la contribution à l'effort financier;
- Adoption de la première politique sur le télétravail et révision des encadrements administratifs facilitant la mobilité, et accompagnement du personnel dans la transition vers le nouveau modèle hybride du travail;
- Adoption et communication d'un Plan directeur en diversité, équité et inclusion en emploi 2021-2023;
- Définition de la mission du Bureau de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et recrutement de la première commissaire;
- Gestion SST de la pandémie (orientations, directives et outils, équipe d'enquête épidémiologique, gestion des personnes vulnérables);
- Nomination comme finaliste pour le Prix droits et libertés de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse;
- Déploiement de la Stratégie talents inclusive visant à favoriser le cheminement de carrière des groupes visés pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion;
- Déploiement de nouveaux modules de formation sur l'Espace apprentissage : Boîte à outils LGBTQ2+, Introduction à la diversité, l'équité et l'inclusion, Parcours d'intégration des nouveaux gestionnaires et du personnel administratif;
- Déploiement de nouvelles données ouvertes sur la représentation et l'embauche des groupes visés par la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;
- Lancement d'une nouvelle cohorte de stagiaires du programme de Parrainage professionnel;
- Lancement d'une campagne de recrutement pour favoriser la diversité au SPVM – « Deviens agent de changement »;

- Création d'une page entreprise Ville de Montréal sur les sites de recrutement *Indeed* et *Glassdoor* afin de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme un employeur de choix;
- Design d'un nouveau programme de gestion de la performance des cadres en vue d'une implantation en 2022 visant à améliorer l'alignement des contributions individuelles avec les priorités organisationnelles, tout en soutenant de saines pratiques de gestion;
- Poursuite des travaux en vue de la livraison des premiers modules de la nouvelle solution RH et paie.
- Soutien à la prise en charge de la santé et sécurité du travail pour quatre services centraux à fort potentiel de gain afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité;
- Préparation de la mise en place d'une École de formation visant à accompagner les cols bleus manuels tout au long de leur parcours professionnel et à renforcer leurs compétences et pratiques de travail (plan de déploiement du programme à partir du printemps 2022);
- Design d'une démarche de « Plan de partenariat » visant à identifier, de façon globale, les enjeux RH au sein des services et arrondissements et à y répondre de manière intégrée en planifiant et en hiérarchisant les actions RH à engager sur 3 ans.

Nos actions prioritaires en 2022

- Négocier le renouvellement de la convention collective des policiers, des brigadiers scolaires et des contremaîtres syndiqués;
- Implanter la paie des cadres, juristes, scientifiques et architectes dans la nouvelle solution technologique *Oracle Cloud;*
- Mettre en œuvre les mesures prévues au Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023;
- Déployer un programme corporatif de prévention en matière de santé psychologique;
- Poursuivre l'accompagnement de quatre services centraux pour une meilleure prise en charge de la SST;
- Actualiser la politique de respect de la personne;
- Renouveler l'offre de développement du leadership pour les gestionnaires.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2022 : 362,8 M$, une hausse de 12,3 M$
PDI 2022-2031 : 8 M$
Effectif : 2 745,5 années-personnes

Champs d'action :
- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission
Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'année 2021 a été marquée par plusieurs situations d'urgence, notamment la continuation de la pandémie et les épisodes de chaleur extrême, qui ont obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir le service à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, nous avons continué à développer une culture organisationnelle forte en santé et sécurité au travail en maintenant un service performant.

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employées et employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation de toutes et tous font partie intégrante des réalisations suivantes de l'année 2021.

Le SIM a procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention permet de grandes avancées en ce qui concerne les relations de travail et la performance organisationnelle conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal, comme la santé de toutes et tous et la transition écologique.

La population de l'agglomération de Montréal est représentée par une grande diversité sociale. Conscient de cette réalité, le SIM accentue ses efforts en mettant en place le Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion afin de bien représenter cette diversité au sein de sa communauté. Ce Bureau permet la pérennité des actions déjà entamées pour accroître les efforts quant au recrutement et à l'intégration. En août 2021, le SIM a intégré la première femme en uniforme au sein de sa direction.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie,* le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire et continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses employées et employés, des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) avec plus de 520 jours d'état d'urgence consécutifs concernant la pandémie de COVID-19.

Le SIM s'est assuré de la conformité des grands travaux (REM, Métro, etc.) afin d'assurer un environnement sécuritaire.

En collaboration avec le Service des technologies, le SIM développe annuellement ses outils technologiques afin d'être une organisation performante. L'intégration de la mobilité des agents de prévention permettra l'augmentation de la performance et de la qualité des actions en prévention.

Le nouveau processus de planification des inspections basé sur le modèle de prédiction des risques d'incendie a été mis en application, ce qui permet l'optimisation des ressources humaines et une diminution du risque sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin d'assurer le développement de ses officières et officiers, le SIM a mis en place, conjointement avec le Service des ressources humaines, un programme de développement des capitaines afin d'assurer une relève performante, ce qui optimisera le service à la population.

Nos actions prioritaires en 2022

- Déposer le plan stratégique 2023-2027;
- Poursuivre la coordination, la planification et le suivi des grands chantiers et des événements spéciaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse et la santé et sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne;
- Acquérir et mettre en service des véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Renouveler la flotte d'embarcations nautiques pour disposer d'équipements répondant aux critères les plus rigoureux en matière de sauvetage;
- Élaborer un programme de développement des officières et des officiers et mettre en place une école des officiers afin d'assurer une relève compétente et le développement des talents tout en assurant la pérennité de l'organisation;
- Acquérir des véhicules lourds, selon les meilleures pratiques actuelles, tout en évaluant notre efficience opérationnelle et environnementale.

Service de police

Budget de fonctionnement 2022 : 724,1 M$, une hausse de 45 M$
Effectif : 6 038,2 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires, ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Pour une seconde année, la pandémie de COVID-19 a affecté nos vies. Le SPVM est demeuré un acteur de premier plan auprès des Montréalaises et des Montréalais dans cette crise sanitaire, notamment dans la sensibilisation aux règles en vigueur ainsi qu'en soutien dans l'application des mesures définies par la Santé publique. Ce sont plusieurs centaines d'interventions et de visites qui ont été réalisées par les policiers dans les parcs et les lieux publics, les écoles et les commerces. En dépit de l'état d'urgence sanitaire, les réalisations en matière de prévention, de réduction de la criminalité, de cohabitation et de partenariat ont été nombreuses :

- Déploiement de la première phase de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) avec des policiers dédiés dans le centre-ville. L'ECCR permet de développer une nouvelle approche avec les organismes de la communauté et de mettre en œuvre des stratégies novatrices de police communautaire visant à favoriser une meilleure prise en charge des problèmes sociaux et l'émergence de pratiques policières novatrices susceptibles de mieux répondre aux attentes de la population;
- Déploiement de l'Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC) qui patrouille l'ensemble du réseau de métro afin d'offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance et les guider vers les bonnes ressources. Cette équipe est le résultat d'une collaboration entre le SPVM, la Société de développement social (SDS) et la Société de transport de Montréal (STM);
- Mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières, déploiement de coachs pour accompagner et soutenir les policières et policiers, et octroi d'un deuxième mandat à des chercheurs indépendants afin de suivre la mise en œuvre de la Politique et d'en évaluer les impacts;
- Priorité accordée à la lutte aux violences par armes à feu par la réorganisation et la création d'équipes dédiées;
- Poursuite des démarches visant l'attractivité du Service notamment par le déploiement de la campagne de recrutement « Deviens agent de changement ».

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la lutte aux violences armées par les actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués;
- Déployer toutes les équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) prévues (des effectifs ECCR seront présents dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal);
- Étudier la faisabilité technologique d'intégrer à des téléphones intelligents, les caméras portatives dont les policières et policiers seront dotés. Cette étape contribuera notamment aux travaux des comités de travail pilotés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en matière de caméras portatives au Québec;
- Procéder à la mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales. Elle permettra d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser le référencement des agresseurs vers les ressources appropriées. La section travaillera aussi à consolider sa communauté de pratique au sein de laquelle un agent en violence conjugale et intrafamiliale (VCI) agit à titre de personne-ressource dans chaque unité et centre d'enquête du Service;
- Recevoir et analyser les résultats du second mandat des chercheurs indépendants sur les impacts de l'application de la Politique sur les interpellations policières et réaliser le premier bilan des activités des coachs en soutien aux policiers;
- Poursuivre les activités pour favoriser la diversité au sein de la main d'œuvre;
- Mettre en place une structure d'intelligence d'affaires qui permettra au Service un meilleur accès à ses données, à leur traitement et leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2022 : 6,6 M$, une hausse de 0,1 M$
Effectif : 34 années-personnes

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.
L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances, toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Notre impact et nos réalisations en 2021

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit sur place ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en plus du rapport annuel et du rapport de mi-année, deux rapports d'enquête ont été publiés concernant :
- Les divers contrats octroyés à un entrepreneur ainsi que l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics;
- La gestion contractuelle de la Société de transport de Montréal concernant les modifications apportées à divers contrats (intégré dans le rapport de mi-année 2021).

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 au moment de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré, devenu la signature du nouveau site, a été adopté. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter les démarches des dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Elle met en lumière les formations données par le Bureau au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de son personnel à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Nos actions prioritaires en 2022

- Remplacer la plateforme logicielle de gestion d'enquêtes du Bureau de l'inspecteur général. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont changé. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant;
- Mettre en place un projet pilote pour étudier la création et l'utilisation d'un bureau virtuel dans le but de rendre les outils de travail plus accessibles aux employées et aux employés du Bureau. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs membres du personnel, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir;
- Élaborer une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance;
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, afin de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2022 : 6,8 M$, hausse de 0,1 M$
Effectif : 37 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élues et élus et les citoyennes et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser l'audit des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes,* soit principalement les personnes morales :

- Faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lequel la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions votantes en circulation;
- Dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 $.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En juin 2021, le BVG a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2020-2021 :

- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour 2020, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le BVG a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Production de la reddition de compte des 243 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 161,9 M$, afin d'en assurer la conformité;
- Réalisation de 12 missions d'audit de performance et des technologies de l'information, dont deux audits afférents à des tests d'intrusion;
- Élaboration du suivi de plus de 664 recommandations;
- Mise à jour de la matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Au cours de 2020-2021, le BVG a entrepris la confection d'une matrice de risque pour les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV. Les travaux se poursuivront en 2022;

- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la deuxième année consécutive, qui définit les objectifs guidant les actions du BVG pour les cinq prochaines années. Le BVG a aligné ses travaux d'audit et d'administration de façon à atteindre les cibles qu'il s'était fixées en 2019, avec un taux de réalisation de 82 %, et ce, malgré le contexte pandémique. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2020.

Nos actions prioritaires en 2022

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, audit de conformité aux lois et règlements et en audit de performance, en faisant preuve de beaucoup d'agilité dans le choix de nos mandats et en sachant adapter nos façons de faire dans le contexte de la crise sanitaire qui se poursuit;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2022 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Entreprendre la révision de notre plan stratégique.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2022 : 0,8 M$, stable
Effectif : 5 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La CFPM a reçu plus de 85 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 44 enquêtes, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la stratégie de la Ville de Montréal en matière de diversité en emploi en réalisant une étude des freins à la progression de carrière du personnel issu de la diversité. Une revue de la littérature scientifique et six groupes de discussions avec des employés et employées de la Ville ont été réalisés. Un rapport présentant les constats sera publié en décembre 2021.

Le plan stratégique 2021-2024 a été mis en œuvre. La CFPM a soumis au conseil municipal une modification de sa réglementation visant à récupérer certains des pouvoirs qu'elle avait perdus avec la précédente modification en 2016, notamment la capacité de traiter une plainte de façon confidentielle et le pouvoir de vérification. Le changement a été entériné par le conseil municipal de la Ville lors de la séance du 27 septembre 2021.

La CFPM a poursuivi les activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes. En 2021, un article a été rédigé et publié dans le journal *Métro*. Deux capsules vidéo et une page pour la CFPM sur le site intranet de la Ville sont en développement.

Nos actions prioritaires en 2022

- Effectuer une analyse des recommandations et faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années et publier les résultats;
- Poursuivre nos activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître notre mission, notre mandat et notre offre de services à un plus grand nombre de personnes en élaborant et en diffusant une activité de formation ludique;
- Mettre en place le plan stratégique 2021-2024 en nous appropriant et en déployant, conformément à la modification de notre règlement, le processus de vérification du respect des règles établies en matière d'évaluation des compétences.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2022 : 0,8 M $, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Pour les neuf premiers mois de 2021, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des mairesses et des maires des villes liées, le même nombre que pour la même période en 2020.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2021, deux demandes de présentation sous la forme de séances d'information virtuelles :
- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Et une séance d'information avec le Service de police de la Ville de Montréal afin de mieux comprendre les ententes prévues dans quatre dossiers.

Nos actions prioritaires en 2022
- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

Services institutionnels

Tableau 6 – Services institutionnels – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 607,6	26 208,1	32 733,6	28 360,2	29 551,3	30 623,3	30 577,7
Évaluation foncière	15 741,3	15 941,6	15 463,2	16 150,3	16 561,2	16 868,1	17 118,0
Gestion et planification immobilière	146 200,2	156 905,4	164 942,4	164 377,9	176 043,8	178 940,7	180 759,0
Greffe	40 436,9	28 355,5	29 279,6	29 360,1	50 949,5	43 218,6	30 671,4
Matériel roulant et ateliers	107 873,0	113 012,3	115 172,7	107 938,8	113 914,1	110 543,1	112 803,8
Total – Services institutionnels	**336 859,0**	**340 422,9**	**357 591,5**	**346 187,3**	**387 019,9**	**380 193,8**	**371 929,9**

Tableau 7 – Services institutionnels – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services institutionnels								
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	122 463,0	110 378,0	576 682,0	655 992,0	1 232 674,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Total – Services institutionnels	173 893,0	159 916,0	160 103,0	169 612,0	159 068,0	**822 592,0**	967 628,0	**1 790 220,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus efficiente. Elle dirige, coordonne et supervise des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville et elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement. Elle porte une attention particulière à l'efficacité des processus internes, la réduction des délais de service et le bon fonctionnement de nos instances démocratiques.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le **Service de l'approvisionnement** a mis en place la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal, qui est venue renforcer les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, en ciblant une plus grande catégorie de produits et de valeurs de dépenses et en encourageant l'approvisionnement considéré d'un point de vue global (dimensions sociale, environnementale et économique, innovation, diversité). Cette politique introduit également de nouvelles orientations, comme le coût total de possession, la circularité grâce à la promotion de l'utilisation de produits recyclés et recyclables, et l'élimination du suremballage.

Sous l'autorité du président d'élection, le **Service du greffe** a travaillé à l'organisation de l'élection générale du 7 novembre 2021, en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires pour en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie. Les électrices et les électeurs ont bénéficié de quatre jours complets de vote, une première à Montréal en vue de favoriser la participation électorale. Le service a déployé également des mesures pour favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. En 2021, ce sont plus de 1 000 questions qui ont été envoyées aux personnes élues au moyen du nouveau formulaire Web (de janvier à septembre). À noter que le Service du greffe compile aujourd'hui les données en respectant les normes de l'ADS+ et les rend disponibles en données ouvertes depuis août.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le remplacement des véhicules désuets par des modèles électriques ou hybrides pour un total de 605 véhicules écoresponsables.

Par ses pratiques d'inspection des immeubles et de communication avec les contribuables, le **Service de l'évaluation foncière** a augmenté le rythme de collecte de l'information et réduit le nombre de déplacements ainsi que les impacts environnementaux de ses activités.

Parmi les principales réalisations du **Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)**, on note les rénovations des casernes 26 et 61, de l'hôtel de ville, du chalet du Mont-Royal, des travaux de construction au Centre de tri des matières organiques St-Laurent, au Centre de bio-méthanisation à Montréal-Est, au Centre aquatique de Rosemont et au nouveau bâtiment qui abritera l'Insectarium ainsi que le remplacement du Théâtre de Verdure. De plus, dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et des sites potentiels et réalise les transactions immobilières. Parmi les acquisitions réalisées, mentionnons le 3898, rue Bannantyne, le 1695, rue Laurier Est, et deux terrains (avenue du Mont-Royal Est et rue Barré). Enfin, la Ville a vendu cinq terrains (avenue Papineau, rue Honoré-Beaugrand, chemin Bates, rue des Seigneurs, avenue Van Horne) afin que des projets d'habitation sociale puissent être construits.

Nos actions prioritaires en 2022

Service de l'approvisionnement

- Poursuivre les activités du comité approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité a mis en place des initiatives concrètes auprès des entreprises locales, d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives ont été livrées en 2021 et d'autres, déjà définies, seront mises en place au cours de 2022.

Service du greffe

- Réaliser un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, déterminer des actions à entreprendre pour moderniser les processus électoraux et développer des stratégies innovantes et de nouveaux outils informationnels pour rejoindre un maximum de Montréalaises et de Montréalais.

Service du matériel roulant et des ateliers

- Augmenter la capacité du service de mener des appels d'offres pour réduire les délais de livraison, optimiser l'utilisation du PDI, poursuivre le plan de relance du service pour mieux répondre aux besoins des arrondissements et services centraux et conclure davantage d'ententes-cadres pour bénéficier d'économies d'échelle.

Service de l'évaluation foncière

- Confectionner et déposer les nouveaux rôles d'évaluation foncière 2023-2024-2025 des villes de l'agglomération de Montréal.

Service de la gestion et de la planification immobilière

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont l'aménagement du Bain St-Michel, et soutenir la réalisation de plusieurs programmes, tels que l'accessibilité universelle, la rénovation des chalets de parc, le remplacement des chaudières au mazout et le programme RAC (rénovation, agrandissement, construction) avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et la construction de la bibliothèque l'Octogone.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2022 : 30,6 M$, stable
Effectif : 306,4 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Champs d'action :
- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

Notre impact et nos réalisations en 2021
La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville, tels que le développement durable ou l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne notamment comme objectifs de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2021, le Service de l'approvisionnement a mis en œuvre la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal qui renforce les orientations du Plan stratégique Montréal 2030. Elle cible une plus grande catégorie de produits et des valeurs de dépenses plus importantes. C'est aussi la toute première politique d'approvisionnement municipale québécoise à intégrer d'autres critères que celui de l'achat local. Elle vient également appuyer la volonté de la Ville d'encourager une approche d'approvisionnement où plusieurs critères sont considérés, qu'ils soient de nature sociale, environnementale et économique, ou encore en matière de diversité ou d'innovation. La nouvelle politique introduit également de nouvelles orientations, comme le coût total de possession, la circularité grâce à la promotion de l'utilisation de produits recyclés et recyclables, et l'élimination du suremballage.

Une nouvelle équipe de gestion administrative des contrats a été mise en place. Elle accompagnera les unités d'affaires dans le suivi de leurs contrats et dans l'évaluation de la performance des fournisseurs, et ce, afin d'assurer une meilleure qualité des produits et services à la Ville.

Enfin, un comité permanent pour l'approvisionnement responsable a été créé. Dans le cadre du plan de relance économique de la Ville de Montréal, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour assurer une relance économique durable et résiliente.

Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en œuvre un comité, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes, visant à entreprendre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité. Les premières initiatives auront lieu d'ici à la fin de l'année 2021 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Nos actions prioritaires en 2022

- Finaliser le déploiement du nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement. Le Service s'était donné comme mandat de revoir son modèle d'affaires afin de mieux encadrer l'approvisionnement de la Ville et consolider certaines activités encore réparties dans les diverses unités d'affaires. De nouveaux processus continueront à être déployés afin d'accompagner les requérants en matière de stratégies d'approvisionnement, de réduire les coûts et de mettre en place des ententes-cadres plus performantes;
- Mettre en œuvre le chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks. Le projet mise sur l'implantation d'un modèle de points de services, sous forme de dépôts libre-service ou contrôlés, permettant de transformer le réseau de distribution actuel en une chaîne d'approvisionnement agile et performante, en plus de permettre une rationalisation des niveaux actuels des stocks. L'objectif est de maintenir opérationnel l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2022 : 17,1 M$, une hausse de 0,2 M$
Effectif total : 182,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, c'est un volume de l'ordre de 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G$, qui sont soumis au Service de l'évaluation foncière annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des cinq dernières années, c'est plus de 20 G$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière.

En 2021, le SEF a consacré des efforts importants au traitement des contestations de valeur de 2020 devant les divers Tribunaux administratifs ou judiciaires. De plus, il a enclenché le processus de confection des prochains rôles d'évaluation 2023-2024-2025, qui seront déposés en septembre 2022, en procédant notamment à la compilation et à l'analyse des ventes d'immeubles conclues en 2021, lesquelles sont la référence pour établir les valeurs 2023, et en procédant à l'opération de collecte de données économiques. Cette opération a été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques qui contribuent à la transition écologique qu'opère la Ville. En effet, pour la première fois, les données économiques requises ont pu être saisies et transmises en ligne par les propriétaires d'environ 10 000 des 35 000 immeubles visés. Cette innovation a réduit de façon importante la quantité de papier utilisée dans le processus et réduit les efforts de saisie des données par le personnel du SEF.

Les pratiques d'inspection des immeubles et de communication avec les contribuables sont aussi sujettes à une transformation visant à augmenter le rythme de collecte de l'information et à réduire le nombre de déplacements et ses impacts environnementaux. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément important de l'action du Service au cours des prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2022

- Confectionner et déposer les nouveaux rôles d'évaluation 2023-2024-2025 des villes de l'agglomération de Montréal;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Procéder graduellement à la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité d'opération en télétravail.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2022 : 180,8 M$, une hausse de 1,8 M$
PDI 2022-2031 : 1 232,7 M$
Effectif : 723,2 années-personnes

Notre mission
Offrir à nos clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sûreté et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

Notre impact et nos réalisations en 2021
En tant que grand propriétaire, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assume la gestion et l'entretien de son parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de l'ordre de 6,5 G$ (valeur de reconstruction de 7 G$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. S'y ajoute l'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur, à la Cité-des-Hospitalières, à l'ex-caserne 14 et dans l'édifice Fort-Lorette, en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, au Service de l'urbanisme et de la mobilité et au Service du développement économique. On peut également mentionner la mise en œuvre de la Stratégie pour les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, il faut souligner les rénovations des casernes 26 et 61, de l'hôtel de ville et du chalet du Mont-Royal, ainsi que le remplacement du Théâtre de Verdure. À titre d'exécutant, le SGPI réalise les travaux de construction du Centre de tri des matières organiques St-Laurent, du Centre de bio-méthanisation à Montréal-Est, du Centre aquatique de Rosemont et du nouveau bâtiment qui abritera l'Insectarium. Le SGPI effectue aussi les travaux de rénovation des bibliothèques Maisonneuve et l'Octogone. Tous ces travaux se poursuivront en 2022, excepté ceux de la caserne 61 et de l'Insectarium puisqu'ils seront terminés.

Pour ce qui est de la transition écologique, le SGPI a poursuivi la réalisation du Plan de réduction 2018-2021 de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre des bâtiments municipaux visant la réduction de la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et la sobriété en carbone en 2021. De plus, la Ville s'est engagée à rendre son parc immobilier zéro carbone opérationnel d'ici à 2030.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et des sites potentiels, réalise les transactions

immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux Accès Logis. Les principales acquisitions réalisées en 2021 concernent le 3898, rue Bannantyne, le 1695, avenue Laurier Est, et deux terrains (avenue du Mont-Royal Est et rue Barré). La Ville a aussi vendu cinq terrains (avenue Papineau, rue Honoré-Beaugrand, chemin Bates, rue des Seigneurs, avenue Van Horne) afin que des projets d'habitation sociale puissent y être construits.

Pour assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion, le SGPI, en collaboration avec le Service de l'habitation, a prolongé les emphytéoses pour trois coopératives afin de leur permettre de réaliser des travaux dans les bâtiments. Avec la collaboration de l'Arrondissement Anjou, la Ville a cédé un terrain pour la réalisation d'une école secondaire au Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys. La Ville a aussi acquis deux terrains situés sur la rue Cherrier, par le droit de préemption, pour agrandir le réseau des grands parcs de l'Ouest. La vente du terrain sur la rue de la Commune, dans le cadre de l'appel à projets C40, permettra l'ajout d'unités de logement et favorisera l'innovation.

Le SGPI termine le Cahier des exigences propriétaire (CEP), qui établit les lignes directrices techniques à considérer dans la conception d'un projet. Ce document assure notamment le respect des engagements aux plans d'action et politiques de la Ville de Montréal, surtout en matière d'accessibilité universelle, de performance énergétique, de développement durable, de diversité et d'inclusion, ainsi que de santé et de sécurité des individus.

Le SGPI a réalisé 120 audits en 2021 (Jardin botanique, marchés Atwater et Jean-Talon, édifice Lucien-Saulnier, Centre Opérationnel Est, Complexe récréatif Gadbois), et compte en faire 130 en 2022. Ces audits permettent de dresser le portrait complet de l'état et de la conformité des immeubles.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure mentionnés précédemment et aménager le Bain St-Michel;
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que l'accessibilité universelle, la rénovation des chalets de parc, le remplacement des chaudières au mazout et le programme RAC (rénovation, agrandissement, construction) avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et la construction de la bibliothèque l'Octogone;
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0;
- Mettre en place diverses actions en transition écologique, dont le Programme de transition écologique en 7 volets qui vise notamment à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques;
- Accroître l'accompagnement du processus de planification des projets et du démarrage de leurs premières phases pour faciliter l'intégration de solutions en vue de l'application des exigences en énergie;
- S'efforcer d'intégrer les travaux de transition énergétique au moment de l'acquisition d'immeubles et en vue de l'étalonnage comparatif des espaces locatifs;
- Implanter les plans de gestion des actifs (PGA) immobiliers pour chaque client du SGPI, en accord avec la politique de gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront de convenir d'une planification de l'évolution du parc immobilier d'un client en accord avec sa propre planification stratégique, d'identifier les priorités d'investissement, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Greffe

Budget de fonctionnement 2022 : 30,7 M$, diminution de 12,5 M$
Effectif : 211,5 années-personnes

Champs d'action :
- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il veille à la gestion des documents et des archives de la Ville, ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la Loi sur les archives ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances décisionnelles et le maintien de ses activités dans le contexte de COVID-19, tant en télétravail qu'en personne. Cela a permis :

- L'organisation de l'élection générale du 7 novembre 2021, en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires afin d'en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les électrices et électeurs ont bénéficié de quatre jours complets de vote, soit les 30 et 31 octobre pour le vote par anticipation et les 6 et 7 novembre pour le vote régulier. Toutes les mesures sanitaires requises par la situation pandémique ont été appliquées. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents est une première à Montréal;
- La mise en place du vote par correspondance pour les personnes plus vulnérables, soit celles qui résident dans des centres d'hébergement reconnus, les personnes incapables de se déplacer en raison de leur état de santé, les personnes atteintes de COVID-19 ou celles dont l'isolement est exigé par les autorités de la santé publique;
- Le déploiement d'une stratégie de communication visant à bien informer la population, favorisant ainsi la participation électorale (prise de décision publique);
- La poursuite des mesures visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. En 2021, ce sont plus de 1 000 questions citoyennes qui ont été envoyées aux personnes élues avec le nouveau formulaire Web (de janvier à septembre). Notons que le Service du greffe compile maintenant les données en respectant les normes de l'ADS+ et qu'elles sont disponibles en données ouvertes depuis août 2021;
- L'implantation de la diffusion proactive des documents remis dans le cadre des demandes d'accès à l'information à l'échelle de la Ville. Quelque 300 documents sont devenus disponibles sur le Web, favorisant ainsi la transparence et le partage de données;
- L'amélioration de la conciliation travail-famille des personnes élues, en leur fournissant un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique durant un congé de maternité ou un congé

parental au moyen d'une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail sur une période de 22 semaines maximum. Quatre personnes élues ont bénéficié de ce programme au cours de l'année;
- La poursuite de la bonification du nombre de documents historiques disponibles sur le Web tout en rendant leur accès plus convivial. Près d'un million et demi de pages supplémentaires sont devenues accessibles à la population en 2021.

Nos actions prioritaires en 2022
- Assurer le soutien aux instances décisionnelles dans le contexte de COVID-19;
- Accueillir le nouveau personnel politique (mandat 2021-2025) et leur offrir un programme de formation adapté et diversifié;
- Réaliser un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021 et déterminer les actions à entreprendre pour moderniser les processus électoraux et développer des stratégies innovantes et de nouveaux outils informationnels pour rejoindre un maximum de la population;
- Poursuivre la diffusion proactive des documents et continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2022 : 112,8 M$, une hausse de 2,3 M$
PDI 2022-2031 : 557,5 M$
Effectif : 485 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Mise en route du plan de relance pour améliorer le service aux arrondissements et services centraux et répondre aux orientations du Plan stratégique Montréal 2030, notamment la transition écologique :
- Remplacement de véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 605 véhicules écoresponsables;
- Obtention de la certification du programme clé verte par cinq ateliers d'ici à la fin de l'année;
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements en arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Augmentation de la couverture contractuelle pour le renouvellement des actifs roulants afin d'accroître notre flexibilité dans les acquisitions (41 nouvelles ententes conclues entre janvier et septembre 2021).

Nos actions prioritaires en 2022
- Ajouter quatre postes de conseillers et un poste d'analyste matériel roulant pour s'assurer de combler les requis opérationnels des unités d'affaires en facilitant d'une part la coordination des mouvements de véhicules et équipements au sein du parc et, d'autre part, l'acquisition de véhicules, la réduction des délais de livraison et l'augmentation de la couverture contractuelle grâce à une meilleure capacité de mener des appels d'offres;
- Ajouter trois postes pour les projets d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks et un poste pour le projet Système de gestion des actifs municipaux afin d'améliorer la qualité de l'information et de mieux répondre aux besoins de visibilité et de suivi des clients;
- Livrer le plan stratégique du SMRA afin de bénéficier des avantages du regroupement : réduction des coûts, optimisation du PDI, réduction des risques opérationnels et optimisation de l'utilisation des actifs;
- Poursuivre le remplacement des véhicules désuets avec trois programmes (Ville, SPVM et SIM) pour un total de 55,7 M$ du PDI en 2022 : remplacement des véhicules désuets par des modèles électriques ou hybrides lorsque disponibles afin de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici à 2030.

Mobilité et attractivité

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	60 578,9	64 098,6	65 700,2	69 465,3	83 841,2	83 841,2	80 855,8
Eau	224 836,1	228 258,1	256 417,9	266 639,1	297 832,2	274 730,4	290 931,5
Grands parcs, mont Royal et sports	53 626,3	50 532,5	53 204,8	53 145,3	64 951,6	42 632,0	42 157,9
Infrastructures du réseau routier	30 875,9	29 173,8	27 649,1	28 126,3	60 472,2	29 027,3	24 039,3
Urbanisme et mobilité	58 923,1	58 593,2	92 555,3	67 094,2	76 574,3	74 412,9	74 495,4
Total – Mobilité et attractivité	**428 840,3**	**430 656,2**	**495 527,3**	**484 470,2**	**583 671,5**	**504 643,8**	**512 479,9**

Tableau 9 – Mobilité et attractivité – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Mobilité et attractivité								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Eau	545 846,0	670 681,0	684 162,0	496 816,0	430 965,0	2 828 470,0	2 245 309,0	5 073 779,0
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	169 354,0	170 583,0	175 575,0	196 987,0	185 753,0	898 252,0	1 076 411,0	1 974 663,0
Infrastructures du réseau routier	58 888,0	74 920,0	87 891,0	81 463,0	55 429,0	358 591,0	692,0	359 283,0
Urbanisme et mobilité	454 293,0	465 533,0	421 940,0	442 002,0	453 500,0	2 237 268,0	2 773 778,0	5 011 046,0
Total – Mobilité et attractivité	1 335 007,0	1 471 010,0	1 449 781,0	1 282 729,0	1 200 952,0	**6 739 479,0**	6 576 474,0	**13 315 953,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit au développement urbain du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales, de même que l'offre et le développement de divers services à la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le Plan stratégique Montréal 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Une première étape menant à l'élaboration prochaine du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM 2050) a été complétée par le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM), avec l'adoption d'un Projet de ville en vue d'une métropole plus verte, inclusive et résiliente. En cohérence avec cet exercice phare en planification urbaine, Montréal a notamment adopté une nouvelle Stratégie d'électrification et avance dans ses démarches d'écoquartiers impliquant la mise sur pied de bureaux de projets partagés avec la communauté en vue de leur déploiement.

Sous la gouverne du **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), le Plan nature et sports retenu par la Ville présente aussi la vision et les priorités d'intervention en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de modes de vie actif. En ce sens, nous avons créé en 2021 un nouveau parc-nature Écoterritoire de la falaise et assuré le développement du Grand parc de l'Ouest.

Dans l'optique de contribuer aux priorités municipales en matière de transition écologique, le **Service de l'eau** (SE) a travaillé à améliorer la gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve. C'est ainsi que la construction de plusieurs ouvrages de rétention des eaux usées s'est poursuivie en 2021 : trois nouveaux ouvrages sont entrés en phase de démarrage. Le SE s'est aussi donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de l'empreinte écologique. À titre d'exemple, les opérations d'épuration des eaux usées générant une part significative de tous les GES produits par les activités de la Ville de Montréal, des solutions présentant un bilan positif d'émission de gaz à effet de serre pour remplacer les incinérateurs de boues ont été explorées et les analyses s'avèrent concluantes.

En cette période pandémique impliquant le déploiement prolongé de diverses mesures de confinement et de distanciation, il s'est avéré d'autant plus important d'assurer le maintien des services publics et d'ajuster le niveau des services offerts par la Ville. Certaines activités, interrompues par la pandémie, ont d'ailleurs pu reprendre graduellement au cours de l'année.

Les principaux travaux des projets figurant au programme d'investissement ont été complétés, se sont poursuivis ou ont été entamés en 2021, notamment les chantiers suivants : la place des Montréalaises, la rue Sainte-Catherine Ouest, les abords de l'UQAM à proximité de l'intersection Sainte-Catherine et Saint-Denis, l'avenue des Pins, l'intersection des chemins Remembrance et Côte-des-Neiges, le nouvel axe Peel du réseau express vélo (REV), plusieurs pistes cyclables comme celle des axes Jarry et 1re Avenue à proximité du parc Frédéric-Back. À cela s'ajoutent les travaux d'une valeur de plus de 400 M$ pour le maintien des infrastructures des réseaux et usines d'eau, sans compter les travaux d'infrastructures dans les parcs et les installations sportives.

Affin de maintenir et d'améliorer l'expérience citoyenne, de nombreux chantiers sont déployés. Les impacts de ces chantiers sur la population sont considérables. C'est pourquoi, au printemps 2021, la Ville a adopté la Charte montréalaise des chantiers, qui prône l'application des meilleures pratiques par ses équipes, ses partenaires externes et les promoteurs privés dans la réalisation des chantiers. Cette charte a été produite sous la gouverne du **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) en collaboration avec de multiples parties prenantes internes et externes, dont les donneurs d'ouvrages.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en œuvre des programmes liés au maintien et à l'amélioration des actifs sous notre responsabilité : le maintien des actifs routiers, des actifs des grands parcs et des installations sportives, des conduites d'aqueduc et d'égouts, tout comme l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de l'usine d'épuration des eaux usées;
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à l'usine d'épuration des eaux usées et y amorcer les essais pilotes quant à la solution de remplacement des incinérateurs des boues;
- Entamer le programme d'investissement en infrastructures vertes en gestion des eaux;
- Réhabiliter les berges des grands parcs et y restaurer les milieux humides et hydriques;
- Poursuivre les efforts pour renforcer la forêt urbaine et pour planter 500 000 arbres d'ici à 2030, voir à la protection des milieux naturels pour atteindre la cible de 10 % du territoire, développer les liens entre les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts, et poursuivre le développement de nouveaux parcs, dont le Grand parc de l'Ouest, le parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le Pôle nature de l'Est;

- Poursuivre dans la voie des grands travaux d'aménagement, notamment ceux d'un nouveau parc riverain à Lachine, du parc Frédéric-Back, des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, de la Place des Montréalaises, et les travaux de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo dans l'axe Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques;
- Réaliser les projets afférents aux travaux de l'échangeur Turcot et du pont Samuel-De Champlain sous la responsabilité de la Ville, tels que l'aménagement Terre-Ferme aux abords du nouveau pont et ceux des abords de l'autoroute 15, le réaménagement du pôle Gadbois et la construction de la nouvelle rue Notre-Dame Ouest;
- Accompagner les partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs comme l'implantation d'un service rapide par bus (ARTM) mis en service en 2022 et des axes Ouest et Est du Réseau express métropolitain (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (STM), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (MTQ) et la déconstruction du pont Champlain (PJCCI);
- Poursuivre les études pour réaliser un projet de mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest, soit le segment ouest de la Ligne rose (ARTM);
- Co-construire le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne et poursuivre les actions concertées de développement des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2022 : 80,9 M$, une baisse de 3 M$
PDI 2022-2031 : 897,2 M$
Effectif : 179,5 années-personnes

Champs d'action :
- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission
La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

Notre impact et nos réalisations en 2021
La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, économies importantes dont peut bénéficier la population. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville à la fois plus attrayante et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de préserver le réseau radiculaire des arbres et la canopée.

Déjà 89 % des rues artérielles sont desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et de 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. Voici la moyenne de ses activités annuelles :
- Inspection de plus de 2 300 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 1,2 km de conduits câblés à son réseau avec priorité donnée aux nouveaux développements résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur quelque huit kilomètres de rue;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Réalisation d'un volume de travaux de 97,1 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 44,7 M$ de travaux intégrés avec la Ville et la STM.

Nos actions prioritaires en 2022

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Elle envisage donc les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 93,1 M$ pour le programme construction et modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration avec la Ville, le Service de l'eau de la Ville et la STM;
- Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,2 km dans de nouveaux développements résidentiels;
- Procéder à des inspections structurales de 3 500 puits d'accès et de 1 200 puits d'accès pour occupation;
- Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
- Conserver le taux de redevance actuel de 3 933 $ du mètre, soit le statu quo par rapport au taux réel de 2021;
- Mettre en œuvre les recommandations du mandat d'évaluation des outils informatiques;
- Appliquer les modalités du télétravail en modèle hybride et évaluer les résultats.

Eau

Budget de fonctionnement 2022 : 290,9 M$, une hausse de 16,2 M$
PDI 2022-2031 : 5 073,8 M$
Effectif : 955,5 années-personnes

Champs d'action :
- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Il se doit d'assurer la qualité et la continuité de ses activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2021, le Service de l'eau disposait d'un budget de fonctionnement (excluant financement et dette) de 180,1 M$, dont 45 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,4 M$ et des dépenses de 13,2 M$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités de maintenance afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi ses efforts en vue du maintien de l'état des actifs et du rattrapage du déficit d'entretien. Le Service de l'eau prévoit investir plus de 400 M$ en 2021 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :
- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (88 M$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (62 M$);
- Conduites primaires d'aqueduc (57 M$);
- Collecteurs d'égouts (25 M$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (170 M$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont été consacrés au soutien à la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2021, le Service de l'eau a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action sur le remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 3 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2021. L'année a également été marquée par la mise en service du réservoir Rosemont, le plus gros réservoir d'eau potable de la Ville. Celui-ci augmente de 40 % les réserves d'eau potable de l'agglomération.

En parallèle, le Service de l'eau continue d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. La construction de plusieurs ouvrages de rétention s'est poursuivie en 2021 et devrait se terminer d'ici à 2023. Trois nouveaux ouvrages sont entrés en phase de démarrage.

Le Service de l'eau s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2021, des études d'avant-projets ont été réalisées afin d'explorer des solutions présentant un faible bilan d'émission de gaz à effet de serre pour remplacer les incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (la Station). Ceux-ci produisent en effet une part significative de tous les GES de la Ville de Montréal. Cette année encore, le Service de l'eau a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 285 M$ et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la Station en y investissant plus de 177 M$;
- Démarrer le programme d'investissement en infrastructures vertes. Ce programme de 45 M$, complément du programme de drainage, contribuera à la protection hydraulique des quartiers de la ville en accroissant la capacité de rétention naturelle;
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec;
- Amorcer les essais pilotes pour finaliser le choix de la solution de remplacement des incinérateurs de la Station;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2022 : 42,2 M$, une baisse de 0,5 M$
PDI 2022-2031 : 1 974,7 M$
Effectif : 328,1 années-personnes

Notre mission
Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne aussi la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

En 2021, le Service a déposé le Plan nature et sports. Ce Plan présente la vision et les priorités d'intervention en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de modes de vie actif. Articulé autour de quatre volets, il vise à améliorer le réseau des grands parcs et les installations sportives. Plus largement, le Plan nature et sports vient mettre en action les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment l'accélération de la transition écologique.

Le Service a enregistré une croissance cumulée des entrées de 129 % dans les grands parcs depuis les trois dernières années. Cette augmentation démontre l'attachement de la population envers les espaces verts et réaffirme l'importance de la nature en ville. Cette situation exerce cependant une pression accrue sur les milieux naturels des grands parcs et du Mont-Royal, ainsi que sur leurs infrastructures.

En 2021, près de 70 projets (en cours) ont été soutenus par le Service dans les 19 arrondissements montréalais, afin d'améliorer les parcs locaux et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui permettront de consolider le réseau et de mieux servir la population sur l'ensemble du territoire.

Montréal offre à la collectivité une diversité d'expériences inclusives et variées avec son réseau de grands parcs et d'installations sportives. Certaines activités, interrompues par la pandémie, ont pu reprendre graduellement cette année, notamment les activités de plein air et d'interprétation de la nature, ainsi que la tenue d'événements sportifs internationaux ou métropolitains. Le partage d'expertises et le soutien exceptionnel offert aux arrondissements par le Service ont également permis une reprise graduelle de la pratique sportive locale.

Nos actions prioritaires en 2022

En 2022, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 169,4 M$ pour amorcer la mise en œuvre du Plan nature et sports. Des actions concrètes, échelonnées sur 10 ans, permettront de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et de favoriser l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif. Parmi ces actions :

Montréal Verte : enraciner la nature dans la métropole

- Renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici à 2030;
- Revitaliser les parcs-nature et offrir des expériences de qualité;
- Développer de nouveaux parcs : Grand parc de l'Ouest, parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et pôle nature de l'Est;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Protéger les milieux naturels pour atteindre la cible fixée.

Montréal Bleue : découvrir Montréal d'une rive à l'autre

- Réhabiliter les berges situées dans les grands parcs;
- Restaurer les milieux humides et hydriques;
- Aménager un nouveau parc riverain à Lachine.

Montréal des sommets : innover dans la conservation du Mont-Royal

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre l'accès au site plus sécuritaire et convivial;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal Active : bouger + au quotidien dans la métropole

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs;
- Poursuivre le prêt gratuit d'équipement de plein air hivernal dans les grands parcs.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2022 : 24 M$, une diminution de 5 M$
PDI 2022-2031 : 359,3 M$
Effectif : 443,3 années-personnes

Champs d'action :
- Accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts des travaux et maintien de la circulation
- Protection de l'intégrité du domaine public

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SIRR accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets. Ses équipes participent aux différents groupes de travail pour revoir la portée du projet, évaluer les gains potentiels pour la Ville, s'assurer qu'ils respectent les exigences municipales et saisir les opportunités de bonifier leur intégration au tissu urbain :

- Réalisation du complexe Turcot (ministère des Transports du Québec);
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus - SRB (Autorité régionale de transport métropolitain);
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada);
- Réseau express métropolitain – REM de l'Ouest (CDPQ infra);
- Déconstruction du pont Champlain (PJCCI);
- Prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal);
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec).

Le SIRR assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérants (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal (CSEM), entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une exécution intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici à la fin de l'année 2021, des travaux d'une valeur de 420 M$:

- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût de 77 M$;
- Remplacement des entrées de service en plomb au coût de 19 M$;
- Réalisation de projets intégrés (Durocher, Laurentien-Lachapelle, Grande-Allée, Saint-Grégoire, Pierre-De Coubertin, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, Griffintown, des Pins, etc.) au coût de 257 M$;
- Réhabilitation des chaussées au coût de 28 M$;
- Réhabilitation des structures routières au coût de 39 M$.

Dans le cadre de ces projets, le SIRR a introduit des axes de mobilité afin de réduire les impacts pour la population, a publié la Charte montréalaise des chantiers et a sensibilisé les donneurs d'ouvrages sur le territoire, dont la CSEM avec qui la Ville a convenu d'un cadre structuré de collaboration, afin d'obtenir leurs engagements à adhérer à cette charte, et a poursuivi le déploiement de l'Escouade chantier afin de faire respecter les exigences techniques de la Ville.

À travers un guichet unique, le SIRR gère aussi l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand elles ont à intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. En 2021, c'est environ 4 500 demandes de consentement municipal qui auront été traitées. Dans la même perspective, le SIRR a déployé le volet Permis de la nouvelle plateforme AGIR (Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue). Utilisé par l'ensemble des arrondissements, cet outil vise à améliorer la gestion de l'emprise municipale par un encadrement cohérent, harmonisé et rigoureux des interventions. Il vise à faciliter le processus de demande et de délivrance des permis d'occupation du domaine public.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs municipaux et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles.

Nos actions prioritaires en 2022

Le SIRR sera impliqué dans de nombreux projets, notamment la poursuite des grands travaux suivants :

- Poursuivre les projets afférents au complexe Turcot à la suite de l'obtention de subventions du MTQ, tels que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, l'aménagement du Pôle Gadbois (pourtour du complexe sportif Gadbois), ainsi que l'aménagement d'un lien vert Fleuve-Falaise (abord de l'autoroute 15 – secteur Turcot);
- Compléter les projets afférents au corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), dont le projet de « terre ferme », la piste cyclable Gaétan Laberge, la Place publique « P11 » ainsi que l'aménagement des abords de l'autoroute 15 (secteur Champlain);
- Implanter un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX (réaliser différents travaux sur le boulevard Pie-IX entre boulevard Henri-Bourassa et la rue Notre-Dame, incluant les intersections Pie-IX/Jean-Talon et Pie-IX/Henri-Bourassa);
- Effectuer pour le REM de l'Ouest (CDPQ infra) divers travaux reliés à des opportunités de bonification du territoire ou à des enjeux de sécurité et d'accès;
- Aménager une piste multifonctionnelle et un mur anti-bruit dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2022 est d'environ 570 M$ et de nouvelles actions seront posées dans le cadre de ces travaux :

- Suivre les engagements de la Charte Montréalaise des chantiers et en mesurer les bénéfices;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment les volets Planification et conception afin de suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue depuis sa programmation jusqu'à sa réalisation;
- Procéder aux projets pilotes de la feuille de route gouvernementale BIM (Building Information Modeling) en vue d'assurer la réussite du virage numérique;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2022 : 74,5 M$, une augmentation de 0,1 M$
PDI 2022-2031 : 5 001 M$
Effectif : 315,6 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. Il fournit son expertise et sa capacité d'innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable
- Nouveaux modes de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement

Notre impact et nos réalisations en 2021
Fort de son expertise en urbanisme et en mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers du Plan stratégique Montréal 2030, soit la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; l'innovation et la créativité.

En 2021, un pas important vers la création d'une ville plus verte, plus inclusive et plus résiliente a été fait avec l'adoption du Projet de ville, première étape qui mènera à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Dans cette même perspective, Montréal a adopté une nouvelle Stratégie d'électrification 2021-2023 qui, grâce aux 885 M$ d'investissements prévus à son plan d'action, contribuera à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050.

La planification des futurs écoquartiers montréalais a franchi, notamment grâce à la mise sur pied de bureaux de projets partagés avec la communauté, des jalons significatifs avec l'adoption d'un programme particulier pour Lachine-Est et de règlements permettant le démarrage de Louvain-Est, et avec l'élaboration d'une vision concertée pour Namur-Hippodrome. D'autre part, les démarches d'écoquartiers orientent la planification des secteurs prioritaires et la bonification des outils réglementaires vers l'adaptation aux changements climatiques, l'électrification des transports, l'accessibilité universelle et la préservation du patrimoine.

Résolument orienté vers les transports actifs, le Service a par ailleurs continué d'investir dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout de l'axe Peel. Parallèlement, des pistes cyclables classiques ont été ajoutées au réseau, notamment sur Jarry et la 1re Avenue, à proximité du parc Frédéric-Back. L'objectif est d'offrir des solutions alternatives de mobilité, à la fois conviviales et sécuritaires, afin de faire passer la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025 et ainsi réduire l'émission de gaz à effet de serre dans la métropole. Parallèlement, Bixi Montréal a fait l'acquisition de 725 nouveaux vélos à assistance électrique. Cette décision s'inscrit dans un objectif de mise en service graduelle de plus de 2 000 vélos à assistance électrique d'ici à 2022.

Le Service s'est acquitté de son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Les investissements dans la réfection et le réaménagement d'artères majeures se sont également poursuivis avec la finalisation des travaux sur les rues Sainte-Catherine, entre De Bleury et Mansfield, et Peel, entre Smith et René-Lévesque. Les travaux aux abords de l'UQAM, sur les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, se sont poursuivis alors que ceux de la rue des Pins, de Saint-Denis à Saint-Laurent, et à l'intersection des chemins Remembrance et Côte-des-Neiges, ont été lancés. Ces projets visent un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement, répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite et se traduisent par un plus grand verdissement.

La sécurisation des déplacements est demeurée au cœur des préoccupations du Service avec la réalisation d'actions Vision Zéro, dont le développement d'une norme visant à attribuer un niveau de sécurité aux véhicules lourds et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles.

Depuis l'annonce du projet du REM de l'Est, le Service travaille conjointement avec CDPQ Infra à sa planification. Afin d'accompagner l'implantation du REM, les premières étapes pour définir les concepts d'aménagement de la rue Notre-Dame ont été entreprises en partenariat avec le ministère des Transports du Québec. En collaboration avec l'ARTM, le dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose) a débuté.

Nos actions prioritaires en 2022

- Co-construire le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne menée par l'Office de consultation publique de Montréal;
- Poursuivre les efforts concertés de planification et de mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome;
- Adopter un cadre d'intervention en reconnaissance et une nouvelle gouvernance pour le Vieux-Montréal;
- Poursuivre les projets pilotes en urbanisme transitoire entre autres sur les sites de de la Cité des Hospitalières et de la Caserne 14 afin de préserver et de valoriser ces lieux identitaires significatifs;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels ceux des rues Sainte-Catherine Ouest, Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance et de l'avenue Des Pins;
- Amorcer les travaux de remplacement du pont Jacques-Bizard;
- Planifier le prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption ainsi que le réaménagement des abords du CUSM;
- Déployer le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo dans l'axe Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques, et acquérir environ 425 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de répondre à la demande croissante;
- Mettre en œuvre des programmes liés au maintien et à l'amélioration des actifs sous la responsabilité du Service : voirie, structures routières, feux de circulation et éclairage, principalement;
- Poursuivre la phase de développement du REM de l'Est avec les partenaires régionaux et développer, avec le ministère des transports, des concepts de réaménagement de la rue Notre-Dame en complémentarité avec ce projet;
- Réaliser, avec l'ARTM, le dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Qualité de vie

Tableau 10 – Qualité de vie – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Qualité de vie							
Culture	108 135,2	67 222,6	64 213,8	61 339,2	70 038,2	65 785,0	66 726,9
Développement économique	56 362,1	61 723,0	92 830,1	93 640,9	162 242,9	124 171,1	88 887,3
Diversité et inclusion sociale	27 980,1	28 979,4	29 027,7	34 402,6	39 089,6	30 919,7	38 492,7
Environnement	120 419,6	174 566,4	146 424,8	168 702,5	158 079,1	169 317,9	172 296,1
Espace pour la vie	57 832,4	57 913,7	59 063,8	59 161,6	72 922,5	75 397,9	81 746,9
Habitation	27 997,7	40 556,8	86 940,3	89 605,4	208 395,3	155 856,2	146 133,2
Total – Qualité de vie	**398 727,1**	**430 961,9**	**478 500,5**	**506 852,2**	**710 767,6**	**621 447,8**	**594 283,1**

Tableau 11 – Qualité de vie – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Qualité de vie								
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Environnement	123 636,0	49 589,0	39 099,0	40 949,0	103 698,0	356 971,0	95 331,0	452 302,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Total – Qualité de vie	**225 838,0**	**149 729,0**	**140 466,0**	**148 776,0**	**222 256,0**	**887 065,0**	**702 604,0**	**1 589 669,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des équipes dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, dans une perspective de transition écologique, de diversité et d'inclusion, de participation citoyenne, d'innovation et de créativité.

Notre impact et nos réalisations en 2021

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA à la qualité de vie n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et les citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Contribuer à la réponse aux enjeux d'itinérance, d'insécurité alimentaire et d'insécurité urbaine dans le contexte de la pandémie a été au cœur des activités du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** avec, notamment, le déploiement de services d'hébergement d'urgence, de mesures alimentaires et de projets de médiation sociale pour la prise en charge des personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'avec le renforcement des actions de prévention en matière de sécurité urbaine. L'adoption du plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025, qui intègre toutes les actions de la Ville en matière d'inclusion, et celle de la Politique montréalaise pour l'action communautaire, qui vise à se rapprocher du milieu communautaire, ont également constitué des moments forts. Ce plan et cette politique auront un impact indiscutable dans les années à venir.

Le **Service de l'habitation** a contribué, avec ses partenaires, à la réalisation de nombreuses initiatives structurantes visant à favoriser une offre de logements de qualité et abordables afin de mieux répondre à la diversité des besoins des Montréalaises et des Montréalais, qui aspirent à des milieux de vie durables et équitables, dans un contexte où le marché de l'habitation est de plus en plus tendu et où les enjeux urbains sont croissants. Il a notamment mis en chantier 1 450 unités abordables privées; complété ou continué le développement de 4 400 unités dans le cadre des programmes de logement social et communautaire; soutenu 11 projets de logement social; acquis des terrains destinés à des projets sociaux

et communautaires; soutenu les ménages dans l'acquisition d'une propriété; et appuyé le programme d'aide à la rénovation et l'opération 1er juillet.

L'année du **Service de l'environnement** a été marquée par la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, notamment par l'adoption du Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique et par l'extension du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes. La collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus a débuté dans plusieurs arrondissements, tandis que la construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques s'est poursuivie. Parmi de nombreuses réalisations concernant la qualité de l'eau, des sols et de l'air, l'usine de traitement des eaux contaminées du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles a été mise en opération, de même que l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental Saint-Michel.

Dans le contexte de la pandémie et de l'effort de mobilisation sans précédent de l'écosystème économique, le **Service du développement économique** a mis en œuvre plusieurs mesures pour venir en aide aux entreprises. Ainsi, en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, la priorité des équipes a été la mise en œuvre d'un second plan de relance de 60 M$ pour soutenir l'économie montréalaise et d'un plan spécifique pour la relance du centre-ville. Les réalisations ont particulièrement visé à soutenir la vitalité des artères commerciales, la transformation des modèles d'affaires des entreprises et le développement des pôles et zones d'innovation sur le territoire.

Le **Service de la culture** a contribué à la relance des activités culturelles. Les bibliothèques et les maisons de la culture se sont adaptées afin d'offrir le maximum de services et d'activités. De très nombreux projets visant à redynamiser les espaces publics du centre-ville et des quartiers ont été soutenus. En plein cœur du Quartier des spectacles, l'esplanade Tranquille, lieu significatif s'il en est, a été inaugurée. Des investissements importants ont été consentis pour le maintien et le développement des ateliers d'artistes. Enfin, le renouvellement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, avec le gouvernement du Québec, laisse entrevoir de belles perspectives pour l'aménagement culturel et la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et d'accessibilité à la culture d'ici à 2024.

Ce fut une année charnière pour **Espace pour la vie**, qui a accru son impact sociétal notamment en ajoutant une cinquième institution à son complexe muséal, la Biosphère, dont la mission est d'engager le public dans la lutte aux changements climatiques; en lançant un passeport offrant un accès illimité avantageux à ses musées; en accueillant gratuitement une soixantaine d'enfants de milieux défavorisés à ses camps de jour grâce au soutien de la Fondation Espace pour la vie; en déployant, pour la seconde année, son programme « La nature près de chez vous » dans les parcs de la métropole.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer la cohérence des interventions entre d'une part la Ville de Montréal et d'autre part l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont également été bousculées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2022

Diversité et inclusion sociale

- Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle; l'implantation de l'ADS+ et développer un pôle de données sociales;

- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle ainsi qu'une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur l'approche des droits fondamentaux, travailler au renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, élaborer une stratégie montréalaise en réduction des méfaits;
- Déployer le programme Quartiers intégrés et résilients 2030 dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités;
- Déployer la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024 pour contribuer à l'inclusion en emploi des personnes immigrantes, élargir la portée de la Politique d'accès sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Consolider le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS);
- Poursuivre le travail en appui aux organismes communautaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et favoriser la cohabitation sociale.

Habitation

- Développer de nouveaux outils pour favoriser le développement de logements abordables, la protection des locataires et la préservation du parc de logements locatifs;
- Bonifier les interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en ajustant le programme d'acquisition résidentielle aux nouvelles réalités du marché immobilier;
- Soutenir les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile et, notamment, la mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable (RénoPlex);
- Livrer les projets de logements sociaux et abordables en cours et maximiser les retombées des fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour lancer de nouveaux projets;
- Accompagner la réalisation des projets de logements sociaux et communautaires en entreprenant les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public nécessaires;
- Accélérer les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social;
- Pérenniser le dispositif d'aide aux ménages sinistrés et sans-logis.

Développement économique

- Amorcer le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par un soutien au développement de pôles et de zones d'innovation, notamment du Technoparc et de l'est de Montréal;
- Renforcer le service client auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Mettre en place des projets structurants afin de soutenir les entreprises innovantes et de consolider les chaînes de valeur locale et l'émergence de secteurs économiques d'avenir;
- Déployer une stratégie économique pour l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème startups, l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et des communautés autochtones;
- Déployer une stratégie d'acquisition collective permettant de favoriser l'abordabilité des locaux pour les entreprises et contribuer à la revitalisation durable des quartiers.

Environnement

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées : produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et du gaspillage alimentaire, poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques et mettre en œuvre une stratégie de

sensibilisation associée, planifier la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs des matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Finaliser et mettre en service deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est, et lancer les travaux de décontamination du site visé pour l'implantation d'un autre centre à LaSalle;
- Finaliser l'implantation des améliorations du Réseau de surveillance de la qualité de l'air et mettre en service les divers équipements prévus, réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, dont un règlement sur la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau;
- Adapter les activités d'inspection des aliments en fonction de la nouvelle réalité post-pandémie tout en assurant la salubrité des aliments, planifier les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie, négocier une nouvelle entente de trois ans avec le MAPAQ.

Culture
- Poursuivre le renouvellement des équipements culturels : construction ou aménagement de plusieurs bibliothèques et centres culturels (Maisonneuve, L'Octogone à LaSalle, Île-des-Sœurs, Réjean-Ducharme dans le Sud-Ouest, centres Sanaaq, Cœur-Nomade et Espace-Rivière, bibliothèque interculturelle dans CDN-NDG), inauguration du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, après huit ans de fermeture, et du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le Quartier des spectacles et dévoilement d'œuvres d'art;
- Enrichir les services et l'offre culturelle pour :
    - Les bibliothèques : sondage auprès des clientèles des bibliothèques, nouvelles activités destinées aux aînés, services et activités sur et pour les communautés autochtones, ateliers de fabrication numérique;
    - Les maisons de la culture : Plan de développement 2022-2027;
    - La mise en valeur du Plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais et du Plan d'action pour le développement du loisir culturel et de la pratique artistique amateur;
    - Le soutien et accompagnement spécifiques aux festivals et événements et au milieu du cinéma;
    - Le positionnement de Montréal dans le marché national et international.
- Étendre l'indice d'écoresponsabilité à plusieurs organismes et programmes ainsi que l'indice d'équité (IDÉ) auprès d'un plus grand nombre de festivals et événements culturels soutenus par la Ville.

Espace pour la vie
- Rouvrir l'Insectarium à la suite de sa Métamorphose;
- Mesurer l'impact socioécologique des institutions d'Espace pour la vie, notamment en ce qui concerne le rayonnement de la métropole et les actions permettant l'accélération de la transition écologique ainsi que la diversification des publics dans une perspective d'inclusion;
- Effectuer des travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique : solidification des fondations et étanchéisation des toitures;
- Déposer le plan directeur du Jardin botanique, visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation sur le site, qui avait initialement été prévue en 1931 pour une visite en automobile;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030, notamment avec la stratégie de protection des pollinisateurs et la stratégie sur l'agriculture urbaine;
- Poursuivre les projets hors les murs comme « Chemins de transition », en collaboration avec l'Université de Montréal.

Culture

Budget de fonctionnement 2022 : 66,7 M$, une hausse de 0,9 M$
PDI 2022-2031 : 624,2 M$
Effectif : 185,9 années-personnes

Champs d'action :
- Bibliothèques
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industries culturelles et créatives
- Équipements, espaces et quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel

Notre mission
Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'année 2021 s'est déployée sous le signe de la relance, inspirée par la créativité et l'innovation; la solidarité, la diversité et l'inclusion; la transition écologique; et la participation citoyenne.

Renouvellement des équipements culturels et œuvres d'art public
- L'esplanade Tranquille, lieu significatif en plein cœur du Quartier des spectacles, a été inaugurée à l'été. La patinoire, les installations de projection et de services ouvriront pour la période des Fêtes, pour un site pleinement fonctionnel au début de 2022;
- Les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie)[8] ont été commencés, un concours d'architecture a eu lieu pour le projet Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville)[8] et celui de l'Espace-Rivière (Rivière-des-Prairies)[8] sera lancé sous peu;
- L'aménagement des aires d'accueil et de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri[8], Notre-Dame-de-Grâce[8] et Robert-Bourassa (Outremont)[8] a été réalisé.
- La mise à niveau des équipements scénographiques de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et du Théâtre Outremont est en voie d'être complétée;
- Quatre nouvelles œuvres d'art public[8] et deux murales d'envergure[8] ont enrichi le paysage urbain, et deux œuvres ont été restaurées et réinstallées sur leur site.

Offre culturelle et services directs à la population
Tout au long de 2021, les bibliothèques et les maisons de la culture ont adapté leur offre pour respecter les consignes sanitaires. À cela s'est ajouté un grand projet collaboratif de médiation culturelle, « Nos maisons »[8], mettant en valeur la diversité et la participation citoyenne, et une série de capsules documentaires, « Dans les ateliers »[8], sur le milieu des arts visuels. L'équipe du MEM-Centre des mémoires montréalaises a présenté deux expositions hors les murs, « Dialogue avec la communauté sino-montréalaise » et « Reflet de la montréalité ».

8. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Renouvellement de l'Entente sur le développement culturel
La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'Entente sur le développement culturel pour 2021-2024, d'un montant de 158 M$. Les deux axes principaux sont l'aménagement culturel et la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et d'accessibilité à la culture. Cette entente contribuera à préserver et à mettre en valeur la culture et le patrimoine, et ce, en concertation avec les arrondissements, les acteurs du milieu et les partenaires locaux;
Les projets de construction, de rénovation et de mise à niveau des bibliothèques ainsi que les projets d'art mural portés par le Service de la culture font notamment partie des initiatives soutenues par l'Entente.

Soutien au milieu culturel et implication active dans la relance du centre-ville
- Quelque 120 projets appuyés par la Ville ont contribué à redynamiser les espaces publics du centre-ville et des quartiers;
- Un soutien financier ponctuel, en partenariat avec le Service du développement économique, a également permis à 27 organismes de réaliser des projets totalisant plus de 2,5 M$;
- Un soutien de 1,4 M$[8] a été offert au milieu du livre pour l'acquisition de documents, en plus du budget annuel de 7,5 M$.

Innovation et transformation
En collaboration avec les acteurs du milieu et les experts, le Service a développé un indice d'écoresponsabilité pour tracer un portrait des actions mises en place par les événements et festivals. La Ville a également collaboré au programme On tourne vert avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, qui cherche à rendre l'industrie audiovisuelle plus écoresponsable. Le Service a également déployé, dans le cadre d'un projet-pilote, un indice d'équité (IDÉ) pour tenter d'établir un point zéro sur la situation des organismes culturels en matière d'équité. De plus, le réseau Accès culture a fait le suivi de ses actions en diversité et a lancé un projet pilote d'accueil de commissaires artistiques de la diversité en résidence dans les maisons de la culture. Un nouveau volet du Programme d'art mural[8] et un appel à projets en art temporaire[8] seront lancés à l'intention des artistes autochtones d'ici à la fin de l'année.

Appui aux ateliers d'artistes
Dans le cadre du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes, le Service a mis en œuvre plusieurs actions. Conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications et en collaboration avec le Service du développement économique, trois projets de construction et de rénovation d'ateliers d'artistes totalisant 11 M$ destinés à plus de 600 artistes ont été soutenus. De plus, six OBNL ont reçu un financement de la Ville de plus de 600 000 $ pour conserver ou développer des ateliers d'artistes. Enfin, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, dont un projet visant à outiller les artistes sur leurs droits et obligations et un projet pilote d'accompagnement de projets immobiliers d'ateliers.

Nos actions prioritaires en 2022
- Rouvrir la bibliothèque Maisonneuve[8] à la suite des rénovations;
- Poursuivre les projets concernant la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)[8], les centres Sanaaq[8], Cœur-Nomade[8] et Espace-Rivière[8];
- Terminer l'aménagement de l'aire d'accueil de la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs[8];
- Élaborer les plans et devis pour la bibliothèque Réjean-Ducharme (Sud-Ouest)[8] et la bibliothèque interculturelle (CDN-NDG)[8];
- Inaugurer le Théâtre de Verdure au Parc La Fontaine, après huit ans de fermeture, et le MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le Quartier des spectacles;

- Dévoiler l'œuvre de Giorgia Volpe dans le parc de l'Ukraine (Rosemont-La Petite-Patrie), celle de Myriam Dion au parc Sir-Wilfrid-Laurier (Plateau Mont-Royal) et celle de Philippe Allard et Alexandre Burton au Centre de traitement des matières organiques (Saint-Laurent);
- Poursuivre la création de murales, les entretenir et lancer un nouveau programme destiné aux muralistes autochtones;
- Enrichir les services aux usagères et aux usagers et l'offre culturelle des maisons de la culture;
- Sonder les clientèles en vue d'assurer une plus grande représentativité de la population dans la fréquentation des bibliothèques et des maisons de la culture;
- Offrir dans les bibliothèques de nouvelles activités pour les aînés[8], des services et activités sur et pour les communautés autochtones[8], ainsi que des ateliers de fabrication numérique;
- Déployer le Plan de développement 2022-2027 des maisons de la culture, qui vise à actualiser leurs orientations tout en poursuivant leurs activités;
- Mettre en avant les Plans d'action pour le rayonnement des musées montréalais, le développement du loisir culturel, la pratique artistique amateur et la pérennité des salles alternatives;
- Poursuivre les efforts pour mieux positionner Montréal sur le marché national et international (festivals, événements et milieu du cinéma), en plus des nombreux programmes et des mesures de soutien et d'accompagnement qui existent déjà.
- Étendre l'indice d'écoresponsabilité à plusieurs organismes et programmes, et l'indice d'équité (IDÉ) à un plus grand nombre de festivals et événements culturels soutenus par la Ville.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2022 : 88,9 M$, une baisse de 35,3 M$
Effectif total : 69 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
Faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative au Plan économique conjoint inclus dans le budget de fonctionnement, le Service assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la mise en valeur de l'Est et la relance du centre-ville.

Depuis mars 2020, les activités du Service se poursuivent dans un contexte de crise sanitaire. À ce jour, plus de 250 M$ ont été engagés dans des actions visant des mesures d'urgence et de relance. En 2021, la mise en œuvre des 10 mesures d'un second plan de relance pour soutenir l'économie montréalaise et d'un plan pour la relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du Service. Ses principales réalisations sont les suivantes :

Vitalité commerciale
- Rues commerciales : investissement de plus de 13,5 M$ dans des projets de soutien (aménagements, outils, subventions aux commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.);
- Centre-ville : mise en œuvre d'un plan de soutien de 25 M$ établi par Montréal et le gouvernement du Québec (près de 21 M$ investis au 30 septembre 2021 pour des initiatives en matière d'aménagement urbain, d'animation, de promotion et de subventions aux commerces et à la petite entreprise; phase 2 en préparation).

Transition écologique
- Aménagement et mobilité durable : mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M$ sur quatre ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Autonomie alimentaire : octroi de 1,5 M$ en contributions pour soutenir l'émergence et l'essor de l'agriculture urbaine commerciale;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire et investissement de 1,2 M$ en contributions et services professionnels pour de l'accompagnement d'entreprises.

Soutien à l'entrepreneuriat
- Innovation : investissement de 2,4 M$ en appui à des incubateurs, des accélérateurs, des centres d'entrepreneuriat universitaires ainsi qu'à des organismes capables de soutenir des entrepreneurs dans la transformation de leur modèle d'affaires et le maillage d'affaires;

- Développement des compétences : investissement de plus de 1,5 M$ pour déployer des activités de sensibilisation et de formation ainsi que des stratégies pour combler les besoins des entreprises, notamment par l'intégration au marché du travail de personnes issues de milieux plus vulnérables;
- Soutien aux petites entreprises : injection de 150 M$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, sous forme de prêts, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie;
- Ligne Affaires : 3 198 points de contact établis avec les entreprises.

Développement économique du territoire

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes d'une valeur de 30 M$ et investissement de 11,5 M$ en 2021;
- Soutien aux entreprises d'économie sociale : mise à disposition de 4 M$ en 2021 et 2022 pour l'acquisition et la rénovation de leurs bâtiments dans le cadre d'un nouveau programme;
- Renouvellement du programme Bâtiments industriels durables : ajout de 16,1 M$ sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique;
- Planification et développement des pôles d'emplois de l'agglomération : Est, Ouest et Centre.

Nos actions prioritaires en 2022

- Amorcer le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par un soutien au développement de pôles et de zones d'innovation, notamment du Technoparc et de l'est de Montréal;
- Renforcer le service client auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Mettre en place des projets structurants afin de soutenir les entreprises innovantes et de consolider les chaînes de valeur locale et l'émergence de secteurs économiques d'avenir;
- Déployer une stratégie économique pour l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème startups ou encore l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et des communautés autochtones;
- Déployer une stratégie d'acquisition collective permettant de favoriser l'abordabilité des locaux pour les entreprises et de contribuer à la revitalisation durable des quartiers.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2022 : 38,5 M$, une hausse de 7,6 M$
PDI 2022-2031 : 77,6 M$
Effectif : 53 années-personnes

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) agit de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité ou son origine.

Notre impact et nos réalisations en 2021
En conformité avec le Plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

1. Renforcement du virage de l'inclusion
- Adoption du plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025 qui intègre toutes les actions de la Ville en matière d'inclusion et oriente les actions du SDIS;
- Adoption et suivi de la Politique montréalaise pour l'action communautaire qui ouvre d'importantes perspectives pour les relations partenariales avec les groupes et regroupements de l'action communautaire en établissant des fondements sûrs pour les différentes formes de soutien de la Ville.

2. Lutte contre les discriminations
- Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnalité (ADS+) par une intégration stratégique de l'ADS+ dans les processus de la Ville, en développant des outils et en accompagnant les unités;
- Poursuite du chantier en accessibilité universelle (AU) 2020-2024 pour une accessibilité plus transversale, stratégique et performante à la Ville, ainsi que pour lutter contre le capacitisme à l'égard des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

3. Réduction des inégalités
- En appui au réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes communautaires, déploiement de services d'hébergement d'urgence, de mesures alimentaires et de projets de médiation sociale pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, soit un investissement de près de 3 M$;
- Renforcement des actions de prévention en matière de sécurité urbaine :
  - Investissements additionnels de plus de 1,5 M$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;
  - Nouvelle Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale dans Ville-Marie (0,2 M$);
  - Maintien des investissements pour l'action citoyenne en sécurité urbaine (0,1 M$);
  - Soutien à l'action du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (0,6 M$).
- Investissements de 2,2 M$ sur 2 ans dans 10 projets d'envergure devant favoriser l'accès à une alimentation saine et lutter contre l'insécurité alimentaire dans le cadre d'un Fonds régional conjoint.

4. Accélération de l'intégration et de l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

- Renouvellement de l'entente entre la ville et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour 2021-2024 à hauteur de 12 M$;
- Développement de l'offre de la Ville au sein de la future « Station nouveau départ » pour une offre de services publics intégrés en un seul lieu physique au bénéfice des personnes nouvellement arrivées.

5. Élaboration d'une intelligence d'affaires sociales

- Création d'une division pour affiner la connaissance par des données désagrégées afin d'adapter les politiques et programmes en fonction des réalités changeantes sur le territoire et développer une vision agile et apprenante dans le but d'optimiser les pratiques et les processus d'affaires.

Nos actions prioritaires en 2022

Anticiper

- Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations;
- Développer un pôle de données sociales afin de valoriser et partager l'intelligence des données sociales;
- Développer un outil de visualisation interactif des données sociales et des enjeux populationnels.

Planifier

- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle;
- Élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur l'approche des droits fondamentaux;
- Actualiser l'analyse des besoins dans le cadre du renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Élaborer une stratégie montréalaise en réduction des méfaits.

Agir

- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs à la population;
- Poursuivre le travail en appui au réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes communautaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et favoriser la cohabitation sociale;
- Déployer le programme Quartiers intégrés et résilients 2030, dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités, en cohérence avec le Chantier Quartier;
- Consolider le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) et renforcer les programmes actuels en tenant compte des nouveaux investissements;
- Déployer la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024 pour contribuer à l'inclusion en emploi des personnes immigrantes;
- Élargir la portée de la Politique d'accès sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Poursuivre la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et permettre son ouverture graduelle aux citoyennes et aux citoyens.

Évaluer

- Poursuivre la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS afin de s'assurer que celles-ci demeurent en phase avec les enjeux d'une population montréalaise diversifiée.

Environnement

Budget de fonctionnement 2022 : 172,3 M$, une hausse de 3 M$
PDI 2022-2031 : 452,3 M$
Effectif : 266,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre impact et nos réalisations en 2021

Bien que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur les activités du Service de l'environnement, les équipes ont fait preuve de résilience, de persévérance et d'engagement afin de poursuivre la réalisation de ses différents mandats. Ceux-ci sont en lien direct avec plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, que ce soit au niveau de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020 - 2025 selon les priorités annoncées :
    - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique et modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplette pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplette en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration;
    - Finalisation des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes) et dépôt des recommandations de la commission;
    - Démarrage du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de neuf unités ou plus dans cinq arrondissements et mise en opération de projets pilotes (Sud-Ouest, Saint-Laurent) - 33 000 portes additionnelles ont été incluses pour un total de 16 % des 9 ou plus concernées à la fin 2021.
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne pour les contenants de boissons (2022) pour la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en opération à VSMPE et Ville-Marie);
- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est, qui permettront à l'agglomération de disposer d'une capacité de traitement additionnelle de 110 000 t/an en 2022;
- Mise en opération de l'usine de traitement des eaux contaminées du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

- Construction et mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au complexe environnemental Saint Michel (CESM) et certification ISO 45 001 de l'ensemble des opérations du CESM (en novembre);
- Poursuite du mandat règlementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau. Au 30 septembre 2021, les actions suivantes ont été menées :
    - Délivrance de 172 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 28 poursuites ou constats d'infraction, traitement de près de 1 200 plaintes;
    - Production d'un rapport spécifique sur l'impact de l'application du règlement sur le chauffage au bois depuis son entrée en vigueur, démontrant une contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'air;
    - Annonce d'un investissement de 1,2 M$ en voie de réalisation pour l'amélioration du Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'accès accru à certaines données ouvertes (un travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) est en cours visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et ses impacts sur la santé des Montréalaises et des Montréalais);
    - Baisse des différents indicateurs pour l'inspection des aliments, en raison du contexte lié à la pandémie qui a durement touché le secteur de la restauration, que ce soit pour les inspections (- 20 %), le nombre de plaintes (- 38 %) ou les poursuites (- 24 %);
    - Poursuite par l'équipe de l'inspection des aliments de la mise en œuvre d'initiatives visant un soutien accru à la transition écologique du secteur.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
    - Production d'une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et du gaspillage alimentaire en commençant par la présentation aux instances des réponses aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDP) concernant le gaspillage alimentaire.
    - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (plus de 34 000 portes visées pour permettre d'atteindre 26 % des 9 ou plus à la fin de 2022, tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée).
    - Planification de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie d'ici à la fin de 2022.
- Finaliser et mettre en service les deux infrastructures de traitement des matières organiques (CTMO) de Saint-Laurent et Montréal-Est;
- Réviser la planification des autres CTMO pour répondre adéquatement aux besoins à long terme (quantités réelles générées);
- Lancer les travaux de décontamination du site visé pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et du terrain adjacent disponible pour un développement industriel;
- Finaliser l'implantation des améliorations du Réseau de surveillance de la qualité de l'air et mettre en service les divers équipements prévus;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau;
- Négocier une nouvelle entente de trois ans avec le MAPAQ et adapter les activités d'inspection des aliments en fonction de la nouvelle réalité post-pandémie tout en assurant la salubrité des aliments;
- Faire valoir l'expertise des membres de la division afin de contribuer à l'accompagnement des commerçants visant une réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2022 : 81,7 M$, une hausse de 6,3 M$
PDI 2022-2031 : 263,6 M$
Effectif : 448,2 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Notre impact et nos réalisations en 2021
En outillant les citoyennes et les citoyens en vue d'accroître leur autonomie d'agir, et ce dans une perspective de diversité et d'inclusion, Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour protéger l'environnement et la biodiversité et accélérer la transition socio-écologique.

2021 fut une année charnière pour Espace pour la vie, qui a ajouté une cinquième institution à son complexe muséal : la Biosphère. Au terme de négociations entre le gouvernement du Canada, du Québec et la Ville de Montréal, la Biosphère est devenue un musée montréalais le 1er avril 2021. Avec cette institution iconique pour la Ville, Espace pour la vie entend sensibiliser le public aux impacts des changements climatiques et à la perte de la biodiversité et mobiliser les citoyennes et les citoyens autour de ces enjeux.

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur les opérations des musées en 2021 (capacités d'accueil réduites au Biodôme et au Planétarium, annulation de la programmation estivale au Jardin botanique) mais Espace pour la vie a participé résolument à l'effort de relance, rehaussant son achalandage (près de 50% d'une année-type comparativement à 13% l'an dernier) et dynamisant son offre de service en faisant preuve d'innovation et de créativité :

- Déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » pour une deuxième année : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 55 parcs de la métropole et de la Communauté métropolitaine de Montréal (augmentation du nombre de parcs et des contacts éducatifs - 10 000), en plus de d'ajouter des installations artistiques sur le thème de la pollinisation et de l'eau;
- Poursuite de programmes citoyens hors les murs, toujours dans l'objectif de susciter l'engagement pour la protection de la biodiversité : Mon Jardin Espace pour la vie, Sem'Ail, Dôme, Défi Biodiversité, Les sentinelles du Nunavik, Mission Monarques, etc.;
- Accueil d'un nombre croissant de jeunes de milieux défavorisés aux camps de jour d'Espace pour la vie (60 séjours gratuits financés par la Fondation Espace pour la vie);
- Invitation à venir se reconnecter à la nature au Jardin botanique : tenue du Petit Rendez-vous Horticole au printemps, animations sur l'agriculture urbaine et présence d'un poulailler urbain en été et présentation de la 9e édition de l'événement Jardins de lumière, offrant une perspective sur la riche relation entre la nature et les cultures autochtones;

- Programmation renouvelée au Planétarium avec des spectacles comme « Voyageurs stellaires : la vie en orbite » et organisation d'une matinée d'observation de l'éclipse solaire;
- Développement de la stratégie numérique, notamment par l'ajout de quatre séries de six épisodes de balado-jeunesse, où les jeunes publics en apprennent sur les planètes, les plantes, les animaux et les insectes, mêlant moments de poésie et de réflexion (plus de 30 000 écoutes);
- Inauguration de la deuxième station du parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, un aménagement visant à maîtriser les plantes envahissantes tout en favorisant les plantes indigènes et la faune, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back;
- Un grand succès pour le tout nouveau Biodôme restauré : plusieurs journées à guichets fermés, reconnaissance des pairs (prix en design, en muséologie et en ingénierie), accréditation de la World Association of Zoos and Aquariums et mise sur pieds de rendez-vous « En direct des écosystèmes » avec des écoles de la province;
- Dernier droit des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes;
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet) et de restauration (menu 100 % végétarien sur tous les sites). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie;
- Lancement du Passeport Espace pour la vie (octobre 2021): un abonnement annuel donnant accès aux cinq musées d'Espace pour la vie à un prix très concurrentiel visant à favoriser l'accessibilité dans nos musées.

Nos actions prioritaires en 2022

Pour 2022, Espace pour la vie a des prévisions d'achalandage s'élevant à 1,945 millions de visiteurs et des recettes totales de 28,9 M$.

- Réouverture de l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit;
- Mesure de l'impact socio-écologique des institutions d'Espace pour la vie (alignement avec le Plan stratégique Montréal 2030), évaluant notamment les actions ou projets permettant l'accélération de la transition écologique, la diversification des publics ou le rayonnement de la métropole (projets d'économie d'énergie, programmation inclusive et projets de science participative, accès favorisé aux espaces verts, etc.);
- Importants travaux au bâtiment administratif du Jardin botanique : solidification des fondations et étanchéisation des toitures;
- Dépôt du plan directeur du Jardin botanique (hiver 2022), visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation, prévue en 1931 pour une visite en automobile;
- Contribution des musées d'Espace pour la vie à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030, notamment avec la stratégie de protection des pollinisateurs et la stratégie sur l'agriculture urbaine;
- Poursuite de projets hors les murs comme « Chemins de transition », en collaboration avec l'Université de Montréal.

Habitation

Budget de fonctionnement 2022 : 146,1 M$, une baisse de 9,7 M$
PDI 2022-2031 : 171,9 M$
Effectif : 114 années-personnes

Champs d'action :
- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Ces dernières années, la situation de plus en plus tendue du marché de l'habitation a eu des répercussions sur un nombre croissant de ménages. Plusieurs mesures sont déployées pour favoriser une offre de logements de qualité et abordables afin de mieux répondre à la diversité des besoins des ménages montréalais qui aspirent à des milieux de vie durables et équitables. En 2021, malgré le contexte de pandémie, le Service de l'habitation a poursuivi le renforcement de ces mesures :

- Remplacement de la Stratégie d'inclusion, en vigueur depuis 2005, par le Règlement pour une Métropole Mixte, qui balise les nouvelles pratiques d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux depuis avril 2021;
- Mise en chantier de 1 450 unités abordables privées issues des ententes négociées dans le cadre de la Stratégie d'inclusion;
- Avancement des projets issus des programmes de logement social et communautaire AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec, et du Fonds fédéral d'Initiative de Création Rapide de Logements (ICRL) - phase 1 destiné aux populations vulnérables ou sans-abri (4 400 unités complétées ou en cours de développement à la fin de 2021);
- Utilisation des fonds de la Stratégie d'inclusion, à hauteur de 22,8 M$, pour soutenir 11 projets de logement social situés dans neuf arrondissements;
- Poursuite de plusieurs projets innovants rejoignant des clientèles spécifiques, notamment des étudiants, grâce à des enveloppes budgétaires dédiées (contributions de 8,5 M$ en 2021);
- Acquisition de terrains destinés à des projets sociaux et communautaires, par des achats de gré à gré, la mise en œuvre du droit de préemption ou la Stratégie d'inclusion (nouveau règlement d'emprunt à hauteur de 95 M$ entériné par le conseil d'agglomération en août 2021);
- Soutien à l'acquisition d'une propriété (aide financière directe qui a rejoint 1 900 ménages en 2021, principalement de jeunes familles, soit une augmentation d'environ 1 000 ménages par rapport à 2020);
- Lancement du nouveau programme d'aide à la rénovation « RénoPlex », qui permet aux occupants d'immeubles d'un à cinq logements de bénéficier de logements plus sains, plus confortables et plus efficaces au plan énergétique;
- Accélération des adaptations de domicile pour les personnes vivant avec un handicap (485 interventions en 2021 grâce au nouveau programme Adaptation de domicile Montréal);
- Renforcement des mesures à destination des ménages vulnérables dans le cadre de la reconduction de l'opération 1er juillet, dont le financement a été bonifié pour atteindre 3,6 M$ en 2021.

Nos actions prioritaires en 2022

Alors que le contexte immobilier et l'après-pandémie annoncent des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Bonifier les interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en ajustant le programme d'acquisition résidentielle aux nouvelles réalités du marché immobilier;
- Soutenir les orientations du Plan Climat 2020-2030 en renforçant les moyens disponibles (17,1 M$) pour la mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable, notamment le programme RénoPlex qui a connu un immense succès en 2021;
- Mettre en place de nouveaux outils pour accélérer le développement de logements abordables pérennes, notamment en adoptant un nouveau droit de préemption pour le logement abordable;
- Mieux protéger les locataires et le parc de logements locatifs, notamment en instaurant la certification « propriétaire responsable »;
- Compléter la livraison des projets de logements sociaux et abordables en élaboration, et soutenir les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile;
- Maximiser les retombées des fonds fédéraux et québécois disponibles pour lancer de nouveaux projets de logement social et abordable;
- Pérenniser le dispositif d'aide aux ménages sinistrés et sans-logis et le mandat donné au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- Accélérer les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social en mobilisant le règlement d'emprunt de 95 M$ adopté en 2021, en poursuivant la mise en œuvre du droit de préemption et en saisissant des opportunités d'achat de gré à gré;
- Accompagner la réalisation des projets de logements sociaux et communautaires par le recours aux programmes d'immobilisation, en allouant 5,6 M$ aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de ces projets.

Service aux citoyens

Tableau 12 – Service aux citoyens – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	98 056,4	102 324,5	105 180,9	98 763,0	109 474,5	94 554,6	95 083,4
Expérience citoyenne et communications	23 791,1	24 127,4	24 277,7	26 071,6	28 483,8	28 930,1	28 950,1
Technologies de l'information	84 351,7	82 746,2	85 779,5	82 435,7	94 578,5	100 058,0	105 353,5
Total – Service aux citoyens	**206 199,2**	**209 198,1**	**215 238,1**	**207 270,3**	**232 536,8**	**223 542,7**	**229 387,0**

Tableau 13 – Service aux citoyens – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Expérience citoyenne et communications *	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Total – Service aux citoyens	**190 301,0**	**207 675,0**	**218 188,0**	**219 624,0**	**219 993,0**	**1 055 781,0**	**990 658,0**	**2 046 439,0**

* L'intégration du budget participatif de 515 M$ fera l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants des services centraux.

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyennes et aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA des services aux citoyennes et aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2021, dans un contexte de reprise graduelle des services en mode présentiel.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le **Service de la concertation des arrondissements** (SCA) a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux.
Depuis l'automne 2020, le Service assure la gestion des matières issues des travaux d'excavation pour trois arrondissements, avec la perspective d'offrir ce service sur tout le territoire. Ce projet vise à permettre à la Ville d'être exemplaire en matière de gestion de sols excavés et d'amorcer une véritable économie circulaire en favorisant le réemploi des sols faiblement contaminés.

L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé, depuis sa création, plus de 55 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs, collectifs et véhiculaires.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC) a soutenu l'Administration dans la gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. Plusieurs actions de communication ont également été menées pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise et pour engager une relance verte et inclusive.

Le SECC a déployé des efforts importants pour contribuer à améliorer la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens : mise en œuvre des premières actions liées aux communications dans le cadre de la nouvelle Charte montréalaise des chantiers, mise en ligne de sept nouveaux services numériques, amélioration significative de la prise en charge des demandes citoyennes au Centre de service 311, bonification des pratiques de participation publiques, etc.

D'autre part, la première édition du budget participatif a été lancée avec succès. Plus de 20 000 personnes ont participé au vote pour choisir les projets lauréats. Sous le signe de la transition écologique et sociale, les sept projets qui vont être réalisés totalisent un investissement de 10 M$.

Le **Service des technologies de l'information** (STI) est un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyennes et aux citoyens. Il est directement lié aux opérations quotidiennes de la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le Service participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services et de leur accessibilité. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques et déploie les outils requis pour protéger les actifs informatiques et informationnels adéquatement.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Parmi les réalisations de 2021, il faut signaler le déploiement d'un nouvel outil de gestion de projets et de certains services en ligne pour la population et celui d'une solution moderne de gestion des règlements municipaux.

La DGA assure aussi le lien municipal avec la **Société du parc Jean-Drapeau**, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte et inclusive, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à ses besoins;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca** et en finalisant l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine;
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques;
- Accorder la priorité aux campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les quatre orientations incontournables du Plan stratégique Montréal 2030 (la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; l'innovation et la créativité).

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2022 : 95,1 M$, une hausse de 0,5 M$
PDI 2022-2031 : 78,5 M$
Effectif : 96,7 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille de concert avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Plus précisément, le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Au cours de la dernière année, le SCA s'est vu confier le mandat de suivi de l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail, notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Déneigement
Après la révision de la Politique de déneigement en 2019, dont la déclaration de compétences entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissements a été reconduite en 2021 pour une période de trois ans, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses pour l'ensemble de la saison ont été celles d'un hiver moyen. Toutefois, elles se sont concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'habituellement. Cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire, avec cinq chargements pour le seul mois de janvier. Au total, cinq chargements à l'initiative de la Ville et deux chargements d'arrondissement ont été nécessaires.

Gestion des sols d'excavation
Depuis l'automne 2020, le SCA assure la gestion des matières issues des travaux d'excavation pour trois arrondissements, avec la perspective d'offrir ce service sur tout le territoire. Ce projet vise à permettre à la Ville d'être exemplaire en matière de gestion de sols excavés et d'amorcer une véritable économie circulaire en favorisant le réemploi des sols faiblement contaminés.

Escouade mobilité
Présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, l'Escouade mobilité a réalisé depuis sa création plus de 55 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Elle a réalisé près de 25 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires; mis en place la couverture en fin de semaine pour assurer des opérations ininterrompues; poursuivi le projet pilote d'Escouade à vélo en période estivale; et intégré

la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières sur une base planifiée (ex. : sécurité aux abords des écoles) en plus de la couverture régulière.

Propreté
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés. Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Le réseau de 1 000 cendriers publics déployés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots. Le déploiement des modules d'affichage libre s'est poursuivi. Permettant aux citoyennes et aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuel propre. Le programme de réalisation des murales, volet deux, a pu soutenir plus de 13 organismes dans 11 arrondissements.

Gestion animalière
Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation harmonieuse limitant les nuisances. Au cours de l'année 2021, le Service a œuvré sur plusieurs fronts : la présentation et l'adoption par les instances d'un nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale en la matière; la réalisation de plus de 7 000 interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur par la Patrouille de contrôle animal qui sillonne le territoire; le traitement de plus de 200 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif par les agents de prévention du SCA; la poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques
Le Service contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut leurs besoins fonctionnels afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisateurs en leur offrant des outils de gestion du changement et des formations. Il a mis en œuvre des projets technologiques tels que les services numériques (ex. : permis en ligne, requêtes numériques, etc.) et les outils de suivi permettant de structurer les activités opérationnelles en arrondissement (ex. : GDT Mobile). Il a également accompagné des arrondissements dans le déploiement d'outils de gestion de changement et de formation novateurs facilitant l'adoption et l'utilisation de ses systèmes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions au moment du renouvellement de contrats de déneigement;
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d'élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M$);
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements);
- Consolider le modèle d'affaires du site pilote du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de trois arrondissements et étudier la faisabilité de l'utilisation d'autres sites;
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains (RTU) en coordination avec les intervenants AGIR.

- Poursuivre le travail de sensibilisation sur le terrain, veiller au respect de la réglementation, soutenir les arrondissements, faire augmenter le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline présente sur le territoire montréalais;
- Déployer un programme d'entretien des murales sur l'ensemble du territoire;
- Bonifier le programme des brigades de propreté et améliorer le réseau des cendriers urbains;
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d'affichage et réaliser l'étude d'usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l'affichage sauvage;
- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne.

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2022 : 29 M$, stable
PDI 2022-2031 : 515 M$
Effectif : 255,3 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2021
Tout au long de l'année, le SECC a soutenu l'Administration dans la gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un rôle-conseil diligent et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal.

En collaboration avec ses partenaires, la Ville s'est mobilisée pour soutenir les entreprises montréalaises, touchées de plein fouet par la pandémie. Plusieurs actions de communication ont été menées, notamment avec la campagne « L'été en ville, on s'émerveille », et la campagne « Montréal s'investit dans le soutien aux entreprises », destinée au milieu des affaires. Ces campagnes ont permis de bien faire connaître les différentes mesures pour la relance, de contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle de la métropole, et de faire rayonner Montréal comme acteur central pour une relance verte et inclusive.

La Ville a élaboré la Charte montréalaise des chantiers, qui énonce sa vision et ses attentes pour la réalisation de chantiers respectueux de la collectivité, de l'environnement et de l'économie locale. Les communications représentant un des leviers de la charte, le SECC a rapidement mis en place plusieurs actions : harmonisation et création de nouveaux outils de communication, déploiement graduel du système de notifications avis et alertes, etc. La Ville s'est également dotée d'une norme de service ambitieuse pour améliorer la prise en charge des demandes citoyennes en lien avec les chantiers. Les résultats des cinq premiers mois ont d'ailleurs dépassé les attentes, avec 86 % des demandes prises en charge en moins de 48 h par le Centre de service 311 et 94 % d'entre elles résolues en moins de 10 jours pour les chantiers gérés par les services.

Le SECC a lancé avec succès la première édition du budget participatif à l'échelle de la Ville. Cette initiative permet à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. La population montréalaise a d'abord été invitée à proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale : près de 620 idées ont été soumises. Ces idées ont ensuite été développées et analysées par la Ville, en collaboration avec des membres de la société civile, pour évoluer en 35 projets. Enfin, plus de 20 000 personnes ont voté pour choisir les sept projets lauréats. La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années en augmentant de manière graduelle et significative les montants alloués aux prochaines éditions. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif à partir de 2025.

L'équipe de l'expérience citoyenne a continué la bonification des pratiques de participation publique et de soutien à l'engagement citoyen. L'objectif est de proposer un parcours clair, évolutif, accessible et inclusif aux Montréalaises et Montréalais qui souhaitent agir sur leur ville, mais aussi de doter l'administration municipale de meilleurs outils et standards en la matière. Certains contenus ont par exemple été bonifiés sur montreal.ca et Réalisons MTL, notamment avec l'intégration d'une échelle de participation ou encore avec une boîte à outils élaborée pour le personnel de la Ville.

Les communications numériques, sont essentielles afin de rapprocher l'administration municipale de la population montréalaise. Le SECC a continué à développer et consolider son approche en la matière. Par exemple, montreal.ca a connu une croissance de 60 % par rapport à 2020, totalisant plus de 9 millions de visites et 21 millions de pages vues. Avec la mise en ligne régulière de nouveaux sujets, l'ajout de sept services numériques et la mise en place d'un compte spécifique aux organisations, la plateforme n'a cessé d'améliorer l'expérience citoyenne en rendant les interactions avec la Ville plus simples et accessibles. La gestion de plus de 40 000 commentaires et questions citoyennes sur les médias sociaux a également permis de mieux comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Le Centre de services 311 occupe une place importante dans les communications citoyennes. Regroupant désormais la gestion des appels et des courriels pour 11 arrondissements, il répond quotidiennement à une multitude de questions. L'ensemble du réseau a amélioré sa performance de manière significative. Au 30 juin 2021, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes est par exemple passé de 45 % à 88 % par rapport à 2020. Le délai de réponse aux appels s'est amélioré de 84 %, pour passer à 36 secondes en moyenne, alors que le taux de réponse aux courriels est désormais inférieur à une journée (0,6).

L'équipe des relations de presse a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Elle a traité plus de 1 500 demandes de médias portant sur divers sujets et a rédigé des centaines de supports en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse. Elle a poursuivi l'important virage amorcé en 2020, pour organiser une centaine d'événements de presse, que ce soit en présentiel, en virtuel ou en mode hybride.

Nos actions prioritaires en 2022

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les quatre orientations incontournables du Plan stratégique Montréal 2030, soit la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte et inclusive;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'outils pour faciliter la participation publique, livraison des projets du premier budget participatif de la Ville, mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions, notamment);
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents répondant directement à leurs besoins;
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville;
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2022 : 105,4 M$, une hausse de 5,3 M$
PDI 2022-2031 : 962,7 M$
Effectif : 728 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses.
Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Déploiement des outils et d'une méthodologie de gestion de projets visant à assurer l'amélioration de la surveillance ainsi que la reddition de compte et la gestion des investissements TI des projets;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne à la population et aux organisations (requêtes 311, Mon compte organisation, nouveaux services numériques et permis disponibles sur Mon compte citoyen, traitement des demandes de subventions en habitation);
- Déploiement du système d'assistance à la gestion des interventions dans les rues (AGIR), avec la mise en ligne du volet Permis permettant la délivrance de permis d'occupation temporaire du domaine public (entraves/chantiers), ainsi que d'une première version du volet Planification permettant une planification intégrée des travaux ayant une emprise sur le domaine public;
- Livraison de la cartographie supportant la future répartition assistée par ordinateur (RAO) des policiers et d'une nouvelle console téléphonique au centre de répartition du SIM;
- Mise en place du nouveau code de procédure civile qui permet d'entreprendre des procédures complémentaires afin de récupérer les amendes non payées;
- Déploiement d'une solution moderne et performante de gestion des règlements municipaux (gérant plus de 33 000 règlements et 40 000 ordonnances pour plus de 500 utilisateurs à la Ville);
- Automatisation de la comptabilisation des recettes et encaissements gérés par la Ville, permettant de diminuer l'utilisation du papier et d'éliminer les activités redondantes;
- Stabilisation et sécurisation des systèmes mis en place dans le cadre du déploiement accéléré du télétravail et de la crise sanitaire à la Ville de Montréal (mise en place des éléments de cyber-protection, optimisation des opérations de surveillance et mise à jour du plan de sensibilisation à la cybersécurité; remplacement et mise à niveau d'infrastructures corporatives et déploiement du wifi public dans 15 sites afin de réduire la fracture numérique);

- Pérennisation des outils nécessaires aux employées et employés en mode télétravail et optimisation du soutien aux utilisateurs (distribution de 2 000 ordinateurs, configuration de plus de 1 000 salles de conférence, déploiement de 2 500 téléphones et diminution du temps d'attente pour le traitement des incidents techniques);
- Amélioration du service à la clientèle du soutien informatique par la diminution du temps de réponse téléphonique (plus de 50 %).

Nos actions prioritaires en 2022

- Améliorer le niveau d'engagement et de satisfaction du personnel par l'optimisation des processus et de la structure organisationnelle, ainsi que par la révision de certaines tâches, et accroître les efforts de recrutement et l'attractivité;
- Déployer les moyens technologiques requis pour la mise en place de Montréal flexible (mode de travail hybride);
- Poursuivre les efforts d'automatisation des plateformes et le déploiement de nouveaux services en ligne pour la population, bonifier l'arrière-guichet pour nos employées et employés et effectuer la mise en place de modules permettant un meilleur suivi et contrôle de l'environnement (gestion de l'air et de l'eau ainsi que des matières résiduelles);
- Moderniser les solutions de communication et les systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et aux citoyens en arrondissement (service du 311, MTLWifi, etc.);
- Finaliser le suivi opérationnel du déneigement des trottoirs dans l'ensemble des arrondissements et l'intégration d'autres opérations de travaux publics;
- Mettre à niveau plusieurs infrastructures TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (centres de données des usines d'eau et de la sécurité publique, etc.) et augmenter sa résilience;
- Accélérer les projets visant à permettre le déploiement des caméras portatives des policiers et les solutions de 911 de prochaine génération, et poursuivre la mise en place de la Cour Numérique visant la modernisation des systèmes soutenant les processus judiciaires;
- Remplacer progressivement les systèmes ressources humaines-paie et ressources financières-approvisionnement et mettre en place de nouvelles solutions corporatives en gestion de projets et en gestion électronique de documents afin de soutenir la productivité de l'organisation et de favoriser les meilleures pratiques du marché.

Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	54 242,1	55 910,8	59 013,3	58 231,7	67 095,2	58 480,3	60 333,1
Anjou	25 950,7	26 014,9	27 225,4	25 421,1	28 213,2	28 338,9	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 567,7	65 676,5	68 711,6	65 035,2	71 454,3	70 210,3	72 432,1
Lachine	29 353,7	28 878,4	30 553,8	28 158,9	30 281,0	30 166,8	30 554,7
LaSalle	36 104,4	36 185,2	39 359,9	37 322,0	40 043,0	41 873,6	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 105,7	10 566,9	11 149,8	10 985,2	11 175,0	11 056,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	62 346,1	62 268,4	65 726,9	63 573,3	71 388,1	67 061,4	69 959,4
Montréal-Nord	37 764,6	38 785,0	40 407,0	40 127,8	45 089,9	43 866,1	45 217,6
Outremont	14 837,9	15 162,2	14 114,1	14 453,8	17 052,3	15 294,5	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	30 749,8	32 812,8	32 392,5	29 816,8	34 644,4	33 934,3	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	54 127,7	53 728,7	52 933,5	51 829,8	57 481,5	55 198,5	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 294,8	54 941,0	59 496,6	56 939,0	65 778,2	62 917,3	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 399,1	60 529,4	63 218,1	64 189,1	72 060,6	61 924,2	65 389,2
Saint-Laurent	68 206,2	66 116,5	65 970,4	62 878,3	77 443,0	73 631,5	76 553,6
Saint-Léonard	34 866,5	35 986,4	36 092,8	35 089,6	37 936,0	37 849,8	39 423,8
Sud-Ouest	54 229,6	54 132,3	54 562,0	52 499,9	57 377,9	56 531,3	59 734,9
Verdun	33 901,7	35 998,1	35 709,8	35 617,2	38 003,3	37 325,5	38 633,1
Ville-Marie	85 393,3	89 434,1	95 731,2	89 899,3	96 867,1	95 747,4	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 980,7	60 220,2	62 094,7	58 128,9	61 192,9	60 216,1	61 669,1
Total – Arrondissements	**872 422,3**	**883 347,8**	**914 463,4**	**880 196,9**	**980 576,9**	**941 624,6**	**977 111,8**

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

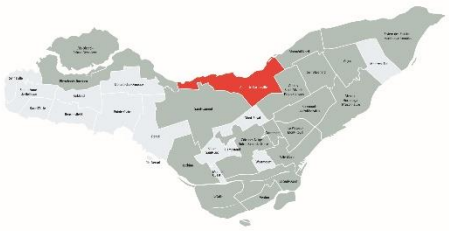

Population : 142 934 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale: 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 60,3 M$
PDI 2022-2031 : 71,1 M$
Effectif : 425,6 années-personnes

Profil

La population de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km^2 et se classe au 5^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes aînées (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Entre 2011 et 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'Arrondissement est composée à 40 % de personnes immigrantes. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge de la population est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

Vision

Dans son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser notre environnement naturel exceptionnel, diminuer notre consommation de ressources, atténuer notre empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Il s'agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés en 2021 malgré la crise sanitaire de COVID-19. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l'administration de l'Arrondissement : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 : soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, bonification du soutien financier aux organismes partenaires;
- Poursuite des travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – restauration de l'étang et des sentiers;
- Centre culturel et communautaire de Cartierville – aménagements d'espaces communautaires;

- Réaménagement du parc Saint-Simon;
- Poursuite du développement et de la bonification du réseau cyclable;
- Adoption d'un plan de développement social;
- Tenue de la deuxième édition du budget participatif;
- Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Protection et hausse de la canopée : plantation de plus de 1 000 arbres;
- Implantation de plus de 90 dos d'âne sur des rues locales et mesures de sécurisation autour de quatre écoles primaires;
- Tenue de marchés publics tout l'été dans Ahuntsic et dans Cartierville;
- Projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Nos actions prioritaires en 2022

- Faire le suivi et la gestion des impacts de COVID-19 avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics;
- Mettre en œuvre le Plan de développement social;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'Arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration du réseau cyclable, l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles et les mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménager le parc Ahuntsic : nouveau roulodrome « skate-park » et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Réaménager le parc des Hirondelles-Secteur Fleury;
- Réaménager le parc et des aires de jeux des parcs Avila-Vidal et Zotique-Racicot;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

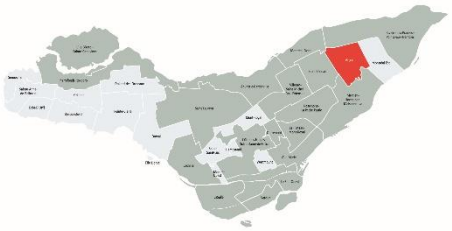

Population : 46 570 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2022 : 28,9 M$
PDI 2022-2031 : 56,6 M$
Effectif : 218,7 années-personnes

Profil
Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc d'affaires, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et sa très faible criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les personnes aînées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 40 % a entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux qui résident dans l'Arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision
Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2021
- Début des travaux de réaménagement de l'aire de jeux et du terrain de balle du parc André-Laurendeau;
- Aménagement du parc des Roseraies, incluant le boisé;
- Réaménagement du parc St-Conrad;
- Aménagement du stationnement de l'aréna Chaumont, incluant le premier pôle de recharge rapide à Montréal.

Projets qui ont été réalisés dans le cadre de la démarche municipalité des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
- Début des travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
- Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseraies;

Mesures prises dans le contexte de COVID-19 :
- Poursuite et suivi des mesures sanitaires;
- Mise sur pied de la banque alimentaire servant chaque semaine plus de 500 familles en situation de précarité;
- Transmission d'information à la population pendant la pandémie;

- Annulation de tous les événements d'envergure (exemple : fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.);
- Réduction des inscriptions du camp de jour Les Ateliers-Soleil;
- Promotion des services en ligne.

Nos actions prioritaires en 2022

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux;
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants;
- Réaménager le parc pour enfants Anjou-sur-le-lac;
- Réaménager le sentier au parc des Riverains;
- Réaménager l'aire de jeux au parc Peterborough;
- Réaménager le centre Roger-Rousseau.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

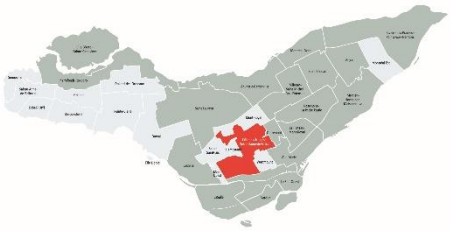

Population : 176 793 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 72,4 M$
PDI 2022-2031 : 68,3 M$
Effectif : 512,7 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'Arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'Arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Pour la deuxième année de suite, la pandémie de COVID-19 a marqué le déroulement des activités de l'Arrondissement, qui a poursuivi ses efforts afin de soutenir sa communauté tout au cours de l'année, au moyen de différentes mesures :

- Abolition des frais de retard dans les bibliothèques;
- Mise en place d'un nouvel outil d'inscription en ligne pour les activités sportives;
- Mise en place d'une nouvelle programmation aquatique extérieure;
- Installation d'un centre de vaccination dans l'aréna Bill-Durnan;
- Acquisition et aménagement du terrain du YMCA Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts pour soutenir les commerces ont également marqué l'année :

- Contribution de 300 000 $ afin de soutenir le développement des artères commerciales;
- Soutien additionnel aux organismes communautaires et sportifs pour maintenir une offre de services diversifiée;

- Implantation de zones temporaires de stationnement afin de soutenir les commerçantes et les commerçants.

De plus, la majorité des activités régulières se sont déroulées comme prévu. Par exemple, le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles, l'aménagement de 101 dos d'âne et celui de saillies près de 5 intersections, le remplacement de plus de 1 000 entrées de service d'eau en plomb, sans compter le traitement de plus de 2 000 demandes de permis.

Enfin, des projets d'amélioration ont aussi été réalisés :
- Aires de détente, d'entraînement et parc à chiens au parc de la Savane;
- Terrain de basketball au parc Coffee;
- Démolition du 5010, rue Paré et aménagement temporaire du terrain ;
- Aménagement temporaire de la Promenade Jean-Brillant;
- Réhabilitation de la façade du centre Le 6767 et de la bibliothèque interculturelle;
- Parcs à chiens aux parcs Georges-Saint-Pierre et Loyola;
- Aménagement de placettes au parc Paul-Doyon, à la place Guy-Viau et à la place Charles-Este.

Nos actions prioritaires en 2022
L'Arrondissement entend accentuer ses mesures pour bonifier les services offerts à la population et favoriser le développement de ses installations. Des ressources additionnelles viendront s'ajouter aux équipes afin d'optimiser les délais de traitement des demandes de permis et de réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, comme :
- Agrandir et mettre aux normes le Centre Trenholme;
- Construire un terrain multisport synthétique au parc Mackenzie-King;
- Mettre aux normes la maison et la bibliothèque CDN;
- Refaire l'entrée du centre sportif Notre-Dame-des-Neiges;
- Mettre en exploitation le pavillon au parc Saidye-Bronfman;
- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les maisons de la culture;
- Instaurer un registre des zones de stationnement pour personnes à mobilité réduite;
- Créer un plan stratégique local pour l'Arrondissement;
- Mettre en place un plan local de déplacement.

Parmi les autres projets en cours de l'Arrondissement :
- Aménager le nouveau parc Elie-Wiesel; planifier le site de l'ancien hippodrome et du Théâtre Empress; poursuivre le plan d'élagage; rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee et Mackenzie-King; rénover l'aménagement d'un nouveau jeu d'eau au parc Coffee; remplacer les équipements sportifs au parc Martin-Luther-King; réaménager le parc Jean-Brillant.

Arrondissement de Lachine

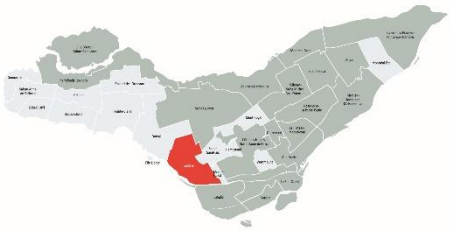

Population : 47 672 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 30,6 M$
PDI 2022-2031 : 36,8 M$
Effectif : 237,1 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Lachine a connu au cours des dernières années un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouvelles personnes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Développement du secteur Lachine-Est :

- Collaboration au dépôt du projet de programme particulier d'urbanisme afin de développer l'écoquartier;
- Création d'un espace vert dans le secteur résidentiel déjà développé;
- Acquisition d'un terrain dans Lachine-Est pour un futur centre sportif.

Concours de design urbain :

- Organisation d'un concours d'idéation, avec le Bureau de design, pour le réaménagement de la rue Notre-Dame prévu à la suite de l'enfouissement des fils par Hydro-Québec;
- Consultation citoyenne sur les résultats du concours afin d'orienter la planification.

Diagnostic et orientations des parcs et des espaces verts de Lachine :

- Élaboration d'un diagnostic des parcs et des espaces verts qui propose une vision pour orienter les futurs aménagements et servir d'outil d'aide à la décision afin de planifier et hiérarchiser les investissements des dix prochaines années.

Animation transitoire du futur parc riverain :

- Conversion du site de l'ancien port de plaisance en un vaste espace de détente attractif et convivial. La population y a profité de multiples activités nautiques et culturelles ainsi que d'un service de restauration en collaboration avec nos restaurateurs locaux.

Mesures d'atténuation de la circulation :

- Mise à sens unique de tronçons de rues sur les 29e, 35e, 36e, 41e et 43e Avenues;
- Mise aux normes de la signalisation dans quatre zones scolaires;
- Installation de quatre radars pédagogiques.

Nouveaux services dans les bibliothèques :

- Création de nouvelles offres, Biblio-maison et Biblio-semences, dans les deux bibliothèques de l'Arrondissement;
- Mise en place de services de prêts d'équipements sportifs et d'équipements technologiques.

Transports actifs :

- Implantation de bandes cyclables sur la rue Des Érables, entre les rues Émile-Pominville et Milton;
- Installation de six stations de vélos électriques Bixi.

Infolettre citoyenne :

- Diffusion d'Info-Lachine, un nouveau bulletin d'information mensuel informant par courriel les programmes, services et événements offerts par l'Arrondissement.

Campagne d'achat local :

- Déploiement d'une deuxième campagne de financement participatif visant à soutenir les commerces locaux ainsi que des organismes communautaires en période de pandémie.

Nos actions prioritaires en 2022

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Élaborer une politique culturelle;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planche à roulettes;
- Effectuer plusieurs interventions sur les bâtiments, notamment à la Maison du brasseur;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

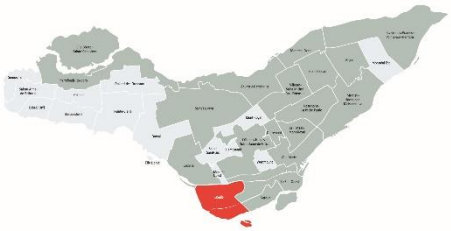

Population : 83 085 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 44,2 M$
PDI 2022-2031 : 54,5 M$
Effectif : 284 années-personnes

Profil
Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'Arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidentes et résidents, et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'Arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision
D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. À ce jour, 26 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique ont été touchés et 68 actions ont été posées parmi les 70 identifiées au plan pour réalisation entre 2018 et 2021 ou en continu.

Depuis le printemps 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 est venue bousculer la planification de l'Arrondissement. Néanmoins, tout au long de 2021, avec souplesse et détermination, l'Administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant concrètement afin de soutenir les familles et les commerces. En parallèle, depuis le début de l'année 2021, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Lancement du premier budget participatif de LaSalle, doté d'une enveloppe de 150 000 $;
- Création du Fonds de vitalité des artères commerciales, doté d'un budget de 100 000 $;

- Mise à la disposition du centre sportif Dollard-St-Laurent pour permettre au CIUSSS Ouest-de-l'île-de-Montréal de tenir l'un de ses plus importants centres de vaccination;
- Lancement des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer et fin des travaux de réfection complète du parc Ménard;
- Plantation de 362 arbres en bordure de rue ou autour des écoles et travaux d'élagage cyclique sur 1 245 arbres;
- Inauguration de la nouvelle piscine Lefebvre et de son pavillon;
- Mise en œuvre d'un projet pilote pour autoriser l'aménagement de terrasses et placottoirs sur les rues Centrale et Édouard;
- Inauguration des nouveaux accès au fleuve et des aménagements de la vague à Guy pour les adeptes du surf;
- Mise en place d'un partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour le projet de la 1re école secondaire de nouvelle génération sur le territoire montréalais;
- Réfection des terrains de soccer du parc Riverside (surface synthétique) et de l'avenue Dupras (surface naturelle);
- Agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette;
- Tenue de nombreux chantiers de réfection routière (rues Gérald et Tittley), de reconstruction d'égout et d'aqueduc (avenue Lafleur), de planage et revêtement (terrasse Churchill, rue Airlie et Jean-Milot).

Nos actions prioritaires en 2022

- Rénover le centre aquatique Michel-Leduc;
- Rénover le centre sportif Dollard-St-Laurent;
- Refaire le parc Raymond (skatepark, jeux d'eau et modifications au chalet);
- Créer un nouveau parc de quartier à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond;
- Réaliser des aménagements d'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge électriques.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

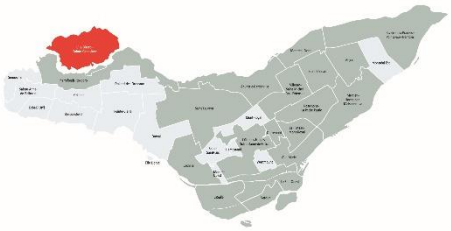

Population : 20 008 habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2022 : 11,9 M$
PDI 2022-2031 : 29,3 M$
Effectif : 121,9 années-personnes

Profil

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km^2 et se classe au 19^e rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts, comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf, les nombreux bâtiments patrimoniaux, ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration alors que le revenu annuel médian des ménages de l'Arrondissement est de 81 211 $.

Vision

La protection des espaces verts et la préservation du caractère champêtre du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. D'ailleurs, le projet novateur de paysage humanisé autorisé en juin 2021, une première au Québec, et l'ambitieux projet de construction du grand parc de l'Ouest bonifié par l'acquisition récente de deux terrains de 145 500 mètres carrés, à L'Île-Bizard, donnent corps à cette vision avant-gardiste. La protection des milieux boisés et des zones inondables ainsi que le déploiement du Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève demeurent également des priorités. Enfin, l'amélioration quotidienne de l'offre de services de proximité et la diversité des activités culturelles, sportives et de loisir traduisent la volonté de l'Arrondissement de rejoindre la population dans son ensemble.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La poursuite de la reconstruction des rues et chaussées, la valorisation du cadre bâti, les travaux de réhabilitation du réseau d'égout et d'aqueduc et la baisse des limites de vitesse, notamment aux abords des écoles et des parcs, se sont traduits par un cadre de vie plus harmonieux et une amélioration significative de la qualité de vie. D'autre part, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans nos installations ont répondu aux besoins des familles établies sur le territoire.

Divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- Adoption et le lancement du Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève;
- Aménagement du nouveau parc de l'Anse-aux-Rivard, à Sainte-Geneviève;
- Dévoilement officiel du concept final du futur pont Jacques-Bizard;
- Finalisation du chalet de services au parc Jonathan-Wilson;
- Avancement de la poursuite du projet de paysage humanisé;
- Mise à jour des équipements dans les parcs et les terrains sportifs;
- Implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive;

- Mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;
- Implantation d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées et à mobilité réduite);
- Installation de sept cabanes à livres sur le territoire.

Nos actions prioritaires en 2022

En dépit de la pandémie, l'Arrondissement compte poursuivre en 2022 les actions prioritaires déjà entreprises :

- Réaménager les terrains sportifs;
- Mettre en œuvre le Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève;
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable;
- Rénover les bâtiments administratifs;
- Aménager des mesures d'apaisement de la circulation;
- Refaire des rues, des trottoirs et des bordures;
- Réaliser l'aménagement piétonnier à Sainte-Geneviève dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

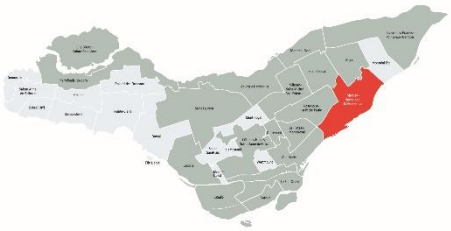

Population : 146 027 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 70 M$
PDI 2022-2031 : 90,1 M$
Effectif : 563,7 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve, l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 64 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'Arrondissement, au-dessus de la moyenne montréalaise. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et des langues chinoises.

Vision

En pleine transformation, le territoire de MHM offre un fort potentiel de développement et son aménagement est marqué par l'arrivée de projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation devant répondre plus que jamais aux impératifs de transition écologique dont le plan local, en cours d'élaboration, sera le moteur. La mobilité durable et intégrée est au cœur des projets et objectifs de l'Arrondissement et de ses partenaires, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Malgré les délais causés par le ralentissement des chantiers et des activités en raison de la pandémie, le développement s'est poursuivi aux quatre coins de l'Arrondissement et le nombre de permis délivrés est resté stable.
Plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou en démarrage aux abords des stations de métro, tels que l'Assomption Nord. D'autre part, des zones au passé industriel comme Assomption Sud-Longue-Pointe font l'objet d'une transformation majeure.

Le déploiement des démarches d'interaction citoyenne par quartier s'est poursuivi. Un processus de budget participatif a été mené dans le secteur Hochelaga, le dernier en date à faire l'objet d'un pareil exercice. Des ateliers d'échanges avec les partenaires et la population ont permis de hiérarchiser les aménagements mentionnés au plan directeur des parcs et espaces verts adopté au printemps.

Toujours dans le registre de la concertation, la démarche d'interaction menée avec les commerces et la population avoisinante en amont a permis le retour de la piétonnisation sur la rue Ontario, d'en bonifier les composantes et d'en faire un succès. Cette approche d'aménagement a donné lieu à d'autres initiatives d'appropriation citoyenne telles que les rues ludiques. D'autres espaces ont été déminéralisés

afin de réaliser un parcours de biodiversité. Des aménagements ont aussi été conçus pour bonifier des milieux de vie comme les balcons bleus de Tétreaultville et l'espace Beauclerk.

L'enjeu de l'itinérance a continué de mobiliser l'Arrondissement et ses partenaires. Un comité a été formé afin de trouver des pistes de solution plus durables et de favoriser une cohabitation harmonieuse avec tous les citoyennes et les citoyens.

Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une Administration mobilisée, fière et engagée dans la qualité de vie et le bien-être de sa population.

Autres réalisations de l'Arrondissement :
- Élaboration d'un plan annuel de verdissement;
- Plantation de 1 700 arbres sur le domaine public;
- Rénovation de cinq aires d'exercice canin;
- Réalisation de travaux de sécurisation aux abords de trois écoles;
- Poursuite de l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation;
- Création d'un inventaire des bâtiments patrimoniaux de Mercier;
- Intensification du soutien à l'instance de concertation citoyenne pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe;
- Lancement de la consultation citoyenne sur l'avenir du Centre Pierre-Charbonneau;
- Bonification du Fonds d'initiatives locales en développement social de 450 000 $.

Nos actions prioritaires en 2022
- Aménager un skatepark au parc Raymond-Préfontaine;
- Soutenir la mobilité active;
- Appuyer la biodiversité en mettant en place le mois des pollinisateurs en mai;
- Poursuivre la planification de l'aire transit-oriented development ou développement lié au transport collectif (TOD) Radisson;
- Effectuer la révision complète du règlement d'urbanisme;
- Réaliser le plan d'action local en développement social;
- Effectuer le diagnostic et la révision du Programme de sécurité urbaine;
- Concrétiser la stratégie de mitigation des deux zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Déposer le plan triennal MADA.

Arrondissement de Montréal-Nord

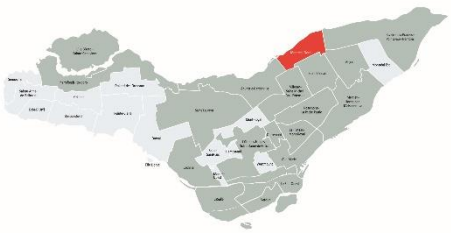

Population : 89 240 habitants
Superficie : 11,1 km2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 45,2 M$
PDI 2022-2031 : 48,5 M$
Effectif : 378,1 années-personnes

Profil
Montréal-Nord se classe au 10e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de Montréal et la concentration de personnes aînées y est particulièrement importante. Plus de deux personnes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Les cinq principaux pays d'origine des individus issus de l'immigration sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision
Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où les personnes de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élues, élus, et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un cadre où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi il épouse la vision du Plan stratégique Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques.
Voici quelques-unes des réalisations significatives :

Transition écologique
- Réaménagement majeur de cinq parcs, intégration de quatre jeux d'eau, réfection de trois chalets et poursuite du programme des ruelles vertes (quatre);
- Dans la poursuite des projets du Corridor vert, ouverture du nouveau Pôle aquatique (piscine rénovée, nouvel accès public, jeux d'eau et pataugeoire);
- Dévoilement de la Phase 1 du nouveau Plan directeur des parcs et de sa démarche participative.

Solidarité, équité et inclusion
- Poursuite de la mise en œuvre collaborative du plan d'action Équité, Diversité et Inclusion, voué au personnel;
- Coordination, et soutien à la poursuite, de la mise en œuvre des plans d'action collectifs Priorité jeunesse, Développement économique et Développement culturel;
- Ouverture du Pavillon du parc Henri-Bourassa, nouveau lieu emblématique du vivre ensemble et d'activités destinées aux jeunes et aux familles.

Démocratie et participation

- Dépôt du plan d'action collectif en habitation : aboutissement d'une démarche de co-construction par le Comité Fierté-Habitation;
- Coordination du plan d'action collectif culturel, dans le cadre des travaux de la nouvelle table de concertation en développement culturel;
- Chantier d'amélioration continue sur les mouvements de personnel (formation, affichage, admissibilité et affectations), en co-création avec le syndicat des cols bleus.

Innovation et créativité

- Réaménagement de la rue Jubinville (déminéralisation et verdissement) dans le cadre de la démarche d'urbanisme participatif du plan d'aménagement du Nord-Est, zone Revitalisation urbaine intégrée (RUI), avec les organismes du milieu et la population;
- Poursuite du plan collectif de propreté du secteur Nord-Est conçu par et pour les gens du milieu et installation de conteneurs semi-enfouis;
- Déploiement de 16 nouveaux panneaux d'interprétation historique dans le cadre du parcours de valorisation du patrimoine culturel.

Nos actions prioritaires en 2022

- Accélérer le déploiement des mesures d'apaisement de la circulation;
- Planifier le futur Centre Sportif;
- Mettre en œuvre le plan de développement social territorial 2021-2026, codéveloppé avec la Table de Quartier et les organismes du milieu;
- Mettre en œuvre un plan directeur d'aménagement des zones d'emploi avec nos partenaires économiques;
- Poursuivre l'aménagement des parcs et des espaces publics, notamment le parc du Coin du Nord, l'Espace Charleroi, les places publiques sur Pie-IX, la mini-forêt à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX;
- Poursuivre le soutien des organismes pour la prévention de la violence commise et subie par les jeunes;
- Participer à augmenter le plancher d'emploi à la suite de la dernière négociation de la Ville et du Syndicat des cols bleus et intégrer les nouvelles employées et les nouveaux employés permanents;
- Faire découvrir le nouvel aménagement du parc de la Maison Brignon-Dit-Lapierre et y déployer la programmation culturelle et le programme de mise en valeur du patrimoine;
- Poursuivre la mise aux normes et l'entretien des immeubles de l'Arrondissement : mairie, aréna Rolland, bibliothèque Henri-Bourassa, garage, espaces de travail et salles de repos des travaux publics, etc.

Arrondissement d'Outremont

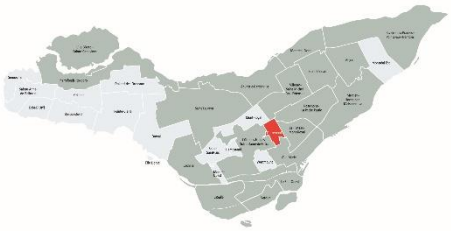

Population : 26 456 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2022 : 16,4 M$
PDI 2022-2031 : 25,6 M$
Effectif : 118,1 années-personnes

Profil
Possédant un patrimoine architectural exceptionnel lui conférant un cachet unique, l'Arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole du fait de sa position centrale et stratégique au cœur de l'île de Montréal et de sa proximité du centre-ville. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure au cœur de Montréal. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du REM, ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen y est de 38,5 ans et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir à la population d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire. Pour ce faire, Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants et en mettant en valeur son patrimoine historique, ses espaces verts et l'espace public.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement d'Outremont a été en mesure de réaliser des projets d'envergure au courant de l'année. En effet, la pandémie liée à la pandémie de COVID-19 a poussé l'équipe de direction et les personnes élues à repenser leurs manières de faire et à vouloir innover.

- Implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le secteur de l'avenue Bernard;
- Dépôt du rapport d'inventaire de gaz à effet de serre (GES) et démarche de mobilisation et de consultation citoyenne pour le développement du plan d'action local de réduction des GES, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques;
- Démarche de consultation citoyenne pour la sécurisation des déplacements à pied et en vélo sur les avenues Stuart, Bernard et Outremont;
- Lancement du plan de développement culturel;
- Dépôt du plan directeur des parcs et des bâtiments, à la suite d'une démarche de mobilisation et de consultation citoyenne;
- Refonte du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale d'Outremont.

Transition écologique

- Création de jardins à papillons et d'abris pour insectes bénéfiques, activités de sensibilisation et de plantation citoyennes, développement de l'agriculture urbaine et poursuite des projets de ruelles vertes dans l'Arrondissement;
- Aménagement et plantation du boulevard Saint-Joseph Ouest à la suite de la déminéralisation des trottoirs en 2020;
- Tenue de l'événement Cultivons Outremont;
- Adoption du plan de gestion de la forêt urbaine d'Outremont;
- Plantation de 48 arbres au printemps et planification de 92 autres plantations cet automne, en remplacement d'arbres abattus ou sur de nouveaux sites, pour un total prévu de 140 arbres.

Culture, Sports, loisirs et développement social

- Création d'une Table de quartier et implantation d'une Table de concertation bon voisinage;
- Tenue de six rencontres avec la Table de concertation bon voisinage coordonnées en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde;
- Programmation événementielle et culturelle renouvelée, incluant une mini-kermesse, installation d'œuvres d'art public éphémères et prestations artistiques surprises.

Parcs, infrastructures et installations

- Parachèvement de 0,45 km de rue dans le cadre du PRR 2020, incluant plusieurs aménagements sécuritaires permanents;
- Réfection complète de l'avenue Claude-Champagne (0,38 km) dans le cadre du PRR 2021, installation de 42 dos d'âne dans les rues et de 4 en ruelle;
- Réfection des terrains de tennis du parc F.X.-Garneau, du parc Joyce et du parc Saint-Viateur;
- Rénovation du chalet du parc Pratt;
- Rénovation de la bibliothèque Robert-Bourassa, rénovation du chalet du parc Joyce, installation des équipements de jeux dans le Parc Pierre-Dansereau;
- Engazonnement et verdissement du parc John-F.-Kennedy.

Nos actions prioritaires en 2022

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'Arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2022 auront comme axe principal la transition écologique. L'Arrondissement poursuivra ses efforts dans la réalisation des objectifs de ses différents outils de planification : la planification stratégique 2021-2025, le plan de développement culturel 2021-2026, le plan directeur des parcs et des bâtiments, le plan de gestion de la forêt urbaine.

Transition écologique

- Développer un projet de sensibilisation au zéro déchet;
- Poursuivre le plan de gestion de la foresterie urbaine et réaliser un plan maître de plantation.
- Planter une grande quantité d'arbres au sein de l'arrondissement;
- Finaliser le Plan d'action local de réduction des GES, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

Culture, Sports, loisirs et développement social

- Développer un programme de sécurité urbaine;
- Soutenir la mobilisation des organismes de l'arrondissement au sein de la future table de quartier ainsi que des tables sectorielles.

Parcs, infrastructures et installations

- Réaliser le plan directeur des rues et des ruelles résilientes et sécuritaires;
- Réaménager l'avenue McEachran;
- Réhabiliter par le gainage les conduites d'égouts et les conduites d'aqueducs;
- Remplacer les entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement;
- Réaliser le projet de sécurisation SÉCURI-T aux abords d'écoles (avenues Fairmount et de l'Épée);
- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Outremont;
- Restaurer l'aire de jeux du parc Outremont;
- Réaliser le plan d'action du plan directeur des parcs et des bâtiments.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

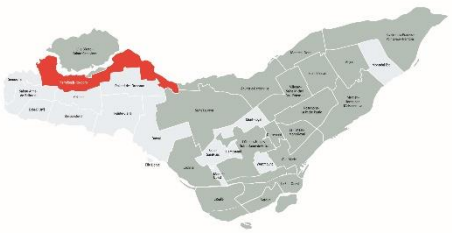

Population : 75 044 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2022 : 35 M$
PDI 2022-2031 : 58 M$
Effectif : 275,1 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'Île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils y bénéficient également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et sont propriétaires à 70 %. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision

Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyennes et citoyens au cours de cette année difficile. Des efforts importants ont été déployés au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Aménagement des plateaux sportifs aux parcs Alexander et Grier;
- Mise aux normes de divers bâtiments administratifs;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles des neufs logements ou plus, industries, commerces et écoles – Phase 1;
- Plan stratégique de l'Îlot St-Jean – Projet Connexion;
- Ouverture officielle de la piscine Versailles et du parc des Anciens-Combattants;
- Plantation de 625 arbres pour augmenter le patrimoine arboricole;
- Programmation déambulatoire des spectacles à travers les parcs de l'arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2022

- Concevoir le nouveau Parc Deauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux);
- Réaménager le Centre Culturel de Pierrefonds et le Centre Gerry-Robertson;
- Remplacer la surface synthétique au parc Grier;
- Réaménager le parc du Millénaire;
- Élaborer le guide d'aménagement du Projet Connexion;
- Réaliser le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du boulevard St-Charles.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

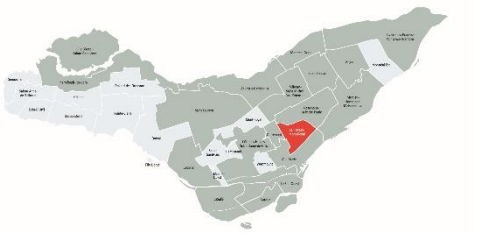

Population : 109 337 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2022 : 57 M$
Budget au PDI 2022-2031 : 57 M$
Effectif : 434,2 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes ainsi qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Près de 75 % de la population occupant un emploi ou étudiante de 15 ans ou plus utilise les transports actifs. Enfin, ses résidents et résidentes peuvent converser à la fois en français et en anglais dans une proportion de 69 % et 53 % sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Réalisations COVID-19

- Projets de piétonnisation estivale sur l'avenue Mont-Royal, la rue Duluth et le boulevard Saint-Laurent;
- Adoption d'un règlement proposant des règles adaptées aux tendances actuelles du milieu de la restauration et des bars, pour favoriser la relance des activités, accompagné de divers assouplissements réglementaires dans le contexte de la pandémie (permis de café-terrasse maintenu à 50 $, stationnement gratuit de 15 minutes pour les commandes pour emporter, etc.);
- Fonds local d'entraide en développement social de 150 000 $ avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (13 organismes soutenus);
- Création d'une halte chaleur pour les personnes autochtones en situation d'itinérance;
- Bibliothèques : programmation en ligne et offre de services pour contrer l'isolement et favoriser la réussite scolaire en période de pandémie.

Autres réalisations

- PDI, volet infrastructures : début des aménagements permanents des terrasses Roy, transformation de la terrasse Guindon et de la rue Franchère, réaménagements géométriques de tronçons de Napoléon et Marie-Anne et de l'intersection Marie-Anne/Messier, réfection de la rue Saint-Dominique, entre Mont-Royal et Villeneuve, remplacement de 56 entrées d'eau en plomb;

- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire sur Papineau (à l'angle de Laurier Est) et participation à la réalisation des axes cyclables Christophe-Colomb et De La Roche;
- Reconstruction de sections de trottoirs (plus de 80 sur le réseau local et de 50 sur Saint-Laurent et 82 sur Mont-Royal);
- Installation de 400 supports à vélo de type Gnox, dont 100 sur Saint-Denis, en plus de 150 cyclofixes.
- Aménagement de 10 ruelles vertes pour un total de 106 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Octroi d'un contrat de trois ans pour la plantation, l'entretien et l'arrosage des végétaux du Réseau express vélo (REV) Saint-Denis;
- Contributions de 426 000 $ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et 79 800 $ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables ainsi que 130 places gratuites en camp de jour pour des enfants vivant en HLM;
- Établissement du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sous le thème de la transition écologique;
- Mise sur pied de plans d'action en matière de cohabitation sociale et d'itinérance pour les secteurs Milton-Parc et du métro Mont-Royal, quatre rencontres citoyennes et contributions financières de 35 000 $;
- Quatre demandes de subvention totalisant 960 500 $ acceptées dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);
- Offre d'un service d'écrivaine publique et de prêt d'équipements sportifs d'hiver à la bibliothèque Mordecai-Richler et ouverture d'une jardinothèque dans les deux bibliothèques;
- Mise sur pied d'un projet pilote de bacs d'agriculture urbaine avec colonnes d'arrosage sur la terrasse Guindon;
- Réalisation de passages pour piétons (Laurier/des Érables) et pour écoliers (entre Cartier et Bordeaux);
- Dévoilement du Plan d'action vers le zéro déchet;
- Élaboration du plan d'action culturel 2021-2023, soutien aux actions culturelles sur le domaine public (plus de 80 prestations artistiques) et médiation culturelle-autochtonie;
- Accueil de l'organisme Robin des Bois (victime d'un incendie) au chalet-resto du parc La Fontaine;
- Réalisation de sondages relatifs aux attentes de la population à l'égard de l'offre de services (loisir culturel, sports et loisirs, chalet-resto du parc La Fontaine, maison de la culture et Bain Saint-Michel).

Nos actions prioritaires en 2022

- Rénover le pavillon des baigneurs, la piscine et la pataugeoire du parc Baldwin;
- Mettre aux normes et réaliser l'accessibilité universelle à la piscine Schubert;
- Refaire le terrain de soccer du parc Laurier; réaménager le parc Lucia-Kowaluk et le chemin Gilford (entre Saint-Denis et Rivard) et décontaminer le Champ des Possibles;
- Adopter un règlement novateur sur les démolitions intégrant une stratégie de gestion des déchets résiduels de construction;
- Mettre en œuvre ou participer à des projets stratégiques et d'envergure : Institut thoracique, musée de l'Holocauste, cour de service Mentana et occupations transitoires de la cité des Hospitalières;
- Réviser le Règlement d'urbanisme pour répondre aux enjeux de la transition écologique;
- Réaliser un plan directeur des parcs et des espaces verts;
- Rédiger le nouveau Plan d'action en développement social;
- Rédiger un plan d'action « Sport et saines habitudes de vie »;
- Rouvrir le Bain Saint-Michel et installer une patinoire réfrigérée temporaire sur Émile-Duployé;
- Lancer des appels de projets pour l'occupation du centre Laurier et de la Caserne 26;
- Réviser les programmes en sports et loisirs.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

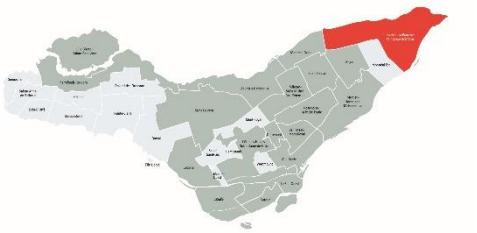

Population : 115 151 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2022 : 64,4 M$
PDI 2022-2031 : 127,9 M$
Effectif : 434,5 années-personnes

Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable à plusieurs niveaux, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'Arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, avec 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, l'italien et l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % des travailleurs. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision

L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux et pour faciliter l'accès aux institutions du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire offre les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La pandémie a continué de bouleverser la planification des activités et de certains projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a poursuivi le déploiement de son plan de reprise des activités, la réouverture des installations et le soutien aux organismes partenaires. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, laquelle a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes sanitaires de la Santé publique.

Que ce soit par l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire ou par la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine, l'année 2021 a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, ainsi que la revitalisation des parcs et lieux publics.

- Adoption de la Planification stratégique 2021-2031 de l'Arrondissement s'articulant autour de cinq grandes orientations stratégiques avec un plan d'action à réviser en 2026;
- Aménagement du parc St-Joseph, premier parc accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une aire de jeux inclusive, des jeux d'eau et un bâtiment sanitaire;
- Construction d'un chalet au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement du parc « La Traversée », l'un des plus longs parcs linéaires de l'île de Montréal, dont un sentier multifonctionnel de 4,25 km, des haltes détentes et du mobilier urbain;
- Continuation de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et de l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles;
- Prolongation des démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur;
- Revitalisation de l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants en collaboration avec le gouvernement du Québec (transport collectif et actif, navette fluviale, décontamination des sols);
- Bonification des ressources humaines et financières pour la gestion de l'arbre sur le territoire, afin de pouvoir poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne;
- Investissement dans la lutte à la délinquance et au programme de prévention de la violence chez les jeunes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Développer un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Continuer la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres d'ici à 2026;
- Poursuivre la planification du projet Espace Rivière;
- Continuer d'offrir du soutien aux organismes communautaires;
- Effectuer des travaux de mise aux normes au Complexe sportif et culturel St-Jean-Vianney permettant de bonifier l'offre de service aux citoyens;
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le Centre aquatique de Rivière-des-Prairies;
- Mettre aux normes le Centre communautaire Roussin;
- Refaire le terrain de soccer synthétique et la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Refaire le terrain de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies;
- Réaliser l'éclairage du terrain de basketball et aménager le pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménager des aires de jeux et de mobilier aux parcs Jean-Jacques-Rousseau et Jeanne-Lapierre;
- Aménager des parcs à chien à Pointe-aux-Trembles et à Rivière-des-Prairies;
- Mettre aux normes les jardins communautaires existants;
- Effectuer des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

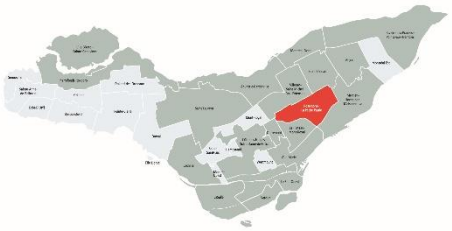

Population : 149 268 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 65,4 M$
PDI 2022-2031 : 88,4 M$
Effectif : 688,8 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, où la vie de quartier est florissante et animée. La population apprécie le vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes et saillies verdies ainsi que les parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % de la population qui travaille utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

Vision

Déjà bien engagé dans la transition écologique, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, et mise sur une gestion efficiente et novatrice, orientée vers les besoins de la population. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réduction des déchets à la source, et il encourage l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale. Doté d'un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, il vise la création de milieux de vie verts et actifs.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Misant sur des actions en phase avec la transition écologique et les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, l'Arrondissement développe le territoire sur une échelle humaine, en assurant une offre de services permettant à la population de s'épanouir. Ainsi, plusieurs initiatives visant l'apaisement de la circulation et la mobilité durable se sont concrétisées, notamment avec l'implantation de nouveaux aménagements cyclables sécuritaires, l'ajout de 700 supports à vélos, la création d'une rue conviviale estivale sur Saint-Zotique Est, la sécurisation de zones scolaires et la construction de saillies verdies favorisant la captation des eaux de ruissellement.

En termes de verdissement, l'Arrondissement a procédé à la plantation de 2 000 arbres sur l'ensemble du territoire; accueilli les deux premières micro-forêts montréalaises, où plus de 1 200 arbres ont été plantés par la communauté; procédé à la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces à la place Shamrock; et poursuivi ses démarches pour augmenter le nombre de ruelles vertes, jardins de rues, saillies végétalisées.

Outre la poursuite du programme Projets participatifs citoyens, qui a permis à 11 milieux de vie d'élaborer une cinquantaine d'initiatives en 2021, l'Arrondissement a piloté deux importantes démarches de participation citoyenne : la première, plus locale, sur le réaménagement du parc Montcalm, la seconde à l'échelle du territoire, sur les mesures de sécurisation des espaces publics dans les milieux de vie verts et

actifs. Deux projets pilotes de rues-écoles et cinq projets de ruelles actives sont par ailleurs issus de cette démarche innovante.

Précurseur d'actions ciblées en développement durable, l'Arrondissement a implanté la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) et immeubles de plus de 8 logements de deux secteurs, a orchestré deux Défis Zéro déchet dans les commerces, et a établi un partenariat avec la Chaire de transition écologique et la Chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'UQAM.

La population a pu profiter d'installations bonifiées, notamment grâce à la réfection des trois terrains de balle au parc du Pélican; l'aménagement d'une section boisée au parc Rosemont, la réfection des toitures de chalet aux parcs Lafond, Montcalm et Joseph-Paré; la remise à niveau intérieure de la bibliothèque de Rosemont; la réfection de la pataugeoire, des jeux d'eau et du chalet au parc de la Louisiane; et la réfection de l'éclairage, du sentier et du terrain de pétanque au parc de la Cité-Jardin.

D'importants outils de planification ont par ailleurs été adoptés par l'Arrondissement : Plan maître de plantation, Plan directeur en loisir, Plan directeur en culture, Politique d'agriculture urbaine.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM) dans 14 arrondissements. Cette direction a notamment procédé au marquage de 7 160 passages piétons, 5 203 lignes d'arrêts et 4 769 passages écoliers; tracé plus de 427 km du réseau cyclable montréalais; mis en place des processus de recyclage de composantes électriques et électroniques des feux de circulation; diversifié ses activités en ajoutant à son offre l'entretien des bornes de recharge électriques sur rue et l'entretien des caméras de surveillance sur le territoire montréalais; programmé plus de 475 contrôleurs de feu de circulation; et mis aux normes ou ajouté plus de 53 feux piétons.

Les conséquences de COVID-19 ont continué d'avoir un impact sur les activités de l'Arrondissement. Pour améliorer l'expérience de la population, qui a plus que jamais investi les parcs et espaces publics, l'Administration a dû investir davantage dans ses activités de nettoyage en plus d'ajouter des toilettes portatives. L'offre de service en culture, sports et loisirs s'est fort bien adaptée aux mesures sanitaires, les équipes étant allées à la rencontre du public dans les quartiers : concerts dans les ruelles, chasse au trésor, marquage ludique au sol, loisir libre-service et aménagement de buttes de glissade en sont quelques exemples.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les interventions visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers;
- Poursuivre l'amélioration des installations;
- Aménager un nouveau parc : Annie-Montgomery;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm et à la phase deux du parc Rosemont;
- Réaliser diverses actions prévues aux Plans adoptés en 2021;
- Apaiser la circulation et sécuriser les rues, ruelles et abords d'écoles;
- Poursuivre l'expansion du réseau cyclable et ajouter 700 supports à vélos.

Arrondissement de Saint-Laurent

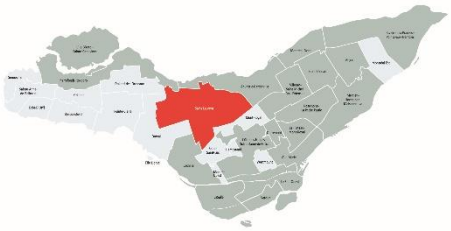

Population : 106 927 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2022 : 76,6 M$
PDI 2022-2031 : 96,2 M$
Effectif : 578,8 années-personnes

Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'Arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % du territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Regroupant 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Avec ses deux bibliothèques, son centre des loisirs, son complexe sportif, son aréna et une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent abrite près de 107 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Pendant la dernière année, l'Arrondissement a tiré parti du ralentissement causé par la pandémie pour lancer un exercice de réflexion approfondi sur l'avenir de la communauté, auquel ont pris part ses employées et ses employés, la population, ainsi que des représentants des secteurs communautaire, institutionnel et industriel. Ceci a mené à l'élaboration de son Plan stratégique 2022-2025, dans lequel il a inscrit la vision suivante : « Saint-Laurent représente un milieu de vie accueillant pour s'enraciner, grandir et s'épanouir, qui inspire par son dynamisme et son leadership innovant et durable. »

Guidant l'Arrondissement dans le choix de ses actions et projets pour les quatre prochaines années, cet encadrement déposé en septembre 2021 a déjà porté ses fruits avec la concrétisation un mois plus tard de la première action qu'il visait, soit l'adoption d'un plan d'urgence climatique 2021-2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Définition d'un plan stratégique 2022-2025 avec le concours du personnel, de la communauté et de partenaires de divers milieux;
- Élaboration d'un plan d'urgence climatique 2021-2030 visant une cible commune pour les secteurs corporatif et collectif de 55 % de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2030;
- Réalisation d'une série de travaux destinés à assurer la sécurité et la convivialité des déplacements des piétons sur le territoire;
- Amélioration de l'accessibilité universelle à la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et au Centre des loisirs;
- Réalisation du parcours Chameran, un nouvel espace commun se composant d'œuvres ludiques et colorées;
- Création de nouveaux aménagements dans de nombreux parcs, dont des terrains sportifs et des modules de jeu;

- Achèvement des travaux entrepris à la mairie et à l'aréna Raymond-Bourque afin notamment d'en réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre;
- Lancement d'un projet-pilote de collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements ou plus.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre le réaménagement de plusieurs parcs, incluant le remplacement de bassins de piscines et la réfection de terrains sportifs;
- Poursuivre la création du Corridor de biodiversité, une infrastructure de 450 hectares qui permettra à la population de mieux cohabiter avec la nature;
- Rénover le centre préscolaire du Centre des loisirs, qui offre une vaste programmation d'activités;
- Restaurer la maison Robert-Bélanger, un ancien bâtiment témoignant de l'histoire de la communauté;
- Réaménager le centre d'exposition Lethbridge de la bibliothèque du Boisé;
- Concrétiser le projet de création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Poursuivre la conversion au DEL des lampadaires sportifs et décoratifs dans les parcs;
- Mettre à niveau les parcs canins.

Arrondissement de Saint-Léonard

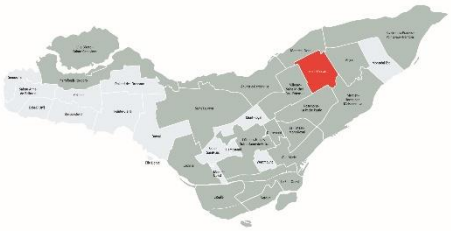

Population : 84 116 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2022 : 39,4 M$
PDI 2022-2031 : 68,6 M$
Effectif : 247,9 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, la population immigrante représente 49 %, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans ou plus totalisent ensemble 45 %. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et d'aînés. Près de 92 % des Léonardoises et Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

Vision

La vision de l'Arrondissement de Saint-Léonard exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici à 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro et du REM, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la mise aux normes des bâtiments et des installations et pour la transition écologique s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élues et élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs dans les stratégies du plan stratégique Saint-Léonard 2030, lesquelles visent l'optimisation de l'offre de service, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2021, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions en lien avec la sécurité urbaine, dont l'ajout d'animateurs et d'intervenants, en collaboration avec les organismes du milieu, l'augmentation du nombre de cadets de police en vélo et l'embauche d'une firme privée qui fournit des agents de sécurité patrouillant en voiture le territoire durant tout l'été, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;

- Plantation de 1 000 arbres pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée et réalisation du plan d'élagage cyclique et de l'élagage ponctuel comprenant plus de 2 200 arbres.
- Révision et amélioration des opérations de déneigement et de chargement de la neige;
- Bonification du service au comptoir pour faciliter la délivrance des permis et le traitement de plus de 8 000 requêtes citoyennes reçues au comptoir, au téléphone ou par courriel;
- Réalisation du projet pilote sur la rue de Belmont visant notamment l'ajout de petits bassins de rétention de l'eau sous les trottoirs afin d'atténuer les risques associés à des pluies abondantes;
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de 13 rues et réfection de plus de 550 mètres linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Construction de 26 saillies de trottoir aux abords des écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ);
- Aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin;
- Agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Aménagement d'une surface de gazon synthétique dans l'aire de jeu des 18 mois à 5 ans du parc Hébert, conversion de deux terrains de tennis en six terrains de tennis léger (pickleball) au parc Giuseppe-Garibaldi, réaménagement de la partie est du parc Pie-XII et remplacement de la surface synthétique du terrain du stade Hébert, financé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Remplacement de portes et de fenêtres dans six pavillons de parc;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements ou plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au nord du boulevard Robert ainsi que dans plusieurs bâtiments municipaux;
- Adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour la rue Jean-Talon Est, en lien avec le projet de prolongement de la ligne bleue du métro.

Nos actions prioritaires en 2022

- Accroître le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, tout en maintenant le nombre de cadets policiers à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouveau miniparc sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de soccer et de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et la réfection des terrains de tennis au parc Ferland;
- Poursuivre les efforts en matière de développement durable au moyen de l'adoption d'un premier Plan climat de Saint-Léonard, des actions de verdissement du territoire et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux;
- Accroître la sécurité des déplacements par l'introduction du marquage des rues locales au plan global de l'Arrondissement;
- Améliorer la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs;
- Finaliser l'implantation de la collecte de résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire pour les immeubles de neuf logements ou plus ainsi que dans les ICI;
- Adopter le premier plan d'action local en développement social de Saint-Léonard;
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de COVID-19 dans l'Arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

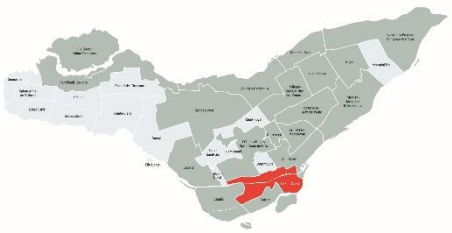

Population : 85 818 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2022 : 59,7 M$
PDI 2022-2031 : 58,4 M$
Effectif : 427,1 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés à la population, notamment 1 maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision

L'Arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement Le Sud-Ouest se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'année 2021 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec le Plan stratégique Montréal 2030 :

- Mise en place de la section transition écologique et adoption du Plan d'action local en transition écologique du Sud-Ouest, fruit d'une démarche participative avec la population;
- Distribution à la population et aux groupes communautaires de 30 000 végétaux favorables à la biodiversité et plantation de 500 arbres;
- Plantation de vignes sur quatre édifices dans le secteur de Griffintown par des personnes soutenues par l'Éco-quartier Sud-Ouest et Canal Bleu;
- Renouvellement de la contribution financière de 100 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour la continuité du Programme de soutien à la diversité commerciale pour 2021-2022;
- Création d'un Fonds de soutien de 300 000 $ pour appuyer des projets locaux structurants, porteurs et durables visant à dynamiser les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social Turcot (PDUÉS);
- Mise sur pied d'une équipe dédiée aux populations en situation d'itinérance disponible 7 jours sur 7;
- Abolition des frais de retard dans les quatre bibliothèques du Sud-Ouest;

- Lutte contre le phénomène des « rénovictions » par un encadrement réglementaire restrictif et des mesures administratives innovantes;
- Lancement de la grande Consultation jeunesse sur diverses plateformes et sur le terrain afin de définir les besoins des 15-29 ans et les moyens d'y répondre;
- Consultation publique et ateliers de cocréation sur la nouvelle place Saint-Henri et ses abords.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Entretien accru de 100 parcs et espaces verts avec l'ajout de 40 poubelles, 50 bacs roulants à déchets et de recyclage et 6 brumisateurs, dont 4 conçus à l'interne pour s'adapter aux besoins de la population en période de pandémie et de chaleur accablante;
- Création d'un futur Carrefour communautaire dans les quartiers Émard et Saint-Paul par l'acquisition de l'immeuble de la Caisse Desjardins;
- Aménagement du Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine pour favoriser le déplacement actif et améliorer la connectivité de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne avec les autres secteurs de la ville, notamment via le REV de la rue Peel;
- Des investissements de près de 2 M$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts;
- Des investissements de 500 000 $ dans la lutte contre les changements climatiques et îlots de chaleur.

Nos actions prioritaires en 2022

- Bonifier le service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques, notamment avec l'ajout de ressources supplémentaires dédiées;
- Développer et mettre en place un plan d'action visant à améliorer les services aux populations vulnérables, dont les populations en situation d'itinérance;
- Multiplier nos actions en transition écologique avec la création d'un fonds vert dédié au financement d'initiatives additionnelles dans la communauté;
- Élaborer et déployer un programme d'entretien préventif de nos infrastructures;
- Planifier les grands projets : Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) Saint-Charles, rénovation-reconstruction du Centre Gadbois, mise en place du Carrefour communautaire Émard-Saint-Paul, technologie RFID III aux bibliothèques Georges-Vanier et Marie-Uguay visant le prêt et retour en libre-service;
- Poursuivre le réaménagement, l'embellissement et le rajeunissement de nos parcs;
- Élaborer un Plan local de déplacement et maintenir les investissements dans les mesures d'apaisement de la circulation;
- Appuyés par le financement de 5,8 M$ du PDI local, des contributions provenant de fonds dédiés et la participation de divers partenaires, des investissements de 19,8 M$ sont prévus au PDI 2022 :
    - 4,1 M$ en infrastructures urbaines;
    - 3,6 M$ pour l'aménagement et la mise-à-niveau de parcs;
    - 11,8 M$ pour les immeubles de l'arrondissement;
    - 0,3 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

Arrondissement de Verdun

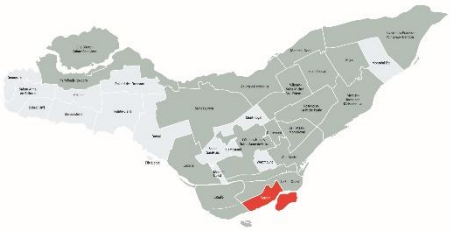

Population : 73 270 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 38,6 M$
PDI 2022-2031 : 41,2 M$
Effectif : 322,2 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal et bordé par le fleuve et par le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du Saint-Laurent et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement (66 %) est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée. Une personne sur quatre est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 $ et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision

L'Arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache, le Festival de international de jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux plan stratégique de développement 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Refonte visant à simplifier la réglementation en urbanisme pour la population de Verdun et faciliter la délivrance de permis;
- Adoption d'un énoncé de vision pour le redéveloppement mixte du secteur Hickson-Dupuis visant à y intégrer des logements abordables tout en conservant des emplois;
- Piétonnisation de la rue Wellington et projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun visant à inciter la population à favoriser ces modes de transport actif;
- Plantation de 688 arbres et ajout de 755 arbres dans la mise en place de micro-forêts et de plantations dans le Domaine Saint-Paul, contribuant à la transition écologique;
- Amélioration de la sécurité des rues, des ruelles et aux abords des écoles dans le cadre de l'approche « Vision Zéro » par l'ajout de dos d'âne, de panneaux d'arrêts et de saillies de trottoirs sur au moins 20 tronçons;
- Tenue de six démarches de consultations publiques pour des projets de parcs et équipements collectifs visant à accroître la participation et l'engagement citoyen à la vie publique et les positionner au cœur des processus de décision;

- Réfection de la 5e avenue en tenant compte des éléments de développement durable, verdissement, réduction des îlots de chaleur, accessibilité universelle et mobilité active;
- Lancement d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire, en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, pour le réaménagement du parc Dan-Hanganu (Elgar) dans le quartier de L'Île-des-Sœurs (réaménagement visant à améliorer la qualité paysagère de cet espace public et l'expérience citoyenne ainsi qu'à rendre hommage à l'architecte Dan S. Hanganu);
- Réaménagement et amélioration de divers espaces publics : travaux de réfection du chalet au parc Beurling, parc des Madelinots, œuvre d'art Les Madeliniennes et aire d'exercice canin au parc Champion;
- Ajout d'un terrain de soccer, d'une rampe de skate à L'Île-des-Sœurs, du sentier des Coquelicots au parc Reine Elizabeth et de mobilier urbain dans le parc riverain (balançoires, tables de pique-nique, bancs, etc.);
- Amélioration de l'accessibilité universelle au Centre communautaire Marcel-Giroux, parc Archie Wilcox, parc de La Fontaine et parc Poirier afin d'offrir un milieu de vie sans obstacle.

Nos actions prioritaires en 2022

- Terminer le projet d'aménagement de compensation et de renaturalisation de la plage;
- En collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, poursuivre la planification de la construction d'un centre aquatique et réaliser le projet de réfection du chalet du Natatorium;
- Finaliser les travaux de mise aux normes à l'Auditorium de Verdun liés au volet événementiel et à l'implantation de son modèle d'affaires;
- Réduire les délais d'obtention de permis de construction et ainsi contribuer à offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible;
- Poursuivre la planification de deux importants secteurs de développement : Pointe-Nord à L'Île-des-Sœurs (PPU) et secteur Hickson-Dupuis, pour mieux répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens en matière d'habitation;
- Finaliser les ajustements réglementaires en urbanisme, suivant la refonte adoptée en 2021, afin de mieux encadrer le développement des projets et faciliter la délivrance des permis;
- Réaliser les projets du parc du Souvenir, le nouveau bol du skatepark au parc Arthur-Therrien et la piste à rouleau (pump track) à L'Île-des-Sœurs;
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités - volet travaux publics, dans un contexte d'optimisation;
- Élaborer un plan de développement de la communauté nourricière (PDCN) afin d'encourager l'agriculture urbaine et de favoriser l'accessibilité à une nourriture de qualité et locale dans tous les milieux de vie de Verdun;
- Contribuer à la réalisation du projet novateur Jardin Ethel, inscrit au budget participatif de Montréal;
- Poursuivre les efforts visant l'accélération de la transition écologique par la plantation de 900 arbres.

Arrondissement de Ville-Marie

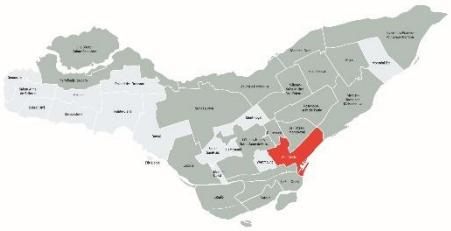

Population : 96 906 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2022 : 99,4 M$
PDI 2022-2031 : 141,9 M$
Effectif : 590,6 années-personnes

Profil
Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'Arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 96 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'Arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des résidents, des commerçants, mais aussi des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir des milieux de vie de qualité à échelle humaine à sa population; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout, en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population et de rendre le territoire plus accueillant.

Réaménagements de rue bonifiés avec une gestion innovante des eaux de ruissellement, élargissements de trottoirs permettant l'accessibilité universelle, verdissement de ruelles, ajout de saillies comme mesure d'apaisement de la circulation : les projets en mobilité et en transition écologique ont, cette année encore, beaucoup occupé les équipes de l'Arrondissement. Le coup d'envoi de ces travaux a été lancé par le projet de réaménagement de la rue Parthenais, auquel se sont ajoutés ceux des rues Coupal, de Rouen, de Versailles et de l'avenue Goulet. Ces travaux, comme le prévoit le Plan local de déplacement 2020-2030 de Ville-Marie, visent à assurer la réfection de nos infrastructures et de nos rues, et à les réaménager selon les lignes directrices d'une mobilité durable et de transition écologique.

De nouveaux aménagements sont également proposés pour les passages Sainte-Rose et les passages du secteur Victor-Hugo, qui contribuent à rendre ces lieux encore plus attrayants et à en faire des espaces conviviaux et sécuritaires pour les personnes résidents à proximité et leur famille.

Fruit d'une démarche consultative avec les communautés riveraines et LGBTQ2+, les organismes communautaires et divers intervenants, le parc de l'Espoir a également été réaménagé, avec la volonté de respecter la mémoire du lieu, tout en le rendant plus accessible et plus vert.

Ville-Marie propose aussi des transformations importantes pour le secteur des Faubourgs. Adopté au printemps 2021, le Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs représente le début d'un nouveau chapitre pour ce secteur névralgique, alors que les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les investissements déployés ces dernières années dans la bonification des bâtiments de l'Arrondissement et dans l'aménagement et la revitalisation des espaces publics, afin de les repenser pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de ruelles porteurs pour la population afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont ceux :
    - De la rue Ottawa, qui sera transformée en place publique permanente;
    - Du site patrimonial du parc Fleury-Mesplet;
    - Du parc Olivier-Robert;
    - Du parc Percy-Walters, dont la clôture, l'escalier Redpath, le système de drainage et l'engazonnement seront refaits;
    - Du parc Summerhill, où sera notamment ajoutée une installation de *Trekfit*.
- Continuer les efforts entrepris pour la propreté du domaine public de même que la réfection routière, dont celle de la rue Saint-Christophe et par l'ajout de nouvelles saillies de trottoir, afin de verdir et sécuriser les déplacements;
- Allouer des sommes importantes à la protection et à l'entretien des installations de l'Arrondissement afin d'offrir des services dans des bâtiments qui répondent aux normes actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité, d'inclusion, d'équipements et d'environnement, dont :
    - L'aménagement des espaces intérieurs du nouveau centre Sanaaq, qui regroupera une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces sociocommunautaires;
    - Le réaménagement de l'aire d'accueil et remplacer le système de climatisation du centre Jean-Claude-Malépart;
    - La réfection du bâtiment de la cour de voirie satellite Côte-des-Neiges;
    - La mise à niveau des bâtiments abritant la maison de la culture Janine-Sutto et l'aréna Camillien-Houde;
    - La mise aux normes les issues de secours et l'accessibilité universelle (ascenseurs et toilettes) du centre communautaire Alexandre-DeSève.
- Prendre en charge la gestion de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville, tels que l'esplanade Tranquille ou le square Viger.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

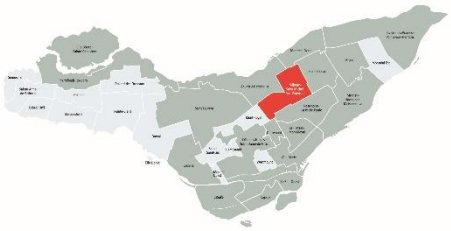

Population : 148 586 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2022 : 61,7 M$
PDI 2022-2031 : 81,3 M$
Effectif : 424,5 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) abrite une population jeune, dynamique et multiethnique ainsi que des institutions reconnues internationalement. Il se classe au 3e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population.

Hautement métissés, ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. VSP participe à la notoriété de Montréal, notamment grâce au Complexe environnemental de Saint-Michel, à l'Omnium Banque Nationale présenté par Rogers, à la Cité des arts du cirque regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque ainsi qu'aux deux grands parcs Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs auxquels les citoyennes et les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Transition écologique

- Plantation de 1 830 arbres et de plus de 5 000 vivaces et graminées, dont 3 300 dans l'allée Léo-Bricault des Habitations Saint-Michel Nord;
- Ajout de plus de 250 arbres et arbustes dans les parcs locaux et création de 12 nouvelles ruelles vertes.
- Aménagement de la rue Saint-André, entre les rues Villeray et Everett par l'ajout d'une quarantaine d'arbres avec des fosses drainantes et d'une place publique sur la rue Faillon entre les rues Saint-André et Saint-Hubert;
- Application du principe de biodiversité à l'ensemble des projets d'aménagement des parcs.

Mobilité et sécurité

- Implantation permanente d'un axe cyclable sur la rue Villeray entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Boyer;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau entre les rues Saint-Denis et De Gaspé, en intégrant de l'art public, et ce, pour la deuxième année de suite;
- Aménagement d'une place éphémère sur la rue De Castelnau entre les rues Saint-André et Saint-Hubert;

- Analyse du quartier de Parc-Extension en matière de sécurité et mobilité pour y implanter des mesures d'apaisement de la circulation et ajout de mesures dans plusieurs rues locales.

Services aux citoyennes et citoyens
- Réaménagement de cinq parcs (René-Goupil, De Turin, Julie-Hamelin, Birnam et Nicolas-Tillemont) et réfection complète de deux chalets de parc (Howard et Saint-Damase);
- Mise aux normes de la pataugeoire et mise à niveau du chalet du parc Nicolas-Tillemont;
- Installation de deux microbibliothèques au parc du Centenaire-de-Parc-Extension;
- Maintien de l'offre de service en ligne pour la délivrance des permis de construction;
- Adoption de trois projets de logements sociaux totalisant 79 logements;
- Analyse exhaustive du modèle du programme des jardins communautaires en vue d'une refonte;
- Adoption d'un plan de propreté pour l'Arrondissement avec de nouveaux outils de communication;
- Déploiement de la technologie RFID à la bibliothèque de Parc-Extension permettant le prêt en libre-service.

Nos actions prioritaires en 2022

Transition écologique et verdissement
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces;
- Protéger et augmenter la biodiversité, assurer la pérennité des ressources et poursuivre l'implantation de nouvelles ruelles vertes;
- Intégrer les concepts de transition écologique dans les projets de réaménagement;
- Implanter un cadre réglementaire pour l'ensemble des zones de stationnement;
- Contribuer au développement d'une économie plus verte et inclusive en encourageant, notamment, l'achat local et écoresponsable;
- Optimiser les opérations de déneigement et d'épandage de sels et d'abrasifs de la chaussée ainsi que des trottoirs en ayant recours à des stratégies et à des ressources respectueuses de l'environnement.

Mobilité et sécurité
- Favoriser les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité durable et un réseau cyclable connecté et sécuritaire;
- Se doter d'un cadre réglementaire en matière d'apaisement de la circulation;
- Maintenir la lutte et la prévention en matière d'insalubrité des logements;
- Contribuer à développer la réflexion sur le développement de l'aménagement du territoire de l'arrondissement afin que ce dernier soit intégré au Plan d'urbanisme de Montréal;
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.

Services aux citoyennes et citoyens
- Maintenir le déploiement de logements sociaux;
- Accroître la démocratie participative afin que les citoyennes, les citoyens et les enfants, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration et au développement de leur milieu de vie;
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de service à la population tout en maintenant une offre traditionnelle, en présentiel, répondant aux enjeux de fracture numérique présents sur le territoire;
- Poursuivre le réaménagement d'espaces verts, d'installations sportives et de mobilier pour le bien-être de la population en y intégrant le concept d'accessibilité universelle;
- Favoriser l'émergence d'un tissu économique dynamique et structuré en fournissant un soutien aux commerçants, notamment dans le processus de création de Société de développement commercial.

Budget de fonctionnement 2022 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales, il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Avant le comblement du déficit de l'agglomération, les dépenses de fonctionnement 2022 de la Ville de Montréal s'élevaient à 6 246,2 M$ soit une hausse de 79,7 M$, ou 1,3 %, par rapport au budget 2021.

La Ville de Montréal a choisi de combler entièrement, dans son budget 2022, le déficit cumulé au 31 décembre 2020 de l'agglomération. Cette dépense extraordinaire non récurrente porte le budget 2022 à 6 457,5 M$, soit une hausse de 291 M$, ou 4,7 %, par rapport au budget 2021.

D'autres variations importantes pour certains postes de dépenses sont observées au budget de 2022, notamment :

- Une hausse de 56,5 M$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour la création de différentes équipes majoritairement subventionnées;
- Une hausse de 36,5 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 35,5 M$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification de 20 M$ de l'entente Réflexe-Montréal – volet développement économique;
- Une augmentation de 6 M$ pour l'intégration de la Biosphère dans les installations d'Espace pour la vie;
- Une augmentation nette de la contribution à l'ARTM de 4,6 M$. Cette variation nette est le résultat d'une hausse de 14,7 M$ de la contribution de base, d'une hausse de 9,9 M$ de l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés et d'une diminution de 20 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL;
- Une hausse de 3 M$ des budgets dédiés à la lutte contre l'itinérance.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 694 937,6	3 707 429,0	3 799 500,3
Paiements tenant lieu de taxes	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 832,6	285 332,6	265 090,6
Quotes-parts	397 246,2	418 105,5	425 936,3	424 495,7	437 578,1	437 575,9	484 349,3
Transferts	350 701,8	283 067,9	358 667,5	825 162,1	572 506,8	411 672,6	460 960,8
Services rendus	314 394,6	313 509,9	313 994,7	281 776,8	324 835,8	361 188,3	382 482,2
Amendes et pénalités	172 813,9	189 033,7	179 462,7	129 092,7	165 205,7	219 265,1	218 686,9
Imposition de droits	265 881,7	318 972,4	369 331,9	342 278,0	368 371,9	279 006,8	351 927,7
Intérêts	144 569,7	160 801,1	172 725,6	148 581,6	171 239,8	171 239,8	165 827,4
Autres revenus	43 132,2	52 145,7	42 953,1	39 553,7	25 985,8	17 544,4	24 506,1
Affectation de revenus	223 075,1	158 136,6	226 496,9	220 936,8	368 394,1	276 244,2	304 178,4
Total – Revenus	**5 515 280,2**	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 352 060,5**	**6 414 888,2**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	195 553,7	195 296,3	194 820,4	205 735,2	228 027,0	228 647,0	226 129,6
Sécurité publique	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,5	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	336 859,0	340 422,9	357 591,5	346 187,3	387 019,9	380 193,8	371 929,9
Mobilité et attractivité	428 840,3	430 656,2	495 527,3	484 470,2	583 671,5	504 643,8	512 479,9
Qualité de vie	398 727,1	430 961,9	478 500,5	506 852,2	710 767,6	621 447,8	594 283,1
Service aux citoyens	206 199,2	209 198,1	215 238,1	207 270,3	232 536,8	223 542,7	229 387,0
Arrondissements	872 422,3	883 347,8	914 463,4	880 196,9	980 576,9	941 624,6	977 111,8
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 474 242,9**	**3 502 049,6**	**3 692 425,0**	**3 766 376,7**	**4 245 876,2**	**3 929 747,2**	**3 998 248,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	748 072,8	763 845,9	780 813,6	762 212,2	852 423,5	878 932,9	901 217,7
Paiement au comptant d'immobilisations	333 674,4	379 198,4	454 851,5	694 277,0	362 203,0	394 638,0	399 318,2
Total – Dépenses de financement	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 456 489,2**	**1 214 626,5**	**1 273 570,9**	**1 300 535,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	211 707,3	173 780,6	134 997,5	193 748,2	202 727,0	250 724,5	443 891,4
Dépenses de contributions	653 414,2	652 895,2	647 284,0	729 308,5	753 965,9	753 879,5	756 672,4
Total – Autres dépenses corporatives	**865 121,5**	**826 675,8**	**782 281,5**	**923 056,7**	**956 692,9**	**1 004 604,0**	**1 200 563,8**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(45 341,3)**	**(44 195,5)**	**(42 523,9)**	**(40 858,3)**	**(43 746,9)**	**(41 423,4)**	**(41 838,0)**
Total – Dépenses[2]	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,3**	**6 373 448,7**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**41 439,5**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40 M$ en 2021 et 40,2 M$ en 2022. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,4 M$ au budget de 2021 et de 1,6 M$ au budget de 2022.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,6 M$ en 2022) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 296,7 M$ en 2022).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 644 327,3	3 657 338,7	3 748 880,0
Paiements tenant lieu de taxes	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 832,6	285 332,6	265 090,6
Transferts	239 888,5	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 044,9	215 204,8	231 027,5
Services rendus	262 512,4	256 932,6	254 509,4	230 245,8	265 886,3	298 826,4	319 764,0
Amendes et pénalités	93 741,7	103 096,2	94 430,2	68 581,5	84 918,7	109 703,9	109 125,1
Imposition de droits	263 952,7	317 009,6	367 493,5	341 774,7	366 393,1	277 037,6	351 690,7
Intérêts	81 942,9	88 341,5	88 901,6	76 799,4	83 026,9	83 026,9	80 899,5
Autres revenus	36 148,6	35 339,1	40 667,5	34 258,5	23 353,6	16 525,5	17 570,4
Affectation de revenus	172 698,3	147 889,6	215 284,5	186 029,7	327 925,7	239 609,7	287 555,1
Total – Revenus	**4 705 646,1**	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 337 709,1**	**5 182 606,1**	**5 411 602,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	145 888,8	145 386,1	146 696,1	159 708,0	175 040,9	176 691,7	175 100,7
Sécurité publique	10,0	-	-	-	-	-	-
Services institutionnels	256 092,9	258 557,3	276 148,2	264 798,2	304 189,7	296 381,6	285 193,2
Mobilité et attractivité	211 115,7	209 776,6	256 562,5	242 064,5	307 595,5	250 399,5	249 909,9
Qualité de vie	228 526,8	236 815,3	246 418,6	231 426,2	295 955,7	300 239,5	273 647,2
Service aux citoyens	199 202,8	202 198,6	206 828,0	196 787,5	218 952,0	209 569,7	214 143,8
Arrondissements	868 614,6	879 579,5	910 527,7	876 530,4	977 211,9	937 971,9	973 500,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 909 451,6**	**1 932 313,4**	**2 043 181,1**	**1 971 314,8**	**2 278 945,7**	**2 171 253,9**	**2 171 495,5**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 070 134,6**	**2 070 134,6**	**2 296 712,4**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	481 475,8	517 670,5	536 418,6	596 762,5	613 792,5	633 148,7	645 072,0
Paiement au comptant d'immobilisations	217 442,6	251 380,7	301 190,7	330 318,9	277 530,7	293 986,5	298 379,0
Total – Dépenses de financement	**698 918,4**	**769 051,2**	**837 609,3**	**927 081,4**	**891 323,2**	**927 135,2**	**943 451,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	4 293,3	(79 505,7)	(94 113,3)	(55 271,9)	(40 644,0)	(5 061,8)	(19 396,9)
Dépenses de contributions	60 337,9	53 353,6	54 750,6	58 008,2	59 252,9	59 166,5	59 548,3
Total – Autres dépenses corporatives	**64 631,2**	**(26 152,1)**	**(39 362,7)**	**2 736,3**	**18 608,9**	**54 104,7**	**40 151,4**
Élimination des transactions internes	**(41 153,5)**	**(40 726,1)**	**(39 955,5)**	**(38 025,1)**	**(41 665,1)**	**(40 022,3)**	**(40 207,4)**
Total – Dépenses	**4 479 966,2**	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 217 347,3**	**5 182 606,1**	**5 411 602,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**225 679,9**	**228 333,6**	**191 033,0**	**442 632,0**	**120 361,8**	**-**	**-**

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 610,3	50 090,3	50 620,3
Quotes-parts	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 507 712,7	2 507 710,5	2 781 061,7
Transferts	110 813,3	91 966,5	152 506,1	340 971,3	316 461,9	196 467,8	229 933,3
Services rendus	56 069,0	60 046,9	62 054,1	54 363,3	61 031,3	63 763,0	64 348,8
Amendes et pénalités	79 072,1	85 937,4	85 032,6	60 511,3	80 287,1	109 561,2	109 561,8
Imposition de droits	1 929,0	1 962,7	1 838,4	503,3	1 978,8	1 969,2	237,0
Intérêts	62 626,8	72 459,5	83 824,1	71 782,2	88 212,9	88 212,9	84 927,9
Autres revenus	6 983,6	16 806,5	2 285,6	5 295,2	2 632,1	1 018,9	6 935,7
Affectation de revenus	50 376,8	10 247,1	11 212,4	34 907,1	40 468,4	36 634,5	16 623,3
Total – Revenus	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 049 153,4**	**3 149 395,5**	**3 055 428,3**	**3 344 249,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	49 664,3	49 910,9	48 124,3	46 027,1	52 986,2	51 955,3	51 028,9
Sécurité publique	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,3	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	80 766,7	81 865,8	81 443,4	81 388,9	82 830,1	83 812,2	86 736,7
Mobilité et attractivité	217 724,5	220 879,3	238 964,5	242 405,1	276 075,7	254 244,3	262 570,0
Qualité de vie	170 200,1	194 146,8	232 082,3	275 425,7	414 811,8	321 208,3	320 635,9
Service aux citoyens	6 996,4	6 999,6	8 410,3	10 482,7	13 584,8	13 973,0	15 243,2
Arrondissements	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 365,1	3 652,7	3 611,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 564 790,6**	**1 569 736,3**	**1 649 244,6**	**1 795 060,8**	**1 966 930,0**	**1 758 493,3**	**1 826 752,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	266 596,8	246 175,4	244 395,0	165 449,8	238 631,0	245 784,2	256 145,7
Paiement au comptant d'immobilisations	116 231,7	127 817,6	153 660,9	363 958,1	84 672,3	100 651,5	100 939,2
Total – Dépenses de financement	**382 828,5**	**373 993,0**	**398 055,9**	**529 407,9**	**323 303,3**	**346 435,7**	**357 084,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	207 414,0	253 286,4	229 110,7	249 020,2	243 371,0	255 786,3	463 288,3
Dépenses de contributions	593 076,3	599 541,6	592 533,4	671 300,3	694 713,0	694 713,0	697 124,1
Total – Autres dépenses corporatives	**800 490,3**	**852 828,0**	**821 644,1**	**920 320,5**	**938 084,0**	**950 499,3**	**1 160 412,4**
Total – Dépenses	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 244 789,2**	**3 228 317,3**	**3 055 428,3**	**3 344 249,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(78 921,8)**	**-**	**-**

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Taxes foncières générales	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 067 935,1	3 078 935,1	3 067 278,9
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 541,4	402 541,4	414 225,7
Gestion des matières résiduelles	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 495,7	-	-	-
Contributions au service de la dette	107 982,2	108 128,4	110 781,2	110 542,3	109 762,3	109 762,3	201 116,5
Centre d'urgence 911	13 030,1	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 270,0	36 750,0	37 280,0
Taxe sur le stationnement	18 935,7	21 145,4	20 508,8	19 649,3	20 034,3	20 034,3	19 848,5
Taxe relative à la voirie	17 049,9	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 345,1	19 345,1	19 456,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	11 006,6	11 104,8	11 372,1	11 372,1	11 467,7
Autres	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 337,0	15 348,4	15 486,3
Total – Taxes	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 694 937,6**	**3 707 429,0**	**3 799 500,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 739,8	36 739,8	35 628,9
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 807,0	190 307,0	168 947,1
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 798,2	1 798,2	1 685,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 042,7	40 042,7	40 497,1
Organismes municipaux	11 009,9	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 267,3	14 267,3	16 141,2
Autres	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 177,6	2 177,6	2 191,1
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 832,6**	**285 332,6**	**265 090,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Taxes foncières générales	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 067 935,1	3 078 935,1	3 067 278,9
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 541,4	402 541,4	414 225,7
Gestion des matières résiduelles	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 495,7	-	-	-
Contributions au service de la dette	107 982,2	108 128,4	110 781,2	110 542,3	109 762,3	109 762,3	201 116,5
Taxe sur le stationnement	18 935,7	21 145,4	20 508,8	19 649,3	20 034,3	20 034,3	19 848,5
Taxe relative à la voirie	17 049,9	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 345,1	19 345,1	19 456,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	11 006,6	11 104,8	11 372,1	11 372,1	11 467,7
Autres	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 337,0	15 348,4	15 486,3
Total – Taxes	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 644 327,3**	**3 657 338,7**	**3 748 880,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 739,8	36 739,8	35 628,9
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 807,0	190 307,0	168 947,1
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 798,2	1 798,2	1 685,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 042,7	40 042,7	40 497,1
Organismes municipaux	11 009,9	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 267,3	14 267,3	16 141,2
Autres	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 177,6	2 177,6	2 191,1
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 832,6**	**285 332,6**	**265 090,6**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 71,3 M$, soit 1,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- Une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, générant 59,1 M$ de revenus additionnels;
- Une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 35 M$, une fois pris en considération certains retards dans la livraison d'immeubles et les effets de la refonte du calcul des compensations provenant du gouvernement du Québec;
- Une hausse de 8,1 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- Une refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes du gouvernement du Québec, qui représente une diminution dans la prévision de revenus de 30 M$ pour 2022. Par rapport aux revenus de 2021, cette refonte représente une baisse de revenus de 22 M$, soit près de 10 %.

Notons également que les revenus au chapitre des « contributions au service de dette » augmentent de 91,4 M$. Il s'agit des sommes dorénavant prélevées par la taxe relative aux dettes des anciennes villes, au lieu de l'être par la taxe foncière générale. On note d'ailleurs une réduction nette des revenus provenant des taxes foncières générales pour cette raison.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 030,1	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 270,0	36 750,0	37 280,0
Total – Taxes	**48 704,0**	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 610,3**	**50 090,3**	**50 620,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Total – Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de taxes totalisent 50,6 M$, en hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2021. Cette variation s'explique par une hausse des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Pour le budget global, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2022, ces revenus s'élèvent à 484,3 M$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts							
Dépenses générales	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	386 127,7	397 637,8
Service de l'eau	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,5	24 465,4	25 736,5
Alimentation en eau potable	11 055,0	11 906,2	11 732,8	13 273,2	12 826,2	12 824,6	13 404,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	407,7	407,6	397,7
Service des premiers répondants	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 465,9	1 778,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	415,3	286,1	209,4	217,5	474,4	474,4	122,0
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	14 752,9	2 714,7	3 700,9	3 700,8	36 667,6
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 129,0	4 128,8	4 542,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,8	3 980,7	4 063,3
Total – Quotes-parts	**397 246,2**	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**437 578,1**	**437 575,9**	**484 349,3**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2022, ces revenus totalisent 2 781,1 M$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 221 753,8	2 291 161,3
Service de l'eau	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,1	140 772,0	148 291,6
Alimentation en eau potable	84 701,4	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 744,3	93 742,7	98 246,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,3	5 516,2	5 382,3
Service des premiers répondants	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	8 921,5	10 834,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 932,1	4 071,9	3 327,8	1 968,4	2 907,9	2 907,9	1 887,0
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	86 169,7	15 640,1	21 294,1	21 294,0	211 276,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,3	5 718,1	6 101,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,4	7 084,3	7 881,3
Total – Quotes-parts	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 507 712,7**	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2022, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 273,4 M$, ou 10,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la variation de 190 M$ de la quote-part pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passé de 21,3 M$ à 211,3 M$. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Hormis la variation expliquée par le comblement du déficit antérieur, voici d'autres facteurs contribuant à la variation globale des quotes-parts en 2022 :

- Une augmentation de 44,2 M$ consacrée à la sécurité publique, soit le résultat net d'une hausse de 56,8 M$ dans les dépenses, combinée à une hausse de 12,6 M$ dans les revenus. Outre les rajustements apportés à la rémunération, cette variation s'explique aussi par l'ajout de ressources, au SPVM, au sein de différentes équipes : services spécialisés en enquêtes criminelles, lutte contre le proxénétisme, trafic d'armes, contrôle des armes à feu, etc.;
- Une hausse de 4,6 M$ de la contribution au transport en commun, résultant d'une augmentation de 14,7 M$ de la contribution de base à l'ARTM, d'une diminution de 20 M$ de la contribution au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL et d'une hausse de 9,9 M$ de l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés;
- Une hausse de 20,5 M$ du service de la dette.

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 082,1	13 082,1	14 531,6
Beaconsfield	19 972,8	20 955,8	21 287,8	23 005,3	23 605,0	23 604,8	26 045,5
Côte-Saint-Luc	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 829,1	28 829,1	31 813,9
Dollard-Des Ormeaux	39 307,5	41 380,6	42 633,1	41 596,8	42 963,7	42 963,6	47 339,9
Dorval	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 850,3	71 850,2	78 744,8
Hampstead	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 154,6	11 154,5	12 288,8
L'Île-Dorval	72,4	70,6	81,5	89,1	89,2	89,2	98,3
Kirkland	28 823,2	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 155,2	31 155,0	34 758,2
Mont-Royal	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 431,1	55 976,5	55 976,1	62 558,8
Montréal-Est	17 448,7	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 133,7	17 133,5	18 879,0
Montréal-Ouest	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 938,4	5 938,3	6 550,9
Pointe-Claire	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 686,7	64 995,5	64 995,0	72 385,7
Senneville	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 247,1	3 247,1	3 580,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 710,9	7 710,6	8 623,8
Westmount	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 846,8	59 846,8	66 149,6
Ville de Montréal	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 070 134,6	2 070 134,6	2 296 712,4
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 507 712,7**	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	35 454,7	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 406,6	21 406,6	18 686,8
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	14 637,6	14 200,0	14 200,0	23 108,1
CMM	35 705,5	37 603,0	42 988,3	43 275,9	49 894,1	61 830,0	62 730,0
AccèsLogis	-	978,2	22 996,3	46 318,2	96 549,0	61 320,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	37 097,6	37 343,5	40 895,8	43 382,8	42 281,1	43 260,6	42 721,3
Rénovation urbaine	4 807,9	10 003,6	7 150,0	5 482,1	17 670,0	15 404,0	14 579,0
Développement économique	8 582,0	8 936,6	20 754,7	19 523,4	37 680,0	1 000,0	800,0
Sécurité publique (police)	9 504,6	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 021,2	17 283,9	28 301,3
Lutte contre la pauvreté	8 903,7	8 884,2	7 946,2	9 632,9	13 441,5	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 227,3	7 945,8	7 869,4	9 423,7	10 713,5	7 640,9	7 640,9
Loisirs et culture	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 172,4	10 169,6	4 325,0	4 325,3
Violence conjugale	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 820,3	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	10 712,6	13 259,4	14 167,3	16 603,7	22 110,4	18 174,2	20 488,0
Projets Montréal 2025	-	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 142,3	97 142,3	101 190,1
Réflexe Montréal – Développement économique	-	8 389,4	25 472,5	44 160,8	50 394,0	30 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	150 000,1	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	263 470,2	761,5	-	-
Autres	72 338,1	9 084,0	25 006,3	23 207,7	66 251,7	6 578,8	12 963,7
Total – Transferts	**350 701,8**	**283 067,9**	**358 667,5**	**825 162,1**	**572 506,8**	**411 672,6**	**460 960,8**

Budget de conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 912,6	9 912,6	10 055,5
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	14 637,6	14 200,0	14 200,0	23 108,1
CMM	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 600,0	24 600,0	25 500,0
Gestion des matières résiduelles	37 097,6	37 343,5	34 069,5	33 305,9	32 985,8	33 832,3	34 032,7
Rénovation urbaine	2 598,5	7 998,4	6 418,7	4 641,6	15 570,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	824,3	-	10 842,4	3 098,5	15 495,0	-	-
Loisirs et culture	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 804,7	10 158,9	4 325,0	4 325,3
Programmes de financements pluriannuels	7 214,7	7 321,8	6 720,9	8 459,1	14 119,8	9 683,6	11 140,5
Projets Montréal 2025	-	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 142,3	97 142,3	101 190,1
Réflexe Montréal – Développement économique	-	600,0	2 373,9	4 140,2	3 414,0	6 000,0	3 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	263 470,2	-	-	-
Autres	54 064,5	3 372,2	8 429,6	12 067,6	18 446,5	1 555,0	4 721,3
Total – Transferts	**239 888,5**	**191 101,6**	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 044,9**	**215 204,8**	**231 027,5**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de transferts sont en hausse de 15,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une augmentation de 8,9 M$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de taxation du gouvernement;
- Une hausse de 0,9 M$ pour le transfert de la CMM en lien avec les équipements scientifiques;
- Une hausse de 1,5 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts découlant des programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, principalement pour la compensation du programme de la TECQ 2019-2023;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 4 M$;
- Une baisse de 3 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2022;
- Une augmentation de 3,1 M$ des autres transferts, principalement en raison du programme de la TECQ pour les auscultations du réseau secondaire d'égouts, au Service de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 494,0	11 494,0	8 631,3
CMM	10 969,3	12 628,4	18 235,3	18 039,5	25 294,1	37 230,0	37 230,0
AccèsLogis	-	978,2	22 996,3	46 318,2	96 549,0	61 320,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	6 826,3	10 076,9	9 295,3	9 428,3	8 688,6
Rénovation urbaine	2 209,4	2 005,3	731,3	840,5	2 100,0	1 450,0	625,0
Développement économique	7 757,8	8 936,6	9 912,2	16 424,8	22 185,0	1 000,0	800,0
Sécurité publique (police)	9 504,6	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 021,2	17 283,9	28 301,3
Lutte contre la pauvreté	8 903,7	8 884,2	7 946,2	9 632,9	13 441,5	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 227,3	7 945,8	7 869,4	9 423,7	10 713,5	7 640,9	7 640,9
Loisirs et culture	17 227,5	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-
Violence conjugale	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 820,3	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 497,8	5 937,6	7 446,5	8 144,6	7 990,6	8 490,6	9 347,5
Réflexe Montréal – Développement économique	-	7 789,4	23 098,7	40 020,6	46 980,0	24 000,0	47 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	150 000,0	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	761,5	-	-
Autres	18 273,6	5 711,8	16 576,7	11 140,1	47 805,2	5 023,8	8 242,4
Total – Transferts	**110 813,3**	**91 966,5**	**152 506,1**	**340 971,3**	**316 461,9**	**196 467,8**	**229 933,3**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 33,5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 2,9 M$ de la contribution au service de la dette;
- Une augmentation de 11,1 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal, principalement :
  - 3,9 M$ pour la lutte contre le proxénétisme;
  - 2,8 M$ pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
  - 2,5 M$ pour l'équipe de lutte contre le trafic d'armes;
  - 1,1 M$ pour la section spécialisée en violence conjugale;
  - 1 M$ pour les programmes récurrents ACCES-ACCEF-ACCES Cannabis.
- Une hausse de 0,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 23 M$ en 2022 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique »;
- Une augmentation de 3,2 M$ des autres transferts, principalement en raison du programme de la TECQ pour l'auscultation du réseau primaire d'égouts et du programme pour les chambres de vannes, au Service de l'eau.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 980,8	8 980,8	9 096,9
Autres services rendus	306 179,4	305 028,9	305 367,6	272 962,6	315 855,0	352 207,5	373 385,3
Total – Services rendus	**314 394,6**	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**324 835,8**	**361 188,3**	**382 482,2**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,6 M$ en 2022).

Budget de conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 625,5	8 625,5	8 867,1
Autres services rendus	254 512,4	248 715,8	246 202,5	221 781,1	257 260,8	290 200,9	310 896,9
Total – Services rendus	**262 512,4**	**256 932,6**	**254 509,4**	**230 245,8**	**265 886,3**	**298 826,4**	**319 764,0**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus des services rendus sont en hausse de 20,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une hausse de 8,9 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une hausse tarifaire et à un retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées affectées par la pandémie;
- Une augmentation des revenus de 7,2 M$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation de 4,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements, provenant principalement des permis d'occupation du domaine public et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents;
- Une augmentation des revenus de 2,2 M$ tel que prévu à l'entente entre Bixi Montréal et la Ville;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Une réduction des revenus de l'entente conclue avec le MESS, due à une diminution des effectifs prêtés, pour 3,2 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	215,2	264,2	320,3	349,5	355,3	355,3	229,8
Autres services rendus	55 853,8	59 782,7	61 733,8	54 013,8	60 676,0	63 407,7	64 119,0
Total – Services rendus	**56 069,0**	**60 046,9**	**62 054,1**	**54 363,3**	**61 031,3**	**63 763,0**	**64 348,8**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,6 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une augmentation de 1,5 M$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement du nombre de policières et policiers affectés aux missions internationales, pour 0,8 M$;
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour la vérification des antécédents judiciaires (une forte hausse du nombre de demandes des entreprises de livraison de nourriture, reprise des activités de plusieurs partenaires, réouverture du comptoir de service avec rendez-vous, etc.);
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour les services de sécurité publique dans le métro;
  - De l'ajout d'un prêt de policier au Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), pour 0,2 M$;
- Une hausse de 0,8 M$ pour les droits d'entrée, à la suite de l'intégration de la Biosphère au complexe muséal d'Espace pour la vie;
- Une réduction de 1,1 M$, en raison de la fin de l'entente du projet Turcot;
- Une baisse de 0,4 M$ au Service des technologies de l'information, liée à la fermeture du service en ligne « Rapports d'accidents », offert par le SPVM.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 218,7 M$ en 2022, en baisse de 0,6 M$ par rapport au budget de 2021. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$, les mêmes que l'an dernier.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,1 M$, en baisse de 0,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Contraventions – Circulation et stationnement	154 959,3	168 130,6	158 658,6	117 606,2	152 831,5	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	17 854,6	20 903,1	20 804,2	11 486,5	12 374,3	23 674,7	23 096,5
Total – Amendes et pénalités	**172 813,9**	**189 033,7**	**179 462,7**	**129 092,7**	**165 205,7**	**219 265,1**	**218 686,9**

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire à la baisse de 0,6 M$ s'explique comme suit :

- Malgré des revenus additionnels anticipés liés au Plan de bonification des effectifs des agents de stationnement, les prévisions en 2022 dans les contraventions en matière de circulation et stationnement n'ont pas été augmentées afin de s'ajuster aux résultats des derniers exercices;
- Pour les autres amendes et pénalités, la réduction de 0,6 M$ s'explique principalement par l'abolition des frais de retard dans le réseau des bibliothèques, dont la gestion relève des arrondissements.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	211 276,7	253 549,7	313 375,4	288 868,9	314 130,9	249 130,9	314 958,7
Licences et permis	54 605,0	65 422,7	55 956,5	53 409,1	54 241,0	29 875,9	36 969,0
Total – Imposition de droits	**265 881,7**	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**368 371,9**	**279 006,8**	**351 927,7**

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	211 276,7	253 549,7	313 375,4	288 868,9	314 130,9	249 130,9	314 958,7
Licences et permis	52 676,0	63 459,9	54 118,1	52 905,8	52 262,2	27 906,7	36 732,0
Total – Imposition de droits	**263 952,7**	**317 009,6**	**367 493,5**	**341 774,7**	**366 393,1**	**277 037,6**	**351 690,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 74,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 65,8 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 40 M$;
  - D'autre part, sur l'augmentation des taux applicables aux transactions de plus de 2 M$, pour 25,8 M$;
- Une augmentation de 8,4 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2022.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Licences et permis	1 929,0	1 962,7	1 838,4	503,3	1 978,8	1 969,2	237,0
Total – Imposition de droits	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 838,4**	**503,3**	**1 978,8**	**1 969,2**	**237,0**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus des licences et permis relevant de l'agglomération de Montréal sont en diminution de 1,7 M$. Le principal élément de variation est une réduction de 2 M$ des revenus du Bureau du taxi liés aux licences et permis, en conformité avec la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.*

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2022, ces revenus sont en baisse de 5,4 M$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 315,0	15 963,2	14 520,9	17 484,1	12 536,0	12 536,0	12 230,0
Fonds d'amortissement	68 061,1	68 998,6	68 104,3	66 235,9	68 680,1	68 680,1	72 996,6
Encaisse et autres intérêts	61 193,6	75 839,3	90 100,4	64 861,6	90 023,7	90 023,7	80 600,8
Total – Intérêts	**144 569,7**	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**171 239,8**	**171 239,8**	**165 827,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 315,0	15 963,2	14 520,9	17 484,0	12 536,0	12 536,0	12 230,0
Fonds d'amortissement	43 111,7	45 210,2	46 381,4	46 110,4	48 262,5	48 262,5	53 814,8
Encaisse et autres intérêts	23 516,2	27 168,1	27 999,3	13 205,0	22 228,4	22 228,4	14 854,7
Total – Intérêts	**81 942,9**	**88 341,5**	**88 901,6**	**76 799,4**	**83 026,9**	**83 026,9**	**80 899,5**

Variations budgétaires

La baisse de 2,1 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de 7,4 M$ de l'encaisse et autres intérêts, due essentiellement à un écart défavorable de l'excédent sur le solde de l'encaisse;
- Une baisse de 0,3 M$ des revenus sur arriérés de taxes;
- Une augmentation de 5,5 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à un écart favorable de volume.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	-	0,1	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	24 949,4	23 788,3	21 722,9	20 125,5	20 417,6	20 417,6	19 181,8
Encaisse et autres intérêts	37 677,4	48 671,2	62 101,1	51 656,6	67 795,3	67 795,3	65 746,1
Total – Intérêts	**62 626,8**	**72 459,5**	**83 824,1**	**71 782,2**	**88 212,9**	**88 212,9**	**84 927,9**

Variations budgétaires

La baisse de 3,3 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 2 M$, due essentiellement à un écart défavorable de l'excédent sur le solde de l'encaisse;
- Une baisse de 1,2 M$ du fonds d'amortissement, en raison d'un écart défavorable dans le rendement des placements.

Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 24,5 M$ en 2022, une hausse de 7 M$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	29 327,5	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 069,7	13 852,9	14 345,6
Autres	13 804,7	17 636,8	11 909,7	11 660,2	9 916,1	3 691,5	10 160,5
Total – Autres revenus	**43 132,2**	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**25 985,8**	**17 544,4**	**24 506,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	29 344,3	21 717,9	27 468,1	26 267,0	16 069,7	13 852,9	14 345,6
Autres	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 991,5	7 283,9	2 672,6	3 224,8
Total – Autres revenus	**36 148,6**	**35 339,1**	**40 667,5**	**34 258,5**	**23 353,6**	**16 525,5**	**17 570,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une augmentation de 0,5 M$ des recettes de cession d'éléments d'actif;
- Une augmentation de 0,5 M$ des revenus provenant de la Société d'habitation du Québec, en vertu du programme d'aide d'urgence pour les ménages.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-	-
Autres	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	2 632,1	1 018,9	6 935,7
Total – Autres revenus	**6 983,6**	**16 806,5**	**2 285,6**	**5 295,2**	**2 632,1**	**1 018,9**	**6 935,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 5,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une contribution de 6 M$ des gouvernements provincial et fédéral à la Fondation Espace pour la vie, en raison de l'intégration de la Biosphère au complexe muséal d'Espace pour la vie.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	29 876,0	6 790,0	5 829,8	26 923,7	36 634,5	36 634,5	16 623,3
Financement à long terme – Autres	39 944,7	26 358,7	54 548,2	30 897,8	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	11 200,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	141 995,9	117 979,3	159 110,3	156 106,6	150 459,6	58 309,7	111 977,1
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	178 500,0	178 500,0	-
Affectation des réserves - immobilisation	-	-	-	-	-	-	172 778,0
Affectation des réserves et des fonds	58,5	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 800,0	2 800,0	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**223 075,1**	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**368 394,1**	**276 244,2**	**304 178,4**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Affectation des réserves – immobilisations

Pour assurer le paiement au comptant des immobilisations en 2022, la Ville prévoit utiliser une partie des montants accumulés dans la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	36 154,2	22 923,9	49 184,1	22 914,4	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	5 000,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	131 485,6	117 957,1	159 091,8	156 106,6	146 625,7	58 309,7	111 977,1
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	178 500,0	178 500,0	-
Affectation des réserves - immobilisation	-	-	-	-	-	-	172 778,0
Affectation des réserves et des fonds	58,5	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 800,0	2 800,0	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**172 698,3**	**147 889,6**	**215 284,5**	**186 029,7**	**327 925,7**	**239 609,7**	**287 555,1**

Variations budgétaires

En 2022, les affectations augmentent de 47,9 M$, pour atteindre 287,6 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 178,5 M$ de l'affectation non récurrente liée à l'aide financière accordée en 2020 par le gouvernement du Québec pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et ne pouvant être utilisée qu'aux exercices 2020 et 2021;
- Une augmentation de 53,6 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2022, soit 4,4 M$ en provenance des arrondissements et 49,2 M$ du conseil municipal;
- Une augmentation de 172,8 M$ de l'affectation de la réserve financière pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au Programme décennal des immobilisations 2022-2031.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	29 876,0	6 790,0	5 829,8	26 923,7	36 634,5	36 634,5	16 623,3
Financement à long terme – Autres	3 790,4	3 434,9	5 364,1	7 983,4	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	6 200,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 510,4	22,2	18,5	-	3 833,9	-	-
Total – Affectations de revenus	**50 376,8**	**10 247,1**	**11 212,4**	**34 907,1**	**40 468,4**	**36 634,5**	**16 623,3**

Variations budgétaires

En 2022, les affectations diminuent de 20 M$, pour atteindre 16,6 M$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2022, le service de la dette brute atteint 1 099,7 M$, soit une hausse de 36,5 M$ par rapport au budget de 2021. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 901,2 M$, et d'un montant de 198,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service de la dette brute							
Frais de financement	389 789,0	397 165,8	400 983,1	396 696,4	418 553,7	423 395,7	428 707,4
Remboursement de la dette à long terme	463 853,6	473 755,5	495 960,9	534 848,0	567 376,3	575 045,3	603 454,0
Affectation – Remboursement de capital	27 098,6	32 683,8	46 028,5	3 217,9	64 792,4	64 792,4	67 573,8
Total – Service de la dette brute	**880 741,2**	**903 605,1**	**942 972,5**	**934 762,3**	**1 050 722,4**	**1 063 233,4**	**1 099 735,2**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Frais de financement corporatifs	**218 867,3**	**226 357,3**	**230 920,8**	**223 753,9**	**232 052,8**	**236 699,9**	**239 696,8**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	31 093,2	32 540,1	34 529,1	36 677,1	39 595,4	36 882,3	35 453,8
Qualité de vie	4 939,6	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 789,8	6 789,8	6 839,6
Arrondissements	452,8	407,4	371,1	306,4	268,6	268,6	217,9
Total – Frais de financement additionnels	**36 485,6**	**38 095,2**	**40 528,0**	**43 372,1**	**46 653,8**	**43 940,7**	**42 511,3**
Total – Frais de financement	**255 352,9**	**264 452,5**	**271 448,8**	**267 126,0**	**278 706,6**	**280 640,6**	**282 208,1**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 1,6 M$, ce qui s'explique par :

- Une hausse de 13,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 12 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Remboursement de la dette à long terme corporative	**236 491,3**	**258 358,7**	**265 177,9**	**336 661,6**	**341 973,1**	**356 682,2**	**362 276,0**
Affectation – Remboursement de capital	**26 117,2**	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 347,0**	**39 766,6**	**39 766,6**	**43 099,2**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	47 315,1	47 176,1	59 534,1	61 058,7	70 679,8	60 122,7	64 850,8
Qualité de vie	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 458,4	10 458,4	11 719,9
Arrondissements	669,4	715,0	763,8	816,0	854,2	854,2	904,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**53 902,9**	**54 641,2**	**67 762,4**	**70 940,4**	**81 992,4**	**71 435,3**	**77 475,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**316 511,4**	**345 954,4**	**373 260,2**	**443 949,0**	**463 732,1**	**467 884,1**	**482 850,8**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 15 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 3,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 7,6 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,6 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Frais de financement corporatifs	**120 253,4**	**117 070,8**	**111 754,1**	**109 428,0**	**117 036,6**	**119 434,5**	**120 551,1**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 182,7	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 810,5	23 320,6	25 907,1
Qualité de vie	-	-	-	-	-	-	41,1
Total – Frais de financement additionnels	**14 182,7**	**15 642,5**	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 810,5**	**23 320,6**	**25 948,2**
Total – Frais de financement	**134 436,1**	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 570,4**	**139 847,1**	**142 755,1**	**146 499,3**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 3,7 M$ qui s'explique par :

- Une hausse de 17,7 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 13,8 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Remboursement de la dette à long terme corporative	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 568,6**	**101 323,9**	**111 120,0**
Affectation – Remboursement de capital	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**(33 129,0)**	**25 025,8**	**25 025,8**	**24 474,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,2	45 603,9	52 510,5
Qualité de vie	-	-	-	-	-	-	71,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,2**	**45 603,9**	**52 582,4**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 729,2**	**94 117,0**	**168 436,6**	**171 953,6**	**188 177,0**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 16,2 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 7,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 3,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2022, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 399,3 M$, en hausse de 4,7 M$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	317 467,7	334 186,5	385 699,3	577 041,9	337 071,8	336 600,0	336 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	4 717,1
Affectation – Réserves – Eau	19 979,9	14 978,0	14 878,9	4 393,2	(5 545,6)	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(11 052,0)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	1 454,6	402,9	270,3	58 596,2	(371,2)	109,0	72,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**333 674,4**	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**362 203,0**	**394 638,0**	**399 318,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	211 741,7	217 249,8	245 791,8	282 388,4	247 184,7	246 866,5	246 866,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	4 429,4
Affectation – Réserves – Eau	8 688,5	3 902,6	701,6	(7 255,9)	(2 503,7)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(8 879,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	1 454,6	402,9	270,3	396,2	(371,2)	109,0	72,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**217 442,6**	**251 380,7**	**301 190,7**	**330 318,9**	**277 530,7**	**293 986,5**	**298 379,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 4,4 M$, pour s'établir à 298,4 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la création d'une affectation spécifique pour le paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	105 725,9	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 887,1	89 733,5	89 733,5
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	287,7
Affectation – Réserves – Eau	11 291,4	11 075,4	14 177,3	11 649,1	(3 041,9)	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(2 172,9)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	-	-	58 200,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**116 231,7**	**127 817,6**	**153 660,9**	**363 958,1**	**84 672,3**	**100 651,5**	**100 939,2**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,3 M$, pour s'établir à 100,9 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la création d'une affectation spécifique pour le paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, pour le volet de l'agglomération.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	124 613,8	83 146,9	46 968,1	75 384,8	131 168,6	131 356,9	84 528,5
Crédits pour dépenses contingentes	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	25 740,1	37 018,6	38 118,6
Pertes possibles dans la perception	39 025,6	23 299,8	12 246,4	16 959,3	25 600,0	23 680,0	24 150,0
Prêt d'employé(e)s au MESS	23 298,2	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 945,2	13 185,2	9 962,5
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	575,5
Prêt d'employé(e)s au Bureau du taxi de Montréal	2 881,6	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 189,7	3 028,5	3 048,6
Bureau des régimes de retraite	6 723,6	6 750,9	6 577,9	6 902,6	7 192,5	7 696,9	8 002,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employé(e)s	19 696,8	18 973,5	18 800,8	47 764,3	60 877,8	74 962,6	86 108,8
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(57 000,0)	-	-	-	(70 500,0)	(70 500,0)	(33 100,0)
Affectation – Régimes de retraite	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(37 445,9)	(37 445,9)	(39 467,9)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	21 294,0	211 276,0
Autres	9 062,7	13 894,5	(688,6)	21 365,7	26 859,0	27 703,4	26 136,8
Total – Dépenses communes	**211 707,3**	**173 780,6**	**134 997,5**	**193 748,2**	**202 727,0**	**250 724,5**	**443 891,4**

Le budget des dépenses communes en 2022 affiche une augmentation de 193,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 46,8 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite », reflétant principalement une diminution de 47,7 M$ des charges de retraite;
- Une diminution de 3,2 M$ du budget consacré à la rémunération des employées et employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 11,1 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 3,9 M$ relatif aux frais de gestion, (incluant un ajustement de 2,6 M$ relatif à l'application des taxes après ristournes) et d'une augmentation de 7,2 M$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 37,4 M$, lié aux mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire (deuxième année d'application). Cette mesure d'atténuation diminue graduellement et sert à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une croissance de 6,3 M$ marquant le début de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour les régimes de retraite concernant la crise sanitaire, lors de l'exercice budgétaire précédent;
- Une diminution de 2 M$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une augmentation de 190 M$ de l'affectation spécifiquement prévue aux fins du comblement du déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	485 476,0	-	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	26 020,5	-	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	37 535,7	551 450,4	541 829,4	619 946,6	642 677,3	642 677,3	647 253,3
Communauté métropolitaine de Montréal	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 764,3	42 764,3	43 208,7
Conseil des arts	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 427,2	20 835,7
Sociétés de développement commercial	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 498,9	15 498,9	15 808,9
Bureau du taxi de Montréal	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	3 381,3	-
Pointe-à-Callière	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	8 880,6	9 130,6
Office de consultation publique de Montréal	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 717,0	2 717,0	2 717,0
Ombudsman	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 612,3	1 525,9	1 706,2
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(52,7)	-	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0
Bixi Montréal	-	-	(78,9)	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	402,4	500,0	384,8	500,0	550,0	550,0	550,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	9 315,5	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**653 414,2**	**652 895,2**	**647 284,0**	**729 308,5**	**753 965,9**	**753 879,5**	**756 672,4**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2022, les contributions aux organismes augmentent de 2,8 M$, à hauteur de 756,7 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation nette de 4,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif :
  - Une hausse de 14,7 M$ pour la contribution de base et une diminution de 20 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
  - Une hausse de 9,9 M$ permettant de porter à 19,1 M$ l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés complète le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2021. Cette dernière hausse permet d'annualiser le rabais tarifaire et de l'étendre aux réseaux du REM et d'exo sur l'île;
- Une diminution de 3,4 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, occasionnée par la réorganisation des activités du bureau engendrée par les récents changements législatifs relatifs à la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, par l'aide financière du MTQ pour l'application réglementaire de cette nouvelle loi et par l'utilisation des surplus accumulés;
- Une augmentation de 0,4 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 1,1 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment à la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière (0,3 M$) et au Conseil des arts de Montréal (0,4 M$).

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	41 153,5	40 726,1	39 955,5	38 025,1	41 665,1	40 022,3	40 207,4
Élimination des transactions interentités	4 187,8	3 469,4	2 568,4	2 833,2	2 081,8	1 401,1	1 630,6
Total – Transactions à éliminer	**45 341,3**	**44 195,5**	**42 523,9**	**40 858,3**	**43 746,9**	**41 423,4**	**41 838,0**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 150,6	16 967,3	14 806,9	17 164,1	20 512,4	20 655,6	19 967,2
Affaires juridiques	61 402,0	62 036,3	60 408,7	60 421,2	65 927,6	67 832,9	68 745,1
Finances	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 524,9	51 255,0	52 309,0	51 363,6
Planification stratégique et de la performance organisationnelle	5 868,1	6 178,1	7 405,3	13 193,0	19 617,3	8 669,6	6 936,3
Ressources humaines	50 861,3	52 684,0	55 599,4	56 944,5	58 068,8	64 278,5	64 091,6
Total – Services administratifs	**184 302,0**	**185 146,6**	**184 907,4**	**195 247,7**	**215 381,1**	**213 745,6**	**211 103,8**

Tableau 56 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Sécurité publique							
Police	666 377,4	666 980,2	680 440,1	708 274,3	733 324,6	679 110,2	724 096,4
Sécurité incendie	369 263,9	345 186,2	355 843,7	427 390,3	389 951,9	350 537,3	362 830,3
Total – Sécurité publique	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 135 664,6**	**1 123 276,5**	**1 029 647,5**	**1 086 926,7**

Tableau 57 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 508,2	5 048,6	6 583,8	6 640,6
Bureau du vérificateur général	5 427,1	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 729,2	6 729,2	6 786,0
Commission de la fonction publique de Montréal	759,4	624,5	351,7	336,7	705,3	842,6	834,5
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	70,4	38,5	85,0	84,0	162,8	745,8	764,7
Total – Autres services administratifs	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**12 645,9**	**14 901,4**	**15 025,8**

Tableau 58 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	9 038,6	9 320,4	9 007,5	10 499,8	11 470,9	11 836,9	11 970,2
Cotisations de l'employeur	2 729,9	2 606,7	2 246,5	2 648,7	2 822,9	3 052,1	3 266,9
Transport et communications	462,8	505,9	280,9	164,9	310,6	453,4	458,5
Services professionnels	439,2	590,3	511,0	969,8	706,6	1 569,9	446,1
Services techniques et autres	1 999,9	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 631,1	2 460,8	2 616,6
Location, entretien et réparation	231,9	274,3	89,1	62,3	59,6	140,1	87,5
Biens non durables	84,3	94,0	109,2	74,8	152,2	173,1	310,8
Biens durables	184,4	113,4	33,4	18,9	21,2	15,3	7,3
Contributions à des organismes	1 979,6	873,7	774,5	944,6	2 319,5	936,2	785,5
Autres	-	62,3	(2,3)	2,4	17,8	17,8	17,8
Total	**17 150,6**	**16 967,3**	**14 806,9**	**17 164,1**	**20 512,4**	**20 655,6**	**19 967,2**

Tableau 59 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	38 641,1	40 164,8	39 687,5	41 627,9	43 530,5	43 981,5	44 886,9
Cotisations de l'employeur	10 928,4	10 662,5	9 797,9	10 333,6	11 165,2	11 294,5	11 849,7
Transport et communications	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 209,9	2 254,3	2 582,3	2 542,3
Services professionnels	2 200,2	2 102,7	2 241,3	2 480,7	1 996,6	2 082,9	1 955,1
Services techniques et autres	6 425,9	6 069,0	5 899,1	4 206,7	6 171,7	7 075,8	6 891,1
Location, entretien et réparation	93,7	158,5	135,5	105,9	245,2	144,8	129,8
Biens non durables	360,7	421,2	467,7	309,2	366,6	486,0	295,1
Biens durables	243,6	218,2	190,4	137,3	185,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	10,0	-	10,0
Autres	-	6,8	(6,3)	-	2,4	-	-
Total	**61 402,0**	**62 036,3**	**60 408,7**	**60 421,2**	**65 927,6**	**67 832,9**	**68 745,1**

Tableau 60 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	29 482,8	29 762,9	29 004,9	30 257,7	30 601,7	30 768,8	31 637,3
Cotisations de l'employeur	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 848,1	8 132,3	8 176,4	8 833,4
Transport et communications	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 316,3	1 580,2	1 451,9
Services professionnels	787,9	922,2	1 421,0	1 491,6	1 585,8	1 346,2	1 605,4
Services techniques et autres	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 287,2	4 679,6	3 959,4
Location, entretien et réparation	(392,8)	103,2	121,7	53,2	45,3	134,6	90,1
Biens non durables	225,4	136,2	133,5	68,2	39,6	234,5	141,1
Biens durables	106,6	66,2	50,0	178,2	47,2	190,1	90,1
Autres	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 199,6	5 198,6	3 554,9
Total	**49 020,0**	**47 280,9**	**46 687,1**	**47 524,9**	**51 255,0**	**52 309,0**	**51 363,6**

Tableau 61 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 523,4	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 181,1	5 087,9	4 194,5
Cotisations de l'employeur	1 043,7	1 005,7	1 039,6	1 210,5	1 110,3	1 256,8	1 086,5
Transport et communications	79,7	91,6	117,2	33,5	201,4	176,2	102,8
Services professionnels	976,7	952,1	1 617,1	1 290,3	5 019,5	1 773,4	1 269,4
Services techniques et autres	95,3	145,3	165,0	100,0	150,6	199,2	150,5
Location, entretien et réparation	11,9	9,7	6,3	0,5	1,2	21,9	6,5
Biens non durables	21,8	35,9	24,3	33,8	32,2	80,7	52,6
Biens durables	27,9	21,2	10,5	2,5	9,0	3,5	3,5
Contributions à des organismes	87,7	68,2	125,4	5 371,7	8 912,0	70,0	70,0
Autres	-	-	-	(66,8)	-	-	-
Total	**5 868,1**	**6 178,1**	**7 405,3**	**13 193,0**	**19 617,3**	**8 669,6**	**6 936,3**

Tableau 62 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 513,2	44 400,0	44 986,2
Cotisations de l'employeur	10 606,0	10 575,7	9 949,6	10 836,3	11 017,1	11 560,1	12 347,7
Transport et communications	632,3	646,5	1 006,9	985,1	1 095,3	1 153,3	1 069,3
Services professionnels	3 781,5	3 789,0	4 142,5	2 739,8	3 043,1	5 062,0	3 971,0
Services techniques et autres	2 136,7	1 859,2	943,2	923,4	1 054,1	1 648,3	1 307,1
Location, entretien et réparation	(0,5)	73,8	64,7	25,4	63,3	108,6	96,6
Biens non durables	185,9	138,2	118,0	86,5	229,6	285,4	259,9
Biens durables	51,4	44,3	177,6	16,8	53,1	60,8	53,8
Autres	-	9,3	-	(267,3)	-	-	-
Total	**50 861,3**	**52 684,0**	**55 599,4**	**56 944,5**	**58 068,8**	**64 278,5**	**64 091,6**

Tableau 63 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	277 252,5	258 663,9	264 876,9	267 291,6	275 905,7	265 197,0	271 489,6
Cotisations de l'employeur	75 285,0	75 460,1	62 954,3	68 560,1	72 154,0	73 026,8	77 779,1
Transport et communications	735,5	740,9	1 027,6	2 505,3	1 090,8	902,0	896,8
Services professionnels	839,5	946,8	1 925,6	1 787,9	1 823,6	1 418,0	1 412,5
Services techniques et autres	1 816,6	1 686,3	3 199,1	19 567,4	11 577,6	2 536,6	2 305,5
Location, entretien et réparation	485,2	839,2	3 435,1	21 867,5	11 182,0	904,3	862,6
Biens non durables	5 384,2	4 269,0	8 768,8	28 205,0	11 727,0	3 843,1	4 047,0
Biens durables	1 818,0	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 817,0	2 509,5	3 837,2
Contributions à des organismes	231,3	104,4	33,0	26,2	150,0	200,0	200,0
Autres	5 416,1	(13,5)	6 462,6	11 244,2	1 524,2	-	-
Total	**369 263,9**	**345 186,2**	**355 843,7**	**427 390,3**	**389 951,9**	**350 537,3**	**362 830,3**

Tableau 64 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	513 846,4	514 978,6	526 583,5	552 358,3	574 988,9	527 697,8	554 093,8
Cotisations de l'employeur	131 702,6	130 313,5	131 086,3	134 755,4	133 305,5	127 536,2	145 194,9
Transport et communications	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 631,7	2 600,7	2 524,0
Services professionnels	841,5	801,7	976,0	1 180,3	1 166,9	1 073,9	1 215,5
Services techniques et autres	3 777,1	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 312,3	3 852,1	4 402,4
Location, entretien et réparation	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 229,3	2 744,5	2 924,4
Biens non durables	7 177,8	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 431,5	7 746,2	7 766,7
Biens durables	1 961,9	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 488,9	1 089,2	1 178,1
Contributions à des organismes	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,6	4 769,6	4 796,6
Autres	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	-	-	-
Total	**666 377,4**	**666 980,2**	**680 440,1**	**708 274,3**	**733 324,6**	**679 110,2**	**724 096,4**

Tableau 65 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 118,5	3 384,3	3 607,2
Cotisations de l'employeur	877,7	807,2	767,8	801,3	810,3	879,8	987,2
Transport et communications	82,3	76,2	76,0	29,2	110,0	106,0	108,0
Services professionnels	33,5	8,5	54,2	210,6	412,8	1 900,2	1 619,4
Services techniques et autres	294,7	206,0	261,9	100,7	208,7	202,0	207,0
Location, entretien et réparation	310,8	29,1	34,7	14,5	35,8	34,0	34,3
Biens non durables	70,9	38,1	74,5	21,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	59,1	24,1	43,4	10,5	180,0	30,0	30,0
Total	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 508,2**	**5 048,6**	**6 583,8**	**6 640,6**

Tableau 66 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 195,9	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 304,3	4 304,3	4 576,0
Cotisations de l'employeur	952,2	867,1	816,3	945,1	1 035,7	1 035,7	1 150,7
Transport et communications	24,4	26,1	26,7	17,3	37,0	37,0	34,5
Services professionnels	680,3	807,0	506,6	429,4	1 146,3	1 148,4	810,8
Services techniques et autres	47,2	46,1	54,7	100,8	99,6	97,5	101,0
Location, entretien et réparation	396,2	39,2	17,6	10,0	22,3	22,3	19,0
Biens non durables	130,9	194,2	129,1	65,7	84,0	84,0	94,0
Total	**5 427,1**	**5 300,7**	**4 976,1**	**5 558,6**	**6 729,2**	**6 729,2**	**6 786,0**

Tableau 67 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	577,1	393,7	226,0	222,3	451,3	559,6	538,3
Cotisations de l'employeur	153,8	115,3	52,1	51,7	109,4	138,4	142,0
Transport et communications	10,1	7,9	6,5	0,9	38,4	25,0	44,0
Services professionnels	39,3	88,4	50,2	28,5	59,2	79,6	68,7
Services techniques et autres	27,7	17,3	12,5	26,6	34,6	28,6	27,0
Location, entretien et réparation	(52,2)	0,8	2,7	3,3	1,2	2,7	2,5
Biens non durables	2,3	0,9	0,5	2,2	7,2	7,2	7,0
Biens durables	1,3	0,2	1,2	1,2	4,0	1,5	5,0
Total	**759,4**	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**705,3**	**842,6**	**834,5**

Tableau 68 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	50,6	27,6	63,7	67,7	71,3	210,4	195,7
Cotisations de l'employeur	17,0	7,9	17,7	15,4	17,3	55,1	54,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,7	3,0	3,6	0,9	-	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	0,1	-	-	-	74,2	274,2	308,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**70,4**	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**162,8**	**745,8**	**764,7**

Services institutionnels

Tableau 69 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 607,6	26 208,1	32 733,6	28 360,2	29 551,3	30 623,3	30 577,7
Évaluation foncière	15 741,3	15 941,6	15 463,2	16 150,3	16 561,2	16 868,1	17 118,0
Gestion et planification immobilière	146 200,2	156 905,4	164 942,4	164 377,9	176 043,8	178 940,7	180 759,0
Greffe	40 436,9	28 355,5	29 279,6	29 360,1	50 949,5	43 218,6	30 671,4
Matériel roulant et ateliers	107 873,0	113 012,3	115 172,7	107 938,8	113 914,1	110 543,1	112 803,8
Total – Services institutionnels	**336 859,0**	**340 422,9**	**357 591,5**	**346 187,3**	**387 019,9**	**380 193,8**	**371 929,9**

Tableau 70 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 612,6	20 741,7	20 522,4	21 182,4
Cotisations de l'employeur	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 535,1	5 724,3	5 738,6	6 105,8
Transport et communications	194,5	193,1	204,2	190,2	252,7	232,0	251,0
Services professionnels	180,2	161,0	255,6	197,5	292,5	252,1	252,1
Services techniques et autres	488,4	447,0	3 750,9	2 189,6	1 968,1	3 137,8	2 058,0
Location, entretien et réparation	(192,4)	44,4	67,0	12,4	12,4	78,5	56,7
Biens non durables	388,7	229,8	269,4	275,8	330,7	365,7	368,4
Biens durables	22,9	52,5	32,2	24,0	22,3	7,1	14,2
Contributions à des organismes	2,0	-	-	-	-	-	-
Autres	22,2	201,0	3 122,3	(677,0)	206,6	289,1	289,1
Total	**26 607,6**	**26 208,1**	**32 733,6**	**28 360,2**	**29 551,3**	**30 623,3**	**30 577,7**

Tableau 71 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	11 463,9	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 491,4	12 667,5	12 763,7
Cotisations de l'employeur	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 393,0	3 440,8	3 621,3
Transport et communications	109,4	197,0	191,9	172,1	214,6	266,4	246,9
Services professionnels	10,8	15,5	10,0	7,1	18,7	19,2	19,2
Services techniques et autres	319,3	291,1	249,1	251,6	372,7	319,4	350,1
Location, entretien et réparation	51,3	24,1	24,5	21,9	26,6	37,3	31,3
Biens non durables	77,5	65,7	57,2	42,8	28,7	76,7	61,7
Biens durables	91,8	21,8	49,8	78,2	15,5	40,8	23,8
Total	**15 741,3**	**15 941,6**	**15 463,2**	**16 150,3**	**16 561,2**	**16 868,1**	**17 118,0**

Tableau 72 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	42 179,0	42 732,7	44 781,0	50 307,8	51 624,2	52 052,8	54 564,6
Cotisations de l'employeur	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 754,0	14 548,4	14 760,8	15 935,9
Transport et communications	742,3	691,1	678,1	591,4	615,4	629,0	507,2
Services professionnels	1 146,3	469,5	684,8	973,4	2 137,6	1 914,1	1 721,6
Services techniques et autres	6 036,6	7 940,3	7 681,8	7 817,2	9 104,3	8 912,5	9 352,0
Location, entretien et réparation	62 606,5	67 325,0	73 094,5	69 106,9	74 630,9	76 408,7	73 404,3
Biens non durables	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 856,1	23 640,6	24 147,7	25 158,3
Biens durables	27,7	57,1	158,5	375,7	85,3	115,1	115,1
Contributions à des organismes	10,0	343,7	-	0,2	-	-	-
Autres	2,0	-	(9,8)	(404,8)	(342,9)	-	-
Total	**146 200,2**	**156 905,4**	**164 942,4**	**164 377,9**	**176 043,8**	**178 940,7**	**180 759,0**

Tableau 73 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 742,2	25 983,4	21 696,9
Cotisations de l'employeur	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 569,7	7 378,2	7 361,6	6 950,1
Transport et communications	2 342,6	431,0	460,9	215,5	4 229,6	2 533,2	401,6
Services professionnels	415,7	249,2	288,6	458,2	524,3	769,3	525,1
Services techniques et autres	5 173,9	896,7	775,7	369,7	7 629,4	4 500,8	611,2
Location, entretien et réparation	1 589,9	491,8	401,1	229,9	3 172,3	1 630,4	269,9
Biens non durables	306,8	108,2	137,3	92,8	582,1	348,8	165,5
Biens durables	63,7	37,6	52,9	52,5	656,4	51,1	11,1
Contributions à des organismes	177,5	320,4	40,0	5,0	35,0	40,0	40,0
Autres	72,4	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-
Total	**40 436,9**	**28 355,5**	**29 279,6**	**29 360,1**	**50 949,5**	**43 218,6**	**30 671,4**

Tableau 74 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	36 043,3	36 133,8	37 031,6	36 517,7	37 413,3	37 497,6	39 494,3
Cotisations de l'employeur	11 027,4	11 037,5	10 566,9	10 205,0	10 612,9	10 667,9	11 318,8
Transport et communications	210,8	174,1	163,9	162,0	177,3	87,9	156,2
Services professionnels	35,6	73,3	163,4	83,9	57,1	70,1	101,8
Services techniques et autres	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 190,1	2 464,6	3 872,0
Location, entretien et réparation	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 723,5	21 287,9	19 627,5	19 193,7
Biens non durables	46 421,5	52 557,4	49 659,4	38 400,6	42 629,8	43 562,2	42 111,7
Biens durables	184,7	142,9	109,9	51,4	45,7	50,3	55,3
Contributions à des organismes	-	10,0	12,5	-	-	15,0	-
Autres	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**107 873,0**	**113 012,3**	**115 172,7**	**107 938,8**	**113 914,1**	**110 543,1**	**112 803,8**

Mobilité et attractivité

Tableau 75 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	60 578,9	64 098,6	65 700,2	69 465,3	83 841,2	83 841,2	80 855,8
Eau	224 836,1	228 258,1	256 417,9	266 639,1	297 832,2	274 730,4	290 931,5
Grands parcs, mont Royal et sports	53 626,3	50 532,5	53 204,8	53 145,3	64 951,6	42 632,0	42 157,9
Infrastructures du réseau routier	30 875,9	29 173,8	27 649,1	28 126,3	60 472,2	29 027,3	24 039,3
Urbanisme et mobilité	58 923,1	58 593,2	92 555,3	67 094,2	76 574,3	74 412,9	74 495,4
Total – Mobilité et attractivité	**428 840,3**	**430 656,2**	**495 527,3**	**484 470,2**	**583 671,5**	**504 643,8**	**512 479,9**

Tableau 76 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 419,3	5 231,4	5 231,4	5 413,1
Cotisations de l'employeur	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 792,8	1 792,8	1 862,1
Transport et communications	178,7	190,7	235,3	196,2	288,2	283,2	285,2
Services professionnels	394,4	350,2	466,4	485,3	695,7	690,7	776,4
Services techniques et autres	277,0	3 562,5	3 864,5	4 137,0	7 656,6	7 655,6	7 352,7
Location, entretien et réparation	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 784,8	1 795,8	2 353,7
Biens non durables	438,7	500,5	544,2	462,0	588,4	588,4	607,4
Biens durables	35,1	35,8	53,7	58,9	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	23 487,4	22 947,6	20 865,6	20 807,1	24 800,0	24 800,0	21 369,2
Remboursement de la dette à long terme	25 866,8	28 027,9	31 473,5	34 499,9	38 816,0	38 816,0	38 769,7
Contributions à des organismes	1 167,7	301,3	431,0	746,8	2 121,0	2 121,0	2 000,0
Total	**60 578,9**	**64 098,6**	**65 700,2**	**69 465,3**	**83 841,2**	**83 841,2**	**80 855,8**

Tableau 77 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	56 175,2	59 751,8	60 094,3	64 704,3	68 004,2	64 753,4	66 539,9
Cotisations de l'employeur	17 660,4	18 004,8	16 188,8	17 276,9	19 024,3	18 435,4	19 414,5
Transport et communications	634,0	651,0	651,9	640,7	1 006,6	782,8	1 047,5
Services professionnels	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 938,8	10 508,1	10 062,0	10 139,6
Services techniques et autres	9 482,7	9 364,8	8 792,3	7 502,8	9 690,9	9 616,6	9 020,6
Location, entretien et réparation	11 613,0	9 851,1	11 367,4	11 045,4	12 543,6	17 176,6	16 036,0
Biens non durables	52 082,7	48 640,7	55 829,6	56 741,3	60 030,7	61 409,4	59 399,5
Biens durables	660,6	713,4	783,6	627,2	651,9	674,8	673,4
Frais de financement	21 788,5	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 605,9	35 402,9	39 991,7
Remboursement de la dette à long terme	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 706,0	66 910,6	78 591,6
Contributions à des organismes	1 685,6	423,2	438,7	30,9	498,0	477,0	477,0
Autres	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(438,0)	(10 971,1)	(10 399,8)
Total	**224 836,1**	**228 258,1**	**256 417,9**	**266 639,1**	**297 832,2**	**274 730,4**	**290 931,5**

Tableau 78 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 057,4	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 006,1	17 477,4	17 142,0
Cotisations de l'employeur	5 054,7	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 404,4	4 822,6	4 938,3
Transport et communications	260,2	307,9	269,4	189,9	319,8	248,3	206,2
Services professionnels	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 672,5	3 638,7	2 337,8	2 030,7
Services techniques et autres	7 371,0	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 089,0	6 385,1	6 304,5
Location, entretien et réparation	2 545,3	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 834,3	3 831,8	4 123,3
Biens non durables	3 542,8	952,8	1 069,6	505,3	3 384,5	647,5	571,3
Biens durables	236,8	3 889,1	5 563,4	10 161,1	13 051,3	44,2	33,2
Contributions à des organismes	10 253,2	7 283,9	9 335,7	10 495,8	8 145,5	6 772,0	6 743,1
Autres	(3,6)	86,3	42,2	(275,5)	78,0	65,3	65,3
Total	**53 626,3**	**50 532,5**	**53 204,8**	**53 145,3**	**64 951,6**	**42 632,0**	**42 157,9**

Tableau 79 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 698,7	20 104,6	19 136,7	18 494,6	47 971,6	19 123,1	16 884,1
Cotisations de l'employeur	4 723,2	4 367,9	3 127,8	6 557,6	6 861,2	5 147,5	4 763,9
Transport et communications	590,0	627,7	633,2	466,1	611,3	867,2	648,1
Services professionnels	3 664,1	2 100,3	1 020,6	634,5	2 395,3	1 196,2	647,6
Services techniques et autres	1 324,9	1 225,2	2 621,3	618,5	747,8	664,3	534,9
Location, entretien et réparation	(221,7)	167,9	448,5	1 080,0	1 176,2	1 240,3	212,4
Biens non durables	515,3	472,0	467,6	375,9	312,9	581,0	245,5
Biens durables	1 296,7	83,6	192,2	137,4	149,0	175,4	70,5
Contributions à des organismes	284,7	32,6	31,9	75,0	82,3	32,3	32,3
Autres	-	(8,0)	(30,7)	(313,3)	164,6	-	-
Total	**30 875,9**	**29 173,8**	**27 649,1**	**28 126,3**	**60 472,2**	**29 027,3**	**24 039,3**

Tableau 80 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 679,9	25 226,8	25 107,2	27 218,2
Cotisations de l'employeur	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 239,6	6 558,7	6 518,2	7 417,4
Transport et communications	1 065,0	691,5	951,9	525,3	645,0	726,3	465,6
Services professionnels	5 977,8	7 175,8	7 796,5	7 848,3	16 621,9	6 525,5	8 103,8
Services techniques et autres	3 319,3	2 923,6	3 144,9	3 015,2	3 781,9	2 600,6	1 347,7
Location, entretien et réparation	9 348,7	10 671,9	7 340,3	8 470,5	8 538,9	9 102,0	9 180,7
Biens non durables	6 402,7	3 868,1	4 749,3	4 111,4	2 453,9	3 670,9	3 382,3
Biens durables	123,7	989,9	9 289,2	415,4	32,6	257,6	153,0
Contributions à des organismes	10 455,0	10 368,0	32 381,6	11 800,1	12 702,6	19 904,6	17 226,7
Autres	-	(2,4)	-	(11,5)	12,0	-	-
Total	**58 923,1**	**58 593,2**	**92 555,3**	**67 094,2**	**76 574,3**	**74 412,9**	**74 495,4**

Qualité de vie

Tableau 81 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Qualité de vie							
Culture	108 135,2	67 222,6	64 213,8	61 339,2	70 038,2	65 785,0	66 726,9
Développement économique	56 362,1	61 723,0	92 830,1	93 640,9	162 242,9	124 171,1	88 887,3
Diversité et inclusion sociale	27 980,1	28 979,4	29 027,7	34 402,6	39 089,6	30 919,7	38 492,7
Environnement	120 419,6	174 566,4	146 424,8	168 702,5	158 079,1	169 317,9	172 296,1
Espace pour la vie	57 832,4	57 913,7	59 063,8	59 161,6	72 922,5	75 397,9	81 746,9
Habitation	27 997,7	40 556,8	86 940,3	89 605,4	208 395,3	155 856,2	146 133,2
Total – Qualité de vie	**398 727,1**	**430 961,9**	**478 500,5**	**506 852,2**	**710 767,6**	**621 447,8**	**594 283,1**

Tableau 82 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 017,4	13 433,0	14 155,3
Cotisations de l'employeur	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 466,8	3 561,8	3 942,1
Transport et communications	283,5	326,6	213,2	80,4	371,9	381,7	388,0
Services professionnels	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 822,8	4 357,4	4 051,0	3 905,7
Services techniques et autres	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 870,9	3 193,3	2 879,0	3 079,9
Location, entretien et réparation	(163,3)	95,4	112,2	40,4	237,1	206,1	262,4
Biens non durables	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 314,0	7 842,7	7 915,6
Biens durables	113,2	169,7	210,1	67,1	138,9	108,3	108,3
Contributions à des organismes	76 609,2	33 097,4	32 954,2	30 357,4	35 941,4	33 321,4	32 969,6
Autres	15,0	-	-	-	-	-	-
Total	**108 135,2**	**67 222,6**	**64 213,8**	**61 339,2**	**70 038,2**	**65 785,0**	**66 726,9**

Tableau 83 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 821,9	7 505,6	7 703,8
Cotisations de l'employeur	1 322,5	1 549,9	1 671,0	1 807,6	3 131,5	1 891,1	2 050,6
Transport et communications	395,2	493,9	540,4	357,0	1 200,0	745,0	1 085,0
Services professionnels	1 858,9	1 848,7	2 683,4	4 248,0	10 020,0	2 074,7	2 415,6
Services techniques et autres	422,7	1 280,7	461,0	742,4	1 336,0	699,0	795,2
Location, entretien et réparation	(500,6)	122,9	25,8	3,4	6,5	92,6	82,6
Biens non durables	38,1	83,7	21,0	82,5	92,7	43,2	43,2
Biens durables	163,9	171,8	40,4	113,4	33,3	86,9	86,9
Contributions à des organismes	48 205,9	51 363,2	80 859,9	78 899,1	137 596,0	61 028,0	74 619,4
Autres	6,0	(674,8)	3,3	15,1	5,0	50 005,0	5,0
Total	**56 362,1**	**61 723,0**	**92 830,1**	**93 640,9**	**162 242,9**	**124 171,1**	**88 887,3**

Tableau 84 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 616,4	3 910,1	4 694,7	5 374,4	6 269,4	4 673,3	4 811,3
Cotisations de l'employeur	1 117,2	1 110,2	1 192,8	1 350,9	1 388,5	1 191,2	1 246,7
Transport et communications	237,1	221,3	111,8	412,4	1 251,2	74,7	45,4
Services professionnels	750,7	1 366,5	1 636,1	1 655,7	4 852,8	1 068,4	2 052,4
Services techniques et autres	390,7	293,0	340,7	352,3	905,8	564,3	535,1
Location, entretien et réparation	286,5	9,5	1,9	1,3	27,4	24,4	24,4
Biens non durables	161,4	42,7	59,5	28,6	50,9	47,3	47,3
Biens durables	0,8	-	10,5	4,4	87,8	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 419,3	22 026,1	20 451,6	24 713,4	23 937,1	23 275,5	29 729,5
Autres	-	-	528,1	509,2	318,7	-	-
Total	**27 980,1**	**28 979,4**	**29 027,7**	**34 402,6**	**39 089,6**	**30 919,7**	**38 492,7**

Tableau 85 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 821,4	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 394,8	18 938,5	19 421,8
Cotisations de l'employeur	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 812,8	5 054,7	5 214,5	5 594,5
Transport et communications	321,2	646,0	513,0	341,6	634,5	916,5	911,1
Services professionnels	1 106,8	493,7	2 865,3	2 427,2	2 268,1	1 285,6	906,7
Services techniques et autres	103 713,6	111 824,2	120 088,2	127 241,4	134 526,4	145 445,6	147 203,7
Location, entretien et réparation	887,0	843,0	890,4	759,5	1 507,2	1 565,6	1 619,1
Biens non durables	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 105,2	2 129,6	2 141,7	1 905,6
Biens durables	2 976,2	3 321,3	26 390,5	28 274,8	9 846,7	4 259,7	1 471,7
Contributions à des organismes	243,8	131,4	146,2	25,0	178,5	170,5	170,5
Autres	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(16 461,4)	(10 620,3)	(6 908,6)
Total	**120 419,6**	**174 566,4**	**146 424,8**	**168 702,5**	**158 079,1**	**169 317,9**	**172 296,1**

Tableau 86 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	23 158,0	23 036,3	22 561,4	22 669,9	25 443,4	26 404,9	29 730,4
Cotisations de l'employeur	6 909,8	6 578,7	6 043,8	6 091,6	8 679,6	8 921,2	10 152,8
Transport et communications	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 900,0	2 087,0	1 753,0
Services professionnels	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 300,0	2 849,9	2 801,4
Services techniques et autres	8 398,3	8 583,1	8 795,4	8 306,5	11 000,0	11 815,0	11 746,5
Location, entretien et réparation	197,9	172,0	202,3	157,0	253,3	251,7	238,7
Biens non durables	4 356,9	4 057,3	4 236,2	2 872,6	4 243,0	4 981,3	5 879,9
Biens durables	103,2	62,4	96,6	392,6	393,0	320,7	328,7
Frais de financement	4 939,6	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 789,8	6 789,8	6 880,7
Remboursement de la dette à long terme	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 458,4	10 458,4	11 791,8
Contributions à des organismes	345,0	423,1	435,0	490,7	462,0	518,0	443,0
Autres	-	-	-	(31,2)	-	-	-
Total	**57 832,4**	**57 913,7**	**59 063,8**	**59 161,6**	**72 922,5**	**75 397,9**	**81 746,9**

Tableau 87 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 116,4	9 033,8	10 075,9
Cotisations de l'employeur	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 426,8	2 421,4	2 826,5
Transport et communications	123,8	105,4	76,7	44,6	88,4	63,2	69,6
Services professionnels	446,9	268,1	408,2	556,0	1 257,0	1 004,0	1 330,7
Services techniques et autres	61,3	177,0	84,0	123,4	163,4	163,4	169,5
Location, entretien et réparation	(41,5)	7,1	19,6	2,4	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	20,6	65,3	56,6	44,2	70,9	70,9	69,3
Biens durables	48,7	77,0	82,6	48,1	30,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	19 709,6	31 018,7	76 557,8	78 065,7	195 223,3	143 050,4	131 542,6
Autres	-	-	-	(85,8)	-	-	-
Total	**27 997,7**	**40 556,8**	**86 940,3**	**89 605,4**	**208 395,3**	**155 856,2**	**146 133,2**

Service aux citoyens

Tableau 88 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	98 056,4	102 324,5	105 180,9	98 763,0	109 474,5	94 554,6	95 083,4
Expérience citoyenne et communications	23 791,1	24 127,4	24 277,7	26 071,6	28 483,8	28 930,1	28 950,1
Technologies de l'information	84 351,7	82 746,2	85 779,5	82 435,7	94 578,5	100 058,0	105 353,5
Total – Service aux citoyens	**206 199,2**	**209 198,1**	**215 238,1**	**207 270,3**	**232 536,8**	**223 542,7**	**229 387,0**

Tableau 89 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 325,5	5 221,2	6 134,5	6 911,5	7 789,3	8 027,1	7 458,3
Cotisations de l'employeur	1 585,4	1 445,9	1 529,4	1 749,2	2 061,8	2 129,2	2 095,5
Transport et communications	152,4	148,1	150,4	168,0	201,5	246,8	254,4
Services professionnels	409,1	276,8	415,1	604,0	1 049,5	543,9	395,6
Services techniques et autres	87 586,5	92 869,5	95 428,3	87 979,0	97 152,1	82 080,5	83 414,9
Location, entretien et réparation	2 534,4	1 473,1	602,7	605,2	470,2	628,0	620,0
Biens non durables	96,8	492,9	558,3	416,3	391,6	568,3	513,9
Biens durables	32,4	51,9	22,8	20,0	27,3	30,8	30,8
Contributions à des organismes	333,9	309,9	337,2	309,8	331,2	300,0	300,0
Autres	-	35,2	2,2	-	-	-	-
Total	**98 056,4**	**102 324,5**	**105 180,9**	**98 763,0**	**109 474,5**	**94 554,6**	**95 083,4**

Tableau 90 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	13 250,3	15 335,0	15 558,7	18 071,7	19 279,7	19 098,3	19 578,7
Cotisations de l'employeur	3 954,0	4 193,8	3 994,1	4 654,0	5 155,7	5 103,6	5 487,2
Transport et communications	3 722,1	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 608,4	2 729,1	2 291,7
Services professionnels	641,1	307,2	575,1	447,8	482,2	575,6	297,6
Services techniques et autres	1 469,0	1 109,6	1 014,8	810,0	951,1	1 275,9	1 147,3
Location, entretien et réparation	303,7	286,8	20,8	5,7	19,8	13,2	13,2
Biens non durables	399,9	80,6	42,5	88,8	111,1	123,9	123,9
Biens durables	40,0	63,2	45,3	62,7	24,1	10,5	10,5
Contributions à des organismes	11,0	(0,5)	-	50,0	-	-	-
Autres	-	-	(159,4)	(479,8)	(148,3)	-	-
Total	**23 791,1**	**24 127,4**	**24 277,7**	**26 071,6**	**28 483,8**	**28 930,1**	**28 950,1**

Tableau 91 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	37 543,0	36 931,5	35 745,5	36 881,4	39 513,6	40 525,3	42 821,2
Cotisations de l'employeur	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 862,8	9 531,5	10 227,1	11 392,3
Transport et communications	8 023,5	8 079,9	9 813,6	8 139,1	7 941,6	8 009,2	8 307,0
Services professionnels	3 040,6	1 054,7	788,5	739,8	1 339,8	1 047,2	1 114,8
Services techniques et autres	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 944,0	1 786,0	1 590,8
Location, entretien et réparation	19 667,7	21 465,3	28 553,2	27 693,1	32 564,0	36 599,4	38 237,8
Biens non durables	260,9	275,3	183,3	76,5	117,3	117,3	136,3
Biens durables	1 571,9	2 151,0	961,6	544,6	1 626,2	1 746,5	1 753,3
Contributions à des organismes	33,0	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-
Autres	-	(769,1)	-	(1 740,9)	-	-	-
Total	**84 351,7**	**82 746,2**	**85 779,5**	**82 435,7**	**94 578,5**	**100 058,0**	**105 353,5**

Arrondissements

Tableau 92 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	54 242,1	55 910,8	59 013,3	58 231,7	67 095,2	58 480,3	60 333,1
Anjou	25 950,7	26 014,9	27 225,4	25 421,1	28 213,2	28 338,9	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 567,7	65 676,5	68 711,6	65 035,2	71 454,3	70 210,3	72 432,1
Lachine	29 353,7	28 878,4	30 553,8	28 158,9	30 281,0	30 166,8	30 554,7
LaSalle	36 104,4	36 185,2	39 359,9	37 322,0	40 043,0	41 873,6	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 105,7	10 566,9	11 149,8	10 985,2	11 175,0	11 056,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	62 346,1	62 268,4	65 726,9	63 573,3	71 388,1	67 061,4	69 959,4
Montréal-Nord	37 764,6	38 785,0	40 407,0	40 127,8	45 089,9	43 866,1	45 217,6
Outremont	14 837,9	15 162,2	14 114,1	14 453,8	17 052,3	15 294,5	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	30 749,8	32 812,8	32 392,5	29 816,8	34 644,4	33 934,3	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	54 127,7	53 728,7	52 933,5	51 829,8	57 481,5	55 198,5	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 294,8	54 941,0	59 496,6	56 939,0	65 778,2	62 917,3	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 399,1	60 529,4	63 218,1	64 189,1	72 060,6	61 924,2	65 389,2
Saint-Laurent	68 206,2	66 116,5	65 970,4	62 878,3	77 443,0	73 631,5	76 553,6
Saint-Léonard	34 866,5	35 986,4	36 092,8	35 089,6	37 936,0	37 849,8	39 423,8
Sud-Ouest	54 229,6	54 132,3	54 562,0	52 499,9	57 377,9	56 531,3	59 734,9
Verdun	33 901,7	35 998,1	35 709,8	35 617,2	38 003,3	37 325,5	38 633,1
Ville-Marie	85 393,3	89 434,1	95 731,2	89 899,3	96 867,1	95 747,4	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 980,7	60 220,2	62 094,7	58 128,9	61 192,9	60 216,1	61 669,1
Total – Arrondissements	**872 422,3**	**883 347,8**	**914 463,4**	**880 196,9**	**980 576,9**	**941 624,6**	**977 111,8**

Tableau 93 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2021	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2022
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	58 480,3	8 118,3	1 946,3	613,1	49 655,4	60 333,1
Anjou	28 338,9	8 151,7	1 582,6	-	19 206,5	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	70 210,3	9 977,6	3 437,0	1 982,8	57 034,7	72 432,1
Lachine	30 166,8	4 703,9	1 827,7	1 035,8	22 987,3	30 554,7
LaSalle	41 873,6	5 237,8	1 534,8	1 537,6	35 902,2	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 056,8	2 382,2	645,0	-	8 848,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	67 061,4	10 936,1	3 395,3	716,4	54 911,6	69 959,4
Montréal-Nord	43 866,1	10 190,8	823,8	1 677,9	32 525,1	45 217,6
Outremont	15 294,5	3 192,4	3 131,3	-	10 085,3	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	33 934,3	7 021,8	1 410,5	750,0	25 794,8	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	55 198,5	10 804,8	8 532,4	937,1	36 720,0	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	62 917,3	10 941,8	2 273,0	200,0	50 937,6	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 924,2	9 810,5	4 087,1	449,2	51 042,4	65 389,2
Saint-Laurent	73 631,5	14 308,2	5 088,5	1 201,9	55 955,0	76 553,6
Saint-Léonard	37 849,8	8 419,5	1 902,6	655,5	28 446,2	39 423,8
Sud-Ouest	56 531,3	8 950,0	5 042,0	2 800,0	42 942,9	59 734,9
Verdun	37 325,5	7 356,9	2 834,8	1 998,3	26 443,1	38 633,1
Ville-Marie	95 747,4	19 954,0	22 365,1	9 970,3	47 159,8	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 216,1	8 462,3	3 670,3	379,1	49 157,4	61 669,1
Total – Arrondissements	**941 624,6**	**168 920,6**	**75 530,1**	**26 905,0**	**705 756,1**	**977 111,8**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(848 496,8)	(168 341,8)	-	-	(705 756,1)	(874 097,9)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**578,8**	**75 530,1**	**26 905,0**	**-**	**103 013,9**

Tableau 94 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	27 835,4	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 148,0	29 579,9	30 385,0
Cotisations de l'employeur	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 226,4	9 086,4	8 462,9	8 931,6
Transport et communications	462,5	404,8	382,3	283,2	445,6	389,3	349,3
Services professionnels	228,0	313,5	514,8	456,5	1 247,6	286,3	286,3
Services techniques et autres	3 271,5	4 064,3	4 628,1	3 561,8	7 772,3	3 869,3	3 914,8
Location, entretien et réparation	5 555,5	5 450,5	6 178,6	5 490,8	7 408,9	6 229,1	6 845,9
Biens non durables	4 275,2	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 454,1	4 915,5	4 820,1
Biens durables	95,2	354,2	437,0	738,0	586,0	163,1	163,1
Contributions à des organismes	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 940,5	1 485,2	1 517,0
Autres	2 189,7	2 899,6	2 289,5	2 718,2	3 005,8	3 099,7	3 120,0
Total	**54 242,1**	**55 910,8**	**59 013,3**	**58 231,7**	**67 095,2**	**58 480,3**	**60 333,1**

Tableau 95 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	13 134,9	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 568,4	15 007,2	15 499,8
Cotisations de l'employeur	3 863,1	3 859,5	3 764,0	3 693,8	4 172,1	4 170,2	4 445,9
Transport et communications	368,0	356,4	339,6	192,2	350,5	339,5	350,0
Services professionnels	239,8	178,4	172,2	123,3	308,5	206,6	202,1
Services techniques et autres	2 630,6	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 797,1	2 603,4	2 374,4
Location, entretien et réparation	2 428,0	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 842,5	2 520,7	2 521,6
Biens non durables	2 688,7	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 518,6	2 664,4	2 707,3
Biens durables	130,4	124,7	206,6	579,7	123,7	43,3	58,3
Frais de financement	72,6	65,7	58,3	50,5	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	110,3	117,3	124,7	132,5	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	265,0	205,2	171,9	305,3	286,0	173,8	193,8
Autres	19,3	(18,6)	20,1	48,8	62,7	426,7	404,5
Total	**25 950,7**	**26 014,9**	**27 225,4**	**25 421,1**	**28 213,2**	**28 338,9**	**28 940,8**

Tableau 96 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	31 285,8	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 743,5	34 051,9	35 633,1
Cotisations de l'employeur	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 013,9	10 152,0	9 697,5	10 490,7
Transport et communications	579,1	456,5	421,2	353,6	491,9	505,7	511,7
Services professionnels	331,4	489,4	680,8	402,3	1 291,4	775,9	786,2
Services techniques et autres	4 557,6	4 853,2	6 180,1	4 548,7	7 433,3	7 052,4	7 351,5
Location, entretien et réparation	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 283,9	6 243,1	5 861,6	5 653,1
Biens non durables	5 765,3	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 927,5	5 653,5	5 269,1
Biens durables	498,3	575,6	708,4	441,3	463,6	378,5	381,0
Contributions à des organismes	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 351,9	4 109,2	3 501,7	3 486,8
Autres	2 053,9	2 143,9	2 777,7	2 083,3	2 598,8	2 731,6	2 868,9
Total	**64 567,7**	**65 676,5**	**68 711,6**	**65 035,2**	**71 454,3**	**70 210,3**	**72 432,1**

Tableau 97 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	14 926,0	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 399,2	15 786,4	16 482,4
Cotisations de l'employeur	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 669,8	4 562,0	4 906,5
Transport et communications	435,9	438,2	445,0	247,3	310,6	568,5	483,2
Services professionnels	132,6	184,0	286,9	179,4	299,9	94,0	89,0
Services techniques et autres	5 638,2	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 885,5	2 171,0	2 071,6
Location, entretien et réparation	1 069,2	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 844,7	1 807,7	1 725,9
Biens non durables	3 619,4	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 567,2	3 320,8	3 130,8
Biens durables	135,5	476,9	325,0	208,8	86,8	204,3	153,0
Contributions à des organismes	1 132,1	982,4	1 197,5	927,6	1 201,1	1 117,5	1 157,1
Autres	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	304,7	16,2	534,6	355,2
Total	**29 353,7**	**28 878,4**	**30 553,8**	**28 158,9**	**30 281,0**	**30 166,8**	**30 554,7**

Tableau 98 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	17 847,5	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 242,0	19 475,4	21 190,3
Cotisations de l'employeur	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 819,9	5 565,4	6 106,5
Transport et communications	628,1	639,8	584,1	479,4	561,6	656,6	662,8
Services professionnels	520,6	570,3	493,8	420,8	958,1	603,5	563,5
Services techniques et autres	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 797,2	4 919,3	5 454,6
Location, entretien et réparation	2 538,2	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 645,9	3 353,6	3 421,4
Biens non durables	3 493,2	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 430,8	3 919,0	3 916,6
Biens durables	324,7	620,8	731,9	843,8	398,2	248,7	215,1
Frais de financement	-	-	12,5	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 111,3	1 425,3	980,9
Autres	(138,4)	36,6	40,3	(153,2)	78,0	1 706,8	1 700,7
Total	**36 104,4**	**36 185,2**	**39 359,9**	**37 322,0**	**40 043,0**	**41 873,6**	**44 212,4**

Tableau 99 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 430,1	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 450,0	6 386,0	6 927,3
Cotisations de l'employeur	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 761,2	1 826,1	1 996,5
Transport et communications	175,0	185,1	228,0	167,9	157,4	164,8	164,8
Services professionnels	190,4	108,9	127,8	61,8	96,8	46,0	46,0
Services techniques et autres	474,5	439,3	507,2	344,6	655,2	489,4	489,6
Location, entretien et réparation	1 065,6	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 365,5	1 063,2	1 170,5
Biens non durables	1 368,0	1 018,1	1 541,8	972,5	602,5	900,7	933,3
Biens durables	23,2	1,2	39,4	86,5	8,5	7,5	7,5
Frais de financement	(0,2)	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	209,7	126,7	153,0	145,2	186,3	140,5	140,5
Autres	(390,4)	42,6	(660,2)	(61,7)	(108,4)	32,6	-
Total	**10 105,7**	**10 566,9**	**11 149,8**	**10 985,2**	**11 175,0**	**11 056,8**	**11 876,0**

Tableau 100 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	32 604,3	33 287,2	35 380,7	36 628,1	37 392,5	37 012,6	39 078,6
Cotisations de l'employeur	9 748,0	9 705,1	9 535,7	9 752,4	10 583,1	10 459,8	11 328,5
Transport et communications	583,8	477,0	396,3	295,1	436,2	417,6	386,6
Services professionnels	311,9	261,1	297,0	213,5	621,5	271,1	212,6
Services techniques et autres	4 348,8	4 386,7	5 467,3	4 605,8	6 658,1	5 500,8	5 582,8
Location, entretien et réparation	5 848,9	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 883,5	5 723,3	5 848,5
Biens non durables	5 540,2	5 633,3	5 978,9	4 324,4	5 961,0	5 425,4	5 259,9
Biens durables	462,5	524,2	993,5	1 002,4	428,1	179,0	225,2
Contributions à des organismes	4 112,5	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 757,6	3 042,0	2 904,5
Autres	(1 214,8)	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(333,5)	(970,2)	(867,8)
Total	**62 346,1**	**62 268,4**	**65 726,9**	**63 573,3**	**71 388,1**	**67 061,4**	**69 959,4**

Tableau 101 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 911,9	25 446,1	26 688,1
Cotisations de l'employeur	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 397,1	7 384,6	7 252,6	7 841,8
Transport et communications	464,3	409,6	347,3	296,2	394,8	391,9	326,8
Services professionnels	474,7	670,7	619,4	224,8	475,4	438,9	412,1
Services techniques et autres	1 822,6	1 964,9	2 047,1	1 842,6	3 195,6	3 324,7	2 848,5
Location, entretien et réparation	1 389,8	1 585,6	1 433,4	840,7	2 076,0	1 502,1	1 536,7
Biens non durables	3 172,9	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 280,7	3 409,2	3 415,5
Biens durables	40,0	59,7	28,8	76,1	191,3	99,8	129,5
Contributions à des organismes	1 785,3	1 963,5	2 432,2	3 353,7	2 080,9	1 902,1	1 920,9
Autres	(12,6)	168,5	32,8	(113,2)	98,7	98,7	97,7
Total	**37 764,6**	**38 785,0**	**40 407,0**	**40 127,8**	**45 089,9**	**43 866,1**	**45 217,6**

Tableau 102 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 946,2	7 886,0	8 320,5
Cotisations de l'employeur	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 036,9	2 261,5	2 249,3	2 473,7
Transport et communications	236,1	155,4	122,9	184,2	224,8	225,0	230,0
Services professionnels	170,9	198,2	157,8	228,1	336,5	364,1	443,5
Services techniques et autres	1 005,5	1 094,1	1 136,0	1 204,1	2 723,5	1 500,5	1 648,3
Location, entretien et réparation	961,3	859,1	922,4	960,8	1 145,8	1 137,3	1 224,9
Biens non durables	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 631,5	1 184,4	1 250,2
Contributions à des organismes	67,3	112,7	156,1	518,7	345,4	311,0	381,0
Autres	424,1	805,3	431,8	399,4	437,1	436,9	436,9
Total	**14 837,9**	**15 162,2**	**14 114,1**	**14 453,8**	**17 052,3**	**15 294,5**	**16 409,0**

Tableau 103 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 823,1	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 199,5	19 321,3	20 235,9
Cotisations de l'employeur	5 538,4	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 562,4	5 541,8	5 930,6
Transport et communications	416,1	327,5	282,9	180,0	368,8	340,6	327,8
Services professionnels	303,3	212,9	334,4	186,4	304,0	285,2	288,0
Services techniques et autres	1 248,9	1 063,4	1 558,3	869,5	1 656,7	1 307,2	1 584,7
Location, entretien et réparation	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 551,1	3 306,4	2 921,6	2 722,4
Biens non durables	2 987,5	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 959,5	3 006,3	2 956,5
Biens durables	60,0	341,5	117,8	135,2	105,6	42,0	48,2
Contributions à des organismes	860,1	773,9	452,9	420,2	656,0	730,8	627,2
Autres	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	(191,5)	525,5	437,5	255,8
Total	**30 749,8**	**32 812,8**	**32 392,5**	**29 816,8**	**34 644,4**	**33 934,3**	**34 977,1**

Tableau 104 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 760,0	29 830,9	30 016,8	31 066,3
Cotisations de l'employeur	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 767,9	8 706,2	8 522,2	9 105,0
Transport et communications	353,8	269,6	224,2	195,6	257,8	270,3	274,7
Services professionnels	528,6	642,6	368,1	227,8	626,3	1 511,8	1 321,6
Services techniques et autres	3 433,4	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 777,7	3 245,6	3 451,8
Location, entretien et réparation	2 893,2	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 559,4	3 675,9	3 821,5
Biens non durables	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 167,8	3 454,6	3 870,9	3 823,4
Biens durables	674,9	353,6	787,9	1 052,8	1 460,9	162,1	213,5
Contributions à des organismes	1 672,7	1 576,4	1 274,0	1 931,2	2 172,6	1 192,1	1 078,8
Autres	2 706,8	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 635,1	2 730,8	2 837,7
Total	**54 127,7**	**53 728,7**	**52 933,5**	**51 829,8**	**57 481,5**	**55 198,5**	**56 994,3**

Tableau 105 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	26 867,7	27 335,3	29 447,6	29 750,8	30 721,5	29 743,6	31 404,0
Cotisations de l'employeur	8 076,5	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 791,9	8 530,7	9 263,3
Transport et communications	498,8	466,0	475,5	410,4	597,7	569,7	548,2
Services professionnels	1 097,2	931,7	1 090,9	747,0	2 105,0	1 677,7	1 509,3
Services techniques et autres	3 090,8	3 381,5	3 911,6	2 790,1	4 435,8	4 375,3	4 588,4
Location, entretien et réparation	5 136,8	4 990,2	5 154,4	5 230,5	7 184,5	6 805,1	6 452,3
Biens non durables	5 313,7	5 408,1	6 480,5	4 474,2	6 203,6	6 410,0	5 755,5
Biens durables	648,3	816,2	676,3	1 118,1	884,4	252,8	248,0
Contributions à des organismes	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 539,2	1 962,0	2 011,0
Autres	2 302,5	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 314,6	2 590,4	2 572,4
Total	**55 294,8**	**54 941,0**	**59 496,6**	**56 939,0**	**65 778,2**	**62 917,3**	**64 352,4**

Tableau 106 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	44 294,6	44 674,7	46 838,4	48 074,0	50 503,6	45 774,0	48 323,4
Cotisations de l'employeur	13 170,3	12 954,1	12 589,5	12 742,5	14 701,0	13 434,2	14 507,9
Transport et communications	470,9	452,7	495,9	471,4	493,7	410,1	415,4
Services professionnels	340,2	752,9	735,5	789,2	1 772,0	389,7	392,7
Services techniques et autres	3 582,0	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 385,3	3 145,0	3 792,1
Location, entretien et réparation	4 625,8	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 658,6	4 616,8	5 457,6
Biens non durables	6 152,9	5 572,2	6 758,9	5 898,2	7 857,8	8 626,3	8 811,8
Biens durables	1 180,2	1 365,6	1 582,4	2 333,8	1 572,9	837,4	789,4
Contributions à des organismes	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 737,0	2 121,8	1 903,2	1 451,5
Autres	(14 689,7)	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 006,1)	(17 212,5)	(18 552,6)
Total	**61 399,1**	**60 529,4**	**63 218,1**	**64 189,1**	**72 060,6**	**61 924,2**	**65 389,2**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	35 472,2	35 554,5	36 491,2	35 277,5	40 249,2	38 617,4	40 447,3
Cotisations de l'employeur	10 509,8	10 011,2	9 533,6	9 244,4	11 764,6	11 286,5	12 151,1
Transport et communications	919,0	906,3	878,2	622,1	896,7	1 088,3	1 059,7
Services professionnels	564,4	338,5	391,3	449,8	894,1	819,0	747,0
Services techniques et autres	5 443,2	6 180,5	6 185,1	4 865,3	7 401,4	7 387,8	7 383,4
Location, entretien et réparation	4 572,8	4 310,9	4 991,3	3 519,8	5 206,8	5 324,4	5 505,6
Biens non durables	6 194,8	6 295,5	6 797,8	5 300,4	5 918,0	6 782,8	6 657,6
Biens durables	219,8	325,3	448,9	433,6	210,0	215,0	215,0
Contributions à des organismes	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 339,4	2 204,7	2 226,2
Autres	2 355,0	49,2	(2 099,1)	671,8	2 562,8	(94,4)	160,7
Total	**68 206,2**	**66 116,5**	**65 970,4**	**62 878,3**	**77 443,0**	**73 631,5**	**76 553,6**

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 597,3	17 640,7	19 053,2
Cotisations de l'employeur	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 973,0	4 985,6	5 450,5
Transport et communications	396,2	431,7	365,8	302,9	337,0	362,5	343,1
Services professionnels	176,9	256,2	248,2	150,4	390,2	204,3	198,6
Services techniques et autres	5 709,5	6 082,8	6 404,2	5 700,8	6 280,0	6 972,3	6 782,6
Location, entretien et réparation	2 304,7	2 198,5	2 718,6	2 793,4	3 618,1	2 702,1	2 642,5
Biens non durables	3 707,7	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 870,8	3 547,5	3 374,6
Biens durables	190,2	279,7	413,4	528,5	422,3	157,1	156,6
Frais de financement	380,4	341,7	300,2	255,9	208,7	208,7	158,0
Remboursement de la dette à long terme	559,0	597,7	639,2	683,5	731,0	731,0	781,7
Contributions à des organismes	466,9	412,1	431,9	684,8	540,7	381,5	391,5
Autres	(274,2)	30,3	(387,6)	(199,2)	(33,1)	(43,5)	90,9
Total	**34 866,5**	**35 986,4**	**36 092,8**	**35 089,6**	**37 936,0**	**37 849,8**	**39 423,8**

Tableau 109 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 239,4	30 265,5	30 728,7	32 120,2
Cotisations de l'employeur	8 941,6	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 520,4	8 740,5	9 384,9
Transport et communications	401,8	350,9	272,6	274,2	351,3	344,9	366,4
Services professionnels	415,3	363,8	273,4	404,0	633,1	425,1	694,5
Services techniques et autres	2 663,6	2 683,7	3 425,1	2 447,7	4 871,2	3 038,5	2 950,8
Location, entretien et réparation	4 199,8	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 705,3	4 788,5	5 252,4
Biens non durables	4 220,3	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 679,2	4 514,0	4 341,6
Biens durables	300,0	514,9	147,0	512,8	95,9	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 644,6	2 122,2	2 251,5
Autres	556,3	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 611,4	1 757,2	2 300,9
Total	**54 229,6**	**54 132,3**	**54 562,0**	**52 499,9**	**57 377,9**	**56 531,3**	**59 734,9**

Tableau 110 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 766,6	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 088,4	21 211,2	22 265,6
Cotisations de l'employeur	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 515,7	6 129,2	6 116,2	6 618,2
Transport et communications	495,7	447,6	432,0	286,3	335,4	529,2	493,4
Services professionnels	461,3	329,1	282,6	311,5	319,0	486,1	390,4
Services techniques et autres	1 926,4	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 701,0	2 211,0	2 260,2
Location, entretien et réparation	892,6	1 789,0	934,4	1 279,6	1 909,3	1 588,4	2 072,8
Biens non durables	4 325,3	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 815,4	4 085,2	3 626,6
Biens durables	177,5	249,5	597,2	372,9	174,7	220,8	178,7
Contributions à des organismes	1 010,3	754,5	967,5	945,4	846,9	574,1	639,4
Autres	156,7	71,2	70,4	355,8	(316,0)	303,3	87,8
Total	**33 901,7**	**35 998,1**	**35 709,8**	**35 617,2**	**38 003,3**	**37 325,5**	**38 633,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 652,7	43 489,5	43 486,4	45 116,2
Cotisations de l'employeur	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 456,9	12 034,6	12 145,2	12 958,7
Transport et communications	498,6	439,8	447,4	417,9	506,2	634,3	631,8
Services professionnels	1 058,8	704,7	1 135,4	872,4	1 698,0	702,7	1 121,5
Services techniques et autres	8 152,8	9 852,7	12 989,9	11 430,6	13 887,7	12 218,6	12 513,2
Location, entretien et réparation	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 484,9	7 469,2	6 641,0	8 045,2
Biens non durables	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 721,9	6 837,3	6 731,6
Biens durables	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 328,9	882,9	225,5	255,5
Contributions à des organismes	6 397,9	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 224,8	5 559,1	4 774,1
Autres	3 240,2	4 239,6	2 850,7	2 991,4	3 952,3	7 297,3	7 301,4
Total	**85 393,3**	**89 434,1**	**95 731,2**	**89 899,3**	**96 867,1**	**95 747,4**	**99 449,2**

Tableau 112 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 203,7	30 549,2	31 459,1
Cotisations de l'employeur	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 685,1	8 470,8	8 977,2
Transport et communications	457,7	449,4	358,4	305,3	368,1	517,4	516,7
Services professionnels	537,2	677,5	1 184,7	875,3	1 402,0	897,1	1 010,4
Services techniques et autres	2 637,1	3 699,3	3 931,5	2 727,7	3 427,4	3 690,9	3 593,2
Location, entretien et réparation	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 489,0	6 170,0	6 223,3
Biens non durables	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 046,1	5 222,3	4 891,4	4 832,6
Biens durables	302,9	659,7	460,1	491,8	545,1	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 240,0	2 127,9	2 127,9
Autres	2 250,5	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 610,2	2 755,1	2 782,4
Total	**58 980,7**	**60 220,2**	**62 094,7**	**58 128,9**	**61 192,9**	**60 216,1**	**61 669,1**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2022 et du PDI 2022-2031 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2022 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 113 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose certains tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Cette année, la portion de taux de la taxe foncière générale qui servait au financement des dettes historiques des anciennes municipalités est scindée de la taxe foncière générale (voir la section suivante). Par conséquent, pour la première fois depuis 2002, la Ville de Montréal présente des taux de la taxe foncière générale qui sont les mêmes dans toute la Ville pour chacune des catégories d'immeubles, peu importe le secteur.

Tableau 114 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière générale
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,5712	0,5712	2,2705	2,9520	1,1424

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels.

En 2022, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, de même qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2022, la Ville bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels en relevant le seuil d'application de la mesure à 900 000 $, plutôt que 750 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur. Ce sont les immeubles qui se trouvent immédiatement de part et d'autre de ce nouveau seuil qui bénéficient le plus de la bonification de la mesure.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 900 000 $. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 115 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2022

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 621 $	10 217 $
Taxes spéciales	2 018 $	1 939 $
Taxes d'arrond.	382 $	382 $
	15 021 $	**12 537 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 483 $) (16,5 %)**	

Immeuble de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	25 241 $	20 435 $
Taxes spéciales	4 037 $	3 877 $
Taxes d'arrond.	763 $	763 $
	30 041 $	**25 075 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 966 $) (16,5 %)**	

Immeuble de 1,5 M$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	42 069 $	38 147 $
Taxes spéciales	6 728 $	6 598 $
Taxes d'arrond.	1 272 $	1 272 $
	50 069 $	**46 016 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 052 $) (8,1 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Ainsi, jusqu'en 2021, l'une des principales raisons pour lesquelles le taux de cette taxe variait selon les secteurs était le financement de ces « dettes historiques » des anciennes municipalités.

Les éléments restant à financer dans le passif des anciennes municipalités continueront de l'être par les propriétaires de chacun de ces territoires. Toutefois, à partir de 2022, cela se fera par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0080	0,0080	0,0219	0,0284	0,0160
Lachine	0,0017	0,0017	0,0050	0,0065	0,0034
LaSalle	0,0045	0,0045	0,0137	0,0178	0,0090
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0281	0,0281	0,0851	0,1107	0,0562
Montréal-Nord	0,0167	0,0167	0,0471	0,0612	0,0334
Outremont	0,0076	0,0076	0,0245	0,0319	0,0152
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0041	0,0041	0,0118	0,0153	0,0082
Saint-Léonard	0,0085	0,0085	0,0252	0,0328	0,0170
Verdun	0,0054	0,0054	0,0169	0,0220	0,0108

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 421,3 M$ en 2022, en hausse de 11,4 M$. De cette somme, 408 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,3 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 408 M$ en 2022, en hausse de 12 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,3 M$ en 2022, en diminution de 0,6 M$.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement pour 2020 ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19, qui a éprouvé les entreprises montréalaises.

En 2022, l'implantation de l'écofiscalité reprendra, selon la séquence initialement prévue pour 2020. Ainsi, le modèle de tarification de l'eau sera déposé au cours de l'année 2022. Suivra ensuite un exercice de facturation à blanc auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et locataires d'immeubles non résidentiels à la facturation volumétrique qui pourrait leur être imposée si aucun changement de comportement n'a lieu.

Au cours de l'exercice 2023, une nouvelle tarification volumétrique sera déployée sur l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, seule une taxe foncière est utilisée pour le financement de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Bien que ces structures fiscales soient différentes, héritage des fusions municipales de 2002, une contribution équivalente est tout de même perçue dans chaque secteur, lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[9].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

9. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Une seule tarification fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires d'immeubles non résidentiels de Montréal, en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2022, ce taux est de 0,58 $ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels			
		Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	Taux moyen	Grands consom-mateurs[1]
Anjou	0,0975	0,3079	0,0263	**0,3342**	0,0051
Lachine	0,0975	0,2855	0,0487	**0,3342**	0,0066
LaSalle	0,0975	0,2705	0,0636	**0,3342**	0,0106
L'Île-Bizard	0,0975	0,2754	0,0588	**0,3342**	
Montréal	0,0975	0,3323	0,0019	**0,3342**	0,0050
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,0975	0,1488	0,1854	**0,3342**	0,0240
Outremont	0,0975	0,3342	0,0000	**0,3342**	
Pierrefonds	0,0975	0,3041	0,0300	**0,3342**	
Roxboro	0,0975	0,2862	0,0479	**0,3342**	
Sainte-Geneviève	0,0975	0,2492	0,0849	**0,3342**	
Saint-Laurent	0,0975	0,2803	0,0539	**0,3342**	0,0126
Saint-Léonard	0,0975	0,2813	0,0529	**0,3342**	0,0158
Verdun	0,0975	0,3104	0,0238	**0,3342**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M$ en 2022. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0023	0,0023	0,0090	0,0117	0,0046

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,9 M$ en 2022. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 119 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0032	0,0213

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,0 M$ en 2022. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Au cours de l'année 2022, des travaux d'inventaire seront réalisés sur le territoire de Montréal dans le but d'étudier l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023. Pour l'exercice 2022 toutefois, les paramètres de la taxe demeurent inchangés, à l'exception des taux, qui sont indexés d'environ 2,5 %.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[10];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[11], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

Figure 3 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

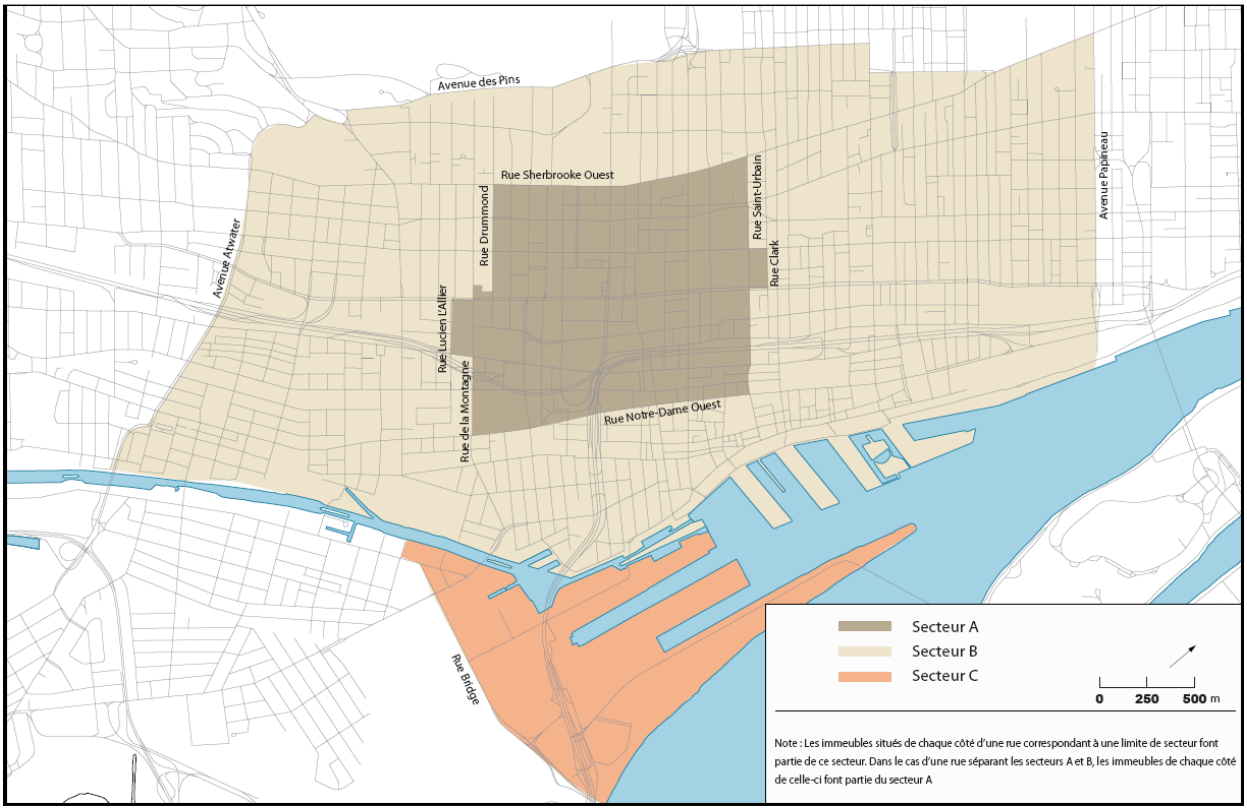

Tableau 120 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2022

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,10	48,65
Secteur B	6,05	36,50
Secteur C	6,05	18,25

10. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).
11. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, les compensations versées par le gouvernement du Québec sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage variable selon le type d'immeubles pour l'établissement des compensations versées.

Le Partenariat 2020-2024 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations[12]. En novembre 2021, l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (aussi connue sous le nom de « PL49 ») pave la voie à l'entrée en vigueur de mesures simplifiant le calcul des compensations pour les immeubles du gouvernement du Québec, et ce, dès l'exercice 2022[13].

Sommairement, les principaux changements apportés sont les suivants :

- Abandon de la mesure du TGT pondéré, dont bénéficiait fortement la Ville de Montréal;
- Passage à des compensations versées sur la base du TGT pour les immeubles du gouvernement, autres que ceux de la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- Calcul des compensations sur la base des assiettes servant au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'exercice précédent;
- Absence d'ajustement rétroactif pour les immeubles portés au rôle après cette date, hormis lorsque la valeur est contestée par le gouvernement;
- Utilisation du TGT de l'exercice précédent;
- Simplification des règles de calcul du TGT;
- Bonification des pourcentages appliqués au TGT pour le calcul des compensations des immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé.

Pour 2022, il s'agit d'une perte de revenus de près de 30 M$ associée aux changements apportés par ces simplifications aux règles de calcul des compensations pour la Ville de Montréal. Des discussions sont en cours avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Toutefois, cette démarche n'étant pas terminée, les résultats n'ont pu être intégrés au budget 2022.

Pour l'exercice financier de 2022, le TGT réel de 2021 est estimé à 0,8475 $ par 100 $ d'évaluation. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2021 de la Ville de Montréal.

12. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »
13. Au moment d'écrire ces lignes, il demeure certaines étapes législatives nécessaires à l'entrée en vigueur complète de cette refonte, mais la volonté du gouvernement du Québec est que tout soit mis en place pour le 1er janvier 2022.

Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,3 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2021 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 6,4 M$ entre les revenus de 2021 et ceux de 2022, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 8,1 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2021 et 2022.

Tableau 121 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2021 et 2022, et taux applicables en 2022

Arrondissements	Revenus 2021[1]	Revenus 2022	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2022[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 688,3	7 988,1	299,8	3,9	0,2	0,0438
Anjou	7 274,0	8 096,0	822,0	11,3	1,5	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 510,7	9 781,7	271,1	2,9	0,2	0,0413
Lachine	4 568,6	4 636,2	67,5	1,5	0,1	0,0678
LaSalle	4 957,7	5 136,1	178,5	3,6	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 762,7	2 362,7	600,0	34,0	2,5	0,0781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 339,9	10 732,8	392,9	3,8	0,3	0,0661
Montréal-Nord	9 898,6	10 147,5	249,0	2,5	0,4	0,1475
Outremont	3 007,8	3 067,9	60,2	2,0	0,1	0,0447
Pierrefonds-Roxboro	6 467,7	6 985,0	517,3	8,0	0,7	0,0788
Plateau-Mont-Royal	10 418,4	10 731,0	312,6	3,0	0,2	0,0537
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 594,1	10 806,0	211,9	2,0	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 368,9	9 640,6	271,7	2,9	0,2	0,0487
Saint-Laurent	13 797,2	14 073,2	275,9	2,0	0,2	0,0709
Saint-Léonard	7 567,6	8 325,5	757,9	10,0	1,0	0,0877
Sud-Ouest	8 191,0	8 510,4	319,4	3,9	0,3	0,0602
Verdun	7 154,1	7 297,1	143,1	2,0	0,2	0,0625
Ville-Marie	18 800,5	19 176,5	376,0	2,0	0,1	0,0398
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 010,0	8 322,4	312,4	3,9	0,3	0,0542
Total	**159 377,7**	**165 816,8**	**6 439,1**	**4,0**	**0,3**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2021 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2020.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0504 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2022, ces taxes génèrent des revenus de 103,8 M$, soit 0,3 M$ de moins qu'en 2021, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2020.

Tableau 122 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2022
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0386
Anjou	0,0749
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0278
Lachine	0,0440
LaSalle	0,0421
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0824
Sainte-Geneviève	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0462
Montréal-Nord	0,0637
Outremont	0,0303
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0581
Roxboro	0,0581
Plateau-Mont-Royal	0,0308
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0720
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0358
Saint-Laurent	0,0487
Saint-Léonard	0,0525
Sud-Ouest	0,0338
Verdun	0,0397
Ville-Marie	0,0065
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0399

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2022 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 123 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 124 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[2]	Taxe relative aux inves-tissements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	0,5712	0,0080	0,0975	0,0032	0,0023	0,1250	0,0749	**0,1999**	**0,8821**
Lachine	0,5712	0,0017	0,0975	0,0032	0,0023	0,0670	0,0440	**0,1110**	**0,7869**
LaSalle	0,5712	0,0045	0,0975	0,0032	0,0023	0,0500	0,0421	**0,0922**	**0,7709**
L'Île-Bizard	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0824	**0,1605**	**0,8347**
Montréal									
Ahuntsic-Cartierville	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0438	0,0386	**0,0824**	**0,7847**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0413	0,0278	**0,0691**	**0,7714**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0661	0,0462	**0,1123**	**0,8146**
Plateau-Mont-Royal	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0537	0,0308	**0,0845**	**0,7868**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0843	0,0720	**0,1563**	**0,8586**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0487	0,0358	**0,0845**	**0,7868**
Sud-Ouest	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0602	0,0338	**0,0940**	**0,7963**
Ville-Marie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0398	0,0065	**0,0463**	**0,7486**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0542	0,0399	**0,0941**	**0,7964**
Montréal-Nord	0,5712	0,0167	0,0975	0,0032	0,0023	0,1475	0,0637	**0,2112**	**0,9021**
Outremont	0,5712	0,0076	0,0975	0,0032	0,0023	0,0447	0,0303	**0,0750**	**0,7568**
Pierrefonds	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Roxboro	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Sainte-Geneviève	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0822	**0,1603**	**0,8345**
Saint-Laurent	0,5712	0,0041	0,0975	0,0032	0,0023	0,0709	0,0487	**0,1197**	**0,7980**
Saint-Léonard	0,5712	0,0085	0,0975	0,0032	0,0023	0,0877	0,0525	**0,1403**	**0,8230**
Verdun	0,5712	0,0054	0,0975	0,0032	0,0023	0,0625	0,0397	**0,1022**	**0,7818**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5712**	**0,0199**	**0,0975**	**0,0032**	**0,0023**			**0,1011**	**0,7953**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0166 pour cette catégorie d'immeubles.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 125 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[2]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,5712	0,0080	0,0975	0,0032	0,0023	0,1250	0,0749	**0,1999**	**0,8821**
Lachine	0,5712	0,0017	0,0975	0,0032	0,0023	0,0945	0,0440	**0,1385**	**0,8144**
LaSalle	0,5712	0,0045	0,0975	0,0032	0,0023	0,0500	0,0421	**0,0922**	**0,7709**
L'Île-Bizard	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0824	**0,1605**	**0,8347**
Montréal									
Ahuntsic-Cartierville	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0438	0,0386	**0,0824**	**0,7847**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0413	0,0278	**0,0691**	**0,7714**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0661	0,0462	**0,1123**	**0,8146**
Plateau-Mont-Royal	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0537	0,0308	**0,0845**	**0,7868**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0843	0,0720	**0,1563**	**0,8586**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0487	0,0358	**0,0845**	**0,7868**
Sud-Ouest	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0602	0,0338	**0,0940**	**0,7963**
Ville-Marie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0398	0,0065	**0,0463**	**0,7486**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0542	0,0399	**0,0941**	**0,7964**
Montréal-Nord	0,5712	0,0167	0,0975	0,0032	0,0023	0,1475	0,0637	**0,2112**	**0,9021**
Outremont	0,5712	0,0076	0,0975	0,0032	0,0023	0,0447	0,0303	**0,0750**	**0,7568**
Pierrefonds	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Roxboro	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Sainte-Geneviève	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0822	**0,1603**	**0,8345**
Saint-Laurent	0,5712	0,0041	0,0975	0,0032	0,0023	0,0709	0,0487	**0,1197**	**0,7980**
Saint-Léonard	0,5712	0,0085	0,0975	0,0032	0,0023	0,0877	0,0525	**0,1403**	**0,8230**
Verdun	0,5712	0,0054	0,0975	0,0032	0,0023	0,0625	0,0397	**0,1022**	**0,7818**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5712**	**0,0231**	**0,0975**	**0,0032**	**0,0023**			**0,0931**	**0,7904**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0441 pour cette catégorie d'immeubles.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 126 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale[2]	Dettes anciennes villes[2]	Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[5]
			Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[3]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[3]			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,8046	0,0271	0,3079	0,0263	**0,3342**	**0,0051**	**0,0213**	**0,0111**	0,1250	0,0749	**0,1999**	**3,4033**
Lachine	2,8046	0,0061	0,2855	0,0487	**0,3342**	**0,0066**	**0,0213**	**0,0110**	0,0548	0,0440	**0,0988**	**3,2826**
LaSalle	2,8046	0,0168	0,2705	0,0636	**0,3342**	**0,0106**	**0,0213**	**0,0110**	0,0500	0,0421	**0,0921**	**3,2905**
L'Île-Bizard	2,8046	s. o.	0,2754	0,0588	**0,3342**	s. o.	**0,0213**	**0,0105**	0,0781	0,0824	**0,1605**	**3,3310**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0109**	0,0438	0,0386	**0,0824**	**3,3589**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0052**	**0,0213**	**0,0108**	0,0413	0,0278	**0,0691**	**3,3506**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0398**	**0,0213**	**0,0110**	0,0661	0,0462	**0,1123**	**3,4286**
Plateau-Mont-Royal	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0104**	0,0537	0,0308	**0,0845**	**3,3604**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0115**	**0,0213**	**0,0107**	0,0843	0,0720	**0,1563**	**3,4441**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0104**	0,0487	0,0358	**0,0845**	**3,3605**
Sud-Ouest	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0259**	**0,0213**	**0,0109**	0,0602	0,0338	**0,0940**	**3,3963**
Ville-Marie	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0015**	**0,0213**	**0,0114**	0,0398	0,0065	**0,0463**	**3,3248**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0014**	**0,0213**	**0,0106**	0,0542	0,0399	**0,0941**	**3,3717**
Montréal-Nord	2,8046	0,0537	0,1488	0,1854	**0,3342**	**0,0240**	**0,0213**	**0,0102**	0,1475	0,0637	**0,2112**	**3,4592**
Outremont	2,8046	0,0278	0,3342	s. o.	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0102**	0,0447	0,0303	**0,0750**	**3,2731**
Pierrefonds	2,8046	s. o.	0,3041	0,0300	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0105**	0,0788	0,0581	**0,1369**	**3,3075**
Roxboro	2,8046	s. o.	0,2862	0,0479	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0099**	0,0788	0,0581	**0,1369**	**3,3068**
Sainte-Geneviève	2,8046	s. o.	0,2492	0,0849	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0094**	0,0781	0,0822	**0,1603**	**3,3298**
Saint-Laurent	2,8046	0,0147	0,2803	0,0539	**0,3342**	**0,0126**	**0,0213**	**0,0112**	0,0709	0,0487	**0,1196**	**3,3181**
Saint-Léonard	2,8046	0,0303	0,2813	0,0529	**0,3342**	**0,0158**	**0,0213**	**0,0108**	0,0877	0,0525	**0,1402**	**3,3572**
Verdun	2,8046	0,0206	0,3104	0,0238	**0,3342**	s. o.	**0,0213**	**0,0109**	0,0625	0,0397	**0,1022**	**3,2938**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,8046**	**0,0819**			**0,3342**	**0,0065**	**0,0213**	**0,0111**			**0,0848**	**3,3443**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas) par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0044 pour cette catégorie d'immeubles.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels.

Tableau 127 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	(0,3 %)	**(0,1 %)**	**1,1 %**
Anjou	0,5 %	(0,9 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	1,5 %	(0,2 %)	**1,2 %**	**1,0 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**2,7 %**
Lachine	1,9 %	(0,5 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	(0,4 %)	**(0,2 %)**	**1,4 %**
LaSalle	1,6 %	0,0 %	0,2 %	**1,9 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**2,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,7 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	2,5 %	1,6 %	**4,1 %**	**5,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,0 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**1,3 %**
Montréal-Nord	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**0,6 %**
Outremont	2,6 %	0,0 %	0,2 %	**2,8 %**	0,1 %	(0,2 %)	**(0,1 %)**	**2,7 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,7 %	(0,5 %)	**0,2 %**	**1,9 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**3,0 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**0,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,0 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,4 %	(0,4 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**1,6 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**1,0 %**	1,0 %	(0,2 %)	**0,8 %**	**1,8 %**
Sud-Ouest	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,3 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**2,9 %**
Verdun	3,0 %	(0,6 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**3,0 %**
Ville-Marie	2,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**2,6 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,3 %	(0,2 %)	**0,1 %**	**1,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,7 %**	0,3 %	< (0,1 %)	**0,3 %**	**2,0 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 128 – Variation des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**1,1 %**	1,6 %	(1,0 %)	1,2 %	2,2 %
Anjou	**1,0 %**	0,9 %	(1,2 %)	1,7 %	3,1 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,7 %**	2,8 %	0,3 %	1,7 %	4,7 %
Lachine	**1,4 %**	1,8 %	(0,3 %)	1,2 %	2,3 %
LaSalle	**2,0 %**	2,7 %	0,7 %	1,9 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**5,1 %**	5,1 %	4,6 %	4,1 %	5,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,3 %**	0,4 %	(0,6 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	**0,6 %**	0,1 %	(2,0 %)	0,1 %	2,4 %
Outremont	**2,7 %**	2,6 %	1,1 %	2,3 %	5,2 %
Pierrefonds-Roxboro	**1,9 %**	2,0 %	(0,0 %)	1,3 %	3,0 %
Plateau-Mont-Royal	**3,0 %**	2,8 %	1,2 %	3,3 %	4,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,1 %**	(0,3 %)	(1,5 %)	0,4 %	2,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,0 %**	3,0 %	0,4 %	2,3 %	2,5 %
Saint-Laurent	**1,6 %**	1,8 %	0,1 %	1,4 %	3,7 %
Saint-Léonard	**1,8 %**	0,5 %	(1,0 %)	2,4 %	2,3 %
Sud-Ouest	**2,9 %**	4,2 %	1,3 %	3,6 %	4,6 %
Verdun	**3,0 %**	3,6 %	0,6 %	5,2 %	4,9 %
Ville-Marie	**2,6 %**	2,8 %	0,1 %	2,5 %	6,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**1,5 %**	2,2 %	(0,1 %)	1,5 %	1,9 %
Ville de Montréal	**2,0 %**	1,9 %	0,2 %	2,0 %	4,0 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement

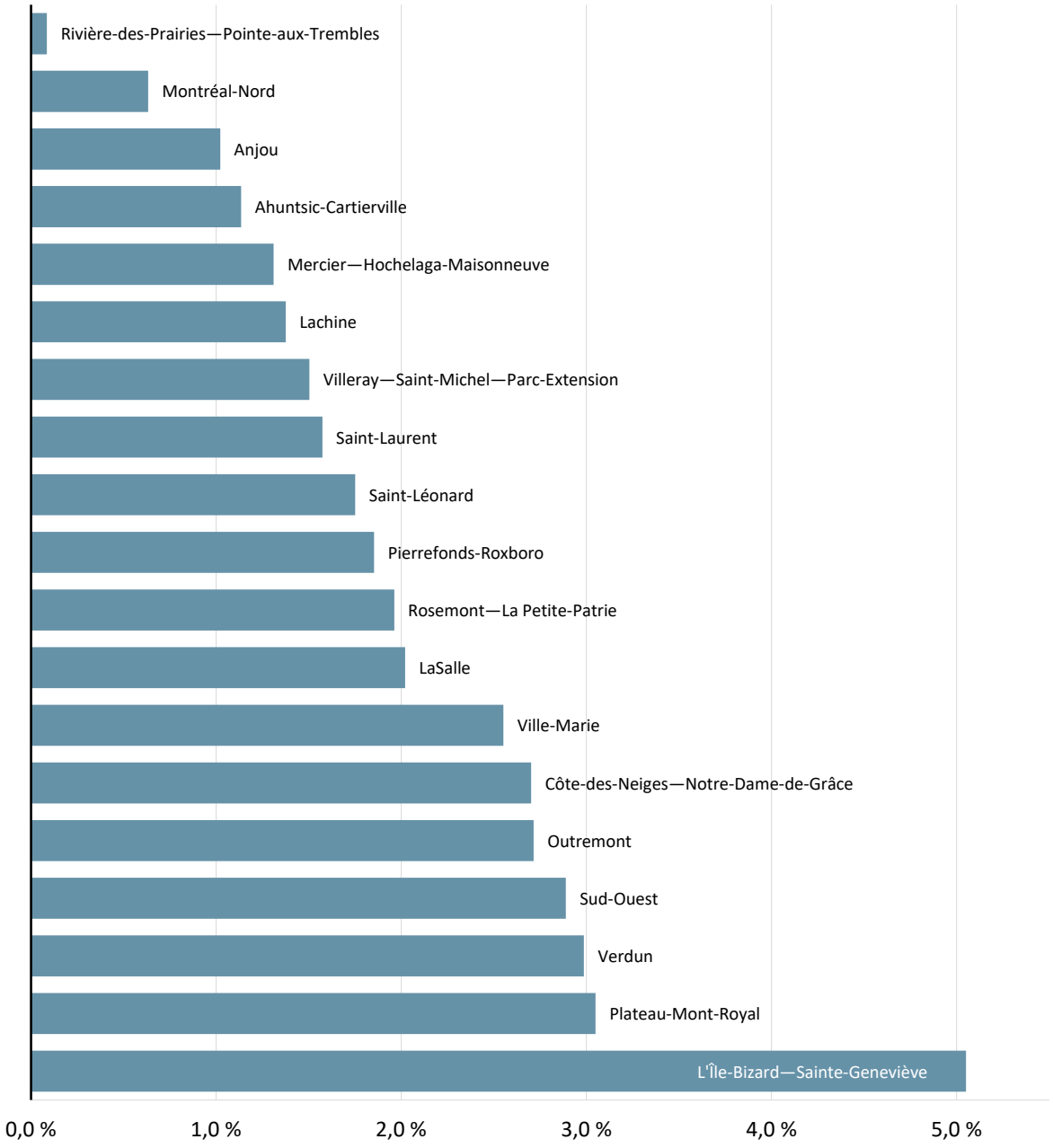

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[14]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2021	Taxes 2022	Variations[2] ($)	Variations[2] (%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 103 $	3 061 $	64 $	1,5 %
Dettes anciennes villes		107 $		
Taxe relative à l'eau	513 $	523 $	9 $	0,2 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	313 $	327 $	13 $	0,3 %
Taxe relative aux investissements	218 $	215 $	-3 $	< 0,1 %
	4 178 $	**4 261 $**	**83 $**	**2,0 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 535 815 $ au rôle d'évaluation 2020-2022.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

14. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**587 628 $**	**427 263 $**	**800 431 $**	**444 188 $**	**497 166 $**	**485 477 $**	**392 169 $**
Taxes 2021	**4 539 $**	**3 734 $**	**6 006 $**	**3 433 $**	**3 732 $**	**3 857 $**	**3 183 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	3 357 $	2 441 $	4 572 $	2 537 $	2 840 $	2 773 $	2 240 $
Dettes anciennes villes	165 $	34 $	225 $	7 $	22 $	0 $	110 $
Taxe relative à l'eau	573 $	417 $	781 $	433 $	485 $	474 $	383 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	26 $	14 $	16 $	16 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	10 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	257 $	534 $	331 $	298 $	249 $	379 $	259 $
Taxe relative aux investissements	227 $	320 $	222 $	195 $	210 $	400 $	181 $
	4 611 $	**3 769 $**	**6 174 $**	**3 495 $**	**3 832 $**	**4 053 $**	**3 195 $**
Variation totale	**1,6 %** **72 $**	**0,9 %** **34 $**	**2,8 %** **168 $**	**1,8 %** **62 $**	**2,7 %** **100 $**	**5,1 %** **196 $**	**0,4 %** **11 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**329 972 $**	**1 599 937 $**	**412 793 $**	**773 296 $**	**343 014 $**	**605 895 $**	**645 551 $**
Taxes 2021	**2 973 $**	**11 805 $**	**3 283 $**	**5 918 $**	**2 953 $**	**4 630 $**	**5 059 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 885 $	9 139 $	2 358 $	4 417 $	1 959 $	3 461 $	3 687 $
Dettes anciennes villes	55 $	121 $	0 $	217 $	96 $	170 $	27 $
Taxe relative à l'eau	322 $	1 561 $	403 $	754 $	335 $	591 $	630 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	13 $	25 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	36 $	9 $	17 $	8 $	14 $	15 $
Taxe relative aux services	487 $	715 $	325 $	415 $	289 $	295 $	458 $
Taxe relative aux investissements	210 $	485 $	240 $	238 $	247 $	217 $	315 $
	2 976 $	**12 109 $**	**3 348 $**	**6 084 $**	**2 945 $**	**4 768 $**	**5 151 $**
Variation totale	**0,1 %** **4 $**	**2,6 %** **304 $**	**2,0 %** **65 $**	**2,8 %** **166 $**	**(0,3 %)** **(8 $)**	**3,0 %** **138 $**	**1,8 %** **93 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**533 811 $**	**517 644 $**	**795 349 $**	**994 018 $**	**437 443 $**	**526 071 $**
Taxes 2021	**4 371 $**	**3 955 $**	**6 001 $**	**7 238 $**	**3 409 $**	**4 106 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	3 049 $	2 957 $	4 543 $	5 678 $	2 499 $	3 005 $
Dettes anciennes villes	46 $	146 $	43 $	279 $	123 $	105 $
Taxe relative à l'eau	521 $	505 $	776 $	970 $	427 $	513 $
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	25 $	32 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	18 $	22 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	468 $	312 $	497 $	396 $	237 $	321 $
Taxe relative aux investissements	281 $	175 $	316 $	65 $	175 $	211 $
	4 393 $	**4 122 $**	**6 218 $**	**7 442 $**	**3 484 $**	**4 184 $**
Variation totale	**0,5 %** **23 $**	**4,2 %** **167 $**	**3,6 %** **217 $**	**2,8 %** **204 $**	**2,2 %** **75 $**	**1,9 %** **78 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**268 801 $**	**251 217 $**	**407 243 $**	**290 791 $**	**316 290 $**	**246 872 $**	**262 008 $**
Taxes 2021	**2 130 $**	**2 243 $**	**3 130 $**	**2 295 $**	**2 422 $**	**1 970 $**	**2 147 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 535 $	1 435 $	2 326 $	1 661 $	1 807 $	1 410 $	1 497 $
Dettes anciennes villes	76 $	20 $	114 $	5 $	14 $	0 $	74 $
Taxe relative à l'eau	262 $	245 $	397 $	284 $	309 $	241 $	256 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	8 $	8 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	6 $	6 $
Taxe relative aux services	118 $	314 $	168 $	195 $	158 $	193 $	173 $
Taxe relative aux investissements	104 $	188 $	113 $	128 $	133 $	204 $	121 $
	2 109 $	**2 216 $**	**3 141 $**	**2 288 $**	**2 438 $**	**2 061 $**	**2 134 $**
Variation totale	**(1,0 %)** **(21 $)**	**(1,2 %)** **(27 $)**	**0,3 %** **11 $**	**(0,3 %)** **(7 $)**	**0,7 %** **16 $**	**4,6 %** **91 $**	**(0,6 %)** **(12 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**243 578 $**	**564 664 $**	**252 786 $**	**404 800 $**	**206 713 $**	**362 559 $**	**342 401 $**
Taxes 2021	**2 243 $**	**4 227 $**	**2 051 $**	**3 148 $**	**1 801 $**	**2 841 $**	**2 730 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 391 $	3 225 $	1 444 $	2 312 $	1 181 $	2 071 $	1 956 $
Dettes anciennes villes	41 $	43 $	0 $	114 $	58 $	102 $	14 $
Taxe relative à l'eau	238 $	551 $	247 $	395 $	202 $	354 $	334 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	6 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	359 $	252 $	199 $	217 $	174 $	177 $	243 $
Taxe relative aux investissements	155 $	171 $	147 $	124 $	149 $	130 $	167 $
	2 197 $	**4 274 $**	**2 050 $**	**3 185 $**	**1 775 $**	**2 853 $**	**2 732 $**
Variation totale	**(2,0 %)** **(46 $)**	**1,1 %** **47 $**	**(0,0 %)** **(0 $)**	**1,2 %** **37 $**	**(1,5 %)** **(26 $)**	**0,4 %** **12 $**	**0,1 %** **2 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**289 079 $**	**387 409 $**	**441 240 $**	**474 110 $**	**318 286 $**	**361 255 $**
Taxes 2021	**2 404 $**	**3 044 $**	**3 429 $**	**3 546 $**	**2 538 $**	**2 866 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	1 651 $	2 213 $	2 520 $	2 708 $	1 818 $	2 063 $
Dettes anciennes villes	25 $	109 $	24 $	133 $	89 $	72 $
Taxe relative à l'eau	282 $	378 $	430 $	462 $	310 $	352 $
Taxe relative à la voirie	9 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	254 $	233 $	276 $	189 $	173 $	220 $
Taxe relative aux investissements	152 $	131 $	175 $	31 $	127 $	145 $
	2 379 $	**3 085 $**	**3 450 $**	**3 549 $**	**2 535 $**	**2 873 $**
Variation totale	**(1,0 %)** **(25 $)**	**1,3 %** **41 $**	**0,6 %** **21 $**	**0,1 %** **3 $**	**(0,1 %)** **(3 $)**	**0,2 %** **7 $**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**615 726 $**	**519 288 $**	**696 419 $**	**457 222 $**	**550 490 $**	**480 392 $**	**524 717 $**
Taxes 2021	**4 774 $**	**4 505 $**	**5 283 $**	**3 557 $**	**4 163 $**	**3 851 $**	**4 198 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	3 517 $	2 966 $	3 978 $	2 612 $	3 144 $	2 744 $	2 997 $
Dettes anciennes villes	173 $	42 $	196 $	8 $	25 $	0 $	148 $
Taxe relative à l'eau	601 $	507 $	679 $	446 $	537 $	469 $	512 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	15 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	11 $	12 $
Taxe relative aux services	270 $	649 $	288 $	306 $	275 $	375 $	347 $
Taxe relative aux investissements	237 $	389 $	193 $	201 $	232 $	396 $	242 $
	4 831 $	**4 581 $**	**5 372 $**	**3 598 $**	**4 244 $**	**4 010 $**	**4 274 $**
Variation totale	**1,2 %** **57 $**	**1,7 %** **75 $**	**1,7 %** **89 $**	**1,2 %** **41 $**	**1,9 %** **81 $**	**4,1 %** **159 $**	**1,8 %** **76 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**431 868 $**	**1 378 366 $**	**529 662 $**	**877 039 $**	**465 038 $**	**648 249 $**	**603 929 $**
Taxes 2021	**3 891 $**	**10 202 $**	**4 242 $**	**6 680 $**	**3 975 $**	**4 986 $**	**4 755 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	2 467 $	7 873 $	3 025 $	5 010 $	2 656 $	3 703 $	3 450 $
Dettes anciennes villes	72 $	105 $	0 $	247 $	131 $	182 $	25 $
Taxe relative à l'eau	421 $	1 344 $	517 $	855 $	454 $	632 $	589 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	17 $	28 $	15 $	21 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	20 $	11 $	15 $	14 $
Taxe relative aux services	637 $	616 $	417 $	471 $	392 $	316 $	428 $
Taxe relative aux investissements	275 $	418 $	308 $	270 $	335 $	232 $	294 $
	3 896 $	**10 432 $**	**4 296 $**	**6 900 $**	**3 993 $**	**5 101 $**	**4 819 $**
Variation totale	**0,1 %** **5 $**	**2,3 %** **230 $**	**1,3 %** **55 $**	**3,3 %** **220 $**	**0,4 %** **18 $**	**2,3 %** **115 $**	**1,4 %** **64 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**684 668 $**	**558 381 $**	**603 454 $**	**639 982 $**	**544 191 $**	**606 619 $**
Taxes 2021	**5 501 $**	**4 293 $**	**4 484 $**	**4 673 $**	**4 270 $**	**4 727 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	3 911 $	3 189 $	3 447 $	3 656 $	3 108 $	3 465 $
Dettes anciennes villes	58 $	157 $	33 $	180 $	153 $	121 $
Taxe relative à l'eau	668 $	545 $	589 $	624 $	531 $	592 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	13 $	14 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	600 $	336 $	377 $	255 $	295 $	370 $
Taxe relative aux investissements	360 $	189 $	240 $	42 $	217 $	243 $
	5 635 $	**4 446 $**	**4 718 $**	**4 791 $**	**4 334 $**	**4 824 $**
Variation totale	**2,4 %** **134 $**	**3,6 %** **153 $**	**5,2 %** **234 $**	**2,5 %** **118 $**	**1,5 %** **64 $**	**2,0 %** **97 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement

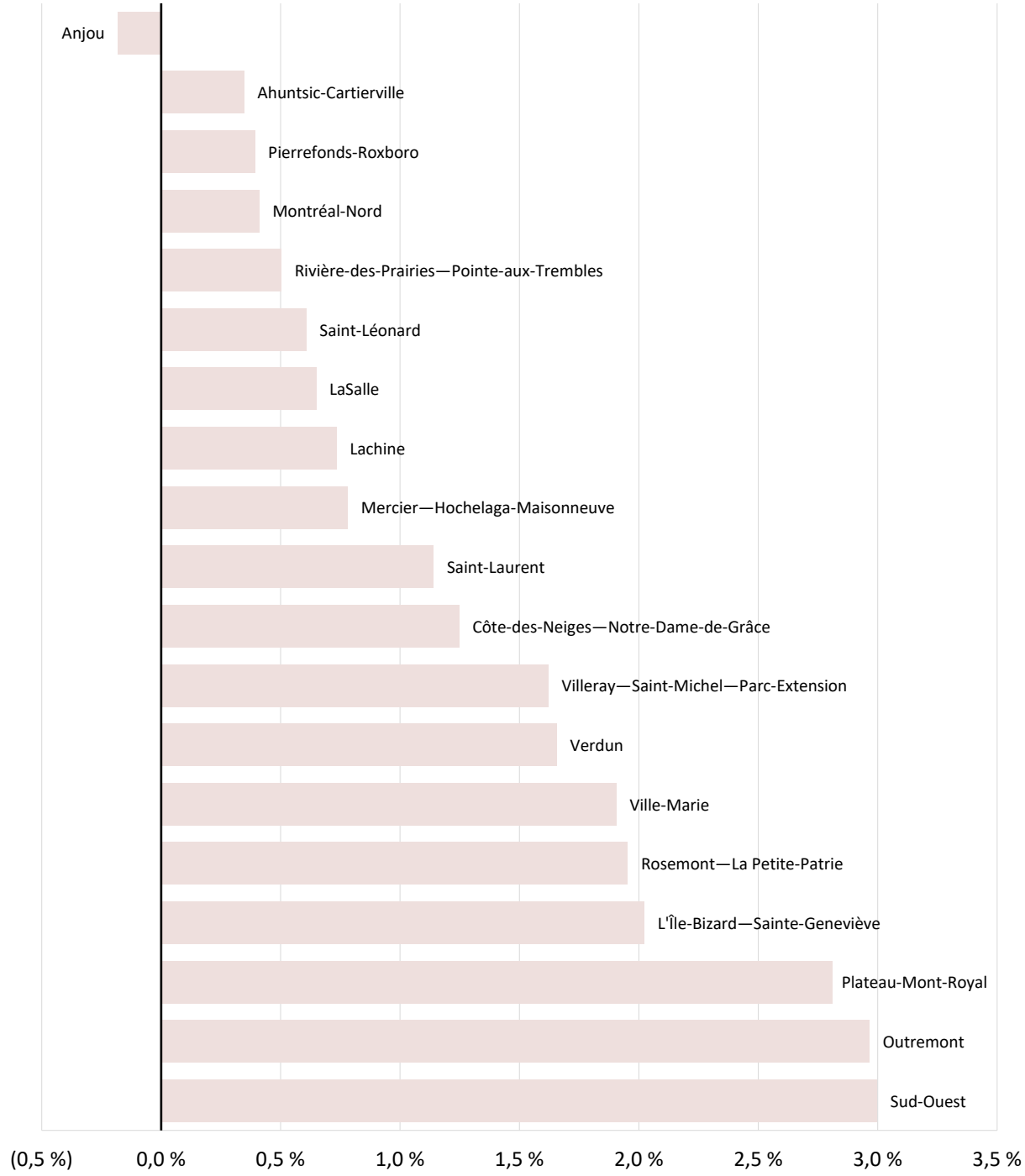

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 133 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,3 %**
Anjou	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**(0,5 %)**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**(0,2 %)**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,2 %**
Lachine	1,0 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,8 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,7 %**
LaSalle	0,4 %	0,0 %	0,2 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,6 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	0,7 %	0,4 %	**1,1 %**	**2,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,8 %**
Montréal-Nord	0,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**0,4 %**
Outremont	2,7 %	0,0 %	0,3 %	**3,0 %**	0,0 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**3,0 %**
Pierrefonds-Roxboro	0,3 %	(0,2 %)	0,3 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**0,4 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,2 %)	0,3 %	**2,7 %**	0,1 %	0,1 %	**0,1 %**	**2,8 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**0,5 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,3 %	**2,0 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,2 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,1 %**
Saint-Léonard	0,2 %	0,0 %	0,2 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**0,6 %**
Sud-Ouest	2,9 %	(0,2 %)	0,2 %	**3,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,0 %**
Verdun	1,5 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Ville-Marie	1,9 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,9 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,9 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,6 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,6 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,5 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2022, cela s'exprime comme suit :

En milliers de $

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 344 249,8 $
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)..... (563 188,1 $)
- **Dépenses à financer par quotes-parts ..... 2 781 061,7 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 781,1 M$ en 2022, une variation de 10,9 % par rapport à 2021.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2022.

Tableau 134 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2021 à 2022

Quotes-parts	Budget 2021 (000 $)	Budget 2022 (000 $)	Variation (000 $)	Variation (%)
Générales	**2 221 753,9**	**2 291 161,3**	**69 407,4**	***3,1***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	1 913,0	*21,4*
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	7 519,6	*5,3*
Alimentation en eau potable	93 742,7	98 246,6	4 503,9	*4,8*
Compteurs d'eau	2 907,9	1 887,0	(1 020,9)	*(35,1)*
Travaux admissibles au programme TECQ	5 718,1	6 101,1	383,1	*6,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 084,3	7 881,3	797,0	*11,2*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	(133,9)	*(2,4)*
Déficit des exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	189 982,0	*892,2*
Total	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**	**273 351,2**	***10,9***

Tableau 135 – Quotes-parts de 2022
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 893 523,4**	**9 056,1**	**122 555,1**	**84 842,6**	**1 765,0**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 996,2	57,4	776,4	340,8	0,1
Beaconsfield	21 381,5	102,3	1 383,9	683,4	0,0
Côte-Saint-Luc	25 802,4	-	1 670,0	1 471,4	1,2
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	183,9	2 488,5	1 817,5	3,7
Dorval	64 974,8	310,8	4 205,4	1 579,5	97,7
Hampstead	10 081,4	48,2	652,5	356,9	-
L'Île-Dorval	70,3	0,3	4,6	15,4	-
Kirkland	28 527,0	136,4	1 846,4	958,3	1,5
Mont-Royal	51 630,3	246,9	3 341,7	1 463,2	0,0
Montréal-Est	14 773,1	70,7	956,2	1 347,4	5,6
Montréal-Ouest	5 390,1	25,8	348,9	186,4	1,5
Pointe-Claire	59 608,0	285,1	3 858,0	1 742,0	9,8
Senneville	2 958,3	14,1	191,5	67,1	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 964,2	33,3	450,7	337,0	0,1
Westmount	55 031,4	263,2	3 561,8	1 037,5	0,6
Total – Villes reconstituées	**397 637,9**	**1 778,4**	**25 736,5**	**13 404,0**	**122,0**
Agglomération de Montréal	**2 291 161,3**	**10 834,5**	**148 291,6**	**98 246,6**	**1 887,0**

Tableau 136 – Quotes-parts de 2022 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
1 559,1	**3 818,0**	**4 984,6**	**174 608,4**	**2 296 712,4**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
136,2	118,3	-	1 106,2	14 531,8	***0,5***	Baie-D'Urfé
240,9	210,5	71,3	1 971,7	26 045,4	***0,9***	Beaconsfield
225,0	260,1	4,5	2 379,3	31 813,9	***1,1***	Côte-Saint-Luc
445,0	406,8	-	3 545,5	47 340,1	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
834,2	719,1	31,7	5 991,6	78 744,7	***2,8***	Dorval
118,4	101,8	-	929,6	12 288,8	***0,4***	Hampstead
0,7	0,6	-	6,5	98,4	***0,0***	L'Île-Dorval
355,9	300,9	1,2	2 630,6	34 758,1	***1,2***	Kirkland
551,4	494,8	69,5	4 761,0	62 558,7	***2,2***	Mont-Royal
204,8	158,9	-	1 362,3	18 879,0	***0,7***	Montréal-Est
45,6	55,6	-	497,0	6 551,0	***0,2***	Montréal-Ouest
608,6	558,2	219,3	5 496,7	72 385,6	***2,6***	Pointe-Claire
42,2	34,3	-	272,8	3 580,5	***0,1***	Senneville
107,4	88,7	0,2	642,2	8 623,8	***0,3***	Ste-Anne-de-Bellevue
625,8	554,7	-	5 074,6	66 149,6	***2,4***	Westmount
4 542,0	**4 063,3**	**397,7**	**36 667,6**	**484 349,3**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
6 101,1	**7 881,3**	**5 382,3**	**211 276,0**	**2 781 061,7**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'examiner en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut. Les règles de calcul de ce potentiel sont établies par le gouvernement du Québec, en l'occurrence le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul est d'ailleurs rendue pérenne à partir de 2022[15].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2021 et 2022. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 577,3 G$ à 648,4 G$, une augmentation de 71,1 G$, soit 58,9 G$ pour Montréal et 12,2 G$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus faible pour ces dernières; en effet, leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une baisse de près de 0,02 %, passant de 17,38 % à 17,36 %, alors que celui de la Ville de Montréal a enregistré une hausse équivalente, passant de 82,62 % à 82,64 %.

15. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Tableau 137 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2021 et 2022

Villes liées	Potentiel fiscal 2021		Potentiel fiscal 2022	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**476 991,6**	**82,62059 %**	**535 902,7**	**82,64470 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 022,6	0,52355 %	3 395,2	0,52359 %
Beaconsfield	5 417,2	0,93833 %	6 051,4	0,93322 %
Côte-Saint-Luc	6 548,1	1,13421 %	7 302,6	1,12617 %
Dollard-Des Ormeaux	9 746,6	1,68823 %	10 881,8	1,67814 %
Dorval	16 442,4	2,84801 %	18 389,1	2,83589 %
Hampstead	2 561,9	0,44376 %	2 853,2	0,44001 %
L'Île-Dorval	17,9	0,00310 %	19,9	0,00307 %
Kirkland	7 132,3	1,23539 %	8 073,7	1,24509 %
Mont-Royal	12 931,5	2,23990 %	14 612,3	2,25345 %
Montréal-Est	3 720,3	0,64440 %	4 181,1	0,64479 %
Montréal-Ouest	1 368,5	0,23704 %	1 525,5	0,23526 %
Pointe-Claire	14 996,6	2,59758 %	16 870,2	2,60165 %
Senneville	748,4	0,12964 %	837,2	0,12912 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 745,8	0,30239 %	1 971,0	0,30396 %
Westmount	13 936,0	2,41389 %	15 574,9	2,40190 %
Total – Villes reconstituées	**100 336,2**	**17,37941 %**	**112 539,0**	**17,35530 %**
Agglomération de Montréal	**577 327,8**	**100,00000 %**	**648 441,7**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire actualisé au 11 septembre 2020 pour le potentiel fiscal 2021, et sommaire actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal de 2022.

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2022, les quotes-parts générales totalisent 2 291,2 M$, ce qui représente près de 82,4 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 3,1 % par rapport à l'exercice de 2021. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 138 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2021 à 2022

Villes liées	Budget 2021 (000 $)	Budget 2022 (000 $)	Variation (000 $)	Variation %
Montréal	**1 835 626,1**	**1 893 523,4**	**57 897,3**	***3,2***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 632,1	11 996,2	364,2	*3,1*
Beaconsfield	20 847,3	21 381,5	534,2	*2,6*
Côte-Saint-Luc	25 199,4	25 802,4	603,0	*2,4*
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	38 449,0	940,8	*2,5*
Dorval	63 275,8	64 974,8	1 699,0	*2,7*
Hampstead	9 859,1	10 081,4	222,2	*2,3*
L'Île-Dorval	68,8	70,3	1,5	*2,2*
Kirkland	27 447,4	28 527,0	1 079,6	*3,9*
Mont-Royal	49 765,0	51 630,3	1 865,3	*3,7*
Montréal-Est	14 317,1	14 773,1	456,0	*3,2*
Montréal-Ouest	5 266,4	5 390,1	123,7	*2,3*
Pointe-Claire	57 711,9	59 608,0	1 896,1	*3,3*
Senneville	2 880,2	2 958,3	78,1	*2,7*
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	6 964,2	245,8	*3,7*
Westmount	53 630,6	55 031,4	1 400,7	*2,6*
Total – Villes reconstituées	**386 127,7**	**397 637,9**	**11 510,2**	***3,0***
Agglomération de Montréal	**2 221 753,9**	**2 291 161,3**	**69 407,4**	***3,1***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique (43,7 %) et le transport collectif (25,3 %) regroupent près de 70 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2022

Activités	Part relative
Administration générale	8,4 %
Sécurité publique	
Police	28,0 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
Transport	
Transport collectif	25,3 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,2 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,8 %
Sous-total	**89,4 %**
Activités financières et PCI	**10,6 %**
Total	**100,0 %**

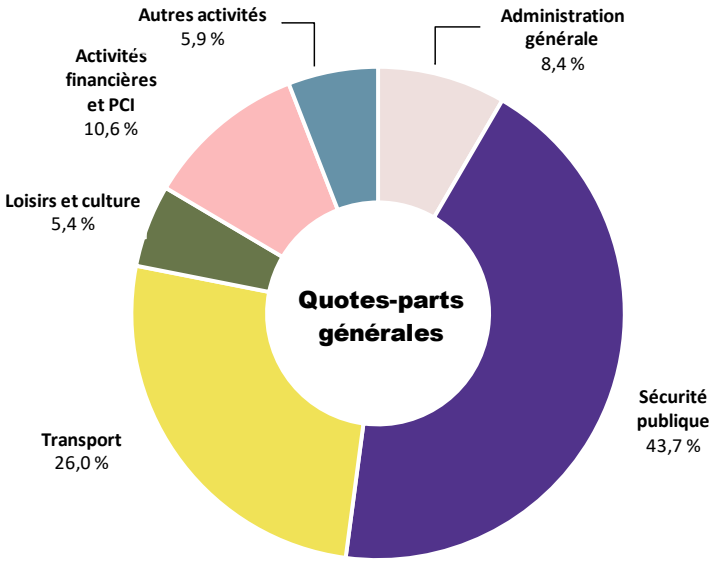

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 489,9 M$, ce qui représente 17,6 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2022, les prévisions pour ce service s'élèvent à 10,8 M$, en hausse de 1,9 M$. Deux éléments déterminent les coûts associés à ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des interventions. Or, en 2022, les coûts augmenteront de manière importante en raison du nombre de recrues qui seront certifiées « premiers répondants », soit une centaine de plus qu'en 2021, ce à quoi il faut ajouter l'impact des primes salariales découlant de la dernière convention collective des pompiers. Par ailleurs, la hauteur de la subvention anticipée demeure la même qu'en 2021.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 98,2 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2020, est estimé à 424,2 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2316 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2022, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 4,8 % par rapport à 2021, s'expliquant par une hausse des dépenses prévues pour les activités liées au réseau de distribution de l'eau potable.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2022 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2020, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 6,1 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,9 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 9,2 % par rapport à 2021.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M$ pour l'exercice de 2022, une réduction de 1 M$, ou 35,1 %, par rapport à 2021. Cette variation s'explique par une prévision à la baisse des activités liées à l'installation de nouveaux compteurs.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 148,3 M$ en 2022, une hausse de 5,3 % par rapport à 2021.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2022, ces quotes-parts totalisent 262,4 M$, soit une augmentation de 12,2 M$, ou 4,9 %, par rapport à 2021.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi nº22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2022, ces dernières totalisent 5,4 M$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2021. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au cours des trois dernières années, des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs se sont ajoutées à l'ensemble des dépenses financées par l'agglomération. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les quatre derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour du paiement au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 139– Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2020

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2020.

À la lecture du tableau, on observe qu'au terme de l'exercice financier de 2017, le déficit constaté pour l'agglomération s'élevait à 86,2 M$. Comme cette information est connue une fois les états financiers déposés et vérifiés, dans ce cas-ci au printemps 2018, des quotes-parts spécifiques avaient été prévues au budget de 2019 afin de rembourser ce déficit. Au terme de l'exercice de 2018, les résultats financiers pour l'agglomération ont révélé un déficit d'exercice de l'ordre de 15,6 M$, qui a également fait l'objet de quotes-parts spécifiques pour le rembourser, lors des prévisions budgétaires de 2020.

À l'issue de l'exercice financier de 2019, contrairement aux deux exercices précédents, l'agglomération a plutôt enregistré un surplus de 59,8 M$. Néanmoins, les prévisions budgétaires de 2021 ont tout de même intégré des quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs : en effet, il faut rappeler que les résultats de 2019 incluaient les revenus budgétés de 86,2 M$ pour rembourser le déficit de 2017; or, sans cet apport, la lecture des résultats financiers de 2019 aurait été tout autre. Dans un souci de saine gestion de la dette, il a donc été convenu que le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs devait prendre en considération les résultats accumulés. C'est ainsi que dans les prévisions budgétaires de 2021, des quotes-parts de 21,3 M$ ont été facturées à l'agglomération.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2022, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2020 pour établir le point de départ de l'analyse. Comme on peut le voir au tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un important déficit de 195,6 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019, de 36,9 M$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s'élève à 232,6 M$[16]. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 21,3 M$ qui avaient été budgétés en 2021 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques facturées à l'agglomération en 2022 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 211,3 M$.

16. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel – Exercice terminé le 31 décembre 2020*, p. 60.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 140– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2020 et budgets de 2021 et 2022

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quotes-parts						
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	264,7	278,6
Déficit des exercices antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	511,1	546,6
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	**3 014,2**	**3 018,8**	**3 327,6**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 837,5**	**2 896,3**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**181,3**	**431,3**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(146,9)	(163,7)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(34,4)	(267,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(36,9)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,1)**	**(96,8)**	**(36,9)**	**(232,6)**		
Somme déjà prévue au budget de 2021 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**21,3**		
Quotes-parts exigées en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs :				**211,3**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2022 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2022 sont de 37,3 M$, une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2021.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,6 %, ce qui porterait la contribution à 8,9 M$ en 2022.

Tableau 141– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	260,4	267,5
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	466,6	476,8
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	564,0	575,4
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	839,5	857,4
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 416,3	1 448,9
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	220,7	224,8
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	614,3	636,1
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 113,9	1 151,3
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	320,5	329,4
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	117,9	120,2
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 291,7	1 329,2
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	64,5	66,0
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	150,4	155,3
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 200,4	1 227,2
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 642,4**	**8 867,1**

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 142 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 414 480,8	2 367 456,6	2 349 180,8	2 450 539,2	2 625 061,7	2 522 841,3	2 593 132,2
Service de la dette brute	880 741,2	903 605,1	942 972,5	934 762,3	1 050 722,4	1 063 233,4	1 099 735,2
Autres dépenses	2 080 548,3	2 156 512,5	2 375 694,4	2 719 762,8	2 697 664,6	2 580 424,0	2 764 642,3
Total – Dépenses par objets	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,3**	**6 373 448,7**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**

Graphique 8 – Dépenses par objets

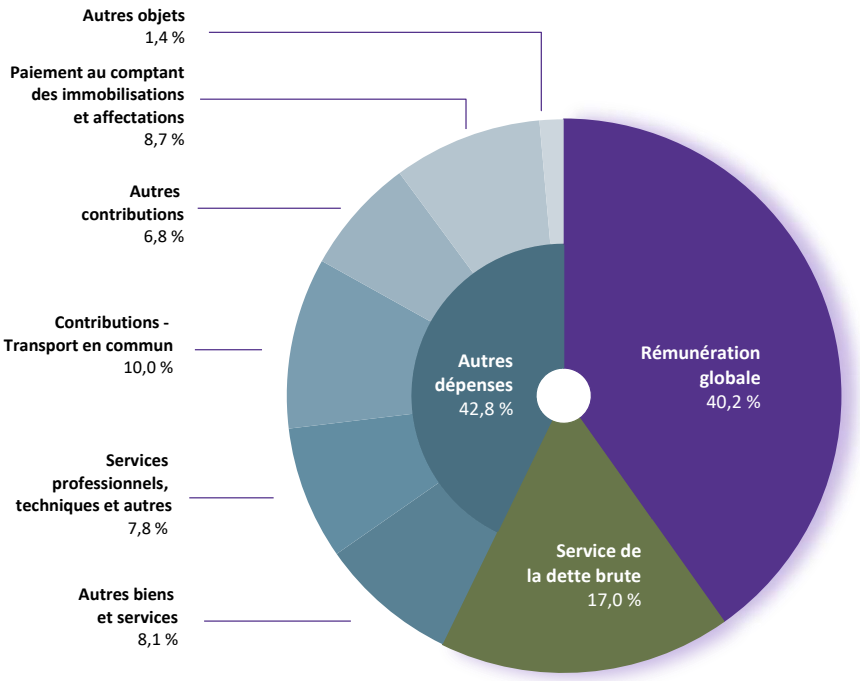

La rémunération globale s'élève à 2,6 G$ et représente 40,2 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,9 % en 2021. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G$, le service de la dette brute représente 17 % des dépenses de fonctionnement, une proportion comparable à celle de l'exercice précédent. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles s'élèvent à 2,8 G$ et représentent 42,8 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme on peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2021 à 2022 est de 417,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 341,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 75,6 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

Ajout de 119 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

Ajout de 122 postes pour répondre à différents besoins du SPVM, notamment :

- 42 postes permanents pour l'équipe Éclipse, au Service spécialisé en enquêtes criminelles;
- 28 postes pour la restructuration de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP);
- 21 postes pour l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP);
- 17 postes pour l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA);
- 8 postes pour la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC);
- 4 postes pour l'implantation des caméras corporelles des policiers.

Espace pour la vie

Ajout de 42 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 34 postes pour l'intégration de la Biosphère à l'Espace pour la vie;
- 8 postes pour la Métamorphose de l'Insectarium (annualisation de la structure prévue au budget de 2021).

Gestion et planification immobilière

Ajout de 31 postes pour répondre aux besoins suivants, notamment :

- 16 postes pour l'intégration de la Biosphère à l'Espace pour la vie;
- 14 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, le maintien d'actifs de l'Espace pour la vie ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation et/ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Technologies de l'information

Ajout de 20 postes pour répondre aux besoins suivants, notamment :

- 3 postes pour soutenir le transfert de connaissances et assurer la capacité nécessaire à la pérennité des systèmes de paie actuels, en attendant l'implantation complète du nouveau système intégré de ressources humaines;
- 7 postes pour améliorer le ratio techniciens/utilisateurs à 1/270;
- 5 postes pour augmenter la capacité en sécurité et, ainsi, donner suite au rapport du Vérificateur général;
- 2 postes pour différents programmes du PDI.

Matériel roulant et ateliers

Ajout de 15 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 5 postes pour l'ajout du personnel nécessaire pour faire face à la demande élevée en acquisitions et contrats de location ainsi qu'en approvisionnement de pièces, matériaux et services pour l'ensemble des unités;
- 6 postes pour l'équipe de planification opérationnelle et expérience client avec les arrondissements;
- 4 postes pour différents programmes du PDI, notamment le chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks ainsi que le système de gestion des actifs municipaux.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Ajout net de 13 postes pour répondre aux besoins suivants, inscrits au PDI :

- 8 postes pour le programme de réhabilitation des berges;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest;
- 3 postes pour le programme d'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la Falaise.

Culture

Ajout de 11 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 6 postes pour le MEM – Centre des mémoires montréalaises;
- 2 postes pour la programmation de l'été 2022 du théâtre de Verdure;
- 3 postes pour le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (PDI).

Affaires juridiques

Ajout de 10 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 3 postes pour l'embauche d'avocats en droit du travail et à la perception des créances;
- 3 postes pour l'embauche temporaire d'avocats et de notaires dédiés au Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 4 postes pour le programme de la cour municipale numérique (PDI).

Finances

Ajout de 8 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 8 postes, dont 6 permanents et 2 temporaires, pour la mise en œuvre de la taxe sur le stationnement.

Habitation

Ajout de 6 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 3 postes temporaires pour le programme Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 3 postes temporaires pour la mise en œuvre du nouveau volet du programme Rénovation Québec (PRQ).

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

(en années-personnes)	Budget 2021 comparatif			Budget 2022			Variation A-P. 2022-2021		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	112,9	-	112,9	111,4	0,5	111,9	(1,5)	0,5	(1,0)
Affaires juridiques	514,2	7,1	521,3	520,2	11,0	531,2	6,0	3,9	9,9
Finances	370,1	12,3	382,4	378,1	12,1	390,2	8,0	(0,2)	7,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	46,5	6,0	52,5	41,5	6,0	47,5	(5,0)	-	(5,0)
Ressources humaines	456,0	22,9	478,9	456,0	27,3	483,3	-	4,4	4,4
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 738,5	6,0	2 744,5	2 739,5	6,0	2 745,5	1,0	-	1,0
Service de police	5 903,4	13,0	5 916,4	6 024,6	13,6	6 038,2	121,2	0,6	121,8
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	34,0	-	34,0	2,0	-	2,0
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	37,0	-	37,0	2,0	-	2,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,6	-	4,6	5,0	-	5,0	0,4	-	0,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 215,2**	**67,3**	**10 282,5**	**10 349,3**	**76,5**	**10 425,8**	**134,1**	**9,2**	**143,3**
Services institutionnels									
Approvisionnement	289,3	15,5	304,8	289,3	17,1	306,4	-	1,6	1,6
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	2,0	182,2	-	-	-
Gestion et planification immobilière	670,2	22,0	692,2	687,2	36,0	723,2	17,0	14,0	31,0
Greffe	211,8	0,5	212,3	209,5	2,0	211,5	(2,3)	1,5	(0,8)
Matériel roulant et ateliers	468,0	2,0	470,0	479,0	6,0	485,0	11,0	4,0	15,0
Total – Services institutionnels	**1 819,5**	**42,0**	**1 861,5**	**1 845,2**	**63,1**	**1 908,3**	**25,7**	**21,1**	**46,8**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	76,0	95,0	171,0	83,5	96,0	179,5	7,5	1,0	8,5
Eau	822,7	131,8	954,5	818,8	136,7	955,5	(3,9)	4,9	1,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	252,4	62,8	315,2	246,3	81,8	328,1	(6,1)	19,0	12,9
Infrastructures du réseau routier	217,4	219,9	437,3	196,9	246,4	443,3	(20,5)	26,5	6,0
Urbanisme et mobilité	264,7	50,3	315,0	276,7	38,9	315,6	12,0	(11,4)	0,6
Total – Mobilité et attractivité	**1 633,2**	**559,8**	**2 193,0**	**1 622,2**	**599,8**	**2 222,0**	**(11,0)**	**40,0**	**29,0**
Qualité de vie									
Culture	168,1	7,2	175,3	176,0	9,9	185,9	7,9	2,7	10,6
Développement économique	69,0	-	69,0	69,0	-	69,0	-	-	-
Diversité et inclusion sociale	50,0	-	50,0	53,0	-	53,0	3,0	-	3,0
Environnement	247,6	20,1	267,7	246,6	20,1	266,7	(1,0)	-	(1,0)
Espace pour la vie	402,3	3,7	406,0	444,2	4,0	448,2	41,9	0,3	42,2
Habitation	108,0	-	108,0	114,0	-	114,0	6,0	-	6,0
Total – Qualité de vie	**1 045,0**	**31,0**	**1 076,0**	**1 102,8**	**34,0**	**1 136,8**	**57,8**	**3,0**	**60,8**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	97,0	3,3	100,3	92,8	3,9	96,7	(4,2)	0,6	(3,6)
Expérience citoyenne et communications	243,8	8,0	251,8	243,8	11,5	255,3	-	3,5	3,5
Technologies de l'information	444,8	263,0	707,8	463,0	265,0	728,0	18,2	2,0	20,2
Total – Service aux citoyens	**785,6**	**274,3**	**1 059,9**	**799,6**	**280,4**	**1 080,0**	**14,0**	**6,1**	**20,1**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	-	58,0	-	(2,0)	(2,0)
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	4,0	424,6	420,6	5,0	425,6	-	1,0	1,0
Anjou	217,7	-	217,7	218,7	-	218,7	1,0	-	1,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	499,5	3,0	502,5	509,7	3,0	512,7	10,2	-	10,2
Lachine	230,0	2,0	232,0	235,1	2,0	237,1	5,1	-	5,1
LaSalle	268,2	5,0	273,2	279,0	5,0	284,0	10,8	-	10,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	111,4	4,5	115,9	115,9	6,0	121,9	4,5	1,5	6,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	540,6	10,7	551,3	553,0	10,7	563,7	12,4	-	12,4
Montréal-Nord	369,3	0,3	369,6	377,1	1,0	378,1	7,8	0,7	8,5
Outremont	110,8	6,0	116,8	113,1	5,0	118,1	2,3	(1,0)	1,3
Pierrefonds-Roxboro	268,7	5,0	273,7	270,1	5,0	275,1	1,4	-	1,4
Plateau-Mont-Royal	432,1	2,0	434,1	433,2	1,0	434,2	1,1	(1,0)	0,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	424,6	-	424,6	434,5	-	434,5	9,9	-	9,9
Rosemont–La Petite-Patrie	664,6	5,0	669,6	686,8	2,0	688,8	22,2	(3,0)	19,2
Saint-Laurent	572,7	-	572,7	578,8	-	578,8	6,1	-	6,1
Saint-Léonard	240,9	-	240,9	247,9	-	247,9	7,0	-	7,0
Sud-Ouest	413,9	2,0	415,9	425,1	2,0	427,1	11,2	-	11,2
Verdun	313,4	4,2	317,6	318,0	4,2	322,2	4,6	-	4,6
Ville-Marie	585,6	-	585,6	590,6	-	590,6	5,0	-	5,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	2,0	426,1	422,5	2,0	424,5	(1,6)	-	(1,6)
Total – Arrondissements	**7 108,7**	**55,7**	**7 164,4**	**7 229,7**	**53,9**	**7 283,6**	**121,0**	**(1,8)**	**119,2**
Total – Effectif	**22 665,2**	**1 032,1**	**23 697,3**	**23 006,8**	**1 107,7**	**24 114,5**	**341,6**	**75,6**	**417,2**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2022, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 70,3 M$, ou 2,8 %, passant de 2 522,8 M$ à 2 593,1 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise à 40,2 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

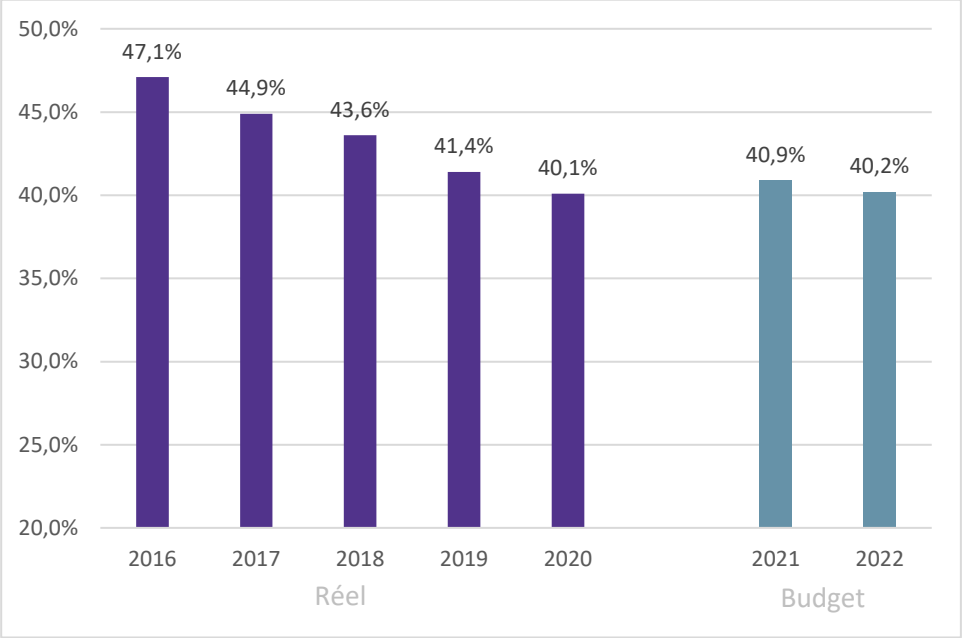

Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Rémunération	1 784 051,5	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	1 999 830,0	1 906 513,0	1 979 464,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	234 413,9	219 825,3	232 450,5
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	76 644,8	86 905,3	59 186,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**311 058,7**	**306 730,6**	**291 636,8**
Charges sociales et autres cotisations	223 130,0	233 229,7	208 062,8	274 287,9	314 173,0	309 597,7	322 031,1
Total – Cotisations de l'employeur	**630 429,3**	**581 135,1**	**512 653,3**	**537 307,8**	**625 231,7**	**616 328,3**	**613 667,9**
Total – Rémunération globale	**2 414 480,8**	**2 367 456,6**	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 625 061,7**	**2 522 841,3**	**2 593 132,2**

Rémunération

La rémunération augmente de 73,0 M$, ou 3,8 %, pour atteindre 1 979,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 27,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 21,8 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

Arrondissements

↑ 12,5 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 11,5 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent légèrement de 2,7 M$, ou 0,4 %, pour atteindre 613,7 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↓ 27,7 M$ des services passés du régime de retraite;

↑ 12,6 M$ au service courant du régime de retraite;

↑ 5,8 M$ des contributions au régime de retraite du Québec;

↑ 5,1 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;

↑ 1,5 M$ associée aux assurances collectives.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	12 071,8	1 201,7	3 470,8	16 744,3
Cadres de gestion	1 333,3	180 743,6	17 565,6	35 739,0	234 048,2
Cadres-conseils	492,4	52 501,0	5 337,1	8 760,6	66 598,7
	1 825,7	**233 244,6**	**22 902,7**	**44 499,6**	**300 646,9**
Contremaîtres	405,1	40 526,3	4 399,3	6 328,4	51 254,0
Juges	31,0	7 531,0	313,5	4 775,6	12 620,1
Professionnels	2 715,7	279 471,3	30 018,2	50 534,3	360 023,8
Cols blancs	5 921,1	365 743,3	46 434,8	76 413,4	488 591,5
Cols bleus	4 570,4	319 397,7	40 938,5	79 308,6	439 644,8
Policiers	4 784,1	467 247,1	49 503,3	79 661,9	596 412,3
Pompiers	2 395,0	238 812,8	25 123,0	49 747,9	313 683,7
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 247,4	1 518,3	-	12 765,7
Économie – Gestion des postes vacants	-	(29 785,9)	(3 813,2)	(9 821,8)	(43 420,9)
	23 006,8	**1 945 507,4**	**218 540,1**	**384 918,7**	**2 548 966,2**
Sécurité du revenu[1]		7 631,2	959,7	1 356,6	9 947,5
Bureau du taxi[2]		2 354,4	285,6	408,6	3 048,6
Agence de mobilité durable[3]		23 971,3	2 983,7	4 214,9	31 169,9
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 006,8**	**1 979 464,3**	**222 769,1**	**390 898,8**	**2 593 132,2**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 15,4 M$, ou 12,7 %, pour atteindre 137,1 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 7,3 % et passe à 1 107,7 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	41,7	5 824,7	587,8	1 044,4	7 456,9
Cadres-conseils	19,3	2 291,7	232,6	411,1	2 935,4
	61,0	**8 116,4**	**820,4**	**1 455,5**	**10 392,3**
Contremaîtres	3,0	283,9	31,7	51,5	367,1
Professionnels	651,2	67 322,4	7 192,0	10 758,2	85 272,6
Cols blancs	379,9	30 443,8	4 016,4	5 400,8	39 861,0
Cols bleus	10,8	753,5	93,5	133,6	980,6
Policiers	1,8	180,4	20,4	33,5	234,3
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 107,7**	**107 100,4**	**12 174,4**	**17 833,1**	**137 107,9**
Sources de financement					
Paiement au comptant					17 251,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					11 305,1
À la charge des contribuables					108 551,1
Total – Sources de financement					**137 107,9**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employées et les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 291,6 M$ en 2022, comparativement à 306,7 M$ au budget de 2021. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 252,1 M$ en 2022, comparativement à 269,3 M$ en 2021, soit une diminution de 17,2 M$. Aux charges nettes de 2022 et 2021 s'ajoutent des charges additionnelles (« Affectations ») de 14,1 M$ et 14,3 M$ respectivement, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allégement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. La Ville prévoit utiliser l'allègement maximal permis de l'ordre de 33,1 M$ au budget 2022, en baisse par rapport au montant de 70,5 M$ permis en 2021. En 2022, une charge additionnelle de 6,5 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie de l'allègement de 70,5 M$ prévu au budget 2021.

Graphique 10 – Charges de retraite, budgets de 2013 à 2022
(en millions de dollars)

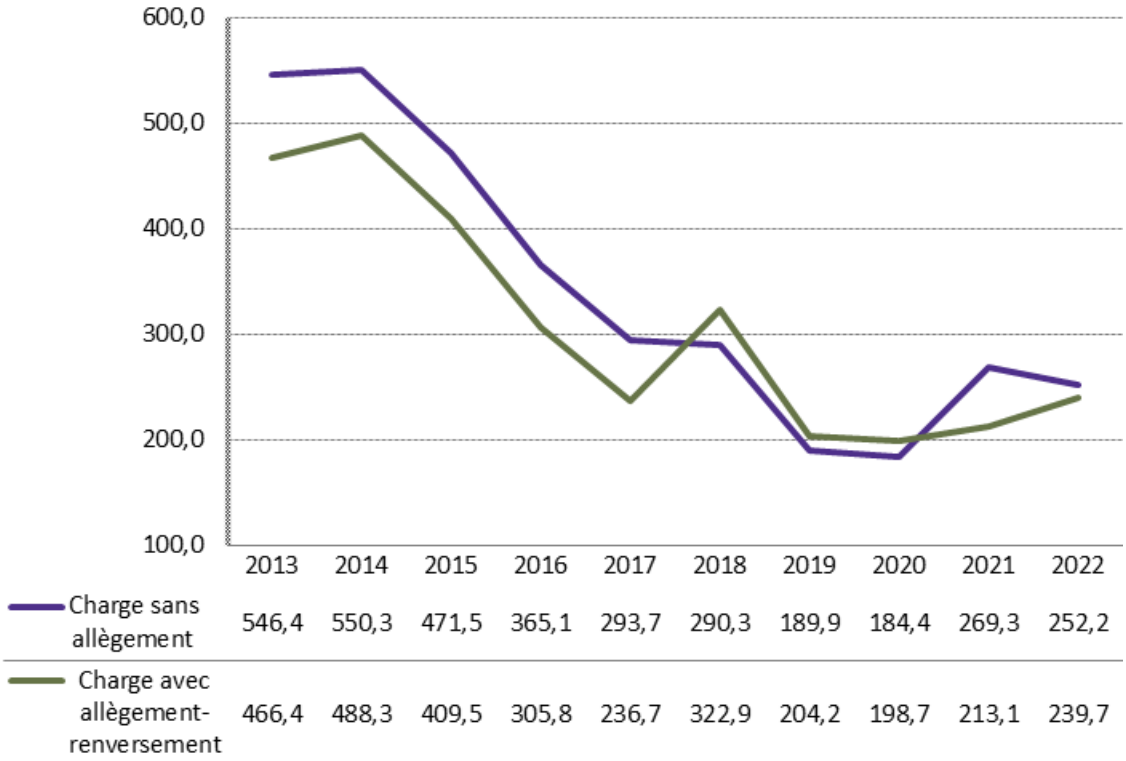

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charge sans allègement	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2
Charge avec allègement-renversement	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptables versus financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2013 à 2022
(en millions de dollars)

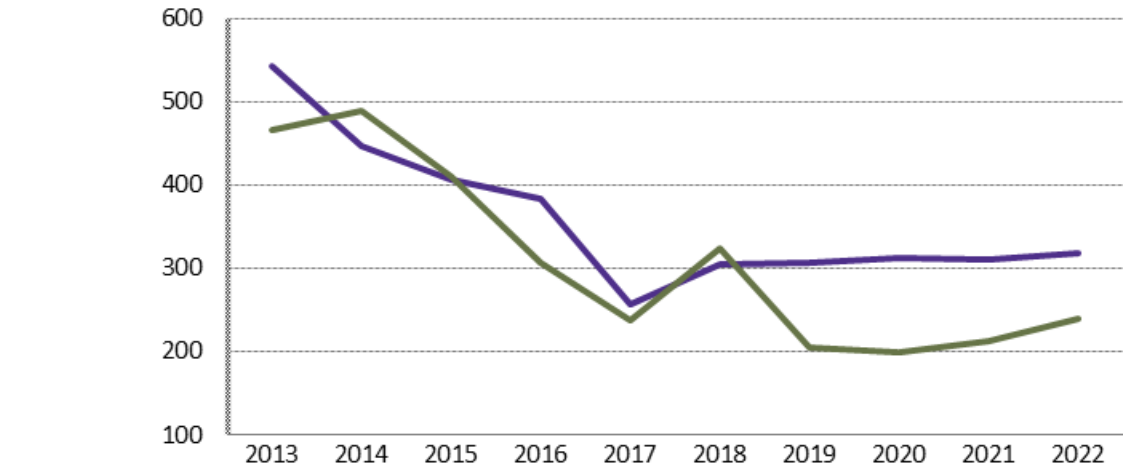

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations de la Ville	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4
Charge avec allègement-renversement	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2022-2031 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2020	
Dette brute en circulation (en M$)	10 834,1
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 275,6
Nombre d'emprunts en circulation	77
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,70 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	986,7
Refinancements (en M$)	96,1
Besoins de la STM (en M$)	292,7
Programme global (en M$)	1 375,5
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	944,4
Refinancements (en M$)	2,8
Besoins de la STM (en M$)	206,7
Programme global (en M$)	1 153,9
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2022 (en M$)	97,0
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2020 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	118
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	119
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2021, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,7
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2017-2022 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	389 788,0	397 165,8	400 970,5	396 695,7	416 455,4	423 395,5	428 707,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 848,0	569 296,0	575 045,4	603 454,0
	853 642,0	**870 920,8**	**896 931,4**	**931 543,7**	**985 751,4**	**998 440,9**	**1 032 161,4**
Affectation au remboursement de la dette	27 098,0	32 684,0	46 028,5	3 217,9	64 962,0	64 792,4	67 573,8
Remboursement de capital par subventions[2]	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 462,5	65 055,8	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM[3]	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	92 303,2	27 190,9
	137 118,6	**147 654,7**	**151 898,5**	**96 820,3**	**222 321,0**	**221 982,3**	**150 798,1**
Coût brut de la dette	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 028 364,0**	**1 208 072,4**	**1 220 423,2**	**1 182 959,5**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 061,0	68 998,0	68 104,3	66 043,9	67 704,0	69 422,0	71 887,5
Prime à l'émission - Revenus reporté[1]	7 577,0	-	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 578,2	21 406,7	18 687,0
- pour la portion du capital[2]	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 462,5	65 055,8	64 886,7	56 033,4
	194 907,4	**184 588,2**	**173 167,9**	**160 967,1**	**154 338,0**	**155 715,4**	**146 607,9**
Moins :							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 009,4	47 257,0	48 484,4	53 893,3
- pour la portion du capital[3]	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	92 303,2	27 190,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 827,0	46 445,0	46 133,7	51 363,6
	85 854,2	**97 993,4**	**103 867,7**	**107 976,3**	**186 005,2**	**186 921,3**	**132 447,8**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**709 999,0**	**735 993,9**	**771 794,3**	**759 420,6**	**867 729,2**	**877 786,5**	**903 903,8**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	238 421,0	223 004,0	226 071,0	148 352,1	228 651,2	234 312,5	252 970,3
Contribuables de la Ville de Montréal	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 068,5	639 077,8	643 474,0	650 933,5

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Autres dépenses

À près de 2,8 G$, les autres dépenses groupent 42,8 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2021, il s'agit d'une hausse de 184,2 M$, ou 7,1 %.

Tableau 149 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres dépenses							
Transport et communication	39 061,7	34 756,5	37 237,2	30 745,1	41 641,2	40 281,5	37 024,9
Services professionnels, techniques et autres	382 322,9	393 222,1	427 191,8	442 977,2	563 482,8	502 806,0	503 319,7
Location, entretien et réparation	162 809,6	171 624,7	190 565,5	205 008,5	226 269,1	219 756,2	218 658,0
Biens durables et non durables	261 698,8	270 292,0	319 714,7	306 736,4	295 101,1	271 340,3	266 680,8
Contributions à des organismes	895 302,7	849 440,2	943 322,3	1 015 909,3	1 224 443,4	1 082 541,8	1 088 846,2
Autres objets	42 724,3	40 356,2	16 879,9	38 863,5	74 369,9	137 612,1	87 535,3
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	296 628,3	396 820,8	440 783,0	679 522,6	272 357,1	326 086,1	562 577,4
Total – Autres dépenses	**2 080 548,3**	**2 156 512,5**	**2 375 694,4**	**2 719 762,6**	**2 697 664,6**	**2 580 424,0**	**2 764 642,3**

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions s'élèvent à 562,6 M$ en 2022, une hausse de plus de 236,6 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses corporatives », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 756,4 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 332,4 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions de 756,4 M$ en 2022 connaissent une hausse de 2,7 M$. Parmi ces contributions figure la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui augmente de 4,6 M$, passant de 642,7 M$ à 647,3 M$.

Par ailleurs, d'autres contributions de nature corporative ont été revues à la hausse. Ainsi en est-il de la contribution versée au Conseil des arts de Montréal, pour 0,4 M$, et de celle destinée à la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, pour 0,3 M$. La contribution à la Société du parc Jean-Drapeau a aussi été augmentée de 0,3 M$. Enfin, la contribution au Bureau du taxi de Montréal de 3,4 M$ l'an dernier, est non requise en 2022, puisque l'organisme utilisera ses surplus afin d'assurer ses activités courantes.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 302,2 M$ et 30,3 M$. Pour les services municipaux, on observe une hausse de 5,2 M$, ou 1,7 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 6,5 M$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en raison du déploiement d'initiatives en matière de sécurité urbaine (prévention de la violence chez les jeunes, actions communautaires et citoyennes) et d'itinérance;

↓ 0,4 M$ au Service de la culture, s'expliquant en partie par une baisse de la contribution destinée au Musée des Hospitalières.

Du côté des arrondissements, les contributions affichent une baisse de 1,6 M$, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par un reclassement des dépenses dans les services techniques, que l'on observe dans Ville-Marie (0,6 M$), Rosemont–La Petite-Patrie (0,5 M$) et LaSalle (0,4 M$).

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,3 M$ et demeurent stables par rapport à 2021. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 121,2 M$. Du côté des services municipaux, elles s'établissent à 110,4 M$, avec une hausse de 2 M$ qui s'explique par les principaux facteurs suivants :

↑ 3,9 M$ des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, dont le budget passe de 51 M$ à 54,9 M$. Notons que ces frais sont budgétés dans les dépenses communes de la Ville;

↓ 1,1 M$ au Service des ressources humaines, s'expliquant principalement par une diminution du nombre d'enquêtes en matière de harcèlement psychologique, de même que par un recentrage à l'interne à l'égard de certains projets corporatifs pilotés par le service;

↓ 0,6 M$ pour les services institutionnels de la Ville, incluant 0,3 M$ au Service du greffe, en raison du retrait des crédits prévus pour la tenue de l'élection générale en 2021, ainsi que 0,2 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison d'un transfert budgétaire vers les services techniques.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 10,7 M$. Entre autres éléments importants, on relève une hausse de 0,4 M$ dans Ville-Marie, s'expliquant par les besoins découlant d'un plan d'action pour le développement d'un quartier culturel dans le secteur est de l'arrondissement, ainsi qu'une hausse de 0,3 M$ dans le Sud-Ouest, s'expliquant notamment par une bonification des services en matière d'initiative en transition écologique et en gestion de la mobilité.

Services techniques et autres

En ce qui concerne les services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 382,2 M$. Pour les services municipaux, les prévisions de 301,5 M$ affichent une variation à la baisse de 3,4 M$, s'expliquant par les principaux éléments suivants :

↓ 4 M$ au Service du greffe, à la suite du retrait des dépenses contractuelles qui avaient été consenties, en 2021, pour la tenue de l'élection municipale;

↓ 1,1 M$ au Service de l'approvisionnement, qui s'explique notamment par des économies anticipées dans les contrats de gestion vestimentaire;

↑ 1,8 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant notamment par les indexations prévues aux différents contrats relatifs à la collecte, au transport et à l'élimination des matières résiduelles, auxquelles s'ajoute la hausse du tonnage à traiter dans certaines activités, telles que celles concernant les résidus mélangés et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), ainsi que par une révision des coûts en matière d'élimination des matières organiques, totalisant 5,4 M$. Ces hausses sont en partie compensées par une baisse de 4 M$ pour le traitement des matières recyclables, attribuable à la volatilité du marché;

↑ 0,5 M$ au Service de police, relativement à une hausse de l'offre en matière de formation et à l'achat d'équipements pour de nouveaux besoins en services spécialisés relatifs aux enquêtes criminelles, ainsi que pour la section Éclipse.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,6 M$, en hausse de 1,6 M$. Parmi les arrondissements qui revoient de manière notable leurs prévisions, mentionnons Rosemont–La Petite-Patrie (↑ 0,6 M$), en raison notamment d'un reclassement de dépenses auparavant attribuées aux contributions à des organismes, LaSalle (↑ 0,5 M$), dont le contrat de gestion avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux connaît une augmentation, ainsi que Pierrefonds-Roxboro (↑ 0,3 M$), où de nouveaux contrats seront octroyés pour un projet de nouvelle piscine.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces rubriques totalisent 522,4 M$, en baisse de 9 M$.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 37 M$ et affichent une baisse de 3,3 M$, ou 8,1 %. Cette variation s'explique principalement par le retrait des dépenses de publicité qui avaient été prévues au Service du greffe, à hauteur de 2,1 M$, pour la tenue de l'élection municipale de 2021.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 218,7 M$, en baisse de 1,1 M$, ou 0,5 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 145,3 M$ à 140,5 M$, une baisse de 4,8 M$, ou 3,3 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↓ 3 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, s'expliquant notamment par une réduction dans les baux de la Ville;

↓ 1,4 M$ au Service du greffe, en raison du retrait des frais de location prévus pour la tenue de l'élection générale de 2021;

↓ 1,1 M$ au Service de l'eau, relativement à plusieurs ajustements apportés aux opérations budgétaires, notamment les sommes transférées aux arrondissements;

↓ 1 M$ au Service des infrastructures du réseau routier, s'expliquant principalement par le plan de réduction de la facturation à la CSEM. La CSEM utilisera davantage sa réserve financière pour assumer la hausse des coûts en 2022;

↑ 1,6 M$ au Service des technologies de l'information, en raison notamment de l'indexation des contrats informatiques ainsi que de la mise en œuvre de nouveaux projets liés aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 78,1 M$ et augmentent de 3,7 M$ par rapport à 2021, soit une variation de 5 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien des immeubles municipaux, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains, les variations sont plus importantes, en raison d'ajouts aux installations existantes, comme dans les arrondissements suivants :

↑ 1,4 M$ à l'Arrondissement de Ville-Marie, en raison des travaux requis pour le centre Sanaaq, un nouveau centre culturel et communautaire comprenant une maison de la culture, avec salle de spectacle et salle d'exposition, une bibliothèque ainsi que des espaces sociocommunautaires, et dont l'ouverture est prévue en 2023;

↑ 0,8 M$ à l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à l'entretien d'un nouveau complexe aquatique, adjacent au Centre Rosemont;

↑ 0,6 M$ à l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le démarrage d'un nouveau centre communautaire ainsi que pour des rénovations prévues au YMCA.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent 266,7 M$, en baisse de 4,7 M$, soit une réduction de 1,7 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 243,7 M$, en baisse de 4,9 M$. Parmi les facteurs de variation, on note :

↓ 2 M$ au Service de l'eau, faisant suite notamment à une réduction pour les activités de dépistage menées dans le cadre du programme de remplacement des entrées de service en plomb, sans impact sur l'objectif que la Ville s'est donnée en la matière;

↓ 1,5 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'une révision à la baisse de la consommation en carburant;

↓ 0,7 M$ à l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en raison notamment des efforts de rationalisation effectués pour les achats de sels et autres abrasifs, ainsi que d'une révision à la baisse de la facturation immobilière.

Du côté des biens durables, les prévisions de 23 M$ affichent une hausse de 0,3 M$. Trois principaux éléments expliquent cette variation :

↓ 2,8 M$ au Service de l'environnement, attribuable à la fin de la construction d'une usine de traitement des lixiviats, au Complexe environnemental de Saint-Michel (CSEM);

↑ 1,3 M$ au Service de sécurité incendie, en raison de l'augmentation des coûts et de l'achat de pièces d'équipements, principalement les habits de combat, afin de remplir la mission du service;

↑ 2 M$ aux dépenses communes pour l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

Autres objets

En fonction de leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice. Toutefois, ce n'est pas le cas en 2022, la structure administrative de la Ville demeurant inchangée.

Les prévisions pour 2022 dans la catégorie « Autres objets » passent de 137,6 M$ à 87,5 M$, soit une réduction de 50,1 M$. Pour l'essentiel, cette variation s'explique par la non-récurrence d'une aide visant à assurer la relance économique en contexte de crise sanitaire.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2021 figurent aussi au tableau.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2021 et 2022

(en milliers de dollars)	Budget 2021 comparatif				Budget 2022			
	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 657 339	50 090	-	3 707 429	3 748 880	50 620	-	3 799 500
Paiements tenant lieu de taxes	285 333	-	-	285 333	265 091	-	-	265 091
Quotes-parts	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576	-	2 781 062	(2 296 712)	484 349
Transferts	215 205	196 468	-	411 673	231 028	229 933	-	460 961
Services rendus	298 826	63 763	(1 401)	361 188	319 764	64 349	(1 631)	382 482
Amendes et pénalités	109 704	109 561	-	219 265	109 125	109 562	-	218 687
Imposition de droits	277 038	1 969	-	279 007	351 691	237	-	351 928
Intérêts	83 027	88 213	-	171 240	80 900	84 928	-	165 827
Autres revenus	16 526	1 019	-	17 544	17 570	6 936	-	24 506
	4 942 996	**3 018 794**	**(2 071 536)**	**5 890 255**	**5 124 048**	**3 327 627**	**(2 298 343)**	**6 153 331**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	575 894	341 154	(202)	916 847	534 064	332 011	(210)	865 865
Sécurité publique	8 757	1 079 844	(396)	1 088 204	9 192	1 136 610	(595)	1 145 206
Transport	506 104	670 347	(61)	1 176 390	522 592	670 216	(67)	1 192 740
Hygiène du milieu	237 542	240 722	(401)	477 863	236 048	245 332	(383)	480 997
Santé et bien-être	57 967	118 973	(1)	176 939	60 376	122 801	(2)	183 175
Aménagement, urbanisme et développement	199 986	114 195	(283)	313 897	169 334	106 526	(288)	275 572
Loisirs et culture	497 592	129 505	(58)	627 039	515 435	136 292	(86)	651 642
Frais de financement	280 641	142 755	-	423 396	282 208	146 499	-	428 707
	2 364 482	**2 837 494**	**(1 401)**	**5 200 575**	**2 329 249**	**2 896 286**	**(1 631)**	**5 223 905**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 070 135**	**-**	**(2 070 135)**	**-**	**2 296 712**	**-**	**(2 296 712)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**508 379**	**181 300**	**-**	**689 680**	**498 087**	**431 340**	**-**	**929 427**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(428 118)	(146 928)		(575 045)	(439 752)	(163 702)		(603 454)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(291 187)	(100 652)		(391 838)	(122 801)	(100 939)		(223 740)
Excédent de fonctionnement affecté	236 810	(21 294)		215 516	111 977	(211 276)		(99 299)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(25 885)	87 573		61 688	(47 511)	44 578		(2 934)
	(80 262)	**(34 372)**	**-**	**(114 634)**	**(58 335)**	**(267 638)**	**-**	**(325 973)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats des exercices passés. Pour l'exercice de 2020, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2017 à 2019, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2022.

Tableau 151 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2017 à 2019 (global) et réel 2020, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2017 à 2019 – Global			Réel 2020 – Par compétences			
	2017	2018	2019	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 343 441	3 482 078	3 554 283	3 611 977	49 074	-	3 661 051
Paiements tenant lieu de taxes	260 024	264 417	274 855	279 133	-	-	279 133
Quotes-parts	397 246	418 106	425 936	-	2 431 746	(2 007 250)	424 496
Transferts	350 702	283 068	358 668	484 191	340 971	-	825 162
Services rendus	314 395	313 510	313 995	230 246	54 363	(2 832)	281 777
Amendes et pénalités	172 814	189 034	179 463	68 582	60 511	-	129 093
Imposition de droits	265 882	318 972	369 332	341 775	503	-	342 278
Intérêts	144 570	160 801	172 726	76 799	71 782	-	148 582
Autres revenus	43 132	52 146	42 953	34 259	5 295	-	39 554
	5 292 205	**5 482 131**	**5 692 210**	**5 126 960**	**3 014 246**	**(2 010 083)**	**6 131 124**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	770 873	676 213	703 529	451 289	297 281	(217)	748 353
Sécurité publique	1 098 016	1 075 719	1 095 975	7 278	1 180 177	(619)	1 186 835
Transport	1 010 076	1 016 389	1 023 160	460 360	648 333	(1 102)	1 107 591
Hygiène du milieu	407 264	467 281	443 010	233 082	238 482	(537)	471 027
Santé et bien-être	91 957	94 991	123 976	61 837	85 720	(1)	147 556
Aménagement, urbanisme et développement	191 803	200 735	278 232	131 562	103 279	(288)	234 553
Loisirs et culture	628 410	595 820	616 210	463 766	131 166	(68)	594 864
Frais de financement	389 789	397 166	400 983	267 126	129 570	-	396 696
	4 588 190	**4 524 314**	**4 685 075**	**2 076 300**	**2 814 008**	**(2 832)**	**4 887 476**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 007 250**	**-**	**(2 007 250)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**704 015**	**957 817**	**1 007 135**	**1 043 410**	**200 238**	**-**	**1 243 648**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(463 854)	(473 756)	(495 961)	(407 602)	(127 246)	-	(534 848,00)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(333 616)	(372 190)	(447 843)	(323 310)	(363 958)	-	(687 268,40)
Excédent de fonctionnement affecté	141 996	117 979	159 110	156 107	-	-	156 106,60
Charges constatées à financer ou à pourvoir	90 968	(17 158)	28 418	(25 972)	95 330	-	69 358,10
	(100 652)	**(271 368)**	**(260 315)**	**(193 176)**	**(268 628)**	**-**	**(461 804)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**139 510**	**212 694**	**250 859**	**442 632**	**(195 636)**	**-**	**246 996**

PDI 2022-2031 détaillé

ORIENTATIONS DU PDI 2022-2031

Le Plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le premier Plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite du Plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au PDI en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2022-2031. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Vision à long terme des investissements

La Ville présente cette année son deuxième programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer à nouveau une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. Auparavant, un programme triennal d'immobilisations (PTI) était adopté par l'administration municipale.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 152 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G$, soit une augmentation de près de 96 %. Alors que l'année 2020 a fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2021 devrait se rapprocher du niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

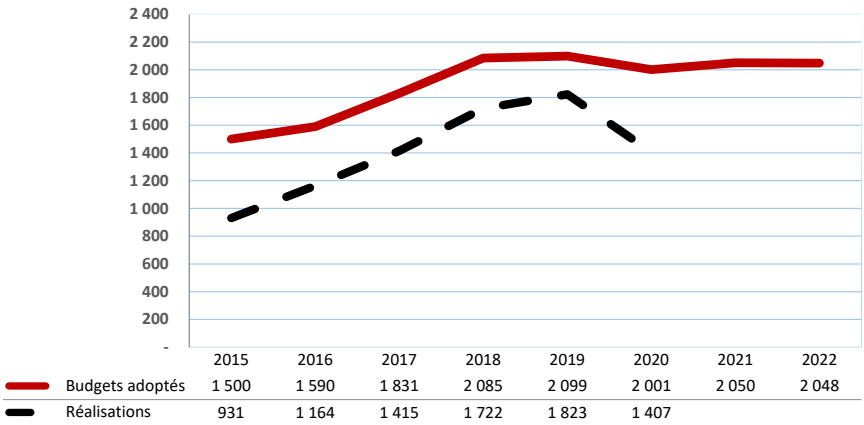

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823	1 407		

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2022-2031, les investissements prévus s'établissent à 19,5 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2022-2031 s'établissent à 2,7 G$. De ce montant, 2,4 G$ (88,9 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour trouver de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé porte sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat prévoit la proposition d'une structure de partenariat et d'un montage financier détaillé et se conclura par une feuille de route pour l'implantation du nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé dans le cadre de ce mandat pourra servir de référence pour d'autres secteurs en transformation, tels que Les Faubourgs ou encore les abords du prolongement de la ligne bleue.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031

Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 prévoit des investissements totaux de 19 539,8 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,5 %, pour un montant de 12 406,9 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,5 % des investissements totaux, soit 7 132,9 M$.

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences

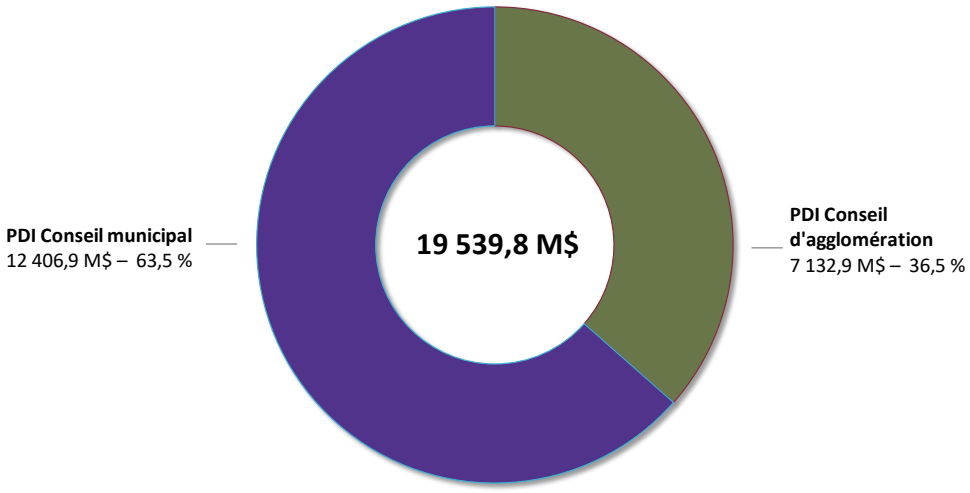

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 299,5 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2022-2031 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 250,9 M$, portant ainsi à 3 550,4 M$ (28,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal

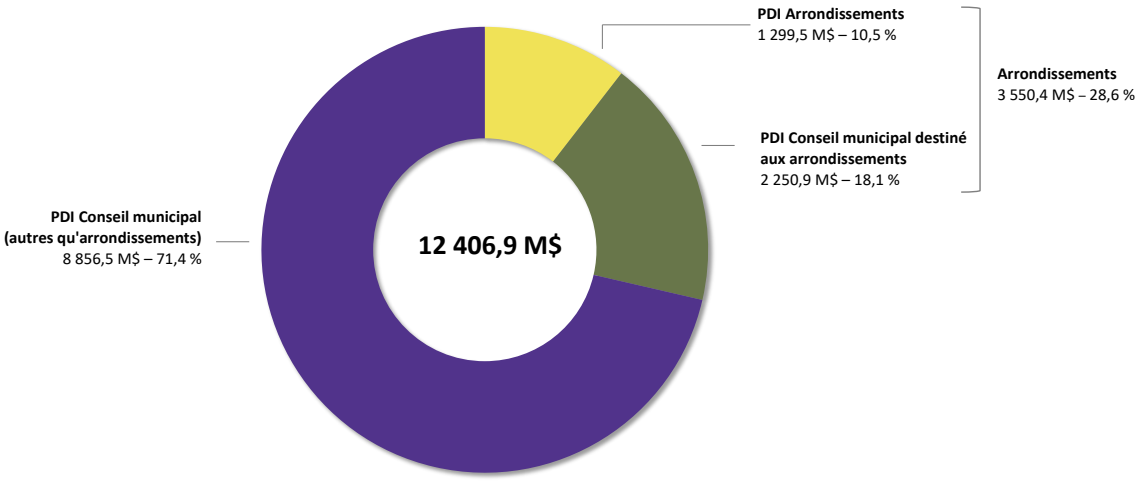

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI sont de 3 550,4 M$, soit une hausse de 223,2 M$ ou 6,7 % par rapport à ceux du PDI 2021-2030, qui s'établissaient à 3 327,2 M$.

Le montant de 2 250,9 M$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée par rapport au précédent PDI, soit 221,5 M$ ou 10,9 %, provient principalement des montants alloués aux projets de mise aux normes des équipements aquatiques existants ainsi qu'au maintien des infrastructures routières.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 297,8 M$ au PDI 2021-2030 à 1 299,5 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2022-2031.

Tableau 153 – Comparaison du PDI 2021-2030 et du PDI 2022-2031, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2021-2030	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	51 320	7 554	5 902	5 132	5 132	5 132	28 852	25 660	54 512
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	84 540	9 144	10 287	11 454	8 504	8 454	47 843	42 270	90 113
Montréal-Nord	49 705	7 138	5 864	5 064	4 564	4 314	26 944	21 570	48 514
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	54 450	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 900	13 325	12 730	12 730	12 730	12 730	64 245	63 650	127 895
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	111 743	9 620	9 620	9 620	9 620	9 620	48 100	48 100	96 200
Saint-Léonard	60 400	6 640	7 940	7 440	5 940	6 940	34 900	33 700	68 600
Sud-Ouest	70 865	5 839	5 839	5 839	5 839	5 839	29 195	29 195	58 390
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	69 810	10 042	10 260	7 756	7 656	7 581	43 295	37 955	81 250
Total – PDI des arrondissements	**1 297 833**	**136 707**	**135 847**	**132 440**	**127 390**	**128 015**	**660 399**	**639 125**	**1 299 524**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 029 365	239 313	204 921	198 311	206 627	220 908	1 070 080	1 180 770	2 250 850
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**3 327 198**	**376 020**	**340 768**	**330 751**	**334 017**	**348 923**	**1 730 479**	**1 819 895**	**3 550 374**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2022-2031.

Tableau 154 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	500	2 900	2 900	2 900	2 900	12 100	14 500	26 600
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 410	1 459	1 184	1 408	1 549	7 010	14 015	21 025
	4 910	**7 359**	**7 084**	**7 308**	**7 449**	**34 110**	**43 515**	**77 625**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	46 583	31 680	31 872	34 407	45 831	190 373	163 360	353 733
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	6 152	9 555	9 539	10 850	12 011	48 107	105 535	153 642
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	1 831	5 249	6 285	737	5 309	19 411	8 914	28 325
	54 566	**46 484**	**47 696**	**45 994**	**63 151**	**257 891**	**277 809**	**535 700**
Gestion et planification immobilière								
Programme des cours de services	9 808	11 191	17 967	11 341	9 000	59 307	106 250	165 557
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 750	3 000	1 000	1 000	3 000	13 750	10 250	24 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	1 000	1 000	1 500	3 000	9 500	15 000	24 500
	18 558	**15 191**	**19 967**	**13 841**	**15 000**	**82 557**	**131 500**	**214 057**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	27 402	27 645	24 966	25 332	23 533	128 878	122 829	251 707
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	5 839	20 741	23 038	12 703	3 121	65 442	128 951	194 393
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	9 837	10 896	16 001	13 705	9 247	59 686	89 255	148 941
Projets de développement d'installations sportives	925	2 826	1 513	37 978	44 254	87 496	30 000	117 496
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	20 000	13 619	5 621	2 914	10 000	52 154	58 000	110 154
Programme des arénas	8 599	15 175	8 408	4 458	1 008	37 648	-	37 648
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	10 359	2 300	3 360	-	-	16 019	12 500	28 519
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	20 956	-	-	-	-	20 956	-	20 956
	103 917	**93 202**	**82 907**	**97 090**	**91 163**	**468 279**	**441 535**	**909 814**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	32 995	18 116	16 010	18 049	20 040	105 210	168 866	274 076
	32 995	**18 116**	**16 010**	**18 049**	**20 040**	**105 210**	**168 866**	**274 076**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	750	1 180	845	845	1 105	4 725	2 545	7 270
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	-	500	500	-	1 000	-	1 000
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	265	265	302	-	-	832	-	832
Système de gestion des loisirs municipaux	352	-	-	-	-	352	-	352
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	-	124	-	-	-	124	-	124
	1 367	**1 569**	**1 647**	**1 345**	**1 105**	**7 033**	**2 545**	**9 578**
Urbanisme et mobilité								
Programme d'aménagement des rues - Local	9 000	10 000	10 000	10 000	10 000	49 000	50 000	99 000
Programme de maintien des infrastructures routières	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000	34 000	35 000	69 000
Piétons : Rues piétonnes et partagées	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	-	-	-	-	2 000	-	2 000
	22 000	**22 000**	**22 000**	**22 000**	**22 000**	**110 000**	**110 000**	**220 000**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**239 313**	**204 921**	**198 311**	**206 627**	**220 908**	**1 070 080**	**1 180 770**	**2 250 850**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 19 539,8 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2022-2031, un montant de 3 553,6 M$, soit 18,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 660,3 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (868,3 M$), et des revenus divers (25 M$).

Un montant de 15 986,2 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2022-2031, s'établit à 8 345 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 902,9 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2022-2031.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2022-2031 est de 7 083,3 M$, ce qui représente 36,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 120 M$ en 2022 à 681 M$ en 2026, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2022 à 2026
(en millions de dollars)

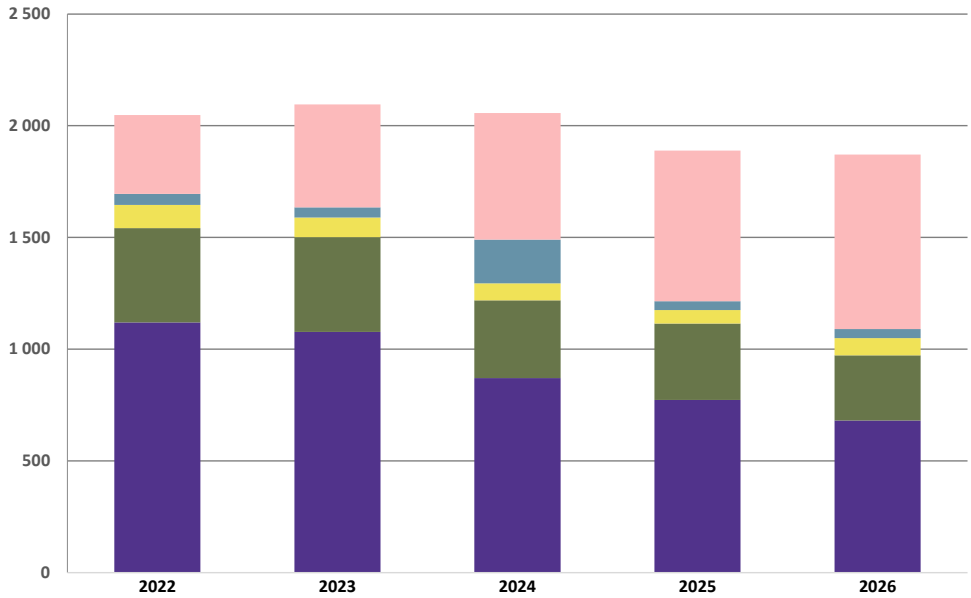

	2022	2023	2024	2025	2026
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	353	460	567	674	781
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	49	46	195	40	40
Autres sources de financement	104	88	76	60	78
Subventions gouvernementales	422	424	348	342	291
Emprunts selon la programmation	1 120	1 077	871	773	681

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	253,4	242,9	220,4	234,8	232,7	1 184,2	1 333,6	2 517,8
Sécurité publique	40,6	46,6	50,2	52,2	49,4	239,0	166,4	405,4
Transport	490,5	506,0	477,8	483,1	481,1	2 438,5	2 664,4	5 102,9
Hygiène du milieu	671,0	723,9	726,8	541,3	537,8	3 200,8	2 355,2	5 556,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,4	98,9	91,4	77,1	98,3	490,1	643,5	1 133,6
Loisirs et culture	467,6	476,7	490,1	500,4	471,8	2 406,6	2 417,5	4 824,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 047,5**	**2 095,0**	**2 056,7**	**1 888,9**	**1 871,1**	**9 959,2**	**9 580,6**	**19 539,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	422,3	424,4	347,8	342,0	290,9	1 827,4	832,9	2 660,3
Activités commerciales de la CSEM	99,2	83,4	72,6	57,8	75,2	388,2	480,1	868,3
Dépôts des promoteurs et autres	4,8	4,9	3,2	1,7	2,3	16,9	8,1	25,0
Total – Sources de financement externes	**526,3**	**512,7**	**423,6**	**401,5**	**368,4**	**2 232,5**	**1 321,1**	**3 553,6**
Montant à la charge des contribuables	**1 521,2**	**1 582,3**	**1 633,1**	**1 487,4**	**1 502,7**	**7 726,7**	**8 259,5**	**15 986,2**
Paiement au comptant								
Services	17,8	13,0	162,3	12,2	11,6	216,9	44,6	261,5
Arrondissements	3,0	5,0	5,4	0,4	1,1	14,9	4,5	19,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**353,0**	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**2 835,0**	**5 510,0**	**8 345,0**
Total – Paiement au comptant	**401,5**	**505,7**	**762,4**	**714,3**	**821,4**	**3 205,3**	**5 697,6**	**8 902,9**
Emprunts selon la programmation	**1 119,7**	**1 076,6**	**870,7**	**773,1**	**681,3**	**4 521,4**	**2 561,9**	**7 083,3**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 12 406,9 M$, soit 63,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 536,2 M$ (20,4 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 868,3 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 742,8 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 127,9 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 9 870,7 M$, soit 79,6 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	162,1	143,1	137,9	149,9	136,8	729,8	772,7	1 502,5
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	446,2	448,2	413,1	397,9	408,8	2 114,2	2 403,2	4 517,4
Hygiène du milieu	197,6	203,3	194,8	187,0	186,1	968,8	978,0	1 946,8
Aménagement, urbanisme et développement	115,1	95,4	86,6	72,4	93,6	463,1	620,2	1 083,3
Loisirs et culture	350,5	347,8	354,1	352,6	317,5	1 722,5	1 634,4	3 356,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 271,5**	**1 237,8**	**1 186,5**	**1 159,8**	**1 142,8**	**5 998,4**	**6 408,5**	**12 406,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	195,1	165,5	179,5	189,5	176,4	906,0	736,9	1 642,9
Activités commerciales de la CSEM	99,2	83,4	72,6	57,8	75,2	388,2	480,1	868,3
Dépôts des promoteurs et autres	4,8	4,9	3,2	1,7	2,3	16,9	8,1	25,0
Total – Sources de financement externes	**299,1**	**253,8**	**255,3**	**249,0**	**253,9**	**1 311,1**	**1 225,1**	**2 536,2**
Montant à la charge des contribuables	**972,4**	**984,0**	**931,2**	**910,8**	**888,9**	**4 687,3**	**5 183,4**	**9 870,7**
Paiement au comptant								
Services	7,3	2,9	2,9	2,9	2,9	18,9	14,6	33,5
Arrondissements	3,0	5,0	5,4	0,4	1,1	14,9	4,5	19,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	223,9							
Eau	42,1	275,1	329,9	420,6	478,5	1 772,1	3 687,8	5 459,9
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**268,0**	**275,1**	**329,9**	**420,6**	**478,5**	**1 772,1**	**3 687,8**	**5 459,9**
Total – Paiement au comptant	**301,3**	**306,0**	**361,2**	**446,9**	**505,5**	**1 920,9**	**3 821,9**	**5 742,8**
Emprunts selon la programmation	**671,1**	**678,0**	**570,0**	**463,9**	**383,4**	**2 766,4**	**1 361,5**	**4 127,9**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 132,9 M$, soit 36,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 017,4 M$ (14,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 160,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 955,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 115,5 M$, soit 85,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 157 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	91,3	99,8	82,5	84,9	95,9	454,4	560,9	1 015,3
Sécurité publique	40,6	46,6	50,2	52,2	49,4	239,0	166,4	405,4
Transport	44,3	57,8	64,7	85,2	72,3	324,3	261,2	585,5
Hygiène du milieu	473,4	520,6	532,0	354,3	351,7	2 232,0	1 377,2	3 609,2
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	3,5	4,8	4,7	4,7	27,0	23,3	50,3
Loisirs et culture	117,1	128,9	136,0	147,8	154,3	684,1	783,1	1 467,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**776,0**	**857,2**	**870,2**	**729,1**	**728,3**	**3 960,8**	**3 172,1**	**7 132,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	227,2	258,9	168,3	152,5	114,5	921,4	96,0	1 017,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**227,2**	**258,9**	**168,3**	**152,5**	**114,5**	**921,4**	**96,0**	**1 017,4**
Montant à la charge des contribuables	**548,8**	**598,3**	**701,9**	**576,6**	**613,8**	**3 039,4**	**3 076,1**	**6 115,5**
Paiement au comptant								
Services	10,5	10,1	159,4	9,3	8,7	198,0	30,0	228,0
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	85,0	184,9	237,1	253,4	302,5	1 062,9	1 822,2	2 885,1
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**85,0**	**184,9**	**237,1**	**253,4**	**302,5**	**1 062,9**	**1 822,2**	**2 885,1**
Total – Paiement au comptant	**100,2**	**199,7**	**401,2**	**267,4**	**315,9**	**1 284,4**	**1 875,7**	**3 160,1**
Emprunts selon la programmation	**448,6**	**398,6**	**300,7**	**309,2**	**297,9**	**1 755,0**	**1 200,4**	**2 955,4**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 70,3 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 29,7 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2022-2031, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 880,3 M$ dans les infrastructures routières (4 840,7 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 039,6 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	367,4	366,3	333,8	369,9	379,2	1 816,6	2 008,0	3 824,6
Environnement et infrastructures souterraines	534,0	488,0	462,9	417,1	435,8	2 337,8	2 592,2	4 930,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	151,4	158,3	140,5	140,1	755,0	682,0	1 437,0
Bâtiments et terrains	230,7	201,4	207,5	200,6	222,8	1 063,0	1 290,1	2 353,1
Véhicules	55,7	42,6	41,7	44,2	45,8	230,0	294,4	524,4
Ameublement et équipements de bureau	55,3	54,6	49,6	53,5	63,0	276,0	265,5	541,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,0	13,4	11,6	11,2	9,9	61,1	62,6	123,7
Total – Investissements	**1 422,8**	**1 317,7**	**1 265,4**	**1 237,0**	**1 296,6**	**6 539,5**	**7 194,8**	**13 734,3**
Pourcentage - Protection	69,5 %	62,9 %	61,5 %	65,5 %	69,3 %	65,7 %	75,1 %	70,3 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	81,5	108,4	100,0	89,0	81,5	460,4	555,7	1 016,1
Environnement et infrastructures souterraines	127,4	276,0	321,5	149,3	75,0	949,2	160,4	1 109,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	120,1	151,6	141,8	158,5	109,8	681,8	732,7	1 414,5
Bâtiments et terrains	224,5	158,8	160,7	189,6	252,2	985,8	710,0	1 695,8
Véhicules	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Ameublement et équipements de bureau	60,2	71,0	55,8	54,0	47,2	288,2	181,7	469,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	9,0	9,5	9,5	9,5	6,8	44,3	35,3	79,6
Total – Investissements	**624,7**	**777,3**	**791,3**	**651,9**	**574,5**	**3 419,7**	**2 385,8**	**5 805,5**
Pourcentage - Développement	30,5 %	37,1 %	38,5 %	34,5 %	30,7 %	34,3 %	24,9 %	29,7 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	448,9	474,7	433,8	458,9	460,7	2 277,0	2 563,7	4 840,7
Environnement et infrastructures souterraines	661,4	764,0	784,4	566,4	510,8	3 287,0	2 752,6	6 039,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	284,8	303,0	300,1	299,0	249,9	1 436,8	1 414,7	2 851,5
Bâtiments et terrains	455,2	360,2	368,2	390,2	475,0	2 048,8	2 000,1	4 048,9
Véhicules	57,7	44,6	43,7	46,2	47,8	240,0	304,4	544,4
Ameublement et équipements de bureau	115,5	125,6	105,4	107,5	110,2	564,2	447,2	1 011,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,0	22,9	21,1	20,7	16,7	105,4	97,9	203,3
Total – Investissements	**2 047,5**	**2 095,0**	**2 056,7**	**1 888,9**	**1 871,1**	**9 959,2**	**9 580,6**	**19 539,8**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	357,4	358,3	320,3	332,9	339,5	1 708,4	1 997,0	3 705,4
Environnement et infrastructures souterraines	300,7	283,5	279,9	242,0	259,8	1 365,9	1 453,7	2 819,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	134,2	110,8	123,6	109,0	106,2	583,8	585,0	1 168,8
Bâtiments et terrains	154,4	147,4	153,1	146,0	140,2	741,1	865,6	1 606,7
Véhicules	33,0	18,1	16,0	18,0	20,0	105,1	168,9	274,0
Ameublement et équipements de bureau	29,4	28,3	25,6	26,3	26,6	136,2	88,6	224,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	11,7	9,9	9,7	8,4	52,1	54,4	106,5
Total – Investissements	**1 021,5**	**958,1**	**928,4**	**883,9**	**900,7**	**4 692,6**	**5 213,2**	**9 905,8**
Pourcentage - Protection	80,3 %	77,4 %	78,2 %	76,2 %	78,8 %	78,2 %	81,3 %	79,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	47,8	58,9	49,6	41,4	49,4	247,1	306,1	553,2
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	7,5	7,5	-	25,1	-	25,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	68,1	73,8	61,1	68,9	36,1	308,0	204,8	512,8
Bâtiments et terrains	87,8	99,9	101,7	122,7	124,8	536,9	542,9	1 079,8
Véhicules	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Ameublement et équipements de bureau	30,3	30,7	26,7	24,1	23,2	135,0	96,9	231,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	9,5	9,5	9,3	6,6	43,7	34,6	78,3
Total – Investissements	**250,0**	**279,7**	**258,1**	**275,9**	**242,1**	**1 305,8**	**1 195,3**	**2 501,1**
Pourcentage - Développement	19,7 %	22,6 %	21,8 %	23,8 %	21,2 %	21,8 %	18,7 %	20,2 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	405,2	417,2	369,9	374,3	388,9	1 955,5	2 303,1	4 258,6
Environnement et infrastructures souterraines	305,9	288,4	287,4	249,5	259,8	1 391,0	1 453,7	2 844,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	202,3	184,6	184,7	177,9	142,3	891,8	789,8	1 681,6
Bâtiments et terrains	242,2	247,3	254,8	268,7	265,0	1 278,0	1 408,5	2 686,5
Véhicules	35,0	20,1	18,0	20,0	22,0	115,1	178,9	294,0
Ameublement et équipements de bureau	59,7	59,0	52,3	50,4	49,8	271,2	185,5	456,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	21,2	21,2	19,4	19,0	15,0	95,8	89,0	184,8
Total – Investissements	**1 271,5**	**1 237,8**	**1 186,5**	**1 159,8**	**1 142,8**	**5 998,4**	**6 408,5**	**12 406,9**

Tableau 160 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	10,0	8,0	13,5	37,0	39,7	108,2	11,0	119,2
Environnement et infrastructures souterraines	233,3	204,5	183,0	175,1	176,0	971,9	1 138,5	2 110,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	30,5	40,6	34,7	31,5	33,9	171,2	97,0	268,2
Bâtiments et terrains	76,3	54,0	54,4	54,6	82,6	321,9	424,5	746,4
Véhicules	22,7	24,5	25,7	26,2	25,8	124,9	125,5	250,4
Ameublement et équipements de bureau	25,9	26,3	24,0	27,2	36,4	139,8	176,9	316,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,6	1,7	1,7	1,5	1,5	9,0	8,2	17,2
Total – Investissements	**401,3**	**359,6**	**337,0**	**353,1**	**395,9**	**1 846,9**	**1 981,6**	**3 828,5**
Pourcentage - Protection	51,7 %	42,0 %	38,7 %	48,4 %	54,4 %	46,6 %	62,5 %	53,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	33,7	49,5	50,4	47,6	32,1	213,3	249,6	462,9
Environnement et infrastructures souterraines	122,2	271,1	314,0	141,8	75,0	924,1	160,4	1 084,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	52,0	77,8	80,7	89,6	73,7	373,8	527,9	901,7
Bâtiments et terrains	136,7	58,9	59,0	66,9	127,4	448,9	167,1	616,0
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	29,9	40,3	29,1	29,9	24,0	153,2	84,8	238,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,7	1,3
Total – Investissements	**374,7**	**497,6**	**533,2**	**376,0**	**332,4**	**2 113,9**	**1 190,5**	**3 304,4**
Pourcentage - Développement	48,3 %	58,0 %	61,3 %	51,6 %	45,6 %	53,4 %	37,5 %	46,3 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	43,7	57,5	63,9	84,6	71,8	321,5	260,6	582,1
Environnement et infrastructures souterraines	355,5	475,6	497,0	316,9	251,0	1 896,0	1 298,9	3 194,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	82,5	118,4	115,4	121,1	107,6	545,0	624,9	1 169,9
Bâtiments et terrains	213,0	112,9	113,4	121,5	210,0	770,8	591,6	1 362,4
Véhicules	22,7	24,5	25,7	26,2	25,8	124,9	125,5	250,4
Ameublement et équipements de bureau	55,8	66,6	53,1	57,1	60,4	293,0	261,7	554,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,8	1,7	1,7	1,7	1,7	9,6	8,9	18,5
Total – Investissements	**776,0**	**857,2**	**870,2**	**729,1**	**728,3**	**3 960,8**	**3 172,1**	**7 132,9**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir celui du PDI 2021-2030.

Tableau 161 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2021-2030, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2022-2031			PDI 2021-2030			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	3 824,6	1 016,2	**4 840,8**	3 456,1	1 102,2	**4 558,3**	368,5	(86,0)	**282,5**
Environnement et infrastructures souterraines	4 929,8	1 109,7	**6 039,5**	4 779,1	1 064,0	**5 843,1**	150,7	45,7	**196,4**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 437,2	1 414,4	**2 851,6**	1 593,4	1 347,3	**2 940,7**	(156,2)	67,1	**(89,1)**
Bâtiments et terrains	2 352,9	1 695,8	**4 048,7**	2 269,8	1 494,0	**3 763,8**	83,1	201,8	**284,9**
Véhicules	524,5	20,0	**544,5**	465,8	20,6	**486,4**	58,7	(0,6)	**58,1**
Ameublement et équipements de bureau	541,6	470,1	**1 011,7**	671,8	235,0	**906,8**	(130,2)	235,1	**104,9**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	123,6	79,4	**203,0**	133,7	60,5	**194,2**	(10,1)	18,9	**8,8**
Total – Investissements	**13 734,2**	**5 805,6**	**19 539,8**	**13 369,7**	**5 323,6**	**18 693,3**	**364,5**	**482,0**	**846,5**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 846,5 M$ ou 4,5 %.

La principale hausse observée (284,9 M$) provient de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains ». Cette hausse s'explique par des investissements majeurs dans des bâtiments comme pour le nouveau projet de relocalisation du centre d'appels 911 et la mise en œuvre de la phase trois du Programme aquatique de Montréal (PAM), qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration.

Les investissements budgétés pour les infrastructures routières affichent également une hausse (282,5 M$), notamment en ce qui a trait aux aménagements des rues afin d'y améliorer la sécurité, la convivialité ainsi que l'intégration de transports actifs et collectifs répondant aux attentes citoyennes.

Par ailleurs, une accélération des investissements dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, visant à résorber le déficit d'entretien, explique la hausse relative à la catégorie « Environnement et infrastructures souterraines » (196,4 M$).

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagères et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 403 M$ prévus en 2021.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

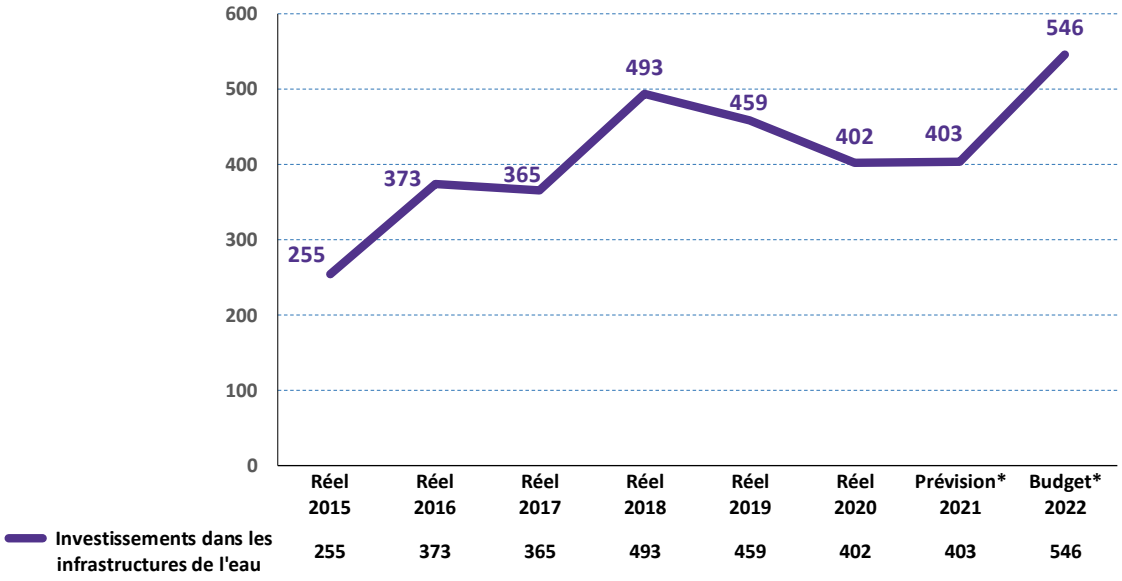

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2022-2031, un montant de 5 073,8 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 545,8 M$ en 2022.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 879 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2020, 82 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (558,9 M$), le plan directeur des ouvrages de rétention (313,6 M$) et le réseau primaire d'égouts (274,5 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (519,8 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (361,2 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (121,8 M$).

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 178,5 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de Montréalaises et de Montréalais, nécessitera un montant de 258,3 M$.

Un autre montant de 18,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagères et des usagers, ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 568,9 M$ dans ce PDI.

Tableau 162 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026	2027-2031	2022-2031
Programmes								
Direction de l'eau potable								
Réseau primaire d'aqueduc	63 797,0	59 342,0	62 300,0	47 500,0	50 961,0	283 900,0	275 000,0	558 900,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	13 216,0	6 527,0	14 020,0	4 000,0	8 000,0	45 763,0	76 000,0	121 763,0
Usines de traitement d'eau potable	71 291,0	46 912,0	13 627,0	29 525,0	37 421,0	198 776,0	321 019,0	519 795,0
	148 304,0	**112 781,0**	**89 947,0**	**81 025,0**	**96 382,0**	**528 439,0**	**672 019,0**	**1 200 458,0**
Direction des réseaux d'eau								
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	510,0	1 020,0	1 020,0	1 020,0	3 570,0	5 100,0	8 670,0
	190 320,0	**195 626,0**	**188 173,0**	**181 020,0**	**181 020,0**	**936 159,0**	**951 500,0**	**1 887 659,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Réseau primaire d'égouts	30 713,0	44 952,0	24 481,0	21 669,0	22 928,0	144 743,0	129 717,0	274 460,0
Plan directeur de drainage	28 824,0	34 344,0	70 884,0	54 444,0	45 001,0	233 497,0	80 121,0	313 618,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	35 951,0	39 561,0	37 932,0	37 456,0	22 181,0	173 081,0	188 122,0	361 203,0
	95 488,0	**118 857,0**	**133 297,0**	**113 569,0**	**90 110,0**	**551 321,0**	**397 960,0**	**949 281,0**
Total – Programmes	**434 112,0**	**427 264,0**	**411 417,0**	**375 614,0**	**367 512,0**	**2 015 919,0**	**2 021 479,0**	**4 037 398,0**
Projets								
Direction de l'eau potable								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	3 139,0	-	-	-	-	3 139,0	-	3 139,0
Modernisation du réservoir McTavish	16 500,0	5 100,0	26 300,0	33 453,0	33 453,0	114 806,0	143 542,0	258 348,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	17 257,0	26 194,0	23 000,0	21 700,0	21 700,0	109 851,0	68 688,0	178 539,0
	36 896,0	**31 294,0**	**49 300,0**	**55 153,0**	**55 153,0**	**227 796,0**	**212 230,0**	**440 026,0**
Direction des réseaux d'eau								
Mesure de la consommation d'eau	1 200,0	389,0	-	-	-	1 589,0	-	1 589,0
Optimisation des réseaux	8 172,0	6 572,0	3 142,0	823,0	-	18 709,0	-	18 709,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 841,0	1 562,0	3 303,0	442,0	-	7 148,0	-	7 148,0
	11 213,0	**8 523,0**	**6 445,0**	**1 265,0**	**-**	**27 446,0**	**-**	**27 446,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Désinfection de l'effluent	63 625,0	203 600,0	217 000,0	64 784,0	8 300,0	557 309,0	11 600,0	568 909,0
Ajout d'un traitement secondaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Remplacement des incinérateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
	63 625,0	**203 600,0**	**217 000,0**	**64 784,0**	**8 300,0**	**557 309,0**	**11 600,0**	**568 909,0**
Total – Projets	**111 734,0**	**243 417,0**	**272 745,0**	**121 202,0**	**63 453,0**	**812 551,0**	**223 830,0**	**1 036 381,0**
Total – Gestion de l'eau	**545 846,0**	**670 681,0**	**684 162,0**	**496 816,0**	**430 965,0**	**2 828 470,0**	**2 245 309,0**	**5 073 779,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 868 M$ pour la période 2022-2031, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 29,2 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$, en 2015, à près de 380 M$ prévus en 2021.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

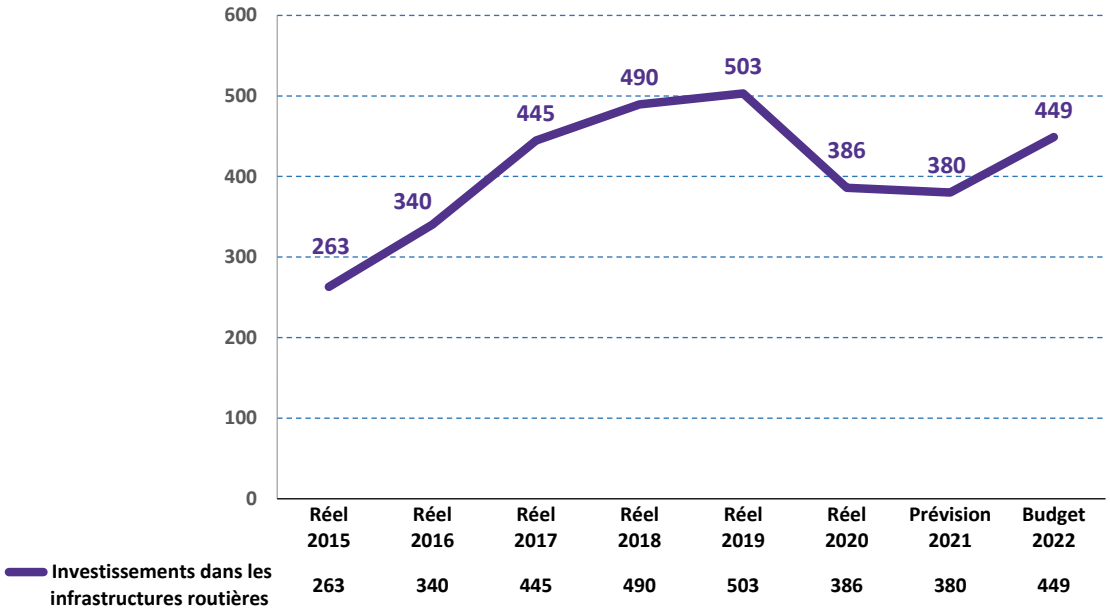

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2022-2031, la Ville investira un total de 5 096,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 825,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 271,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (65,7 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 347,4 M$). De plus, un montant de 255,5 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 163 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	288,0	269,8	281,9	335,5	344,9	1 520,1	1 827,3	3 347,4
Ponts, tunnels et viaducs	65,1	80,3	41,5	30,0	30,0	246,9	150,0	396,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,8	16,1	10,5	4,4	4,4	49,2	27,1	76,3
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,5	-	-	-	-	0,5	3,5	4,0
	367,4	**366,2**	**333,9**	**369,9**	**379,3**	**1 816,7**	**2 007,9**	**3 824,6**
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Total – Investissements	**367,4**	**366,2**	**333,9**	**369,9**	**379,3**	**1 816,7**	**2 008,4**	**3 825,1**

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	52,7	88,8	87,8	88,2	81,5	399,0	555,7	954,7
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	28,8	19,4	12,2	0,9	-	61,3	-	61,3
Autres éléments de l'actif	-	0,2	-	-	-	0,2	-	0,2
	81,5	**108,4**	**100,0**	**89,1**	**81,5**	**460,5**	**555,7**	**1 016,2**
Pistes cyclables	24,0	26,0	23,0	26,0	26,0	125,0	130,0	255,0
Total – Investissements	**105,5**	**134,4**	**123,0**	**115,1**	**107,5**	**585,5**	**685,7**	**1 271,2**

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Chemins, rues, routes et trottoirs	340,7	358,6	369,7	423,7	426,4	1 919,1	2 383,0	4 302,1
Ponts, tunnels et viaducs	65,1	80,3	41,5	30,0	30,0	246,9	150,0	396,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,8	16,1	10,5	4,4	4,4	49,2	27,1	76,3
Voirie pour projets de transport collectif	28,8	19,4	12,2	0,9	-	61,3	-	61,3
Autres éléments de l'actif	0,5	0,2	-	-	-	0,7	3,5	4,2
	448,9	**474,6**	**433,9**	**459,0**	**460,8**	**2 277,2**	**2 563,6**	**4 840,8**
Pistes cyclables	24,0	26,0	23,0	26,0	26,0	125,0	130,5	255,5
Total – Investissements	**472,9**	**500,6**	**456,9**	**485,0**	**486,8**	**2 402,2**	**2 694,1**	**5 096,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes aînées, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 400,3 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes citoyennes.

Un montant de 303 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 299 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 4 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 373 M$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 69 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 50,9 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et des résidences de personnes aînées ainsi qu'aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, elle engagera une somme de 50 M$ destinée aux arrondissements en vue d'améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (comprenant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 40 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et des usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de

mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et des usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 30 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable.

Enfin, un montant de 42,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 272,3 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 197 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'Administration à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 58 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2021, il comprend plus de 9 000 vélos standards et près de 1 725 vélos à assistance électrique qui sont répartis dans plus de 680 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidiennes et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique seront notamment ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 17,3 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi Montréal.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 414,5 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation ici et ailleurs comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles, à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de la rue Sainte-Catherine Ouest.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons et des 5 intersections situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 186,5 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de 2 stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

Ce nouvel axe de mobilité durable s'intégrera au corridor vert Saraguay-Angrignon afin de permettre de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif de rendre ce quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 134,5 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalaises et les Montréalais. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Complexe Turcot – 125,3 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2021. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 101,2 M$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'Arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager près de 2,8 km de chaussée et 22 intersections, d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, ainsi que d'aménager un nouveau parc et des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 97,9 M$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, nécessitant d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. De plus, les approches nord et sud du nouveau pont feront l'objet de réaménagements paysagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 61,3 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et les piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 60,9 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le programme particulier d'urbanisme du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un

milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Avenue des Pins – 47,9 M$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et des usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagements aux abords du CUSM – 41,6 M$

Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville procédera au réaménagement de l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que de certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 37,3 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement comprenant les rues Bridge et des Irlandais, avec notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Peel – 35,2 M$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins et entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34,9 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. La participation de la Ville y comprenait la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

Les aménagements actuels sont jugées insuffisants notamment pour une meilleure intégration urbaine. Le projet Parcours Signature est proposé par la ville à ses partenaires pour y remédier.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires qui éclairent toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de bénéficier d'une réduction de la consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 12,9 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure de cet actif sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons et la réfection du premier, entre le boulevard Provencher et la rue Saint-Urbain (tronçon est) doit débuter en 2023. La seconde phase, pour le tronçon entre le prolongement du chemin Fleming et l'autoroute de la Côte-de-Liesse (tronçon ouest), doit débuter en 2026. Puisqu'il s'agit d'un projet de maintien, le MTQ n'a prévu aucune somme pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute, d'autant qu'il s'agit d'éléments de compétence municipale. Or, ce projet aura des impacts directs importants sur les riverains et la mobilité, et il est inconcevable de faire subir de si nombreux inconvénients sans inclure au projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus, souvent décriés depuis plusieurs années. La Ville de Montréal procède donc actuellement à une analyse des possibilités afin d'améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure et dessous, et travaille de concert avec le MTQ à planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux. Pour le tronçon est, la stratégie est d'intégrer au projet du MTQ le maximum d'interventions possibles, incluant dans un premier temps la réparation des structures municipales avoisinantes, la réfection des murs de soutènement de l'avenue Querbes ainsi que le remplacement des luminaires sous la structure, et dans un second temps, la réalisation de travaux d'aménagement en mode successif. Pour le tronçon ouest, la stratégie consiste à réaliser un projet intégré de réfection, en collaboration avec le MTQ.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Parcours Signature Montréal Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris la mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont

Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Le prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) jusqu'à Anjou est porteur d'avenir. Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, il s'agit d'un levier de redéveloppement urbain ayant un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville doit saisir l'opportunité créée par ce chantier de la STM (maître d'ouvrage du PLBM) pour non seulement adapter le territoire à l'implantation de 5 nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, il importe que la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (4 km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs. Il est également requis de réaménager le boulevard Shaughnessy et la rue Everett, au pourtour de la station de métro Saint-Michel, pour améliorer la sécurité des déplacements en tous modes (accident mortel en 2021), de même que d'ajouter des pôles de mobilité et de rabattre le réseau cyclable pour desservir les nouvelles stations. Par ailleurs, en vue de l'aménagement d'espaces publics complémentaires du PLBM et des projets de redéveloppement urbain, la Ville devra acquérir divers actifs et voir à leur aménagement. De plus, elle jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et des usagers ainsi que des riveraines et des riverains.

Les sommes à débourser par la Ville mettent en lumière l'impact du projet sur son territoire ainsi que la contribution financière municipale montréalaise nécessaire à la réalisation de ce projet structurant, lequel s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Plan stratégique Montréal 2030.

Grand Sud-Ouest - Ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitain de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec, la mise en service de nouveaux projets structurants de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. Les axes de desserte de la ligne rose, proposés en 2017, répondent à des besoins pressants comme celui de désengorger la ligne orange et de relier le centre-ville au Grand Sud-Ouest et au Nord-Est de Montréal.

Dans une perspective d'équité territoriale, ce projet permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet (du centre-ville au Grand Sud-Ouest) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030 et un mandat de 20 M$ pour réaliser le dossier

d'opportunité de ce tronçon a débuté en 2021. La Ville de Montréal collabore également avec le ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ce projet.

REM de l'Est

Le gouvernement du Québec a aussi donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un REM vers l'Est et le Nord-Est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur la collaboration entre la Ville de Montréal, l'ARTM, le ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra.

En décembre 2020, CDPQ Infra et le gouvernement du Québec ont annoncé publiquement le projet du REM de l'Est, avec la participation de la Ville. Le REM de l'Est est composé de 2 antennes (Pointe-aux-Trembles et Marie-Victorin), lesquelles deviennent communes au sud de l'avenue Souligny, dans l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Cette antenne commune converge vers le centre-ville pour un total de 32 km, avec 23 nouvelles stations. Le REM de l'Est sera connecté au réseau de transport collectif existant (métro, SRB et trains de banlieue).

Son implantation au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains. En plus des projets du boulevard de l'Assomption Sud et de la revitalisation de la rue Notre-Dame, les axes René-Lévesque, Assomption Nord et Sherbrooke feront l'objet de travaux de transformation importants afin d'accueillir cette nouvelle infrastructure de transport collectif.

Prolongement du REM vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. Ce prolongement permettrait d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traverserait le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égouts, aqueduc, feux de circulation, etc.).

Véloroute (programme d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal – CMM)

En 2019, la Ville de Montréal a demandé officiellement à la CDPQ Infra, responsable du projet du REM, d'évaluer la possibilité d'inclure au mandat du concepteur l'implantation d'une véloroute sur l'antenne Deux-Montagnes et de préciser les conditions qui seraient imposées pour la conception de 4 segments spécifiques que viendraient compléter des liens réalisés sur le territoire montréalais afin de les connecter au réseau cyclable existant. Un consultant a dès lors réalisé une analyse de faisabilité préliminaire pour les segments demandés, en caractérisant l'espace disponible pour l'emplacement d'un lien cyclable, en fonction de l'avancement de la conception et de la stratégie de drainage et des caractéristiques des infrastructures tout le long du parcours.

La démarche proposée consiste en la mise en place d'un programme de véloroute métropolitaine, constituée de deux principales voies suivant les antennes Deux-Montagnes et Anse-à-l'Orme du REM, et elles-mêmes déclinées en plusieurs sous-projets de tronçons de pistes multifonctionnelles intégrées à l'emprise du REM et reliées au réseau cyclable existant et projeté afin d'en faire un réseau fonctionnel continu.

Le programme de la véloroute répond à la planification du réseau vélo métropolitain 2031, tel qu'il est précisé dans son plan directeur de 2017. Le déploiement du réseau prévoit la création de liens cyclables structurants complémentaires de la Route verte, longeant les voies du REM et desservant les aires TOD (*Transit Oriented Development*) identifiées tout le long du tracé.

Les axes définis s'arriment aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettent le franchissement de barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle permettra de canaliser les déplacements actifs vers des intersections sécurisées.

La véloroute contribuera à multiplier les liens de mobilité douce pour franchir ce qu'on appelle les premiers et derniers kilomètres, dans un rayon d'environ 2 kilomètres des points d'accès au réseau de transport collectif.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (chaussées dégradées, déplacements moins sécuritaires, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir du tunnel Ville-Marie, dans le secteur des Faubourgs, jusqu'à la pointe est de l'île, notamment afin d'assurer une intégration exemplaire du REM de l'Est sur le tronçon en commun.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son

milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la Ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 322,7 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de les stabiliser et sécuriser, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 102,1 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 80 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements sportifs. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 48,7 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 47,6 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Plus grand parc de l'Arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 28 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection des pavillons de la forêt et de l'étang, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 16,3 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

Parc Jean-Drapeau – 303,5 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 226,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau, ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Par ailleurs, un montant de 72,7 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement qui a été adopté en avril 2021, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau. En plus d'offrir à la collectivité montréalaise des infrastructures de qualité et sécuritaires, ce plan vise à faire du parc Jean-Drapeau un lieu emblématique reconnu et une irrésistible carte de visite de Montréal, susceptible d'attirer les visiteurs internationaux, non seulement en raison de la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en lien avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport, mais aussi pour son engagement envers le développement durable.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 268,1 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 102,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales

exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 82,3 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 20,3 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réseau des corridors verts – 51,7 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'Est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Saraguay au parc Angrignon.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 21 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement 3 parcs dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 352,4 M$ pour la période 2022-2031.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 166,8 M$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau. Un investissement de 74,3 M$ servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

S'inscrivant également dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 42 M$ seront

consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour le transport collectif et actif. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à son observatoire.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 26,3 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 24,2 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 117,5 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et les citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. Le nouveau plan directeur du parc Frédéric-Back sera présenté au cours des prochains mois.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 61,6 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 54,3 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de soutenir le déploiement du système agroalimentaire montréalais.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air, toute l'année, grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 148,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2022-2031 prévoit un montant de 194,4 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le centre aquatique de Rosemont et ainsi que le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui sont en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 117,5 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 110,2 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019 et reconduit en mai 2021, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 37,6 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 28,5 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser) dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalaises et les Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à

proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo de judo au Centre Le Manoir, dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de travaux de réaménagement grâce à ce programme.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage de vitesse (athlètes, population et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Ainsi, un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement social et communautaire – 141,6 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 116,1 M$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,5 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 108,6 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Campus MIL – 96 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'Arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2022-2031, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 92,7 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la réhabilitation des sols. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, la construction de 15 000 logements est prévue (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 92,1 M$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'Arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Secteur Namur-De la Savane – 50,8 M$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment la mise en place d'infrastructures souterraines d'eau ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable.

Secteur Turcot Lachine-Est – 39,3 M$

Vaste territoire de plus de 60 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'Arrondissement de Lachine.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 37,7 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville fera l'acquisition de mobilier estival en lien avec l'aménagement de l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) et procédera à la construction d'un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et des usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26,3 M$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Ainsi, les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétons conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique et le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 21 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 17,5 M$

Cœur symbolique, au 19e siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada sont au cœur d'un site patrimonial exceptionnel. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (40,9 M$) dans l'Arrondissement de Saint-Laurent qui sera opérationnel en 2022, 2 centres de traitement par biométhanisation (241 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'Arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (57,1 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M$ à la conception et à la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 353,7 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et des usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 153,6 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'en assurer sa pérennité.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir à la population un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 4,4 M$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteuses et visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte quatre projets de réaménagement du domaine public qui sont tous subventionnés à une hauteur de 29,0 M$ dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Parmi ces projets, on retrouve celui de la rue Saint-Paul qui est au cœur du site patrimonial du Vieux-Montréal ainsi que le projet du square Dorchester et la place du Canada, avec la dernière phase qui sera réalisée conjointement avec le réaménagement de la rue De La Gauchetière et la réinhumation des sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Le projet Fort-Lorette dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est aussi planifié, il comprend l'aménagement d'un parc, la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^{e} siècle et de son paysage riverain. Finalement, des travaux sont prévus pour le parc des Saints-Anges situé dans l'arrondissement de LaSalle. À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique classé comprend le réaménagement complet du parc incluant la conservation et la mise en valeur des vestiges et la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Un investissement de 48,3 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal sera renouvelé avec une enveloppe de 1,9 M$. La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 33,7 M$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et des policiers ainsi que des pompières et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 230,1 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 52,6 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 153 M$. Une somme de 16,5 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives, auprès des policiers du SPVM, afin de favoriser la transparence des interventions et consolider le lien de confiance avec les citoyens.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 234,9 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2022-2031 prévoit qu'un montant de 8,8 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait. Ce projet consiste à présenter des aménagements durables, dont les plantes peuvent être employées pour créer des solutions inspirantes à des enjeux environnementaux. Le Jardin botanique se positionnera donc comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2022.

En parallèle, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 254,2 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique, le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme ainsi que des travaux de géothermie à la Biosphère;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement des expositions du Planétarium et de la Biosphère.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 793,2 M$ dans les technologies de l'information, dont 56,6 M$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 34,5 M$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés, de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées, 20,5 M$ dans le virage numérique de la cour municipale dans le but d'améliorer, de simplifier et d'optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter sa satisfaction;
- 515 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique. Une première sélection de 7 projets issus de propositions citoyennes et répondant aux exigences techniques ou réglementaires ont déjà été retenus à l'issue d'un vote. La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2025, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 380,3 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 80,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 52,2 M$ pour des bâtiments culturels, 37,8 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 33 M$ pour des bâtiments sportifs, 24 M$ pour des bâtiments de compétence locale et 21,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 315,5 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 229,7 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 144,8 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 60,7 M$ pour l'hôtel de ville et 24,2 M$ pour la cour municipale;
- 165,6 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 68,5 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en maintenir ou améliorer la capacité, ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 54,5 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (politique de la gestion de la dette).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2022, celle-ci s'élève à 97 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2022, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 905,9 M$. Au 31 décembre 2020, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[17] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,5 M$). Le solde de la réserve accumulée à la

17. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

fin de 2020 et les contributions de 2021 et 2022 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (272,5 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2022

La Ville de Montréal poursuit, en 2022, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2022 atteignent 2 047,5 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 526,3 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2022

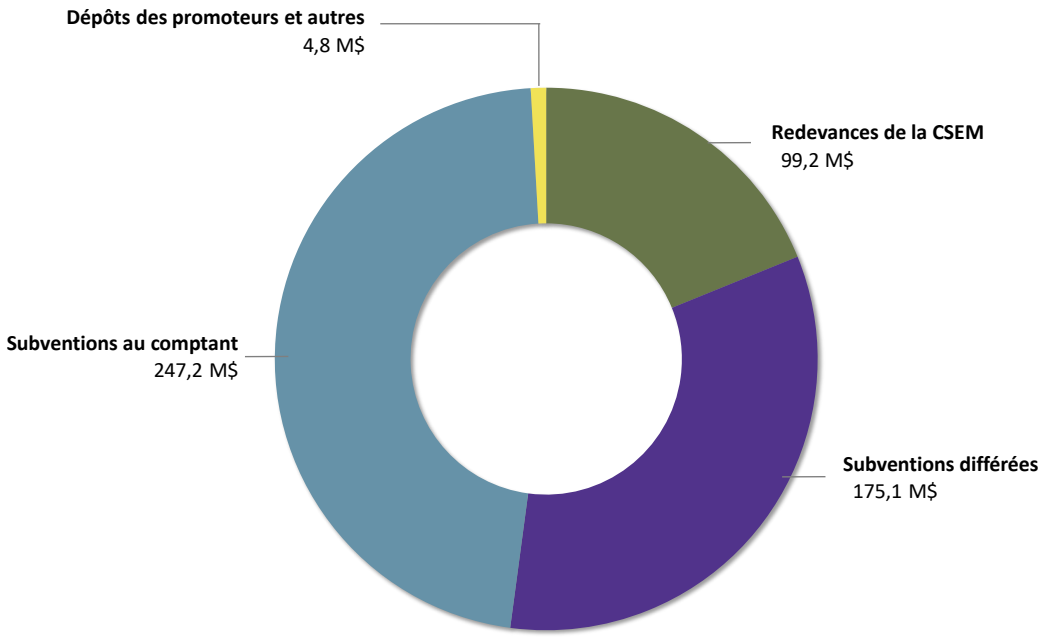

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et des usagers et utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 521,2 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 401,5 M$ pour 2022. Le solde des dépenses, soit 1 119,7 M$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2022. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2022. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2021 et 2022, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2022 - 2031;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2022 un volume d'emprunts d'environ 1 153,9M$, comprenant une prévision d'emprunts de 206,7 M$ pour la STM. Le solde de 947,2 M$ servira aux refinancements (2,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (79,1 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (865,3 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,75 % a été prévu.

Pour 2023, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 140,0 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 859,6M$, à un taux de 3,25 %. Pour 2024, le volume est de quelque 1,2 G$, avec une prévision de 404,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 672,2 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2020, la dette brute de la Ville s'élevait à 10,8 G$[18] et la dette nette, à 6,3 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

18. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2020, qui s'élève à 1 338,2 M$.

Tableau 164 – Coût de la dette, de 2021 à 2024

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2021	2022	2023	2024
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	423 396	428 707	455 360	461 045
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	575 045	603 454	670 756	693 710
	998 441	**1 032 161**	**1 126 115**	**1 154 754**
Affectation au remboursement de la dette	64 792	67 574	64 386	54 631
Remboursement de capital par subventions[1]	64 887	56 033	52 875	46 118
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303	27 191	21 636	74 718
	221 982	**150 798**	**138 897**	**175 466**
Coût brut de la dette	**1 220 423**	**1 182 960**	**1 265 013**	**1 330 220**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	69 422	71 888	79 573	79 917
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	21 407	18 687	17 728	8 404
- pour la portion du capital[1]	64 887	56 033	52 875	46 118
	155 715	**146 608**	**150 176**	**134 438**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	48 484	53 893	63 047	74 993
- pour la portion du capital[2]	92 303	27 191	21 636	74 718
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	46 133	51 364	57 425	61 843
	186 921	**132 448**	**142 108**	**211 554**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**877 787**	**903 904**	**972 729**	**984 229**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	234 313	252 970	298 327	308 210
Contribuables de Montréal	643 474	650 934	674 401	676 019

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

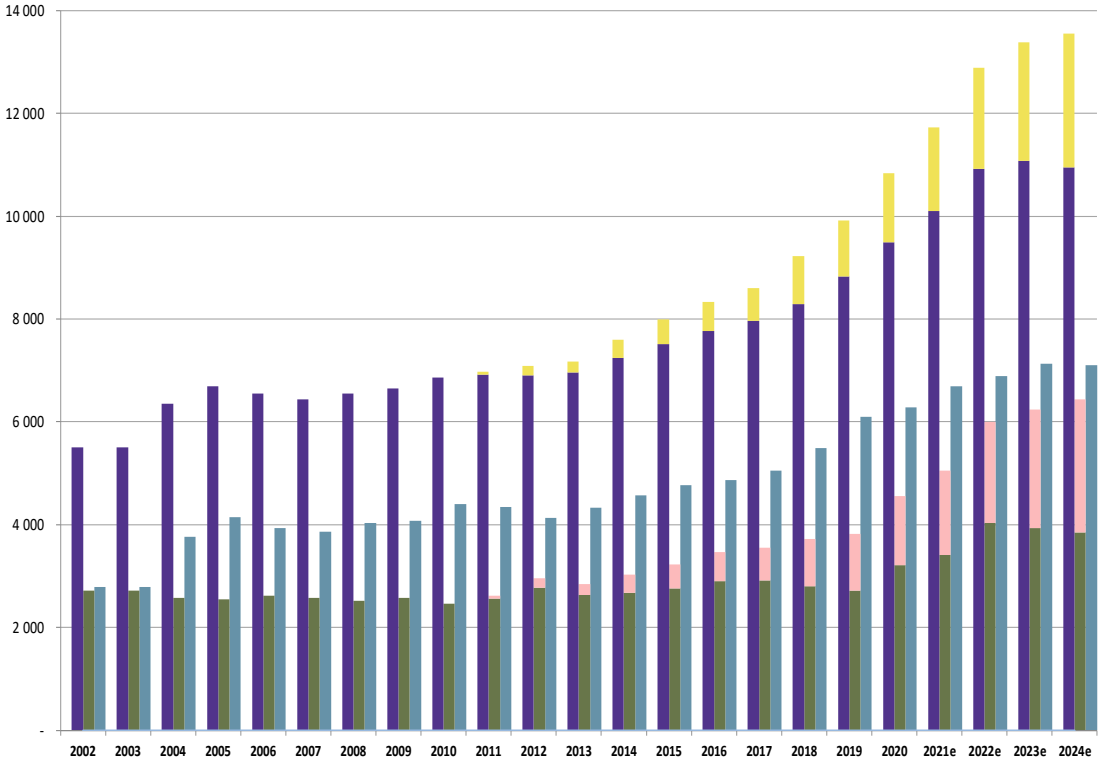

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e	2023e	2024e
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 105	10 919	11 073	10 950
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 627	1 969	2 312	2 596
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 418	4 030	3 935	3 844
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 627	1 969	2 312	2 596
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 687	6 889	7 138	7 106

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2024. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1er janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

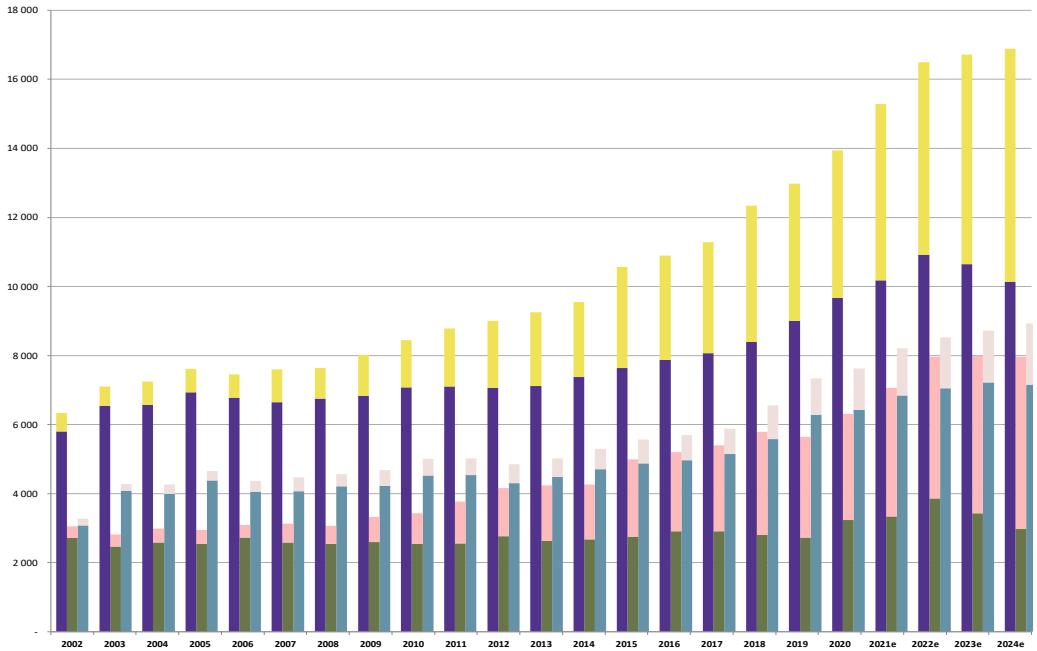

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e	2023e	2024e
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 183	10 914	10 642	10 135
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	5 094	5 575	6 067	6 754
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 345	3 861	3 425	2 974
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 725	4 099	4 561	4 990
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 838	7 053	7 217	7 161
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 369	1 476	1 506	1 764

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2021 et 2022 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 118 % en 2021 et 119 % en 2022.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100% selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2022 à 2024, un versement total de 1 380 M$, soit 353 M$ pour 2022, 460 M$ pour 2023 et 567 M$ pour 2024;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de six ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

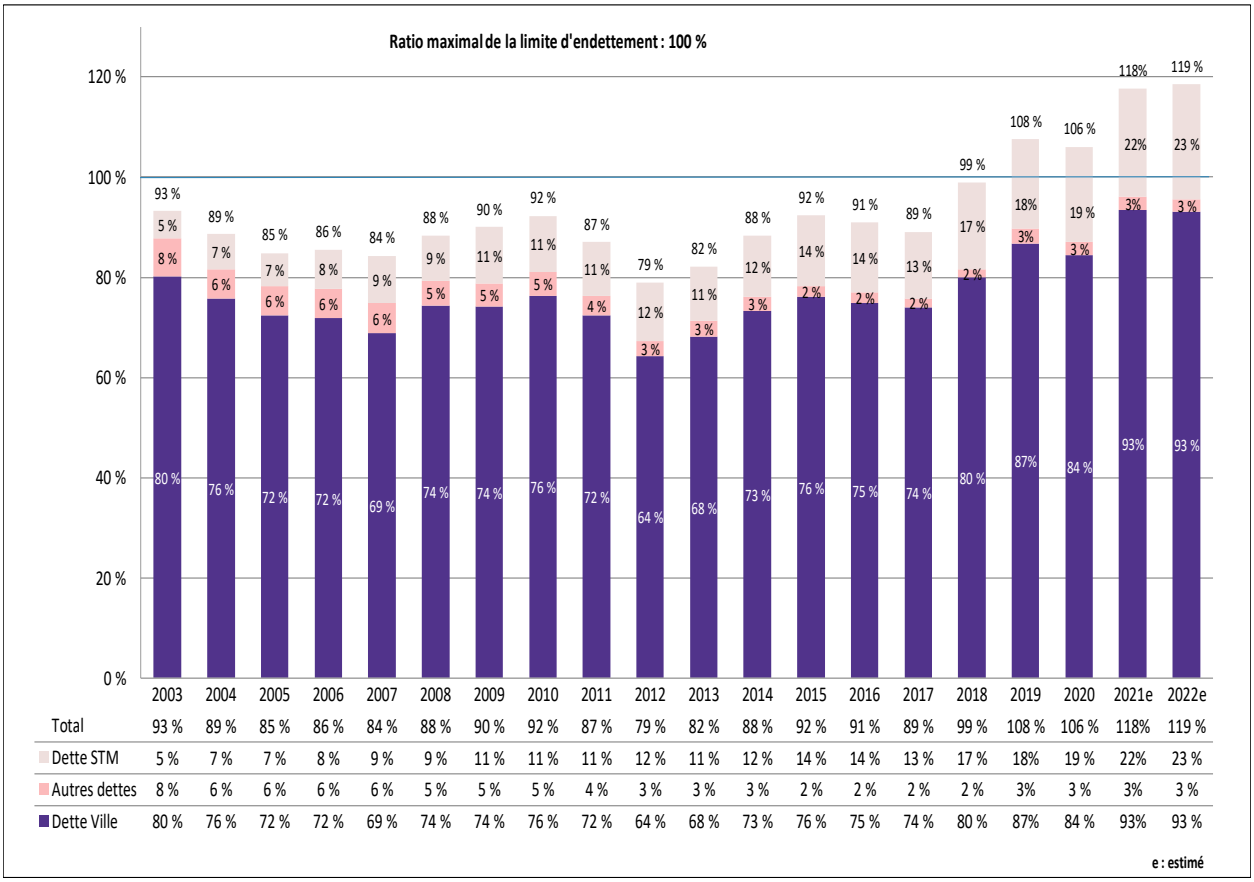

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	118%	119 %
Dette STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18%	19 %	22%	23 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3%	3 %	3%	3 %
Dette Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87%	84 %	93%	93 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[19] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,7 % en 2022.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

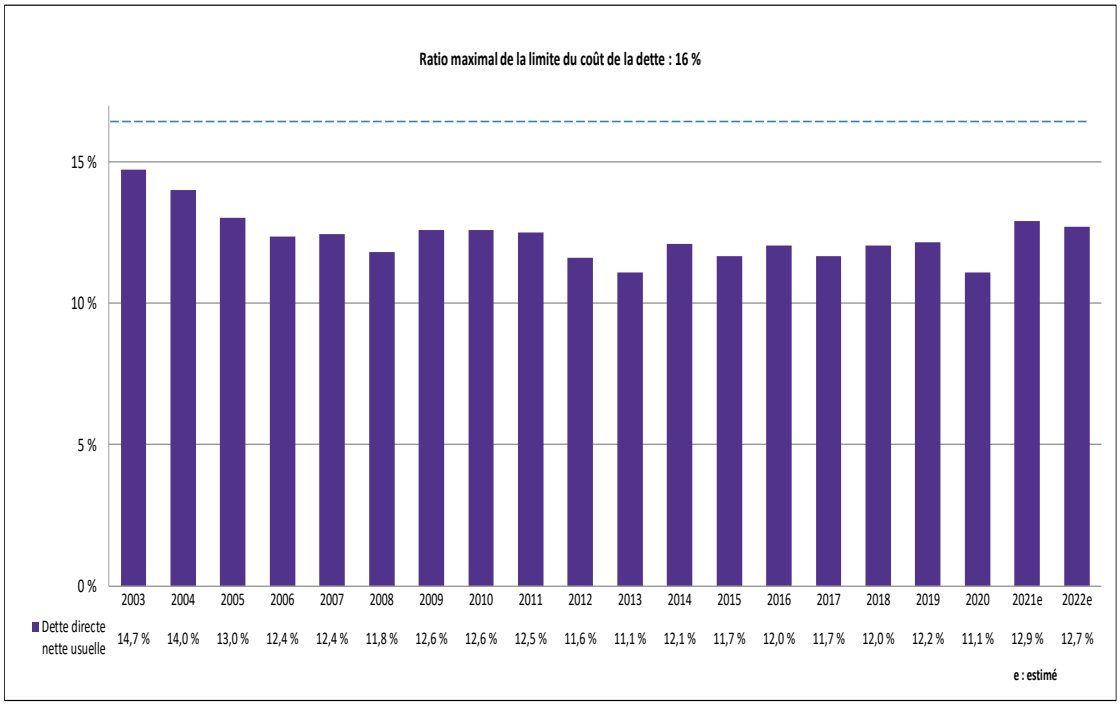

19. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[20]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,5 % en 2022. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,74 % en décembre 2022. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

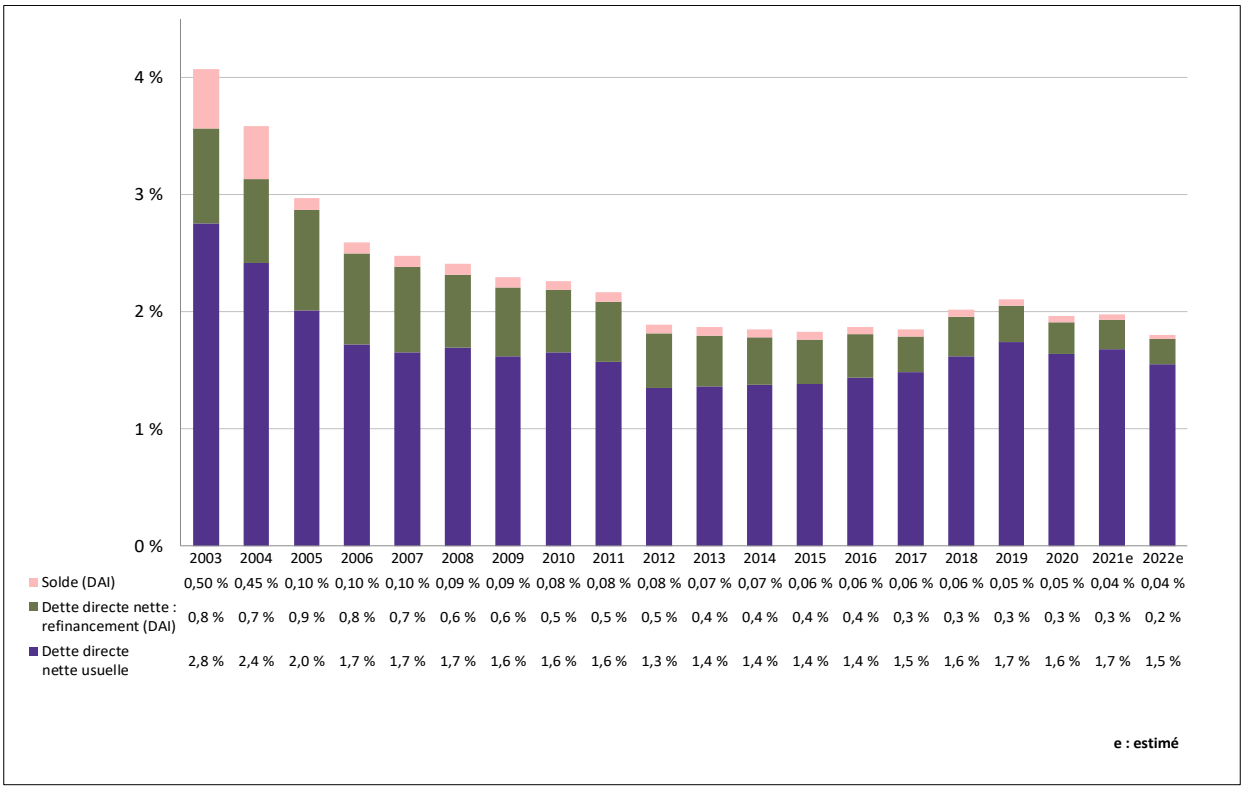

20. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	545 846,0	670 681,0	684 162,0	496 816,0	430 965,0	2 828 470,0	2 245 309,0	5 073 779,0
Environnement	123 636,0	49 589,0	39 099,0	40 949,0	103 698,0	356 971,0	95 331,0	452 302,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	122 463,0	110 378,0	576 682,0	655 992,0	1 232 674,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	169 354,0	170 583,0	175 575,0	196 987,0	185 753,0	898 252,0	1 076 411,0	1 974 663,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Infrastructures du réseau routier	58 888,0	74 920,0	87 891,0	81 463,0	55 429,0	358 591,0	692,0	359 283,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Urbanisme et mobilité	454 293,0	465 533,0	421 940,0	442 002,0	453 500,0	2 237 268,0	2 773 778,0	5 011 046,0
Total – Services centraux	**1 925 839,0**	**1 989 130,0**	**1 969 338,0**	**1 821 541,0**	**1 803 069,0**	**9 508 917,0**	**9 241 364,0**	**18 750 281,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Investissements	**2 047 546,0**	**2 094 977,0**	**2 056 778,0**	**1 888 931,0**	**1 871 084,0**	**9 959 316,0**	**9 580 489,0**	**19 539 805,0**

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
Environnement	6 227,0	4 937,0	4 712,0	4 138,0	3 192,0	23 206,0	17 001,0	40 207,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	72 559,0	73 396,0	74 443,0	80 169,0	63 935,0	364 502,0	404 589,0	769 091,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	129 116,0	123 825,0	120 258,0	135 301,0	115 769,0	624 269,0	660 180,0	1 284 449,0
Habitation	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
Infrastructures du réseau routier	41 380,0	43 827,0	51 595,0	30 974,0	12 833,0	180 609,0	692,0	181 301,0
Matériel roulant et ateliers	35 770,0	21 691,0	18 810,0	20 949,0	22 890,0	120 110,0	185 436,0	305 546,0
Technologies de l'information	51 816,0	51 036,0	45 636,0	46 033,0	46 411,0	240 932,0	168 779,0	409 711,0
Urbanisme et mobilité	395 650,0	405 491,0	359 995,0	368 420,0	382 738,0	1 912 294,0	2 349 314,0	4 261 608,0
Total – Services centraux	**1 149 867,0**	**1 131 909,0**	**1 099 090,0**	**1 092 425,0**	**1 074 807,0**	**5 548 098,0**	**6 069 233,0**	**11 617 331,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Investissements	**1 271 574,0**	**1 237 756,0**	**1 186 530,0**	**1 159 815,0**	**1 142 822,0**	**5 998 497,0**	**6 408 358,0**	**12 406 855,0**

Tableau 167 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services centraux								
Eau	355 526,0	475 565,0	497 009,0	316 816,0	250 965,0	1 895 881,0	1 298 909,0	3 194 790,0
Environnement	117 409,0	44 652,0	34 387,0	36 811,0	100 506,0	333 765,0	78 330,0	412 095,0
Gestion et planification immobilière	42 364,0	40 129,0	40 950,0	42 294,0	46 443,0	212 180,0	251 403,0	463 583,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	40 238,0	46 758,0	55 317,0	61 686,0	69 984,0	273 983,0	416 231,0	690 214,0
Habitation	11 800,0	11 843,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	58 906,0	82 731,0	141 637,0
Infrastructures du réseau routier	17 508,0	31 093,0	36 296,0	50 489,0	42 596,0	177 982,0	-	177 982,0
Matériel roulant et ateliers	23 200,0	24 700,0	25 900,0	26 200,0	25 800,0	125 800,0	126 200,0	252 000,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	55 591,0	66 432,0	52 850,0	57 019,0	60 264,0	292 156,0	260 838,0	552 994,0
Urbanisme et mobilité	58 643,0	60 042,0	61 945,0	73 582,0	70 762,0	324 974,0	424 464,0	749 438,0
Total – Services centraux	**775 972,0**	**857 221,0**	**870 248,0**	**729 116,0**	**728 262,0**	**3 960 819,0**	**3 172 131,0**	**7 132 950,0**
Total – Investissements	**775 972,0**	**857 221,0**	**870 248,0**	**729 116,0**	**728 262,0**	**3 960 819,0**	**3 172 131,0**	**7 132 950,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 404,0	5 866,0	7 650,0	7 650,0	150,0	28 720,0	150,0	28 870,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	41 825,0	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	214 333,0	252 502,0	466 835,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	312 757,0	411 200,0	321 562,0	311 331,0	292 528,0	1 649 378,0	1 751 800,0	3 401 178,0
Environnement	26 896,0	21 653,0	9 721,0	22 087,0	80 654,0	161 011,0	78 114,0	239 125,0
Espace pour la vie	19 707,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 098,0	142 421,0	263 519,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	110 463,0	97 378,0	551 682,0	635 992,0	1 187 674,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	155 772,0	148 897,0	152 674,0	160 855,0	151 903,0	770 101,0	1 002 206,0	1 772 307,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Infrastructures du réseau routier	54 908,0	42 828,0	65 746,0	55 589,0	32 240,0	251 311,0	692,0	252 003,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	45 719,0	44 216,0	42 086,0	47 818,0	232 732,0	229 025,0	461 757,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Urbanisme et mobilité	385 945,0	394 414,0	372 619,0	389 852,0	402 376,0	1 945 206,0	2 572 294,0	4 517 500,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 389 973,0**	**1 468 965,0**	**1 385 138,0**	**1 409 555,0**	**1 424 688,0**	**7 078 319,0**	**7 883 711,0**	**14 962 030,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 500 288,0**	**1 564 280,0**	**1 465 453,0**	**1 474 870,0**	**1 490 003,0**	**7 494 894,0**	**8 210 286,0**	**15 705 180,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 119 588,0**	**1 076 580,0**	**870 753,0**	**773 170,0**	**681 303,0**	**4 521 394,0**	**2 561 786,0**	**7 083 180,0**

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 404,0	5 866,0	7 650,0	7 650,0	150,0	28 720,0	150,0	28 870,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	41 825,0	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	214 333,0	252 502,0	466 835,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	83 994,0	122 205,0	84 242,0	77 089,0	87 262,0	454 792,0	490 886,0	945 678,0
Environnement	6 227,0	4 937,0	4 712,0	4 138,0	3 192,0	23 206,0	17 001,0	40 207,0
Espace pour la vie	19 707,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 098,0	142 421,0	263 519,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	72 559,0	73 396,0	74 443,0	68 169,0	50 935,0	339 502,0	384 589,0	724 091,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	120 335,0	111 069,0	104 113,0	108 465,0	94 587,0	538 569,0	615 555,0	1 154 124,0
Habitation	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
Infrastructures du réseau routier	40 840,0	36 646,0	36 956,0	26 286,0	12 300,0	153 028,0	692,0	153 720,0
Matériel roulant et ateliers	35 770,0	21 691,0	18 810,0	20 949,0	22 890,0	120 110,0	185 436,0	305 546,0
Technologies de l'information	51 816,0	51 036,0	45 636,0	46 033,0	46 411,0	240 932,0	168 779,0	409 711,0
Urbanisme et mobilité	333 354,0	345 507,0	325 645,0	336 670,0	350 775,0	1 691 951,0	2 189 064,0	3 881 015,0
Total – Emprunts des services centraux	**851 797,0**	**880 714,0**	**842 676,0**	**842 243,0**	**819 654,0**	**4 237 084,0**	**4 837 606,0**	**9 074 690,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**962 112,0**	**976 029,0**	**922 991,0**	**907 558,0**	**884 969,0**	**4 653 659,0**	**5 164 181,0**	**9 817 840,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	275 100,0	329 900,0	420 600,0	478 500,0	1 772 100,0	3 687 800,0	5 459 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**671 112,0**	**677 929,0**	**570 091,0**	**463 958,0**	**383 469,0**	**2 766 559,0**	**1 361 381,0**	**4 127 940,0**

Tableau 170 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services centraux								
Eau	228 763,0	288 995,0	237 320,0	234 242,0	205 266,0	1 194 586,0	1 260 914,0	2 455 500,0
Environnement	20 669,0	16 716,0	5 009,0	17 949,0	77 462,0	137 805,0	61 113,0	198 918,0
Gestion et planification immobilière	42 364,0	40 129,0	40 950,0	42 294,0	46 443,0	212 180,0	251 403,0	463 583,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	35 437,0	37 828,0	48 561,0	52 390,0	57 316,0	231 532,0	386 651,0	618 183,0
Habitation	11 800,0	11 843,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	58 906,0	82 731,0	141 637,0
Infrastructures du réseau routier	14 068,0	6 182,0	28 790,0	29 303,0	19 940,0	98 283,0	-	98 283,0
Matériel roulant et ateliers	23 200,0	24 700,0	25 900,0	26 200,0	25 800,0	125 800,0	126 200,0	252 000,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	45 719,0	44 216,0	42 086,0	47 818,0	232 732,0	229 025,0	461 757,0
Technologies de l'information	55 591,0	66 432,0	52 850,0	57 019,0	60 264,0	292 156,0	260 838,0	552 994,0
Urbanisme et mobilité	52 591,0	48 907,0	46 974,0	53 182,0	51 601,0	253 255,0	383 230,0	636 485,0
Total – Emprunts des services centraux	**538 176,0**	**588 251,0**	**542 462,0**	**567 312,0**	**605 034,0**	**2 841 235,0**	**3 046 105,0**	**5 887 340,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	184 900,0	237 100,0	253 400,0	302 500,0	1 062 900,0	1 822 200,0	2 885 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**448 476,0**	**398 651,0**	**300 662,0**	**309 212,0**	**297 834,0**	**1 754 835,0**	**1 200 405,0**	**2 955 240,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2022-2031 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 531,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 531,0	10 000,0	20 531,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 900,0	2 400,0	2 400,0	2 963,0	2 963,0	14 626,0	14 815,0	29 441,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	470,0	2 523,0	2 563,0	2 000,0	2 000,0	9 556,0	10 000,0	19 556,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	62,0	40,0	-	-	-	102,0	-	102,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 184,0	2 254,0	1 170,0	350,0	300,0	6 258,0	3 730,0	9 988,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 374,0	2 244,0	3 528,0	4 178,0	4 163,0	15 487,0	17 720,0	33 207,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 040,0	1 100,0	900,0	1 000,0	1 000,0	6 040,0	6 400,0	12 440,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	65,0	65,0	65,0	135,0	200,0	530,0	465,0	995,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	632,0	1 800,0	1 150,0	1 150,0	4 732,0	5 750,0	10 482,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - développement	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	500,0	500,0	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 700,0	2 200,0	11 500,0	11 000,0	22 500,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	500,0	400,0	2 100,0	2 000,0	4 100,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	-	100,0	100,0	300,0	500,0	800,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 930,0	2 198,0	1 130,0	1 080,0	2 680,0	10 018,0	13 400,0	23 418,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	4 422,0	2 770,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	13 192,0	10 000,0	23 192,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 554,0**	**5 902,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**28 852,0**	**25 660,0**	**54 512,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 554,0**	**5 902,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**28 852,0**	**25 660,0**	**54 512,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	1 075,0	565,0	1 000,0	407,0	3 047,0	6 221,0	9 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	60,0	-	60,0	60,0	180,0	180,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	400,0	4 600,0	2 200,0	6 800,0
55706	Programme de réfection routière	M	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	2 000,0	6 628,0	5 854,0	12 482,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	60,0	-	60,0	60,0	180,0	180,0	360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 963,0	964,0	526,0	2 000,0	2 000,0	7 453,0	10 000,0	17 453,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 341,0	1 488,0	303,0	4 225,0	4 225,0	12 582,0	21 125,0	33 707,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	823,0	1 200,0	-	690,0	690,0	3 403,0	3 450,0	6 853,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 442,0	6 075,0	10 525,0	1 589,0	1 539,0	23 170,0	7 695,0	30 865,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	575,0	560,0	100,0	-	-	1 235,0	-	1 235,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 144,0**	**10 287,0**	**11 454,0**	**8 504,0**	**8 454,0**	**47 843,0**	**42 270,0**	**90 113,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 144,0**	**10 287,0**	**11 454,0**	**8 504,0**	**8 454,0**	**47 843,0**	**42 270,0**	**90 113,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
25850	Programme de développement	M	2 800,0	2 050,0	250,0	1 100,0	100,0	6 300,0	500,0	6 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	604,0	500,0	4 014,0	-	300,0	5 418,0	5 000,0	10 418,0
55716	Programme de réfection routière	M	900,0	2 214,0	600,0	3 114,0	3 100,0	9 928,0	8 000,0	17 928,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 734,0	1 000,0	100,0	250,0	714,0	4 798,0	7 570,0	12 368,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 138,0**	**5 864,0**	**5 064,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**26 944,0**	**21 570,0**	**48 514,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 138,0**	**5 864,0**	**5 064,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**26 944,0**	**21 570,0**	**48 514,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	500,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 900,0	1 750,0	3 650,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 025,0	1 025,0	1 025,0	1 025,0	1 025,0	5 125,0	5 125,0	10 250,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	600,0	750,0	750,0	750,0	750,0	3 600,0	3 750,0	7 350,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	86,0	86,0	86,0	86,0	86,0	430,0	430,0	860,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 244,0	2 480,0	3 180,0	3 505,0	3 505,0	14 914,0	17 525,0	32 439,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 150,0	1 150,0	1 150,0	6 150,0	5 750,0	11 900,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 205,0	1 969,0	1 469,0	1 144,0	1 144,0	7 931,0	5 720,0	13 651,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	6 500,0	8 250,0	14 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	16 975,0	15 225,0	32 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
30059	Espace Rivière	M	740,0	1 020,0	2 319,0	3 010,0	3 180,0	10 269,0	280,0	10 549,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	3 414,0	4 295,0	4 575,0	2 895,0	2 025,0	17 204,0	17 055,0	34 259,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	-	-	-	-	100,0	100,0	200,0
55731	Programme de réfection routière	M	6 868,0	4 875,0	3 961,0	4 400,0	6 500,0	26 604,0	29 788,0	56 392,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 178,0	2 515,0	1 850,0	2 400,0	1 000,0	9 943,0	16 302,0	26 245,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipemen ts	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 325,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 245,0**	**63 650,0**	**127 895,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 325,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 245,0**	**63 650,0**	**127 895,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 323,0	2 535,0	2 755,0	2 075,0	2 425,0	12 113,0	12 940,0	25 053,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	850,0	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 315,0	2 715,0	3 315,0	4 000,0	3 015,0	15 360,0	16 395,0	31 755,0
66461	Programme de protection - Garages et ateliers	M	50,0	-	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 152,0	2 740,0	2 770,0	2 765,0	3 400,0	15 827,0	14 865,0	30 692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	-	712,0	2 700,0	4 029,0	7 441,0	1 621,0	9 062,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 540,0	8 540,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	580,0	2 324,0	1 077,0	-	-	3 981,0	-	3 981,0
11716	Square Thérèse-Cadorette	M	335,0	-	-	-	-	335,0	-	335,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	2 152,0	75,0	2 227,0	500,0	2 727,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	563,0	110,0	514,0	1 639,0	-	2 826,0	1 000,0	3 826,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	-	-	-	-	-	-	1 889,0	1 889,0
30096	Salle Lethbridge	M	900,0	-	-	-	-	900,0	-	900,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 304,0	3 555,0	2 740,0	1 169,0	3 371,0	14 139,0	11 749,0	25 888,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	728,0	170,0	90,0	-	-	988,0	580,0	1 568,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	735,0	735,0	735,0	-	-	2 205,0	5 145,0	7 350,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	1 960,0	1 960,0	2 145,0	9 985,0	13 576,0	23 561,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	570,0	1 779,0	-	-	2 849,0	3 500,0	6 349,0
66515	Programme de protection des bâtiments administratifsArrondissement St-Laurent	M	15,0	196,0	13,0	-	-	224,0	-	224,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**48 100,0**	**48 100,0**	**96 200,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**48 100,0**	**48 100,0**	**96 200,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 820,0	2 710,0	2 665,0	700,0	700,0	8 595,0	3 250,0	11 845,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	450,0	1 780,0	1 325,0	1 750,0	2 750,0	8 055,0	13 000,0	21 055,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 640,0**	**7 940,0**	**7 440,0**	**5 940,0**	**6 940,0**	**34 900,0**	**33 700,0**	**68 600,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 640,0**	**7 940,0**	**7 440,0**	**5 940,0**	**6 940,0**	**34 900,0**	**33 700,0**	**68 600,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	450,0	1 120,0	350,0	350,0	700,0	2 970,0	4 100,0	7 070,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 145,0	1 279,0	-	-	-	2 424,0	-	2 424,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 200,0	1 100,0	1 200,0	2 349,0	3 094,0	8 943,0	11 036,0	19 979,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	115,0	100,0	-	-	-	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 650,0	3 400,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	75,0	-	-	100,0	175,0	500,0	675,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 339,0	1 005,0	2 179,0	1 930,0	735,0	7 188,0	8 859,0	16 047,0
67862	Développement immobilier	M	630,0	200,0	1 150,0	250,0	250,0	2 480,0	-	2 480,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**29 195,0**	**29 195,0**	**58 390,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**29 195,0**	**29 195,0**	**58 390,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	945,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 605,0	6 045,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs,sportifs et communautaires	M	1 586,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	7 050,0	6 610,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 584,0	1 584,0	1 584,0	1 584,0	1 584,0	7 920,0	7 920,0	15 840,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 213,0	3 708,0	3 395,0	2 740,0	3 419,0	17 475,0	23 115,0	40 590,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 795,0	3 693,0	4 298,0	2 283,0	571,0	12 640,0	12 255,0	24 895,0
55737	Programme de réfection routière	M	3 949,0	3 302,0	4 593,0	7 336,0	8 029,0	27 209,0	26 750,0	53 959,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	4 228,0	3 482,0	1 899,0	1 826,0	2 166,0	13 601,0	8 805,0	22 406,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 580,0	2 550,0	1 725,0	1 975,0	1 900,0	10 730,0	9 475,0	20 205,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	4 662,0	4 456,0	2 875,0	3 014,0	2 840,0	17 847,0	14 508,0	32 355,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 350,0	2 804,0	2 706,0	2 217,0	2 391,0	12 468,0	11 722,0	24 190,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	2 250,0	2 250,0	4 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 042,0**	**10 260,0**	**7 756,0**	**7 656,0**	**7 581,0**	**43 295,0**	**37 955,0**	**81 250,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 042,0**	**10 260,0**	**7 756,0**	**7 656,0**	**7 581,0**	**43 295,0**	**37 955,0**	**81 250,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	98 922,0	83 427,0	72 563,0	57 811,0	75 155,0	387 878,0	480 134,0	868 012,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 486,0	926,0	150,0	150,0	150,0	3 862,0	150,0	4 012,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	7 500,0	7 500,0	-	25 158,0	-	25 158,0
Total des programmes			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76002	Progr. aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	9 001,0	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	41 501,0	27 016,0	68 517,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	50,0	1 155,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	4 505,0	5 500,0	10 005,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentesÉquipements	M	123,0	1 593,0	1 320,0	1 582,0	153,0	4 771,0	10 416,0	15 187,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	390,0	790,0	450,0	500,0	500,0	2 630,0	4 600,0	7 230,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	1 831,0	5 249,0	6 285,0	737,0	5 309,0	19 411,0	8 914,0	28 325,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	6 152,0	9 555,0	9 539,0	10 850,0	12 011,0	48 107,0	105 535,0	153 642,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	492,0	300,0	340,0	260,0	200,0	1 592,0	2 408,0	4 000,0
Total des programmes			**9 038,0**	**18 642,0**	**19 034,0**	**15 029,0**	**19 273,0**	**81 016,0**	**137 373,0**	**218 389,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	200,0	300,0	300,0	400,0	300,0	1 500,0	-	1 500,0
35013	Quartier des spectacles - Aménagement du domaine public et développement	M	-	500,0	-	250,0	-	750,0	4 850,0	5 600,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	2 110,0	1 700,0	-	-	-	3 810,0	-	3 810,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals hub de production multifonctionnelle - Espace public Gesù	M	-	1 800,0	3 600,0	7 500,0	4 100,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	-	500,0	-	250,0	-	750,0	8 023,0	8 773,0
36177	Pointe-à-Callière - Projet d'expansion - Phase 3, volet A	M	-	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	4 169,0	250,0	-	-	-	4 419,0	-	4 419,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde - Agrandissement	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	46 583,0	31 680,0	31 872,0	34 407,0	45 831,0	190 373,0	163 360,0	353 733,0
Total des projets			**53 562,0**	**37 230,0**	**35 772,0**	**42 807,0**	**50 231,0**	**219 602,0**	**186 233,0**	**405 835,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**62 600,0**	**55 872,0**	**54 806,0**	**57 836,0**	**69 504,0**	**300 618,0**	**323 606,0**	**624 224,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**62 600,0**	**55 872,0**	**54 806,0**	**57 836,0**	**69 504,0**	**300 618,0**	**323 606,0**	**624 224,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 410,0	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	7 010,0	14 015,0	21 025,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	500,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	12 100,0	14 500,0	26 600,0
Total des programmes			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	510,0	1 020,0	1 020,0	1 020,0	3 570,0	5 100,0	8 670,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	30 713,0	44 952,0	24 481,0	21 669,0	22 928,0	144 743,0	129 717,0	274 460,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	63 797,0	59 342,0	62 300,0	47 500,0	50 961,0	283 900,0	275 000,0	558 900,0
56527	Plan directeur de drainage	A	28 824,0	34 344,0	70 884,0	54 444,0	45 001,0	233 497,0	80 121,0	313 618,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	35 951,0	39 561,0	37 932,0	37 456,0	22 181,0	173 081,0	188 122,0	361 203,0
58026	Usines de traitement d'eau potable	A	71 291,0	46 912,0	13 627,0	29 525,0	37 421,0	198 776,0	321 019,0	519 795,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	13 216,0	6 527,0	14 020,0	4 000,0	8 000,0	45 763,0	76 000,0	121 763,0
Total des programmes			**434 112,0**	**427 264,0**	**411 417,0**	**375 614,0**	**367 512,0**	**2 015 919,0**	**2 021 479,0**	**4 037 398,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 200,0	389,0	-	-	-	1 589,0	-	1 589,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 841,0	1 562,0	3 303,0	442,0	-	7 148,0	-	7 148,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	17 257,0	26 194,0	23 000,0	21 700,0	21 700,0	109 851,0	68 688,0	178 539,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	63 625,0	203 600,0	217 000,0	64 784,0	8 300,0	557 309,0	11 600,0	568 909,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 172,0	6 572,0	3 142,0	823,0	-	18 709,0	-	18 709,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	3 139,0	-	-	-	-	3 139,0	-	3 139,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	16 500,0	5 100,0	26 300,0	33 453,0	33 453,0	114 806,0	143 542,0	258 348,0
Total des projets			**111 734,0**	**243 417,0**	**272 745,0**	**121 202,0**	**63 453,0**	**812 551,0**	**223 830,0**	**1 036 381,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**190 320,0**	**195 116,0**	**187 153,0**	**180 000,0**	**180 000,0**	**932 589,0**	**946 400,0**	**1 878 989,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**355 526,0**	**475 565,0**	**497 009,0**	**316 816,0**	**250 965,0**	**1 895 881,0**	**1 298 909,0**	**3 194 790,0**
Total des investissements			**545 846,0**	**670 681,0**	**684 162,0**	**496 816,0**	**430 965,0**	**2 828 470,0**	**2 245 309,0**	**5 073 779,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	904,0	150,0	150,0	50,0	50,0	1 304,0	250,0	1 554,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	560,0	475,0	475,0	500,0	500,0	2 510,0	2 725,0	5 235,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	2 210,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	7 150,0	6 175,0	13 325,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	702,0	702,0	703,0	735,0	1 007,0	3 849,0	7 026,0	10 875,0
Total des programmes			**4 476,0**	**2 662,0**	**2 663,0**	**2 620,0**	**2 892,0**	**15 313,0**	**16 676,0**	**31 989,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	40 431,0	4,0	4,0	75,0	100,0	40 614,0	316,0	40 930,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	1 350,0	1 350,0	950,0	950,0	950,0	5 550,0	3 800,0	9 350,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	267,0	2 678,0	1 150,0	20,0	-	4 115,0	-	4 115,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	700,0	1 650,0	1 824,0	1 218,0	-	5 392,0	-	5 392,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 265,0	-	-	-	-	1 265,0	-	1 265,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	9 658,0	12 277,0	1 815,0	14 817,0	72 098,0	110 665,0	54 405,0	165 070,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	59 606,0	13 129,0	671,0	749,0	774,0	74 929,0	1 007,0	75 936,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	222,0	235,0	242,0	1 368,0	13 121,0	15 188,0	16 737,0	31 925,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	125,0	2 617,0	1 902,0	4 110,0	13 683,0	22 437,0	2 390,0	24 827,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 394,0	-	-	-	-	4 394,0	-	4 394,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	1 142,0	12 987,0	27 878,0	15 022,0	80,0	57 109,0	-	57 109,0
Total des projets			**119 160,0**	**46 927,0**	**36 436,0**	**38 329,0**	**100 806,0**	**341 658,0**	**78 655,0**	**420 313,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 227,0**	**4 937,0**	**4 712,0**	**4 138,0**	**3 192,0**	**23 206,0**	**17 001,0**	**40 207,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**117 409,0**	**44 652,0**	**34 387,0**	**36 811,0**	**100 506,0**	**333 765,0**	**78 330,0**	**412 095,0**
Total des investissements			**123 636,0**	**49 589,0**	**39 099,0**	**40 949,0**	**103 698,0**	**356 971,0**	**95 331,0**	**452 302,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	18 960,0	21 889,0	24 808,0	25 556,0	26 281,0	117 494,0	136 714,0	254 208,0
Total des programmes			**18 960,0**	**21 889,0**	**24 808,0**	**25 556,0**	**26 281,0**	**117 494,0**	136 714,0	254 208,0
Projets										
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	600,0	-	-	-	-	600,0	-	600,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	277,0	-	577,0	2 280,0	-	3 134,0	5 707,0	8 841,0
Total des projets			**877,0**	**-**	**577,0**	**2 280,0**	**-**	**3 734,0**	**5 707,0**	**9 441,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**19 837,0**	**21 889,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**121 228,0**	**142 421,0**	**263 649,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**19 837,0**	**21 889,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**121 228,0**	**142 421,0**	**263 649,0**

Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Total des programmes			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	14 500,0	20 000,0	34 500,0
		A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	14 500,0	20 000,0	34 500,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 383,0	859,0	1 091,0	5 549,0	3 960,0	15 842,0	31 125,0	46 967,0
		A	265,0	95,0	121,0	617,0	440,0	1 538,0	3 680,0	5 218,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 726,0	3 170,0	2 244,0	2 790,0	2 076,0	13 006,0	8 225,0	21 231,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	3 078,0	3 206,0	3 654,0	1 935,0	2 464,0	14 337,0	33 700,0	48 037,0
		A	2 052,0	2 138,0	2 436,0	1 290,0	1 643,0	9 559,0	22 467,0	32 026,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	8 898,0	22 645,0	30 549,0	34 332,0	24 134,0	120 558,0	24 243,0	144 801,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 244,0	2 000,0	-	-	-	5 244,0	27 753,0	32 997,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 305,0	7 111,0	3 639,0	7 512,0	5 565,0	32 132,0	35 088,0	67 220,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	8 348,0	9 105,0	13 740,0	5 312,0	12 134,0	48 639,0	114 217,0	162 856,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 228,0	1 956,0	5 172,0	10 201,0	3 346,0	21 903,0	12 151,0	34 054,0
		A	137,0	217,0	575,0	1 133,0	372,0	2 434,0	1 350,0	3 784,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	1 138,0	1 160,0	1 429,0	-	-	3 727,0	20 577,0	24 304,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 750,0	3 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	13 750,0	10 250,0	24 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	216,0	250,0	228,0	251,0	250,0	1 195,0	1 250,0	2 445,0
		A	216,0	250,0	227,0	251,0	250,0	1 194,0	1 250,0	2 444,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	1 000,0	1 000,0	1 500,0	3 000,0	9 500,0	15 000,0	24 500,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	3 500,0	4 900,0	4 900,0	7 000,0	7 000,0	27 300,0	74 200,0	101 500,0
		A	1 500,0	2 100,0	2 100,0	3 000,0	3 000,0	11 700,0	31 800,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	9 808,0	11 191,0	17 967,0	11 341,0	9 000,0	59 307,0	106 250,0	165 557,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	4 321,0	1 344,0	1 340,0	955,0	1 050,0	9 010,0	18 071,0	27 081,0
		A	1 852,0	576,0	574,0	409,0	450,0	3 861,0	7 745,0	11 606,0
Total des programmes			**76 965,0**	**84 273,0**	**99 986,0**	**102 378,0**	**91 134,0**	**454 736,0**	**640 392,0**	**1 095 128,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	3 000,0	5 000,0	13 724,0	17 346,0	13 544,0	52 614,0	-	52 614,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	19 769,0	13 715,0	848,0	-	-	34 332,0	-	34 332,0
		A	15 189,0	10 537,0	652,0	-	-	26 378,0	-	26 378,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	21,0	315,0	655,0	991,0	1 794,0	2 785,0
		A	-	-	162,0	2 424,0	5 045,0	7 631,0	13 806,0	21 437,0
Total des projets			**37 958,0**	**29 252,0**	**15 407,0**	**20 085,0**	**19 244,0**	**121 946,0**	**15 600,0**	**137 546,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**72 559,0**	**73 396,0**	**74 443,0**	**80 169,0**	**63 935,0**	**364 502,0**	**404 589,0**	**769 091,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**42 364,0**	**40 129,0**	**40 950,0**	**42 294,0**	**46 443,0**	**212 180,0**	**251 403,0**	**463 583,0**
Total des investissements			**114 923,0**	**113 525,0**	**115 393,0**	**122 463,0**	**110 378,0**	**576 682,0**	**655 992,0**	**1 232 674,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	3 000,0	2 600,0	2 600,0	4 000,0	4 000,0	16 200,0	38 600,0	54 800,0
		A	12 000,0	10 400,0	10 400,0	16 000,0	16 000,0	64 800,0	148 450,0	213 250,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	6 734,0	10 801,0	9 050,0	8 607,0	7 515,0	42 707,0	39 562,0	82 269,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	2 495,0	3 750,0	3 370,0	2 775,0	1 840,0	14 230,0	6 060,0	20 290,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	2 826,0	4 375,0	5 105,0	2 385,0	1 410,0	16 101,0	11 880,0	27 981,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 025,0	3 175,0	8 260,0	3 610,0	3 720,0	20 790,0	27 910,0	48 700,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 703,0	795,0	475,0	475,0	475,0	4 923,0	11 375,0	16 298,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 504,0	1 263,0	5 815,0	11 271,0	6 714,0	26 567,0	39 419,0	65 986,0
		A	338,0	790,0	2 090,0	6 340,0	10 740,0	20 298,0	15 828,0	36 126,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces rivera ins	M	3 349,0	6 179,0	6 695,0	7 695,0	3 837,0	27 755,0	30 341,0	58 096,0
		A	4 117,0	4 071,0	4 835,0	265,0	268,0	13 556,0	8 332,0	21 888,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	20 956,0	-	-	-	-	20 956,0	-	20 956,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	27 402,0	27 645,0	24 966,0	25 332,0	23 533,0	128 878,0	122 829,0	251 707,0
		A	3 314,0	3 609,0	3 452,0	3 571,0	2 660,0	16 606,0	13 401,0	30 007,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 001,0	9 036,0	5 201,0	5 375,0	1 050,0	27 663,0	19 920,0	47 583,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	235,0	287,0	1 915,0	4 487,0	5 810,0	12 734,0	38 921,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	10 359,0	2 300,0	3 360,0	-	-	16 019,0	12 500,0	28 519,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	5 839,0	20 741,0	23 038,0	12 703,0	3 121,0	65 442,0	128 951,0	194 393,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	8 599,0	15 175,0	8 408,0	4 458,0	1 008,0	37 648,0	-	37 648,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	20 000,0	13 619,0	5 621,0	2 914,0	10 000,0	52 154,0	58 000,0	110 154,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	9 837,0	10 896,0	16 001,0	13 705,0	9 247,0	59 686,0	89 255,0	148 941,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 501,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	3 400,0	14 701,0	19 200,0	33 901,0
Total des programmes			**156 134,0**	**154 707,0**	**153 857,0**	**139 368,0**	**116 348,0**	**720 414,0**	**900 734,0**	**1 621 148,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	7 264,0	9 721,0	12 517,0	12 315,0	9 243,0	51 060,0	66 425,0	117 485,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 341,0	2 419,0	6 078,0	5 716,0	9 498,0	27 052,0	27 202,0	54 254,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	-	150,0	150,0	150,0	150,0	600,0	750,0	1 350,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	1 290,0	-	-	-	-	1 290,0	-	1 290,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise	A	400,0	760,0	1 460,0	1 460,0	6 260,0	10 340,0	51 300,0	61 640,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	925,0	2 826,0	1 513,0	37 978,0	44 254,0	87 496,0	30 000,0	117 496,0
Total des projets			**13 220,0**	**15 876,0**	**21 718,0**	**57 619,0**	**69 405,0**	**177 838,0**	**175 677,0**	**353 515,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**129 116,0**	**123 825,0**	**120 258,0**	**135 301,0**	**115 769,0**	**624 269,0**	**660 180,0**	**1 284 449,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**40 238,0**	**46 758,0**	**55 317,0**	**61 686,0**	**69 984,0**	**273 983,0**	**416 231,0**	**690 214,0**
Total des investissements			**169 354,0**	**170 583,0**	**175 575,0**	**196 987,0**	**185 753,0**	**898 252,0**	**1 076 411,0**	**1 974 663,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 507,0	2 507,0	2 826,0	2 742,0	2 634,0	13 216,0	12 319,0	25 535,0
Total des programmes			**5 562,0**	**5 684,0**	**5 826,0**	**5 742,0**	**5 634,0**	**28 448,0**	**27 319,0**	**55 767,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	9 293,0	9 336,0	8 266,0	9 105,0	9 690,0	45 690,0	70 412,0	116 102,0
Total des projets			**9 293,0**	**9 336,0**	**8 266,0**	**9 105,0**	**9 690,0**	**45 690,0**	**70 412,0**	**116 102,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 055,0**	**3 177,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**15 232,0**	**15 000,0**	**30 232,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**11 800,0**	**11 843,0**	**11 092,0**	**11 847,0**	**12 324,0**	**58 906,0**	**82 731,0**	**141 637,0**
Total des investissements			**14 855,0**	**15 020,0**	**14 092,0**	**14 847,0**	**15 324,0**	**74 138,0**	**97 731,0**	**171 869,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
39710	Complexe Turcot	M	2 226,0	8 476,0	19 868,0	17 084,0	8 059,0	55 713,0	-	55 713,0
		A	1 993,0	2 081,0	2 713,0	28 180,0	34 583,0	69 550,0	-	69 550,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	28 756,0	19 383,0	12 237,0	900,0	-	61 276,0	-	61 276,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain- Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	1 036,0	1 318,0	6 026,0	4 121,0	1 815,0	14 316,0	-	14 316,0
		A	1 490,0	1 897,0	8 671,0	5 930,0	2 613,0	20 601,0	-	20 601,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	7 318,0	14 600,0	13 414,0	8 819,0	2 909,0	47 060,0	-	47 060,0
		A	13 591,0	27 115,0	24 912,0	16 379,0	5 400,0	87 397,0	-	87 397,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	10,0	50,0	50,0	50,0	50,0	210,0	692,0	902,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	1 733,0	-	-	-	-	1 733,0	-	1 733,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	301,0	-	-	-	-	301,0	-	301,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
Total des projets			**58 888,0**	**74 920,0**	**87 891,0**	**81 463,0**	**55 429,0**	**358 591,0**	**692,0**	**359 283,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**41 380,0**	**43 827,0**	**51 595,0**	**30 974,0**	**12 833,0**	**180 609,0**	**692,0**	**181 301,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**17 508,0**	**31 093,0**	**36 296,0**	**50 489,0**	**42 596,0**	**177 982,0**	**-**	**177 982,0**
Total des investissements			**58 888,0**	**74 920,0**	**87 891,0**	**81 463,0**	**55 429,0**	**358 591,0**	**692,0**	**359 283,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	475,0	775,0	600,0	600,0	450,0	2 900,0	3 370,0	6 270,0
		A	300,0	-	200,0	-	-	500,0	400,0	900,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	32 995,0	18 116,0	16 010,0	18 049,0	20 040,0	105 210,0	168 866,0	274 076,0
		A	500,0	3 000,0	2 000,0	2 000,0	1 000,0	8 500,0	7 000,0	15 500,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	300,0	800,0	200,0	300,0	400,0	2 000,0	3 200,0	5 200,0
		A	200,0	200,0	-	-	-	400,0	300,0	700,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	6 500,0	4 100,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 600,0	28 000,0	53 600,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	15 700,0	17 400,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	90 800,0	90 500,0	181 300,0
Total des programmes			**58 970,0**	**46 391,0**	**44 710,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**245 910,0**	**311 636,0**	**557 546,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**35 770,0**	**21 691,0**	**18 810,0**	**20 949,0**	**22 890,0**	**120 110,0**	**185 436,0**	**305 546,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 200,0**	**24 700,0**	**25 900,0**	**26 200,0**	**25 800,0**	**125 800,0**	**126 200,0**	**252 000,0**
Total des investissements			**58 970,0**	**46 391,0**	**44 710,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**245 910,0**	**311 636,0**	**557 546,0**

Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total des programmes			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**8 000,0**
Total des investissements			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**8 000,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	28 215,0	-	10 652,0	18 429,0	34 465,0	91 761,0	135 056,0	226 817,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	1 578,0	-	-	5 573,0	723,0	7 874,0	64 835,0	72 709,0
Total des programmes			**30 193,0**	**400,0**	**11 052,0**	**24 402,0**	**35 588,0**	**101 635,0**	**201 891,0**	**303 526,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	1 000,0	1 000,0	19 000,0	20 000,0
43016	Place des Nations	A	3 170,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 320,0	-	74 320,0
43017	Plage Jean-Doré	A	3 880,0	4 980,0	3 980,0	6 230,0	4 980,0	24 050,0	100,0	24 150,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	13 150,0	16 227,0	7 530,0	1 030,0	-	37 937,0	4 034,0	41 971,0
43020	Complexe aquatique	A	2 500,0	5 500,0	6 000,0	2 000,0	6 250,0	22 250,0	4 000,0	26 250,0
Total des projets			**22 700,0**	**54 807,0**	**42 650,0**	**27 170,0**	**12 230,0**	**159 557,0**	**27 134,0**	**186 691,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**52 893,0**	**55 207,0**	**53 702,0**	**51 572,0**	**47 818,0**	**261 192,0**	**229 025,0**	**490 217,0**
Total des investissements			**52 893,0**	**55 207,0**	**53 702,0**	**51 572,0**	**47 818,0**	**261 192,0**	**229 025,0**	**490 217,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 478,0	-	-	-	928,0	2 406,0	941,0	3 347,0
		A	1 472,0	-	-	-	925,0	2 397,0	937,0	3 334,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	438,0	421,0	600,0	650,0	234,0	2 343,0	-	2 343,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 483,0	1 503,0	877,0	751,0	817,0	5 431,0	-	5 431,0
		A	1 477,0	1 497,0	873,0	749,0	813,0	5 409,0	-	5 409,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 002,0	1 252,0	1 252,0	856,0	-	4 362,0	-	4 362,0
		A	998,0	1 248,0	1 248,0	853,0	-	4 347,0	-	4 347,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 475,0	2 585,0	2 185,0	1 102,0	751,0	9 098,0	-	9 098,0
		A	2 465,0	2 574,0	2 176,0	1 098,0	749,0	9 062,0	-	9 062,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	1 753,0	1 353,0	3 106,0	14 153,0	17 259,0
		A	-	-	-	1 747,0	1 347,0	3 094,0	14 097,0	17 191,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	411,0	2 200,0	4 700,0	11 550,0	18 861,0	37 750,0	56 611,0
68037	Communications évoluées	M	1 461,0	1 343,0	1 192,0	1 192,0	576,0	5 764,0	5 085,0	10 849,0
		A	1 456,0	1 337,0	1 188,0	1 188,0	574,0	5 743,0	5 065,0	10 808,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
68088	Approvisionnement III	M	-	301,0	-	-	-	301,0	-	301,0
		A	-	300,0	-	-	-	300,0	-	300,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 314,0	2 968,0	1 788,0	1 010,0	862,0	10 942,0	2 474,0	13 416,0
		A	4 297,0	2 957,0	1 781,0	1 006,0	858,0	10 899,0	2 464,0	13 363,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 002,0	1 002,0
		A	-	-	-	-	-	-	998,0	998,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	994,0	1 941,0	1 239,0	1 528,0	1 528,0	7 230,0	6 137,0	13 367,0
		A	991,0	1 933,0	1 235,0	1 522,0	1 522,0	7 203,0	6 113,0	13 316,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	751,0	1 002,0	1 002,0	393,0	-	3 148,0	-	3 148,0
		A	749,0	998,0	998,0	392,0	-	3 137,0	-	3 137,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 000,0	1 500,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 000,0	1 500,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	200,0	188,0	188,0	188,0	188,0	952,0	301,0	1 253,0
		A	200,0	187,0	187,0	187,0	187,0	948,0	299,0	1 247,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
68147	Nouveau système de subventions générique	M	100,0	250,0	351,0	351,0	576,0	1 628,0	-	1 628,0
		A	100,0	250,0	349,0	349,0	574,0	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	450,0	1 650,0	2 100,0	4 916,0	7 016,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 500,0	3 600,0	2 650,0	3 550,0	3 450,0	16 750,0	16 448,0	33 198,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	1 620,0	1 900,0	3 800,0	3 200,0	1 600,0	12 120,0	29 532,0	41 652,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	410,0	50,0	50,0	50,0	50,0	610,0	910,0	1 520,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	-	5 800,0	1 500,0	6 900,0	2 300,0	16 500,0	-	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 146,0	3 400,0	1 800,0	2 750,0	2 100,0	12 196,0	12 002,0	24 198,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	539,0	601,0	451,0	2 193,0	180,0	2 373,0
		A	299,0	299,0	537,0	599,0	449,0	2 183,0	179,0	2 362,0
70025	Cour municipale numérique	A	4 761,0	4 645,0	4 010,0	1 630,0	1 250,0	16 296,0	4 183,0	20 479,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	500,0	842,0	332,0	-	-	1 674,0	-	1 674,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 532,0	510,0	-	-	-	2 042,0	-	2 042,0
		A	1 525,0	508,0	-	-	-	2 033,0	-	2 033,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	651,0	651,0	651,0	822,0	897,0	3 672,0	4 342,0	8 014,0
		A	649,0	649,0	649,0	819,0	894,0	3 660,0	4 326,0	7 986,0
70153	Modernisation des sites web informationnels	M	-	-	-	-	-	-	7 763,0	7 763,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 737,0	7 737,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	125,0	741,0	1 007,0	1 092,0	2 965,0	4 368,0	7 333,0
		A	-	125,0	739,0	1 003,0	1 088,0	2 955,0	4 352,0	7 307,0
70160	Refonte du portail intranet	M	401,0	837,0	-	-	-	1 238,0	-	1 238,0
		A	399,0	833,0	-	-	-	1 232,0	-	1 232,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 400,0	8 900,0	14 100,0	23 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	-	577,0	676,0	619,0	-	1 872,0	-	1 872,0
		A	-	575,0	674,0	616,0	-	1 865,0	-	1 865,0
70330	Données ouvertes	M	227,0	266,0	459,0	-	-	952,0	-	952,0
		A	227,0	264,0	458,0	-	-	949,0	-	949,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outil s d'intelligence d'affaires	M	-	306,0	401,0	401,0	451,0	1 559,0	1 553,0	3 112,0
		A	-	305,0	399,0	399,0	449,0	1 552,0	1 547,0	3 099,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
70501	Environnement de travail	M	852,0	1 002,0	1 002,0	326,0	562,0	3 744,0	1 002,0	4 746,0
		A	848,0	998,0	998,0	325,0	559,0	3 728,0	998,0	4 726,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 475,0	4 475,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 456,0	4 456,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	571,0	261,0	-	-	-	832,0	-	832,0
		A	569,0	259,0	-	-	-	828,0	-	828,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	112,0	305,0	67,0	-	-	484,0	-	484,0
		A	111,0	303,0	67,0	-	-	481,0	-	481,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	466,0	459,0	-	-	-	925,0	-	925,0
		A	464,0	458,0	-	-	-	922,0	-	922,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	476,0	426,0	576,0	726,0	852,0	3 056,0	5 896,0	8 952,0
		A	474,0	424,0	574,0	724,0	848,0	3 044,0	5 872,0	8 916,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et oc troi (DPO)	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
		A	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	-	326,0	376,0	276,0	125,0	1 103,0	300,0	1 403,0
		A	-	324,0	374,0	274,0	125,0	1 097,0	300,0	1 397,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	50,0	676,0	451,0	326,0	1 503,0	-	1 503,0
		A	-	50,0	674,0	449,0	324,0	1 497,0	-	1 497,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	1 454,0	2 024,0	1 764,0	2 150,0	2 990,0	10 382,0	13 288,0	23 670,0
		A	1 448,0	2 016,0	1 756,0	2 142,0	2 979,0	10 341,0	13 236,0	23 577,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	1 425,0	574,0	-	-	-	1 999,0	-	1 999,0
		A	1 420,0	571,0	-	-	-	1 991,0	-	1 991,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	750,0	1 180,0	845,0	845,0	1 105,0	4 725,0	2 545,0	7 270,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	400,0	400,0	11 531,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	852,0	1 102,0	1 152,0	1 113,0	751,0	4 970,0	1 189,0	6 159,0
		A	848,0	1 098,0	1 148,0	1 108,0	749,0	4 951,0	1 184,0	6 135,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	877,0	877,0
		A	-	-	-	-	-	-	873,0	873,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	534,0	534,0	373,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 200,0	3 100,0	3 700,0	3 700,0	3 700,0	17 400,0	16 400,0	33 800,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	7 014,0	7 014,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 986,0	6 986,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71565	Système de gestion des dossiers de vérification (GDV)	M	-	150,0	401,0	-	-	551,0	-	551,0
		A	-	150,0	399,0	-	-	549,0	-	549,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	630,0	605,0	505,0	38,0	-	1 778,0	-	1 778,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	400,0	400,0	-	-	-	800,0	-	800,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	2 520,0	8 000,0	5 000,0	2 240,0	2 240,0	20 000,0	-	20 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	6 414,0	4 250,0	2 500,0	1 350,0	2 500,0	17 014,0	15 467,0	32 481,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	265,0	265,0	302,0	-	-	832,0	-	832,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	-	750,0	700,0	640,0	631,0	2 721,0	-	2 721,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	352,0	-	-	-	-	352,0	-	352,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	612,0	-	-	-	-	612,0	-	612,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	-	124,0	-	-	-	124,0	-	124,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	351,0	526,0	877,0	2 654,0	3 531,0
		A	-	-	-	349,0	524,0	873,0	2 646,0	3 519,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	50,0	815,0	545,0	-	1 410,0	-	1 410,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	814,0	300,0	333,0	400,0	400,0	2 247,0	800,0	3 047,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de l a Diversité et de l'inclusion sociale	M	625,0	282,0	767,0	250,0	350,0	2 274,0	1 067,0	3 341,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	100,0	200,0	300,0	450,0	400,0	1 450,0	550,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 875,0	4 860,0	4 509,0	4 635,0	5 757,0	24 636,0	5 662,0	30 298,0
		A	4 856,0	4 840,0	4 491,0	4 616,0	5 734,0	24 537,0	5 638,0	30 175,0
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	902,0	2 605,0	3 507,0	6 513,0	10 020,0
		A	-	-	-	898,0	2 595,0	3 493,0	6 487,0	9 980,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	8 400,0	8 068,0	7 207,0	7 400,0	2 808,0	33 883,0	-	33 883,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 052,0	1 854,0	1 653,0	1 958,0	2 623,0	9 140,0	14 137,0	23 277,0
		A	1 048,0	1 846,0	1 647,0	1 950,0	2 613,0	9 104,0	14 079,0	23 183,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
74801	Projet refonte des systèmes de neige	M	-	300,0	1 400,0	800,0	2 300,0	4 800,0	-	4 800,0
74825	Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	972,0	800,0	1 200,0	800,0	800,0	4 572,0	1 493,0	6 065,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 853,0	2 500,0	-	-	-	5 353,0	-	5 353,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	-	-	742,0	742,0
		A	-	-	-	-	-	-	738,0	738,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 553,0	1 553,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 547,0	1 547,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	-	100,0	-	-	-	100,0	-	100,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	800,0	1 000,0	1 000,0	2 086,0	2 498,0	7 384,0	-	7 384,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 771,0	2 771,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 760,0	2 760,0
78032	Communications numériques	M	571,0	376,0	-	-	-	947,0	-	947,0
		A	569,0	374,0	-	-	-	943,0	-	943,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	556,0	150,0	217,0	-	-	923,0	-	923,0
		A	553,0	150,0	217,0	-	-	920,0	-	920,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	341,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 341,0	1 853,0	3 194,0
		A	340,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 340,0	1 849,0	3 189,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	-	-	-	553,0	576,0	1 129,0	1 949,0	3 078,0
		A	-	-	-	551,0	574,0	1 125,0	1 943,0	3 068,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	250,0	250,0	351,0	601,0	405,0	1 857,0	-	1 857,0
		A	250,0	250,0	349,0	599,0	404,0	1 852,0	-	1 852,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
		A	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
Total des projets			**107 407,0**	**117 468,0**	**98 486,0**	**103 052,0**	**106 675,0**	**533 088,0**	**429 617,0**	**962 705,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**51 816,0**	**51 036,0**	**45 636,0**	**46 033,0**	**46 411,0**	**240 932,0**	**168 779,0**	**409 711,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 591,0**	**66 432,0**	**52 850,0**	**57 019,0**	**60 264,0**	**292 156,0**	**260 838,0**	**552 994,0**
Total des investissements			**107 407,0**	**117 468,0**	**98 486,0**	**103 052,0**	**106 675,0**	**533 088,0**	**429 617,0**	**962 705,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	A	9 022,0	3 290,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	25 812,0	22 501,0	48 313,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	19 000,0	20 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	97 000,0	100 000,0	197 000,0
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	5 000,0	6 000,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	28 000,0	30 000,0	58 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	149 000,0	150 000,0	299 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	100,0	600,0	600,0	600,0	600,0	2 500,0	3 000,0	5 500,0
		A	400,0	1 807,0	2 000,0	3 400,0	3 400,0	11 007,0	17 000,0	28 007,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	37 000,0	40 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	188 000,0	185 000,0	373 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 000,0	7 000,0	7 000,0	7 000,0	7 000,0	34 000,0	35 000,0	69 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	9 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	49 000,0	50 000,0	99 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59020	Piétons - Rues piétonnes et partagées	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	80 000,0	79 728,0	78 971,0	69 637,0	60 428,0	368 764,0	932 520,0	1 301 284,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	4 000,0	6 200,0	5 700,0	5 000,0	5 000,0	25 900,0	25 000,0	50 900,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	20 000,0	42 500,0
Total des programmes			**247 022,0**	**249 125,0**	**243 271,0**	**237 637,0**	**228 428,0**	**1 205 483,0**	**1 770 021,0**	**2 975 504,0**
Projets										
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	12 300,0	5 000,0	17 300,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	400,0	-	575,0	2 785,0	2 009,0	5 769,0	20 498,0	26 267,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	437,0	437,0	3 523,0	6 120,0	10 517,0	7 000,0	17 517,0
36209	Plan lumière	A	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	844,0	1 894,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	2 785,0	2 009,0	1 277,0	6 071,0	170,0	6 241,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	864,0	5 429,0	5 575,0	-	-	11 868,0	-	11 868,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	921,0	2 441,0	7 792,0	5 000,0	1 000,0	17 154,0	500,0	17 654,0
39003	Développement des abords du campus Outremont	M	7 086,0	7 756,0	1 330,0	14 172,0	8 550,0	38 894,0	39 500,0	78 394,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	596,0	3 742,0	3 932,0	97,0	-	8 367,0	-	8 367,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	615,0	5 305,0	4 576,0	500,0	500,0	11 496,0	11 000,0	22 496,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	10 600,0	2 286,0	-	-	-	12 886,0	-	12 886,0
40139	PPU Griffintown	M	6 385,0	2 643,0	4 765,0	8 980,0	5 500,0	28 273,0	29 000,0	57 273,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	830,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 830,0	40 000,0	50 830,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	22 025,0	29 869,0	21 949,0	9 939,0	-	83 782,0	-	83 782,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	2 713,0	603,0	1 000,0	2 000,0	2 314,0	8 630,0	30 670,0	39 300,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	1 000,0	1 000,0	-	2 000,0	-	2 000,0
40174	Louvain Est	M	1 200,0	3 700,0	-	723,0	993,0	6 616,0	18 092,0	24 708,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 347,0	-	-	-	10 779,0	14 126,0	94 461,0	108 587,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	-	-	6 000,0	6 000,0	12 000,0	-	12 000,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	4 227,0	4 227,0	56 719,0	60 946,0
40179	Fort Lorette	A	-	534,0	776,0	2 994,0	3 077,0	7 381,0	653,0	8 034,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	4 537,0	1 965,0	-	-	-	6 502,0	-	6 502,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	-	-	-	-	-	71 655,0	71 655,0
40201	Projet pilote d'urbanisme transitoire pour les immeubles significa tifs	A	1 695,0	5 645,0	5 353,0	3 000,0	3 000,0	18 693,0	15 000,0	33 693,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	7 563,0	3 964,0	13 723,0	25 250,0	12 000,0	37 250,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	750,0	-	-	-	250,0	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	18 851,0	6 629,0	1 123,0	125,0	-	26 728,0	-	26 728,0
		A	1 227,0	110,0	84,0	-	-	1 421,0	-	1 421,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	33 487,0	48 427,0	11 454,0	-	-	93 368,0	-	93 368,0
		A	2 633,0	1 922,0	-	-	-	4 555,0	-	4 555,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	5 800,0	4 600,0	3 400,0	1 000,0	-	14 800,0	-	14 800,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	250,0	250,0	2 000,0	1 250,0	3 250,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de_l'Assomption - Nouvel accès au	A	15 826,0	17 556,0	19 618,0	21 838,0	18 188,0	93 026,0	15 805,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	8 666,0	11 000,0	5 334,0	-	-	25 000,0	-	25 000,0
59060	Piétons - Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	-	-	2 037,0	12 051,0	10 551,0	24 639,0	76 532,0	101 171,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	2 775,0	-	302,0	6 772,0	3 031,0	12 880,0	-	12 880,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	8 236,0	-	-	-	8 236,0	-	8 236,0
68067	Avenue des Pins	M	21 013,0	8 217,0	-	1 114,0	16 428,0	46 772,0	-	46 772,0
		A	644,0	483,0	-	31,0	-	1 158,0	-	1 158,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	184 000,0	186 500,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 :de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	2 536,0	-	-	346,0	1 030,0	3 912,0	28 518,0	32 430,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	13 939,0	17 040,0	15 035,0	28 015,0	29 378,0	103 407,0	158 398,0	261 805,0
		A	946,0	1 208,0	1 067,0	2 152,0	2 291,0	7 664,0	10 993,0	18 657,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	-	1 726,0	3 504,0	5 230,0	36 327,0	41 557,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 224,0	4 765,0	23 009,0	21 116,0	25 260,0	76 374,0	25 255,0	101 629,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	7 270,0	7 400,0	6 365,0	6 643,0	5 122,0	32 800,0	-	32 800,0
		A	350,0	300,0	1 000,0	700,0	-	2 350,0	-	2 350,0
Total des projets			**207 271,0**	**216 408,0**	**178 669,0**	**204 365,0**	**225 072,0**	**1 031 785,0**	**1 003 757,0**	**2 035 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**395 650,0**	**405 491,0**	**359 995,0**	**368 420,0**	**382 738,0**	**1 912 294,0**	**2 349 314,0**	**4 261 608,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**58 643,0**	**60 042,0**	**61 945,0**	**73 582,0**	**70 762,0**	**324 974,0**	**424 464,0**	**749 438,0**
Total des investissements			**454 293,0**	**465 533,0**	**421 940,0**	**442 002,0**	**453 500,0**	**2 237 268,0**	**2 773 778,0**	**5 011 046,0**

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employées et des employés et des élues et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et des élus, des employées et des employés et des retraitées et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;

- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employées et les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

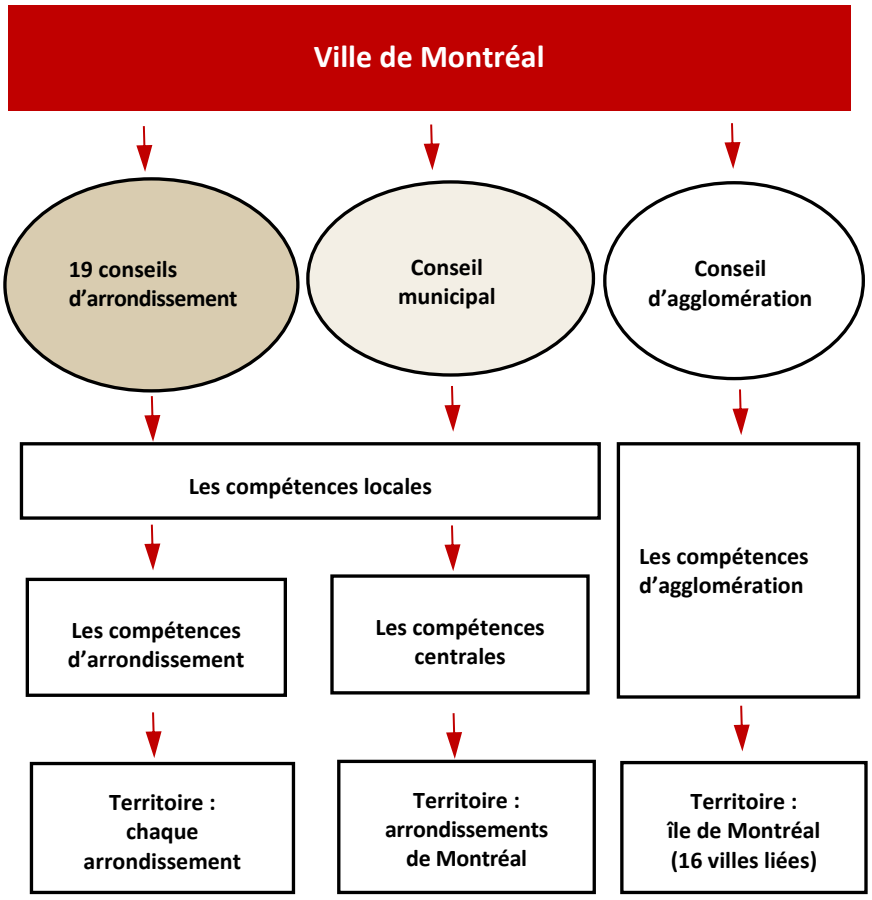

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 171 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et les employés de la Ville de Montréal[21].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

21. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyennes et aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2022, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,36 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

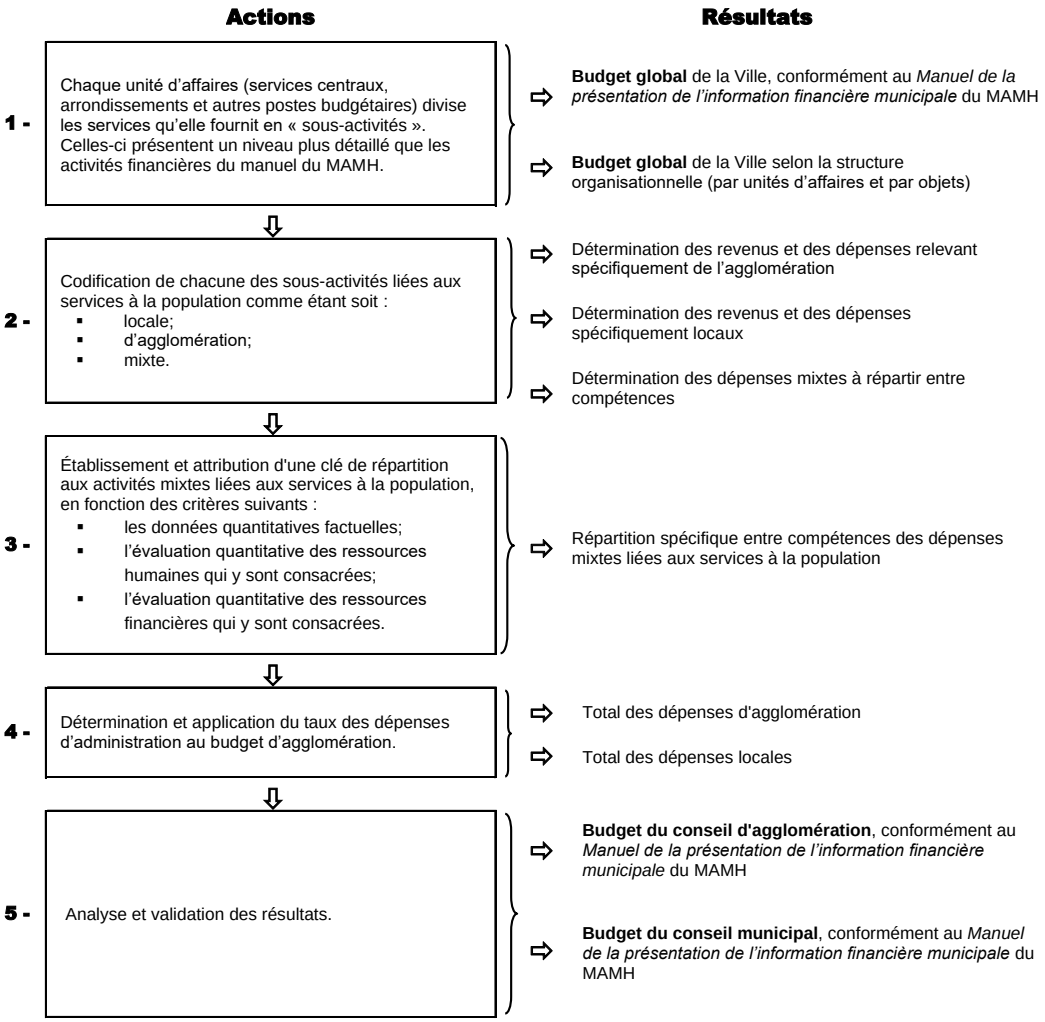

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 172 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2022. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2022 s'élèvent à 482,9 M$, en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2021. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 426,4 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 214,5 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 173 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2022
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	148 291,6	(122 555,1)	25 736,5
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	98 246,6	(84 842,6)	13 404,0
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	6 101,1	(1 559,1)	4 542,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	7 881,3	(3 818,0)	4 063,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	1 887,0	(1 765,0)	122,0
Taxation relative à l'eau	407 980,7	-	-	407 980,7
Tarification forfaitaire et au compteur	13 288,6	-	-	13 288,6
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	229,8	-	229,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	367,4	-	(367,4)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 155,2	4 114,9	-	8 270,1
Total – Revenus	**425 980,9**	**271 826,6**	**(214 907,2)**	**482 900,2**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	1 585,6	(909,3)	-	676,3
Direction de l'eau potable	-	78 825,6	-	78 825,6
Direction de l'épuration des eaux usées	-	69 641,5	-	69 641,5
Direction des réseaux d'eau	28 431,7	3 844,4	(367,4)	31 908,7
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	287,9	640,8	-	928,7
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	69 626,2	-	-	69 626,2
Autres unités (s.prof. et tech., labo., géomatique, etc.)	11 707,1	15 768,2	-	27 475,3
Frais généraux d'administration	16 125,8	23 179,8	-	39 305,6
Frais de financement	14 084,6	25 907,1	-	39 991,7
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)	-	(10 000,0)
Total – Dépenses	**140 348,9**	**208 398,1**	**(367,4)**	**348 379,6**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	25 554,1	52 510,5	-	78 064,6
Total – Financement	**25 554,1**	**52 510,5**	**-**	**78 064,6**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	214 539,8	-	(214 539,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**380 442,9**	**260 908,6**	**(214 907,2)**	**426 444,2**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 538,0**	**10 918,0**	**-**	**56 456,0**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)	-	-	(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	648,8	(1 428,0)	-	(779,2)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations (Eau)	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 559,8)	(9 490,0)	-	(13 049,8)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a.-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en employées et employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élues et aux élus et aux employées et aux employés.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;

3) **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;

4) **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élues et élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élues et élus et des employées et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée

PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1854-4
Budget de fonctionnement 2022
Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
Document imprimé, Français

987-2-7647- 1855-1
Budget de fonctionnement 2022
Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
27319

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 27319 (10-2021)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 15:40

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843020**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2022-2031 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 9 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 1251 - 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 - 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 - 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM14 1061 - 13 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM13 0870 - 16 septembre 2013 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 12 406,9 M$ dont 1 271,5 M$ pour 2022. Par ailleurs, il est

prévu en 2022, des investissements de 136,7 M$ au PDI des arrondissements et 1 134,9 M$ au PDI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 972,4 M$ pour 2022 et totalise 9 870,7 M$ pour la période de 2022-2031.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CLAIROUX
Conseiller en planification budgetaire

Tél : 514-872-2291
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan d'investissement

Tél : 514 887-4009
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 243-5262
Approuvé le : 2021-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-21

Budget 2022
PDI 2022-2031

Crédit photo : Mathieu Sparks

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 22 décembre 2021

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2017 à 2020 ainsi que les données du budget de 2021 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2022. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2021 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2021 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2022.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 (PDI).

Un budget responsable pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales.

Un budget équilibré de 6,46 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2022 permettra à l'administration municipale de renforcer la sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Répartition des dépenses par activité

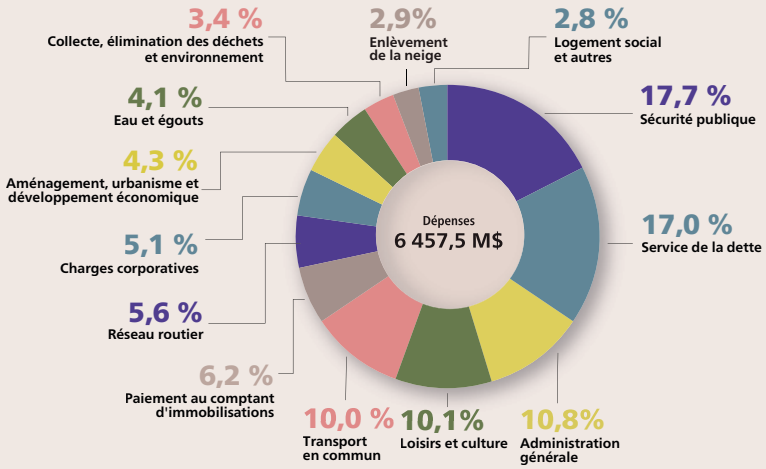

Provenance des revenus

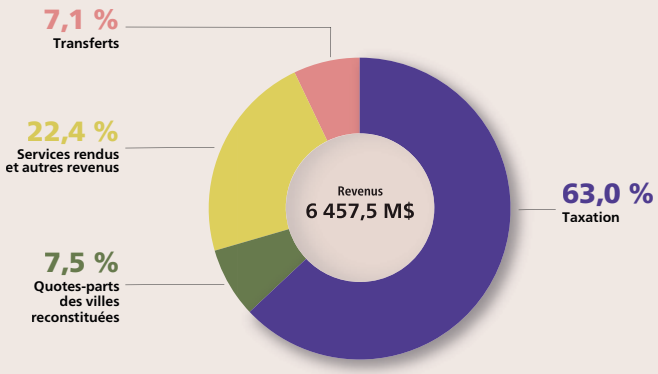

Fiscalité

La Ville limite l'augmentation des charges fiscales à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 1,5 % Taxe foncière générale	⬆ 1,7 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,3 % Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬇ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	⬆ 2,0 %

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,2 % Taxe foncière générale	⬆ 1,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
0 % Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels	⬆ 1,5 %

Un PDI de 19,54 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 29,7 %.

Investissements par catégorie d'actifs

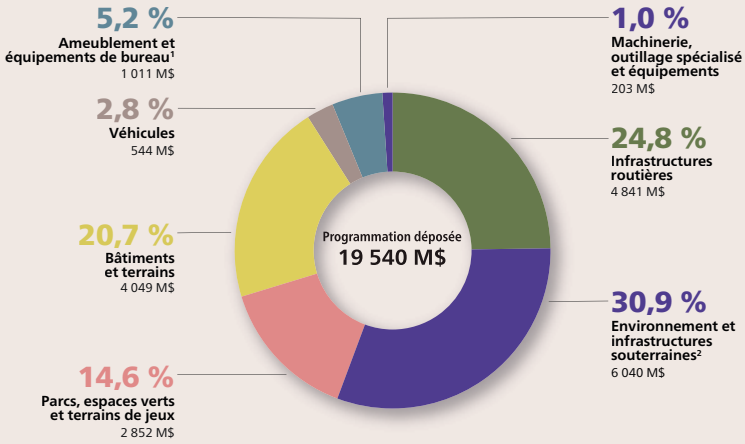

Modes de financement

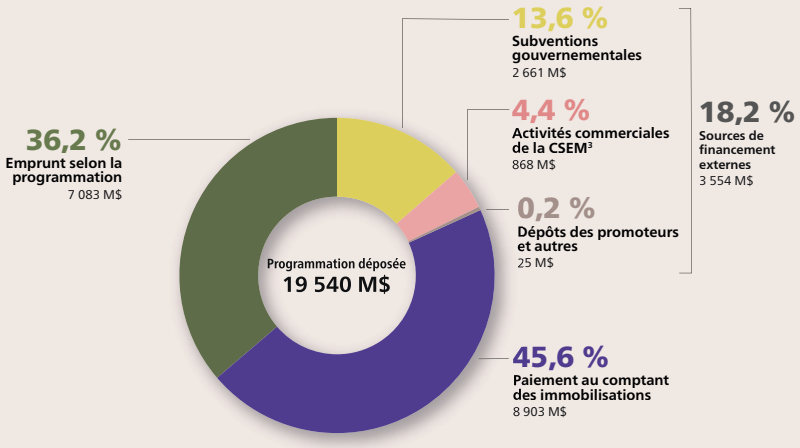

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Faits saillants

Budget 2022
PDI 2022-2031

Crédit photo : Mathieu Sparks

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

Transition écologique

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Habitation

Sécurité publique

Urbanisme et mobilité durable

Développement économique

Culture, loisirs, parcs et sports

23 Budget de fonctionnement 2022

Un budget équilibré de 6,46 G$

Fiscalité locale

Droits sur les mutations immobilières

35 Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Un PDI de 19,54 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse

Je suis très heureuse de vous présenter notre budget 2022 et le programme décennal d'immobilisations 2022-2031, qui nous permettent de bâtir sur les avancées réalisées au cours de notre premier mandat et d'adapter les services de la Ville aux besoins qui ont été exacerbés par la pandémie. Ce budget, cohérent et responsable, est tourné vers l'avenir. Il reflète nos priorités, qui sont aussi celles de la population montréalaise : l'habitation, la sécurité urbaine, l'environnement, la qualité de vie dans les quartiers et la saine gestion des dépenses.

La relance verte et inclusive de notre métropole est bien en marche et se poursuivra au cours des prochaines années. Malgré la pandémie, nous avons réussi à concrétiser de nombreuses priorités, telles que l'adoption du Règlement pour une métropole mixte, l'adoption du Plan climat, la transformation de la rue Saint-Denis ou encore l'adoption du Plan directeur du parc Jean-Drapeau et ce, tout en assurant à Montréal la meilleure reprise économique au pays.

Le budget et le PDI que nous présentons aujourd'hui nous permettront d'assurer le succès de cette relance, tout en soutenant nos concitoyennes et nos concitoyens au quotidien. Ils nous offriront aussi les moyens d'affronter les défis qui attendent la Ville.

Avec une forte inflation anticipée pour la prochaine année, la population s'apprête à faire face à des augmentations de leurs dépenses quotidiennes liées au logement, aux aliments et au transport. Nous avons pris cette réalité en considération. Pour protéger le pouvoir d'achat des Montréalaises et des Montréalais, la hausse de taxes sera limitée à 2 %, tel que promis.

La situation sanitaire impose un contexte d'incertitude que nous avons également anticipé, et nous continuerons de soutenir la population, les entreprises, les commerçants et les personnes vulnérables.

Nous continuons de prioriser le développement de logements abordables, grâce entre autres à la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables et aux 60 000 logements abordables que nous préparons. Cela permet de faciliter l'implantation et le maintien des familles à Montréal, ce qui contribue à la vitalité et à la mixité de la métropole.

Afin de faciliter le développement immobilier de la métropole dans le contexte de la relance économique, la Cellule facilitatrice, qui regroupe les acteurs du secteur immobilier montréalais, deviendra permanente.

De plus, pour aider nos commerçantes et nos commerçants, nous avons bonifié, pour la troisième année consécutive, les taux différenciés des taxes municipales non résidentielles. Cette mesure permettra de diminuer la facture des petits commerçants, grâce à un taux de taxe inférieur appliqué à la première tranche de 900 000 $ de valeur foncière.

Cette mesure a déjà démontré toute sa pertinence, bénéficiant à de nombreux petits commerces. Les petits immeubles non résidentiels ont en effet profité d'un allègement fiscal important au cours des quatre dernières années. En 2022, cet allègement représente une baisse de taxes de 16,5 % pour les immeubles non résidentiels de moins de 900 000$. Pas moins de 90 % des commerces ont profité de cette mesure jusqu'à présent.

En doublant le budget annuel dédié à l'itinérance, nous réitérons également notre engagement à ne laisser personne pour compte. La pandémie a frappé fort au sein de la population montréalaise, mais elle a également permis de générer un élan de solidarité. Nous entendons poursuivre dans cette voie.

Montréal est l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, et nous agissons sur tous les fronts pour préserver ce caractère qui contribue à sa qualité de vie et à sa vitalité économique. D'ailleurs, vous pourrez constater qu'une enveloppe de 20 M$, sur 4 ans, est prévue pour soutenir les organismes communautaires de Montréal qui font un travail crucial pour assurer la prévention de la criminalité. Pour soutenir le travail des policières et des policiers, nous avons également bonifié le budget du Service de police de la Ville de Montréal. Des escouades mixtes s'ajouteront d'ailleurs au SPVM. La sécurité publique de la métropole est une priorité qui nécessite un effort national, et nous continuerons de mobiliser les autres paliers pour assurer leur appui à cette importante responsabilité.

En 2022, nous continuerons d'être à l'écoute de la population et de nous donner les moyens de nous adapter à ses besoins. Depuis quatre ans, notre administration travaille à transformer Montréal pour en faire une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère. Le document budgétaire que nous présentons aujourd'hui contribuera à façonner cette métropole et son avenir.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot de la présidente du comité exécutif

La gestion des finances publiques est un processus rigoureux, qui doit se déployer de manière démocratique et en toute transparence. Au cœur de notre démarche, nous voulons faire écho à la voix citoyenne, prendre acte de ses besoins et de ses aspirations et, surtout, poser les gestes qui s'imposent pour l'avenir de Montréal. La population a d'ailleurs pu s'exprimer lors de la consultation prébudgétaire tenue au printemps. Elle a ainsi eu l'occasion de contribuer à la rédaction du document qui est aujourd'hui entre vos mains.

C'est un constat de longue date pour les municipalités du Québec, la taxe foncière ne suffit plus à financer les nouvelles responsabilités qui incombent aux villes, et encore moins celles de Montréal. C'est pourquoi nous mettons en place, dès la première année de notre mandat, un grand chantier sur la fiscalité, qui mobilisera l'ensemble de la communauté montréalaise. Ceci nous permettra de revoir nos façons de faire, d'implanter des mesures d'éco-fiscalité et de diversifier nos sources de revenus afin de nous adapter aux nouvelles réalités. Le développement économique et l'environnement doivent aller de pair et c'est ce que notre administration concrétisera, avec la population.

Le moment est venu de rebâtir la métropole ensemble. Nous sommes déterminés à maintenir le cap dans la gestion responsable des deniers publics, à poser des actions concrètes pour relancer les différents secteurs d'activités et à bonifier l'offre de services de proximité aux citoyennes et aux citoyens. Pour y parvenir, nous répondons aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, en nous appuyant sur les mécanismes et les outils à notre disposition, soit un budget de 6,46 G$ ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2022-2031 totalisant 19,54 G$.

Le budget que nous vous présentons vise à établir une équité financière, tout en préservant le pouvoir d'achat et la capacité de payer des ménages montréalais, qui devront faire face à des hausses de dépenses causées par une importante inflation. C'est pourquoi, tel que promis, la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal est limitée à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Afin d'aider davantage de familles montréalaises à se loger, nous allouons 111 M$ au budget de 2022 pour mener à terme notre stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables. Nous investissons également 116,1 M$ au PDI pour accélérer l'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux. Et nous dédions 3,4 M$, en 2022, aux programmes favorisant l'accès à la propriété.

De plus, dans un souci d'offrir des milieux de vie inclusifs, où toutes et tous peuvent trouver leur place, nous attribuons 10 M$ au budget 2022 à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. De ces sommes, nous octroyons 5,9 M$ spécifiquement aux initiatives en soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation sociale et de médiation.

En cohérence avec nos cibles environnementales, nous répondons aux besoins urgents en matière de lutte contre les changements climatiques et d'accélération de la transition écologique en attribuant 4,1 M$ au déploiement de l'ambitieux Plan climat 2020-2030 de la Ville et en dédiant une large part du PDI exclusivement à des projets environnementaux. Ces investissements nous permettront de protéger et de verdir nos espaces naturels, de réduire notre empreinte carbone et de mettre en place des solutions écologiques innovantes, telles que la mise en œuvre des écoquartiers et le déploiement d'initiatives en mobilité durable.

Pour répondre aux futurs besoins de déplacements, nous entendons définir collectivement, par le biais d'une consultation publique, la vision à long terme de la métropole en matière de mobilité sécuritaire et durable. La mobilité ne sera pas en reste, grâce à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 ainsi qu'à notre implication dans la réalisation de chantiers porteurs, comme le SRB Pie-IX, le REM de l'Ouest et de l'Est, ainsi que le prolongement de la ligne bleue du métro. Nous continuons aussi d'encourager les initiatives axées sur la sécurité routière et nous investissons massivement dans le transport actif avec, entre autres, 272,3 M$ dédiés au réseau cyclable montréalais.

Afin de proposer des gestes structurants pour favoriser une économie verte, résiliente et inclusive à long terme, nous nous dotons d'une enveloppe budgétaire annuelle totalisant 50 M$ pour déployer une nouvelle stratégie de développement économique, renouveler celle du centre-ville et maintenir notre appui à l'écosystème économique montréalais.

Finalement, ne pouvant faire fi des années de sous-investissements dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, nous consacrons 51 % (9,91 G$) du PDI au comblement de cet important déficit. Nous allouons également 2,85 G$ du PDI aux infrastructures de nos parcs et de nos terrains de jeu pour la mise à niveau de certains équipements, le réaménagement de secteurs et la sécurisation des accès aux sites.

Nous sommes prêts à réaliser de grandes choses pour Montréal et la planification financière que nous présentons dans le cadre du budget 2022 et du PDI 2022-2031 nous donnera l'impulsion nécessaire pour y parvenir. Il s'agit d'un travail collectif que nous entendons mener de concert avec les citoyennes et les citoyens, ainsi qu'avec l'ensemble du personnel de la Ville. À terme, les bénéfices que nous retirerons de cet exercice nous permettront de léguer aux futures générations une métropole à la hauteur de nos aspirations.

La présidente du comité exécutif,

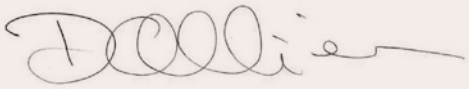

Dominique Ollivier

Mot du directeur général

L'année 2021 s'est déroulée sous le signe de la résilience. Les impacts de la pandémie ont continué et continueront à se faire sentir. C'est pourquoi nous devons bâtir l'avenir de notre ville en tenant compte de cette nouvelle réalité.

Montréal va accélérer sa transformation en 2022, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Avec une contribution de près de 2 G$ par année à son programme décennal d'immobilisations (PDI), la Ville fait sa juste part dans la relance de la métropole.

Je suis fier que le budget 2022 ait été élaboré en pleine cohérence avec Montréal 2030, notre plan stratégique qui guide, depuis un an déjà, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. L'alignement des ressources financières et humaines pour l'année 2022 se fonde d'ailleurs sur les grandes orientations de ce plan transversal pour l'administration, soit la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, l'innovation et la créativité, ainsi que la démocratie et la participation.

La consultation prébudgétaire que nous avons menée encore une fois cette année a permis à la population et des organismes montréalais de se prononcer, notamment, sur la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de Montréal pour les familles.

Par ailleurs, grâce au budget participatif, les citoyennes et citoyens ont eu, pour la première fois, leur mot à dire sur l'allocation d'une partie du budget municipal, en plus de pouvoir proposer plusieurs projets que nous allons réaliser. Pour aller encore plus loin, nous avons décidé de renouveler cet exercice de participation citoyenne en 2022, en plus de bonifier graduellement les montants qui y seront alloués. À terme, dès 2025, 60 M$ y seront consacrés annuellement.

Ce mouvement de transformation de la métropole repose en grande partie sur les forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville de Montréal. Je tiens donc à remercier chaleureusement chacune et chacun des 28 000 employés de la Ville pour leur résilience, leur créativité et leur dévouement, particulièrement dans le contexte difficile et incertain des deux dernières années. Ces efforts sont inspirés par une volonté profonde de servir l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales. Il s'agit d'un budget responsable, qui répond aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Bien que la situation liée à la pandémie de la COVID-19 se soit stabilisée en 2021, ses effets se font toujours sentir. Elle a notamment exacerbé plusieurs enjeux, tels que la pénurie de logements abordables et les iniquités déjà existantes. Elle a aussi fragilisé un nombre important d'entreprises et de commerces, en particulier au centre-ville. De plus, l'administration municipale doit encore composer avec deux grandes incidences que la crise a eues sur ses finances : d'abord une diminution temporaire de certains revenus et des coûts élevés liés à des dépenses imprévues pour soutenir la population et planifier la relance.

C'est ainsi que pour élaborer son budget de fonctionnement 2022 et le PDI 2022-2031, la Ville a tenu compte de sa capacité financière et s'est donné les moyens de relever les défis auxquels elle doit faire face, tout en répondant aux besoins et aux aspirations de la population. Ce document permettra de rendre la métropole encore plus résiliente face à la pandémie et de préparer l'avenir. Concrètement, ce budget permettra de renforcer la sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Améliorer le processus budgétaire

Ce nouveau budget résulte d'un processus participatif, auquel les Montréalaises et les Montréalais ont été conviés. Par exemple, la Ville a tenu une consultation prébudgétaire au printemps 2021 pour une troisième année consécutive. À travers un sondage en ligne ou des opinions écrites, la population et les organismes montréalais ont pu donner leur avis sur plusieurs thèmes, tels que la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de la métropole pour les familles.

Forte du succès de son premier budget participatif, la Ville de Montréal a décidé de renouveler et de pérenniser l'exercice, notamment en augmentant de manière significative les sommes qui y seront

allouées. En permettant à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal, en proposant puis en choisissant des projets à réaliser, le budget participatif contribue à accroître la participation citoyenne dans l'élaboration et la réalisation du budget de la Ville.

À l'été, la Ville a également publié un premier cadre budgétaire préélectoral. Ce nouvel exercice a permis de présenter, en toute transparence, la situation financière pour les années 2022 à 2024, de bien comprendre les défis budgétaires à relever et d'anticiper les choix menant à l'équilibre, tout en soutenant la préparation du présent budget.

Enfin, la Ville présente, pour la deuxième année, un programme décennal d'immobilisations (PDI), plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), afin d'assurer sur le long terme une planification stratégique et intégrée de ses investissements.

Préparer le budget et le PDI selon Montréal 2030

À toutes les étapes, la confection du budget 2022 et du PDI 2022-2031 s'est faite en prenant en considération les aspirations de la population et de la société civile, identifiées au plan stratégique Montréal 2030. La Ville a ainsi pu améliorer l'alignement de ses ressources financières et humaines, notamment en fonction des quatre orientations incontournables de Montréal 2030 : la transition écologique ; la solidarité, l'équité et l'inclusion ; la démocratie et la participation ; l'innovation et la créativité.

Transition écologique

Face à l'urgence climatique, la Ville entend accélérer la transition écologique, principalement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, en s'engageant pour un avenir zéro déchet et en enracinant davantage la nature en ville. Ses nombreuses interventions aideront à faire de Montréal une ville plus résiliente, inclusive et carboneutre.

Mettre en œuvre le Plan climat

Pour atteindre les cibles ambitieuses et nécessaires du Plan climat 2020-2030, la Ville doit agir sur tous les fronts. Ainsi, elle poursuivra des études pour la mise en place d'un projet pilote de « zone à faible émission » et élaborera une méthodologie pour réserver une partie de ses investissements pour des infrastructures naturelles et innovantes. Elle publiera également la première reddition de comptes annuelle du Plan climat.

En matière d'écofiscalité, la Ville compte mettre en place, à partir de 2023, deux nouvelles mesures qui contribueront à financer ses activités. D'une part, une tarification volumétrique sera élaborée pour la consommation d'eau des immeubles non résidentiels. D'ailleurs, une « facture à blanc » sera envoyée en 2022 afin de sensibiliser les propriétaires et les locataires de commerces et d'industries à cette nouvelle solution. D'autre part, le territoire d'application de la taxe foncière applicable aux parcs de stationnement sera élargi de manière graduelle.

Afin de contribuer à la protection hydraulique des quartiers et augmenter la capacité de rétention naturelle de l'eau, la Ville lancera un programme d'investissement en infrastructures vertes, complémentaire au programme de drainage.

Par ailleurs, la Ville déploiera la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, qui vise à faire passer le nombre d'hectares cultivés de 120 à 160, et lancera un programme de réfection des jardins communautaires.

Mise en œuvre du Plan climat
4,1 M$ au budget 2022

Infrastructures vertes
45 M$ au PDI 2022-2031

Agriculture urbaine
10 M$ au PDI 2022-2031

Réduire et valoriser les matières résiduelles

Conformément aux priorités du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, la Ville :

- Produira une stratégie pour réduire le gaspillage vestimentaire et alimentaire;
- Continuera de déployer la collecte des matières organiques dans les logements de neuf unités ou plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions, en priorisant les écoles;
- Distribuera des outils de collecte pour les matières organiques et recyclables, et renouvellera certains de ses outils;
- Planifiera l'application de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, y compris la consigne élargie.

Dans le même esprit, la Ville mettra en service le centre de compostage de Saint-Laurent et le centre de biométhanisation de Montréal-Est, et révisera la planification des autres centres pour répondre adéquatement aux besoins à long terme.

Outils de collecte
40,2 M$ au PDI 2022-2031

Centre de compostage Saint-Laurent
40,9 M$ au PDI 2022-2031

Centre de biométhanisation Montréal-Est
75,9 M$ au PDI 2022-2031

Réduire la pollution

La Ville poursuivra l'amélioration de son réseau de surveillance de la qualité de l'air et révisera les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.

Pour ses propres bâtiments, elle révisera et appliquera la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux et mettra en place diverses actions pour réduire l'empreinte écologique de ses 30 immeubles les plus importants.

En outre, pour diminuer son impact environnemental, elle continuera à remplacer les véhicules municipaux désuets par des modèles électriques ou hybrides. Son objectif : se doter d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030.

Transition écologique – Immeubles municipaux
145,1 M$ au budget 2022–PDI 2022-2031[1]

Protéger la nature

En 2022, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan nature et sports, adopté en 2021. Ce plan présente sa vision et ses priorités d'intervention concernant les enjeux environnementaux, ainsi que les besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de mode de vie actif.

Afin d'augmenter à 10 % la part de milieux naturels protégés, des investissements sont prévus pour la préservation des boisés, des habitats ainsi que des milieux humides et hydriques. De plus, la Ville maintiendra la lutte contre l'agrile du frêne et, d'ici 2030, plantera près de 500 000 arbres sur les domaines privé et public. Le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à sa stratégie.

De même, elle poursuivra le développement du Grand parc de l'Ouest, du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise, près de l'échangeur Turcot, et d'un grand parc dans l'Est de la ville. Au Technoparc Montréal, la planification de l'agrandissement du parc-nature des Sources continuera, en vue de protéger la biodiversité de ce secteur stratégique.

Afin d'offrir à la population un contact au quotidien avec la nature, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts favorisant la mobilité et assurant l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés.

Enfin, la Ville poursuivra les aménagements du parc Frédéric-Back, réhabilitera les berges des grands parcs et aménagera le parc riverain qui remplacera le port de plaisance de Lachine.

Espaces protégés – Acquisitions
268,1 M$ au PDI 2022-2031

Arbres – Plantation et agrile du frêne
281,7 M$ au PDI 2022-2031

Grand parc de l'Ouest
54,3 M$ au PDI 2022-2031

Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise
61,6 M$ au PDI 2022-2031

Corridors verts
51,7 M$ au PDI 2022-2031

Parc Frédéric-Back
117,5 M$ au PDI 2022-2031

Berges des grands parcs
102,1 M$ au PDI 2022-2031

[1] Budget de fonctionnement 2022 : 0,1 M$; PDI 2022-2031 : 145 M$.

Solidarité, équité et inclusion

Pour préparer l'avenir de Montréal, la Ville mise sur un tissu social fort et solidaire. À cette fin, elle doit faire face, avec ses nombreux partenaires, aux enjeux de discrimination, d'exclusion et d'iniquité. Elle redoublera aussi d'efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et pour assurer des milieux de vie sains, inclusifs et sécuritaires.

Soutenir les personnes en situation d'itinérance et réduire les inégalités

La Ville de Montréal contribuera activement à lutter contre l'itinérance, l'insécurité urbaine et les inégalités. Ainsi, les sommes allouées aux mesures de soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation et de médiation sociale seront doublées.

De plus, elle négociera le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en actualisera l'analyse des besoins et élaborera une stratégie montréalaise en réduction des méfaits. Enfin, elle mettra en œuvre le programme Quartiers intégrés et résilients 2030 dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance
5,9 M$ au budget 2022

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
10 M$ au budget 2022

Quartiers intégrés et résilients 2030
28,3 M$ au budget 2022-PDI 2022-2031[2]

Lutter contre toutes les discriminations

La Ville de Montréal reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations et s'engage à les combattre, notamment en favorisant le respect des droits fondamentaux et en assurant l'accessibilité des services municipaux.

À cette fin, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques finalisera la rédaction des actions et recommandations d'un futur plan d'action qui portera entre autres sur les ressources humaines de la Ville et la sécurité publique sans profilage. Des mécanismes de suivi seront mis en place pour évaluer l'impact social des changements proposés.

La Ville fera aussi progresser le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024 pour rendre ses pratiques plus performantes et inclusives, et pour lutter contre le capacitisme, soit la discrimination fondée sur la capacité physique, à l'égard des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

En 2022, la Ville verra également à :

- Élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur les droits fondamentaux;
- Élargir la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle.

Accélérer l'intégration et l'inclusion en emploi

Pour améliorer l'intégration économique des personnes immigrantes, la Ville déploiera la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024.

Pour favoriser la diversité dans ses propres effectifs, la Ville mettra en œuvre les mesures prévues au Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023. Celui-ci propose des cibles ambitieuses d'embauche et de représentation, notamment une cible globale d'embauche de 33 % pour les personnes issues de minorités visibles et ethniques, ainsi que des cibles d'embauche et de promotion de 25 % chez les gestionnaires et les cadres de direction.

[2] Budget de fonctionnement 2022 : 1,7 M$; PDI 2022-2031 : 26,6 M$.

Démocratie, participation et innovation

La qualité de vie de la communauté montréalaise passe, entre autres, par une participation publique dynamique, un accès à l'information facilité et des milieux de vie innovants. En 2022, la Ville intensifiera ses efforts pour inviter la population à prendre davantage part à la vie publique municipale, pour accroître la transparence, pour améliorer l'expérience citoyenne et pour repenser la ville de concert avec la population.

Renforcer la participation publique

Soucieuse d'encourager la participation publique et l'engagement citoyen, la Ville continuera d'améliorer ses pratiques dans ces domaines. D'une part, en renforçant les processus et les mécanismes de participation déjà disponibles afin de les rendre plus inclusifs et accessibles. Et d'autre part, en invitant les citoyennes et les citoyens à profiter de l'intelligence collective pour agir sur la Ville et pour transformer leur quotidien et leur milieu de vie.

Amorcer la réalisation des projets du budget participatif

En 2021, la Ville a lancé avec succès un premier budget participatif à l'échelle de Montréal, ce qui a donné à la population l'occasion d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Celle-ci a pu proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale. Elle a ensuite voté et choisi les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés amorceront la planification et la réalisation des sept projets lauréats.

Forte de cette première expérience, la Ville renouvelle l'exercice et va augmenter de manière graduelle les montants qui y seront alloués d'ici 2025. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif.

Projets du budget participatif
515 M$ au PDI 2022-2031

Accélérer la transformation numérique de la Ville

Pour se rapprocher de la population montréalaise, la Ville doit pouvoir compter sur les communications numériques, moteurs incontournables de la vie quotidienne. Elle continuera donc de développer des services numériques et des fonctionnalités sur **montreal.ca**.

Convaincue que les données ouvertes sont un levier essentiel à la démocratie et à l'innovation, notamment en matière de développement économique et social, la Ville s'emploiera à faire progresser le projet de gouvernance des données ainsi qu'à animer et mobiliser la communauté de Montréal sur la question. Pour ce faire, elle appliquera la Charte des données numériques et accroîtra la publication de données ouvertes sur ses activités.

Pour sa part, la cour municipale mettra en œuvre les premières phases d'implantation de la « cour numérique », avec des systèmes modernisés pour soutenir les processus judiciaires.

Services numériques de montreal.ca
1,9 M$ au PDI 2022-2031

Cour numérique
21 M$ au Budget 2022-PDI 2022-2031[3]

Favoriser l'expérimentation

En collaboration avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre des divers projets de mobilité, d'accès à l'alimentation et de réglementation municipale promus par Montréal en commun. Ce programme, réalisé dans le cadre du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada, vise à repenser la ville au moyen de projets expérimentaux et novateurs.

[3] Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M$; PDI 2022-2031 : 20,5 M$.

Habitation

L'enjeu du logement, déjà préoccupant avant la pandémie, s'est aggravé à Montréal, si bien que de nombreux ménages ont de la difficulté à trouver un lieu d'habitation abordable. La Ville intensifiera donc ses efforts pour améliorer et développer l'offre existante, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables.

Investir dans le logement social et abordable

Parmi les moyens dont elle dispose en matière d'habitation, la Ville s'est engagée à mener à terme la Stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables et à mettre en application le nouveau Règlement pour une métropole mixte.

La Ville établira également une nouvelle stratégie ambitieuse pour la réalisation et la protection de logements abordables, qui permettra notamment de soutenir la construction de 60 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années. Cette stratégie prévoit entre autres une utilisation optimale des terrains déjà à sa disposition et l'adoption d'une certification en salubrité pour les propriétaires.

En outre, la Ville accélérera les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social et abordable, en poursuivant l'application du droit de préemption et en saisissant des occasions d'achat de gré à gré.

Naturellement, la Ville s'efforcera de maximiser les retombées des fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour lancer de nouveaux projets de logement social et abordable, et elle négociera avec les gouvernements du Québec et du Canada le renouvellement des ententes en matière d'habitation.

De plus, les programmes d'immobilisations seront utilisés pour investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont notamment nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Stratégie 12 000 logements
111 M$ au budget 2022

Travaux d'infrastructures et d'aménagement
55,8 M$ au PDI 2022-2031

Acquisition de terrains et d'immeubles
116,1 M$ au PDI 2022-2031

Bonifier les programmes existants

Pour aider un plus grand nombre de familles montréalaises à se loger, la Ville bonifiera ses interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en rehaussant les montants admissibles au programme d'acquisition résidentielle afin qu'il reflète les nouvelles réalités du marché immobilier.

Dans le même esprit et conformément au Plan climat, la Ville mettra en œuvre ses nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable, notamment le programme RénoPlex, qui a connu un immense succès en 2021.

Après avoir haussé, en 2021, sa contribution au budget du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Ville pérennisera le mandat de soutien aux ménages sinistrés et sans-logis confié à l'organisme, ainsi que le dispositif d'aide destiné à ces ménages.

Aide à la rénovation durable
17,1 M$ au budget 2022

Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
3,4 M$ au budget 2022

Sécurité publique

En tout lieu et à toute heure, la population de Montréal doit pouvoir vivre en sécurité. Avec toutes les parties concernées, la Ville augmentera les ressources allouées à la sécurité publique, notamment pour lutter contre les violences armées et les groupes criminalisés, tout en bonifiant les services de prévention et d'intervention psychosociale. Cette action concertée permettra de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie.

Travailler de concert avec la communauté

L'année 2022 verra le déploiement des dernières équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR). Dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, les ECCR interviennent où les enjeux de sécurité urbaine et de cohabitation sociale se manifestent, permettant d'engager la population et les partenaires dans la résolution des conflits.

Dans le même esprit, la Ville consolidera plusieurs initiatives de sécurité urbaine, notamment le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS). Mise sur pied en 2021, celle-ci est composée d'intervenantes et d'intervenants sociaux qui désamorcent rapidement des situations de crise et accompagnent les personnes vulnérables. À terme, l'EMMIS devrait être à l'œuvre 24 h/24 sur tout le territoire montréalais.

Enfin, pour soutenir des initiatives communautaires, la Ville renforcera les programmes de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes ainsi que les programmes d'actions citoyennes en sécurité urbaine, notamment en y investissant davantage.

Équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR)
3,1 M$ au budget 2022

Initiatives pour la sécurité urbaine[4]
5,6 M$ au budget 2022

Consolider les ressources de la police

Afin que Montréal demeure l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, la Ville augmentera de 45 M$ le budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un budget total de 724,1 M$. Ce financement additionnel et récurrent permettra au SPVM d'avoir les ressources nécessaires pour mener à bien ses actions, notamment pour lutter contre les armes à feu et le crime organisé.

De plus, dès 2022, les policières et les policiers seront graduellement équipés de caméras corporelles. Le centre d'appels 911 déménagera afin d'offrir une réponse rapide et de proximité sur tout le territoire.

En matière de lutte contre les violences conjugales, une nouvelle section spécialisée entrera en fonction. Les victimes recevront ainsi un accompagnement plus personnalisé et les agresseurs seront orientés vers les ressources appropriées.

Caméras corporelles
17 M$ au budget 2022-PDI 2022-2031[5]

Centre d'appels 911
52,6 M$ au PDI 2022-2031

Lutte contre les violences conjugales
1,2 M$ au budget 2022

Préparer l'avenir en sécurité incendie

Toujours dans le but de rendre Montréal plus sécuritaire, la Ville augmentera le budget alloué au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de 12,3 M$, pour un budget total de 362,8 M$ en 2022.

Dans la prochaine année, le SIM déposera son plan stratégique 2023-2027 et entreprendra la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. Cette révision lui permettra de se donner un cadre de gestion et d'organisation des ressources et de continuer d'offrir, à la population comme à son personnel, des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

[4] Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et action citoyenne en sécurité urbaine.
[5] Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M$; PDI 2022-2031 : 16,5 M$.

Développement économique

Confiante dans la capacité des milieux entrepreneurial et commercial à se relever de la crise sanitaire, la Ville mettra en œuvre plusieurs mesures pour les accompagner et assurer la relance verte et inclusive. Les initiatives favorisant l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, l'innovation et la créativité seront notamment privilégiées pour propulser l'économie de demain.

Poursuivre la relance verte et inclusive

Au cours de la prochaine année, la Ville poursuivra les efforts entrepris dès 2020 pour soutenir la relance de la métropole. Elle amorcera le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville, qui seront dotées d'un budget de 50 M$ en 2022.

De plus, elle mettra en œuvre une stratégie économique à l'international et fera rayonner le savoir et le talent montréalais sur la scène mondiale.

Redynamiser le centre-ville

Pour accompagner la relance économique, la Ville poursuivra ses grands projets de réaménagement, tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest, de l'avenue McGill College et de la rue Peel. La réalisation d'autres projets importants progressera également, comme la revitalisation du Quartier des gares, qui fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Saint-Catherine Ouest et McGill College
414,5 M$ au PDI 2022-2031

Peel
35,2 M$ au PDI 2022-2031

Quartier des gares – PPU
101,2 M$ au PDI 2022-2031

Renforcer l'appui aux entreprises et aux commerces

En 2022, la Ville bonifie la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels en relevant le seuil d'application de la mesure à 900 000$, plutôt que 750 000$. Ainsi, près de 70 % des immeubles non résidentiels verront leurs taxes foncières établies selon le taux de taxe réduit.

La Ville poursuit également sa stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels en augmentant les charges fiscales non résidentielles de seulement 1,5 % comparativement à 2 % pour les immeubles résidentiels.

La Ville maintiendra son appui à certains secteurs plus vulnérables aux effets de la pandémie, comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème des jeunes entreprises ainsi que l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et autochtone. Elle renforcera également le service client auprès des entreprises afin de les informer plus rapidement et efficacement des programmes et projets en cours.

À la suite du succès obtenu par le projet pilote de 2021, la Ville poursuivra, à l'été 2022, son programme de soutien à la mise en œuvre de projets de piétonnisation des artères commerciales ou des secteurs commerciaux.

Pour contribuer à la revitalisation durable des quartiers, la Ville déploiera une stratégie pour soutenir l'acquisition collective non résidentielle. Cette stratégie permettra de maintenir une mixité commerciale, sociale et culturelle en favorisant l'abordabilité des locaux et la pérennité des acquéreurs et des locataires.

Soutien à la piétonnisation
4 M$ au budget 2022

Acquisition collective non résidentielle
5 M$ au budget 2022

Accompagner le développement du territoire et préparer l'économie de demain

La Ville soutiendra la création et l'essor de pôles et de zones d'innovation, comme au Technoparc ou dans l'Est de Montréal, dans le but d'assurer un développement du territoire qui soit adapté à l'économie de demain. Une enveloppe de 1 M$ y sera consacrée en 2022.

Enfin, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des projets immobiliers, la Ville poursuivra la mise en place d'une cellule facilitatrice. Regroupant tous les acteurs du milieu, la cellule agira autant sur la vision montréalaise du développement immobilier que sur le parcours des projets et l'amélioration de leur prise en charge. Après la tenue d'ateliers consultatifs, un plan d'action sera adopté et mis en œuvre à partir de 2022.

Urbanisme et mobilité durable

Pour préparer le Montréal de demain, pour répondre aux aspirations de la population et à ses futurs besoins de déplacement, la Ville élaborera le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et investira dans des projets de transport actif et collectif accessibles et structurants, qui contribuent au dynamisme économique, à la qualité de vie et à la transition écologique de la métropole.

Créer le Montréal de 2050

En collaboration avec de nombreux partenaires, la Ville a franchi un pas important, en 2021, pour créer la ville de demain avec l'adoption du Projet de ville, première étape qui mènera à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Un grand exercice de consultation publique, mené par l'Office de consultation publique de Montréal, se tiendra en 2022 pour permettre de définir collectivement la vision à long terme d'une ville toujours plus verte et inclusive.

Planifier le développement des nouveaux quartiers

Quand de nouveaux secteurs sont projetés, la Ville s'assure, entre autres, que l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics réponde à la diversité des besoins, que ces futurs milieux de vie soient agréables et sécuritaires, et qu'ils contribuent à la transition écologique.

Ainsi, pour donner suite à l'adoption de la Charte des écoquartiers en 2021, la Ville poursuivra la planification et la mise en œuvre des écoquartiers de Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome, futurs milieux de vie innovants, axés sur le transport collectif et les infrastructures vertes.

Pour le secteur Namur-Hippodrome, le raccordement du boulevard Cavendish permettra d'en faire un boulevard urbain pleinement intégré à son milieu et axé sur la mobilité durable. Il est à noter que la planification de ce nouveau quartier fera l'objet d'une structure de partenariat innovante, où la Ville partagera les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage, qui pourra servir de cadre de référence pour le développement d'autres secteurs.

La Ville continuera également l'aménagement du domaine public sur le nouveau campus MIL et dans Griffintown, en y favorisant la mobilité et le verdissement.

Écoquartier Louvain Est
24,7 M$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Lachine-Est
39,3 M$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Namur-Hippodrome
50,8 M$ au PDI 2022-2031

Raccordement du boulevard Cavendish
186,5 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le campus MIL
96,1 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour Griffintown
92,7 M$ au PDI 2022-2031

Investir dans le transport collectif

Les grands projets d'infrastructures nécessitent la collaboration de nombreux intervenants. Aussi, la Ville continuera d'accompagner ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Reconstruction des infrastructures municipales pour l'implantation du service rapide par bus (ARTM);
- Construction du REM de l'Ouest et poursuite du développement du REM de l'Est (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue du métro (STM);
- Réalisation d'études pour le segment ouest de la ligne rose du métro (ARTM).

SRB Pie-IX et infrastructures
61,3 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le REM de l'Ouest
134,5 M$ au PDI 2022-2031

De plus, la Ville continuera d'inviter les gouvernements à accroître leurs investissements dans les infrastructures de transport collectif et actif. Sur un autre plan, elle poursuivra des expérimentations en mettant à l'essai de nouvelles navettes autonomes.

Investir dans le réseau cyclable

Souhaitant augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025, la Ville a prévu investir dans le développement du réseau cyclable et du Réseau express vélo, ce dernier offrant des axes cyclables confortables et sécuritaires. En 2022, l'axe Viger–Saint-Antoine–Saint-Jacques sera aménagé. La Ville poursuivra également ses investissements pour permettre de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables.

Le réseau en libre-service BIXI étant toujours très populaire, la Ville y ajoutera en 2022 près de 425 vélos à assistance électrique et injectera des fonds dans le développement et l'optimisation du système.

Réseau express vélo et réseau cyclable
197 M$ au PDI 2022-2031

Réseau cyclable – Entretien
58 M$ au PDI 2022-2031

Vélos en libre-service
17,3 M$ au PDI 2022-2031

Électrifier les transports

La Ville s'appuiera sur la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 pour développer des options de mobilité durable qui augmentent et diversifient l'offre de transport électrique et qui améliorent la performance et l'efficacité énergétiques du système de transport. D'ici 2025, la Ville va, par exemple, investir 42,5 M$ pour installer près de 2 000 bornes de recharge publiques destinées aux véhicules électriques.

Accélérer l'approche Vision Zéro

Depuis 2019, la Ville aménage les rues selon l'approche Vision Zéro, ce qui lui permet entre autres d'améliorer la sécurité des déplacements pour les personnes de tous âges, en particulier les piétons et les cyclistes, tout en rattrapant le déficit d'entretien des infrastructures avec des aménagements de qualité. Elle poursuivra notamment la mise en œuvre des mesures de sécurisation aux abords des écoles, des résidences de personnes âgées et des centres sportifs et communautaires, ainsi qu'aux intersections.

De plus, elle accordera un budget aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant les initiatives de rues partagées et de piétonnisation.

En vue d'améliorer la visibilité et la sécurité, la Ville mettra à niveau le mobilier ainsi que des éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel et investira dans les feux de circulation, pour leur maintien en bonne condition et leur amélioration.

Approche Vision Zéro
50,9 M$ au PDI 2022-2031

Projets piétonniers en arrondissements
50 M$ au PDI 2022-2031

Mobilier urbain et éléments d'éclairage
40 M$ au PDI 2022-2031

Feux de circulation
180 M$ au PDI 2022-2031

Faciliter la mobilité

Consciente que les nombreux chantiers entraînent des inconvénients importants, la Ville a adopté, en 2021, la Charte montréalaise des chantiers. Ce texte établit des règles pour favoriser l'application des meilleures pratiques par ses équipes, ses partenaires et les promoteurs privés. La charte vise à faciliter la mobilité, assurer la sécurité et limiter les nuisances qui ont un impact sur la qualité de vie et la vitalité économique. En 2022, la Ville continuera sa mise en œuvre et en mesurera les bénéfices.

Présente depuis 2020 dans tous les arrondissements, l'Escouade mobilité a réalisé plus de 55 000 interventions depuis sa création. En 2022, ses priorités seront notamment d'augmenter la portée et l'impact de ses interventions, en particulier en matière de sécurité aux abords des écoles et de respect des corridors piétons autour des chantiers, et à renforcer sa collaboration avec ses partenaires.

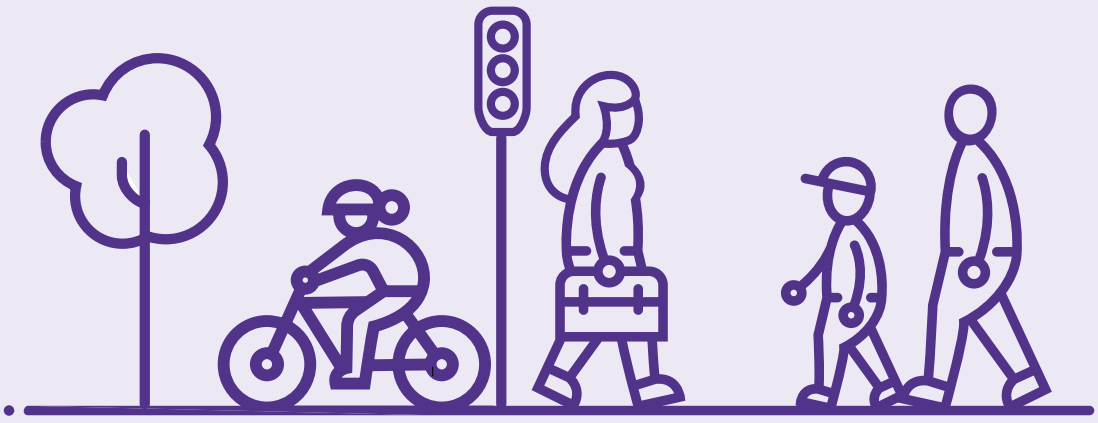

Culture, loisirs, parcs et sports

La vitalité culturelle et sportive est l'une des marques distinctives de Montréal. Soutenir les artistes, de même que les organismes, institutions et lieux qui proposent des activités culturelles, sportives et de loisirs est indispensable pour assurer leur continuité et leur essor en dépit de la crise sanitaire. La Ville y veillera résolument.

Soutenir le milieu culturel et valoriser le français

Cherchant toujours à répondre aux besoins de la population, les maisons de la culture déploieront le Plan de développement 2022-2027, qui actualisera leurs orientations. Les plans d'action pour le rayonnement des musées montréalais, le développement du loisir culturel et de la pratique artistique amateure et la pérennité des salles alternatives seront également mis en application.

En plus des nombreux programmes existants pour soutenir et accompagner les festivals, les événements et le milieu du cinéma, la Ville poursuivra ses efforts pour mieux positionner Montréal dans le marché culturel national et international.

Montréal est reconnue partout dans le monde pour ses nombreuses murales. Afin de prolonger leur durée de vie et leurs impacts positifs dans la communauté, le budget accordé pour leur entretien sera augmenté de 50 000$ en 2022.

Pour promouvoir la langue française et faire rayonner Montréal comme métropole francophone en Amérique, la Ville mettra en œuvre le tout premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. La Ville s'engage à être exemplaire et à mobiliser la société civile autour du fait français, notamment en instaurant un prix de reconnaissance.

Investir dans le réseau des bibliothèques

À la suite des rénovations effectuées, la bibliothèque Maisonneuve rouvrira ses portes en 2022, tandis que les travaux effectués à la bibliothèque L'Octogone se poursuivront. À la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, l'aménagement de l'aire d'accueil sera terminé et les plans et devis pour la bibliothèque Réjean-Ducharme et la bibliothèque interculturelle seront en élaboration. À noter que les bibliothèques offriront de nouvelles activités pour les personnes aînées et les communautés autochtones, ainsi que des ateliers de fabrication numérique.

Bibliothèque Maisonneuve
11,5 M$ au PDI 2022-2031

Bibliothèque L'Octogone
28,2 M$ au PDI 2022-2031

Aires d'accueil
28,3 M$ au PDI 2022-2031

Opérer des changements durables à Espace pour la vie

L'année 2022 verra la réouverture de l'Insectarium, dont l'architecture s'inspire de l'habitat des insectes. Au Jardin botanique, le dépôt d'un nouveau plan directeur visera à améliorer la gestion énergétique des bâtiments, ainsi qu'à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau. On y poursuivra également le développement des parcours des phytotechnologies, afin de rendre les différents aménagements plus résilients face aux changements climatiques. Enfin, des investissements importants sont prévus à la Biosphère pour renouveler les expositions et revoir complètement l'expérience de visite.

Parcours des phytotechnologies
8,8 M$ au PDI 2022-2031

Aménagements à la Biosphère
15 M$ au PDI entre 2024 et 2026

Programme de maintien des actifs
254,1 M$ au PDI 2022-2031

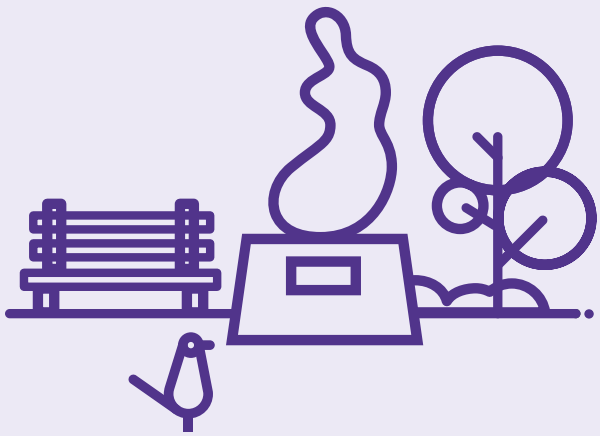

Offrir de nouveaux lieux de partage et de loisirs

Au parc La Fontaine, le théâtre de Verdure rouvrira après une fermeture de huit ans et, dans le Quartier des spectacles, on inaugurera le MEM – Centre des mémoires montréalaises, lieu culturel innovant et espace citoyen permettant de comprendre la montréalité dans toute sa diversité, connectée à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans l'avenir. Près de la station de métro Champ-de-Mars, les travaux commenceront pour l'aménagement de la place des Montréalaises. Par ailleurs, on poursuivra la planification des travaux du centre Sanaaq, du centre Cœur-Nomade et du centre Espace-Rivière.

Théâtre de Verdure
5,6 M$ au PDI 2022-2031

MEM
9,8 M$ au PDI 2022-2031

Place des Montréalaises
83,8 M$ au PDI 2022-2031

Centres culturels
137,2 M$ au PDI 2022-2031[6]

Améliorer les parcs et les installations sportives

Le nouveau Plan nature et sports vise à améliorer le réseau des grands parcs et les installations sportives, notamment pour favoriser l'adoption d'un mode de vie sain et actif par la population. En 2022, la mise en œuvre de ce plan découlant du plan stratégique Montréal 2030 sera amorcée.

La pandémie a démontré l'importance d'offrir des activités extérieures de qualité à l'ensemble de la population, tout au long de l'année. En 2022, la Ville poursuivra le prêt gratuit d'équipements de ski de fond et de raquettes dans les grands parcs, ce qui représente un investissement de 170 000 $.

Des investissements importants seront faits au Mont-Royal afin d'y améliorer l'accès, de protéger et de mettre en valeur ses composantes identitaires et de renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Plusieurs grands parcs bénéficieront de travaux pour mettre à niveau certains équipements sportifs (parc Jarry), réaménager des pôles d'accueil (parcs Maisonneuve et Angrignon) et restaurer certains espaces naturels (parcs La Fontaine et Angrignon).

Au parc Jean-Drapeau, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030.

Dans plusieurs parcs locaux, la rénovation et le remplacement de différents équipements se poursuivra. La mise aux normes d'équipements aquatiques existants et le développement de nouveaux centres (ex. : Rosemont, Pierrefonds-Roxboro, Verdun, Montréal-Nord et Lachine) sont également prévus, ainsi que la rénovation d'installations sportives, comme le complexe récréatif Gadbois, le troisième plus grand centre sportif montréalais.

Mont-Royal
102,6 M$ au PDI 2022-2031[7]

Grands parcs
140,6 M$ au PDI 2022-2031[8]

Parc Jean-Drapeau
490,2 M$ au PDI 2022-2031

Parcs locaux
373,4 M$ au PDI 2022-2031[9]

Installations sportives
691,1 M$ au PDI 2022-2031

[6] Sanaaq – PDI 2022-2031 : 36,1 M $; Coeur-Nomade – PDI 2022-2031 : 40,6 M$ Espace-Rivère – PDI 2022-2031 : 60,5 M$.
[7] Parcs Mont-Royal et Jeanne-Mance.
[8] Parc Jarry – PDI 2022-2031 : 48,7 M$; parc Maisonneuve – PDI 2022-2031 : 16,3 M$; parc Angrignon – PDI 2022-2031: 28 M$; parc La Fontaine – PDI 2022-2031 : 47,6 M$.
[9] PDI arrondissements : 352,4 M$; PDI corporatif : 21 M$.

Budget de fonctionnement 2022

Un budget équilibré de 6,46 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

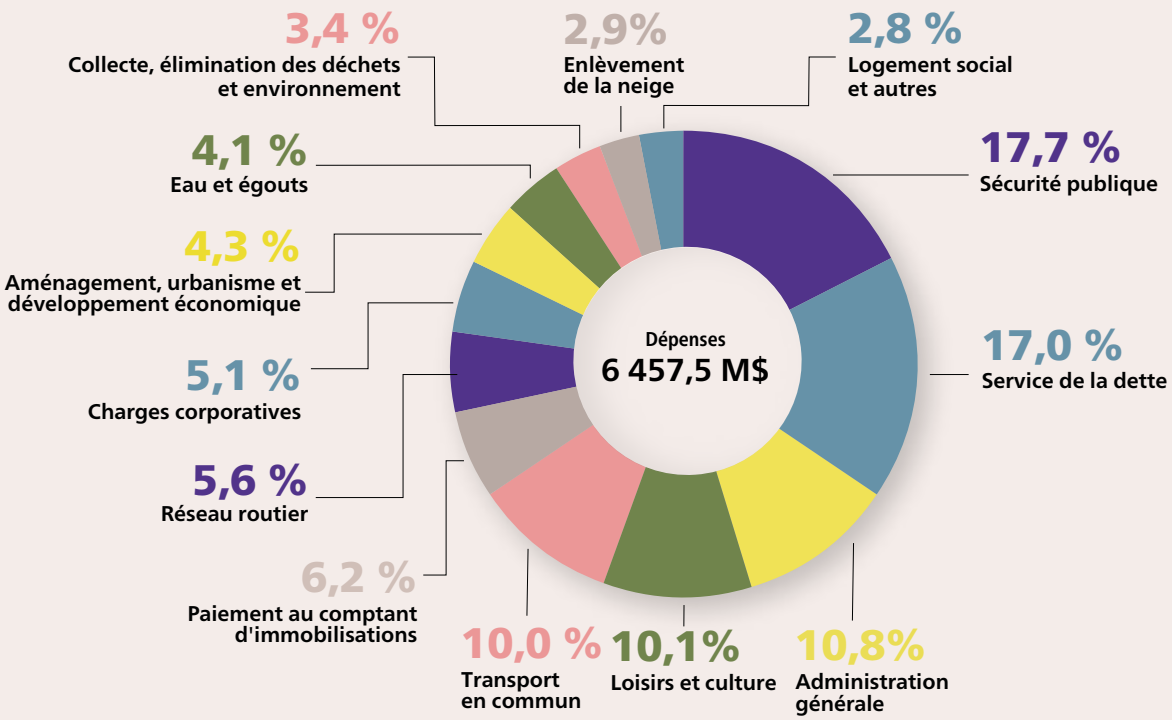

Provenance des revenus

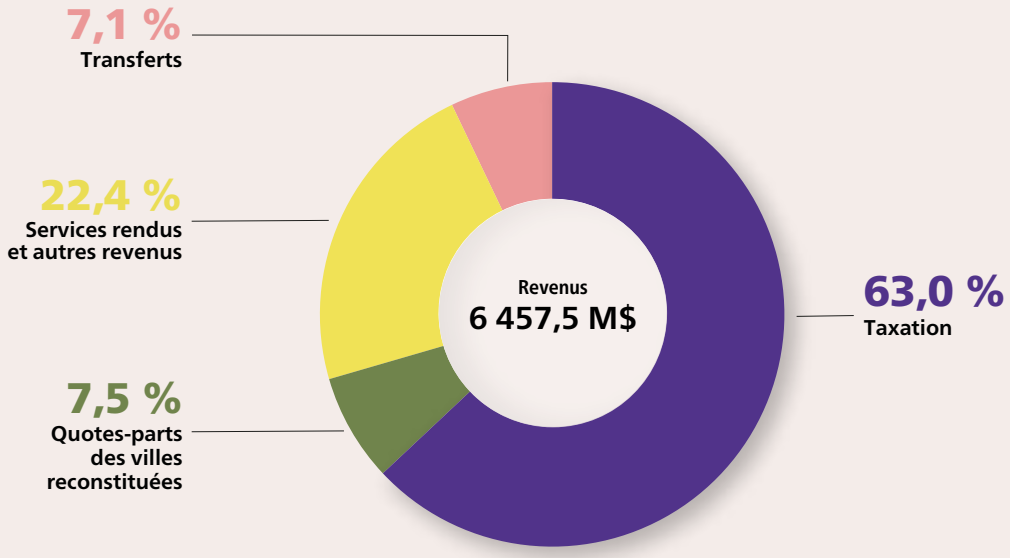

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2022 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 2 % pour les immeubles résidentiels et 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Une bonification de la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels.
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales :
  - Lancement d'un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement en 2023;
  - Introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels, repoussée en raison de la pandémie.

Décisions fiscales

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 4 % tandis qu'ils diminuent ceux de leurs taxes PTI de moins de 1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 97 % de charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.
Plus précisément :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,7 % et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de moins de 0,1 %.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

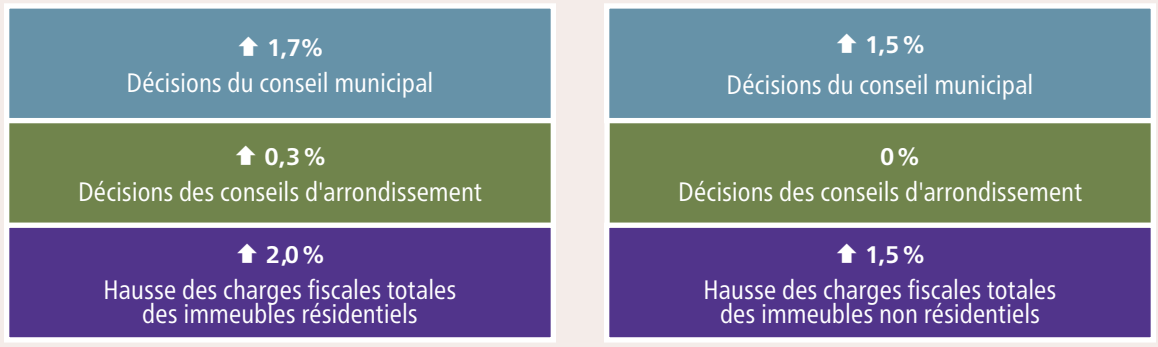

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit de hausser les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, cette hausse plus faible s'explique par la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,2 %, est consacrée à la taxe relative à l'eau.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

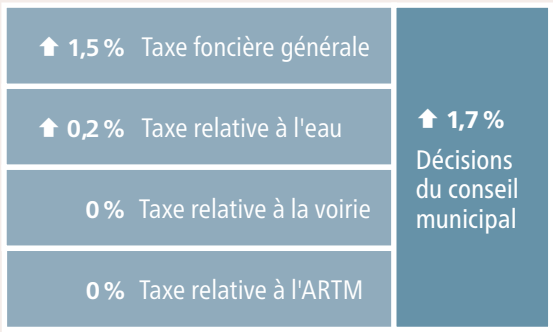

Immeubles non résidentiels

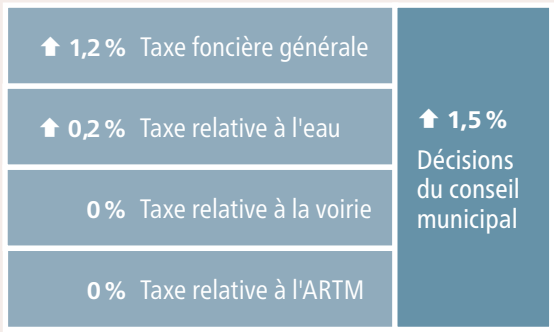

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résiden-tielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résiden-tielles
Ahuntsic-Cartierville	3,9 %	0,2 %	Plateau-Mont-Royal	3,0 %	0,2 %
Anjou	11,3 %	1,5 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,0 %	0,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9 %	0,2 %	Rosemont–La Petite-Patrie	2,9 %	0,2 %
Lachine	1,5 %	0,1 %	Saint-Laurent	2,0 %	0,2 %
LaSalle	3,6 %	0,2 %	Saint-Léonard	10,0 %	1,0 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	34,0 %	2,5 %	Sud-Ouest	3,9 %	0,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,3 %	Verdun	2,0 %	0,2 %
Montréal-Nord	2,5 %	0,4 %	Ville-Marie	2,0 %	0,1 %
Outremont	2,0 %	0,1 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,9 %	0,3 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,7 %	**TOTAL**	**4,0 %**	**0,3 %**

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 0,3 %	Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬇ < 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Immeubles non résidentiels

0 %	Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 %	Taxes PTI d'arrond.	

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier à nouveau la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 900 000$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 900 000$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure de taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	25 241 $	20 435 $
Taxes spéciales	4 037 $	3 877 $
Taxes d'arrondissement	763 $	763 $
Total	**30 041 $**	**25 075 $**
Effet de la mesure	**(4 966 $) (16,5 %)**	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées étant très différentes les unes des autres, la Ville a posé de nombreux gestes depuis 2002 pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et aux matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Implantation en 2004 d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs pour la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour finaliser l'harmonisation, notamment :

- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes, qui sera réalisée en 2022;
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels, dont les travaux débuteront en 2022.

Initialement prévue pour le 31 décembre 2021, la date butoir pour l'harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels est reportée au 31 décembre 2024. Ce changement est inscrit à la Loi concernant la Ville de Montréal, adoptée le 7 décembre 2021 par l'Assemblée nationale.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

L'encadrement juridique des fusions municipales de 2002 prévoyait que le financement des passifs de chacune des municipalités demeurerait à la charge exclusive des contribuables de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, ce financement était assuré par la taxe foncière générale, dont les taux variaient selon les secteurs en raison du financement des dettes historiques des anciennes villes.

À partir de 2022, ce financement sera assuré par la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Taxe sur les parcs de stationnement

La Ville lance un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.

En 2022, la ville mènera le recensement et mesurera la superficie des parcs de stationnement dans les immeubles non résidentiels en dehors de la zone actuelle de la taxe. Cet inventaire permettra ensuite de déterminer la meilleure façon d'étendre la taxe sur les parcs de stationnement au-delà de son territoire actuel qui est limité au centre-ville.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

L'introduction de mesures d'écofiscalité fait partie des objectifs de la Ville de Montréal en matière de transition écologique. Avec la relance économique qui est amorcée, les travaux visant l'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels reprennent en 2022, selon les mêmes étapes qui avaient été annoncées en 2020.

Fin de l'installation des compteurs d'eau

Le projet Mesure de la consommation de l'eau (MCE) prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels. La fin de ce projet est prévue en juillet 2023. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Modèle de tarification écofiscale

À la fin du printemps 2022, la Ville déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Exercice de sensibilisation : la « facture à blanc »

Étant donné que de nombreux propriétaires et locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût qui leur serait facturé, la Ville procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels quant à leur consommation d'eau. Cette opération se déroulera au cours de l'année 2022.

Ainsi, une « facture à blanc» sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Une « facture à blanc » est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

S'ils le souhaitent, les propriétaires concernés pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2023.

Implantation de la tarification

Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2022, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir d'une année à l'autre. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[10]
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[10]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[10]	
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	(0,3 %)	(0,1 %)	**1,1 %**
Anjou	0,5 %	(0,9 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	1,5 %	(0,2 %)	1,2 %	**1,0 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,0 %	**2,7 %**
Lachine	1,9 %	(0,5 %	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	(0,4 %)	(0,2 %)	**1,4 %**
LaSalle	1,6 %	0,0 %	0,2 %	**1,9 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	**2,0 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,7 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	2,5 %	1,6 %	4,1 %	**5,1 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,0 %**	0,3 %	0,0 %	0,3 %	**1,3 %**
Montréal-Nord	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	**0,6 %**
Outremont	2,6 %	0,0 %	0,2 %	**2,8 %**	0,1 %	(0,2 %)	(0,1 %)	**2,7 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,7 %	(0,5 %)	0,2 %	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,6 %**	0,2 %	0,2 %	0,4 %	**3,0 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	0,2 %	0,1 %	0,3 %	**0,1 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,0 %**	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,4 %	(0,4 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	0,1 %	0,3 %	**1,6 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**1,0 %**	1,0 %	(0,2 %)	0,8 %	**1,8 %**
Le Sud-Ouest	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,3 %	(0,1 %)	0,2 %	**2,9 %**
Verdun	3,0 %	(0,6 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	0,2 %	0,3 %	**3,0 %**
Ville-Marie	2,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,4 %**	0,1 %	0,1 %	0,2 %	**2,6 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,3 %	(0,2 %)	0,1 %	**1,5 %**
Ville de Montréal	**1,8 %**	**(0,3 %)**	**0,2 %**	**1,7 %**	**0,3 %**	**< (0,1 %)**	**0,3 %**	**2,0 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[10] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[11]
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[11]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[11]	
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	**0,3 %**
Anjou	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**(0,5 %)**	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	**(0,2 %)**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,2 %**
Lachine	1,0 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,8 %**	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	**0,7 %**
LaSalle	0,4 %	0,0 %	0,2 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**0,6 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	0,7 %	0,4 %	1,1 %	**2,0 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**0,8 %**
Montréal-Nord	0,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,1 %	0,0 %	0,1 %	**0,4 %**
Outremont	2,7 %	0,0 %	0,3 %	**3,0 %**	0,0 %	(0,1 %)	0,0 %	**3,0 %**
Pierrefonds-Roxboro	0,3 %	(0,2 %)	0,3 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	**0,4 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,2 %)	0,3 %	**2,7 %**	0,1 %	0,1 %	0,1 %	**2,8 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,1 %	0,0 %	0,1 %	**0,5 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,3 %	**2,0 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,2 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,1 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,1 %**
Saint-Léonard	0,2 %	0,0 %	0,2 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	**0,6 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	(0,2 %)	0,2 %	**3,0 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**3,0 %**
Verdun	1,5 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,7 %**
Ville-Marie	1,9 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,9 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %	**1,9 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,6 %**
Ville de Montréal	**1,5 %**	**(0,3 %)**	**0,2 %**	**1,5 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,5 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[11] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Évolution des valeurs foncières et des charges fiscales

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Étant donné que la Ville étale la variation des valeurs dues à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse est fait annuellement.

Le conseil municipal augmente ensuite ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année, habituellement en lien avec l'inflation anticipée.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2022

Indice (2013 = 100)

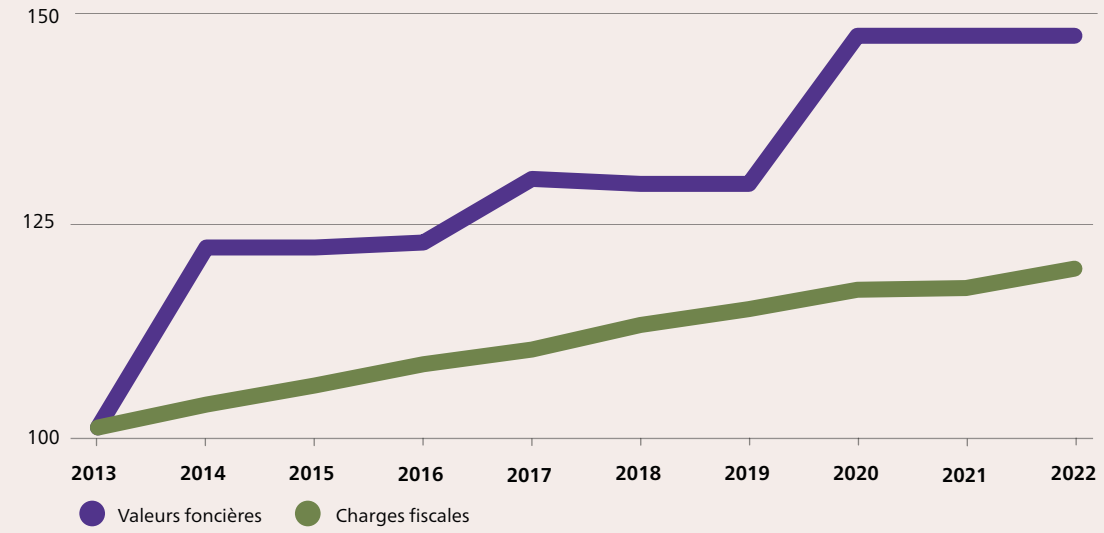

Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2022

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

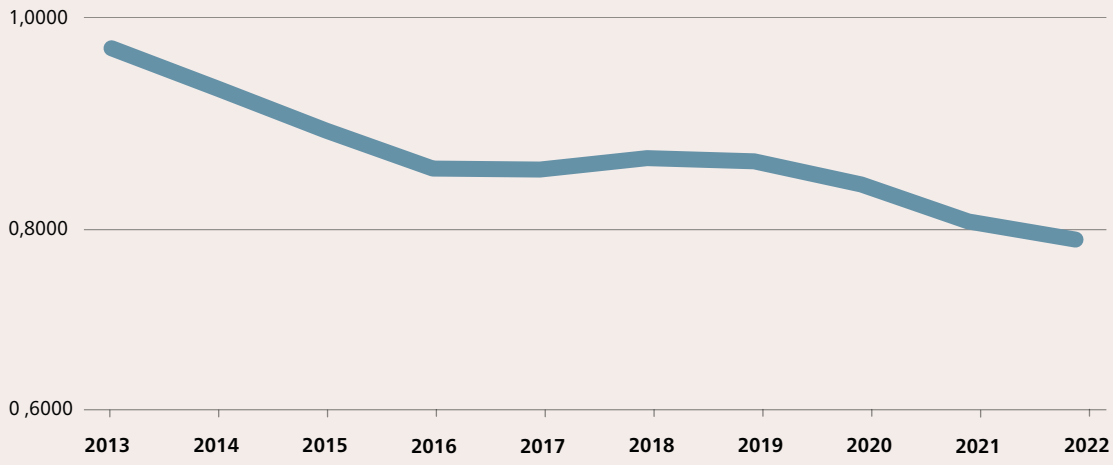

Droits sur les mutations immobilières

Le droit sur les mutations immobilière, parfois appelée « taxe de bienvenue », est un droit facturé à l'acheteur lors d'une transaction immobilière. En général, les droits sur les mutations immobilières sont calculés en multipliant :

- La base d'imposition;
- Des taux qui varient selon des tranches de valeur.

Pour le budget 2022, la prévision de revenus pour les droits sur les mutations immobilières est en hausse de 65,8 M$. Cette hausse s'explique par deux éléments.

Un marché immobilier dynamique

Le marché immobilier de Montréal est dynamique, comme le constatent de nombreuses études et rapports statistiques. La progression des prix de vente, ainsi que du nombre de transactions des dernières années, se traduit par une croissance des revenus provenant des droits de mutation.

Ainsi, la Ville relève de 40 M$ sa prévision de revenus sur la base de la progression des résultats dans les dernières années, tout en tenant compte d'une possible fluctuation dans le nombre de grandes transactions.

Revenus au budget et au réel, 2016 à 2022

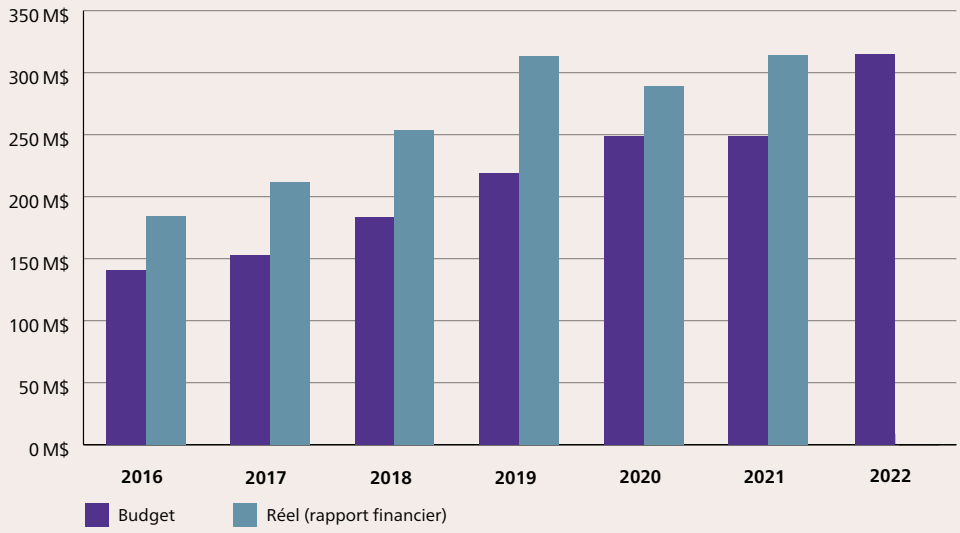

Hausse des taux applicables aux transactions de plus de 2 M$

La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières précise les taux applicables pour le calcul des droits de mutation et les tranches de valeur auxquelles ces taux s'appliquent.

Les municipalités québécoises peuvent choisir d'augmenter le taux ou de créer des tranches de valeurs qui s'appliquent au-delà de 500 000$. C'est ce que Montréal a fait, tout comme de nombreuses municipalités québécoises. Toutefois, la Ville a fait le choix de créer plusieurs tranches de valeur additionnelles au-delà du seuil de 500 000$, au lieu de simplement hausser le taux sur la totalité de la valeur imposable au-delà de ce seuil.

En 2022, les taux qui s'appliquent pour toutes les tranches de valeurs sous 2 M$ ne sont pas modifiés. Toutefois, à partir de 2 M$ le taux est relevé à 3,5 %. Une nouvelle tranche de valeur est également créée à partir de 3 M$. Le taux qui s'appliquera alors est de 4 %.

Ainsi, la Ville relève de 25,8 M$ sa prévision de revenus pour tenir compte de ces nouveaux paramètres.

Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Un PDI de 19,54 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son deuxième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

La réussite du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, reposera notamment sur la capacité de l'administration municipale à prioriser l'allocation des ressources financières et humaines en fonction de leur contribution aux orientations stratégiques. Pour ce faire, le PDI 2022-2031 contient de nouvelles analyses des investissements, comme le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle approche permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville en fonction des priorités de Montréal 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2022-2031 sont de 19 539,8 M$. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 29,7 %. Ainsi, le PDI 2022-2031 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 9 914,5 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51 % des investissements.

Investir dans les bâtiments municipaux

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 048,7 M$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes destinés à la protection de l'actif immobilier (380,3 M$), au réseau des bibliothèques (353,7 M$), aux actifs du SPVM et du SIM (230,1 M$), aux rénovations majeures de bâtiments (229,7 M$), aux cours de service des arrondissements (165,6 M$) et aux équipements culturels (153,6 M$).

Investissements par catégorie d'actifs

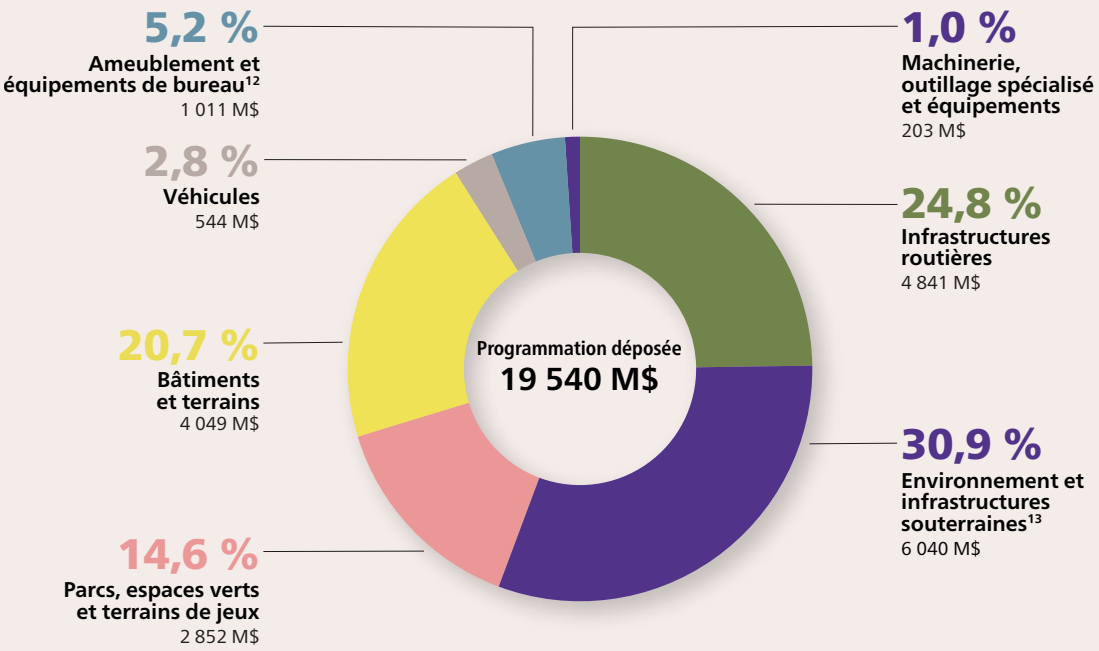

Modes de financement

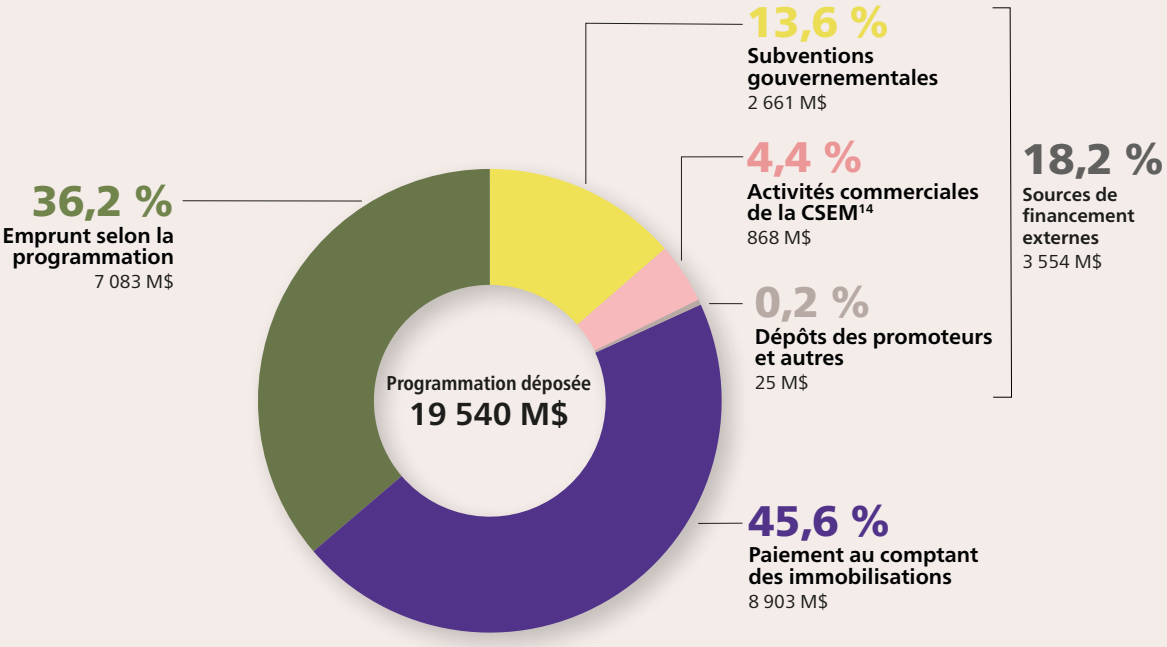

[12] Intègre l'informatique
[13] Intègre l'eau
[14] Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2022 à 2031, 5 073,8 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 545,8 M$ en 2022. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 879 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (558,9 M$), les ouvrages de rétention (313,6 M$) et le réseau primaire d'égout (274,5 M$).

Le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines (519,8 M$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (121,8 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs.

Station Jean-R.-Marcotte et intercepteurs
361,2 M$ au PDI 2022-2031

Réservoir et station de pompage McTavish
258,3 M$ au PDI 2022-2031

Réseaux d'alimentation de l'ouest
178,5 M$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

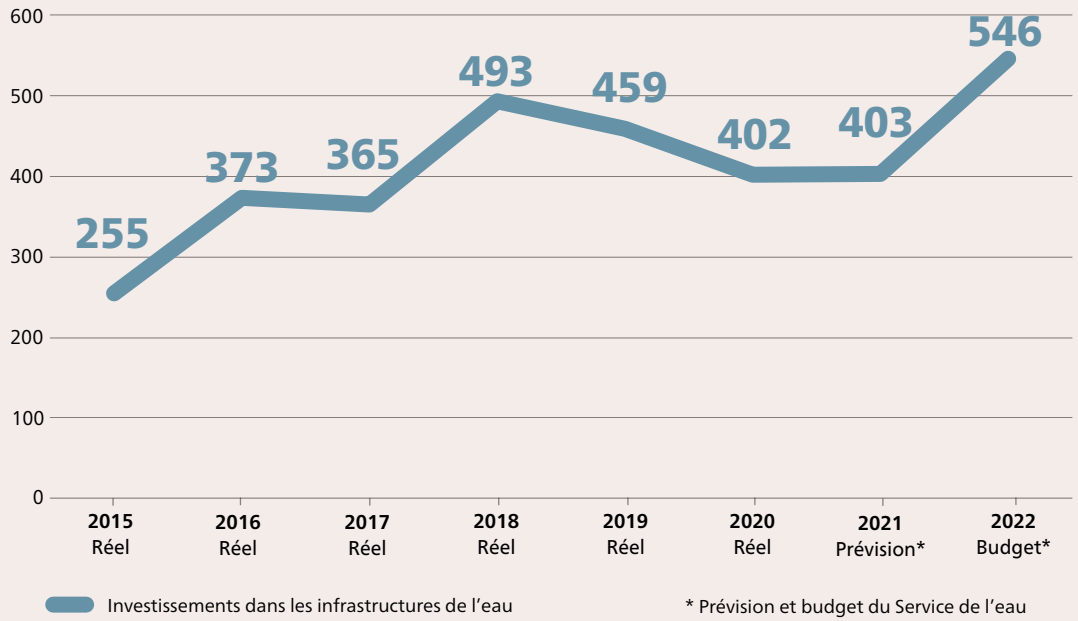

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2022 à 2031, 4 840,8 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 448,9 M$ en 2022. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 824,6 M$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes.

De plus, elle réalisera sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot, du ministère des Transports du Québec.

Avenue Souligny et boulevard de L'Assomption
108,8 M$ au PDI 2022-2031

Nord de L'Île-des-Sœurs
60,9 M$ au PDI 2022-2031

Avenue des Pins
47,9 M$ au PDI 2022-2031

Pont Jacques-Bizard
97,9 M$ au PDI 2022-2031

Complexe Turcot
125,3 M$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)

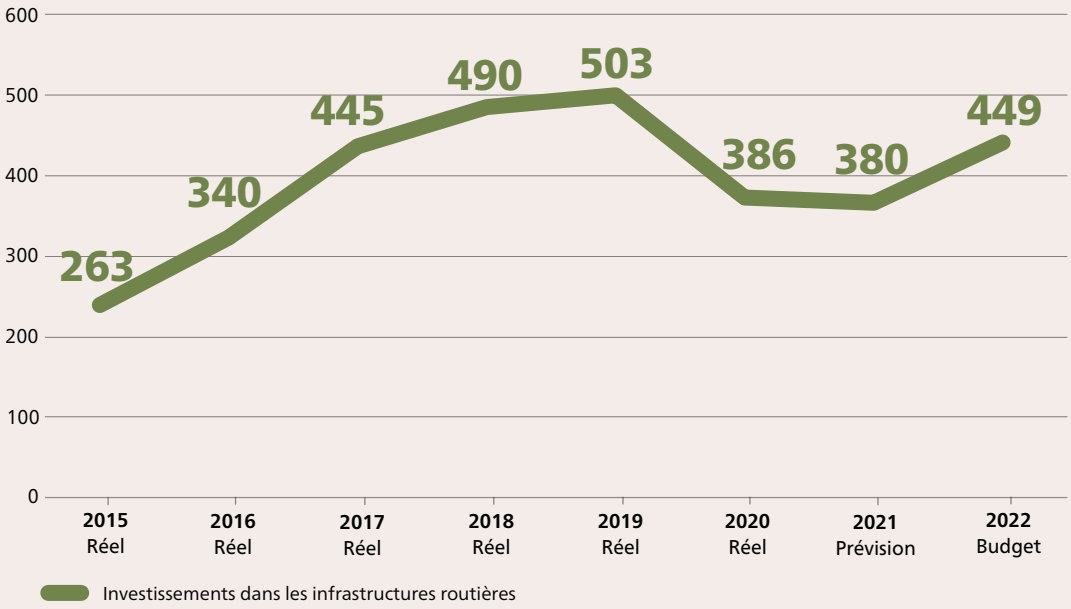

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2022, 977,1 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2022 à 2031, 3 550,4 M$[15] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2022	PDI 2022-2031	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	142 934	24,2 km²	588 100 $	262 300 $	60,3 M$	71,1 M$	425,6
Anjou	46 570	13,7 km²	426 100 $	243 800 $	28,9 M$	56,6 M$	218,7
CDN–NDG	176 793	21,4 km²	802 700 $	400 600 $	72,4 M$	68,3 M$	512,7
Lachine	47 672	17,7 km²	444 900 $	253 600 $	30,6 M$	36,8 M$	237,1
LaSalle	83 085	16,3 km²	490 000 $	290 300 $	44,2 M$	54,5 M$	284
IBSG	20 008	23,6 km²	489 000 $	240 100 $	11,9 M$	29,3 M$	121,9
MHM	146 027	25,4 km²	390 300 $	248 600 $	70 M$	90,1 M$	563,7
Montréal-Nord	89 240	11,1 km²	329 900 $	234 300 $	45,2 M$	48,5 M$	378,1
Outremont	26 456	3,9 km²	1 595 500 $	542 500 $	16,4 M$	25,6 M$	118,1
Pierrefonds-Roxboro	75 044	27,1 km²	413 000 $	237 500 $	35 M$	58 M$	275,1
Le Plateau–Mont-Royal	109 337	8,1 km²	861 800 $	406 800 $	57 M$	57 M$	434,2
RDP–PAT	117 151	42,3 km²	341 500 $	189 000 $	64,4 M$	127,9 M$	434,5
Rosemont–La Petite-Patrie	149 268	15,9 km²	610 900 $	336 300 $	65,4 M$	88,4 M$	688,8
Saint-Laurent	106 927	42,8 km²	640 900 $	312 100 $	76,6 M$	96,2 M$	578,8
Saint-Léonard	84 116	13,5 km²	531 700 $	279 200 $	39,4 M$	68,6 M$	247,9
Le Sud-Ouest	85 818	15,7 km²	528 300 $	377 700 $	59,7 M$	58,4 M$	427,1
Verdun	73 270	9,7 km²	803 600 $	418 300 $	38,6 M$	41,2 M$	322,2
Ville-Marie	96 906	16,5 km²	1 137 500 $	491 900 $	99,4 M$	141,9 M$	590,6
VSMPE	148 586	16,5 km²	428 400 $	311 700 $	61,7 M$	81,3 M$	424,5

[15] PDI Arrondissements : 1 299,5 M$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 250,9 M$.

Budget de fonctionnement 2022 et PDI 2022-2031 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	282 208,1	146 499,3
	▪ Remboursement de la dette à long terme	505 398,6	248 853,5
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	595 498,9	268 037,9
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	180 930,0	907 916,2
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 302 711,8	1 290 420,4

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 22 décembre 2021

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2022

PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030 ____ 1
PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS ____ 3
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2022 ____ 6
APERÇU DU BUDGET ET DU PDI DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS ____ 11
Services administratifs ____ *12*
Services institutionnels ____ *35*
Mobilité et attractivité ____ *46*
Qualité de vie ____ *59*
Service aux citoyens ____ *76*
Arrondissements ____ *85*

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES ____ 125
ANALYSE DES REVENUS ____ 129
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES ____ 145
Service de la dette brute ____ *145*
Paiement au comptant des immobilisations ____ *149*
Dépenses communes ____ *150*
Dépenses de contributions ____ *152*
Élimination des transactions internes et interentités ____ *153*
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS ____ 154
Services administratifs ____ *154*
Services institutionnels ____ *159*
Mobilité et attractivité ____ *161*
Qualité de vie ____ *163*
Service aux citoyens ____ *166*
Arrondissements ____ *168*
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ____ 177
Fiscalité locale ____ *177*
Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ *203*
Dépenses par objets ____ *217*

PDI 2022-2031 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PDI 2022-2031 ____ 239
PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031 ____ 243
GESTION DE LA DETTE ____ 290
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES ____ 300
STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ____ 337
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET ____ 339
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ____ 346
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX ____ 348
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES ____ 350
FONDS DE L'EAU ____ 358
GLOSSAIRE ____ 361
IDIOMES ____ 371
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS ____ 373

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2022 – Services et arrondissements 11
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 par DGA et arrondissements 11
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2022 12
Tableau 4 – Sécurité publique – PDI 2022-2031 12
Tableau 5 – Autres services administratifs – Budget 2022 14
Tableau 6 – Services institutionnels – Budget 2022 35
Tableau 7 – Services institutionnels – PDI 2022-2031 35
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – Budget 2022 46
Tableau 9 – Mobilité et attractivité – PDI 2022-2031 46
Tableau 10 – Qualité de vie – Budget 2022 59
Tableau 11 – Qualité de vie – PDI 2022-2031 59
Tableau 12 – Service aux citoyens – Budget 2022 76
Tableau 13 – Service aux citoyens – PDI 2022-2031 76
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2022 85
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2022-2031 85
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget de la Ville de Montréal 126
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil municipal 127
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil d'agglomération 128
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 129
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 130
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 131
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 132
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 132
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées 133
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal 135
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 136
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 137
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal 137
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 140
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 140
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal 141
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 142
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 144
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 144
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 145
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 146
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 147
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 147
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 149
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 149
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 149

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 56 – Sécurité publique 154
Tableau 57 – Autres services administratifs 154
Tableau 58 – Direction générale – Dépenses par objets 155
Tableau 59 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 155
Tableau 60 – Finances – Dépenses par objets 155
Tableau 61 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 156
Tableau 62 – Ressources humaines – Dépenses par objets 156
Tableau 63 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 156
Tableau 64 – Service de police – Dépenses par objets 157
Tableau 65 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 157
Tableau 66 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 157
Tableau 67 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 68 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 69 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 70 – Approvisionnement – Dépenses par objets 159
Tableau 71 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 159
Tableau 72 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 160
Tableau 73 – Greffe – Dépenses par objets 160
Tableau 74 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 160
Tableau 75 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 76 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 161
Tableau 77 – Eau – Dépenses par objets 161
Tableau 78 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 162
Tableau 79 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 162
Tableau 80 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 162
Tableau 81 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 82 – Culture – Dépenses par objets 163
Tableau 83 – Développement économique – Dépenses par objets 163
Tableau 84 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 164
Tableau 85 – Environnement – Dépenses par objets 164
Tableau 86 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 164
Tableau 87 – Habitation – Dépenses par objets 165
Tableau 88 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 166
Tableau 89 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 166
Tableau 90 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 166
Tableau 91 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 167
Tableau 92 – Budgets des arrondissements 168
Tableau 93 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 169
Tableau 94 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 170
Tableau 95 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 170
Tableau 96 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 170
Tableau 97 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 171
Tableau 98 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 171
Tableau 99 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 171
Tableau 100 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 172
Tableau 101 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 172
Tableau 102 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 172
Tableau 103 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 173
Tableau 104 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 173

Tableau 105 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 173
Tableau 106 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 174
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 174
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 174
Tableau 109 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 175
Tableau 110 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 175
Tableau 111 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 175
Tableau 112 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 176
Tableau 113 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 177
Tableau 114 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière générale 178
Tableau 115 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2022 179
Tableau 116 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 180
Tableau 117 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière relative à l'eau 182
Tableau 118 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à l'ARTM 183
Tableau 119 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à la voirie 183
Tableau 120 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2022 184
Tableau 121 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2021 et 2022, et taux applicables en 2022 187
Tableau 122 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2022 188
Tableau 123 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 189
Tableau 124 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie résiduelle 190
Tableau 125 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 191
Tableau 126 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 192
Tableau 127 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels 194
Tableau 128 – Variation des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 195
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 197
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 198
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 199
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 200
Tableau 133 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels 202
Tableau 134 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2021 à 2022 203
Tableau 135 – Quotes-parts de 2022 204
Tableau 136 – Quotes-parts de 2022 (suite) 205
Tableau 137 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2021 et 2022 207
Tableau 138 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2021 à 2022 208
Tableau 139– Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2020 212
Tableau 140– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2020 et budgets de 2021 et 2022 214
Tableau 141– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 216
Tableau 142 – Évolution des dépenses par objets 217
Tableau 143 – Répartition de l'effectif 221
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale 223
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 148 – Coût de la dette 230
Tableau 149 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2021 et 2022 236
Tableau 151 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2017 à 2019 (global) et réel 2020, par compétences 237
Tableau 152 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 240

Tableau 153 – Comparaison du PDI 2021-2030 et du PDI 2022-2031, par arrondissements 245
Tableau 154 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 246
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 250
Tableau 157 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 251
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 254
Tableau 160 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 255
Tableau 161 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2021-2030, par catégories d'actifs 256
Tableau 162 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 259
Tableau 163 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 262
Tableau 164 – Coût de la dette, de 2021 à 2024 293
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 302
Tableau 167 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 303
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 306
Tableau 170 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 307
Tableau 171 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 342
Tableau 172 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 349
Tableau 173 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 359

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022 _____ *7*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022 _____ *7*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2013-2022 _____ *8*
Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2022 _____ *10*
*Graphique 5 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement*_____ *196*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement ___ *201*
*Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2022*_____ *209*
*Graphique 8 – Dépenses par objets*_____ *217*
*Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement*____ *222*
Graphique 10 – Charges de retraite, budgets de 2013 à 2022 _____ *227*
*Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2013 à 2022*__ *228*
Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ *241*
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences _____ *243*
*Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal*_____ *244*
*Graphique 15 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2022 à 2026*_____ *248*
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *257*
*Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières*_____ *261*
Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2022 _____ *291*
*Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette*_____ *294*
*Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette*_____ *295*
*Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville*_____ *297*
Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *298*
*Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée*_____ *299*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ *2*
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ *4*
Figure 3 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *184*
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *340*
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *346*

Mise en contexte 2022

PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris un exercice de consultation et d'alignement stratégique auprès de 12 500 personnes – citoyennes et citoyens, ainsi que membres de son personnel. Cette démarche a fait ressortir l'urgence d'agir sur les changements climatiques et a ensuite été bonifiée par les leçons tirées de la pandémie. Il en a résulté le premier Plan stratégique Montréal 2030.

Ancré dans une vision d'avenir, le Plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **Accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **Amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **Stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le Plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du Plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'imobilisation (PDI) sont essentiels à la réussite du Plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. De nouvelles analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2022-2031, tels que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et d'en démontrer la contribution.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

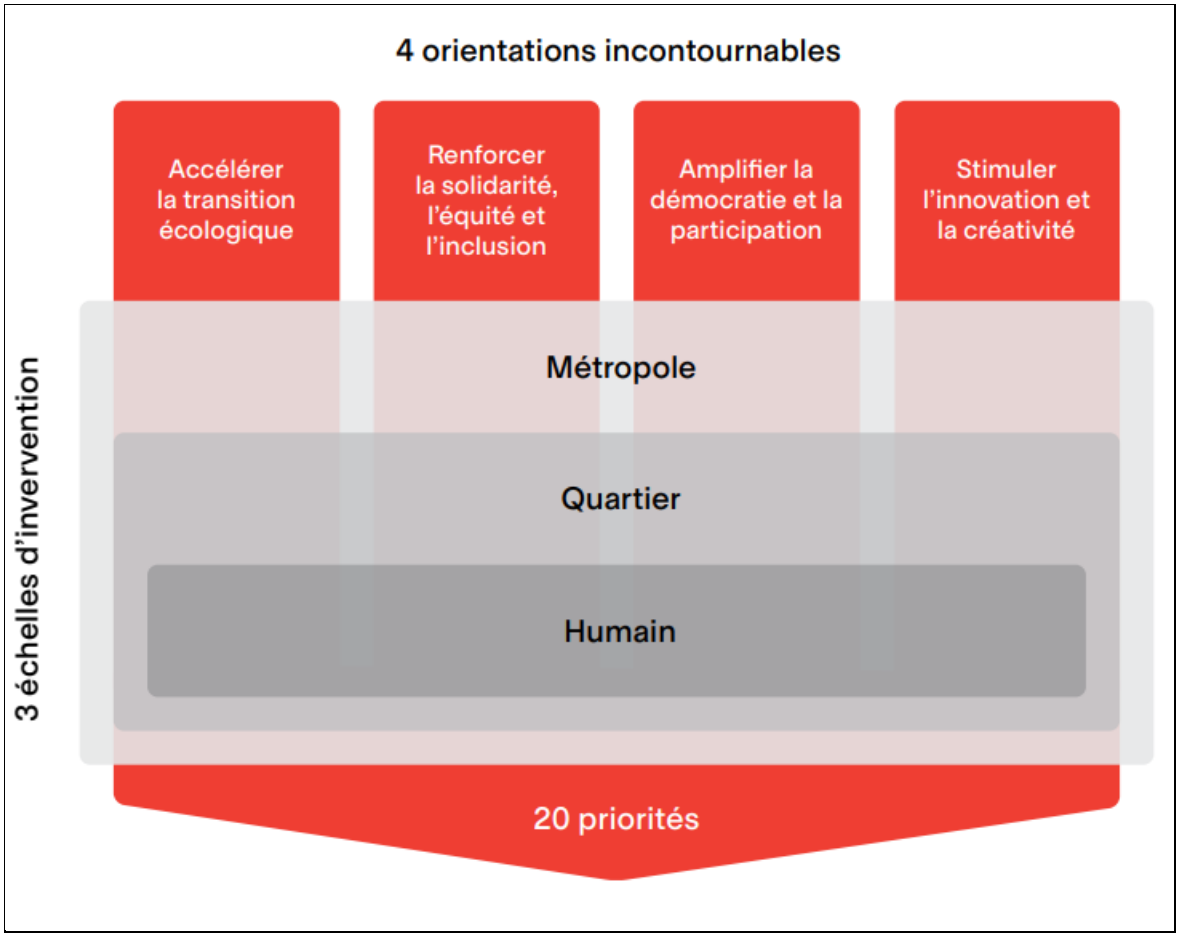

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus[1]. Ce processus commence dès le début janvier avec la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en avril-mai afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le Plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], un budget équilibré est déposé par le comité exécutif au conseil municipal pour étude par la Commission sur les finances et l'administration. Suivant une période d'étude d'approximativement deux semaines, le budget est présenté au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour adoption.

1. Rappelons que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.
2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, mais celui-ci est généralement déposé au cours du mois de novembre ou au début décembre, puisque l'échéance pour adopter le budget est fixée au 31 décembre. Notons, toutefois, qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Notons que depuis 2021, une nouvelle étape s'ajoute à ce processus en année électorale. En effet, pour la première fois de son histoire, le rapport « État des finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 » a été produit et publié le 19 août 2021.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

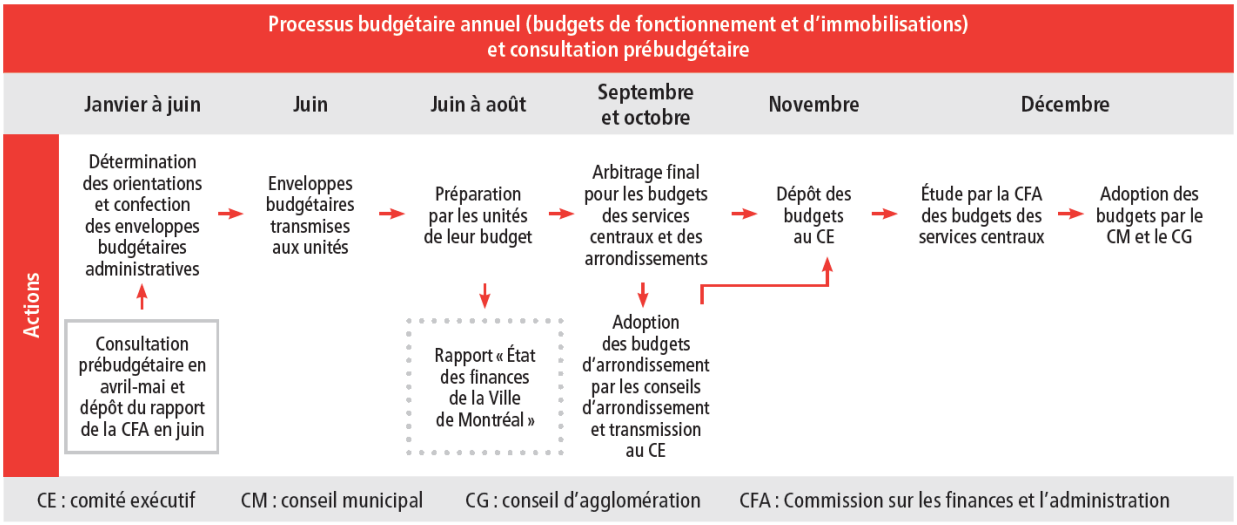

Consultations prébudgétaires

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de transparence budgétaire qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l'élaboration de celui-ci.

Le document « Perspectives budgétaires 2022 », qui détaille les principaux enjeux soumis à la consultation, a été rendu public et a fait l'objet d'une présentation par le Service des finances au grand public lors d'une assemblée d'information tenue le 13 avril 2021 aux fins de préparation des mémoires et avis.

En mai 2021 s'est tenue la consultation publique sous la forme de deux séances d'audition des mémoires et avis en format virtuel. La Commission permanente sur les finances et l'administration (CFA) a reçu les mémoires et opinions du public du 13 avril au 6 mai 2021. La population montréalaise a également été invitée à répondre à un questionnaire en ligne administré par SOM, une firme externe spécialisée, du 13 avril au 20 avril 2021.

La CFA a ensuite adopté son rapport de recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l'Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes et d'inclure les citoyennes et les citoyens dans ce processus budgétaire.

Rapport « État des finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 »

Le 16 novembre 2020, le conseil municipal a adopté une résolution confiant au Service des finances le mandat de produire, un cadre budgétaire préliminaire pour les années 2022-2024, et ce, au plus tard le 31 août 2021. Déposé publiquement le 19 août 2021, pour la première fois, ce rapport est donc un nouvel outil de transparence budgétaire qui permet de mieux expliquer les hypothèses et calculs du cadre budgétaire, afin de permettre à toute la population et ainsi qu'aux élues et élus d'avoir une meilleure vision de l'état des finances en vue des élections municipales.

Ce document, qui se veut une image du cadre budgétaire de la Ville au 30 juin 2021, donne un aperçu de la nature des défis budgétaires auxquels l'Administration devra faire face au cours des prochaines années. Pour qui le lit, il permet également de mieux comprendre le cheminement dans le temps des hypothèses et des calculs qui servent à la préparation du budget annuel de la Ville, en harmonie avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à accroître la participation des citoyennes et des citoyens et à les familiariser au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont soumis au vote citoyen. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal, ce qui a donné à la population l'occasion d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Celle-ci a pu d'abord proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale, et a ensuite voté pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés amorceront la planification et la réalisation des sept projets lauréats.

Forte de cette première expérience, la Ville renouvelle l'exercice et compte le renforcer en augmentant de manière graduelle les montants qui y seront alloués d'ici 2025. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif. En tout, un montant de 515 M$ est donc prévu au PDI 2022-2031 pour les projets du budget participatif.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2022[3]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des incertitudes importantes ainsi qu'à d'immenses défis. Le déploiement asymétrique des campagnes de vaccination mises sur pied dans le cadre de la pandémie de COVID-19 crée d'emblée une démarcation entre deux catégories d'États. On trouve, d'une part, ceux qui sont approximativement revenus à une « vie normale » et qui bénéficient d'une reprise économique soutenue, et, d'autre part, ceux à l'économie exsangue, où les vaccins sont livrés au compte-gouttes et où les pertes de vies attribuables à la COVID-19 demeurent élevées. Une distribution inégale des vaccins a ainsi pour effet de maintenir de vastes populations en situation à risque, d'accentuer les écarts de richesses entre les pays et, également, de rendre l'humanité plus vulnérable à la prolifération de nouveaux variants.

Si elle perdure, la hausse de l'inflation (notamment, affectée par l'actuelle fragilité des chaînes d'approvisionnement), observée depuis quelques mois dans plusieurs pays, forcera les banques centrales à ajuster leur politique monétaire. Ce scénario pourrait notamment, affecter l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et ainsi mener à une croissance plus faible. Au moment où de nombreux États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement de la politique monétaire combiné à une croissance plus faible aurait pour effet d'accroître le coût du service de la dette des États, de réduire les revenus de ces derniers et de les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Aux risques générés directement ou indirectement par l'actuelle pandémie ajoutons de nombreuses tensions géopolitiques, notamment à Taiwan, à la frontière sino-indienne de même qu'entre la Chine, les États-Unis et plusieurs pays occidentaux. En plus de tous ces éléments, il faut aussi compter la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) partout sur la Terre. Desjardins anticipe une croissance du PIB réel mondial de 5,8 % en 2021, et de 3,9 % en 2022.

Le Québec et le Canada

Le Canada connaît un rebond considérable de son économie en 2021. Des difficultés d'approvisionnement, notamment en puces à semi-conducteur, ont toutefois affecté plusieurs industries, comme celle des produits automobiles. Ces difficultés devraient normalement s'estomper dans les prochains trimestres. Après avoir assisté à des hausses de prix vertigineuses en habitation, on note maintenant un ralentissement de l'investissement résidentiel (ventes et mises en chantier). L'inflation, ayant atteint à l'été des niveaux records en 18 ans, fera l'objet d'une attention soutenue de la Banque du Canada au cours des prochains mois. Le Conference Board du Canada prévoit une hausse du PIB réel canadien de 6,7 % en 2021 et de 4,3 % en 2022.

3. Sources : CBRE. *Canada T3 2021 – Statistiques trimestrielles*, T3 2021.
Conference Board du Canada. 16 septembre 2021.
Études économiques Desjardins. « Avec la récupération mondiale qui se poursuit, les pressions inflationnistes demeureront élevées » *Prévisions économiques et financières*, 28 septembre 2021.
Études économiques Desjardins. « Forte inflation, problèmes d'approvisionnement et sursaut de la pandémie : les incertitudes sont grandes à l'arrivée de 2022 », *Prévisions économiques et financières*, 7 décembre 2021.
Fonds monétaire international. *World Economic Outlook Update*, octobre 2021.
SCHL. « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, septembre 2021.
SCHL. « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, janvier 2021.
Commission de la construction du Québec. *Liste des chantiers importants – Montréal*, mai 2021.

Au Québec, le secteur manufacturier a presque récupéré l'entièreté du terrain perdu au début de la pandémie. Toutefois, comme ailleurs au Canada et dans le monde, la pénurie de main-d'œuvre affecte bon nombre d'industries. Ralentie par l'accalmie de la construction résidentielle et du marché immobilier, la croissance du PIB québécois devrait être plus modérée, passant de 6,8 % en 2021 à 3,8 % en 2022.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2021 et 2022. Au rebond de 7 % du PIB de la région métropolitaine, en 2021, devrait succéder une croissance tout de même appréciable de 4,1 % en 2022. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction : construction du Réseau express métropolitain, réfection des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, VillaNova, etc. En mai 2021, on dénombrait près de 60 chantiers de 5 M$ et plus en cours sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une valeur totale de près de 29 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende à 7,4 % en 2021, puis à 6,4 % en 2022.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[4], Québec et Canada, 2018-2022

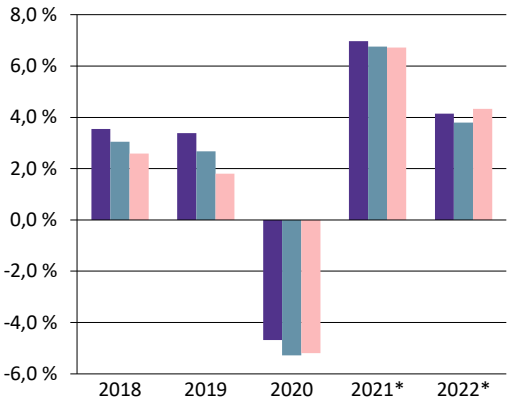

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Mtl	3,5 %	3,4 %	-4,7 %	7,0 %	4,1 %
Qc	3,0 %	2,7 %	-5,3 %	6,8 %	3,8 %
Can	2,6 %	1,8 %	-5,2 %	6,7 %	4,3 %

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2022

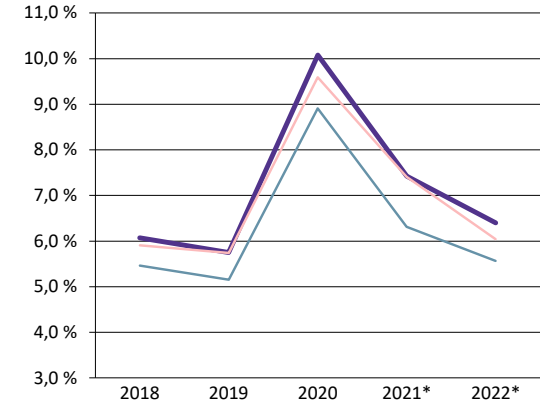

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Mtl	6,1 %	5,8 %	10,1 %	7,4 %	6,4 %
Qc	5,5 %	5,2 %	8,9 %	6,3 %	5,6 %
Can	5,9 %	5,7 %	9,6 %	7,4 %	6,0 %

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

4. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

La pandémie a suscité une frénésie sur le marché immobilier montréalais, ce dernier affichant déjà des signes de surchauffe depuis deux ans. Le rythme des ventes est maintenant en baisse, mais la SCHL note que des signes de surchauffe et d'accélération des prix[5] sont toujours bien présents. En effet, le prix de vente moyen Centris[MD] pour le premier trimestre a connu une croissance de 6 % en 2019 par rapport à celui de l'année précédente. Cette croissance a atteint 17 % en 2020, puis 25 % en 2021. Cette croissance des prix, qui a notamment pour effet d'encourager les achats spéculatifs, ne serait plus soutenue par les facteurs fondamentaux, ce qui serait un signe de surévaluation[6]. Devant ces constats, la SCHL perçoit maintenant un degré élevé de vulnérabilité pour le marché de l'habitation montréalais. Le nombre de reventes devrait diminuer en 2022 en raison de la diminution de l'abordabilité, de la hausse potentielle des taux hypothécaires et du fait qu'une grande partie des ménages qui songeaient à changer d'habitation au début de la pandémie l'auront déjà fait.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 900 en 2021 à environ 25 100 en 2022, un nombre néanmoins au-dessus de la moyenne des dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2013-2022

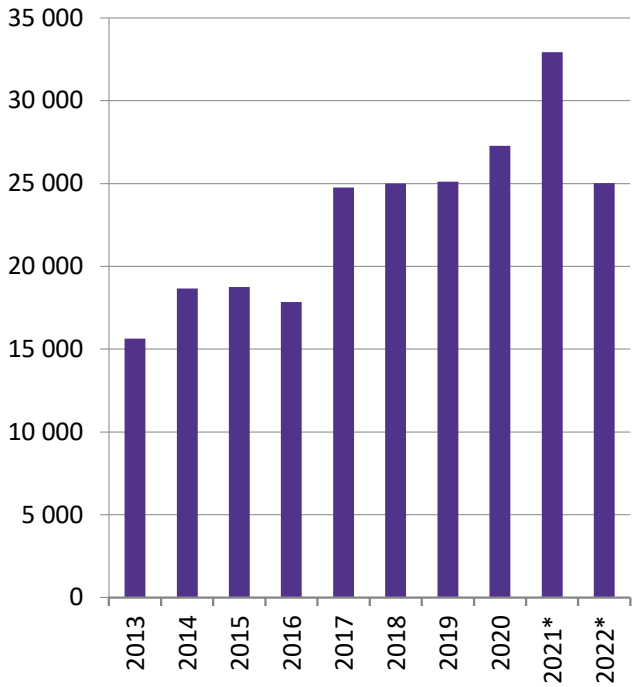

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2021.

5. Surchauffe : lorsque la demande est beaucoup plus forte que l'offre.
   Accélération des prix : lorsque les prix augmentent à un rythme croissant durant une période prolongée.
   Source : SCHL.
6. SCHL. « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, septembre 2021.

Le portrait du marché locatif est en demi-teintes. Les taux d'inoccupation sont relativement faibles en banlieue, mais plutôt élevés dans les quartiers centraux. Il existe toutefois une rareté importante de logements abordables derrière cette apparente abondance. Le retour des étudiants étrangers et l'arrivée d'immigrants et de résidents non permanents, privilégiant traditionnellement les quartiers centraux, soutiendront la demande de logements locatifs, alors que devant les hausses de prix, plusieurs renonceront à acquérir une première propriété, ce qui accentuera également la pression sur le marché de la location.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour bureaux

La pandémie de COVID-19 a mené plusieurs locataires à suspendre leur processus décisionnel en matière de locaux pour bureaux, ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 14,7 % dans la région métropolitaine et 13,2 % au centre-ville de Montréal. L'est et l'ouest de l'île font toutefois preuve de résilience, l'inoccupation y étant en recul. Par ailleurs, l'annonce récente de nouveaux investissements impliquant l'ajout de locaux pour bureaux dans l'Arrondissement de Ville-Marie démontre la confiance des investisseurs envers le marché montréalais.

Le marché des locaux industriels

La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité inégalé de seulement 1,2 %, loin de la moyenne canadienne de 2 %. Les chantiers en cours, totalisant 4,6 millions de pieds carrés, devraient pouvoir réduire l'actuelle tension dans ce marché.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,6 % en 2022. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient de 2,6 % à 3,6 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2022

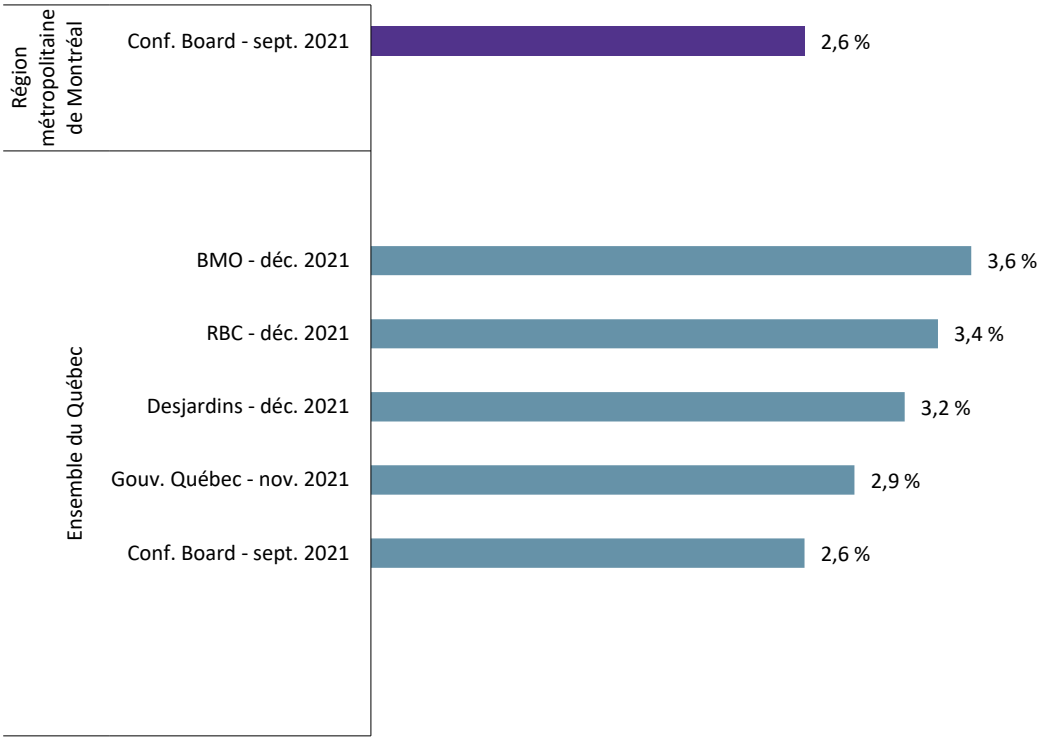

APERÇU DU BUDGET ET DU PDI DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2022 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	195 553,7	195 296,3	194 820,4	205 735,2	228 027,0	228 647,0	226 129,6
Sécurité publique	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,5	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	336 859,0	340 422,9	357 591,5	346 187,3	387 019,9	380 193,8	371 929,9
Mobilité et attractivité	428 840,3	430 656,2	495 527,3	484 470,2	583 671,5	504 643,8	512 479,9
Qualité de vie	398 727,1	430 961,9	478 500,5	506 852,2	710 767,6	621 447,8	594 283,1
Service aux citoyens	206 199,2	209 198,1	215 238,1	207 270,3	232 536,8	223 542,7	229 387,0
Arrondissements	872 422,3	883 347,8	914 463,4	880 196,9	980 576,9	941 624,6	977 111,8
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 474 242,9**	**3 502 049,6**	**3 692 425,0**	**3 766 376,7**	**4 245 876,2**	**3 929 747,2**	**3 998 248,0**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 par DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Sécurité publique	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Services institutionnels	173 893,0	159 916,0	160 103,0	169 612,0	159 068,0	822 592,0	967 628,0	1 790 220,0
Mobilité et attractivité	1 335 007,0	1 471 010,0	1 449 781,0	1 282 729,0	1 200 952,0	6 739 479,0	6 576 474,0	13 315 953,0
Qualité de vie	225 838,0	149 729,0	140 466,0	148 776,0	222 256,0	887 065,0	702 604,0	1 589 669,0
Service aux citoyens	190 301,0	207 675,0	218 188,0	219 624,0	219 993,0	1 055 781,0	990 658,0	2 046 439,0
Total – DGA	1 925 839,0	1 989 130,0	1 969 338,0	1 821 541,0	1 803 069,0	**9 508 917,0**	9 241 364,0	18 750 281,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Arrondissements	136 707,0	135 847,0	132 440,0	127 390,0	128 015,0	660 399,0	639 125,0	1 299 524,0
Total – Investissements	**2 047 546,0**	**2 094 977,0**	**2 056 778,0**	**1 888 931,0**	**1 871 084,0**	**9 959 316,0**	**9 580 489,0**	**19 539 805,0**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 150,6	16 967,3	14 806,9	17 164,1	20 512,4	20 655,6	19 967,2
Affaires juridiques	61 402,0	62 036,3	60 408,7	60 421,2	65 927,6	67 832,9	68 745,1
Finances	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 524,9	51 255,0	52 309,0	51 363,6
Planification stratégique et de la performance organisationnelle	5 868,1	6 178,1	7 405,3	13 193,0	19 617,3	8 669,6	6 936,3
Ressources humaines	50 861,3	52 684,0	55 599,4	56 944,5	58 068,8	64 278,5	64 091,6
Autres services administratifs	11 251,7	10 149,7	9 913,0	10 487,5	12 645,9	14 901,4	15 025,8
	195 553,7	**195 296,3**	**194 820,4**	**205 735,2**	**228 027,0**	**228 647,0**	**226 129,6**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	369 263,9	345 186,2	355 843,7	427 390,3	389 951,9	350 537,3	362 830,3
Service de police	666 377,4	666 980,2	680 440,1	708 274,3	733 324,6	679 110,2	724 096,4
	1 035 641,3	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 135 664,6**	**1 123 276,5**	**1 029 647,5**	**1 086 926,7**
Total – Services administratifs	**1 231 195,0**	**1 207 462,7**	**1 231 104,2**	**1 341 399,8**	**1 351 303,5**	**1 258 294,5**	**1 313 056,3**

Tableau 4 – Sécurité publique – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Sécurité publique								
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Sécurité publique	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	**4 000,0**	4 000,0	**8 000,0**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de six services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Planification stratégique et la performance organisationnelle, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations en 2021

En 2021, le **Service des ressources humaines** s'est efforcé d'offrir à son personnel des conditions de travail attractives et des milieux dynamiques malgré la pandémie. Par ses réalisations, il permet à la Ville d'attirer et de fidéliser ses meilleurs talents dans un contexte de grande pénurie de main-d'œuvre, dont le renouvellement de conventions collectives et la négociation de plusieurs ententes avec les unités syndicales, incluant la contribution à l'effort financier. De plus, il a travaillé à la première politique sur le télétravail et à la révision des encadrements administratifs facilitant la mobilité des employées et employés, tout en accompagnant les gestionnaires et le personnel dans la transition vers le nouveau modèle hybride du travail.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a produit son premier rapport « État de finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 ». Ce document est un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoute au

processus budgétaire 2022. Il permet d'expliquer aux élues et élus et à la population les hypothèses et les calculs du cadre budgétaire. Il poursuit d'autre part la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2021, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada par le volume de dossiers traités.

À la suite d'un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, l'organisation est passée à l'étape suivante en optimisant les équipes et en alignant ses ressources. Le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** a été créé afin d'implanter le virage de la culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour se faire, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité.

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 520 jours pour les différentes mesures d'urgence depuis le début de la pandémie. Du reste, il demeure en mode d'état d'alerte pour une période indéterminée.

Pour la seconde année de suite, la pandémie de COVID-19 a affecté nos vies. Le **Service de police** (SPVM) est demeuré un acteur de premier plan auprès des Montréalaises et des Montréalais dans cette crise sanitaire, notamment dans la sensibilisation aux règles en vigueur et dans le soutien à l'application des mesures définies par la Santé publique. Ce sont plusieurs centaines d'interventions et de visites qui ont été réalisées par les policiers et les policières dans les parcs et les lieux publics, les écoles et les commerces. En dépit de l'état d'urgence sanitaire, les réalisations en matière de prévention, de réduction de la criminalité, de cohabitation et de partenariat ont été nombreuses, dont le déploiement de nouvelles équipes et la mise en œuvre de la nouvelle politique d'interpellations policières.

Nos actions prioritaires en 2022

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. Il déploiera notamment un programme corporatif de prévention en matière de santé psychologique, mettra en œuvre les mesures prévues au Plan directeur en diversité, équité et inclusion en emploi 2021-2023 et renouvellera l'offre de développement du leadership pour les gestionnaires. Enfin, le service poursuivra les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives.

Le **Service des finances** sera responsable en 2022 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi que du programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 19 G$. D'autre part, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population et en adéquation avec le Plan stratégique

Montréal 2030. Enfin, le Service des finances travaillera à réviser et à mettre à jour les politiques financières de la Ville.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2022. Il poursuivra aussi ses efforts afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le Service de la **planification stratégique et de la performance organisationnelle** sera mis en place et développera sa stratégie d'implantation ainsi que son offre de service. En plus d'orienter les décisions, les actions et d'établir les indicateurs de performance vers la mise en œuvre et la réussite du Plan stratégique Montréal 2030, il poursuivra l'accompagnement des unités en matière de performance organisationnelle ainsi que la coordination et le suivi des comités et des projets et programmes d'envergure. De plus, il poursuivra les démarches d'expérimentation et de gouvernance des données, ainsi que le déploiement des projets de Montréal en commun et les tests de navettes autonomes. Il accompagnera les propriétaires publics dans la reconversion d'immeubles excédentaires afin de s'assurer que les projets soient cohérents avec les priorités de la Ville.

Le **Service de sécurité incendie** (SIM) continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. Afin de demeurer une organisation performante et cohérente, le SIM déposera son nouveau plan stratégique 2023-2027 au courant de l'année 2022.

Le **SPVM** continuera d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il poursuivra la lutte aux violences armées avec les actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués dans cette problématique. Il s'appuiera également sur toutes les équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) prévues ainsi que sur la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales. Enfin, il recevra et analysera les résultats du second mandat des chercheurs indépendants sur les impacts de l'application de la Politique sur les interpellations policières et poursuivra les activités d'attraction d'une main-d'œuvre en matière de diversité.

Tableau 5 – Autres services administratifs – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 508,2	5 048,6	6 583,8	6 640,6
Bureau du vérificateur général	5 427,1	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 729,2	6 729,2	6 786,0
Commission de la fonction publique de Montréal	759,4	624,5	351,7	336,7	705,3	842,6	834,5
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	70,4	38,5	85,0	84,0	162,8	745,8	764,7
Total – Autres services administratifs	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**12 645,9**	**14 901,4**	**15 025,8**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2022 : 20 M$, une diminution de 0,7 M$
Effectif : 111,9 années-personnes

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Champs d'action :
- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

Notre impact et nos réalisations en 2021
En 2021, la Direction générale a continué d'appuyer le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et la reprise des activités liées à la pandémie de COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a coordonné un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, le premier plan stratégique de la Ville de Montréal. En 2021, six grands chantiers transformationnels ont été entamés afin d'amorcer le changement de culture organisationnelle requis pour la mise en œuvre de la stratégie, dont la mise en place d'un nouveau modèle organisationnel pour la planification stratégique.

Le directeur général a misé sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser l'instauration d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment au message hebdomadaire du DG aux employées et aux employés ainsi qu'aux rencontres virtuelles avec les cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques** (BRDS) a, depuis janvier 2021, mis en place une équipe opérationnelle composée notamment de deux professionnels chargés du volet d'accompagnement en équité, diversité et inclusion (ÉDI) et du volet d'accompagnement Sécurité publique sans profilages. En sensibilisant et en accompagnant les acteurs en ressources humaines, les directions, les directrices et directeurs d'arrondissement et leurs services spécifiques, il accélère le travail mené en ÉDI afin de prévenir les pratiques organisationnelles discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme. Afin d'opérer la transition inclusive, l'équipe a amorcé la planification à partir des deux maillons stratégiques que sont les ressources humaines et la sécurité publique.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a procédé au déploiement du Plan Climat 2020-2030 adopté en décembre 2020 avec, notamment, l'adoption d'un nouveau règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments, la mise en place du premier

volet du test climat visant à évaluer l'impact climatique des décisions de la Ville et le lancement de la campagne de plantation de 500 000 arbres sur 10 ans. De plus, le BTER a élaboré une Stratégie sur l'agriculture urbaine 2021-2026 adoptée en septembre 2021 pour passer de 120 à 160 hectares cultivés et a fait adopter le premier règlement municipal au Canada interdisant la vente de certains pesticides.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** (BRGM) a mené des représentations pour atténuer les impacts financiers et administratifs liés à la pandémie de COVID-19. Le BRGM a véhiculé les prises de position de la Ville en matière de transport collectif et de sécurité publique. Il a également travaillé au renouvellement des ententes d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et conclut une entente financière pour l'opération de la Biosphère. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et a coordonné l'élaboration du tout premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales** (BRI) exerce un leadership international par la diplomatie urbaine et le partage de pratiques novatrices inspirées d'autres villes. En 2021, le BRI a notamment contribué à l'« Agenda des maires pour une relance verte et juste du C40[7] » et au dialogue avec le G20.

L'**Unité du Protocole et de l'accueil** vise à faire rayonner Montréal, tant au plan domestique qu'international, par la tenue d'activités et d'événements protocolaires. En 2021, il a assuré la tenue d'accueils et d'événements en présentiel et en virtuel en tenant compte des contraintes et des consignes sanitaires, dont l'assermentation des élues et des élus (2021-2025) et la remise des insignes de L'Ordre de Montréal.

Le **Contrôleur général** a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d'offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*). Il a collaboré avec les unités dans le suivi des recommandations du BVG et du BIG et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Il accompagne les unités dans la détermination des risques corporatifs.

En matière d'éthique, il a mis en ligne une formation destinée aux gestionnaires pour l'application du Code de conduite, de même qu'une formation destinée aux membres des conseils consultatifs.

Nos actions prioritaires en 2022

Direction générale

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l'évolution sanitaire;
- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la mise en œuvre du Plan stratégique Montréal 2030;
- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail;
- Poursuivre, de manière virtuelle ou présentielle, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

7. Le C40 Cities Climate Leadership Group (C40) est une organisation internationale de municipalités qui vise à lutter contre le dérèglement climatique, dont fait partie la Ville de Montréal.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques

- Présenter un premier bilan suite à la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques;
- Finaliser les actions et les recommandations, coconstruites avec les unités d'affaires, les arrondissements ainsi qu'avec les organisations montréalaises pour déposer un plan d'action en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, incluant notamment les volets ressources humaines et sécurité publique sans profilages;
- Déployer le plan et mettre en place les suivis des actions pour évaluer l'impact social des changements proposés.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

- Continuer le déploiement du Plan climat 2020-2030 en poursuivant les études pour la mise en place d'un projet pilote de Zone faible émission (ZFE), en travaillant à une méthodologie pour réserver une partie du PDI pour les infrastructures naturelles et innovantes et en publiant un recensement des mesures d'écofiscalité à la portée de la Ville de Montréal;
- Publier la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030;
- Élaborer et lancer un programme de réfection des jardins communautaires.

Bureau des relations gouvernementales et municipales

- Inciter les gouvernements à soutenir une relance économique, verte et inclusive de la métropole, fortement touchée par la pandémie;
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans les infrastructures municipales et dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte à la pauvreté et conclure une nouvelle entente financière dans le domaine de la transition écologique;
- Coordonner la mise en œuvre du tout premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

Bureau des relations internationales

- Mener des missions et des collaborations avec d'autres villes afin d'assurer le rayonnement de Montréal dans un contexte de relance et contribuer à l'attraction des talents, des investissements et des organisations internationales;
- Appuyer la relance et les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires (en présentiel et en virtuel) dans le respect des consignes sanitaires;
- Approuver et mettre en place la directive sur le pavoisement à la Ville de Montréal.

Contrôleur général

- Diffuser et mettre en application l'encadrement établissant les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville;
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général, une formation portant sur les devis de performance en application de l'encadrement adopté par la Ville;
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.*

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2022 : 68,7 M$, une hausse de 0,9 M$
Effectif : 531,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM) et de Sa Majesté la Reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matières pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM); assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Création de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et services à la clientèle (DPS);
- Revue des rôles et responsabilités en prévision des travaux d'implantation de la cour numérique et finalisation du processus d'octroi du contrat à cette fin;
- Consolidation des indicateurs de gestion;
- Gestion proactive de la reprise des activités de la cour municipale dans le contexte de la pandémie et intégration de technologies de visioconférence en salles d'audience (Plan stratégique Montréal 2030);
- Consolidation des outils de diffusion d'information avec les unités partenaires et le public (Plan stratégique Montréal 2030);
- Consolidation et développement de diverses divisions spécialisées de la Direction des affaires civiles, de la Division des affaires policières et de la Division du droit du travail.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolider la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et services à la clientèle (DPS) et créer une division dédiée aux activités de perception;
- Mettre en marche un processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revoir les processus administratifs à la Direction des affaires civiles, Division des affaires policières et Division du droit du travail;
- Réviser et optimiser les activités des huissiers municipaux et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finaliser une démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale.

Finances

Budget de fonctionnement 2022 : 51,4 M$, une baisse de 0,9 M$
Effectif : 390,2 années-personnes

Notre mission
Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :
- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2021, le Service des finances a produit son premier rapport « État de finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 ». Ce document est un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoute au processus budgétaire 2022. Il permet d'expliquer au personnel politique et à la population les hypothèses et les calculs du cadre budgétaire. Ce rapport présente les éléments du cadre budgétaire ainsi que le défi budgétaire pour les trois prochaines années.

Le Service a poursuivi la modernisation de ses activités en déployant des solutions permettant une transparence, une ouverture et un partage des données accrus. À cet effet, le Service des finances a participé aux données ouvertes en publiant chaque ligne de taxes qui composent le compte de taxes annuel des contribuables. Il a aussi déployé un service de consultation du solde des comptes de taxes municipales en ligne à l'intention des propriétaires. Au plan interne de la Ville, il a mis sur pied un portail personnalisé pour les services centraux regroupant tous les outils pertinents à la prise de décision financière.

Le Service des finances a aussi bonifié la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Synthèse 2020 », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

De plus, le Service a réorganisé son équipe de gestion de la dette et de la trésorerie ainsi que celle des placements, financement et risque à la suite de la scission de la direction du Bureau des régimes de retraite (BRR) et de la direction de financement, placement et trésorerie. L'implantation de ces nouvelles structures de gestion favorise le leadership collaboratif et le travail transversal entre les deux groupes tout en mettant en commun des ressources attribuées à certaines activités spécialisées, notamment les activités liées à l'amélioration continue et au soutien administratif.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite a optimisé les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de faire davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2022

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi qu'un PDI de plus de 19 G$, en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2021;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures et projet de solution d'affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Amorcer les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d'un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques;
- Définir et faire connaître la nouvelle structure et le rôle du Bureau des régimes de retraite aux différents intervenants liés à l'administration des régimes de retraite.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2022 : 6,9 M$, une diminution de 1,7 M$
Effectif : 47,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi que l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation et de répondre aux grands défis urbains.

Il se décline en deux axes d'intervention : indicateurs et performance organisationnelle, ainsi qu'innovation urbaine et opportunités stratégiques.

Champs d'action :

- Planification stratégique
- Indicateurs et performance organisationnelle
- Suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarches d'expérimentation et de mobilisation
- Gouvernance des données

Notre impact et nos réalisations en 2021

À la suite d'un vaste exercice collectif ayant mené à l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, l'organisation est passée à l'étape suivante en optimisant les équipes et en alignant ses ressources. Le SPSPO a été créé afin d'implanter le virage de la culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour se faire, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité.

Le **Service de la performance organisationnelle** (SPO) a accompagné les unités d'affaires afin de trouver des pistes d'optimisation et de mettre en place des solutions innovantes visant à améliorer les services rendus. Il a visé ainsi à rehausser l'expérience client, à raccourcir les délais de traitement, à réduire les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel. Le SPO a entrepris ou réalisé en 2021 plus de 50 projets d'évaluation et d'amélioration des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements. Par exemple, il a, entre autres, amélioré et intégré la planification et l'exécution des activités d'arboriculture par l'implantation d'une transformation numérique de ses activités, il a recommandé des scénarios quant aux enjeux de gestion des sols contaminés et il a révisé le modèle d'affaires des pépinières et a réalisé un plan d'affaires pour l'Auditorium de Verdun.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes d'envergure, le **Bureau des projets et programmes d'immobilisations** (BPPI) a élaboré des documents d'aide à la rédaction de cadre de gouvernance pour les projets généraux et les arrondissements. Il a poursuivi ses efforts pour déployer une culture projet au sein de la Ville. Pour ce faire, il a produit de nouveaux guides en gestion de projet, formé des responsables de projets et œuvré activement à l'amélioration des pratiques en gestion des actifs. Le BPPI élabore d'ailleurs le bilan annuel sur la connaissance de l'état des

actifs de la Ville. Enfin, le BPPI collabore aux réflexions de la Ville pour définir la vision de la reconversion de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes- muettes.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** (LIUM) ont été marquées par sa contribution à la réalisation du Plan stratégique Montréal 2030, par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation et de formation des employées et des employés, et par la valorisation des initiatives à travers les Rendez-vous 2030. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec l'organisation, en virtuel, du Sommet canadien des données ouvertes en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec. Le LIUM a aussi mis en œuvre le déploiement du second projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, il est aussi intervenu dans les expérimentations entourant la carte Opus lancée par la STM. Enfin, il a également coordonné la réalisation de la stratégie collective Montréal numérique.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en place le service et développer la stratégie d'implantation ainsi que son offre de service;
- Accélérer la transformation et la mobilisation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la mise en œuvre et la réussite du Plan stratégique Montréal 2030;
- Adapter et développer des outils et des processus internes permettant d'évaluer les capacités de l'organisation et d'aligner les ressources sur les priorités de la planification stratégique;
- Développer le système de gestion axée sur les résultats pour Montréal 2030 et suivre les indicateurs de performance du plan stratégique et en effectuer une mise à jour périodique;
- Poursuivre l'accompagnement des unités en matière de performance organisationnelle, pour les mandats priorisés en cohérence avec le Plan stratégique Montréal 2030;
- Poursuivre les activités de suivi des projets et programmes d'envergure ainsi que la coordination des comités conformément au Cadre de gouvernance des projets et programmes;
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville en augmentant l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires, entre autres en matière de gestion d'actifs et de gestion de projets;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que citoyens testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030;
- Mener la démarche de gouvernance des données, incluant les données en gestion d'actifs;
- Poursuivre le déploiement des projets de mobilité et d'accès à l'alimentation de Montréal en commun - Défi des villes intelligentes, et les tests de navettes autonomes;
- Accompagner les propriétaires publics dans la reconversion d'immeubles excédentaires afin de s'assurer que les projets soient cohérents avec les priorités de la Ville.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2022 : 64,1 M$, une diminution de 0,2 M$
Effectif : 483,3 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition de talents et diversité en emploi
- Apprentissage et formation
- Planification de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Programme de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique en respect de la personne
- Gestion conseil en santé et sécurité du travail et programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération

Notre mission
Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'un personnel compétent, mobilisé et en santé.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SRH a fait tous les efforts pour offrir aux membres du personnel des conditions de travail attractives et des milieux mobilisants. Par ses réalisations, il permet à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents dans un contexte de grande pénurie de main-d'œuvre :

- Renouvellement de la convention collective des pompiers, des juristes, des cols bleus, des cols blancs, des architectes et des scientifiques à pratique exclusive; gestion de la mise en œuvre de l'ensemble afin d'aider l'organisation à réaliser les bénéfices escomptés;
- Négociation de plusieurs ententes avec les unités syndicales dans le contexte de la pandémie de COVID-19, incluant la contribution à l'effort financier;
- Adoption de la première politique sur le télétravail et révision des encadrements administratifs facilitant la mobilité, et accompagnement du personnel dans la transition vers le nouveau modèle hybride du travail;
- Adoption et communication d'un Plan directeur en diversité, équité et inclusion en emploi 2021-2023;
- Définition de la mission du Bureau de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et recrutement de la première commissaire;
- Gestion SST de la pandémie (orientations, directives et outils, équipe d'enquête épidémiologique, gestion des personnes vulnérables);
- Nomination comme finaliste pour le Prix droits et libertés de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse;
- Déploiement de la Stratégie talents inclusive visant à favoriser le cheminement de carrière des groupes visés pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion;
- Déploiement de nouveaux modules de formation sur l'Espace apprentissage : Boîte à outils LGBTQ2+, Introduction à la diversité, l'équité et l'inclusion, Parcours d'intégration des nouveaux gestionnaires et du personnel administratif;
- Déploiement de nouvelles données ouvertes sur la représentation et l'embauche des groupes visés par la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;
- Lancement d'une nouvelle cohorte de stagiaires du programme de Parrainage professionnel;
- Lancement d'une campagne de recrutement pour favoriser la diversité au SPVM – « Deviens agent de changement »;

- Création d'une page entreprise Ville de Montréal sur les sites de recrutement *Indeed* et *Glassdoor* afin de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme un employeur de choix;
- Design d'un nouveau programme de gestion de la performance des cadres en vue d'une implantation en 2022 visant à améliorer l'alignement des contributions individuelles avec les priorités organisationnelles, tout en soutenant de saines pratiques de gestion;
- Poursuite des travaux en vue de la livraison des premiers modules de la nouvelle solution RH et paie.
- Soutien à la prise en charge de la santé et sécurité du travail pour quatre services centraux à fort potentiel de gain afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité;
- Préparation de la mise en place d'une École de formation visant à accompagner les cols bleus manuels tout au long de leur parcours professionnel et à renforcer leurs compétences et pratiques de travail (plan de déploiement du programme à partir du printemps 2022);
- Design d'une démarche de « Plan de partenariat » visant à identifier, de façon globale, les enjeux RH au sein des services et arrondissements et à y répondre de manière intégrée en planifiant et en hiérarchisant les actions RH à engager sur 3 ans.

Nos actions prioritaires en 2022

- Négocier le renouvellement de la convention collective des policiers, des brigadiers scolaires et des contremaîtres syndiqués;
- Implanter la paie des cadres, juristes, scientifiques et architectes dans la nouvelle solution technologique *Oracle Cloud;*
- Mettre en œuvre les mesures prévues au Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023;
- Déployer un programme corporatif de prévention en matière de santé psychologique;
- Poursuivre l'accompagnement de quatre services centraux pour une meilleure prise en charge de la SST;
- Actualiser la politique de respect de la personne;
- Renouveler l'offre de développement du leadership pour les gestionnaires.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2022 : 362,8 M$, une hausse de 12,3 M$
PDI 2022-2031 : 8 M$
Effectif : 2 745,5 années-personnes

Champs d'action :
- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission
Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'année 2021 a été marquée par plusieurs situations d'urgence, notamment la continuation de la pandémie et les épisodes de chaleur extrême, qui ont obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir le service à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, nous avons continué à développer une culture organisationnelle forte en santé et sécurité au travail en maintenant un service performant.

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employées et employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation de toutes et tous font partie intégrante des réalisations suivantes de l'année 2021.

Le SIM a procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention permet de grandes avancées en ce qui concerne les relations de travail et la performance organisationnelle conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal, comme la santé de toutes et tous et la transition écologique.

La population de l'agglomération de Montréal est représentée par une grande diversité sociale. Conscient de cette réalité, le SIM accentue ses efforts en mettant en place le Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion afin de bien représenter cette diversité au sein de sa communauté. Ce Bureau permet la pérennité des actions déjà entamées pour accroître les efforts quant au recrutement et à l'intégration. En août 2021, le SIM a intégré la première femme en uniforme au sein de sa direction.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie,* le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire et continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses employées et employés, des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) avec plus de 520 jours d'état d'urgence consécutifs concernant la pandémie de COVID-19.

Le SIM s'est assuré de la conformité des grands travaux (REM, Métro, etc.) afin d'assurer un environnement sécuritaire.

En collaboration avec le Service des technologies, le SIM développe annuellement ses outils technologiques afin d'être une organisation performante. L'intégration de la mobilité des agents de prévention permettra l'augmentation de la performance et de la qualité des actions en prévention.

Le nouveau processus de planification des inspections basé sur le modèle de prédiction des risques d'incendie a été mis en application, ce qui permet l'optimisation des ressources humaines et une diminution du risque sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin d'assurer le développement de ses officières et officiers, le SIM a mis en place, conjointement avec le Service des ressources humaines, un programme de développement des capitaines afin d'assurer une relève performante, ce qui optimisera le service à la population.

Nos actions prioritaires en 2022

- Déposer le plan stratégique 2023-2027;
- Poursuivre la coordination, la planification et le suivi des grands chantiers et des événements spéciaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse et la santé et sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne;
- Acquérir et mettre en service des véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Renouveler la flotte d'embarcations nautiques pour disposer d'équipements répondant aux critères les plus rigoureux en matière de sauvetage;
- Élaborer un programme de développement des officières et des officiers et mettre en place une école des officiers afin d'assurer une relève compétente et le développement des talents tout en assurant la pérennité de l'organisation;
- Acquérir des véhicules lourds, selon les meilleures pratiques actuelles, tout en évaluant notre efficience opérationnelle et environnementale.

Service de police

Budget de fonctionnement 2022 : 724,1 M$, une hausse de 45 M$
Effectif : 6 038,2 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires, ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Pour une seconde année, la pandémie de COVID-19 a affecté nos vies. Le SPVM est demeuré un acteur de premier plan auprès des Montréalaises et des Montréalais dans cette crise sanitaire, notamment dans la sensibilisation aux règles en vigueur ainsi qu'en soutien dans l'application des mesures définies par la Santé publique. Ce sont plusieurs centaines d'interventions et de visites qui ont été réalisées par les policiers dans les parcs et les lieux publics, les écoles et les commerces. En dépit de l'état d'urgence sanitaire, les réalisations en matière de prévention, de réduction de la criminalité, de cohabitation et de partenariat ont été nombreuses :

- Déploiement de la première phase de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) avec des policiers dédiés dans le centre-ville. L'ECCR permet de développer une nouvelle approche avec les organismes de la communauté et de mettre en œuvre des stratégies novatrices de police communautaire visant à favoriser une meilleure prise en charge des problèmes sociaux et l'émergence de pratiques policières novatrices susceptibles de mieux répondre aux attentes de la population;
- Déploiement de l'Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC) qui patrouille l'ensemble du réseau de métro afin d'offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance et les guider vers les bonnes ressources. Cette équipe est le résultat d'une collaboration entre le SPVM, la Société de développement social (SDS) et la Société de transport de Montréal (STM);
- Mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières, déploiement de coachs pour accompagner et soutenir les policières et policiers, et octroi d'un deuxième mandat à des chercheurs indépendants afin de suivre la mise en œuvre de la Politique et d'en évaluer les impacts;
- Priorité accordée à la lutte aux violences par armes à feu par la réorganisation et la création d'équipes dédiées;
- Poursuite des démarches visant l'attractivité du Service notamment par le déploiement de la campagne de recrutement « Deviens agent de changement ».

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la lutte aux violences armées par les actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués;
- Déployer toutes les équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) prévues (des effectifs ECCR seront présents dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal);
- Étudier la faisabilité technologique d'intégrer à des téléphones intelligents, les caméras portatives dont les policières et policiers seront dotés. Cette étape contribuera notamment aux travaux des comités de travail pilotés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en matière de caméras portatives au Québec;
- Procéder à la mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales. Elle permettra d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser le référencement des agresseurs vers les ressources appropriées. La section travaillera aussi à consolider sa communauté de pratique au sein de laquelle un agent en violence conjugale et intrafamiliale (VCI) agit à titre de personne-ressource dans chaque unité et centre d'enquête du Service;
- Recevoir et analyser les résultats du second mandat des chercheurs indépendants sur les impacts de l'application de la Politique sur les interpellations policières et réaliser le premier bilan des activités des coachs en soutien aux policiers;
- Poursuivre les activités pour favoriser la diversité au sein de la main d'œuvre;
- Mettre en place une structure d'intelligence d'affaires qui permettra au Service un meilleur accès à ses données, à leur traitement et leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2022 : 6,6 M$, une hausse de 0,1 M$
Effectif : 34 années-personnes

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.
L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances, toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Notre impact et nos réalisations en 2021

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit sur place ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en plus du rapport annuel et du rapport de mi-année, deux rapports d'enquête ont été publiés concernant :
- Les divers contrats octroyés à un entrepreneur ainsi que l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics;
- La gestion contractuelle de la Société de transport de Montréal concernant les modifications apportées à divers contrats (intégré dans le rapport de mi-année 2021).

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 au moment de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré, devenu la signature du nouveau site, a été adopté. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter les démarches des dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Elle met en lumière les formations données par le Bureau au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de son personnel à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Nos actions prioritaires en 2022

- Remplacer la plateforme logicielle de gestion d'enquêtes du Bureau de l'inspecteur général. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont changé. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant;
- Mettre en place un projet pilote pour étudier la création et l'utilisation d'un bureau virtuel dans le but de rendre les outils de travail plus accessibles aux employées et aux employés du Bureau. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs membres du personnel, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir;
- Élaborer une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance;
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, afin de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2022 : 6,8 M$, hausse de 0,1 M$
Effectif : 37 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élues et élus et les citoyennes et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser l'audit des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes,* soit principalement les personnes morales :

- Faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lequel la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions votantes en circulation;
- Dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 $.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En juin 2021, le BVG a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2020-2021 :

- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour 2020, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le BVG a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Production de la reddition de compte des 243 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 161,9 M$, afin d'en assurer la conformité;
- Réalisation de 12 missions d'audit de performance et des technologies de l'information, dont deux audits afférents à des tests d'intrusion;
- Élaboration du suivi de plus de 664 recommandations;
- Mise à jour de la matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Au cours de 2020-2021, le BVG a entrepris la confection d'une matrice de risque pour les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV. Les travaux se poursuivront en 2022;

- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la deuxième année consécutive, qui définit les objectifs guidant les actions du BVG pour les cinq prochaines années. Le BVG a aligné ses travaux d'audit et d'administration de façon à atteindre les cibles qu'il s'était fixées en 2019, avec un taux de réalisation de 82 %, et ce, malgré le contexte pandémique. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2020.

Nos actions prioritaires en 2022

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, audit de conformité aux lois et règlements et en audit de performance, en faisant preuve de beaucoup d'agilité dans le choix de nos mandats et en sachant adapter nos façons de faire dans le contexte de la crise sanitaire qui se poursuit;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2022 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Entreprendre la révision de notre plan stratégique.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2022 : 0,8 M$, stable
Effectif : 5 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La CFPM a reçu plus de 85 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 44 enquêtes, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la stratégie de la Ville de Montréal en matière de diversité en emploi en réalisant une étude des freins à la progression de carrière du personnel issu de la diversité. Une revue de la littérature scientifique et six groupes de discussions avec des employés et employées de la Ville ont été réalisés. Un rapport présentant les constats sera publié en décembre 2021.

Le plan stratégique 2021-2024 a été mis en œuvre. La CFPM a soumis au conseil municipal une modification de sa réglementation visant à récupérer certains des pouvoirs qu'elle avait perdus avec la précédente modification en 2016, notamment la capacité de traiter une plainte de façon confidentielle et le pouvoir de vérification. Le changement a été entériné par le conseil municipal de la Ville lors de la séance du 27 septembre 2021.

La CFPM a poursuivi les activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes. En 2021, un article a été rédigé et publié dans le journal *Métro*. Deux capsules vidéo et une page pour la CFPM sur le site intranet de la Ville sont en développement.

Nos actions prioritaires en 2022

- Effectuer une analyse des recommandations et faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années et publier les résultats;
- Poursuivre nos activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître notre mission, notre mandat et notre offre de services à un plus grand nombre de personnes en élaborant et en diffusant une activité de formation ludique;
- Mettre en place le plan stratégique 2021-2024 en nous appropriant et en déployant, conformément à la modification de notre règlement, le processus de vérification du respect des règles établies en matière d'évaluation des compétences.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2022 : 0,8 M $, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Pour les neuf premiers mois de 2021, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des mairesses et des maires des villes liées, le même nombre que pour la même période en 2020.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2021, deux demandes de présentation sous la forme de séances d'information virtuelles :
- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Et une séance d'information avec le Service de police de la Ville de Montréal afin de mieux comprendre les ententes prévues dans quatre dossiers.

Nos actions prioritaires en 2022
- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

Services institutionnels

Tableau 6 – Services institutionnels – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 607,6	26 208,1	32 733,6	28 360,2	29 551,3	30 623,3	30 577,7
Évaluation foncière	15 741,3	15 941,6	15 463,2	16 150,3	16 561,2	16 868,1	17 118,0
Gestion et planification immobilière	146 200,2	156 905,4	164 942,4	164 377,9	176 043,8	178 940,7	180 759,0
Greffe	40 436,9	28 355,5	29 279,6	29 360,1	50 949,5	43 218,6	30 671,4
Matériel roulant et ateliers	107 873,0	113 012,3	115 172,7	107 938,8	113 914,1	110 543,1	112 803,8
Total – Services institutionnels	**336 859,0**	**340 422,9**	**357 591,5**	**346 187,3**	**387 019,9**	**380 193,8**	**371 929,9**

Tableau 7 – Services institutionnels – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services institutionnels								
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	122 463,0	110 378,0	576 682,0	655 992,0	1 232 674,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Total – Services institutionnels	173 893,0	159 916,0	160 103,0	169 612,0	159 068,0	**822 592,0**	967 628,0	**1 790 220,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus efficiente. Elle dirige, coordonne et supervise des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville et elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement. Elle porte une attention particulière à l'efficacité des processus internes, la réduction des délais de service et le bon fonctionnement de nos instances démocratiques.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le **Service de l'approvisionnement** a mis en place la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal, qui est venue renforcer les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, en ciblant une plus grande catégorie de produits et de valeurs de dépenses et en encourageant l'approvisionnement considéré d'un point de vue global (dimensions sociale, environnementale et économique, innovation, diversité). Cette politique introduit également de nouvelles orientations, comme le coût total de possession, la circularité grâce à la promotion de l'utilisation de produits recyclés et recyclables, et l'élimination du suremballage.

Sous l'autorité du président d'élection, le **Service du greffe** a travaillé à l'organisation de l'élection générale du 7 novembre 2021, en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires pour en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie. Les électrices et les électeurs ont bénéficié de quatre jours complets de vote, une première à Montréal en vue de favoriser la participation électorale. Le service a déployé également des mesures pour favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. En 2021, ce sont plus de 1 000 questions qui ont été envoyées aux personnes élues au moyen du nouveau formulaire Web (de janvier à septembre). À noter que le Service du greffe compile aujourd'hui les données en respectant les normes de l'ADS+ et les rend disponibles en données ouvertes depuis août.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le remplacement des véhicules désuets par des modèles électriques ou hybrides pour un total de 605 véhicules écoresponsables.

Par ses pratiques d'inspection des immeubles et de communication avec les contribuables, le **Service de l'évaluation foncière** a augmenté le rythme de collecte de l'information et réduit le nombre de déplacements ainsi que les impacts environnementaux de ses activités.

Parmi les principales réalisations du **Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)**, on note les rénovations des casernes 26 et 61, de l'hôtel de ville, du chalet du Mont-Royal, des travaux de construction au Centre de tri des matières organiques St-Laurent, au Centre de bio-méthanisation à Montréal-Est, au Centre aquatique de Rosemont et au nouveau bâtiment qui abritera l'Insectarium ainsi que le remplacement du Théâtre de Verdure. De plus, dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et des sites potentiels et réalise les transactions immobilières. Parmi les acquisitions réalisées, mentionnons le 3898, rue Bannantyne, le 1695, rue Laurier Est, et deux terrains (avenue du Mont-Royal Est et rue Barré). Enfin, la Ville a vendu cinq terrains (avenue Papineau, rue Honoré-Beaugrand, chemin Bates, rue des Seigneurs, avenue Van Horne) afin que des projets d'habitation sociale puissent être construits.

Nos actions prioritaires en 2022

Service de l'approvisionnement

- Poursuivre les activités du comité approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité a mis en place des initiatives concrètes auprès des entreprises locales, d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives ont été livrées en 2021 et d'autres, déjà définies, seront mises en place au cours de 2022.

Service du greffe

- Réaliser un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, déterminer des actions à entreprendre pour moderniser les processus électoraux et développer des stratégies innovantes et de nouveaux outils informationnels pour rejoindre un maximum de Montréalaises et de Montréalais.

Service du matériel roulant et des ateliers

- Augmenter la capacité du service de mener des appels d'offres pour réduire les délais de livraison, optimiser l'utilisation du PDI, poursuivre le plan de relance du service pour mieux répondre aux besoins des arrondissements et services centraux et conclure davantage d'ententes-cadres pour bénéficier d'économies d'échelle.

Service de l'évaluation foncière

- Confectionner et déposer les nouveaux rôles d'évaluation foncière 2023-2024-2025 des villes de l'agglomération de Montréal.

Service de la gestion et de la planification immobilière

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont l'aménagement du Bain St-Michel, et soutenir la réalisation de plusieurs programmes, tels que l'accessibilité universelle, la rénovation des chalets de parc, le remplacement des chaudières au mazout et le programme RAC (rénovation, agrandissement, construction) avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et la construction de la bibliothèque l'Octogone.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2022 : 30,6 M$, stable
Effectif : 306,4 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Champs d'action :
- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

Notre impact et nos réalisations en 2021
La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville, tels que le développement durable ou l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne notamment comme objectifs de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2021, le Service de l'approvisionnement a mis en œuvre la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal qui renforce les orientations du Plan stratégique Montréal 2030. Elle cible une plus grande catégorie de produits et des valeurs de dépenses plus importantes. C'est aussi la toute première politique d'approvisionnement municipale québécoise à intégrer d'autres critères que celui de l'achat local. Elle vient également appuyer la volonté de la Ville d'encourager une approche d'approvisionnement où plusieurs critères sont considérés, qu'ils soient de nature sociale, environnementale et économique, ou encore en matière de diversité ou d'innovation. La nouvelle politique introduit également de nouvelles orientations, comme le coût total de possession, la circularité grâce à la promotion de l'utilisation de produits recyclés et recyclables, et l'élimination du suremballage.

Une nouvelle équipe de gestion administrative des contrats a été mise en place. Elle accompagnera les unités d'affaires dans le suivi de leurs contrats et dans l'évaluation de la performance des fournisseurs, et ce, afin d'assurer une meilleure qualité des produits et services à la Ville.

Enfin, un comité permanent pour l'approvisionnement responsable a été créé. Dans le cadre du plan de relance économique de la Ville de Montréal, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour assurer une relance économique durable et résiliente.

Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en œuvre un comité, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes, visant à entreprendre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité. Les premières initiatives auront lieu d'ici à la fin de l'année 2021 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Nos actions prioritaires en 2022

- Finaliser le déploiement du nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement. Le Service s'était donné comme mandat de revoir son modèle d'affaires afin de mieux encadrer l'approvisionnement de la Ville et consolider certaines activités encore réparties dans les diverses unités d'affaires. De nouveaux processus continueront à être déployés afin d'accompagner les requérants en matière de stratégies d'approvisionnement, de réduire les coûts et de mettre en place des ententes-cadres plus performantes;
- Mettre en œuvre le chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks. Le projet mise sur l'implantation d'un modèle de points de services, sous forme de dépôts libre-service ou contrôlés, permettant de transformer le réseau de distribution actuel en une chaîne d'approvisionnement agile et performante, en plus de permettre une rationalisation des niveaux actuels des stocks. L'objectif est de maintenir opérationnel l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2022 : 17,1 M$, une hausse de 0,2 M$
Effectif total : 182,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, c'est un volume de l'ordre de 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G$, qui sont soumis au Service de l'évaluation foncière annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des cinq dernières années, c'est plus de 20 G$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière.

En 2021, le SEF a consacré des efforts importants au traitement des contestations de valeur de 2020 devant les divers Tribunaux administratifs ou judiciaires. De plus, il a enclenché le processus de confection des prochains rôles d'évaluation 2023-2024-2025, qui seront déposés en septembre 2022, en procédant notamment à la compilation et à l'analyse des ventes d'immeubles conclues en 2021, lesquelles sont la référence pour établir les valeurs 2023, et en procédant à l'opération de collecte de données économiques. Cette opération a été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques qui contribuent à la transition écologique qu'opère la Ville. En effet, pour la première fois, les données économiques requises ont pu être saisies et transmises en ligne par les propriétaires d'environ 10 000 des 35 000 immeubles visés. Cette innovation a réduit de façon importante la quantité de papier utilisée dans le processus et réduit les efforts de saisie des données par le personnel du SEF.

Les pratiques d'inspection des immeubles et de communication avec les contribuables sont aussi sujettes à une transformation visant à augmenter le rythme de collecte de l'information et à réduire le nombre de déplacements et ses impacts environnementaux. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément important de l'action du Service au cours des prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2022

- Confectionner et déposer les nouveaux rôles d'évaluation 2023-2024-2025 des villes de l'agglomération de Montréal;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Procéder graduellement à la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité d'opération en télétravail.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2022 : 180,8 M$, une hausse de 1,8 M$
PDI 2022-2031 : 1 232,7 M$
Effectif : 723,2 années-personnes

Notre mission
Offrir à nos clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sûreté et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

Notre impact et nos réalisations en 2021
En tant que grand propriétaire, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assume la gestion et l'entretien de son parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de l'ordre de 6,5 G$ (valeur de reconstruction de 7 G$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. S'y ajoute l'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur, à la Cité-des-Hospitalières, à l'ex-caserne 14 et dans l'édifice Fort-Lorette, en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, au Service de l'urbanisme et de la mobilité et au Service du développement économique. On peut également mentionner la mise en œuvre de la Stratégie pour les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, il faut souligner les rénovations des casernes 26 et 61, de l'hôtel de ville et du chalet du Mont-Royal, ainsi que le remplacement du Théâtre de Verdure. À titre d'exécutant, le SGPI réalise les travaux de construction du Centre de tri des matières organiques St-Laurent, du Centre de bio-méthanisation à Montréal-Est, du Centre aquatique de Rosemont et du nouveau bâtiment qui abritera l'Insectarium. Le SGPI effectue aussi les travaux de rénovation des bibliothèques Maisonneuve et l'Octogone. Tous ces travaux se poursuivront en 2022, excepté ceux de la caserne 61 et de l'Insectarium puisqu'ils seront terminés.

Pour ce qui est de la transition écologique, le SGPI a poursuivi la réalisation du Plan de réduction 2018-2021 de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre des bâtiments municipaux visant la réduction de la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et la sobriété en carbone en 2021. De plus, la Ville s'est engagée à rendre son parc immobilier zéro carbone opérationnel d'ici à 2030.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et des sites potentiels, réalise les transactions

immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux Accès Logis. Les principales acquisitions réalisées en 2021 concernent le 3898, rue Bannantyne, le 1695, avenue Laurier Est, et deux terrains (avenue du Mont-Royal Est et rue Barré). La Ville a aussi vendu cinq terrains (avenue Papineau, rue Honoré-Beaugrand, chemin Bates, rue des Seigneurs, avenue Van Horne) afin que des projets d'habitation sociale puissent y être construits.

Pour assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion, le SGPI, en collaboration avec le Service de l'habitation, a prolongé les emphytéoses pour trois coopératives afin de leur permettre de réaliser des travaux dans les bâtiments. Avec la collaboration de l'Arrondissement Anjou, la Ville a cédé un terrain pour la réalisation d'une école secondaire au Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys. La Ville a aussi acquis deux terrains situés sur la rue Cherrier, par le droit de préemption, pour agrandir le réseau des grands parcs de l'Ouest. La vente du terrain sur la rue de la Commune, dans le cadre de l'appel à projets C40, permettra l'ajout d'unités de logement et favorisera l'innovation.

Le SGPI termine le Cahier des exigences propriétaire (CEP), qui établit les lignes directrices techniques à considérer dans la conception d'un projet. Ce document assure notamment le respect des engagements aux plans d'action et politiques de la Ville de Montréal, surtout en matière d'accessibilité universelle, de performance énergétique, de développement durable, de diversité et d'inclusion, ainsi que de santé et de sécurité des individus.

Le SGPI a réalisé 120 audits en 2021 (Jardin botanique, marchés Atwater et Jean-Talon, édifice Lucien-Saulnier, Centre Opérationnel Est, Complexe récréatif Gadbois), et compte en faire 130 en 2022. Ces audits permettent de dresser le portrait complet de l'état et de la conformité des immeubles.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure mentionnés précédemment et aménager le Bain St-Michel;
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que l'accessibilité universelle, la rénovation des chalets de parc, le remplacement des chaudières au mazout et le programme RAC (rénovation, agrandissement, construction) avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et la construction de la bibliothèque l'Octogone;
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0;
- Mettre en place diverses actions en transition écologique, dont le Programme de transition écologique en 7 volets qui vise notamment à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques;
- Accroître l'accompagnement du processus de planification des projets et du démarrage de leurs premières phases pour faciliter l'intégration de solutions en vue de l'application des exigences en énergie;
- S'efforcer d'intégrer les travaux de transition énergétique au moment de l'acquisition d'immeubles et en vue de l'étalonnage comparatif des espaces locatifs;
- Implanter les plans de gestion des actifs (PGA) immobiliers pour chaque client du SGPI, en accord avec la politique de gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront de convenir d'une planification de l'évolution du parc immobilier d'un client en accord avec sa propre planification stratégique, d'identifier les priorités d'investissement, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Greffe

Budget de fonctionnement 2022 : 30,7 M$, diminution de 12,5 M$
Effectif : 211,5 années-personnes

Champs d'action :
- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il veille à la gestion des documents et des archives de la Ville, ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la Loi sur les archives ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances décisionnelles et le maintien de ses activités dans le contexte de COVID-19, tant en télétravail qu'en personne. Cela a permis :

- L'organisation de l'élection générale du 7 novembre 2021, en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires afin d'en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les électrices et électeurs ont bénéficié de quatre jours complets de vote, soit les 30 et 31 octobre pour le vote par anticipation et les 6 et 7 novembre pour le vote régulier. Toutes les mesures sanitaires requises par la situation pandémique ont été appliquées. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents est une première à Montréal;
- La mise en place du vote par correspondance pour les personnes plus vulnérables, soit celles qui résident dans des centres d'hébergement reconnus, les personnes incapables de se déplacer en raison de leur état de santé, les personnes atteintes de COVID-19 ou celles dont l'isolement est exigé par les autorités de la santé publique;
- Le déploiement d'une stratégie de communication visant à bien informer la population, favorisant ainsi la participation électorale (prise de décision publique);
- La poursuite des mesures visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. En 2021, ce sont plus de 1 000 questions citoyennes qui ont été envoyées aux personnes élues avec le nouveau formulaire Web (de janvier à septembre). Notons que le Service du greffe compile maintenant les données en respectant les normes de l'ADS+ et qu'elles sont disponibles en données ouvertes depuis août 2021;
- L'implantation de la diffusion proactive des documents remis dans le cadre des demandes d'accès à l'information à l'échelle de la Ville. Quelque 300 documents sont devenus disponibles sur le Web, favorisant ainsi la transparence et le partage de données;
- L'amélioration de la conciliation travail-famille des personnes élues, en leur fournissant un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique durant un congé de maternité ou un congé

parental au moyen d'une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail sur une période de 22 semaines maximum. Quatre personnes élues ont bénéficié de ce programme au cours de l'année;
- La poursuite de la bonification du nombre de documents historiques disponibles sur le Web tout en rendant leur accès plus convivial. Près d'un million et demi de pages supplémentaires sont devenues accessibles à la population en 2021.

Nos actions prioritaires en 2022
- Assurer le soutien aux instances décisionnelles dans le contexte de COVID-19;
- Accueillir le nouveau personnel politique (mandat 2021-2025) et leur offrir un programme de formation adapté et diversifié;
- Réaliser un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021 et déterminer les actions à entreprendre pour moderniser les processus électoraux et développer des stratégies innovantes et de nouveaux outils informationnels pour rejoindre un maximum de la population;
- Poursuivre la diffusion proactive des documents et continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2022 : 112,8 M$, une hausse de 2,3 M$
PDI 2022-2031 : 557,5 M$
Effectif : 485 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Mise en route du plan de relance pour améliorer le service aux arrondissements et services centraux et répondre aux orientations du Plan stratégique Montréal 2030, notamment la transition écologique :
- Remplacement de véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 605 véhicules écoresponsables;
- Obtention de la certification du programme clé verte par cinq ateliers d'ici à la fin de l'année;
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements en arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Augmentation de la couverture contractuelle pour le renouvellement des actifs roulants afin d'accroître notre flexibilité dans les acquisitions (41 nouvelles ententes conclues entre janvier et septembre 2021).

Nos actions prioritaires en 2022
- Ajouter quatre postes de conseillers et un poste d'analyste matériel roulant pour s'assurer de combler les requis opérationnels des unités d'affaires en facilitant d'une part la coordination des mouvements de véhicules et équipements au sein du parc et, d'autre part, l'acquisition de véhicules, la réduction des délais de livraison et l'augmentation de la couverture contractuelle grâce à une meilleure capacité de mener des appels d'offres;
- Ajouter trois postes pour les projets d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks et un poste pour le projet Système de gestion des actifs municipaux afin d'améliorer la qualité de l'information et de mieux répondre aux besoins de visibilité et de suivi des clients;
- Livrer le plan stratégique du SMRA afin de bénéficier des avantages du regroupement : réduction des coûts, optimisation du PDI, réduction des risques opérationnels et optimisation de l'utilisation des actifs;
- Poursuivre le remplacement des véhicules désuets avec trois programmes (Ville, SPVM et SIM) pour un total de 55,7 M$ du PDI en 2022 : remplacement des véhicules désuets par des modèles électriques ou hybrides lorsque disponibles afin de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici à 2030.

Mobilité et attractivité

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	60 578,9	64 098,6	65 700,2	69 465,3	83 841,2	83 841,2	80 855,8
Eau	224 836,1	228 258,1	256 417,9	266 639,1	297 832,2	274 730,4	290 931,5
Grands parcs, mont Royal et sports	53 626,3	50 532,5	53 204,8	53 145,3	64 951,6	42 632,0	42 157,9
Infrastructures du réseau routier	30 875,9	29 173,8	27 649,1	28 126,3	60 472,2	29 027,3	24 039,3
Urbanisme et mobilité	58 923,1	58 593,2	92 555,3	67 094,2	76 574,3	74 412,9	74 495,4
Total – Mobilité et attractivité	**428 840,3**	**430 656,2**	**495 527,3**	**484 470,2**	**583 671,5**	**504 643,8**	**512 479,9**

Tableau 9 – Mobilité et attractivité – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Mobilité et attractivité								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Eau	545 846,0	670 681,0	684 162,0	496 816,0	430 965,0	2 828 470,0	2 245 309,0	5 073 779,0
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	169 354,0	170 583,0	175 575,0	196 987,0	185 753,0	898 252,0	1 076 411,0	1 974 663,0
Infrastructures du réseau routier	58 888,0	74 920,0	87 891,0	81 463,0	55 429,0	358 591,0	692,0	359 283,0
Urbanisme et mobilité	454 293,0	465 533,0	421 940,0	442 002,0	453 500,0	2 237 268,0	2 773 778,0	5 011 046,0
Total – Mobilité et attractivité	1 335 007,0	1 471 010,0	1 449 781,0	1 282 729,0	1 200 952,0	**6 739 479,0**	6 576 474,0	**13 315 953,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit au développement urbain du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales, de même que l'offre et le développement de divers services à la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le Plan stratégique Montréal 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Une première étape menant à l'élaboration prochaine du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM 2050) a été complétée par le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM), avec l'adoption d'un Projet de ville en vue d'une métropole plus verte, inclusive et résiliente. En cohérence avec cet exercice phare en planification urbaine, Montréal a notamment adopté une nouvelle Stratégie d'électrification et avance dans ses démarches d'écoquartiers impliquant la mise sur pied de bureaux de projets partagés avec la communauté en vue de leur déploiement.

Sous la gouverne du **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), le Plan nature et sports retenu par la Ville présente aussi la vision et les priorités d'intervention en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de modes de vie actif. En ce sens, nous avons créé en 2021 un nouveau parc-nature Écoterritoire de la falaise et assuré le développement du Grand parc de l'Ouest.

Dans l'optique de contribuer aux priorités municipales en matière de transition écologique, le **Service de l'eau** (SE) a travaillé à améliorer la gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve. C'est ainsi que la construction de plusieurs ouvrages de rétention des eaux usées s'est poursuivie en 2021 : trois nouveaux ouvrages sont entrés en phase de démarrage. Le SE s'est aussi donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de l'empreinte écologique. À titre d'exemple, les opérations d'épuration des eaux usées générant une part significative de tous les GES produits par les activités de la Ville de Montréal, des solutions présentant un bilan positif d'émission de gaz à effet de serre pour remplacer les incinérateurs de boues ont été explorées et les analyses s'avèrent concluantes.

En cette période pandémique impliquant le déploiement prolongé de diverses mesures de confinement et de distanciation, il s'est avéré d'autant plus important d'assurer le maintien des services publics et d'ajuster le niveau des services offerts par la Ville. Certaines activités, interrompues par la pandémie, ont d'ailleurs pu reprendre graduellement au cours de l'année.

Les principaux travaux des projets figurant au programme d'investissement ont été complétés, se sont poursuivis ou ont été entamés en 2021, notamment les chantiers suivants : la place des Montréalaises, la rue Sainte-Catherine Ouest, les abords de l'UQAM à proximité de l'intersection Sainte-Catherine et Saint-Denis, l'avenue des Pins, l'intersection des chemins Remembrance et Côte-des-Neiges, le nouvel axe Peel du réseau express vélo (REV), plusieurs pistes cyclables comme celle des axes Jarry et 1re Avenue à proximité du parc Frédéric-Back. À cela s'ajoutent les travaux d'une valeur de plus de 400 M$ pour le maintien des infrastructures des réseaux et usines d'eau, sans compter les travaux d'infrastructures dans les parcs et les installations sportives.

Affin de maintenir et d'améliorer l'expérience citoyenne, de nombreux chantiers sont déployés. Les impacts de ces chantiers sur la population sont considérables. C'est pourquoi, au printemps 2021, la Ville a adopté la Charte montréalaise des chantiers, qui prône l'application des meilleures pratiques par ses équipes, ses partenaires externes et les promoteurs privés dans la réalisation des chantiers. Cette charte a été produite sous la gouverne du **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) en collaboration avec de multiples parties prenantes internes et externes, dont les donneurs d'ouvrages.

Nos actions prioritaires en 2022

- Mettre en œuvre des programmes liés au maintien et à l'amélioration des actifs sous notre responsabilité : le maintien des actifs routiers, des actifs des grands parcs et des installations sportives, des conduites d'aqueduc et d'égouts, tout comme l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de l'usine d'épuration des eaux usées;
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à l'usine d'épuration des eaux usées et y amorcer les essais pilotes quant à la solution de remplacement des incinérateurs des boues;
- Entamer le programme d'investissement en infrastructures vertes en gestion des eaux;
- Réhabiliter les berges des grands parcs et y restaurer les milieux humides et hydriques;
- Poursuivre les efforts pour renforcer la forêt urbaine et pour planter 500 000 arbres d'ici à 2030, voir à la protection des milieux naturels pour atteindre la cible de 10 % du territoire, développer les liens entre les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts, et poursuivre le développement de nouveaux parcs, dont le Grand parc de l'Ouest, le parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le Pôle nature de l'Est;

- Poursuivre dans la voie des grands travaux d'aménagement, notamment ceux d'un nouveau parc riverain à Lachine, du parc Frédéric-Back, des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, de la Place des Montréalaises, et les travaux de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo dans l'axe Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques;
- Réaliser les projets afférents aux travaux de l'échangeur Turcot et du pont Samuel-De Champlain sous la responsabilité de la Ville, tels que l'aménagement Terre-Ferme aux abords du nouveau pont et ceux des abords de l'autoroute 15, le réaménagement du pôle Gadbois et la construction de la nouvelle rue Notre-Dame Ouest;
- Accompagner les partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs comme l'implantation d'un service rapide par bus (ARTM) mis en service en 2022 et des axes Ouest et Est du Réseau express métropolitain (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (STM), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (MTQ) et la déconstruction du pont Champlain (PJCCI);
- Poursuivre les études pour réaliser un projet de mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest, soit le segment ouest de la Ligne rose (ARTM);
- Co-construire le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne et poursuivre les actions concertées de développement des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2022 : 80,9 M$, une baisse de 3 M$
PDI 2022-2031 : 897,2 M$
Effectif : 179,5 années-personnes

Champs d'action :
- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission
La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

Notre impact et nos réalisations en 2021
La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, économies importantes dont peut bénéficier la population. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville à la fois plus attrayante et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de préserver le réseau radiculaire des arbres et la canopée.

Déjà 89 % des rues artérielles sont desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et de 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. Voici la moyenne de ses activités annuelles :
- Inspection de plus de 2 300 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 1,2 km de conduits câblés à son réseau avec priorité donnée aux nouveaux développements résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur quelque huit kilomètres de rue;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Réalisation d'un volume de travaux de 97,1 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 44,7 M$ de travaux intégrés avec la Ville et la STM.

Nos actions prioritaires en 2022

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Elle envisage donc les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 93,1 M$ pour le programme construction et modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration avec la Ville, le Service de l'eau de la Ville et la STM;
- Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,2 km dans de nouveaux développements résidentiels;
- Procéder à des inspections structurales de 3 500 puits d'accès et de 1 200 puits d'accès pour occupation;
- Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
- Conserver le taux de redevance actuel de 3 933 $ du mètre, soit le statu quo par rapport au taux réel de 2021;
- Mettre en œuvre les recommandations du mandat d'évaluation des outils informatiques;
- Appliquer les modalités du télétravail en modèle hybride et évaluer les résultats.

Eau

Budget de fonctionnement 2022 : 290,9 M$, une hausse de 16,2 M$
PDI 2022-2031 : 5 073,8 M$
Effectif : 955,5 années-personnes

Champs d'action :
- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Il se doit d'assurer la qualité et la continuité de ses activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2021, le Service de l'eau disposait d'un budget de fonctionnement (excluant financement et dette) de 180,1 M$, dont 45 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,4 M$ et des dépenses de 13,2 M$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités de maintenance afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi ses efforts en vue du maintien de l'état des actifs et du rattrapage du déficit d'entretien. Le Service de l'eau prévoit investir plus de 400 M$ en 2021 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :
- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (88 M$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (62 M$);
- Conduites primaires d'aqueduc (57 M$);
- Collecteurs d'égouts (25 M$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (170 M$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont été consacrés au soutien à la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2021, le Service de l'eau a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action sur le remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 3 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2021. L'année a également été marquée par la mise en service du réservoir Rosemont, le plus gros réservoir d'eau potable de la Ville. Celui-ci augmente de 40 % les réserves d'eau potable de l'agglomération.

En parallèle, le Service de l'eau continue d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. La construction de plusieurs ouvrages de rétention s'est poursuivie en 2021 et devrait se terminer d'ici à 2023. Trois nouveaux ouvrages sont entrés en phase de démarrage.

Le Service de l'eau s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2021, des études d'avant-projets ont été réalisées afin d'explorer des solutions présentant un faible bilan d'émission de gaz à effet de serre pour remplacer les incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (la Station). Ceux-ci produisent en effet une part significative de tous les GES de la Ville de Montréal. Cette année encore, le Service de l'eau a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 285 M$ et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la Station en y investissant plus de 177 M$;
- Démarrer le programme d'investissement en infrastructures vertes. Ce programme de 45 M$, complément du programme de drainage, contribuera à la protection hydraulique des quartiers de la ville en accroissant la capacité de rétention naturelle;
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec;
- Amorcer les essais pilotes pour finaliser le choix de la solution de remplacement des incinérateurs de la Station;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2022 : 42,2 M$, une baisse de 0,5 M$
PDI 2022-2031 : 1 974,7 M$
Effectif : 328,1 années-personnes

Notre mission
Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne aussi la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

En 2021, le Service a déposé le Plan nature et sports. Ce Plan présente la vision et les priorités d'intervention en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de modes de vie actif. Articulé autour de quatre volets, il vise à améliorer le réseau des grands parcs et les installations sportives. Plus largement, le Plan nature et sports vient mettre en action les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment l'accélération de la transition écologique.

Le Service a enregistré une croissance cumulée des entrées de 129 % dans les grands parcs depuis les trois dernières années. Cette augmentation démontre l'attachement de la population envers les espaces verts et réaffirme l'importance de la nature en ville. Cette situation exerce cependant une pression accrue sur les milieux naturels des grands parcs et du Mont-Royal, ainsi que sur leurs infrastructures.

En 2021, près de 70 projets (en cours) ont été soutenus par le Service dans les 19 arrondissements montréalais, afin d'améliorer les parcs locaux et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui permettront de consolider le réseau et de mieux servir la population sur l'ensemble du territoire.

Montréal offre à la collectivité une diversité d'expériences inclusives et variées avec son réseau de grands parcs et d'installations sportives. Certaines activités, interrompues par la pandémie, ont pu reprendre graduellement cette année, notamment les activités de plein air et d'interprétation de la nature, ainsi que la tenue d'événements sportifs internationaux ou métropolitains. Le partage d'expertises et le soutien exceptionnel offert aux arrondissements par le Service ont également permis une reprise graduelle de la pratique sportive locale.

Nos actions prioritaires en 2022

En 2022, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 169,4 M$ pour amorcer la mise en œuvre du Plan nature et sports. Des actions concrètes, échelonnées sur 10 ans, permettront de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et de favoriser l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif. Parmi ces actions :

Montréal Verte : enraciner la nature dans la métropole

- Renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici à 2030;
- Revitaliser les parcs-nature et offrir des expériences de qualité;
- Développer de nouveaux parcs : Grand parc de l'Ouest, parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et pôle nature de l'Est;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Protéger les milieux naturels pour atteindre la cible fixée.

Montréal Bleue : découvrir Montréal d'une rive à l'autre

- Réhabiliter les berges situées dans les grands parcs;
- Restaurer les milieux humides et hydriques;
- Aménager un nouveau parc riverain à Lachine.

Montréal des sommets : innover dans la conservation du Mont-Royal

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre l'accès au site plus sécuritaire et convivial;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal Active : bouger + au quotidien dans la métropole

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs;
- Poursuivre le prêt gratuit d'équipement de plein air hivernal dans les grands parcs.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2022 : 24 M$, une diminution de 5 M$
PDI 2022-2031 : 359,3 M$
Effectif : 443,3 années-personnes

Champs d'action :
- Accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts des travaux et maintien de la circulation
- Protection de l'intégrité du domaine public

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SIRR accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets. Ses équipes participent aux différents groupes de travail pour revoir la portée du projet, évaluer les gains potentiels pour la Ville, s'assurer qu'ils respectent les exigences municipales et saisir les opportunités de bonifier leur intégration au tissu urbain :

- Réalisation du complexe Turcot (ministère des Transports du Québec);
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus - SRB (Autorité régionale de transport métropolitain);
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada);
- Réseau express métropolitain – REM de l'Ouest (CDPQ infra);
- Déconstruction du pont Champlain (PJCCI);
- Prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal);
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec).

Le SIRR assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérants (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal (CSEM), entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une exécution intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici à la fin de l'année 2021, des travaux d'une valeur de 420 M$:

- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût de 77 M$;
- Remplacement des entrées de service en plomb au coût de 19 M$;
- Réalisation de projets intégrés (Durocher, Laurentien-Lachapelle, Grande-Allée, Saint-Grégoire, Pierre-De Coubertin, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, Griffintown, des Pins, etc.) au coût de 257 M$;
- Réhabilitation des chaussées au coût de 28 M$;
- Réhabilitation des structures routières au coût de 39 M$.

Dans le cadre de ces projets, le SIRR a introduit des axes de mobilité afin de réduire les impacts pour la population, a publié la Charte montréalaise des chantiers et a sensibilisé les donneurs d'ouvrages sur le territoire, dont la CSEM avec qui la Ville a convenu d'un cadre structuré de collaboration, afin d'obtenir leurs engagements à adhérer à cette charte, et a poursuivi le déploiement de l'Escouade chantier afin de faire respecter les exigences techniques de la Ville.

À travers un guichet unique, le SIRR gère aussi l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand elles ont à intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. En 2021, c'est environ 4 500 demandes de consentement municipal qui auront été traitées. Dans la même perspective, le SIRR a déployé le volet Permis de la nouvelle plateforme AGIR (Assistance à la Gestion des Interventions dans la Rue). Utilisé par l'ensemble des arrondissements, cet outil vise à améliorer la gestion de l'emprise municipale par un encadrement cohérent, harmonisé et rigoureux des interventions. Il vise à faciliter le processus de demande et de délivrance des permis d'occupation du domaine public.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs municipaux et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles.

Nos actions prioritaires en 2022

Le SIRR sera impliqué dans de nombreux projets, notamment la poursuite des grands travaux suivants :

- Poursuivre les projets afférents au complexe Turcot à la suite de l'obtention de subventions du MTQ, tels que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, l'aménagement du Pôle Gadbois (pourtour du complexe sportif Gadbois), ainsi que l'aménagement d'un lien vert Fleuve-Falaise (abord de l'autoroute 15 – secteur Turcot);
- Compléter les projets afférents au corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), dont le projet de « terre ferme », la piste cyclable Gaétan Laberge, la Place publique « P11 » ainsi que l'aménagement des abords de l'autoroute 15 (secteur Champlain);
- Implanter un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX (réaliser différents travaux sur le boulevard Pie-IX entre boulevard Henri-Bourassa et la rue Notre-Dame, incluant les intersections Pie-IX/Jean-Talon et Pie-IX/Henri-Bourassa);
- Effectuer pour le REM de l'Ouest (CDPQ infra) divers travaux reliés à des opportunités de bonification du territoire ou à des enjeux de sécurité et d'accès;
- Aménager une piste multifonctionnelle et un mur anti-bruit dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2022 est d'environ 570 M$ et de nouvelles actions seront posées dans le cadre de ces travaux :

- Suivre les engagements de la Charte Montréalaise des chantiers et en mesurer les bénéfices;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment les volets Planification et conception afin de suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue depuis sa programmation jusqu'à sa réalisation;
- Procéder aux projets pilotes de la feuille de route gouvernementale BIM (Building Information Modeling) en vue d'assurer la réussite du virage numérique;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2022 : 74,5 M$, une augmentation de 0,1 M$
PDI 2022-2031 : 5 001 M$
Effectif : 315,6 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. Il fournit son expertise et sa capacité d'innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable
- Nouveaux modes de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement

Notre impact et nos réalisations en 2021
Fort de son expertise en urbanisme et en mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers du Plan stratégique Montréal 2030, soit la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; l'innovation et la créativité.

En 2021, un pas important vers la création d'une ville plus verte, plus inclusive et plus résiliente a été fait avec l'adoption du Projet de ville, première étape qui mènera à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Dans cette même perspective, Montréal a adopté une nouvelle Stratégie d'électrification 2021-2023 qui, grâce aux 885 M$ d'investissements prévus à son plan d'action, contribuera à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050.

La planification des futurs écoquartiers montréalais a franchi, notamment grâce à la mise sur pied de bureaux de projets partagés avec la communauté, des jalons significatifs avec l'adoption d'un programme particulier pour Lachine-Est et de règlements permettant le démarrage de Louvain-Est, et avec l'élaboration d'une vision concertée pour Namur-Hippodrome. D'autre part, les démarches d'écoquartiers orientent la planification des secteurs prioritaires et la bonification des outils réglementaires vers l'adaptation aux changements climatiques, l'électrification des transports, l'accessibilité universelle et la préservation du patrimoine.

Résolument orienté vers les transports actifs, le Service a par ailleurs continué d'investir dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout de l'axe Peel. Parallèlement, des pistes cyclables classiques ont été ajoutées au réseau, notamment sur Jarry et la 1re Avenue, à proximité du parc Frédéric-Back. L'objectif est d'offrir des solutions alternatives de mobilité, à la fois conviviales et sécuritaires, afin de faire passer la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025 et ainsi réduire l'émission de gaz à effet de serre dans la métropole. Parallèlement, Bixi Montréal a fait l'acquisition de 725 nouveaux vélos à assistance électrique. Cette décision s'inscrit dans un objectif de mise en service graduelle de plus de 2 000 vélos à assistance électrique d'ici à 2022.

Le Service s'est acquitté de son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Les investissements dans la réfection et le réaménagement d'artères majeures se sont également poursuivis avec la finalisation des travaux sur les rues Sainte-Catherine, entre De Bleury et Mansfield, et Peel, entre Smith et René-Lévesque. Les travaux aux abords de l'UQAM, sur les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, se sont poursuivis alors que ceux de la rue des Pins, de Saint-Denis à Saint-Laurent, et à l'intersection des chemins Remembrance et Côte-des-Neiges, ont été lancés. Ces projets visent un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement, répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite et se traduisent par un plus grand verdissement.

La sécurisation des déplacements est demeurée au cœur des préoccupations du Service avec la réalisation d'actions Vision Zéro, dont le développement d'une norme visant à attribuer un niveau de sécurité aux véhicules lourds et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles.

Depuis l'annonce du projet du REM de l'Est, le Service travaille conjointement avec CDPQ Infra à sa planification. Afin d'accompagner l'implantation du REM, les premières étapes pour définir les concepts d'aménagement de la rue Notre-Dame ont été entreprises en partenariat avec le ministère des Transports du Québec. En collaboration avec l'ARTM, le dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose) a débuté.

Nos actions prioritaires en 2022

- Co-construire le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne menée par l'Office de consultation publique de Montréal;
- Poursuivre les efforts concertés de planification et de mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome;
- Adopter un cadre d'intervention en reconnaissance et une nouvelle gouvernance pour le Vieux-Montréal;
- Poursuivre les projets pilotes en urbanisme transitoire entre autres sur les sites de de la Cité des Hospitalières et de la Caserne 14 afin de préserver et de valoriser ces lieux identitaires significatifs;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels ceux des rues Sainte-Catherine Ouest, Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance et de l'avenue Des Pins;
- Amorcer les travaux de remplacement du pont Jacques-Bizard;
- Planifier le prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption ainsi que le réaménagement des abords du CUSM;
- Déployer le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo dans l'axe Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques, et acquérir environ 425 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de répondre à la demande croissante;
- Mettre en œuvre des programmes liés au maintien et à l'amélioration des actifs sous la responsabilité du Service : voirie, structures routières, feux de circulation et éclairage, principalement;
- Poursuivre la phase de développement du REM de l'Est avec les partenaires régionaux et développer, avec le ministère des transports, des concepts de réaménagement de la rue Notre-Dame en complémentarité avec ce projet;
- Réaliser, avec l'ARTM, le dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Qualité de vie

Tableau 10 – Qualité de vie – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Qualité de vie							
Culture	108 135,2	67 222,6	64 213,8	61 339,2	70 038,2	65 785,0	66 726,9
Développement économique	56 362,1	61 723,0	92 830,1	93 640,9	162 242,9	124 171,1	88 887,3
Diversité et inclusion sociale	27 980,1	28 979,4	29 027,7	34 402,6	39 089,6	30 919,7	38 492,7
Environnement	120 419,6	174 566,4	146 424,8	168 702,5	158 079,1	169 317,9	172 296,1
Espace pour la vie	57 832,4	57 913,7	59 063,8	59 161,6	72 922,5	75 397,9	81 746,9
Habitation	27 997,7	40 556,8	86 940,3	89 605,4	208 395,3	155 856,2	146 133,2
Total – Qualité de vie	**398 727,1**	**430 961,9**	**478 500,5**	**506 852,2**	**710 767,6**	**621 447,8**	**594 283,1**

Tableau 11 – Qualité de vie – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Qualité de vie								
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Environnement	123 636,0	49 589,0	39 099,0	40 949,0	103 698,0	356 971,0	95 331,0	452 302,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Total – Qualité de vie	**225 838,0**	**149 729,0**	**140 466,0**	**148 776,0**	**222 256,0**	**887 065,0**	**702 604,0**	**1 589 669,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des équipes dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, dans une perspective de transition écologique, de diversité et d'inclusion, de participation citoyenne, d'innovation et de créativité.

Notre impact et nos réalisations en 2021

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA à la qualité de vie n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et les citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Contribuer à la réponse aux enjeux d'itinérance, d'insécurité alimentaire et d'insécurité urbaine dans le contexte de la pandémie a été au cœur des activités du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** avec, notamment, le déploiement de services d'hébergement d'urgence, de mesures alimentaires et de projets de médiation sociale pour la prise en charge des personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'avec le renforcement des actions de prévention en matière de sécurité urbaine. L'adoption du plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025, qui intègre toutes les actions de la Ville en matière d'inclusion, et celle de la Politique montréalaise pour l'action communautaire, qui vise à se rapprocher du milieu communautaire, ont également constitué des moments forts. Ce plan et cette politique auront un impact indiscutable dans les années à venir.

Le **Service de l'habitation** a contribué, avec ses partenaires, à la réalisation de nombreuses initiatives structurantes visant à favoriser une offre de logements de qualité et abordables afin de mieux répondre à la diversité des besoins des Montréalaises et des Montréalais, qui aspirent à des milieux de vie durables et équitables, dans un contexte où le marché de l'habitation est de plus en plus tendu et où les enjeux urbains sont croissants. Il a notamment mis en chantier 1 450 unités abordables privées; complété ou continué le développement de 4 400 unités dans le cadre des programmes de logement social et communautaire; soutenu 11 projets de logement social; acquis des terrains destinés à des projets sociaux

et communautaires; soutenu les ménages dans l'acquisition d'une propriété; et appuyé le programme d'aide à la rénovation et l'opération 1er juillet.

L'année du **Service de l'environnement** a été marquée par la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, notamment par l'adoption du Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique et par l'extension du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes. La collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus a débuté dans plusieurs arrondissements, tandis que la construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques s'est poursuivie. Parmi de nombreuses réalisations concernant la qualité de l'eau, des sols et de l'air, l'usine de traitement des eaux contaminées du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles a été mise en opération, de même que l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental Saint-Michel.

Dans le contexte de la pandémie et de l'effort de mobilisation sans précédent de l'écosystème économique, le **Service du développement économique** a mis en œuvre plusieurs mesures pour venir en aide aux entreprises. Ainsi, en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, la priorité des équipes a été la mise en œuvre d'un second plan de relance de 60 M$ pour soutenir l'économie montréalaise et d'un plan spécifique pour la relance du centre-ville. Les réalisations ont particulièrement visé à soutenir la vitalité des artères commerciales, la transformation des modèles d'affaires des entreprises et le développement des pôles et zones d'innovation sur le territoire.

Le **Service de la culture** a contribué à la relance des activités culturelles. Les bibliothèques et les maisons de la culture se sont adaptées afin d'offrir le maximum de services et d'activités. De très nombreux projets visant à redynamiser les espaces publics du centre-ville et des quartiers ont été soutenus. En plein cœur du Quartier des spectacles, l'esplanade Tranquille, lieu significatif s'il en est, a été inaugurée. Des investissements importants ont été consentis pour le maintien et le développement des ateliers d'artistes. Enfin, le renouvellement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, avec le gouvernement du Québec, laisse entrevoir de belles perspectives pour l'aménagement culturel et la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et d'accessibilité à la culture d'ici à 2024.

Ce fut une année charnière pour **Espace pour la vie**, qui a accru son impact sociétal notamment en ajoutant une cinquième institution à son complexe muséal, la Biosphère, dont la mission est d'engager le public dans la lutte aux changements climatiques; en lançant un passeport offrant un accès illimité avantageux à ses musées; en accueillant gratuitement une soixantaine d'enfants de milieux défavorisés à ses camps de jour grâce au soutien de la Fondation Espace pour la vie; en déployant, pour la seconde année, son programme « La nature près de chez vous » dans les parcs de la métropole.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer la cohérence des interventions entre d'une part la Ville de Montréal et d'autre part l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont également été bousculées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2022

Diversité et inclusion sociale

- Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle; l'implantation de l'ADS+ et développer un pôle de données sociales;

- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle ainsi qu'une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur l'approche des droits fondamentaux, travailler au renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, élaborer une stratégie montréalaise en réduction des méfaits;
- Déployer le programme Quartiers intégrés et résilients 2030 dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités;
- Déployer la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024 pour contribuer à l'inclusion en emploi des personnes immigrantes, élargir la portée de la Politique d'accès sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Consolider le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS);
- Poursuivre le travail en appui aux organismes communautaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et favoriser la cohabitation sociale.

Habitation

- Développer de nouveaux outils pour favoriser le développement de logements abordables, la protection des locataires et la préservation du parc de logements locatifs;
- Bonifier les interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en ajustant le programme d'acquisition résidentielle aux nouvelles réalités du marché immobilier;
- Soutenir les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile et, notamment, la mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable (RénoPlex);
- Livrer les projets de logements sociaux et abordables en cours et maximiser les retombées des fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour lancer de nouveaux projets;
- Accompagner la réalisation des projets de logements sociaux et communautaires en entreprenant les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public nécessaires;
- Accélérer les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social;
- Pérenniser le dispositif d'aide aux ménages sinistrés et sans-logis.

Développement économique

- Amorcer le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par un soutien au développement de pôles et de zones d'innovation, notamment du Technoparc et de l'est de Montréal;
- Renforcer le service client auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Mettre en place des projets structurants afin de soutenir les entreprises innovantes et de consolider les chaînes de valeur locale et l'émergence de secteurs économiques d'avenir;
- Déployer une stratégie économique pour l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème startups, l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et des communautés autochtones;
- Déployer une stratégie d'acquisition collective permettant de favoriser l'abordabilité des locaux pour les entreprises et contribuer à la revitalisation durable des quartiers.

Environnement

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées : produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et du gaspillage alimentaire, poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques et mettre en œuvre une stratégie de

sensibilisation associée, planifier la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs des matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Finaliser et mettre en service deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est, et lancer les travaux de décontamination du site visé pour l'implantation d'un autre centre à LaSalle;
- Finaliser l'implantation des améliorations du Réseau de surveillance de la qualité de l'air et mettre en service les divers équipements prévus, réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, dont un règlement sur la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau;
- Adapter les activités d'inspection des aliments en fonction de la nouvelle réalité post-pandémie tout en assurant la salubrité des aliments, planifier les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie, négocier une nouvelle entente de trois ans avec le MAPAQ.

Culture
- Poursuivre le renouvellement des équipements culturels : construction ou aménagement de plusieurs bibliothèques et centres culturels (Maisonneuve, L'Octogone à LaSalle, Île-des-Sœurs, Réjean-Ducharme dans le Sud-Ouest, centres Sanaaq, Cœur-Nomade et Espace-Rivière, bibliothèque interculturelle dans CDN-NDG), inauguration du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, après huit ans de fermeture, et du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le Quartier des spectacles et dévoilement d'œuvres d'art;
- Enrichir les services et l'offre culturelle pour :
    - Les bibliothèques : sondage auprès des clientèles des bibliothèques, nouvelles activités destinées aux aînés, services et activités sur et pour les communautés autochtones, ateliers de fabrication numérique;
    - Les maisons de la culture : Plan de développement 2022-2027;
    - La mise en valeur du Plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais et du Plan d'action pour le développement du loisir culturel et de la pratique artistique amateur;
    - Le soutien et accompagnement spécifiques aux festivals et événements et au milieu du cinéma;
    - Le positionnement de Montréal dans le marché national et international.
- Étendre l'indice d'écoresponsabilité à plusieurs organismes et programmes ainsi que l'indice d'équité (IDÉ) auprès d'un plus grand nombre de festivals et événements culturels soutenus par la Ville.

Espace pour la vie
- Rouvrir l'Insectarium à la suite de sa Métamorphose;
- Mesurer l'impact socioécologique des institutions d'Espace pour la vie, notamment en ce qui concerne le rayonnement de la métropole et les actions permettant l'accélération de la transition écologique ainsi que la diversification des publics dans une perspective d'inclusion;
- Effectuer des travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique : solidification des fondations et étanchéisation des toitures;
- Déposer le plan directeur du Jardin botanique, visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation sur le site, qui avait initialement été prévue en 1931 pour une visite en automobile;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030, notamment avec la stratégie de protection des pollinisateurs et la stratégie sur l'agriculture urbaine;
- Poursuivre les projets hors les murs comme « Chemins de transition », en collaboration avec l'Université de Montréal.

Culture

Budget de fonctionnement 2022 : 66,7 M$, une hausse de 0,9 M$
PDI 2022-2031 : 624,2 M$
Effectif : 185,9 années-personnes

Champs d'action :
- Bibliothèques
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industries culturelles et créatives
- Équipements, espaces et quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel

Notre mission
Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'année 2021 s'est déployée sous le signe de la relance, inspirée par la créativité et l'innovation; la solidarité, la diversité et l'inclusion; la transition écologique; et la participation citoyenne.

Renouvellement des équipements culturels et œuvres d'art public
- L'esplanade Tranquille, lieu significatif en plein cœur du Quartier des spectacles, a été inaugurée à l'été. La patinoire, les installations de projection et de services ouvriront pour la période des Fêtes, pour un site pleinement fonctionnel au début de 2022;
- Les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie)[8] ont été commencés, un concours d'architecture a eu lieu pour le projet Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville)[8] et celui de l'Espace-Rivière (Rivière-des-Prairies)[8] sera lancé sous peu;
- L'aménagement des aires d'accueil et de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri[8], Notre-Dame-de-Grâce[8] et Robert-Bourassa (Outremont)[8] a été réalisé.
- La mise à niveau des équipements scénographiques de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et du Théâtre Outremont est en voie d'être complétée;
- Quatre nouvelles œuvres d'art public[8] et deux murales d'envergure[8] ont enrichi le paysage urbain, et deux œuvres ont été restaurées et réinstallées sur leur site.

Offre culturelle et services directs à la population
Tout au long de 2021, les bibliothèques et les maisons de la culture ont adapté leur offre pour respecter les consignes sanitaires. À cela s'est ajouté un grand projet collaboratif de médiation culturelle, « Nos maisons »[8], mettant en valeur la diversité et la participation citoyenne, et une série de capsules documentaires, « Dans les ateliers »[8], sur le milieu des arts visuels. L'équipe du MEM-Centre des mémoires montréalaises a présenté deux expositions hors les murs, « Dialogue avec la communauté sino-montréalaise » et « Reflet de la montréalité ».

8. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Renouvellement de l'Entente sur le développement culturel
La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'Entente sur le développement culturel pour 2021-2024, d'un montant de 158 M$. Les deux axes principaux sont l'aménagement culturel et la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et d'accessibilité à la culture. Cette entente contribuera à préserver et à mettre en valeur la culture et le patrimoine, et ce, en concertation avec les arrondissements, les acteurs du milieu et les partenaires locaux;
Les projets de construction, de rénovation et de mise à niveau des bibliothèques ainsi que les projets d'art mural portés par le Service de la culture font notamment partie des initiatives soutenues par l'Entente.

Soutien au milieu culturel et implication active dans la relance du centre-ville
- Quelque 120 projets appuyés par la Ville ont contribué à redynamiser les espaces publics du centre-ville et des quartiers;
- Un soutien financier ponctuel, en partenariat avec le Service du développement économique, a également permis à 27 organismes de réaliser des projets totalisant plus de 2,5 M$;
- Un soutien de 1,4 M$[8] a été offert au milieu du livre pour l'acquisition de documents, en plus du budget annuel de 7,5 M$.

Innovation et transformation
En collaboration avec les acteurs du milieu et les experts, le Service a développé un indice d'écoresponsabilité pour tracer un portrait des actions mises en place par les événements et festivals. La Ville a également collaboré au programme On tourne vert avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, qui cherche à rendre l'industrie audiovisuelle plus écoresponsable. Le Service a également déployé, dans le cadre d'un projet-pilote, un indice d'équité (IDÉ) pour tenter d'établir un point zéro sur la situation des organismes culturels en matière d'équité. De plus, le réseau Accès culture a fait le suivi de ses actions en diversité et a lancé un projet pilote d'accueil de commissaires artistiques de la diversité en résidence dans les maisons de la culture. Un nouveau volet du Programme d'art mural[8] et un appel à projets en art temporaire[8] seront lancés à l'intention des artistes autochtones d'ici à la fin de l'année.

Appui aux ateliers d'artistes
Dans le cadre du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes, le Service a mis en œuvre plusieurs actions. Conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications et en collaboration avec le Service du développement économique, trois projets de construction et de rénovation d'ateliers d'artistes totalisant 11 M$ destinés à plus de 600 artistes ont été soutenus. De plus, six OBNL ont reçu un financement de la Ville de plus de 600 000 $ pour conserver ou développer des ateliers d'artistes. Enfin, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, dont un projet visant à outiller les artistes sur leurs droits et obligations et un projet pilote d'accompagnement de projets immobiliers d'ateliers.

Nos actions prioritaires en 2022
- Rouvrir la bibliothèque Maisonneuve[8] à la suite des rénovations;
- Poursuivre les projets concernant la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)[8], les centres Sanaaq[8], Cœur-Nomade[8] et Espace-Rivière[8];
- Terminer l'aménagement de l'aire d'accueil de la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs[8];
- Élaborer les plans et devis pour la bibliothèque Réjean-Ducharme (Sud-Ouest)[8] et la bibliothèque interculturelle (CDN-NDG)[8];
- Inaugurer le Théâtre de Verdure au Parc La Fontaine, après huit ans de fermeture, et le MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le Quartier des spectacles;

- Dévoiler l'œuvre de Giorgia Volpe dans le parc de l'Ukraine (Rosemont-La Petite-Patrie), celle de Myriam Dion au parc Sir-Wilfrid-Laurier (Plateau Mont-Royal) et celle de Philippe Allard et Alexandre Burton au Centre de traitement des matières organiques (Saint-Laurent);
- Poursuivre la création de murales, les entretenir et lancer un nouveau programme destiné aux muralistes autochtones;
- Enrichir les services aux usagères et aux usagers et l'offre culturelle des maisons de la culture;
- Sonder les clientèles en vue d'assurer une plus grande représentativité de la population dans la fréquentation des bibliothèques et des maisons de la culture;
- Offrir dans les bibliothèques de nouvelles activités pour les aînés[8], des services et activités sur et pour les communautés autochtones[8], ainsi que des ateliers de fabrication numérique;
- Déployer le Plan de développement 2022-2027 des maisons de la culture, qui vise à actualiser leurs orientations tout en poursuivant leurs activités;
- Mettre en avant les Plans d'action pour le rayonnement des musées montréalais, le développement du loisir culturel, la pratique artistique amateur et la pérennité des salles alternatives;
- Poursuivre les efforts pour mieux positionner Montréal sur le marché national et international (festivals, événements et milieu du cinéma), en plus des nombreux programmes et des mesures de soutien et d'accompagnement qui existent déjà.
- Étendre l'indice d'écoresponsabilité à plusieurs organismes et programmes, et l'indice d'équité (IDÉ) à un plus grand nombre de festivals et événements culturels soutenus par la Ville.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2022 : 88,9 M$, une baisse de 35,3 M$
Effectif total : 69 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
Faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative au Plan économique conjoint inclus dans le budget de fonctionnement, le Service assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la mise en valeur de l'Est et la relance du centre-ville.

Depuis mars 2020, les activités du Service se poursuivent dans un contexte de crise sanitaire. À ce jour, plus de 250 M$ ont été engagés dans des actions visant des mesures d'urgence et de relance. En 2021, la mise en œuvre des 10 mesures d'un second plan de relance pour soutenir l'économie montréalaise et d'un plan pour la relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du Service. Ses principales réalisations sont les suivantes :

Vitalité commerciale
- Rues commerciales : investissement de plus de 13,5 M$ dans des projets de soutien (aménagements, outils, subventions aux commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.);
- Centre-ville : mise en œuvre d'un plan de soutien de 25 M$ établi par Montréal et le gouvernement du Québec (près de 21 M$ investis au 30 septembre 2021 pour des initiatives en matière d'aménagement urbain, d'animation, de promotion et de subventions aux commerces et à la petite entreprise; phase 2 en préparation).

Transition écologique
- Aménagement et mobilité durable : mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M$ sur quatre ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Autonomie alimentaire : octroi de 1,5 M$ en contributions pour soutenir l'émergence et l'essor de l'agriculture urbaine commerciale;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire et investissement de 1,2 M$ en contributions et services professionnels pour de l'accompagnement d'entreprises.

Soutien à l'entrepreneuriat
- Innovation : investissement de 2,4 M$ en appui à des incubateurs, des accélérateurs, des centres d'entrepreneuriat universitaires ainsi qu'à des organismes capables de soutenir des entrepreneurs dans la transformation de leur modèle d'affaires et le maillage d'affaires;

- Développement des compétences : investissement de plus de 1,5 M$ pour déployer des activités de sensibilisation et de formation ainsi que des stratégies pour combler les besoins des entreprises, notamment par l'intégration au marché du travail de personnes issues de milieux plus vulnérables;
- Soutien aux petites entreprises : injection de 150 M$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, sous forme de prêts, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie;
- Ligne Affaires : 3 198 points de contact établis avec les entreprises.

Développement économique du territoire

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes d'une valeur de 30 M$ et investissement de 11,5 M$ en 2021;
- Soutien aux entreprises d'économie sociale : mise à disposition de 4 M$ en 2021 et 2022 pour l'acquisition et la rénovation de leurs bâtiments dans le cadre d'un nouveau programme;
- Renouvellement du programme Bâtiments industriels durables : ajout de 16,1 M$ sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique;
- Planification et développement des pôles d'emplois de l'agglomération : Est, Ouest et Centre.

Nos actions prioritaires en 2022

- Amorcer le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par un soutien au développement de pôles et de zones d'innovation, notamment du Technoparc et de l'est de Montréal;
- Renforcer le service client auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Mettre en place des projets structurants afin de soutenir les entreprises innovantes et de consolider les chaînes de valeur locale et l'émergence de secteurs économiques d'avenir;
- Déployer une stratégie économique pour l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème startups ou encore l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et des communautés autochtones;
- Déployer une stratégie d'acquisition collective permettant de favoriser l'abordabilité des locaux pour les entreprises et de contribuer à la revitalisation durable des quartiers.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2022 : 38,5 M$, une hausse de 7,6 M$
PDI 2022-2031 : 77,6 M$
Effectif : 53 années-personnes

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) agit de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité ou son origine.

Notre impact et nos réalisations en 2021
En conformité avec le Plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

1. Renforcement du virage de l'inclusion
- Adoption du plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025 qui intègre toutes les actions de la Ville en matière d'inclusion et oriente les actions du SDIS;
- Adoption et suivi de la Politique montréalaise pour l'action communautaire qui ouvre d'importantes perspectives pour les relations partenariales avec les groupes et regroupements de l'action communautaire en établissant des fondements sûrs pour les différentes formes de soutien de la Ville.

2. Lutte contre les discriminations
- Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnalité (ADS+) par une intégration stratégique de l'ADS+ dans les processus de la Ville, en développant des outils et en accompagnant les unités;
- Poursuite du chantier en accessibilité universelle (AU) 2020-2024 pour une accessibilité plus transversale, stratégique et performante à la Ville, ainsi que pour lutter contre le capacitisme à l'égard des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

3. Réduction des inégalités
- En appui au réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes communautaires, déploiement de services d'hébergement d'urgence, de mesures alimentaires et de projets de médiation sociale pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, soit un investissement de près de 3 M$;
- Renforcement des actions de prévention en matière de sécurité urbaine :
  - Investissements additionnels de plus de 1,5 M$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;
  - Nouvelle Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale dans Ville-Marie (0,2 M$);
  - Maintien des investissements pour l'action citoyenne en sécurité urbaine (0,1 M$);
  - Soutien à l'action du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (0,6 M$).
- Investissements de 2,2 M$ sur 2 ans dans 10 projets d'envergure devant favoriser l'accès à une alimentation saine et lutter contre l'insécurité alimentaire dans le cadre d'un Fonds régional conjoint.

4. Accélération de l'intégration et de l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

- Renouvellement de l'entente entre la ville et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour 2021-2024 à hauteur de 12 M$;
- Développement de l'offre de la Ville au sein de la future « Station nouveau départ » pour une offre de services publics intégrés en un seul lieu physique au bénéfice des personnes nouvellement arrivées.

5. Élaboration d'une intelligence d'affaires sociales

- Création d'une division pour affiner la connaissance par des données désagrégées afin d'adapter les politiques et programmes en fonction des réalités changeantes sur le territoire et développer une vision agile et apprenante dans le but d'optimiser les pratiques et les processus d'affaires.

Nos actions prioritaires en 2022

Anticiper

- Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations;
- Développer un pôle de données sociales afin de valoriser et partager l'intelligence des données sociales;
- Développer un outil de visualisation interactif des données sociales et des enjeux populationnels.

Planifier

- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle;
- Élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur l'approche des droits fondamentaux;
- Actualiser l'analyse des besoins dans le cadre du renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Élaborer une stratégie montréalaise en réduction des méfaits.

Agir

- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs à la population;
- Poursuivre le travail en appui au réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes communautaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et favoriser la cohabitation sociale;
- Déployer le programme Quartiers intégrés et résilients 2030, dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités, en cohérence avec le Chantier Quartier;
- Consolider le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) et renforcer les programmes actuels en tenant compte des nouveaux investissements;
- Déployer la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024 pour contribuer à l'inclusion en emploi des personnes immigrantes;
- Élargir la portée de la Politique d'accès sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Poursuivre la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et permettre son ouverture graduelle aux citoyennes et aux citoyens.

Évaluer

- Poursuivre la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS afin de s'assurer que celles-ci demeurent en phase avec les enjeux d'une population montréalaise diversifiée.

Environnement

Budget de fonctionnement 2022 : 172,3 M$, une hausse de 3 M$
PDI 2022-2031 : 452,3 M$
Effectif : 266,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre impact et nos réalisations en 2021

Bien que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur les activités du Service de l'environnement, les équipes ont fait preuve de résilience, de persévérance et d'engagement afin de poursuivre la réalisation de ses différents mandats. Ceux-ci sont en lien direct avec plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, que ce soit au niveau de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020 - 2025 selon les priorités annoncées :
    - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique et modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplette pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplette en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration;
    - Finalisation des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes) et dépôt des recommandations de la commission;
    - Démarrage du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de neuf unités ou plus dans cinq arrondissements et mise en opération de projets pilotes (Sud-Ouest, Saint-Laurent) - 33 000 portes additionnelles ont été incluses pour un total de 16 % des 9 ou plus concernées à la fin 2021.
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne pour les contenants de boissons (2022) pour la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en opération à VSMPE et Ville-Marie);
- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est, qui permettront à l'agglomération de disposer d'une capacité de traitement additionnelle de 110 000 t/an en 2022;
- Mise en opération de l'usine de traitement des eaux contaminées du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

- Construction et mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au complexe environnemental Saint Michel (CESM) et certification ISO 45 001 de l'ensemble des opérations du CESM (en novembre);
- Poursuite du mandat règlementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau. Au 30 septembre 2021, les actions suivantes ont été menées :
    - Délivrance de 172 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 28 poursuites ou constats d'infraction, traitement de près de 1 200 plaintes;
    - Production d'un rapport spécifique sur l'impact de l'application du règlement sur le chauffage au bois depuis son entrée en vigueur, démontrant une contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'air;
    - Annonce d'un investissement de 1,2 M$ en voie de réalisation pour l'amélioration du Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'accès accru à certaines données ouvertes (un travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) est en cours visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et ses impacts sur la santé des Montréalaises et des Montréalais);
    - Baisse des différents indicateurs pour l'inspection des aliments, en raison du contexte lié à la pandémie qui a durement touché le secteur de la restauration, que ce soit pour les inspections (- 20 %), le nombre de plaintes (- 38 %) ou les poursuites (- 24 %);
    - Poursuite par l'équipe de l'inspection des aliments de la mise en œuvre d'initiatives visant un soutien accru à la transition écologique du secteur.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
    - Production d'une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et du gaspillage alimentaire en commençant par la présentation aux instances des réponses aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDP) concernant le gaspillage alimentaire.
    - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (plus de 34 000 portes visées pour permettre d'atteindre 26 % des 9 ou plus à la fin de 2022, tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée).
    - Planification de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie d'ici à la fin de 2022.
- Finaliser et mettre en service les deux infrastructures de traitement des matières organiques (CTMO) de Saint-Laurent et Montréal-Est;
- Réviser la planification des autres CTMO pour répondre adéquatement aux besoins à long terme (quantités réelles générées);
- Lancer les travaux de décontamination du site visé pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et du terrain adjacent disponible pour un développement industriel;
- Finaliser l'implantation des améliorations du Réseau de surveillance de la qualité de l'air et mettre en service les divers équipements prévus;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau;
- Négocier une nouvelle entente de trois ans avec le MAPAQ et adapter les activités d'inspection des aliments en fonction de la nouvelle réalité post-pandémie tout en assurant la salubrité des aliments;
- Faire valoir l'expertise des membres de la division afin de contribuer à l'accompagnement des commerçants visant une réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2022 : 81,7 M$, une hausse de 6,3 M$
PDI 2022-2031 : 263,6 M$
Effectif : 448,2 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Notre impact et nos réalisations en 2021
En outillant les citoyennes et les citoyens en vue d'accroître leur autonomie d'agir, et ce dans une perspective de diversité et d'inclusion, Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour protéger l'environnement et la biodiversité et accélérer la transition socio-écologique.

2021 fut une année charnière pour Espace pour la vie, qui a ajouté une cinquième institution à son complexe muséal : la Biosphère. Au terme de négociations entre le gouvernement du Canada, du Québec et la Ville de Montréal, la Biosphère est devenue un musée montréalais le 1er avril 2021. Avec cette institution iconique pour la Ville, Espace pour la vie entend sensibiliser le public aux impacts des changements climatiques et à la perte de la biodiversité et mobiliser les citoyennes et les citoyens autour de ces enjeux.

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur les opérations des musées en 2021 (capacités d'accueil réduites au Biodôme et au Planétarium, annulation de la programmation estivale au Jardin botanique) mais Espace pour la vie a participé résolument à l'effort de relance, rehaussant son achalandage (près de 50% d'une année-type comparativement à 13% l'an dernier) et dynamisant son offre de service en faisant preuve d'innovation et de créativité :

- Déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » pour une deuxième année : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 55 parcs de la métropole et de la Communauté métropolitaine de Montréal (augmentation du nombre de parcs et des contacts éducatifs - 10 000), en plus de d'ajouter des installations artistiques sur le thème de la pollinisation et de l'eau;
- Poursuite de programmes citoyens hors les murs, toujours dans l'objectif de susciter l'engagement pour la protection de la biodiversité : Mon Jardin Espace pour la vie, Sem'Ail, Dôme, Défi Biodiversité, Les sentinelles du Nunavik, Mission Monarques, etc.;
- Accueil d'un nombre croissant de jeunes de milieux défavorisés aux camps de jour d'Espace pour la vie (60 séjours gratuits financés par la Fondation Espace pour la vie);
- Invitation à venir se reconnecter à la nature au Jardin botanique : tenue du Petit Rendez-vous Horticole au printemps, animations sur l'agriculture urbaine et présence d'un poulailler urbain en été et présentation de la 9e édition de l'événement Jardins de lumière, offrant une perspective sur la riche relation entre la nature et les cultures autochtones;

- Programmation renouvelée au Planétarium avec des spectacles comme « Voyageurs stellaires : la vie en orbite » et organisation d'une matinée d'observation de l'éclipse solaire;
- Développement de la stratégie numérique, notamment par l'ajout de quatre séries de six épisodes de balado-jeunesse, où les jeunes publics en apprennent sur les planètes, les plantes, les animaux et les insectes, mêlant moments de poésie et de réflexion (plus de 30 000 écoutes);
- Inauguration de la deuxième station du parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, un aménagement visant à maîtriser les plantes envahissantes tout en favorisant les plantes indigènes et la faune, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back;
- Un grand succès pour le tout nouveau Biodôme restauré : plusieurs journées à guichets fermés, reconnaissance des pairs (prix en design, en muséologie et en ingénierie), accréditation de la World Association of Zoos and Aquariums et mise sur pieds de rendez-vous « En direct des écosystèmes » avec des écoles de la province;
- Dernier droit des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes;
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet) et de restauration (menu 100 % végétarien sur tous les sites). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie;
- Lancement du Passeport Espace pour la vie (octobre 2021): un abonnement annuel donnant accès aux cinq musées d'Espace pour la vie à un prix très concurrentiel visant à favoriser l'accessibilité dans nos musées.

Nos actions prioritaires en 2022

Pour 2022, Espace pour la vie a des prévisions d'achalandage s'élevant à 1,945 millions de visiteurs et des recettes totales de 28,9 M$.

- Réouverture de l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit;
- Mesure de l'impact socio-écologique des institutions d'Espace pour la vie (alignement avec le Plan stratégique Montréal 2030), évaluant notamment les actions ou projets permettant l'accélération de la transition écologique, la diversification des publics ou le rayonnement de la métropole (projets d'économie d'énergie, programmation inclusive et projets de science participative, accès favorisé aux espaces verts, etc.);
- Importants travaux au bâtiment administratif du Jardin botanique : solidification des fondations et étanchéisation des toitures;
- Dépôt du plan directeur du Jardin botanique (hiver 2022), visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation, prévue en 1931 pour une visite en automobile;
- Contribution des musées d'Espace pour la vie à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030, notamment avec la stratégie de protection des pollinisateurs et la stratégie sur l'agriculture urbaine;
- Poursuite de projets hors les murs comme « Chemins de transition », en collaboration avec l'Université de Montréal.

Habitation

Budget de fonctionnement 2022 : 146,1 M$, une baisse de 9,7 M$
PDI 2022-2031 : 171,9 M$
Effectif : 114 années-personnes

Champs d'action :
- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Ces dernières années, la situation de plus en plus tendue du marché de l'habitation a eu des répercussions sur un nombre croissant de ménages. Plusieurs mesures sont déployées pour favoriser une offre de logements de qualité et abordables afin de mieux répondre à la diversité des besoins des ménages montréalais qui aspirent à des milieux de vie durables et équitables. En 2021, malgré le contexte de pandémie, le Service de l'habitation a poursuivi le renforcement de ces mesures :

- Remplacement de la Stratégie d'inclusion, en vigueur depuis 2005, par le Règlement pour une Métropole Mixte, qui balise les nouvelles pratiques d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux depuis avril 2021;
- Mise en chantier de 1 450 unités abordables privées issues des ententes négociées dans le cadre de la Stratégie d'inclusion;
- Avancement des projets issus des programmes de logement social et communautaire AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec, et du Fonds fédéral d'Initiative de Création Rapide de Logements (ICRL) - phase 1 destiné aux populations vulnérables ou sans-abri (4 400 unités complétées ou en cours de développement à la fin de 2021);
- Utilisation des fonds de la Stratégie d'inclusion, à hauteur de 22,8 M$, pour soutenir 11 projets de logement social situés dans neuf arrondissements;
- Poursuite de plusieurs projets innovants rejoignant des clientèles spécifiques, notamment des étudiants, grâce à des enveloppes budgétaires dédiées (contributions de 8,5 M$ en 2021);
- Acquisition de terrains destinés à des projets sociaux et communautaires, par des achats de gré à gré, la mise en œuvre du droit de préemption ou la Stratégie d'inclusion (nouveau règlement d'emprunt à hauteur de 95 M$ entériné par le conseil d'agglomération en août 2021);
- Soutien à l'acquisition d'une propriété (aide financière directe qui a rejoint 1 900 ménages en 2021, principalement de jeunes familles, soit une augmentation d'environ 1 000 ménages par rapport à 2020);
- Lancement du nouveau programme d'aide à la rénovation « RénoPlex », qui permet aux occupants d'immeubles d'un à cinq logements de bénéficier de logements plus sains, plus confortables et plus efficaces au plan énergétique;
- Accélération des adaptations de domicile pour les personnes vivant avec un handicap (485 interventions en 2021 grâce au nouveau programme Adaptation de domicile Montréal);
- Renforcement des mesures à destination des ménages vulnérables dans le cadre de la reconduction de l'opération 1er juillet, dont le financement a été bonifié pour atteindre 3,6 M$ en 2021.

Nos actions prioritaires en 2022

Alors que le contexte immobilier et l'après-pandémie annoncent des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Bonifier les interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en ajustant le programme d'acquisition résidentielle aux nouvelles réalités du marché immobilier;
- Soutenir les orientations du Plan Climat 2020-2030 en renforçant les moyens disponibles (17,1 M$) pour la mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable, notamment le programme RénoPlex qui a connu un immense succès en 2021;
- Mettre en place de nouveaux outils pour accélérer le développement de logements abordables pérennes, notamment en adoptant un nouveau droit de préemption pour le logement abordable;
- Mieux protéger les locataires et le parc de logements locatifs, notamment en instaurant la certification « propriétaire responsable »;
- Compléter la livraison des projets de logements sociaux et abordables en élaboration, et soutenir les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile;
- Maximiser les retombées des fonds fédéraux et québécois disponibles pour lancer de nouveaux projets de logement social et abordable;
- Pérenniser le dispositif d'aide aux ménages sinistrés et sans-logis et le mandat donné au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- Accélérer les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social en mobilisant le règlement d'emprunt de 95 M$ adopté en 2021, en poursuivant la mise en œuvre du droit de préemption et en saisissant des opportunités d'achat de gré à gré;
- Accompagner la réalisation des projets de logements sociaux et communautaires par le recours aux programmes d'immobilisation, en allouant 5,6 M$ aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de ces projets.

Service aux citoyens

Tableau 12 – Service aux citoyens – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	98 056,4	102 324,5	105 180,9	98 763,0	109 474,5	94 554,6	95 083,4
Expérience citoyenne et communications	23 791,1	24 127,4	24 277,7	26 071,6	28 483,8	28 930,1	28 950,1
Technologies de l'information	84 351,7	82 746,2	85 779,5	82 435,7	94 578,5	100 058,0	105 353,5
Total – Service aux citoyens	**206 199,2**	**209 198,1**	**215 238,1**	**207 270,3**	**232 536,8**	**223 542,7**	**229 387,0**

Tableau 13 – Service aux citoyens – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Expérience citoyenne et communications *	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Total – Service aux citoyens	**190 301,0**	**207 675,0**	**218 188,0**	**219 624,0**	**219 993,0**	**1 055 781,0**	**990 658,0**	**2 046 439,0**

* L'intégration du budget participatif de 515 M$ fera l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants des services centraux.

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyennes et aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA des services aux citoyennes et aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2021, dans un contexte de reprise graduelle des services en mode présentiel.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le **Service de la concertation des arrondissements** (SCA) a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux.
Depuis l'automne 2020, le Service assure la gestion des matières issues des travaux d'excavation pour trois arrondissements, avec la perspective d'offrir ce service sur tout le territoire. Ce projet vise à permettre à la Ville d'être exemplaire en matière de gestion de sols excavés et d'amorcer une véritable économie circulaire en favorisant le réemploi des sols faiblement contaminés.

L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé, depuis sa création, plus de 55 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs, collectifs et véhiculaires.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC) a soutenu l'Administration dans la gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. Plusieurs actions de communication ont également été menées pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise et pour engager une relance verte et inclusive.

Le SECC a déployé des efforts importants pour contribuer à améliorer la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens : mise en œuvre des premières actions liées aux communications dans le cadre de la nouvelle Charte montréalaise des chantiers, mise en ligne de sept nouveaux services numériques, amélioration significative de la prise en charge des demandes citoyennes au Centre de service 311, bonification des pratiques de participation publiques, etc.

D'autre part, la première édition du budget participatif a été lancée avec succès. Plus de 20 000 personnes ont participé au vote pour choisir les projets lauréats. Sous le signe de la transition écologique et sociale, les sept projets qui vont être réalisés totalisent un investissement de 10 M$.

Le **Service des technologies de l'information** (STI) est un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyennes et aux citoyens. Il est directement lié aux opérations quotidiennes de la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le Service participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services et de leur accessibilité. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques et déploie les outils requis pour protéger les actifs informatiques et informationnels adéquatement.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Parmi les réalisations de 2021, il faut signaler le déploiement d'un nouvel outil de gestion de projets et de certains services en ligne pour la population et celui d'une solution moderne de gestion des règlements municipaux.

La DGA assure aussi le lien municipal avec la **Société du parc Jean-Drapeau**, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte et inclusive, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à ses besoins;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca** et en finalisant l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine;
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques;
- Accorder la priorité aux campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les quatre orientations incontournables du Plan stratégique Montréal 2030 (la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; l'innovation et la créativité).

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2022 : 95,1 M$, une hausse de 0,5 M$
PDI 2022-2031 : 78,5 M$
Effectif : 96,7 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille de concert avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Plus précisément, le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Au cours de la dernière année, le SCA s'est vu confier le mandat de suivi de l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail, notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Déneigement
Après la révision de la Politique de déneigement en 2019, dont la déclaration de compétences entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissements a été reconduite en 2021 pour une période de trois ans, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses pour l'ensemble de la saison ont été celles d'un hiver moyen. Toutefois, elles se sont concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'habituellement. Cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire, avec cinq chargements pour le seul mois de janvier. Au total, cinq chargements à l'initiative de la Ville et deux chargements d'arrondissement ont été nécessaires.

Gestion des sols d'excavation
Depuis l'automne 2020, le SCA assure la gestion des matières issues des travaux d'excavation pour trois arrondissements, avec la perspective d'offrir ce service sur tout le territoire. Ce projet vise à permettre à la Ville d'être exemplaire en matière de gestion de sols excavés et d'amorcer une véritable économie circulaire en favorisant le réemploi des sols faiblement contaminés.

Escouade mobilité
Présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, l'Escouade mobilité a réalisé depuis sa création plus de 55 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Elle a réalisé près de 25 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires; mis en place la couverture en fin de semaine pour assurer des opérations ininterrompues; poursuivi le projet pilote d'Escouade à vélo en période estivale; et intégré

la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières sur une base planifiée (ex. : sécurité aux abords des écoles) en plus de la couverture régulière.

Propreté
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés. Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Le réseau de 1 000 cendriers publics déployés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots. Le déploiement des modules d'affichage libre s'est poursuivi. Permettant aux citoyennes et aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuel propre. Le programme de réalisation des murales, volet deux, a pu soutenir plus de 13 organismes dans 11 arrondissements.

Gestion animalière
Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation harmonieuse limitant les nuisances. Au cours de l'année 2021, le Service a œuvré sur plusieurs fronts : la présentation et l'adoption par les instances d'un nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale en la matière; la réalisation de plus de 7 000 interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur par la Patrouille de contrôle animal qui sillonne le territoire; le traitement de plus de 200 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif par les agents de prévention du SCA; la poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques
Le Service contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut leurs besoins fonctionnels afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisateurs en leur offrant des outils de gestion du changement et des formations. Il a mis en œuvre des projets technologiques tels que les services numériques (ex. : permis en ligne, requêtes numériques, etc.) et les outils de suivi permettant de structurer les activités opérationnelles en arrondissement (ex. : GDT Mobile). Il a également accompagné des arrondissements dans le déploiement d'outils de gestion de changement et de formation novateurs facilitant l'adoption et l'utilisation de ses systèmes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions au moment du renouvellement de contrats de déneigement;
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d'élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M$);
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements);
- Consolider le modèle d'affaires du site pilote du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de trois arrondissements et étudier la faisabilité de l'utilisation d'autres sites;
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains (RTU) en coordination avec les intervenants AGIR.

- Poursuivre le travail de sensibilisation sur le terrain, veiller au respect de la réglementation, soutenir les arrondissements, faire augmenter le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline présente sur le territoire montréalais;
- Déployer un programme d'entretien des murales sur l'ensemble du territoire;
- Bonifier le programme des brigades de propreté et améliorer le réseau des cendriers urbains;
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d'affichage et réaliser l'étude d'usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l'affichage sauvage;
- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne.

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2022 : 29 M$, stable
PDI 2022-2031 : 515 M$
Effectif : 255,3 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2021
Tout au long de l'année, le SECC a soutenu l'Administration dans la gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un rôle-conseil diligent et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal.

En collaboration avec ses partenaires, la Ville s'est mobilisée pour soutenir les entreprises montréalaises, touchées de plein fouet par la pandémie. Plusieurs actions de communication ont été menées, notamment avec la campagne « L'été en ville, on s'émerveille », et la campagne « Montréal s'investit dans le soutien aux entreprises », destinée au milieu des affaires. Ces campagnes ont permis de bien faire connaître les différentes mesures pour la relance, de contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle de la métropole, et de faire rayonner Montréal comme acteur central pour une relance verte et inclusive.

La Ville a élaboré la Charte montréalaise des chantiers, qui énonce sa vision et ses attentes pour la réalisation de chantiers respectueux de la collectivité, de l'environnement et de l'économie locale. Les communications représentant un des leviers de la charte, le SECC a rapidement mis en place plusieurs actions : harmonisation et création de nouveaux outils de communication, déploiement graduel du système de notifications avis et alertes, etc. La Ville s'est également dotée d'une norme de service ambitieuse pour améliorer la prise en charge des demandes citoyennes en lien avec les chantiers. Les résultats des cinq premiers mois ont d'ailleurs dépassé les attentes, avec 86 % des demandes prises en charge en moins de 48 h par le Centre de service 311 et 94 % d'entre elles résolues en moins de 10 jours pour les chantiers gérés par les services.

Le SECC a lancé avec succès la première édition du budget participatif à l'échelle de la Ville. Cette initiative permet à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. La population montréalaise a d'abord été invitée à proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale : près de 620 idées ont été soumises. Ces idées ont ensuite été développées et analysées par la Ville, en collaboration avec des membres de la société civile, pour évoluer en 35 projets. Enfin, plus de 20 000 personnes ont voté pour choisir les sept projets lauréats. La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années en augmentant de manière graduelle et significative les montants alloués aux prochaines éditions. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif à partir de 2025.

L'équipe de l'expérience citoyenne a continué la bonification des pratiques de participation publique et de soutien à l'engagement citoyen. L'objectif est de proposer un parcours clair, évolutif, accessible et inclusif aux Montréalaises et Montréalais qui souhaitent agir sur leur ville, mais aussi de doter l'administration municipale de meilleurs outils et standards en la matière. Certains contenus ont par exemple été bonifiés sur montreal.ca et Réalisons MTL, notamment avec l'intégration d'une échelle de participation ou encore avec une boîte à outils élaborée pour le personnel de la Ville.

Les communications numériques, sont essentielles afin de rapprocher l'administration municipale de la population montréalaise. Le SECC a continué à développer et consolider son approche en la matière. Par exemple, montreal.ca a connu une croissance de 60 % par rapport à 2020, totalisant plus de 9 millions de visites et 21 millions de pages vues. Avec la mise en ligne régulière de nouveaux sujets, l'ajout de sept services numériques et la mise en place d'un compte spécifique aux organisations, la plateforme n'a cessé d'améliorer l'expérience citoyenne en rendant les interactions avec la Ville plus simples et accessibles. La gestion de plus de 40 000 commentaires et questions citoyennes sur les médias sociaux a également permis de mieux comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Le Centre de services 311 occupe une place importante dans les communications citoyennes. Regroupant désormais la gestion des appels et des courriels pour 11 arrondissements, il répond quotidiennement à une multitude de questions. L'ensemble du réseau a amélioré sa performance de manière significative. Au 30 juin 2021, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes est par exemple passé de 45 % à 88 % par rapport à 2020. Le délai de réponse aux appels s'est amélioré de 84 %, pour passer à 36 secondes en moyenne, alors que le taux de réponse aux courriels est désormais inférieur à une journée (0,6).

L'équipe des relations de presse a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Elle a traité plus de 1 500 demandes de médias portant sur divers sujets et a rédigé des centaines de supports en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse. Elle a poursuivi l'important virage amorcé en 2020, pour organiser une centaine d'événements de presse, que ce soit en présentiel, en virtuel ou en mode hybride.

Nos actions prioritaires en 2022

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les quatre orientations incontournables du Plan stratégique Montréal 2030, soit la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte et inclusive;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'outils pour faciliter la participation publique, livraison des projets du premier budget participatif de la Ville, mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions, notamment);
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents répondant directement à leurs besoins;
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville;
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2022 : 105,4 M$, une hausse de 5,3 M$
PDI 2022-2031 : 962,7 M$
Effectif : 728 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses.
Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Déploiement des outils et d'une méthodologie de gestion de projets visant à assurer l'amélioration de la surveillance ainsi que la reddition de compte et la gestion des investissements TI des projets;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne à la population et aux organisations (requêtes 311, Mon compte organisation, nouveaux services numériques et permis disponibles sur Mon compte citoyen, traitement des demandes de subventions en habitation);
- Déploiement du système d'assistance à la gestion des interventions dans les rues (AGIR), avec la mise en ligne du volet Permis permettant la délivrance de permis d'occupation temporaire du domaine public (entraves/chantiers), ainsi que d'une première version du volet Planification permettant une planification intégrée des travaux ayant une emprise sur le domaine public;
- Livraison de la cartographie supportant la future répartition assistée par ordinateur (RAO) des policiers et d'une nouvelle console téléphonique au centre de répartition du SIM;
- Mise en place du nouveau code de procédure civile qui permet d'entreprendre des procédures complémentaires afin de récupérer les amendes non payées;
- Déploiement d'une solution moderne et performante de gestion des règlements municipaux (gérant plus de 33 000 règlements et 40 000 ordonnances pour plus de 500 utilisateurs à la Ville);
- Automatisation de la comptabilisation des recettes et encaissements gérés par la Ville, permettant de diminuer l'utilisation du papier et d'éliminer les activités redondantes;
- Stabilisation et sécurisation des systèmes mis en place dans le cadre du déploiement accéléré du télétravail et de la crise sanitaire à la Ville de Montréal (mise en place des éléments de cyber-protection, optimisation des opérations de surveillance et mise à jour du plan de sensibilisation à la cybersécurité; remplacement et mise à niveau d'infrastructures corporatives et déploiement du wifi public dans 15 sites afin de réduire la fracture numérique);

- Pérennisation des outils nécessaires aux employées et employés en mode télétravail et optimisation du soutien aux utilisateurs (distribution de 2 000 ordinateurs, configuration de plus de 1 000 salles de conférence, déploiement de 2 500 téléphones et diminution du temps d'attente pour le traitement des incidents techniques);
- Amélioration du service à la clientèle du soutien informatique par la diminution du temps de réponse téléphonique (plus de 50 %).

Nos actions prioritaires en 2022

- Améliorer le niveau d'engagement et de satisfaction du personnel par l'optimisation des processus et de la structure organisationnelle, ainsi que par la révision de certaines tâches, et accroître les efforts de recrutement et l'attractivité;
- Déployer les moyens technologiques requis pour la mise en place de Montréal flexible (mode de travail hybride);
- Poursuivre les efforts d'automatisation des plateformes et le déploiement de nouveaux services en ligne pour la population, bonifier l'arrière-guichet pour nos employées et employés et effectuer la mise en place de modules permettant un meilleur suivi et contrôle de l'environnement (gestion de l'air et de l'eau ainsi que des matières résiduelles);
- Moderniser les solutions de communication et les systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et aux citoyens en arrondissement (service du 311, MTLWifi, etc.);
- Finaliser le suivi opérationnel du déneigement des trottoirs dans l'ensemble des arrondissements et l'intégration d'autres opérations de travaux publics;
- Mettre à niveau plusieurs infrastructures TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (centres de données des usines d'eau et de la sécurité publique, etc.) et augmenter sa résilience;
- Accélérer les projets visant à permettre le déploiement des caméras portatives des policiers et les solutions de 911 de prochaine génération, et poursuivre la mise en place de la Cour Numérique visant la modernisation des systèmes soutenant les processus judiciaires;
- Remplacer progressivement les systèmes ressources humaines-paie et ressources financières-approvisionnement et mettre en place de nouvelles solutions corporatives en gestion de projets et en gestion électronique de documents afin de soutenir la productivité de l'organisation et de favoriser les meilleures pratiques du marché.

Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2022

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	54 242,1	55 910,8	59 013,3	58 231,7	67 095,2	58 480,3	60 333,1
Anjou	25 950,7	26 014,9	27 225,4	25 421,1	28 213,2	28 338,9	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 567,7	65 676,5	68 711,6	65 035,2	71 454,3	70 210,3	72 432,1
Lachine	29 353,7	28 878,4	30 553,8	28 158,9	30 281,0	30 166,8	30 554,7
LaSalle	36 104,4	36 185,2	39 359,9	37 322,0	40 043,0	41 873,6	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 105,7	10 566,9	11 149,8	10 985,2	11 175,0	11 056,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	62 346,1	62 268,4	65 726,9	63 573,3	71 388,1	67 061,4	69 959,4
Montréal-Nord	37 764,6	38 785,0	40 407,0	40 127,8	45 089,9	43 866,1	45 217,6
Outremont	14 837,9	15 162,2	14 114,1	14 453,8	17 052,3	15 294,5	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	30 749,8	32 812,8	32 392,5	29 816,8	34 644,4	33 934,3	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	54 127,7	53 728,7	52 933,5	51 829,8	57 481,5	55 198,5	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 294,8	54 941,0	59 496,6	56 939,0	65 778,2	62 917,3	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 399,1	60 529,4	63 218,1	64 189,1	72 060,6	61 924,2	65 389,2
Saint-Laurent	68 206,2	66 116,5	65 970,4	62 878,3	77 443,0	73 631,5	76 553,6
Saint-Léonard	34 866,5	35 986,4	36 092,8	35 089,6	37 936,0	37 849,8	39 423,8
Sud-Ouest	54 229,6	54 132,3	54 562,0	52 499,9	57 377,9	56 531,3	59 734,9
Verdun	33 901,7	35 998,1	35 709,8	35 617,2	38 003,3	37 325,5	38 633,1
Ville-Marie	85 393,3	89 434,1	95 731,2	89 899,3	96 867,1	95 747,4	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 980,7	60 220,2	62 094,7	58 128,9	61 192,9	60 216,1	61 669,1
Total – Arrondissements	**872 422,3**	**883 347,8**	**914 463,4**	**880 196,9**	**980 576,9**	**941 624,6**	**977 111,8**

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2022-2031

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

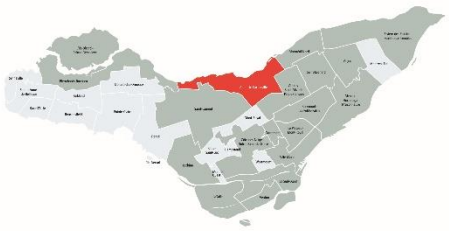

Population : 142 934 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale: 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 60,3 M$
PDI 2022-2031 : 71,1 M$
Effectif : 425,6 années-personnes

Profil

La population de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km^2 et se classe au 5^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes aînées (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Entre 2011 et 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'Arrondissement est composée à 40 % de personnes immigrantes. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge de la population est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

Vision

Dans son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser notre environnement naturel exceptionnel, diminuer notre consommation de ressources, atténuer notre empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Il s'agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés en 2021 malgré la crise sanitaire de COVID-19. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l'administration de l'Arrondissement : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 : soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, bonification du soutien financier aux organismes partenaires;
- Poursuite des travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – restauration de l'étang et des sentiers;
- Centre culturel et communautaire de Cartierville – aménagements d'espaces communautaires;

- Réaménagement du parc Saint-Simon;
- Poursuite du développement et de la bonification du réseau cyclable;
- Adoption d'un plan de développement social;
- Tenue de la deuxième édition du budget participatif;
- Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Protection et hausse de la canopée : plantation de plus de 1 000 arbres;
- Implantation de plus de 90 dos d'âne sur des rues locales et mesures de sécurisation autour de quatre écoles primaires;
- Tenue de marchés publics tout l'été dans Ahuntsic et dans Cartierville;
- Projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Nos actions prioritaires en 2022

- Faire le suivi et la gestion des impacts de COVID-19 avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics;
- Mettre en œuvre le Plan de développement social;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'Arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration du réseau cyclable, l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles et les mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménager le parc Ahuntsic : nouveau roulodrome « skate-park » et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Réaménager le parc des Hirondelles-Secteur Fleury;
- Réaménager le parc et des aires de jeux des parcs Avila-Vidal et Zotique-Racicot;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

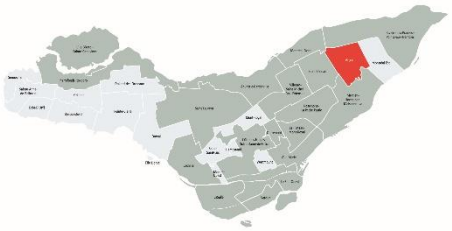

Population : 46 570 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2022 : 28,9 M$
PDI 2022-2031 : 56,6 M$
Effectif : 218,7 années-personnes

Profil
Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc d'affaires, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et sa très faible criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les personnes aînées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 40 % a entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux qui résident dans l'Arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision
Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2021
- Début des travaux de réaménagement de l'aire de jeux et du terrain de balle du parc André-Laurendeau;
- Aménagement du parc des Roseraies, incluant le boisé;
- Réaménagement du parc St-Conrad;
- Aménagement du stationnement de l'aréna Chaumont, incluant le premier pôle de recharge rapide à Montréal.

Projets qui ont été réalisés dans le cadre de la démarche municipalité des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
- Début des travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
- Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseraies;

Mesures prises dans le contexte de COVID-19 :
- Poursuite et suivi des mesures sanitaires;
- Mise sur pied de la banque alimentaire servant chaque semaine plus de 500 familles en situation de précarité;
- Transmission d'information à la population pendant la pandémie;

- Annulation de tous les événements d'envergure (exemple : fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.);
- Réduction des inscriptions du camp de jour Les Ateliers-Soleil;
- Promotion des services en ligne.

Nos actions prioritaires en 2022

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux;
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants;
- Réaménager le parc pour enfants Anjou-sur-le-lac;
- Réaménager le sentier au parc des Riverains;
- Réaménager l'aire de jeux au parc Peterborough;
- Réaménager le centre Roger-Rousseau.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

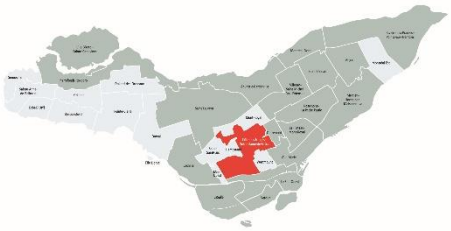

Population : 176 793 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 72,4 M$
PDI 2022-2031 : 68,3 M$
Effectif : 512,7 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'Arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'Arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Pour la deuxième année de suite, la pandémie de COVID-19 a marqué le déroulement des activités de l'Arrondissement, qui a poursuivi ses efforts afin de soutenir sa communauté tout au cours de l'année, au moyen de différentes mesures :

- Abolition des frais de retard dans les bibliothèques;
- Mise en place d'un nouvel outil d'inscription en ligne pour les activités sportives;
- Mise en place d'une nouvelle programmation aquatique extérieure;
- Installation d'un centre de vaccination dans l'aréna Bill-Durnan;
- Acquisition et aménagement du terrain du YMCA Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts pour soutenir les commerces ont également marqué l'année :

- Contribution de 300 000 $ afin de soutenir le développement des artères commerciales;
- Soutien additionnel aux organismes communautaires et sportifs pour maintenir une offre de services diversifiée;

- Implantation de zones temporaires de stationnement afin de soutenir les commerçantes et les commerçants.

De plus, la majorité des activités régulières se sont déroulées comme prévu. Par exemple, le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles, l'aménagement de 101 dos d'âne et celui de saillies près de 5 intersections, le remplacement de plus de 1 000 entrées de service d'eau en plomb, sans compter le traitement de plus de 2 000 demandes de permis.

Enfin, des projets d'amélioration ont aussi été réalisés :
- Aires de détente, d'entraînement et parc à chiens au parc de la Savane;
- Terrain de basketball au parc Coffee;
- Démolition du 5010, rue Paré et aménagement temporaire du terrain ;
- Aménagement temporaire de la Promenade Jean-Brillant;
- Réhabilitation de la façade du centre Le 6767 et de la bibliothèque interculturelle;
- Parcs à chiens aux parcs Georges-Saint-Pierre et Loyola;
- Aménagement de placettes au parc Paul-Doyon, à la place Guy-Viau et à la place Charles-Este.

Nos actions prioritaires en 2022
L'Arrondissement entend accentuer ses mesures pour bonifier les services offerts à la population et favoriser le développement de ses installations. Des ressources additionnelles viendront s'ajouter aux équipes afin d'optimiser les délais de traitement des demandes de permis et de réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, comme :
- Agrandir et mettre aux normes le Centre Trenholme;
- Construire un terrain multisport synthétique au parc Mackenzie-King;
- Mettre aux normes la maison et la bibliothèque CDN;
- Refaire l'entrée du centre sportif Notre-Dame-des-Neiges;
- Mettre en exploitation le pavillon au parc Saidye-Bronfman;
- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les maisons de la culture;
- Instaurer un registre des zones de stationnement pour personnes à mobilité réduite;
- Créer un plan stratégique local pour l'Arrondissement;
- Mettre en place un plan local de déplacement.

Parmi les autres projets en cours de l'Arrondissement :
- Aménager le nouveau parc Elie-Wiesel; planifier le site de l'ancien hippodrome et du Théâtre Empress; poursuivre le plan d'élagage; rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee et Mackenzie-King; rénover l'aménagement d'un nouveau jeu d'eau au parc Coffee; remplacer les équipements sportifs au parc Martin-Luther-King; réaménager le parc Jean-Brillant.

Arrondissement de Lachine

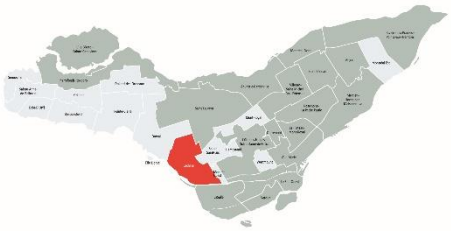

Population : 47 672 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 30,6 M$
PDI 2022-2031 : 36,8 M$
Effectif : 237,1 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Lachine a connu au cours des dernières années un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouvelles personnes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Développement du secteur Lachine-Est :

- Collaboration au dépôt du projet de programme particulier d'urbanisme afin de développer l'écoquartier;
- Création d'un espace vert dans le secteur résidentiel déjà développé;
- Acquisition d'un terrain dans Lachine-Est pour un futur centre sportif.

Concours de design urbain :

- Organisation d'un concours d'idéation, avec le Bureau de design, pour le réaménagement de la rue Notre-Dame prévu à la suite de l'enfouissement des fils par Hydro-Québec;
- Consultation citoyenne sur les résultats du concours afin d'orienter la planification.

Diagnostic et orientations des parcs et des espaces verts de Lachine :

- Élaboration d'un diagnostic des parcs et des espaces verts qui propose une vision pour orienter les futurs aménagements et servir d'outil d'aide à la décision afin de planifier et hiérarchiser les investissements des dix prochaines années.

Animation transitoire du futur parc riverain :

- Conversion du site de l'ancien port de plaisance en un vaste espace de détente attractif et convivial. La population y a profité de multiples activités nautiques et culturelles ainsi que d'un service de restauration en collaboration avec nos restaurateurs locaux.

Mesures d'atténuation de la circulation :

- Mise à sens unique de tronçons de rues sur les 29e, 35e, 36e, 41e et 43e Avenues;
- Mise aux normes de la signalisation dans quatre zones scolaires;
- Installation de quatre radars pédagogiques.

Nouveaux services dans les bibliothèques :

- Création de nouvelles offres, Biblio-maison et Biblio-semences, dans les deux bibliothèques de l'Arrondissement;
- Mise en place de services de prêts d'équipements sportifs et d'équipements technologiques.

Transports actifs :

- Implantation de bandes cyclables sur la rue Des Érables, entre les rues Émile-Pominville et Milton;
- Installation de six stations de vélos électriques Bixi.

Infolettre citoyenne :

- Diffusion d'Info-Lachine, un nouveau bulletin d'information mensuel informant par courriel les programmes, services et événements offerts par l'Arrondissement.

Campagne d'achat local :

- Déploiement d'une deuxième campagne de financement participatif visant à soutenir les commerces locaux ainsi que des organismes communautaires en période de pandémie.

Nos actions prioritaires en 2022

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Élaborer une politique culturelle;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planche à roulettes;
- Effectuer plusieurs interventions sur les bâtiments, notamment à la Maison du brasseur;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

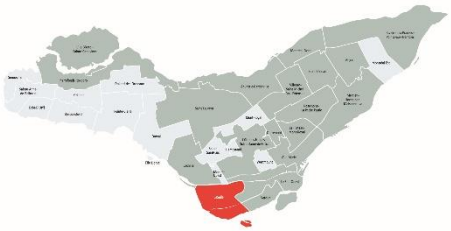

Population : 83 085 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 44,2 M$
PDI 2022-2031 : 54,5 M$
Effectif : 284 années-personnes

Profil
Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'Arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidentes et résidents, et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'Arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision
D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. À ce jour, 26 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique ont été touchés et 68 actions ont été posées parmi les 70 identifiées au plan pour réalisation entre 2018 et 2021 ou en continu.

Depuis le printemps 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 est venue bousculer la planification de l'Arrondissement. Néanmoins, tout au long de 2021, avec souplesse et détermination, l'Administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant concrètement afin de soutenir les familles et les commerces. En parallèle, depuis le début de l'année 2021, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Lancement du premier budget participatif de LaSalle, doté d'une enveloppe de 150 000 $;
- Création du Fonds de vitalité des artères commerciales, doté d'un budget de 100 000 $;

- Mise à la disposition du centre sportif Dollard-St-Laurent pour permettre au CIUSSS Ouest-de-l'île-de-Montréal de tenir l'un de ses plus importants centres de vaccination;
- Lancement des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer et fin des travaux de réfection complète du parc Ménard;
- Plantation de 362 arbres en bordure de rue ou autour des écoles et travaux d'élagage cyclique sur 1 245 arbres;
- Inauguration de la nouvelle piscine Lefebvre et de son pavillon;
- Mise en œuvre d'un projet pilote pour autoriser l'aménagement de terrasses et placottoirs sur les rues Centrale et Édouard;
- Inauguration des nouveaux accès au fleuve et des aménagements de la vague à Guy pour les adeptes du surf;
- Mise en place d'un partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour le projet de la 1re école secondaire de nouvelle génération sur le territoire montréalais;
- Réfection des terrains de soccer du parc Riverside (surface synthétique) et de l'avenue Dupras (surface naturelle);
- Agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette;
- Tenue de nombreux chantiers de réfection routière (rues Gérald et Tittley), de reconstruction d'égout et d'aqueduc (avenue Lafleur), de planage et revêtement (terrasse Churchill, rue Airlie et Jean-Milot).

Nos actions prioritaires en 2022

- Rénover le centre aquatique Michel-Leduc;
- Rénover le centre sportif Dollard-St-Laurent;
- Refaire le parc Raymond (skatepark, jeux d'eau et modifications au chalet);
- Créer un nouveau parc de quartier à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond;
- Réaliser des aménagements d'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge électriques.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

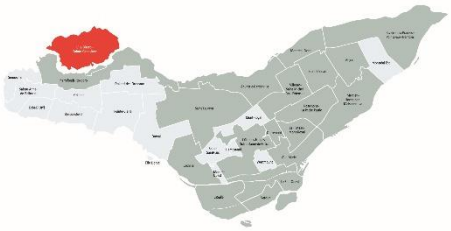

Population : 20 008 habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2022 : 11,9 M$
PDI 2022-2031 : 29,3 M$
Effectif : 121,9 années-personnes

Profil

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km^2 et se classe au 19^e rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts, comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf, les nombreux bâtiments patrimoniaux, ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration alors que le revenu annuel médian des ménages de l'Arrondissement est de 81 211 $.

Vision

La protection des espaces verts et la préservation du caractère champêtre du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. D'ailleurs, le projet novateur de paysage humanisé autorisé en juin 2021, une première au Québec, et l'ambitieux projet de construction du grand parc de l'Ouest bonifié par l'acquisition récente de deux terrains de 145 500 mètres carrés, à L'Île-Bizard, donnent corps à cette vision avant-gardiste. La protection des milieux boisés et des zones inondables ainsi que le déploiement du Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève demeurent également des priorités. Enfin, l'amélioration quotidienne de l'offre de services de proximité et la diversité des activités culturelles, sportives et de loisir traduisent la volonté de l'Arrondissement de rejoindre la population dans son ensemble.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La poursuite de la reconstruction des rues et chaussées, la valorisation du cadre bâti, les travaux de réhabilitation du réseau d'égout et d'aqueduc et la baisse des limites de vitesse, notamment aux abords des écoles et des parcs, se sont traduits par un cadre de vie plus harmonieux et une amélioration significative de la qualité de vie. D'autre part, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans nos installations ont répondu aux besoins des familles établies sur le territoire.

Divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- Adoption et le lancement du Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève;
- Aménagement du nouveau parc de l'Anse-aux-Rivard, à Sainte-Geneviève;
- Dévoilement officiel du concept final du futur pont Jacques-Bizard;
- Finalisation du chalet de services au parc Jonathan-Wilson;
- Avancement de la poursuite du projet de paysage humanisé;
- Mise à jour des équipements dans les parcs et les terrains sportifs;
- Implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive;

- Mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;
- Implantation d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées et à mobilité réduite);
- Installation de sept cabanes à livres sur le territoire.

Nos actions prioritaires en 2022

En dépit de la pandémie, l'Arrondissement compte poursuivre en 2022 les actions prioritaires déjà entreprises :

- Réaménager les terrains sportifs;
- Mettre en œuvre le Plan de revitalisation du village de Sainte-Geneviève;
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable;
- Rénover les bâtiments administratifs;
- Aménager des mesures d'apaisement de la circulation;
- Refaire des rues, des trottoirs et des bordures;
- Réaliser l'aménagement piétonnier à Sainte-Geneviève dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

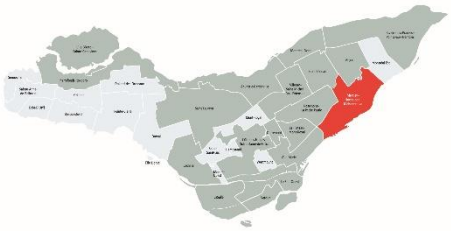

Population : 146 027 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2022 : 70 M$
PDI 2022-2031 : 90,1 M$
Effectif : 563,7 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve, l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 64 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'Arrondissement, au-dessus de la moyenne montréalaise. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et des langues chinoises.

Vision

En pleine transformation, le territoire de MHM offre un fort potentiel de développement et son aménagement est marqué par l'arrivée de projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation devant répondre plus que jamais aux impératifs de transition écologique dont le plan local, en cours d'élaboration, sera le moteur. La mobilité durable et intégrée est au cœur des projets et objectifs de l'Arrondissement et de ses partenaires, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Malgré les délais causés par le ralentissement des chantiers et des activités en raison de la pandémie, le développement s'est poursuivi aux quatre coins de l'Arrondissement et le nombre de permis délivrés est resté stable.
Plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou en démarrage aux abords des stations de métro, tels que l'Assomption Nord. D'autre part, des zones au passé industriel comme Assomption Sud-Longue-Pointe font l'objet d'une transformation majeure.

Le déploiement des démarches d'interaction citoyenne par quartier s'est poursuivi. Un processus de budget participatif a été mené dans le secteur Hochelaga, le dernier en date à faire l'objet d'un pareil exercice. Des ateliers d'échanges avec les partenaires et la population ont permis de hiérarchiser les aménagements mentionnés au plan directeur des parcs et espaces verts adopté au printemps.

Toujours dans le registre de la concertation, la démarche d'interaction menée avec les commerces et la population avoisinante en amont a permis le retour de la piétonnisation sur la rue Ontario, d'en bonifier les composantes et d'en faire un succès. Cette approche d'aménagement a donné lieu à d'autres initiatives d'appropriation citoyenne telles que les rues ludiques. D'autres espaces ont été déminéralisés

afin de réaliser un parcours de biodiversité. Des aménagements ont aussi été conçus pour bonifier des milieux de vie comme les balcons bleus de Tétreaultville et l'espace Beauclerk.

L'enjeu de l'itinérance a continué de mobiliser l'Arrondissement et ses partenaires. Un comité a été formé afin de trouver des pistes de solution plus durables et de favoriser une cohabitation harmonieuse avec tous les citoyennes et les citoyens.

Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une Administration mobilisée, fière et engagée dans la qualité de vie et le bien-être de sa population.

Autres réalisations de l'Arrondissement :
- Élaboration d'un plan annuel de verdissement;
- Plantation de 1 700 arbres sur le domaine public;
- Rénovation de cinq aires d'exercice canin;
- Réalisation de travaux de sécurisation aux abords de trois écoles;
- Poursuite de l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation;
- Création d'un inventaire des bâtiments patrimoniaux de Mercier;
- Intensification du soutien à l'instance de concertation citoyenne pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe;
- Lancement de la consultation citoyenne sur l'avenir du Centre Pierre-Charbonneau;
- Bonification du Fonds d'initiatives locales en développement social de 450 000 $.

Nos actions prioritaires en 2022
- Aménager un skatepark au parc Raymond-Préfontaine;
- Soutenir la mobilité active;
- Appuyer la biodiversité en mettant en place le mois des pollinisateurs en mai;
- Poursuivre la planification de l'aire transit-oriented development ou développement lié au transport collectif (TOD) Radisson;
- Effectuer la révision complète du règlement d'urbanisme;
- Réaliser le plan d'action local en développement social;
- Effectuer le diagnostic et la révision du Programme de sécurité urbaine;
- Concrétiser la stratégie de mitigation des deux zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Déposer le plan triennal MADA.

Arrondissement de Montréal-Nord

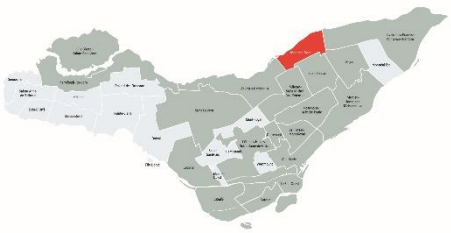

Population : 89 240 habitants
Superficie : 11,1 km2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 45,2 M$
PDI 2022-2031 : 48,5 M$
Effectif : 378,1 années-personnes

Profil
Montréal-Nord se classe au 10e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de Montréal et la concentration de personnes aînées y est particulièrement importante. Plus de deux personnes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Les cinq principaux pays d'origine des individus issus de l'immigration sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision
Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où les personnes de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élues, élus, et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un cadre où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi il épouse la vision du Plan stratégique Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques.
Voici quelques-unes des réalisations significatives :

Transition écologique
- Réaménagement majeur de cinq parcs, intégration de quatre jeux d'eau, réfection de trois chalets et poursuite du programme des ruelles vertes (quatre);
- Dans la poursuite des projets du Corridor vert, ouverture du nouveau Pôle aquatique (piscine rénovée, nouvel accès public, jeux d'eau et pataugeoire);
- Dévoilement de la Phase 1 du nouveau Plan directeur des parcs et de sa démarche participative.

Solidarité, équité et inclusion
- Poursuite de la mise en œuvre collaborative du plan d'action Équité, Diversité et Inclusion, voué au personnel;
- Coordination, et soutien à la poursuite, de la mise en œuvre des plans d'action collectifs Priorité jeunesse, Développement économique et Développement culturel;
- Ouverture du Pavillon du parc Henri-Bourassa, nouveau lieu emblématique du vivre ensemble et d'activités destinées aux jeunes et aux familles.

Démocratie et participation

- Dépôt du plan d'action collectif en habitation : aboutissement d'une démarche de co-construction par le Comité Fierté-Habitation;
- Coordination du plan d'action collectif culturel, dans le cadre des travaux de la nouvelle table de concertation en développement culturel;
- Chantier d'amélioration continue sur les mouvements de personnel (formation, affichage, admissibilité et affectations), en co-création avec le syndicat des cols bleus.

Innovation et créativité

- Réaménagement de la rue Jubinville (déminéralisation et verdissement) dans le cadre de la démarche d'urbanisme participatif du plan d'aménagement du Nord-Est, zone Revitalisation urbaine intégrée (RUI), avec les organismes du milieu et la population;
- Poursuite du plan collectif de propreté du secteur Nord-Est conçu par et pour les gens du milieu et installation de conteneurs semi-enfouis;
- Déploiement de 16 nouveaux panneaux d'interprétation historique dans le cadre du parcours de valorisation du patrimoine culturel.

Nos actions prioritaires en 2022

- Accélérer le déploiement des mesures d'apaisement de la circulation;
- Planifier le futur Centre Sportif;
- Mettre en œuvre le plan de développement social territorial 2021-2026, codéveloppé avec la Table de Quartier et les organismes du milieu;
- Mettre en œuvre un plan directeur d'aménagement des zones d'emploi avec nos partenaires économiques;
- Poursuivre l'aménagement des parcs et des espaces publics, notamment le parc du Coin du Nord, l'Espace Charleroi, les places publiques sur Pie-IX, la mini-forêt à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX;
- Poursuivre le soutien des organismes pour la prévention de la violence commise et subie par les jeunes;
- Participer à augmenter le plancher d'emploi à la suite de la dernière négociation de la Ville et du Syndicat des cols bleus et intégrer les nouvelles employées et les nouveaux employés permanents;
- Faire découvrir le nouvel aménagement du parc de la Maison Brignon-Dit-Lapierre et y déployer la programmation culturelle et le programme de mise en valeur du patrimoine;
- Poursuivre la mise aux normes et l'entretien des immeubles de l'Arrondissement : mairie, aréna Rolland, bibliothèque Henri-Bourassa, garage, espaces de travail et salles de repos des travaux publics, etc.

Arrondissement d'Outremont

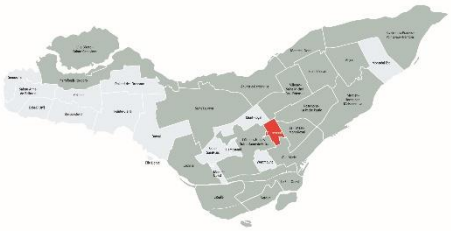

Population : 26 456 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2022 : 16,4 M$
PDI 2022-2031 : 25,6 M$
Effectif : 118,1 années-personnes

Profil
Possédant un patrimoine architectural exceptionnel lui conférant un cachet unique, l'Arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole du fait de sa position centrale et stratégique au cœur de l'île de Montréal et de sa proximité du centre-ville. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure au cœur de Montréal. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du REM, ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen y est de 38,5 ans et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir à la population d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire. Pour ce faire, Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants et en mettant en valeur son patrimoine historique, ses espaces verts et l'espace public.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement d'Outremont a été en mesure de réaliser des projets d'envergure au courant de l'année. En effet, la pandémie liée à la pandémie de COVID-19 a poussé l'équipe de direction et les personnes élues à repenser leurs manières de faire et à vouloir innover.

- Implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le secteur de l'avenue Bernard;
- Dépôt du rapport d'inventaire de gaz à effet de serre (GES) et démarche de mobilisation et de consultation citoyenne pour le développement du plan d'action local de réduction des GES, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques;
- Démarche de consultation citoyenne pour la sécurisation des déplacements à pied et en vélo sur les avenues Stuart, Bernard et Outremont;
- Lancement du plan de développement culturel;
- Dépôt du plan directeur des parcs et des bâtiments, à la suite d'une démarche de mobilisation et de consultation citoyenne;
- Refonte du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale d'Outremont.

Transition écologique

- Création de jardins à papillons et d'abris pour insectes bénéfiques, activités de sensibilisation et de plantation citoyennes, développement de l'agriculture urbaine et poursuite des projets de ruelles vertes dans l'Arrondissement;
- Aménagement et plantation du boulevard Saint-Joseph Ouest à la suite de la déminéralisation des trottoirs en 2020;
- Tenue de l'événement Cultivons Outremont;
- Adoption du plan de gestion de la forêt urbaine d'Outremont;
- Plantation de 48 arbres au printemps et planification de 92 autres plantations cet automne, en remplacement d'arbres abattus ou sur de nouveaux sites, pour un total prévu de 140 arbres.

Culture, Sports, loisirs et développement social

- Création d'une Table de quartier et implantation d'une Table de concertation bon voisinage;
- Tenue de six rencontres avec la Table de concertation bon voisinage coordonnées en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde;
- Programmation événementielle et culturelle renouvelée, incluant une mini-kermesse, installation d'œuvres d'art public éphémères et prestations artistiques surprises.

Parcs, infrastructures et installations

- Parachèvement de 0,45 km de rue dans le cadre du PRR 2020, incluant plusieurs aménagements sécuritaires permanents;
- Réfection complète de l'avenue Claude-Champagne (0,38 km) dans le cadre du PRR 2021, installation de 42 dos d'âne dans les rues et de 4 en ruelle;
- Réfection des terrains de tennis du parc F.X.-Garneau, du parc Joyce et du parc Saint-Viateur;
- Rénovation du chalet du parc Pratt;
- Rénovation de la bibliothèque Robert-Bourassa, rénovation du chalet du parc Joyce, installation des équipements de jeux dans le Parc Pierre-Dansereau;
- Engazonnement et verdissement du parc John-F.-Kennedy.

Nos actions prioritaires en 2022

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'Arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2022 auront comme axe principal la transition écologique. L'Arrondissement poursuivra ses efforts dans la réalisation des objectifs de ses différents outils de planification : la planification stratégique 2021-2025, le plan de développement culturel 2021-2026, le plan directeur des parcs et des bâtiments, le plan de gestion de la forêt urbaine.

Transition écologique

- Développer un projet de sensibilisation au zéro déchet;
- Poursuivre le plan de gestion de la foresterie urbaine et réaliser un plan maître de plantation.
- Planter une grande quantité d'arbres au sein de l'arrondissement;
- Finaliser le Plan d'action local de réduction des GES, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

Culture, Sports, loisirs et développement social

- Développer un programme de sécurité urbaine;
- Soutenir la mobilisation des organismes de l'arrondissement au sein de la future table de quartier ainsi que des tables sectorielles.

Parcs, infrastructures et installations

- Réaliser le plan directeur des rues et des ruelles résilientes et sécuritaires;
- Réaménager l'avenue McEachran;
- Réhabiliter par le gainage les conduites d'égouts et les conduites d'aqueducs;
- Remplacer les entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement;
- Réaliser le projet de sécurisation SÉCURI-T aux abords d'écoles (avenues Fairmount et de l'Épée);
- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Outremont;
- Restaurer l'aire de jeux du parc Outremont;
- Réaliser le plan d'action du plan directeur des parcs et des bâtiments.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

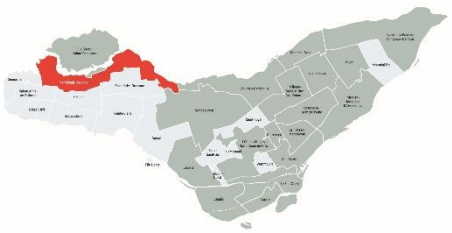

Population : 75 044 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2022 : 35 M$
PDI 2022-2031 : 58 M$
Effectif : 275,1 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'Île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils y bénéficient également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et sont propriétaires à 70 %. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision

Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyennes et citoyens au cours de cette année difficile. Des efforts importants ont été déployés au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Aménagement des plateaux sportifs aux parcs Alexander et Grier;
- Mise aux normes de divers bâtiments administratifs;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles des neufs logements ou plus, industries, commerces et écoles – Phase 1;
- Plan stratégique de l'Îlot St-Jean – Projet Connexion;
- Ouverture officielle de la piscine Versailles et du parc des Anciens-Combattants;
- Plantation de 625 arbres pour augmenter le patrimoine arboricole;
- Programmation déambulatoire des spectacles à travers les parcs de l'arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2022

- Concevoir le nouveau Parc Deauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux);
- Réaménager le Centre Culturel de Pierrefonds et le Centre Gerry-Robertson;
- Remplacer la surface synthétique au parc Grier;
- Réaménager le parc du Millénaire;
- Élaborer le guide d'aménagement du Projet Connexion;
- Réaliser le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du boulevard St-Charles.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

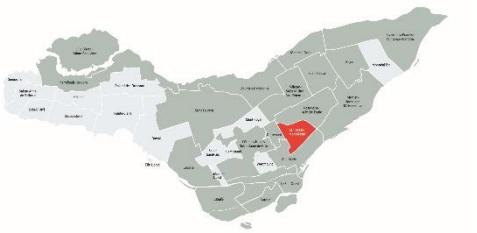

Population : 109 337 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2022 : 57 M$
Budget au PDI 2022-2031 : 57 M$
Effectif : 434,2 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes ainsi qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Près de 75 % de la population occupant un emploi ou étudiante de 15 ans ou plus utilise les transports actifs. Enfin, ses résidents et résidentes peuvent converser à la fois en français et en anglais dans une proportion de 69 % et 53 % sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Réalisations COVID-19

- Projets de piétonnisation estivale sur l'avenue Mont-Royal, la rue Duluth et le boulevard Saint-Laurent;
- Adoption d'un règlement proposant des règles adaptées aux tendances actuelles du milieu de la restauration et des bars, pour favoriser la relance des activités, accompagné de divers assouplissements réglementaires dans le contexte de la pandémie (permis de café-terrasse maintenu à 50 $, stationnement gratuit de 15 minutes pour les commandes pour emporter, etc.);
- Fonds local d'entraide en développement social de 150 000 $ avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (13 organismes soutenus);
- Création d'une halte chaleur pour les personnes autochtones en situation d'itinérance;
- Bibliothèques : programmation en ligne et offre de services pour contrer l'isolement et favoriser la réussite scolaire en période de pandémie.

Autres réalisations

- PDI, volet infrastructures : début des aménagements permanents des terrasses Roy, transformation de la terrasse Guindon et de la rue Franchère, réaménagements géométriques de tronçons de Napoléon et Marie-Anne et de l'intersection Marie-Anne/Messier, réfection de la rue Saint-Dominique, entre Mont-Royal et Villeneuve, remplacement de 56 entrées d'eau en plomb;

- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire sur Papineau (à l'angle de Laurier Est) et participation à la réalisation des axes cyclables Christophe-Colomb et De La Roche;
- Reconstruction de sections de trottoirs (plus de 80 sur le réseau local et de 50 sur Saint-Laurent et 82 sur Mont-Royal);
- Installation de 400 supports à vélo de type Gnox, dont 100 sur Saint-Denis, en plus de 150 cyclofixes.
- Aménagement de 10 ruelles vertes pour un total de 106 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Octroi d'un contrat de trois ans pour la plantation, l'entretien et l'arrosage des végétaux du Réseau express vélo (REV) Saint-Denis;
- Contributions de 426 000 $ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et 79 800 $ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables ainsi que 130 places gratuites en camp de jour pour des enfants vivant en HLM;
- Établissement du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sous le thème de la transition écologique;
- Mise sur pied de plans d'action en matière de cohabitation sociale et d'itinérance pour les secteurs Milton-Parc et du métro Mont-Royal, quatre rencontres citoyennes et contributions financières de 35 000 $;
- Quatre demandes de subvention totalisant 960 500 $ acceptées dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);
- Offre d'un service d'écrivaine publique et de prêt d'équipements sportifs d'hiver à la bibliothèque Mordecai-Richler et ouverture d'une jardinothèque dans les deux bibliothèques;
- Mise sur pied d'un projet pilote de bacs d'agriculture urbaine avec colonnes d'arrosage sur la terrasse Guindon;
- Réalisation de passages pour piétons (Laurier/des Érables) et pour écoliers (entre Cartier et Bordeaux);
- Dévoilement du Plan d'action vers le zéro déchet;
- Élaboration du plan d'action culturel 2021-2023, soutien aux actions culturelles sur le domaine public (plus de 80 prestations artistiques) et médiation culturelle-autochtonie;
- Accueil de l'organisme Robin des Bois (victime d'un incendie) au chalet-resto du parc La Fontaine;
- Réalisation de sondages relatifs aux attentes de la population à l'égard de l'offre de services (loisir culturel, sports et loisirs, chalet-resto du parc La Fontaine, maison de la culture et Bain Saint-Michel).

Nos actions prioritaires en 2022

- Rénover le pavillon des baigneurs, la piscine et la pataugeoire du parc Baldwin;
- Mettre aux normes et réaliser l'accessibilité universelle à la piscine Schubert;
- Refaire le terrain de soccer du parc Laurier; réaménager le parc Lucia-Kowaluk et le chemin Gilford (entre Saint-Denis et Rivard) et décontaminer le Champ des Possibles;
- Adopter un règlement novateur sur les démolitions intégrant une stratégie de gestion des déchets résiduels de construction;
- Mettre en œuvre ou participer à des projets stratégiques et d'envergure : Institut thoracique, musée de l'Holocauste, cour de service Mentana et occupations transitoires de la cité des Hospitalières;
- Réviser le Règlement d'urbanisme pour répondre aux enjeux de la transition écologique;
- Réaliser un plan directeur des parcs et des espaces verts;
- Rédiger le nouveau Plan d'action en développement social;
- Rédiger un plan d'action « Sport et saines habitudes de vie »;
- Rouvrir le Bain Saint-Michel et installer une patinoire réfrigérée temporaire sur Émile-Duployé;
- Lancer des appels de projets pour l'occupation du centre Laurier et de la Caserne 26;
- Réviser les programmes en sports et loisirs.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

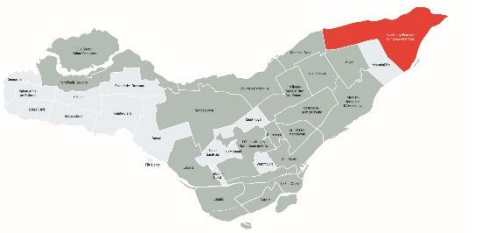

Population : 115 151 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2022 : 64,4 M$
PDI 2022-2031 : 127,9 M$
Effectif : 434,5 années-personnes

Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable à plusieurs niveaux, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'Arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, avec 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, l'italien et l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % des travailleurs. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision

L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux et pour faciliter l'accès aux institutions du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire offre les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

La pandémie a continué de bouleverser la planification des activités et de certains projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a poursuivi le déploiement de son plan de reprise des activités, la réouverture des installations et le soutien aux organismes partenaires. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, laquelle a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes sanitaires de la Santé publique.

Que ce soit par l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire ou par la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine, l'année 2021 a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, ainsi que la revitalisation des parcs et lieux publics.

- Adoption de la Planification stratégique 2021-2031 de l'Arrondissement s'articulant autour de cinq grandes orientations stratégiques avec un plan d'action à réviser en 2026;
- Aménagement du parc St-Joseph, premier parc accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une aire de jeux inclusive, des jeux d'eau et un bâtiment sanitaire;
- Construction d'un chalet au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement du parc « La Traversée », l'un des plus longs parcs linéaires de l'île de Montréal, dont un sentier multifonctionnel de 4,25 km, des haltes détentes et du mobilier urbain;
- Continuation de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et de l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles;
- Prolongation des démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur;
- Revitalisation de l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants en collaboration avec le gouvernement du Québec (transport collectif et actif, navette fluviale, décontamination des sols);
- Bonification des ressources humaines et financières pour la gestion de l'arbre sur le territoire, afin de pouvoir poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne;
- Investissement dans la lutte à la délinquance et au programme de prévention de la violence chez les jeunes.

Nos actions prioritaires en 2022

- Développer un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Continuer la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres d'ici à 2026;
- Poursuivre la planification du projet Espace Rivière;
- Continuer d'offrir du soutien aux organismes communautaires;
- Effectuer des travaux de mise aux normes au Complexe sportif et culturel St-Jean-Vianney permettant de bonifier l'offre de service aux citoyens;
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le Centre aquatique de Rivière-des-Prairies;
- Mettre aux normes le Centre communautaire Roussin;
- Refaire le terrain de soccer synthétique et la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Refaire le terrain de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies;
- Réaliser l'éclairage du terrain de basketball et aménager le pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménager des aires de jeux et de mobilier aux parcs Jean-Jacques-Rousseau et Jeanne-Lapierre;
- Aménager des parcs à chien à Pointe-aux-Trembles et à Rivière-des-Prairies;
- Mettre aux normes les jardins communautaires existants;
- Effectuer des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

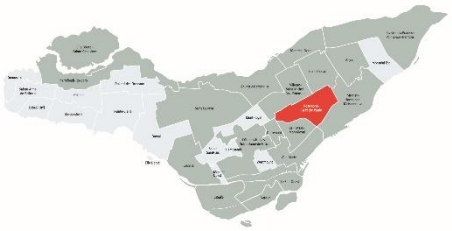

Population : 149 268 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 65,4 M$
PDI 2022-2031 : 88,4 M$
Effectif : 688,8 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, où la vie de quartier est florissante et animée. La population apprécie le vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes et saillies verdies ainsi que les parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % de la population qui travaille utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

Vision

Déjà bien engagé dans la transition écologique, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, et mise sur une gestion efficiente et novatrice, orientée vers les besoins de la population. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réduction des déchets à la source, et il encourage l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale. Doté d'un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, il vise la création de milieux de vie verts et actifs.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Misant sur des actions en phase avec la transition écologique et les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, l'Arrondissement développe le territoire sur une échelle humaine, en assurant une offre de services permettant à la population de s'épanouir. Ainsi, plusieurs initiatives visant l'apaisement de la circulation et la mobilité durable se sont concrétisées, notamment avec l'implantation de nouveaux aménagements cyclables sécuritaires, l'ajout de 700 supports à vélos, la création d'une rue conviviale estivale sur Saint-Zotique Est, la sécurisation de zones scolaires et la construction de saillies verdies favorisant la captation des eaux de ruissellement.

En termes de verdissement, l'Arrondissement a procédé à la plantation de 2 000 arbres sur l'ensemble du territoire; accueilli les deux premières micro-forêts montréalaises, où plus de 1 200 arbres ont été plantés par la communauté; procédé à la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces à la place Shamrock; et poursuivi ses démarches pour augmenter le nombre de ruelles vertes, jardins de rues, saillies végétalisées.

Outre la poursuite du programme Projets participatifs citoyens, qui a permis à 11 milieux de vie d'élaborer une cinquantaine d'initiatives en 2021, l'Arrondissement a piloté deux importantes démarches de participation citoyenne : la première, plus locale, sur le réaménagement du parc Montcalm, la seconde à l'échelle du territoire, sur les mesures de sécurisation des espaces publics dans les milieux de vie verts et

actifs. Deux projets pilotes de rues-écoles et cinq projets de ruelles actives sont par ailleurs issus de cette démarche innovante.

Précurseur d'actions ciblées en développement durable, l'Arrondissement a implanté la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) et immeubles de plus de 8 logements de deux secteurs, a orchestré deux Défis Zéro déchet dans les commerces, et a établi un partenariat avec la Chaire de transition écologique et la Chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'UQAM.

La population a pu profiter d'installations bonifiées, notamment grâce à la réfection des trois terrains de balle au parc du Pélican; l'aménagement d'une section boisée au parc Rosemont, la réfection des toitures de chalet aux parcs Lafond, Montcalm et Joseph-Paré; la remise à niveau intérieure de la bibliothèque de Rosemont; la réfection de la pataugeoire, des jeux d'eau et du chalet au parc de la Louisiane; et la réfection de l'éclairage, du sentier et du terrain de pétanque au parc de la Cité-Jardin.

D'importants outils de planification ont par ailleurs été adoptés par l'Arrondissement : Plan maître de plantation, Plan directeur en loisir, Plan directeur en culture, Politique d'agriculture urbaine.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM) dans 14 arrondissements. Cette direction a notamment procédé au marquage de 7 160 passages piétons, 5 203 lignes d'arrêts et 4 769 passages écoliers; tracé plus de 427 km du réseau cyclable montréalais; mis en place des processus de recyclage de composantes électriques et électroniques des feux de circulation; diversifié ses activités en ajoutant à son offre l'entretien des bornes de recharge électriques sur rue et l'entretien des caméras de surveillance sur le territoire montréalais; programmé plus de 475 contrôleurs de feu de circulation; et mis aux normes ou ajouté plus de 53 feux piétons.

Les conséquences de COVID-19 ont continué d'avoir un impact sur les activités de l'Arrondissement. Pour améliorer l'expérience de la population, qui a plus que jamais investi les parcs et espaces publics, l'Administration a dû investir davantage dans ses activités de nettoyage en plus d'ajouter des toilettes portatives. L'offre de service en culture, sports et loisirs s'est fort bien adaptée aux mesures sanitaires, les équipes étant allées à la rencontre du public dans les quartiers : concerts dans les ruelles, chasse au trésor, marquage ludique au sol, loisir libre-service et aménagement de buttes de glissade en sont quelques exemples.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les interventions visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers;
- Poursuivre l'amélioration des installations;
- Aménager un nouveau parc : Annie-Montgomery;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm et à la phase deux du parc Rosemont;
- Réaliser diverses actions prévues aux Plans adoptés en 2021;
- Apaiser la circulation et sécuriser les rues, ruelles et abords d'écoles;
- Poursuivre l'expansion du réseau cyclable et ajouter 700 supports à vélos.

Arrondissement de Saint-Laurent

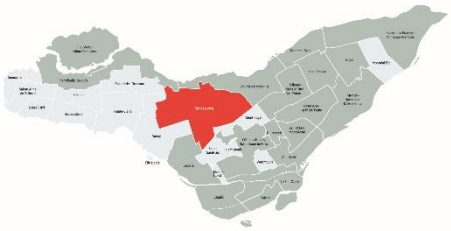

Population : 106 927 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2022 : 76,6 M$
PDI 2022-2031 : 96,2 M$
Effectif : 578,8 années-personnes

Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'Arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % du territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Regroupant 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Avec ses deux bibliothèques, son centre des loisirs, son complexe sportif, son aréna et une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent abrite près de 107 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Pendant la dernière année, l'Arrondissement a tiré parti du ralentissement causé par la pandémie pour lancer un exercice de réflexion approfondi sur l'avenir de la communauté, auquel ont pris part ses employées et ses employés, la population, ainsi que des représentants des secteurs communautaire, institutionnel et industriel. Ceci a mené à l'élaboration de son Plan stratégique 2022-2025, dans lequel il a inscrit la vision suivante : « Saint-Laurent représente un milieu de vie accueillant pour s'enraciner, grandir et s'épanouir, qui inspire par son dynamisme et son leadership innovant et durable. »

Guidant l'Arrondissement dans le choix de ses actions et projets pour les quatre prochaines années, cet encadrement déposé en septembre 2021 a déjà porté ses fruits avec la concrétisation un mois plus tard de la première action qu'il visait, soit l'adoption d'un plan d'urgence climatique 2021-2030.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Définition d'un plan stratégique 2022-2025 avec le concours du personnel, de la communauté et de partenaires de divers milieux;
- Élaboration d'un plan d'urgence climatique 2021-2030 visant une cible commune pour les secteurs corporatif et collectif de 55 % de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2030;
- Réalisation d'une série de travaux destinés à assurer la sécurité et la convivialité des déplacements des piétons sur le territoire;
- Amélioration de l'accessibilité universelle à la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et au Centre des loisirs;
- Réalisation du parcours Chameran, un nouvel espace commun se composant d'œuvres ludiques et colorées;
- Création de nouveaux aménagements dans de nombreux parcs, dont des terrains sportifs et des modules de jeu;

- Achèvement des travaux entrepris à la mairie et à l'aréna Raymond-Bourque afin notamment d'en réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre;
- Lancement d'un projet-pilote de collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements ou plus.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre le réaménagement de plusieurs parcs, incluant le remplacement de bassins de piscines et la réfection de terrains sportifs;
- Poursuivre la création du Corridor de biodiversité, une infrastructure de 450 hectares qui permettra à la population de mieux cohabiter avec la nature;
- Rénover le centre préscolaire du Centre des loisirs, qui offre une vaste programmation d'activités;
- Restaurer la maison Robert-Bélanger, un ancien bâtiment témoignant de l'histoire de la communauté;
- Réaménager le centre d'exposition Lethbridge de la bibliothèque du Boisé;
- Concrétiser le projet de création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Poursuivre la conversion au DEL des lampadaires sportifs et décoratifs dans les parcs;
- Mettre à niveau les parcs canins.

Arrondissement de Saint-Léonard

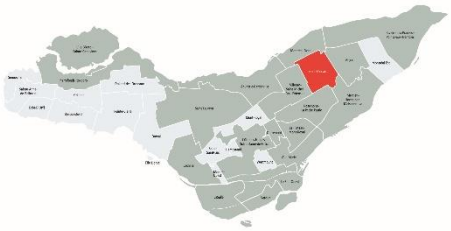

Population : 84 116 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2022 : 39,4 M$
PDI 2022-2031 : 68,6 M$
Effectif : 247,9 années-personnes

Profil

L'Arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, la population immigrante représente 49 %, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans ou plus totalisent ensemble 45 %. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et d'aînés. Près de 92 % des Léonardoises et Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

Vision

La vision de l'Arrondissement de Saint-Léonard exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici à 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro et du REM, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la mise aux normes des bâtiments et des installations et pour la transition écologique s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élues et élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs dans les stratégies du plan stratégique Saint-Léonard 2030, lesquelles visent l'optimisation de l'offre de service, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2021, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions en lien avec la sécurité urbaine, dont l'ajout d'animateurs et d'intervenants, en collaboration avec les organismes du milieu, l'augmentation du nombre de cadets de police en vélo et l'embauche d'une firme privée qui fournit des agents de sécurité patrouillant en voiture le territoire durant tout l'été, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;

- Plantation de 1 000 arbres pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée et réalisation du plan d'élagage cyclique et de l'élagage ponctuel comprenant plus de 2 200 arbres.
- Révision et amélioration des opérations de déneigement et de chargement de la neige;
- Bonification du service au comptoir pour faciliter la délivrance des permis et le traitement de plus de 8 000 requêtes citoyennes reçues au comptoir, au téléphone ou par courriel;
- Réalisation du projet pilote sur la rue de Belmont visant notamment l'ajout de petits bassins de rétention de l'eau sous les trottoirs afin d'atténuer les risques associés à des pluies abondantes;
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de 13 rues et réfection de plus de 550 mètres linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Construction de 26 saillies de trottoir aux abords des écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ);
- Aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin;
- Agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Aménagement d'une surface de gazon synthétique dans l'aire de jeu des 18 mois à 5 ans du parc Hébert, conversion de deux terrains de tennis en six terrains de tennis léger (pickleball) au parc Giuseppe-Garibaldi, réaménagement de la partie est du parc Pie-XII et remplacement de la surface synthétique du terrain du stade Hébert, financé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Remplacement de portes et de fenêtres dans six pavillons de parc;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements ou plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au nord du boulevard Robert ainsi que dans plusieurs bâtiments municipaux;
- Adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour la rue Jean-Talon Est, en lien avec le projet de prolongement de la ligne bleue du métro.

Nos actions prioritaires en 2022

- Accroître le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, tout en maintenant le nombre de cadets policiers à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouveau miniparc sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de soccer et de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et la réfection des terrains de tennis au parc Ferland;
- Poursuivre les efforts en matière de développement durable au moyen de l'adoption d'un premier Plan climat de Saint-Léonard, des actions de verdissement du territoire et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux;
- Accroître la sécurité des déplacements par l'introduction du marquage des rues locales au plan global de l'Arrondissement;
- Améliorer la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs;
- Finaliser l'implantation de la collecte de résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire pour les immeubles de neuf logements ou plus ainsi que dans les ICI;
- Adopter le premier plan d'action local en développement social de Saint-Léonard;
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de COVID-19 dans l'Arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

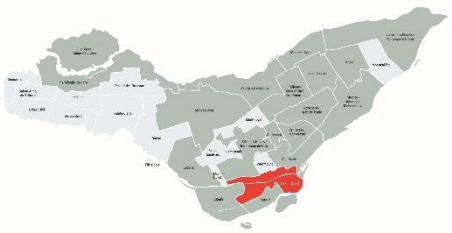

Population : 85 818 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2022 : 59,7 M$
PDI 2022-2031 : 58,4 M$
Effectif : 427,1 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés à la population, notamment 1 maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision

L'Arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement Le Sud-Ouest se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2021

L'année 2021 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec le Plan stratégique Montréal 2030 :

- Mise en place de la section transition écologique et adoption du Plan d'action local en transition écologique du Sud-Ouest, fruit d'une démarche participative avec la population;
- Distribution à la population et aux groupes communautaires de 30 000 végétaux favorables à la biodiversité et plantation de 500 arbres;
- Plantation de vignes sur quatre édifices dans le secteur de Griffintown par des personnes soutenues par l'Éco-quartier Sud-Ouest et Canal Bleu;
- Renouvellement de la contribution financière de 100 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour la continuité du Programme de soutien à la diversité commerciale pour 2021-2022;
- Création d'un Fonds de soutien de 300 000 $ pour appuyer des projets locaux structurants, porteurs et durables visant à dynamiser les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social Turcot (PDUÉS);
- Mise sur pied d'une équipe dédiée aux populations en situation d'itinérance disponible 7 jours sur 7;
- Abolition des frais de retard dans les quatre bibliothèques du Sud-Ouest;

- Lutte contre le phénomène des « rénovictions » par un encadrement réglementaire restrictif et des mesures administratives innovantes;
- Lancement de la grande Consultation jeunesse sur diverses plateformes et sur le terrain afin de définir les besoins des 15-29 ans et les moyens d'y répondre;
- Consultation publique et ateliers de cocréation sur la nouvelle place Saint-Henri et ses abords.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Entretien accru de 100 parcs et espaces verts avec l'ajout de 40 poubelles, 50 bacs roulants à déchets et de recyclage et 6 brumisateurs, dont 4 conçus à l'interne pour s'adapter aux besoins de la population en période de pandémie et de chaleur accablante;
- Création d'un futur Carrefour communautaire dans les quartiers Émard et Saint-Paul par l'acquisition de l'immeuble de la Caisse Desjardins;
- Aménagement du Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine pour favoriser le déplacement actif et améliorer la connectivité de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne avec les autres secteurs de la ville, notamment via le REV de la rue Peel;
- Des investissements de près de 2 M$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts;
- Des investissements de 500 000 $ dans la lutte contre les changements climatiques et îlots de chaleur.

Nos actions prioritaires en 2022

- Bonifier le service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques, notamment avec l'ajout de ressources supplémentaires dédiées;
- Développer et mettre en place un plan d'action visant à améliorer les services aux populations vulnérables, dont les populations en situation d'itinérance;
- Multiplier nos actions en transition écologique avec la création d'un fonds vert dédié au financement d'initiatives additionnelles dans la communauté;
- Élaborer et déployer un programme d'entretien préventif de nos infrastructures;
- Planifier les grands projets : Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) Saint-Charles, rénovation-reconstruction du Centre Gadbois, mise en place du Carrefour communautaire Émard-Saint-Paul, technologie RFID III aux bibliothèques Georges-Vanier et Marie-Uguay visant le prêt et retour en libre-service;
- Poursuivre le réaménagement, l'embellissement et le rajeunissement de nos parcs;
- Élaborer un Plan local de déplacement et maintenir les investissements dans les mesures d'apaisement de la circulation;
- Appuyés par le financement de 5,8 M$ du PDI local, des contributions provenant de fonds dédiés et la participation de divers partenaires, des investissements de 19,8 M$ sont prévus au PDI 2022 :
    - 4,1 M$ en infrastructures urbaines;
    - 3,6 M$ pour l'aménagement et la mise-à-niveau de parcs;
    - 11,8 M$ pour les immeubles de l'arrondissement;
    - 0,3 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

Arrondissement de Verdun

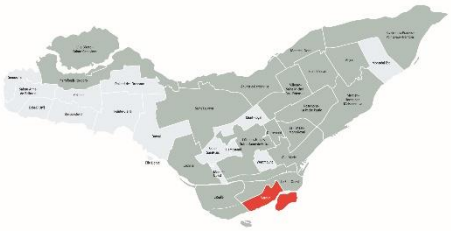

Population : 73 270 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2022 : 38,6 M$
PDI 2022-2031 : 41,2 M$
Effectif : 322,2 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal et bordé par le fleuve et par le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du Saint-Laurent et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement (66 %) est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée. Une personne sur quatre est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 $ et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision

L'Arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache, le Festival de international de jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux plan stratégique de développement 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations en 2021

- Refonte visant à simplifier la réglementation en urbanisme pour la population de Verdun et faciliter la délivrance de permis;
- Adoption d'un énoncé de vision pour le redéveloppement mixte du secteur Hickson-Dupuis visant à y intégrer des logements abordables tout en conservant des emplois;
- Piétonnisation de la rue Wellington et projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun visant à inciter la population à favoriser ces modes de transport actif;
- Plantation de 688 arbres et ajout de 755 arbres dans la mise en place de micro-forêts et de plantations dans le Domaine Saint-Paul, contribuant à la transition écologique;
- Amélioration de la sécurité des rues, des ruelles et aux abords des écoles dans le cadre de l'approche « Vision Zéro » par l'ajout de dos d'âne, de panneaux d'arrêts et de saillies de trottoirs sur au moins 20 tronçons;
- Tenue de six démarches de consultations publiques pour des projets de parcs et équipements collectifs visant à accroître la participation et l'engagement citoyen à la vie publique et les positionner au cœur des processus de décision;

- Réfection de la 5e avenue en tenant compte des éléments de développement durable, verdissement, réduction des îlots de chaleur, accessibilité universelle et mobilité active;
- Lancement d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire, en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, pour le réaménagement du parc Dan-Hanganu (Elgar) dans le quartier de L'Île-des-Sœurs (réaménagement visant à améliorer la qualité paysagère de cet espace public et l'expérience citoyenne ainsi qu'à rendre hommage à l'architecte Dan S. Hanganu);
- Réaménagement et amélioration de divers espaces publics : travaux de réfection du chalet au parc Beurling, parc des Madelinots, œuvre d'art Les Madeliniennes et aire d'exercice canin au parc Champion;
- Ajout d'un terrain de soccer, d'une rampe de skate à L'Île-des-Sœurs, du sentier des Coquelicots au parc Reine Elizabeth et de mobilier urbain dans le parc riverain (balançoires, tables de pique-nique, bancs, etc.);
- Amélioration de l'accessibilité universelle au Centre communautaire Marcel-Giroux, parc Archie Wilcox, parc de La Fontaine et parc Poirier afin d'offrir un milieu de vie sans obstacle.

Nos actions prioritaires en 2022

- Terminer le projet d'aménagement de compensation et de renaturalisation de la plage;
- En collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, poursuivre la planification de la construction d'un centre aquatique et réaliser le projet de réfection du chalet du Natatorium;
- Finaliser les travaux de mise aux normes à l'Auditorium de Verdun liés au volet événementiel et à l'implantation de son modèle d'affaires;
- Réduire les délais d'obtention de permis de construction et ainsi contribuer à offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible;
- Poursuivre la planification de deux importants secteurs de développement : Pointe-Nord à L'Île-des-Sœurs (PPU) et secteur Hickson-Dupuis, pour mieux répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens en matière d'habitation;
- Finaliser les ajustements réglementaires en urbanisme, suivant la refonte adoptée en 2021, afin de mieux encadrer le développement des projets et faciliter la délivrance des permis;
- Réaliser les projets du parc du Souvenir, le nouveau bol du skatepark au parc Arthur-Therrien et la piste à rouleau (pump track) à L'Île-des-Sœurs;
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités - volet travaux publics, dans un contexte d'optimisation;
- Élaborer un plan de développement de la communauté nourricière (PDCN) afin d'encourager l'agriculture urbaine et de favoriser l'accessibilité à une nourriture de qualité et locale dans tous les milieux de vie de Verdun;
- Contribuer à la réalisation du projet novateur Jardin Ethel, inscrit au budget participatif de Montréal;
- Poursuivre les efforts visant l'accélération de la transition écologique par la plantation de 900 arbres.

Arrondissement de Ville-Marie

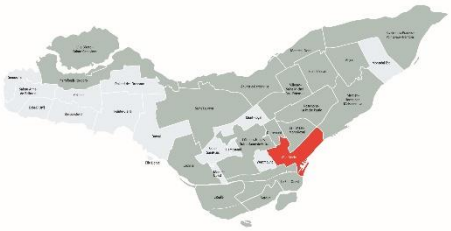

Population : 96 906 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2022 : 99,4 M$
PDI 2022-2031 : 141,9 M$
Effectif : 590,6 années-personnes

Profil
Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'Arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 96 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'Arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des résidents, des commerçants, mais aussi des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir des milieux de vie de qualité à échelle humaine à sa population; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout, en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2021
L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population et de rendre le territoire plus accueillant.

Réaménagements de rue bonifiés avec une gestion innovante des eaux de ruissellement, élargissements de trottoirs permettant l'accessibilité universelle, verdissement de ruelles, ajout de saillies comme mesure d'apaisement de la circulation : les projets en mobilité et en transition écologique ont, cette année encore, beaucoup occupé les équipes de l'Arrondissement. Le coup d'envoi de ces travaux a été lancé par le projet de réaménagement de la rue Parthenais, auquel se sont ajoutés ceux des rues Coupal, de Rouen, de Versailles et de l'avenue Goulet. Ces travaux, comme le prévoit le Plan local de déplacement 2020-2030 de Ville-Marie, visent à assurer la réfection de nos infrastructures et de nos rues, et à les réaménager selon les lignes directrices d'une mobilité durable et de transition écologique.

De nouveaux aménagements sont également proposés pour les passages Sainte-Rose et les passages du secteur Victor-Hugo, qui contribuent à rendre ces lieux encore plus attrayants et à en faire des espaces conviviaux et sécuritaires pour les personnes résidents à proximité et leur famille.

Fruit d'une démarche consultative avec les communautés riveraines et LGBTQ2+, les organismes communautaires et divers intervenants, le parc de l'Espoir a également été réaménagé, avec la volonté de respecter la mémoire du lieu, tout en le rendant plus accessible et plus vert.

Ville-Marie propose aussi des transformations importantes pour le secteur des Faubourgs. Adopté au printemps 2021, le Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs représente le début d'un nouveau chapitre pour ce secteur névralgique, alors que les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2022

- Poursuivre les investissements déployés ces dernières années dans la bonification des bâtiments de l'Arrondissement et dans l'aménagement et la revitalisation des espaces publics, afin de les repenser pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de ruelles porteurs pour la population afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont ceux :
    - De la rue Ottawa, qui sera transformée en place publique permanente;
    - Du site patrimonial du parc Fleury-Mesplet;
    - Du parc Olivier-Robert;
    - Du parc Percy-Walters, dont la clôture, l'escalier Redpath, le système de drainage et l'engazonnement seront refaits;
    - Du parc Summerhill, où sera notamment ajoutée une installation de *Trekfit*.
- Continuer les efforts entrepris pour la propreté du domaine public de même que la réfection routière, dont celle de la rue Saint-Christophe et par l'ajout de nouvelles saillies de trottoir, afin de verdir et sécuriser les déplacements;
- Allouer des sommes importantes à la protection et à l'entretien des installations de l'Arrondissement afin d'offrir des services dans des bâtiments qui répondent aux normes actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité, d'inclusion, d'équipements et d'environnement, dont :
    - L'aménagement des espaces intérieurs du nouveau centre Sanaaq, qui regroupera une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces sociocommunautaires;
    - Le réaménagement de l'aire d'accueil et remplacer le système de climatisation du centre Jean-Claude-Malépart;
    - La réfection du bâtiment de la cour de voirie satellite Côte-des-Neiges;
    - La mise à niveau des bâtiments abritant la maison de la culture Janine-Sutto et l'aréna Camillien-Houde;
    - La mise aux normes les issues de secours et l'accessibilité universelle (ascenseurs et toilettes) du centre communautaire Alexandre-DeSève.
- Prendre en charge la gestion de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville, tels que l'esplanade Tranquille ou le square Viger.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

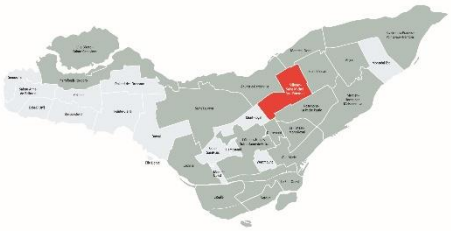

Population : 148 586 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2022 : 61,7 M$
PDI 2022-2031 : 81,3 M$
Effectif : 424,5 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) abrite une population jeune, dynamique et multiethnique ainsi que des institutions reconnues internationalement. Il se classe au 3e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population.

Hautement métissés, ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. VSP participe à la notoriété de Montréal, notamment grâce au Complexe environnemental de Saint-Michel, à l'Omnium Banque Nationale présenté par Rogers, à la Cité des arts du cirque regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque ainsi qu'aux deux grands parcs Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs auxquels les citoyennes et les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

Notre impact et nos réalisations en 2021

Transition écologique

- Plantation de 1 830 arbres et de plus de 5 000 vivaces et graminées, dont 3 300 dans l'allée Léo-Bricault des Habitations Saint-Michel Nord;
- Ajout de plus de 250 arbres et arbustes dans les parcs locaux et création de 12 nouvelles ruelles vertes.
- Aménagement de la rue Saint-André, entre les rues Villeray et Everett par l'ajout d'une quarantaine d'arbres avec des fosses drainantes et d'une place publique sur la rue Faillon entre les rues Saint-André et Saint-Hubert;
- Application du principe de biodiversité à l'ensemble des projets d'aménagement des parcs.

Mobilité et sécurité

- Implantation permanente d'un axe cyclable sur la rue Villeray entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Boyer;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau entre les rues Saint-Denis et De Gaspé, en intégrant de l'art public, et ce, pour la deuxième année de suite;
- Aménagement d'une place éphémère sur la rue De Castelnau entre les rues Saint-André et Saint-Hubert;

- Analyse du quartier de Parc-Extension en matière de sécurité et mobilité pour y implanter des mesures d'apaisement de la circulation et ajout de mesures dans plusieurs rues locales.

Services aux citoyennes et citoyens
- Réaménagement de cinq parcs (René-Goupil, De Turin, Julie-Hamelin, Birnam et Nicolas-Tillemont) et réfection complète de deux chalets de parc (Howard et Saint-Damase);
- Mise aux normes de la pataugeoire et mise à niveau du chalet du parc Nicolas-Tillemont;
- Installation de deux microbibliothèques au parc du Centenaire-de-Parc-Extension;
- Maintien de l'offre de service en ligne pour la délivrance des permis de construction;
- Adoption de trois projets de logements sociaux totalisant 79 logements;
- Analyse exhaustive du modèle du programme des jardins communautaires en vue d'une refonte;
- Adoption d'un plan de propreté pour l'Arrondissement avec de nouveaux outils de communication;
- Déploiement de la technologie RFID à la bibliothèque de Parc-Extension permettant le prêt en libre-service.

Nos actions prioritaires en 2022

Transition écologique et verdissement
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces;
- Protéger et augmenter la biodiversité, assurer la pérennité des ressources et poursuivre l'implantation de nouvelles ruelles vertes;
- Intégrer les concepts de transition écologique dans les projets de réaménagement;
- Implanter un cadre réglementaire pour l'ensemble des zones de stationnement;
- Contribuer au développement d'une économie plus verte et inclusive en encourageant, notamment, l'achat local et écoresponsable;
- Optimiser les opérations de déneigement et d'épandage de sels et d'abrasifs de la chaussée ainsi que des trottoirs en ayant recours à des stratégies et à des ressources respectueuses de l'environnement.

Mobilité et sécurité
- Favoriser les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité durable et un réseau cyclable connecté et sécuritaire;
- Se doter d'un cadre réglementaire en matière d'apaisement de la circulation;
- Maintenir la lutte et la prévention en matière d'insalubrité des logements;
- Contribuer à développer la réflexion sur le développement de l'aménagement du territoire de l'arrondissement afin que ce dernier soit intégré au Plan d'urbanisme de Montréal;
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.

Services aux citoyennes et citoyens
- Maintenir le déploiement de logements sociaux;
- Accroître la démocratie participative afin que les citoyennes, les citoyens et les enfants, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration et au développement de leur milieu de vie;
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de service à la population tout en maintenant une offre traditionnelle, en présentiel, répondant aux enjeux de fracture numérique présents sur le territoire;
- Poursuivre le réaménagement d'espaces verts, d'installations sportives et de mobilier pour le bien-être de la population en y intégrant le concept d'accessibilité universelle;
- Favoriser l'émergence d'un tissu économique dynamique et structuré en fournissant un soutien aux commerçants, notamment dans le processus de création de Société de développement commercial.

Budget de fonctionnement 2022 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales, il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Avant le comblement du déficit de l'agglomération, les dépenses de fonctionnement 2022 de la Ville de Montréal s'élevaient à 6 246,2 M$ soit une hausse de 79,7 M$, ou 1,3 %, par rapport au budget 2021.

La Ville de Montréal a choisi de combler entièrement, dans son budget 2022, le déficit cumulé au 31 décembre 2020 de l'agglomération. Cette dépense extraordinaire non récurrente porte le budget 2022 à 6 457,5 M$, soit une hausse de 291 M$, ou 4,7 %, par rapport au budget 2021.

D'autres variations importantes pour certains postes de dépenses sont observées au budget de 2022, notamment :

- Une hausse de 56,5 M$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour la création de différentes équipes majoritairement subventionnées;
- Une hausse de 36,5 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 35,5 M$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification de 20 M$ de l'entente Réflexe-Montréal – volet développement économique;
- Une augmentation de 6 M$ pour l'intégration de la Biosphère dans les installations d'Espace pour la vie;
- Une augmentation nette de la contribution à l'ARTM de 4,6 M$. Cette variation nette est le résultat d'une hausse de 14,7 M$ de la contribution de base, d'une hausse de 9,9 M$ de l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés et d'une diminution de 20 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL;
- Une hausse de 3 M$ des budgets dédiés à la lutte contre l'itinérance.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 694 937,6	3 707 429,0	3 799 500,3
Paiements tenant lieu de taxes	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 832,6	285 332,6	265 090,6
Quotes-parts	397 246,2	418 105,5	425 936,3	424 495,7	437 578,1	437 575,9	484 349,3
Transferts	350 701,8	283 067,9	358 667,5	825 162,1	572 506,8	411 672,6	460 960,8
Services rendus	314 394,6	313 509,9	313 994,7	281 776,8	324 835,8	361 188,3	382 482,2
Amendes et pénalités	172 813,9	189 033,7	179 462,7	129 092,7	165 205,7	219 265,1	218 686,9
Imposition de droits	265 881,7	318 972,4	369 331,9	342 278,0	368 371,9	279 006,8	351 927,7
Intérêts	144 569,7	160 801,1	172 725,6	148 581,6	171 239,8	171 239,8	165 827,4
Autres revenus	43 132,2	52 145,7	42 953,1	39 553,7	25 985,8	17 544,4	24 506,1
Affectation de revenus	223 075,1	158 136,6	226 496,9	220 936,8	368 394,1	276 244,2	304 178,4
Total – Revenus	**5 515 280,2**	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 352 060,5**	**6 414 888,2**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	195 553,7	195 296,3	194 820,4	205 735,2	228 027,0	228 647,0	226 129,6
Sécurité publique	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,5	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	336 859,0	340 422,9	357 591,5	346 187,3	387 019,9	380 193,8	371 929,9
Mobilité et attractivité	428 840,3	430 656,2	495 527,3	484 470,2	583 671,5	504 643,8	512 479,9
Qualité de vie	398 727,1	430 961,9	478 500,5	506 852,2	710 767,6	621 447,8	594 283,1
Service aux citoyens	206 199,2	209 198,1	215 238,1	207 270,3	232 536,8	223 542,7	229 387,0
Arrondissements	872 422,3	883 347,8	914 463,4	880 196,9	980 576,9	941 624,6	977 111,8
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 474 242,9**	**3 502 049,6**	**3 692 425,0**	**3 766 376,7**	**4 245 876,2**	**3 929 747,2**	**3 998 248,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	748 072,8	763 845,9	780 813,6	762 212,2	852 423,5	878 932,9	901 217,7
Paiement au comptant d'immobilisations	333 674,4	379 198,4	454 851,5	694 277,0	362 203,0	394 638,0	399 318,2
Total – Dépenses de financement	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 456 489,2**	**1 214 626,5**	**1 273 570,9**	**1 300 535,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	211 707,3	173 780,6	134 997,5	193 748,2	202 727,0	250 724,5	443 891,4
Dépenses de contributions	653 414,2	652 895,2	647 284,0	729 308,5	753 965,9	753 879,5	756 672,4
Total – Autres dépenses corporatives	**865 121,5**	**826 675,8**	**782 281,5**	**923 056,7**	**956 692,9**	**1 004 604,0**	**1 200 563,8**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(45 341,3)**	**(44 195,5)**	**(42 523,9)**	**(40 858,3)**	**(43 746,9)**	**(41 423,4)**	**(41 838,0)**
Total – Dépenses[2]	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,3**	**6 373 448,7**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**41 439,5**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40 M$ en 2021 et 40,2 M$ en 2022. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,4 M$ au budget de 2021 et de 1,6 M$ au budget de 2022.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,6 M$ en 2022) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 296,7 M$ en 2022).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 644 327,3	3 657 338,7	3 748 880,0
Paiements tenant lieu de taxes	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 832,6	285 332,6	265 090,6
Transferts	239 888,5	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 044,9	215 204,8	231 027,5
Services rendus	262 512,4	256 932,6	254 509,4	230 245,8	265 886,3	298 826,4	319 764,0
Amendes et pénalités	93 741,7	103 096,2	94 430,2	68 581,5	84 918,7	109 703,9	109 125,1
Imposition de droits	263 952,7	317 009,6	367 493,5	341 774,7	366 393,1	277 037,6	351 690,7
Intérêts	81 942,9	88 341,5	88 901,6	76 799,4	83 026,9	83 026,9	80 899,5
Autres revenus	36 148,6	35 339,1	40 667,5	34 258,5	23 353,6	16 525,5	17 570,4
Affectation de revenus	172 698,3	147 889,6	215 284,5	186 029,7	327 925,7	239 609,7	287 555,1
Total – Revenus	**4 705 646,1**	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 337 709,1**	**5 182 606,1**	**5 411 602,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	145 888,8	145 386,1	146 696,1	159 708,0	175 040,9	176 691,7	175 100,7
Sécurité publique	10,0	-	-	-	-	-	-
Services institutionnels	256 092,9	258 557,3	276 148,2	264 798,2	304 189,7	296 381,6	285 193,2
Mobilité et attractivité	211 115,7	209 776,6	256 562,5	242 064,5	307 595,5	250 399,5	249 909,9
Qualité de vie	228 526,8	236 815,3	246 418,6	231 426,2	295 955,7	300 239,5	273 647,2
Service aux citoyens	199 202,8	202 198,6	206 828,0	196 787,5	218 952,0	209 569,7	214 143,8
Arrondissements	868 614,6	879 579,5	910 527,7	876 530,4	977 211,9	937 971,9	973 500,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 909 451,6**	**1 932 313,4**	**2 043 181,1**	**1 971 314,8**	**2 278 945,7**	**2 171 253,9**	**2 171 495,5**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 070 134,6**	**2 070 134,6**	**2 296 712,4**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	481 475,8	517 670,5	536 418,6	596 762,5	613 792,5	633 148,7	645 072,0
Paiement au comptant d'immobilisations	217 442,6	251 380,7	301 190,7	330 318,9	277 530,7	293 986,5	298 379,0
Total – Dépenses de financement	**698 918,4**	**769 051,2**	**837 609,3**	**927 081,4**	**891 323,2**	**927 135,2**	**943 451,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	4 293,3	(79 505,7)	(94 113,3)	(55 271,9)	(40 644,0)	(5 061,8)	(19 396,9)
Dépenses de contributions	60 337,9	53 353,6	54 750,6	58 008,2	59 252,9	59 166,5	59 548,3
Total – Autres dépenses corporatives	**64 631,2**	**(26 152,1)**	**(39 362,7)**	**2 736,3**	**18 608,9**	**54 104,7**	**40 151,4**
Élimination des transactions internes	**(41 153,5)**	**(40 726,1)**	**(39 955,5)**	**(38 025,1)**	**(41 665,1)**	**(40 022,3)**	**(40 207,4)**
Total – Dépenses	**4 479 966,2**	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 217 347,3**	**5 182 606,1**	**5 411 602,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**225 679,9**	**228 333,6**	**191 033,0**	**442 632,0**	**120 361,8**	**-**	**-**

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2022 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
REVENUS							
Taxes	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 610,3	50 090,3	50 620,3
Quotes-parts	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 507 712,7	2 507 710,5	2 781 061,7
Transferts	110 813,3	91 966,5	152 506,1	340 971,3	316 461,9	196 467,8	229 933,3
Services rendus	56 069,0	60 046,9	62 054,1	54 363,3	61 031,3	63 763,0	64 348,8
Amendes et pénalités	79 072,1	85 937,4	85 032,6	60 511,3	80 287,1	109 561,2	109 561,8
Imposition de droits	1 929,0	1 962,7	1 838,4	503,3	1 978,8	1 969,2	237,0
Intérêts	62 626,8	72 459,5	83 824,1	71 782,2	88 212,9	88 212,9	84 927,9
Autres revenus	6 983,6	16 806,5	2 285,6	5 295,2	2 632,1	1 018,9	6 935,7
Affectation de revenus	50 376,8	10 247,1	11 212,4	34 907,1	40 468,4	36 634,5	16 623,3
Total – Revenus	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 049 153,4**	**3 149 395,5**	**3 055 428,3**	**3 344 249,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	49 664,3	49 910,9	48 124,3	46 027,1	52 986,2	51 955,3	51 028,9
Sécurité publique	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 135 664,6	1 123 276,3	1 029 647,5	1 086 926,7
Services institutionnels	80 766,7	81 865,8	81 443,4	81 388,9	82 830,1	83 812,2	86 736,7
Mobilité et attractivité	217 724,5	220 879,3	238 964,5	242 405,1	276 075,7	254 244,3	262 570,0
Qualité de vie	170 200,1	194 146,8	232 082,3	275 425,7	414 811,8	321 208,3	320 635,9
Service aux citoyens	6 996,4	6 999,6	8 410,3	10 482,7	13 584,8	13 973,0	15 243,2
Arrondissements	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 365,1	3 652,7	3 611,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 564 790,6**	**1 569 736,3**	**1 649 244,6**	**1 795 060,8**	**1 966 930,0**	**1 758 493,3**	**1 826 752,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	266 596,8	246 175,4	244 395,0	165 449,8	238 631,0	245 784,2	256 145,7
Paiement au comptant d'immobilisations	116 231,7	127 817,6	153 660,9	363 958,1	84 672,3	100 651,5	100 939,2
Total – Dépenses de financement	**382 828,5**	**373 993,0**	**398 055,9**	**529 407,9**	**323 303,3**	**346 435,7**	**357 084,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	207 414,0	253 286,4	229 110,7	249 020,2	243 371,0	255 786,3	463 288,3
Dépenses de contributions	593 076,3	599 541,6	592 533,4	671 300,3	694 713,0	694 713,0	697 124,1
Total – Autres dépenses corporatives	**800 490,3**	**852 828,0**	**821 644,1**	**920 320,5**	**938 084,0**	**950 499,3**	**1 160 412,4**
Total – Dépenses	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 244 789,2**	**3 228 317,3**	**3 055 428,3**	**3 344 249,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(78 921,8)**	**-**	**-**

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Taxes foncières générales	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 067 935,1	3 078 935,1	3 067 278,9
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 541,4	402 541,4	414 225,7
Gestion des matières résiduelles	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 495,7	-	-	-
Contributions au service de la dette	107 982,2	108 128,4	110 781,2	110 542,3	109 762,3	109 762,3	201 116,5
Centre d'urgence 911	13 030,1	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 270,0	36 750,0	37 280,0
Taxe sur le stationnement	18 935,7	21 145,4	20 508,8	19 649,3	20 034,3	20 034,3	19 848,5
Taxe relative à la voirie	17 049,9	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 345,1	19 345,1	19 456,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	11 006,6	11 104,8	11 372,1	11 372,1	11 467,7
Autres	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 337,0	15 348,4	15 486,3
Total – Taxes	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 694 937,6**	**3 707 429,0**	**3 799 500,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 739,8	36 739,8	35 628,9
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 807,0	190 307,0	168 947,1
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 798,2	1 798,2	1 685,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 042,7	40 042,7	40 497,1
Organismes municipaux	11 009,9	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 267,3	14 267,3	16 141,2
Autres	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 177,6	2 177,6	2 191,1
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 832,6**	**285 332,6**	**265 090,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Taxes foncières générales	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 067 935,1	3 078 935,1	3 067 278,9
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 541,4	402 541,4	414 225,7
Gestion des matières résiduelles	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 495,7	-	-	-
Contributions au service de la dette	107 982,2	108 128,4	110 781,2	110 542,3	109 762,3	109 762,3	201 116,5
Taxe sur le stationnement	18 935,7	21 145,4	20 508,8	19 649,3	20 034,3	20 034,3	19 848,5
Taxe relative à la voirie	17 049,9	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 345,1	19 345,1	19 456,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	11 006,6	11 104,8	11 372,1	11 372,1	11 467,7
Autres	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 337,0	15 348,4	15 486,3
Total – Taxes	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 644 327,3**	**3 657 338,7**	**3 748 880,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 739,8	36 739,8	35 628,9
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 807,0	190 307,0	168 947,1
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 798,2	1 798,2	1 685,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 042,7	40 042,7	40 497,1
Organismes municipaux	11 009,9	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 267,3	14 267,3	16 141,2
Autres	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 177,6	2 177,6	2 191,1
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 832,6**	**285 332,6**	**265 090,6**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 71,3 M$, soit 1,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- Une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, générant 59,1 M$ de revenus additionnels;
- Une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 35 M$, une fois pris en considération certains retards dans la livraison d'immeubles et les effets de la refonte du calcul des compensations provenant du gouvernement du Québec;
- Une hausse de 8,1 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- Une refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes du gouvernement du Québec, qui représente une diminution dans la prévision de revenus de 30 M$ pour 2022. Par rapport aux revenus de 2021, cette refonte représente une baisse de revenus de 22 M$, soit près de 10 %.

Notons également que les revenus au chapitre des « contributions au service de dette » augmentent de 91,4 M$. Il s'agit des sommes dorénavant prélevées par la taxe relative aux dettes des anciennes villes, au lieu de l'être par la taxe foncière générale. On note d'ailleurs une réduction nette des revenus provenant des taxes foncières générales pour cette raison.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 030,1	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 270,0	36 750,0	37 280,0
Total – Taxes	**48 704,0**	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 610,3**	**50 090,3**	**50 620,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Total – Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de taxes totalisent 50,6 M$, en hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2021. Cette variation s'explique par une hausse des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Pour le budget global, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2022, ces revenus s'élèvent à 484,3 M$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts							
Dépenses générales	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	386 127,7	397 637,8
Service de l'eau	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,5	24 465,4	25 736,5
Alimentation en eau potable	11 055,0	11 906,2	11 732,8	13 273,2	12 826,2	12 824,6	13 404,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	407,7	407,6	397,7
Service des premiers répondants	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 465,9	1 778,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	415,3	286,1	209,4	217,5	474,4	474,4	122,0
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	14 752,9	2 714,7	3 700,9	3 700,8	36 667,6
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 129,0	4 128,8	4 542,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,8	3 980,7	4 063,3
Total – Quotes-parts	**397 246,2**	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**437 578,1**	**437 575,9**	**484 349,3**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2022, ces revenus totalisent 2 781,1 M$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 221 753,8	2 291 161,3
Service de l'eau	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,1	140 772,0	148 291,6
Alimentation en eau potable	84 701,4	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 744,3	93 742,7	98 246,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,3	5 516,2	5 382,3
Service des premiers répondants	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	8 921,5	10 834,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 932,1	4 071,9	3 327,8	1 968,4	2 907,9	2 907,9	1 887,0
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	86 169,7	15 640,1	21 294,1	21 294,0	211 276,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,3	5 718,1	6 101,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,4	7 084,3	7 881,3
Total – Quotes-parts	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 507 712,7**	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2022, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 273,4 M$, ou 10,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la variation de 190 M$ de la quote-part pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passé de 21,3 M$ à 211,3 M$. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Hormis la variation expliquée par le comblement du déficit antérieur, voici d'autres facteurs contribuant à la variation globale des quotes-parts en 2022 :

- Une augmentation de 44,2 M$ consacrée à la sécurité publique, soit le résultat net d'une hausse de 56,8 M$ dans les dépenses, combinée à une hausse de 12,6 M$ dans les revenus. Outre les rajustements apportés à la rémunération, cette variation s'explique aussi par l'ajout de ressources, au SPVM, au sein de différentes équipes : services spécialisés en enquêtes criminelles, lutte contre le proxénétisme, trafic d'armes, contrôle des armes à feu, etc.;
- Une hausse de 4,6 M$ de la contribution au transport en commun, résultant d'une augmentation de 14,7 M$ de la contribution de base à l'ARTM, d'une diminution de 20 M$ de la contribution au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL et d'une hausse de 9,9 M$ de l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés;
- Une hausse de 20,5 M$ du service de la dette.

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 082,1	13 082,1	14 531,6
Beaconsfield	19 972,8	20 955,8	21 287,8	23 005,3	23 605,0	23 604,8	26 045,5
Côte-Saint-Luc	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 829,1	28 829,1	31 813,9
Dollard-Des Ormeaux	39 307,5	41 380,6	42 633,1	41 596,8	42 963,7	42 963,6	47 339,9
Dorval	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 850,3	71 850,2	78 744,8
Hampstead	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 154,6	11 154,5	12 288,8
L'Île-Dorval	72,4	70,6	81,5	89,1	89,2	89,2	98,3
Kirkland	28 823,2	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 155,2	31 155,0	34 758,2
Mont-Royal	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 431,1	55 976,5	55 976,1	62 558,8
Montréal-Est	17 448,7	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 133,7	17 133,5	18 879,0
Montréal-Ouest	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 938,4	5 938,3	6 550,9
Pointe-Claire	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 686,7	64 995,5	64 995,0	72 385,7
Senneville	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 247,1	3 247,1	3 580,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 710,9	7 710,6	8 623,8
Westmount	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 846,8	59 846,8	66 149,6
Ville de Montréal	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 070 134,6	2 070 134,6	2 296 712,4
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 507 712,7**	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	35 454,7	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 406,6	21 406,6	18 686,8
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	14 637,6	14 200,0	14 200,0	23 108,1
CMM	35 705,5	37 603,0	42 988,3	43 275,9	49 894,1	61 830,0	62 730,0
AccèsLogis	-	978,2	22 996,3	46 318,2	96 549,0	61 320,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	37 097,6	37 343,5	40 895,8	43 382,8	42 281,1	43 260,6	42 721,3
Rénovation urbaine	4 807,9	10 003,6	7 150,0	5 482,1	17 670,0	15 404,0	14 579,0
Développement économique	8 582,0	8 936,6	20 754,7	19 523,4	37 680,0	1 000,0	800,0
Sécurité publique (police)	9 504,6	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 021,2	17 283,9	28 301,3
Lutte contre la pauvreté	8 903,7	8 884,2	7 946,2	9 632,9	13 441,5	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 227,3	7 945,8	7 869,4	9 423,7	10 713,5	7 640,9	7 640,9
Loisirs et culture	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 172,4	10 169,6	4 325,0	4 325,3
Violence conjugale	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 820,3	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	10 712,6	13 259,4	14 167,3	16 603,7	22 110,4	18 174,2	20 488,0
Projets Montréal 2025	-	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 142,3	97 142,3	101 190,1
Réflexe Montréal – Développement économique	-	8 389,4	25 472,5	44 160,8	50 394,0	30 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	150 000,1	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	263 470,2	761,5	-	-
Autres	72 338,1	9 084,0	25 006,3	23 207,7	66 251,7	6 578,8	12 963,7
Total – Transferts	**350 701,8**	**283 067,9**	**358 667,5**	**825 162,1**	**572 506,8**	**411 672,6**	**460 960,8**

Budget de conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 912,6	9 912,6	10 055,5
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	14 637,6	14 200,0	14 200,0	23 108,1
CMM	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 600,0	24 600,0	25 500,0
Gestion des matières résiduelles	37 097,6	37 343,5	34 069,5	33 305,9	32 985,8	33 832,3	34 032,7
Rénovation urbaine	2 598,5	7 998,4	6 418,7	4 641,6	15 570,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	824,3	-	10 842,4	3 098,5	15 495,0	-	-
Loisirs et culture	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 804,7	10 158,9	4 325,0	4 325,3
Programmes de financements pluriannuels	7 214,7	7 321,8	6 720,9	8 459,1	14 119,8	9 683,6	11 140,5
Projets Montréal 2025	-	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 142,3	97 142,3	101 190,1
Réflexe Montréal – Développement économique	-	600,0	2 373,9	4 140,2	3 414,0	6 000,0	3 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	263 470,2	-	-	-
Autres	54 064,5	3 372,2	8 429,6	12 067,6	18 446,5	1 555,0	4 721,3
Total – Transferts	**239 888,5**	**191 101,6**	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 044,9**	**215 204,8**	**231 027,5**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de transferts sont en hausse de 15,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une augmentation de 8,9 M$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de taxation du gouvernement;
- Une hausse de 0,9 M$ pour le transfert de la CMM en lien avec les équipements scientifiques;
- Une hausse de 1,5 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts découlant des programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, principalement pour la compensation du programme de la TECQ 2019-2023;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 4 M$;
- Une baisse de 3 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2022;
- Une augmentation de 3,1 M$ des autres transferts, principalement en raison du programme de la TECQ pour les auscultations du réseau secondaire d'égouts, au Service de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transferts							
Contribution au service de la dette	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 494,0	11 494,0	8 631,3
CMM	10 969,3	12 628,4	18 235,3	18 039,5	25 294,1	37 230,0	37 230,0
AccèsLogis	-	978,2	22 996,3	46 318,2	96 549,0	61 320,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	6 826,3	10 076,9	9 295,3	9 428,3	8 688,6
Rénovation urbaine	2 209,4	2 005,3	731,3	840,5	2 100,0	1 450,0	625,0
Développement économique	7 757,8	8 936,6	9 912,2	16 424,8	22 185,0	1 000,0	800,0
Sécurité publique (police)	9 504,6	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 021,2	17 283,9	28 301,3
Lutte contre la pauvreté	8 903,7	8 884,2	7 946,2	9 632,9	13 441,5	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 227,3	7 945,8	7 869,4	9 423,7	10 713,5	7 640,9	7 640,9
Loisirs et culture	17 227,5	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-
Violence conjugale	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 820,3	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 497,8	5 937,6	7 446,5	8 144,6	7 990,6	8 490,6	9 347,5
Réflexe Montréal – Développement économique	-	7 789,4	23 098,7	40 020,6	46 980,0	24 000,0	47 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	150 000,0	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	761,5	-	-
Autres	18 273,6	5 711,8	16 576,7	11 140,1	47 805,2	5 023,8	8 242,4
Total – Transferts	**110 813,3**	**91 966,5**	**152 506,1**	**340 971,3**	**316 461,9**	**196 467,8**	**229 933,3**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 33,5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 2,9 M$ de la contribution au service de la dette;
- Une augmentation de 11,1 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal, principalement :
  - 3,9 M$ pour la lutte contre le proxénétisme;
  - 2,8 M$ pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
  - 2,5 M$ pour l'équipe de lutte contre le trafic d'armes;
  - 1,1 M$ pour la section spécialisée en violence conjugale;
  - 1 M$ pour les programmes récurrents ACCES-ACCEF-ACCES Cannabis.
- Une hausse de 0,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 23 M$ en 2022 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique »;
- Une augmentation de 3,2 M$ des autres transferts, principalement en raison du programme de la TECQ pour l'auscultation du réseau primaire d'égouts et du programme pour les chambres de vannes, au Service de l'eau.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 980,8	8 980,8	9 096,9
Autres services rendus	306 179,4	305 028,9	305 367,6	272 962,6	315 855,0	352 207,5	373 385,3
Total – Services rendus	**314 394,6**	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**324 835,8**	**361 188,3**	**382 482,2**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,6 M$ en 2022).

Budget de conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 625,5	8 625,5	8 867,1
Autres services rendus	254 512,4	248 715,8	246 202,5	221 781,1	257 260,8	290 200,9	310 896,9
Total – Services rendus	**262 512,4**	**256 932,6**	**254 509,4**	**230 245,8**	**265 886,3**	**298 826,4**	**319 764,0**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus des services rendus sont en hausse de 20,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une hausse de 8,9 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une hausse tarifaire et à un retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées affectées par la pandémie;
- Une augmentation des revenus de 7,2 M$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation de 4,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements, provenant principalement des permis d'occupation du domaine public et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents;
- Une augmentation des revenus de 2,2 M$ tel que prévu à l'entente entre Bixi Montréal et la Ville;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Une réduction des revenus de l'entente conclue avec le MESS, due à une diminution des effectifs prêtés, pour 3,2 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	215,2	264,2	320,3	349,5	355,3	355,3	229,8
Autres services rendus	55 853,8	59 782,7	61 733,8	54 013,8	60 676,0	63 407,7	64 119,0
Total – Services rendus	**56 069,0**	**60 046,9**	**62 054,1**	**54 363,3**	**61 031,3**	**63 763,0**	**64 348,8**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,6 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une augmentation de 1,5 M$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement du nombre de policières et policiers affectés aux missions internationales, pour 0,8 M$;
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour la vérification des antécédents judiciaires (une forte hausse du nombre de demandes des entreprises de livraison de nourriture, reprise des activités de plusieurs partenaires, réouverture du comptoir de service avec rendez-vous, etc.);
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour les services de sécurité publique dans le métro;
  - De l'ajout d'un prêt de policier au Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), pour 0,2 M$;
- Une hausse de 0,8 M$ pour les droits d'entrée, à la suite de l'intégration de la Biosphère au complexe muséal d'Espace pour la vie;
- Une réduction de 1,1 M$, en raison de la fin de l'entente du projet Turcot;
- Une baisse de 0,4 M$ au Service des technologies de l'information, liée à la fermeture du service en ligne « Rapports d'accidents », offert par le SPVM.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 218,7 M$ en 2022, en baisse de 0,6 M$ par rapport au budget de 2021. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$, les mêmes que l'an dernier.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,1 M$, en baisse de 0,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Contraventions – Circulation et stationnement	154 959,3	168 130,6	158 658,6	117 606,2	152 831,5	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	17 854,6	20 903,1	20 804,2	11 486,5	12 374,3	23 674,7	23 096,5
Total – Amendes et pénalités	**172 813,9**	**189 033,7**	**179 462,7**	**129 092,7**	**165 205,7**	**219 265,1**	**218 686,9**

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire à la baisse de 0,6 M$ s'explique comme suit :

- Malgré des revenus additionnels anticipés liés au Plan de bonification des effectifs des agents de stationnement, les prévisions en 2022 dans les contraventions en matière de circulation et stationnement n'ont pas été augmentées afin de s'ajuster aux résultats des derniers exercices;
- Pour les autres amendes et pénalités, la réduction de 0,6 M$ s'explique principalement par l'abolition des frais de retard dans le réseau des bibliothèques, dont la gestion relève des arrondissements.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	211 276,7	253 549,7	313 375,4	288 868,9	314 130,9	249 130,9	314 958,7
Licences et permis	54 605,0	65 422,7	55 956,5	53 409,1	54 241,0	29 875,9	36 969,0
Total – Imposition de droits	**265 881,7**	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**368 371,9**	**279 006,8**	**351 927,7**

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	211 276,7	253 549,7	313 375,4	288 868,9	314 130,9	249 130,9	314 958,7
Licences et permis	52 676,0	63 459,9	54 118,1	52 905,8	52 262,2	27 906,7	36 732,0
Total – Imposition de droits	**263 952,7**	**317 009,6**	**367 493,5**	**341 774,7**	**366 393,1**	**277 037,6**	**351 690,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 74,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 65,8 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 40 M$;
  - D'autre part, sur l'augmentation des taux applicables aux transactions de plus de 2 M$, pour 25,8 M$;
- Une augmentation de 8,4 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2022.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Imposition de droits							
Licences et permis	1 929,0	1 962,7	1 838,4	503,3	1 978,8	1 969,2	237,0
Total – Imposition de droits	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 838,4**	**503,3**	**1 978,8**	**1 969,2**	**237,0**

Variations budgétaires

En 2022, les revenus des licences et permis relevant de l'agglomération de Montréal sont en diminution de 1,7 M$. Le principal élément de variation est une réduction de 2 M$ des revenus du Bureau du taxi liés aux licences et permis, en conformité avec la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.*

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2022, ces revenus sont en baisse de 5,4 M$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 315,0	15 963,2	14 520,9	17 484,1	12 536,0	12 536,0	12 230,0
Fonds d'amortissement	68 061,1	68 998,6	68 104,3	66 235,9	68 680,1	68 680,1	72 996,6
Encaisse et autres intérêts	61 193,6	75 839,3	90 100,4	64 861,6	90 023,7	90 023,7	80 600,8
Total – Intérêts	**144 569,7**	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**171 239,8**	**171 239,8**	**165 827,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 315,0	15 963,2	14 520,9	17 484,0	12 536,0	12 536,0	12 230,0
Fonds d'amortissement	43 111,7	45 210,2	46 381,4	46 110,4	48 262,5	48 262,5	53 814,8
Encaisse et autres intérêts	23 516,2	27 168,1	27 999,3	13 205,0	22 228,4	22 228,4	14 854,7
Total – Intérêts	**81 942,9**	**88 341,5**	**88 901,6**	**76 799,4**	**83 026,9**	**83 026,9**	**80 899,5**

Variations budgétaires

La baisse de 2,1 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de 7,4 M$ de l'encaisse et autres intérêts, due essentiellement à un écart défavorable de l'excédent sur le solde de l'encaisse;
- Une baisse de 0,3 M$ des revenus sur arriérés de taxes;
- Une augmentation de 5,5 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à un écart favorable de volume.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	-	0,1	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	24 949,4	23 788,3	21 722,9	20 125,5	20 417,6	20 417,6	19 181,8
Encaisse et autres intérêts	37 677,4	48 671,2	62 101,1	51 656,6	67 795,3	67 795,3	65 746,1
Total – Intérêts	**62 626,8**	**72 459,5**	**83 824,1**	**71 782,2**	**88 212,9**	**88 212,9**	**84 927,9**

Variations budgétaires

La baisse de 3,3 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 2 M$, due essentiellement à un écart défavorable de l'excédent sur le solde de l'encaisse;
- Une baisse de 1,2 M$ du fonds d'amortissement, en raison d'un écart défavorable dans le rendement des placements.

Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 24,5 M$ en 2022, une hausse de 7 M$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	29 327,5	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 069,7	13 852,9	14 345,6
Autres	13 804,7	17 636,8	11 909,7	11 660,2	9 916,1	3 691,5	10 160,5
Total – Autres revenus	**43 132,2**	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**25 985,8**	**17 544,4**	**24 506,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	29 344,3	21 717,9	27 468,1	26 267,0	16 069,7	13 852,9	14 345,6
Autres	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 991,5	7 283,9	2 672,6	3 224,8
Total – Autres revenus	**36 148,6**	**35 339,1**	**40 667,5**	**34 258,5**	**23 353,6**	**16 525,5**	**17 570,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une augmentation de 0,5 M$ des recettes de cession d'éléments d'actif;
- Une augmentation de 0,5 M$ des revenus provenant de la Société d'habitation du Québec, en vertu du programme d'aide d'urgence pour les ménages.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-	-
Autres	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	2 632,1	1 018,9	6 935,7
Total – Autres revenus	**6 983,6**	**16 806,5**	**2 285,6**	**5 295,2**	**2 632,1**	**1 018,9**	**6 935,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 5,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une contribution de 6 M$ des gouvernements provincial et fédéral à la Fondation Espace pour la vie, en raison de l'intégration de la Biosphère au complexe muséal d'Espace pour la vie.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	29 876,0	6 790,0	5 829,8	26 923,7	36 634,5	36 634,5	16 623,3
Financement à long terme – Autres	39 944,7	26 358,7	54 548,2	30 897,8	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	11 200,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	141 995,9	117 979,3	159 110,3	156 106,6	150 459,6	58 309,7	111 977,1
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	178 500,0	178 500,0	-
Affectation des réserves - immobilisation	-	-	-	-	-	-	172 778,0
Affectation des réserves et des fonds	58,5	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 800,0	2 800,0	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**223 075,1**	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**368 394,1**	**276 244,2**	**304 178,4**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Affectation des réserves – immobilisations

Pour assurer le paiement au comptant des immobilisations en 2022, la Ville prévoit utiliser une partie des montants accumulés dans la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	36 154,2	22 923,9	49 184,1	22 914,4	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	5 000,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	131 485,6	117 957,1	159 091,8	156 106,6	146 625,7	58 309,7	111 977,1
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	178 500,0	178 500,0	-
Affectation des réserves - immobilisation	-	-	-	-	-	-	172 778,0
Affectation des réserves et des fonds	58,5	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 800,0	2 800,0	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**172 698,3**	**147 889,6**	**215 284,5**	**186 029,7**	**327 925,7**	**239 609,7**	**287 555,1**

Variations budgétaires

En 2022, les affectations augmentent de 47,9 M$, pour atteindre 287,6 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 178,5 M$ de l'affectation non récurrente liée à l'aide financière accordée en 2020 par le gouvernement du Québec pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et ne pouvant être utilisée qu'aux exercices 2020 et 2021;
- Une augmentation de 53,6 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2022, soit 4,4 M$ en provenance des arrondissements et 49,2 M$ du conseil municipal;
- Une augmentation de 172,8 M$ de l'affectation de la réserve financière pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au Programme décennal des immobilisations 2022-2031.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	29 876,0	6 790,0	5 829,8	26 923,7	36 634,5	36 634,5	16 623,3
Financement à long terme – Autres	3 790,4	3 434,9	5 364,1	7 983,4	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	6 200,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 510,4	22,2	18,5	-	3 833,9	-	-
Total – Affectations de revenus	**50 376,8**	**10 247,1**	**11 212,4**	**34 907,1**	**40 468,4**	**36 634,5**	**16 623,3**

Variations budgétaires

En 2022, les affectations diminuent de 20 M$, pour atteindre 16,6 M$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2022, le service de la dette brute atteint 1 099,7 M$, soit une hausse de 36,5 M$ par rapport au budget de 2021. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 901,2 M$, et d'un montant de 198,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service de la dette brute							
Frais de financement	389 789,0	397 165,8	400 983,1	396 696,4	418 553,7	423 395,7	428 707,4
Remboursement de la dette à long terme	463 853,6	473 755,5	495 960,9	534 848,0	567 376,3	575 045,3	603 454,0
Affectation – Remboursement de capital	27 098,6	32 683,8	46 028,5	3 217,9	64 792,4	64 792,4	67 573,8
Total – Service de la dette brute	**880 741,2**	**903 605,1**	**942 972,5**	**934 762,3**	**1 050 722,4**	**1 063 233,4**	**1 099 735,2**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Frais de financement corporatifs	**218 867,3**	**226 357,3**	**230 920,8**	**223 753,9**	**232 052,8**	**236 699,9**	**239 696,8**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	31 093,2	32 540,1	34 529,1	36 677,1	39 595,4	36 882,3	35 453,8
Qualité de vie	4 939,6	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 789,8	6 789,8	6 839,6
Arrondissements	452,8	407,4	371,1	306,4	268,6	268,6	217,9
Total – Frais de financement additionnels	**36 485,6**	**38 095,2**	**40 528,0**	**43 372,1**	**46 653,8**	**43 940,7**	**42 511,3**
Total – Frais de financement	**255 352,9**	**264 452,5**	**271 448,8**	**267 126,0**	**278 706,6**	**280 640,6**	**282 208,1**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 1,6 M$, ce qui s'explique par :

- Une hausse de 13,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 12 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Remboursement de la dette à long terme corporative	**236 491,3**	**258 358,7**	**265 177,9**	**336 661,6**	**341 973,1**	**356 682,2**	**362 276,0**
Affectation – Remboursement de capital	**26 117,2**	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 347,0**	**39 766,6**	**39 766,6**	**43 099,2**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	47 315,1	47 176,1	59 534,1	61 058,7	70 679,8	60 122,7	64 850,8
Qualité de vie	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 458,4	10 458,4	11 719,9
Arrondissements	669,4	715,0	763,8	816,0	854,2	854,2	904,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**53 902,9**	**54 641,2**	**67 762,4**	**70 940,4**	**81 992,4**	**71 435,3**	**77 475,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**316 511,4**	**345 954,4**	**373 260,2**	**443 949,0**	**463 732,1**	**467 884,1**	**482 850,8**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 15 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 3,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 7,6 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,6 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Frais de financement corporatifs	**120 253,4**	**117 070,8**	**111 754,1**	**109 428,0**	**117 036,6**	**119 434,5**	**120 551,1**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 182,7	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 810,5	23 320,6	25 907,1
Qualité de vie	-	-	-	-	-	-	41,1
Total – Frais de financement additionnels	**14 182,7**	**15 642,5**	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 810,5**	**23 320,6**	**25 948,2**
Total – Frais de financement	**134 436,1**	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 570,4**	**139 847,1**	**142 755,1**	**146 499,3**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 3,7 M$ qui s'explique par :

- Une hausse de 17,7 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 13,8 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Remboursement de la dette à long terme corporative	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 568,6**	**101 323,9**	**111 120,0**
Affectation – Remboursement de capital	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**(33 129,0)**	**25 025,8**	**25 025,8**	**24 474,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,2	45 603,9	52 510,5
Qualité de vie	-	-	-	-	-	-	71,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,2**	**45 603,9**	**52 582,4**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 729,2**	**94 117,0**	**168 436,6**	**171 953,6**	**188 177,0**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 16,2 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 7,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 3,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2022, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 399,3 M$, en hausse de 4,7 M$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	317 467,7	334 186,5	385 699,3	577 041,9	337 071,8	336 600,0	336 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	4 717,1
Affectation – Réserves – Eau	19 979,9	14 978,0	14 878,9	4 393,2	(5 545,6)	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(11 052,0)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	1 454,6	402,9	270,3	58 596,2	(371,2)	109,0	72,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**333 674,4**	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**362 203,0**	**394 638,0**	**399 318,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	211 741,7	217 249,8	245 791,8	282 388,4	247 184,7	246 866,5	246 866,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	4 429,4
Affectation – Réserves – Eau	8 688,5	3 902,6	701,6	(7 255,9)	(2 503,7)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(8 879,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	1 454,6	402,9	270,3	396,2	(371,2)	109,0	72,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**217 442,6**	**251 380,7**	**301 190,7**	**330 318,9**	**277 530,7**	**293 986,5**	**298 379,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 4,4 M$, pour s'établir à 298,4 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la création d'une affectation spécifique pour le paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	105 725,9	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 887,1	89 733,5	89 733,5
Affectation - Paiement au comptant - Main d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	-	-	287,7
Affectation – Réserves – Eau	11 291,4	11 075,4	14 177,3	11 649,1	(3 041,9)	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(2 172,9)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	-	-	58 200,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**116 231,7**	**127 817,6**	**153 660,9**	**363 958,1**	**84 672,3**	**100 651,5**	**100 939,2**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,3 M$, pour s'établir à 100,9 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la création d'une affectation spécifique pour le paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, pour le volet de l'agglomération.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	124 613,8	83 146,9	46 968,1	75 384,8	131 168,6	131 356,9	84 528,5
Crédits pour dépenses contingentes	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	25 740,1	37 018,6	38 118,6
Pertes possibles dans la perception	39 025,6	23 299,8	12 246,4	16 959,3	25 600,0	23 680,0	24 150,0
Prêt d'employé(e)s au MESS	23 298,2	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 945,2	13 185,2	9 962,5
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	575,5
Prêt d'employé(e)s au Bureau du taxi de Montréal	2 881,6	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 189,7	3 028,5	3 048,6
Bureau des régimes de retraite	6 723,6	6 750,9	6 577,9	6 902,6	7 192,5	7 696,9	8 002,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employé(e)s	19 696,8	18 973,5	18 800,8	47 764,3	60 877,8	74 962,6	86 108,8
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(57 000,0)	-	-	-	(70 500,0)	(70 500,0)	(33 100,0)
Affectation – Régimes de retraite	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(37 445,9)	(37 445,9)	(39 467,9)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	21 294,0	211 276,0
Autres	9 062,7	13 894,5	(688,6)	21 365,7	26 859,0	27 703,4	26 136,8
Total – Dépenses communes	**211 707,3**	**173 780,6**	**134 997,5**	**193 748,2**	**202 727,0**	**250 724,5**	**443 891,4**

Le budget des dépenses communes en 2022 affiche une augmentation de 193,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 46,8 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite », reflétant principalement une diminution de 47,7 M$ des charges de retraite;
- Une diminution de 3,2 M$ du budget consacré à la rémunération des employées et employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 11,1 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 3,9 M$ relatif aux frais de gestion, (incluant un ajustement de 2,6 M$ relatif à l'application des taxes après ristournes) et d'une augmentation de 7,2 M$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 37,4 M$, lié aux mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire (deuxième année d'application). Cette mesure d'atténuation diminue graduellement et sert à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une croissance de 6,3 M$ marquant le début de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour les régimes de retraite concernant la crise sanitaire, lors de l'exercice budgétaire précédent;
- Une diminution de 2 M$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une augmentation de 190 M$ de l'affectation spécifiquement prévue aux fins du comblement du déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	485 476,0	-	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	26 020,5	-	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	37 535,7	551 450,4	541 829,4	619 946,6	642 677,3	642 677,3	647 253,3
Communauté métropolitaine de Montréal	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 764,3	42 764,3	43 208,7
Conseil des arts	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 427,2	20 835,7
Sociétés de développement commercial	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 498,9	15 498,9	15 808,9
Bureau du taxi de Montréal	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	3 381,3	-
Pointe-à-Callière	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	8 880,6	9 130,6
Office de consultation publique de Montréal	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 717,0	2 717,0	2 717,0
Ombudsman	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 612,3	1 525,9	1 706,2
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(52,7)	-	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0
Bixi Montréal	-	-	(78,9)	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	402,4	500,0	384,8	500,0	550,0	550,0	550,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	9 315,5	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**653 414,2**	**652 895,2**	**647 284,0**	**729 308,5**	**753 965,9**	**753 879,5**	**756 672,4**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2022, les contributions aux organismes augmentent de 2,8 M$, à hauteur de 756,7 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation nette de 4,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif :
  - Une hausse de 14,7 M$ pour la contribution de base et une diminution de 20 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
  - Une hausse de 9,9 M$ permettant de porter à 19,1 M$ l'enveloppe destinée au rabais tarifaire offert aux aînés complète le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2021. Cette dernière hausse permet d'annualiser le rabais tarifaire et de l'étendre aux réseaux du REM et d'exo sur l'île;
- Une diminution de 3,4 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, occasionnée par la réorganisation des activités du bureau engendrée par les récents changements législatifs relatifs à la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, par l'aide financière du MTQ pour l'application réglementaire de cette nouvelle loi et par l'utilisation des surplus accumulés;
- Une augmentation de 0,4 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 1,1 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment à la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière (0,3 M$) et au Conseil des arts de Montréal (0,4 M$).

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	41 153,5	40 726,1	39 955,5	38 025,1	41 665,1	40 022,3	40 207,4
Élimination des transactions interentités	4 187,8	3 469,4	2 568,4	2 833,2	2 081,8	1 401,1	1 630,6
Total – Transactions à éliminer	**45 341,3**	**44 195,5**	**42 523,9**	**40 858,3**	**43 746,9**	**41 423,4**	**41 838,0**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 150,6	16 967,3	14 806,9	17 164,1	20 512,4	20 655,6	19 967,2
Affaires juridiques	61 402,0	62 036,3	60 408,7	60 421,2	65 927,6	67 832,9	68 745,1
Finances	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 524,9	51 255,0	52 309,0	51 363,6
Planification stratégique et de la performance organisationnelle	5 868,1	6 178,1	7 405,3	13 193,0	19 617,3	8 669,6	6 936,3
Ressources humaines	50 861,3	52 684,0	55 599,4	56 944,5	58 068,8	64 278,5	64 091,6
Total – Services administratifs	**184 302,0**	**185 146,6**	**184 907,4**	**195 247,7**	**215 381,1**	**213 745,6**	**211 103,8**

Tableau 56 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Sécurité publique							
Police	666 377,4	666 980,2	680 440,1	708 274,3	733 324,6	679 110,2	724 096,4
Sécurité incendie	369 263,9	345 186,2	355 843,7	427 390,3	389 951,9	350 537,3	362 830,3
Total – Sécurité publique	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 135 664,6**	**1 123 276,5**	**1 029 647,5**	**1 086 926,7**

Tableau 57 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 508,2	5 048,6	6 583,8	6 640,6
Bureau du vérificateur général	5 427,1	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 729,2	6 729,2	6 786,0
Commission de la fonction publique de Montréal	759,4	624,5	351,7	336,7	705,3	842,6	834,5
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	70,4	38,5	85,0	84,0	162,8	745,8	764,7
Total – Autres services administratifs	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**12 645,9**	**14 901,4**	**15 025,8**

Tableau 58 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	9 038,6	9 320,4	9 007,5	10 499,8	11 470,9	11 836,9	11 970,2
Cotisations de l'employeur	2 729,9	2 606,7	2 246,5	2 648,7	2 822,9	3 052,1	3 266,9
Transport et communications	462,8	505,9	280,9	164,9	310,6	453,4	458,5
Services professionnels	439,2	590,3	511,0	969,8	706,6	1 569,9	446,1
Services techniques et autres	1 999,9	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 631,1	2 460,8	2 616,6
Location, entretien et réparation	231,9	274,3	89,1	62,3	59,6	140,1	87,5
Biens non durables	84,3	94,0	109,2	74,8	152,2	173,1	310,8
Biens durables	184,4	113,4	33,4	18,9	21,2	15,3	7,3
Contributions à des organismes	1 979,6	873,7	774,5	944,6	2 319,5	936,2	785,5
Autres	-	62,3	(2,3)	2,4	17,8	17,8	17,8
Total	**17 150,6**	**16 967,3**	**14 806,9**	**17 164,1**	**20 512,4**	**20 655,6**	**19 967,2**

Tableau 59 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	38 641,1	40 164,8	39 687,5	41 627,9	43 530,5	43 981,5	44 886,9
Cotisations de l'employeur	10 928,4	10 662,5	9 797,9	10 333,6	11 165,2	11 294,5	11 849,7
Transport et communications	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 209,9	2 254,3	2 582,3	2 542,3
Services professionnels	2 200,2	2 102,7	2 241,3	2 480,7	1 996,6	2 082,9	1 955,1
Services techniques et autres	6 425,9	6 069,0	5 899,1	4 206,7	6 171,7	7 075,8	6 891,1
Location, entretien et réparation	93,7	158,5	135,5	105,9	245,2	144,8	129,8
Biens non durables	360,7	421,2	467,7	309,2	366,6	486,0	295,1
Biens durables	243,6	218,2	190,4	137,3	185,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	10,0	-	10,0
Autres	-	6,8	(6,3)	-	2,4	-	-
Total	**61 402,0**	**62 036,3**	**60 408,7**	**60 421,2**	**65 927,6**	**67 832,9**	**68 745,1**

Tableau 60 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	29 482,8	29 762,9	29 004,9	30 257,7	30 601,7	30 768,8	31 637,3
Cotisations de l'employeur	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 848,1	8 132,3	8 176,4	8 833,4
Transport et communications	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 316,3	1 580,2	1 451,9
Services professionnels	787,9	922,2	1 421,0	1 491,6	1 585,8	1 346,2	1 605,4
Services techniques et autres	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 287,2	4 679,6	3 959,4
Location, entretien et réparation	(392,8)	103,2	121,7	53,2	45,3	134,6	90,1
Biens non durables	225,4	136,2	133,5	68,2	39,6	234,5	141,1
Biens durables	106,6	66,2	50,0	178,2	47,2	190,1	90,1
Autres	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 199,6	5 198,6	3 554,9
Total	**49 020,0**	**47 280,9**	**46 687,1**	**47 524,9**	**51 255,0**	**52 309,0**	**51 363,6**

Tableau 61 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 523,4	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 181,1	5 087,9	4 194,5
Cotisations de l'employeur	1 043,7	1 005,7	1 039,6	1 210,5	1 110,3	1 256,8	1 086,5
Transport et communications	79,7	91,6	117,2	33,5	201,4	176,2	102,8
Services professionnels	976,7	952,1	1 617,1	1 290,3	5 019,5	1 773,4	1 269,4
Services techniques et autres	95,3	145,3	165,0	100,0	150,6	199,2	150,5
Location, entretien et réparation	11,9	9,7	6,3	0,5	1,2	21,9	6,5
Biens non durables	21,8	35,9	24,3	33,8	32,2	80,7	52,6
Biens durables	27,9	21,2	10,5	2,5	9,0	3,5	3,5
Contributions à des organismes	87,7	68,2	125,4	5 371,7	8 912,0	70,0	70,0
Autres	-	-	-	(66,8)	-	-	-
Total	**5 868,1**	**6 178,1**	**7 405,3**	**13 193,0**	**19 617,3**	**8 669,6**	**6 936,3**

Tableau 62 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 513,2	44 400,0	44 986,2
Cotisations de l'employeur	10 606,0	10 575,7	9 949,6	10 836,3	11 017,1	11 560,1	12 347,7
Transport et communications	632,3	646,5	1 006,9	985,1	1 095,3	1 153,3	1 069,3
Services professionnels	3 781,5	3 789,0	4 142,5	2 739,8	3 043,1	5 062,0	3 971,0
Services techniques et autres	2 136,7	1 859,2	943,2	923,4	1 054,1	1 648,3	1 307,1
Location, entretien et réparation	(0,5)	73,8	64,7	25,4	63,3	108,6	96,6
Biens non durables	185,9	138,2	118,0	86,5	229,6	285,4	259,9
Biens durables	51,4	44,3	177,6	16,8	53,1	60,8	53,8
Autres	-	9,3	-	(267,3)	-	-	-
Total	**50 861,3**	**52 684,0**	**55 599,4**	**56 944,5**	**58 068,8**	**64 278,5**	**64 091,6**

Tableau 63 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	277 252,5	258 663,9	264 876,9	267 291,6	275 905,7	265 197,0	271 489,6
Cotisations de l'employeur	75 285,0	75 460,1	62 954,3	68 560,1	72 154,0	73 026,8	77 779,1
Transport et communications	735,5	740,9	1 027,6	2 505,3	1 090,8	902,0	896,8
Services professionnels	839,5	946,8	1 925,6	1 787,9	1 823,6	1 418,0	1 412,5
Services techniques et autres	1 816,6	1 686,3	3 199,1	19 567,4	11 577,6	2 536,6	2 305,5
Location, entretien et réparation	485,2	839,2	3 435,1	21 867,5	11 182,0	904,3	862,6
Biens non durables	5 384,2	4 269,0	8 768,8	28 205,0	11 727,0	3 843,1	4 047,0
Biens durables	1 818,0	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 817,0	2 509,5	3 837,2
Contributions à des organismes	231,3	104,4	33,0	26,2	150,0	200,0	200,0
Autres	5 416,1	(13,5)	6 462,6	11 244,2	1 524,2	-	-
Total	**369 263,9**	**345 186,2**	**355 843,7**	**427 390,3**	**389 951,9**	**350 537,3**	**362 830,3**

Tableau 64 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	513 846,4	514 978,6	526 583,5	552 358,3	574 988,9	527 697,8	554 093,8
Cotisations de l'employeur	131 702,6	130 313,5	131 086,3	134 755,4	133 305,5	127 536,2	145 194,9
Transport et communications	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 631,7	2 600,7	2 524,0
Services professionnels	841,5	801,7	976,0	1 180,3	1 166,9	1 073,9	1 215,5
Services techniques et autres	3 777,1	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 312,3	3 852,1	4 402,4
Location, entretien et réparation	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 229,3	2 744,5	2 924,4
Biens non durables	7 177,8	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 431,5	7 746,2	7 766,7
Biens durables	1 961,9	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 488,9	1 089,2	1 178,1
Contributions à des organismes	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,6	4 769,6	4 796,6
Autres	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	-	-	-
Total	**666 377,4**	**666 980,2**	**680 440,1**	**708 274,3**	**733 324,6**	**679 110,2**	**724 096,4**

Tableau 65 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 118,5	3 384,3	3 607,2
Cotisations de l'employeur	877,7	807,2	767,8	801,3	810,3	879,8	987,2
Transport et communications	82,3	76,2	76,0	29,2	110,0	106,0	108,0
Services professionnels	33,5	8,5	54,2	210,6	412,8	1 900,2	1 619,4
Services techniques et autres	294,7	206,0	261,9	100,7	208,7	202,0	207,0
Location, entretien et réparation	310,8	29,1	34,7	14,5	35,8	34,0	34,3
Biens non durables	70,9	38,1	74,5	21,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	59,1	24,1	43,4	10,5	180,0	30,0	30,0
Total	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 508,2**	**5 048,6**	**6 583,8**	**6 640,6**

Tableau 66 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 195,9	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 304,3	4 304,3	4 576,0
Cotisations de l'employeur	952,2	867,1	816,3	945,1	1 035,7	1 035,7	1 150,7
Transport et communications	24,4	26,1	26,7	17,3	37,0	37,0	34,5
Services professionnels	680,3	807,0	506,6	429,4	1 146,3	1 148,4	810,8
Services techniques et autres	47,2	46,1	54,7	100,8	99,6	97,5	101,0
Location, entretien et réparation	396,2	39,2	17,6	10,0	22,3	22,3	19,0
Biens non durables	130,9	194,2	129,1	65,7	84,0	84,0	94,0
Total	**5 427,1**	**5 300,7**	**4 976,1**	**5 558,6**	**6 729,2**	**6 729,2**	**6 786,0**

Tableau 67 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	577,1	393,7	226,0	222,3	451,3	559,6	538,3
Cotisations de l'employeur	153,8	115,3	52,1	51,7	109,4	138,4	142,0
Transport et communications	10,1	7,9	6,5	0,9	38,4	25,0	44,0
Services professionnels	39,3	88,4	50,2	28,5	59,2	79,6	68,7
Services techniques et autres	27,7	17,3	12,5	26,6	34,6	28,6	27,0
Location, entretien et réparation	(52,2)	0,8	2,7	3,3	1,2	2,7	2,5
Biens non durables	2,3	0,9	0,5	2,2	7,2	7,2	7,0
Biens durables	1,3	0,2	1,2	1,2	4,0	1,5	5,0
Total	**759,4**	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**705,3**	**842,6**	**834,5**

Tableau 68 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	50,6	27,6	63,7	67,7	71,3	210,4	195,7
Cotisations de l'employeur	17,0	7,9	17,7	15,4	17,3	55,1	54,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,7	3,0	3,6	0,9	-	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	0,1	-	-	-	74,2	274,2	308,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**70,4**	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**162,8**	**745,8**	**764,7**

Services institutionnels

Tableau 69 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 607,6	26 208,1	32 733,6	28 360,2	29 551,3	30 623,3	30 577,7
Évaluation foncière	15 741,3	15 941,6	15 463,2	16 150,3	16 561,2	16 868,1	17 118,0
Gestion et planification immobilière	146 200,2	156 905,4	164 942,4	164 377,9	176 043,8	178 940,7	180 759,0
Greffe	40 436,9	28 355,5	29 279,6	29 360,1	50 949,5	43 218,6	30 671,4
Matériel roulant et ateliers	107 873,0	113 012,3	115 172,7	107 938,8	113 914,1	110 543,1	112 803,8
Total – Services institutionnels	**336 859,0**	**340 422,9**	**357 591,5**	**346 187,3**	**387 019,9**	**380 193,8**	**371 929,9**

Tableau 70 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 612,6	20 741,7	20 522,4	21 182,4
Cotisations de l'employeur	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 535,1	5 724,3	5 738,6	6 105,8
Transport et communications	194,5	193,1	204,2	190,2	252,7	232,0	251,0
Services professionnels	180,2	161,0	255,6	197,5	292,5	252,1	252,1
Services techniques et autres	488,4	447,0	3 750,9	2 189,6	1 968,1	3 137,8	2 058,0
Location, entretien et réparation	(192,4)	44,4	67,0	12,4	12,4	78,5	56,7
Biens non durables	388,7	229,8	269,4	275,8	330,7	365,7	368,4
Biens durables	22,9	52,5	32,2	24,0	22,3	7,1	14,2
Contributions à des organismes	2,0	-	-	-	-	-	-
Autres	22,2	201,0	3 122,3	(677,0)	206,6	289,1	289,1
Total	**26 607,6**	**26 208,1**	**32 733,6**	**28 360,2**	**29 551,3**	**30 623,3**	**30 577,7**

Tableau 71 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	11 463,9	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 491,4	12 667,5	12 763,7
Cotisations de l'employeur	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 393,0	3 440,8	3 621,3
Transport et communications	109,4	197,0	191,9	172,1	214,6	266,4	246,9
Services professionnels	10,8	15,5	10,0	7,1	18,7	19,2	19,2
Services techniques et autres	319,3	291,1	249,1	251,6	372,7	319,4	350,1
Location, entretien et réparation	51,3	24,1	24,5	21,9	26,6	37,3	31,3
Biens non durables	77,5	65,7	57,2	42,8	28,7	76,7	61,7
Biens durables	91,8	21,8	49,8	78,2	15,5	40,8	23,8
Total	**15 741,3**	**15 941,6**	**15 463,2**	**16 150,3**	**16 561,2**	**16 868,1**	**17 118,0**

Tableau 72 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	42 179,0	42 732,7	44 781,0	50 307,8	51 624,2	52 052,8	54 564,6
Cotisations de l'employeur	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 754,0	14 548,4	14 760,8	15 935,9
Transport et communications	742,3	691,1	678,1	591,4	615,4	629,0	507,2
Services professionnels	1 146,3	469,5	684,8	973,4	2 137,6	1 914,1	1 721,6
Services techniques et autres	6 036,6	7 940,3	7 681,8	7 817,2	9 104,3	8 912,5	9 352,0
Location, entretien et réparation	62 606,5	67 325,0	73 094,5	69 106,9	74 630,9	76 408,7	73 404,3
Biens non durables	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 856,1	23 640,6	24 147,7	25 158,3
Biens durables	27,7	57,1	158,5	375,7	85,3	115,1	115,1
Contributions à des organismes	10,0	343,7	-	0,2	-	-	-
Autres	2,0	-	(9,8)	(404,8)	(342,9)	-	-
Total	**146 200,2**	**156 905,4**	**164 942,4**	**164 377,9**	**176 043,8**	**178 940,7**	**180 759,0**

Tableau 73 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 742,2	25 983,4	21 696,9
Cotisations de l'employeur	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 569,7	7 378,2	7 361,6	6 950,1
Transport et communications	2 342,6	431,0	460,9	215,5	4 229,6	2 533,2	401,6
Services professionnels	415,7	249,2	288,6	458,2	524,3	769,3	525,1
Services techniques et autres	5 173,9	896,7	775,7	369,7	7 629,4	4 500,8	611,2
Location, entretien et réparation	1 589,9	491,8	401,1	229,9	3 172,3	1 630,4	269,9
Biens non durables	306,8	108,2	137,3	92,8	582,1	348,8	165,5
Biens durables	63,7	37,6	52,9	52,5	656,4	51,1	11,1
Contributions à des organismes	177,5	320,4	40,0	5,0	35,0	40,0	40,0
Autres	72,4	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-
Total	**40 436,9**	**28 355,5**	**29 279,6**	**29 360,1**	**50 949,5**	**43 218,6**	**30 671,4**

Tableau 74 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	36 043,3	36 133,8	37 031,6	36 517,7	37 413,3	37 497,6	39 494,3
Cotisations de l'employeur	11 027,4	11 037,5	10 566,9	10 205,0	10 612,9	10 667,9	11 318,8
Transport et communications	210,8	174,1	163,9	162,0	177,3	87,9	156,2
Services professionnels	35,6	73,3	163,4	83,9	57,1	70,1	101,8
Services techniques et autres	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 190,1	2 464,6	3 872,0
Location, entretien et réparation	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 723,5	21 287,9	19 627,5	19 193,7
Biens non durables	46 421,5	52 557,4	49 659,4	38 400,6	42 629,8	43 562,2	42 111,7
Biens durables	184,7	142,9	109,9	51,4	45,7	50,3	55,3
Contributions à des organismes	-	10,0	12,5	-	-	15,0	-
Autres	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**107 873,0**	**113 012,3**	**115 172,7**	**107 938,8**	**113 914,1**	**110 543,1**	**112 803,8**

Mobilité et attractivité

Tableau 75 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	60 578,9	64 098,6	65 700,2	69 465,3	83 841,2	83 841,2	80 855,8
Eau	224 836,1	228 258,1	256 417,9	266 639,1	297 832,2	274 730,4	290 931,5
Grands parcs, mont Royal et sports	53 626,3	50 532,5	53 204,8	53 145,3	64 951,6	42 632,0	42 157,9
Infrastructures du réseau routier	30 875,9	29 173,8	27 649,1	28 126,3	60 472,2	29 027,3	24 039,3
Urbanisme et mobilité	58 923,1	58 593,2	92 555,3	67 094,2	76 574,3	74 412,9	74 495,4
Total – Mobilité et attractivité	**428 840,3**	**430 656,2**	**495 527,3**	**484 470,2**	**583 671,5**	**504 643,8**	**512 479,9**

Tableau 76 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 419,3	5 231,4	5 231,4	5 413,1
Cotisations de l'employeur	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 792,8	1 792,8	1 862,1
Transport et communications	178,7	190,7	235,3	196,2	288,2	283,2	285,2
Services professionnels	394,4	350,2	466,4	485,3	695,7	690,7	776,4
Services techniques et autres	277,0	3 562,5	3 864,5	4 137,0	7 656,6	7 655,6	7 352,7
Location, entretien et réparation	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 784,8	1 795,8	2 353,7
Biens non durables	438,7	500,5	544,2	462,0	588,4	588,4	607,4
Biens durables	35,1	35,8	53,7	58,9	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	23 487,4	22 947,6	20 865,6	20 807,1	24 800,0	24 800,0	21 369,2
Remboursement de la dette à long terme	25 866,8	28 027,9	31 473,5	34 499,9	38 816,0	38 816,0	38 769,7
Contributions à des organismes	1 167,7	301,3	431,0	746,8	2 121,0	2 121,0	2 000,0
Total	**60 578,9**	**64 098,6**	**65 700,2**	**69 465,3**	**83 841,2**	**83 841,2**	**80 855,8**

Tableau 77 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	56 175,2	59 751,8	60 094,3	64 704,3	68 004,2	64 753,4	66 539,9
Cotisations de l'employeur	17 660,4	18 004,8	16 188,8	17 276,9	19 024,3	18 435,4	19 414,5
Transport et communications	634,0	651,0	651,9	640,7	1 006,6	782,8	1 047,5
Services professionnels	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 938,8	10 508,1	10 062,0	10 139,6
Services techniques et autres	9 482,7	9 364,8	8 792,3	7 502,8	9 690,9	9 616,6	9 020,6
Location, entretien et réparation	11 613,0	9 851,1	11 367,4	11 045,4	12 543,6	17 176,6	16 036,0
Biens non durables	52 082,7	48 640,7	55 829,6	56 741,3	60 030,7	61 409,4	59 399,5
Biens durables	660,6	713,4	783,6	627,2	651,9	674,8	673,4
Frais de financement	21 788,5	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 605,9	35 402,9	39 991,7
Remboursement de la dette à long terme	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 706,0	66 910,6	78 591,6
Contributions à des organismes	1 685,6	423,2	438,7	30,9	498,0	477,0	477,0
Autres	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(438,0)	(10 971,1)	(10 399,8)
Total	**224 836,1**	**228 258,1**	**256 417,9**	**266 639,1**	**297 832,2**	**274 730,4**	**290 931,5**

Tableau 78 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 057,4	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 006,1	17 477,4	17 142,0
Cotisations de l'employeur	5 054,7	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 404,4	4 822,6	4 938,3
Transport et communications	260,2	307,9	269,4	189,9	319,8	248,3	206,2
Services professionnels	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 672,5	3 638,7	2 337,8	2 030,7
Services techniques et autres	7 371,0	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 089,0	6 385,1	6 304,5
Location, entretien et réparation	2 545,3	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 834,3	3 831,8	4 123,3
Biens non durables	3 542,8	952,8	1 069,6	505,3	3 384,5	647,5	571,3
Biens durables	236,8	3 889,1	5 563,4	10 161,1	13 051,3	44,2	33,2
Contributions à des organismes	10 253,2	7 283,9	9 335,7	10 495,8	8 145,5	6 772,0	6 743,1
Autres	(3,6)	86,3	42,2	(275,5)	78,0	65,3	65,3
Total	**53 626,3**	**50 532,5**	**53 204,8**	**53 145,3**	**64 951,6**	**42 632,0**	**42 157,9**

Tableau 79 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 698,7	20 104,6	19 136,7	18 494,6	47 971,6	19 123,1	16 884,1
Cotisations de l'employeur	4 723,2	4 367,9	3 127,8	6 557,6	6 861,2	5 147,5	4 763,9
Transport et communications	590,0	627,7	633,2	466,1	611,3	867,2	648,1
Services professionnels	3 664,1	2 100,3	1 020,6	634,5	2 395,3	1 196,2	647,6
Services techniques et autres	1 324,9	1 225,2	2 621,3	618,5	747,8	664,3	534,9
Location, entretien et réparation	(221,7)	167,9	448,5	1 080,0	1 176,2	1 240,3	212,4
Biens non durables	515,3	472,0	467,6	375,9	312,9	581,0	245,5
Biens durables	1 296,7	83,6	192,2	137,4	149,0	175,4	70,5
Contributions à des organismes	284,7	32,6	31,9	75,0	82,3	32,3	32,3
Autres	-	(8,0)	(30,7)	(313,3)	164,6	-	-
Total	**30 875,9**	**29 173,8**	**27 649,1**	**28 126,3**	**60 472,2**	**29 027,3**	**24 039,3**

Tableau 80 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 679,9	25 226,8	25 107,2	27 218,2
Cotisations de l'employeur	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 239,6	6 558,7	6 518,2	7 417,4
Transport et communications	1 065,0	691,5	951,9	525,3	645,0	726,3	465,6
Services professionnels	5 977,8	7 175,8	7 796,5	7 848,3	16 621,9	6 525,5	8 103,8
Services techniques et autres	3 319,3	2 923,6	3 144,9	3 015,2	3 781,9	2 600,6	1 347,7
Location, entretien et réparation	9 348,7	10 671,9	7 340,3	8 470,5	8 538,9	9 102,0	9 180,7
Biens non durables	6 402,7	3 868,1	4 749,3	4 111,4	2 453,9	3 670,9	3 382,3
Biens durables	123,7	989,9	9 289,2	415,4	32,6	257,6	153,0
Contributions à des organismes	10 455,0	10 368,0	32 381,6	11 800,1	12 702,6	19 904,6	17 226,7
Autres	-	(2,4)	-	(11,5)	12,0	-	-
Total	**58 923,1**	**58 593,2**	**92 555,3**	**67 094,2**	**76 574,3**	**74 412,9**	**74 495,4**

Qualité de vie

Tableau 81 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Qualité de vie							
Culture	108 135,2	67 222,6	64 213,8	61 339,2	70 038,2	65 785,0	66 726,9
Développement économique	56 362,1	61 723,0	92 830,1	93 640,9	162 242,9	124 171,1	88 887,3
Diversité et inclusion sociale	27 980,1	28 979,4	29 027,7	34 402,6	39 089,6	30 919,7	38 492,7
Environnement	120 419,6	174 566,4	146 424,8	168 702,5	158 079,1	169 317,9	172 296,1
Espace pour la vie	57 832,4	57 913,7	59 063,8	59 161,6	72 922,5	75 397,9	81 746,9
Habitation	27 997,7	40 556,8	86 940,3	89 605,4	208 395,3	155 856,2	146 133,2
Total – Qualité de vie	**398 727,1**	**430 961,9**	**478 500,5**	**506 852,2**	**710 767,6**	**621 447,8**	**594 283,1**

Tableau 82 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 017,4	13 433,0	14 155,3
Cotisations de l'employeur	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 466,8	3 561,8	3 942,1
Transport et communications	283,5	326,6	213,2	80,4	371,9	381,7	388,0
Services professionnels	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 822,8	4 357,4	4 051,0	3 905,7
Services techniques et autres	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 870,9	3 193,3	2 879,0	3 079,9
Location, entretien et réparation	(163,3)	95,4	112,2	40,4	237,1	206,1	262,4
Biens non durables	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 314,0	7 842,7	7 915,6
Biens durables	113,2	169,7	210,1	67,1	138,9	108,3	108,3
Contributions à des organismes	76 609,2	33 097,4	32 954,2	30 357,4	35 941,4	33 321,4	32 969,6
Autres	15,0	-	-	-	-	-	-
Total	**108 135,2**	**67 222,6**	**64 213,8**	**61 339,2**	**70 038,2**	**65 785,0**	**66 726,9**

Tableau 83 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 821,9	7 505,6	7 703,8
Cotisations de l'employeur	1 322,5	1 549,9	1 671,0	1 807,6	3 131,5	1 891,1	2 050,6
Transport et communications	395,2	493,9	540,4	357,0	1 200,0	745,0	1 085,0
Services professionnels	1 858,9	1 848,7	2 683,4	4 248,0	10 020,0	2 074,7	2 415,6
Services techniques et autres	422,7	1 280,7	461,0	742,4	1 336,0	699,0	795,2
Location, entretien et réparation	(500,6)	122,9	25,8	3,4	6,5	92,6	82,6
Biens non durables	38,1	83,7	21,0	82,5	92,7	43,2	43,2
Biens durables	163,9	171,8	40,4	113,4	33,3	86,9	86,9
Contributions à des organismes	48 205,9	51 363,2	80 859,9	78 899,1	137 596,0	61 028,0	74 619,4
Autres	6,0	(674,8)	3,3	15,1	5,0	50 005,0	5,0
Total	**56 362,1**	**61 723,0**	**92 830,1**	**93 640,9**	**162 242,9**	**124 171,1**	**88 887,3**

Tableau 84 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	3 616,4	3 910,1	4 694,7	5 374,4	6 269,4	4 673,3	4 811,3
Cotisations de l'employeur	1 117,2	1 110,2	1 192,8	1 350,9	1 388,5	1 191,2	1 246,7
Transport et communications	237,1	221,3	111,8	412,4	1 251,2	74,7	45,4
Services professionnels	750,7	1 366,5	1 636,1	1 655,7	4 852,8	1 068,4	2 052,4
Services techniques et autres	390,7	293,0	340,7	352,3	905,8	564,3	535,1
Location, entretien et réparation	286,5	9,5	1,9	1,3	27,4	24,4	24,4
Biens non durables	161,4	42,7	59,5	28,6	50,9	47,3	47,3
Biens durables	0,8	-	10,5	4,4	87,8	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 419,3	22 026,1	20 451,6	24 713,4	23 937,1	23 275,5	29 729,5
Autres	-	-	528,1	509,2	318,7	-	-
Total	**27 980,1**	**28 979,4**	**29 027,7**	**34 402,6**	**39 089,6**	**30 919,7**	**38 492,7**

Tableau 85 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 821,4	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 394,8	18 938,5	19 421,8
Cotisations de l'employeur	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 812,8	5 054,7	5 214,5	5 594,5
Transport et communications	321,2	646,0	513,0	341,6	634,5	916,5	911,1
Services professionnels	1 106,8	493,7	2 865,3	2 427,2	2 268,1	1 285,6	906,7
Services techniques et autres	103 713,6	111 824,2	120 088,2	127 241,4	134 526,4	145 445,6	147 203,7
Location, entretien et réparation	887,0	843,0	890,4	759,5	1 507,2	1 565,6	1 619,1
Biens non durables	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 105,2	2 129,6	2 141,7	1 905,6
Biens durables	2 976,2	3 321,3	26 390,5	28 274,8	9 846,7	4 259,7	1 471,7
Contributions à des organismes	243,8	131,4	146,2	25,0	178,5	170,5	170,5
Autres	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(16 461,4)	(10 620,3)	(6 908,6)
Total	**120 419,6**	**174 566,4**	**146 424,8**	**168 702,5**	**158 079,1**	**169 317,9**	**172 296,1**

Tableau 86 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	23 158,0	23 036,3	22 561,4	22 669,9	25 443,4	26 404,9	29 730,4
Cotisations de l'employeur	6 909,8	6 578,7	6 043,8	6 091,6	8 679,6	8 921,2	10 152,8
Transport et communications	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 900,0	2 087,0	1 753,0
Services professionnels	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 300,0	2 849,9	2 801,4
Services techniques et autres	8 398,3	8 583,1	8 795,4	8 306,5	11 000,0	11 815,0	11 746,5
Location, entretien et réparation	197,9	172,0	202,3	157,0	253,3	251,7	238,7
Biens non durables	4 356,9	4 057,3	4 236,2	2 872,6	4 243,0	4 981,3	5 879,9
Biens durables	103,2	62,4	96,6	392,6	393,0	320,7	328,7
Frais de financement	4 939,6	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 789,8	6 789,8	6 880,7
Remboursement de la dette à long terme	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 458,4	10 458,4	11 791,8
Contributions à des organismes	345,0	423,1	435,0	490,7	462,0	518,0	443,0
Autres	-	-	-	(31,2)	-	-	-
Total	**57 832,4**	**57 913,7**	**59 063,8**	**59 161,6**	**72 922,5**	**75 397,9**	**81 746,9**

Tableau 87 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 116,4	9 033,8	10 075,9
Cotisations de l'employeur	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 426,8	2 421,4	2 826,5
Transport et communications	123,8	105,4	76,7	44,6	88,4	63,2	69,6
Services professionnels	446,9	268,1	408,2	556,0	1 257,0	1 004,0	1 330,7
Services techniques et autres	61,3	177,0	84,0	123,4	163,4	163,4	169,5
Location, entretien et réparation	(41,5)	7,1	19,6	2,4	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	20,6	65,3	56,6	44,2	70,9	70,9	69,3
Biens durables	48,7	77,0	82,6	48,1	30,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	19 709,6	31 018,7	76 557,8	78 065,7	195 223,3	143 050,4	131 542,6
Autres	-	-	-	(85,8)	-	-	-
Total	**27 997,7**	**40 556,8**	**86 940,3**	**89 605,4**	**208 395,3**	**155 856,2**	**146 133,2**

Service aux citoyens

Tableau 88 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	98 056,4	102 324,5	105 180,9	98 763,0	109 474,5	94 554,6	95 083,4
Expérience citoyenne et communications	23 791,1	24 127,4	24 277,7	26 071,6	28 483,8	28 930,1	28 950,1
Technologies de l'information	84 351,7	82 746,2	85 779,5	82 435,7	94 578,5	100 058,0	105 353,5
Total – Service aux citoyens	**206 199,2**	**209 198,1**	**215 238,1**	**207 270,3**	**232 536,8**	**223 542,7**	**229 387,0**

Tableau 89 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 325,5	5 221,2	6 134,5	6 911,5	7 789,3	8 027,1	7 458,3
Cotisations de l'employeur	1 585,4	1 445,9	1 529,4	1 749,2	2 061,8	2 129,2	2 095,5
Transport et communications	152,4	148,1	150,4	168,0	201,5	246,8	254,4
Services professionnels	409,1	276,8	415,1	604,0	1 049,5	543,9	395,6
Services techniques et autres	87 586,5	92 869,5	95 428,3	87 979,0	97 152,1	82 080,5	83 414,9
Location, entretien et réparation	2 534,4	1 473,1	602,7	605,2	470,2	628,0	620,0
Biens non durables	96,8	492,9	558,3	416,3	391,6	568,3	513,9
Biens durables	32,4	51,9	22,8	20,0	27,3	30,8	30,8
Contributions à des organismes	333,9	309,9	337,2	309,8	331,2	300,0	300,0
Autres	-	35,2	2,2	-	-	-	-
Total	**98 056,4**	**102 324,5**	**105 180,9**	**98 763,0**	**109 474,5**	**94 554,6**	**95 083,4**

Tableau 90 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	13 250,3	15 335,0	15 558,7	18 071,7	19 279,7	19 098,3	19 578,7
Cotisations de l'employeur	3 954,0	4 193,8	3 994,1	4 654,0	5 155,7	5 103,6	5 487,2
Transport et communications	3 722,1	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 608,4	2 729,1	2 291,7
Services professionnels	641,1	307,2	575,1	447,8	482,2	575,6	297,6
Services techniques et autres	1 469,0	1 109,6	1 014,8	810,0	951,1	1 275,9	1 147,3
Location, entretien et réparation	303,7	286,8	20,8	5,7	19,8	13,2	13,2
Biens non durables	399,9	80,6	42,5	88,8	111,1	123,9	123,9
Biens durables	40,0	63,2	45,3	62,7	24,1	10,5	10,5
Contributions à des organismes	11,0	(0,5)	-	50,0	-	-	-
Autres	-	-	(159,4)	(479,8)	(148,3)	-	-
Total	**23 791,1**	**24 127,4**	**24 277,7**	**26 071,6**	**28 483,8**	**28 930,1**	**28 950,1**

Tableau 91 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	37 543,0	36 931,5	35 745,5	36 881,4	39 513,6	40 525,3	42 821,2
Cotisations de l'employeur	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 862,8	9 531,5	10 227,1	11 392,3
Transport et communications	8 023,5	8 079,9	9 813,6	8 139,1	7 941,6	8 009,2	8 307,0
Services professionnels	3 040,6	1 054,7	788,5	739,8	1 339,8	1 047,2	1 114,8
Services techniques et autres	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 944,0	1 786,0	1 590,8
Location, entretien et réparation	19 667,7	21 465,3	28 553,2	27 693,1	32 564,0	36 599,4	38 237,8
Biens non durables	260,9	275,3	183,3	76,5	117,3	117,3	136,3
Biens durables	1 571,9	2 151,0	961,6	544,6	1 626,2	1 746,5	1 753,3
Contributions à des organismes	33,0	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-
Autres	-	(769,1)	-	(1 740,9)	-	-	-
Total	**84 351,7**	**82 746,2**	**85 779,5**	**82 435,7**	**94 578,5**	**100 058,0**	**105 353,5**

Arrondissements

Tableau 92 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	54 242,1	55 910,8	59 013,3	58 231,7	67 095,2	58 480,3	60 333,1
Anjou	25 950,7	26 014,9	27 225,4	25 421,1	28 213,2	28 338,9	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 567,7	65 676,5	68 711,6	65 035,2	71 454,3	70 210,3	72 432,1
Lachine	29 353,7	28 878,4	30 553,8	28 158,9	30 281,0	30 166,8	30 554,7
LaSalle	36 104,4	36 185,2	39 359,9	37 322,0	40 043,0	41 873,6	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 105,7	10 566,9	11 149,8	10 985,2	11 175,0	11 056,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	62 346,1	62 268,4	65 726,9	63 573,3	71 388,1	67 061,4	69 959,4
Montréal-Nord	37 764,6	38 785,0	40 407,0	40 127,8	45 089,9	43 866,1	45 217,6
Outremont	14 837,9	15 162,2	14 114,1	14 453,8	17 052,3	15 294,5	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	30 749,8	32 812,8	32 392,5	29 816,8	34 644,4	33 934,3	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	54 127,7	53 728,7	52 933,5	51 829,8	57 481,5	55 198,5	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 294,8	54 941,0	59 496,6	56 939,0	65 778,2	62 917,3	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 399,1	60 529,4	63 218,1	64 189,1	72 060,6	61 924,2	65 389,2
Saint-Laurent	68 206,2	66 116,5	65 970,4	62 878,3	77 443,0	73 631,5	76 553,6
Saint-Léonard	34 866,5	35 986,4	36 092,8	35 089,6	37 936,0	37 849,8	39 423,8
Sud-Ouest	54 229,6	54 132,3	54 562,0	52 499,9	57 377,9	56 531,3	59 734,9
Verdun	33 901,7	35 998,1	35 709,8	35 617,2	38 003,3	37 325,5	38 633,1
Ville-Marie	85 393,3	89 434,1	95 731,2	89 899,3	96 867,1	95 747,4	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 980,7	60 220,2	62 094,7	58 128,9	61 192,9	60 216,1	61 669,1
Total – Arrondissements	**872 422,3**	**883 347,8**	**914 463,4**	**880 196,9**	**980 576,9**	**941 624,6**	**977 111,8**

Tableau 93 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2021	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2022
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	58 480,3	8 118,3	1 946,3	613,1	49 655,4	60 333,1
Anjou	28 338,9	8 151,7	1 582,6	-	19 206,5	28 940,8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	70 210,3	9 977,6	3 437,0	1 982,8	57 034,7	72 432,1
Lachine	30 166,8	4 703,9	1 827,7	1 035,8	22 987,3	30 554,7
LaSalle	41 873,6	5 237,8	1 534,8	1 537,6	35 902,2	44 212,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 056,8	2 382,2	645,0	-	8 848,8	11 876,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	67 061,4	10 936,1	3 395,3	716,4	54 911,6	69 959,4
Montréal-Nord	43 866,1	10 190,8	823,8	1 677,9	32 525,1	45 217,6
Outremont	15 294,5	3 192,4	3 131,3	-	10 085,3	16 409,0
Pierrefonds-Roxboro	33 934,3	7 021,8	1 410,5	750,0	25 794,8	34 977,1
Plateau-Mont-Royal	55 198,5	10 804,8	8 532,4	937,1	36 720,0	56 994,3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	62 917,3	10 941,8	2 273,0	200,0	50 937,6	64 352,4
Rosemont–La Petite-Patrie	61 924,2	9 810,5	4 087,1	449,2	51 042,4	65 389,2
Saint-Laurent	73 631,5	14 308,2	5 088,5	1 201,9	55 955,0	76 553,6
Saint-Léonard	37 849,8	8 419,5	1 902,6	655,5	28 446,2	39 423,8
Sud-Ouest	56 531,3	8 950,0	5 042,0	2 800,0	42 942,9	59 734,9
Verdun	37 325,5	7 356,9	2 834,8	1 998,3	26 443,1	38 633,1
Ville-Marie	95 747,4	19 954,0	22 365,1	9 970,3	47 159,8	99 449,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 216,1	8 462,3	3 670,3	379,1	49 157,4	61 669,1
Total – Arrondissements	**941 624,6**	**168 920,6**	**75 530,1**	**26 905,0**	**705 756,1**	**977 111,8**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(848 496,8)	(168 341,8)	-	-	(705 756,1)	(874 097,9)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**578,8**	**75 530,1**	**26 905,0**	**-**	**103 013,9**

Tableau 94 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	27 835,4	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 148,0	29 579,9	30 385,0
Cotisations de l'employeur	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 226,4	9 086,4	8 462,9	8 931,6
Transport et communications	462,5	404,8	382,3	283,2	445,6	389,3	349,3
Services professionnels	228,0	313,5	514,8	456,5	1 247,6	286,3	286,3
Services techniques et autres	3 271,5	4 064,3	4 628,1	3 561,8	7 772,3	3 869,3	3 914,8
Location, entretien et réparation	5 555,5	5 450,5	6 178,6	5 490,8	7 408,9	6 229,1	6 845,9
Biens non durables	4 275,2	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 454,1	4 915,5	4 820,1
Biens durables	95,2	354,2	437,0	738,0	586,0	163,1	163,1
Contributions à des organismes	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 940,5	1 485,2	1 517,0
Autres	2 189,7	2 899,6	2 289,5	2 718,2	3 005,8	3 099,7	3 120,0
Total	**54 242,1**	**55 910,8**	**59 013,3**	**58 231,7**	**67 095,2**	**58 480,3**	**60 333,1**

Tableau 95 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	13 134,9	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 568,4	15 007,2	15 499,8
Cotisations de l'employeur	3 863,1	3 859,5	3 764,0	3 693,8	4 172,1	4 170,2	4 445,9
Transport et communications	368,0	356,4	339,6	192,2	350,5	339,5	350,0
Services professionnels	239,8	178,4	172,2	123,3	308,5	206,6	202,1
Services techniques et autres	2 630,6	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 797,1	2 603,4	2 374,4
Location, entretien et réparation	2 428,0	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 842,5	2 520,7	2 521,6
Biens non durables	2 688,7	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 518,6	2 664,4	2 707,3
Biens durables	130,4	124,7	206,6	579,7	123,7	43,3	58,3
Frais de financement	72,6	65,7	58,3	50,5	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	110,3	117,3	124,7	132,5	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	265,0	205,2	171,9	305,3	286,0	173,8	193,8
Autres	19,3	(18,6)	20,1	48,8	62,7	426,7	404,5
Total	**25 950,7**	**26 014,9**	**27 225,4**	**25 421,1**	**28 213,2**	**28 338,9**	**28 940,8**

Tableau 96 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	31 285,8	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 743,5	34 051,9	35 633,1
Cotisations de l'employeur	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 013,9	10 152,0	9 697,5	10 490,7
Transport et communications	579,1	456,5	421,2	353,6	491,9	505,7	511,7
Services professionnels	331,4	489,4	680,8	402,3	1 291,4	775,9	786,2
Services techniques et autres	4 557,6	4 853,2	6 180,1	4 548,7	7 433,3	7 052,4	7 351,5
Location, entretien et réparation	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 283,9	6 243,1	5 861,6	5 653,1
Biens non durables	5 765,3	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 927,5	5 653,5	5 269,1
Biens durables	498,3	575,6	708,4	441,3	463,6	378,5	381,0
Contributions à des organismes	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 351,9	4 109,2	3 501,7	3 486,8
Autres	2 053,9	2 143,9	2 777,7	2 083,3	2 598,8	2 731,6	2 868,9
Total	**64 567,7**	**65 676,5**	**68 711,6**	**65 035,2**	**71 454,3**	**70 210,3**	**72 432,1**

Tableau 97 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	14 926,0	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 399,2	15 786,4	16 482,4
Cotisations de l'employeur	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 669,8	4 562,0	4 906,5
Transport et communications	435,9	438,2	445,0	247,3	310,6	568,5	483,2
Services professionnels	132,6	184,0	286,9	179,4	299,9	94,0	89,0
Services techniques et autres	5 638,2	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 885,5	2 171,0	2 071,6
Location, entretien et réparation	1 069,2	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 844,7	1 807,7	1 725,9
Biens non durables	3 619,4	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 567,2	3 320,8	3 130,8
Biens durables	135,5	476,9	325,0	208,8	86,8	204,3	153,0
Contributions à des organismes	1 132,1	982,4	1 197,5	927,6	1 201,1	1 117,5	1 157,1
Autres	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	304,7	16,2	534,6	355,2
Total	**29 353,7**	**28 878,4**	**30 553,8**	**28 158,9**	**30 281,0**	**30 166,8**	**30 554,7**

Tableau 98 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	17 847,5	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 242,0	19 475,4	21 190,3
Cotisations de l'employeur	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 819,9	5 565,4	6 106,5
Transport et communications	628,1	639,8	584,1	479,4	561,6	656,6	662,8
Services professionnels	520,6	570,3	493,8	420,8	958,1	603,5	563,5
Services techniques et autres	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 797,2	4 919,3	5 454,6
Location, entretien et réparation	2 538,2	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 645,9	3 353,6	3 421,4
Biens non durables	3 493,2	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 430,8	3 919,0	3 916,6
Biens durables	324,7	620,8	731,9	843,8	398,2	248,7	215,1
Frais de financement	-	-	12,5	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 111,3	1 425,3	980,9
Autres	(138,4)	36,6	40,3	(153,2)	78,0	1 706,8	1 700,7
Total	**36 104,4**	**36 185,2**	**39 359,9**	**37 322,0**	**40 043,0**	**41 873,6**	**44 212,4**

Tableau 99 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	5 430,1	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 450,0	6 386,0	6 927,3
Cotisations de l'employeur	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 761,2	1 826,1	1 996,5
Transport et communications	175,0	185,1	228,0	167,9	157,4	164,8	164,8
Services professionnels	190,4	108,9	127,8	61,8	96,8	46,0	46,0
Services techniques et autres	474,5	439,3	507,2	344,6	655,2	489,4	489,6
Location, entretien et réparation	1 065,6	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 365,5	1 063,2	1 170,5
Biens non durables	1 368,0	1 018,1	1 541,8	972,5	602,5	900,7	933,3
Biens durables	23,2	1,2	39,4	86,5	8,5	7,5	7,5
Frais de financement	(0,2)	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	209,7	126,7	153,0	145,2	186,3	140,5	140,5
Autres	(390,4)	42,6	(660,2)	(61,7)	(108,4)	32,6	-
Total	**10 105,7**	**10 566,9**	**11 149,8**	**10 985,2**	**11 175,0**	**11 056,8**	**11 876,0**

Tableau 100 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	32 604,3	33 287,2	35 380,7	36 628,1	37 392,5	37 012,6	39 078,6
Cotisations de l'employeur	9 748,0	9 705,1	9 535,7	9 752,4	10 583,1	10 459,8	11 328,5
Transport et communications	583,8	477,0	396,3	295,1	436,2	417,6	386,6
Services professionnels	311,9	261,1	297,0	213,5	621,5	271,1	212,6
Services techniques et autres	4 348,8	4 386,7	5 467,3	4 605,8	6 658,1	5 500,8	5 582,8
Location, entretien et réparation	5 848,9	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 883,5	5 723,3	5 848,5
Biens non durables	5 540,2	5 633,3	5 978,9	4 324,4	5 961,0	5 425,4	5 259,9
Biens durables	462,5	524,2	993,5	1 002,4	428,1	179,0	225,2
Contributions à des organismes	4 112,5	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 757,6	3 042,0	2 904,5
Autres	(1 214,8)	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(333,5)	(970,2)	(867,8)
Total	**62 346,1**	**62 268,4**	**65 726,9**	**63 573,3**	**71 388,1**	**67 061,4**	**69 959,4**

Tableau 101 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 911,9	25 446,1	26 688,1
Cotisations de l'employeur	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 397,1	7 384,6	7 252,6	7 841,8
Transport et communications	464,3	409,6	347,3	296,2	394,8	391,9	326,8
Services professionnels	474,7	670,7	619,4	224,8	475,4	438,9	412,1
Services techniques et autres	1 822,6	1 964,9	2 047,1	1 842,6	3 195,6	3 324,7	2 848,5
Location, entretien et réparation	1 389,8	1 585,6	1 433,4	840,7	2 076,0	1 502,1	1 536,7
Biens non durables	3 172,9	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 280,7	3 409,2	3 415,5
Biens durables	40,0	59,7	28,8	76,1	191,3	99,8	129,5
Contributions à des organismes	1 785,3	1 963,5	2 432,2	3 353,7	2 080,9	1 902,1	1 920,9
Autres	(12,6)	168,5	32,8	(113,2)	98,7	98,7	97,7
Total	**37 764,6**	**38 785,0**	**40 407,0**	**40 127,8**	**45 089,9**	**43 866,1**	**45 217,6**

Tableau 102 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 946,2	7 886,0	8 320,5
Cotisations de l'employeur	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 036,9	2 261,5	2 249,3	2 473,7
Transport et communications	236,1	155,4	122,9	184,2	224,8	225,0	230,0
Services professionnels	170,9	198,2	157,8	228,1	336,5	364,1	443,5
Services techniques et autres	1 005,5	1 094,1	1 136,0	1 204,1	2 723,5	1 500,5	1 648,3
Location, entretien et réparation	961,3	859,1	922,4	960,8	1 145,8	1 137,3	1 224,9
Biens non durables	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 631,5	1 184,4	1 250,2
Contributions à des organismes	67,3	112,7	156,1	518,7	345,4	311,0	381,0
Autres	424,1	805,3	431,8	399,4	437,1	436,9	436,9
Total	**14 837,9**	**15 162,2**	**14 114,1**	**14 453,8**	**17 052,3**	**15 294,5**	**16 409,0**

Tableau 103 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 823,1	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 199,5	19 321,3	20 235,9
Cotisations de l'employeur	5 538,4	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 562,4	5 541,8	5 930,6
Transport et communications	416,1	327,5	282,9	180,0	368,8	340,6	327,8
Services professionnels	303,3	212,9	334,4	186,4	304,0	285,2	288,0
Services techniques et autres	1 248,9	1 063,4	1 558,3	869,5	1 656,7	1 307,2	1 584,7
Location, entretien et réparation	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 551,1	3 306,4	2 921,6	2 722,4
Biens non durables	2 987,5	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 959,5	3 006,3	2 956,5
Biens durables	60,0	341,5	117,8	135,2	105,6	42,0	48,2
Contributions à des organismes	860,1	773,9	452,9	420,2	656,0	730,8	627,2
Autres	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	(191,5)	525,5	437,5	255,8
Total	**30 749,8**	**32 812,8**	**32 392,5**	**29 816,8**	**34 644,4**	**33 934,3**	**34 977,1**

Tableau 104 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 760,0	29 830,9	30 016,8	31 066,3
Cotisations de l'employeur	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 767,9	8 706,2	8 522,2	9 105,0
Transport et communications	353,8	269,6	224,2	195,6	257,8	270,3	274,7
Services professionnels	528,6	642,6	368,1	227,8	626,3	1 511,8	1 321,6
Services techniques et autres	3 433,4	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 777,7	3 245,6	3 451,8
Location, entretien et réparation	2 893,2	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 559,4	3 675,9	3 821,5
Biens non durables	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 167,8	3 454,6	3 870,9	3 823,4
Biens durables	674,9	353,6	787,9	1 052,8	1 460,9	162,1	213,5
Contributions à des organismes	1 672,7	1 576,4	1 274,0	1 931,2	2 172,6	1 192,1	1 078,8
Autres	2 706,8	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 635,1	2 730,8	2 837,7
Total	**54 127,7**	**53 728,7**	**52 933,5**	**51 829,8**	**57 481,5**	**55 198,5**	**56 994,3**

Tableau 105 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	26 867,7	27 335,3	29 447,6	29 750,8	30 721,5	29 743,6	31 404,0
Cotisations de l'employeur	8 076,5	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 791,9	8 530,7	9 263,3
Transport et communications	498,8	466,0	475,5	410,4	597,7	569,7	548,2
Services professionnels	1 097,2	931,7	1 090,9	747,0	2 105,0	1 677,7	1 509,3
Services techniques et autres	3 090,8	3 381,5	3 911,6	2 790,1	4 435,8	4 375,3	4 588,4
Location, entretien et réparation	5 136,8	4 990,2	5 154,4	5 230,5	7 184,5	6 805,1	6 452,3
Biens non durables	5 313,7	5 408,1	6 480,5	4 474,2	6 203,6	6 410,0	5 755,5
Biens durables	648,3	816,2	676,3	1 118,1	884,4	252,8	248,0
Contributions à des organismes	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 539,2	1 962,0	2 011,0
Autres	2 302,5	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 314,6	2 590,4	2 572,4
Total	**55 294,8**	**54 941,0**	**59 496,6**	**56 939,0**	**65 778,2**	**62 917,3**	**64 352,4**

Tableau 106 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	44 294,6	44 674,7	46 838,4	48 074,0	50 503,6	45 774,0	48 323,4
Cotisations de l'employeur	13 170,3	12 954,1	12 589,5	12 742,5	14 701,0	13 434,2	14 507,9
Transport et communications	470,9	452,7	495,9	471,4	493,7	410,1	415,4
Services professionnels	340,2	752,9	735,5	789,2	1 772,0	389,7	392,7
Services techniques et autres	3 582,0	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 385,3	3 145,0	3 792,1
Location, entretien et réparation	4 625,8	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 658,6	4 616,8	5 457,6
Biens non durables	6 152,9	5 572,2	6 758,9	5 898,2	7 857,8	8 626,3	8 811,8
Biens durables	1 180,2	1 365,6	1 582,4	2 333,8	1 572,9	837,4	789,4
Contributions à des organismes	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 737,0	2 121,8	1 903,2	1 451,5
Autres	(14 689,7)	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 006,1)	(17 212,5)	(18 552,6)
Total	**61 399,1**	**60 529,4**	**63 218,1**	**64 189,1**	**72 060,6**	**61 924,2**	**65 389,2**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	35 472,2	35 554,5	36 491,2	35 277,5	40 249,2	38 617,4	40 447,3
Cotisations de l'employeur	10 509,8	10 011,2	9 533,6	9 244,4	11 764,6	11 286,5	12 151,1
Transport et communications	919,0	906,3	878,2	622,1	896,7	1 088,3	1 059,7
Services professionnels	564,4	338,5	391,3	449,8	894,1	819,0	747,0
Services techniques et autres	5 443,2	6 180,5	6 185,1	4 865,3	7 401,4	7 387,8	7 383,4
Location, entretien et réparation	4 572,8	4 310,9	4 991,3	3 519,8	5 206,8	5 324,4	5 505,6
Biens non durables	6 194,8	6 295,5	6 797,8	5 300,4	5 918,0	6 782,8	6 657,6
Biens durables	219,8	325,3	448,9	433,6	210,0	215,0	215,0
Contributions à des organismes	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 339,4	2 204,7	2 226,2
Autres	2 355,0	49,2	(2 099,1)	671,8	2 562,8	(94,4)	160,7
Total	**68 206,2**	**66 116,5**	**65 970,4**	**62 878,3**	**77 443,0**	**73 631,5**	**76 553,6**

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 597,3	17 640,7	19 053,2
Cotisations de l'employeur	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 973,0	4 985,6	5 450,5
Transport et communications	396,2	431,7	365,8	302,9	337,0	362,5	343,1
Services professionnels	176,9	256,2	248,2	150,4	390,2	204,3	198,6
Services techniques et autres	5 709,5	6 082,8	6 404,2	5 700,8	6 280,0	6 972,3	6 782,6
Location, entretien et réparation	2 304,7	2 198,5	2 718,6	2 793,4	3 618,1	2 702,1	2 642,5
Biens non durables	3 707,7	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 870,8	3 547,5	3 374,6
Biens durables	190,2	279,7	413,4	528,5	422,3	157,1	156,6
Frais de financement	380,4	341,7	300,2	255,9	208,7	208,7	158,0
Remboursement de la dette à long terme	559,0	597,7	639,2	683,5	731,0	731,0	781,7
Contributions à des organismes	466,9	412,1	431,9	684,8	540,7	381,5	391,5
Autres	(274,2)	30,3	(387,6)	(199,2)	(33,1)	(43,5)	90,9
Total	**34 866,5**	**35 986,4**	**36 092,8**	**35 089,6**	**37 936,0**	**37 849,8**	**39 423,8**

Tableau 109 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 239,4	30 265,5	30 728,7	32 120,2
Cotisations de l'employeur	8 941,6	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 520,4	8 740,5	9 384,9
Transport et communications	401,8	350,9	272,6	274,2	351,3	344,9	366,4
Services professionnels	415,3	363,8	273,4	404,0	633,1	425,1	694,5
Services techniques et autres	2 663,6	2 683,7	3 425,1	2 447,7	4 871,2	3 038,5	2 950,8
Location, entretien et réparation	4 199,8	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 705,3	4 788,5	5 252,4
Biens non durables	4 220,3	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 679,2	4 514,0	4 341,6
Biens durables	300,0	514,9	147,0	512,8	95,9	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 644,6	2 122,2	2 251,5
Autres	556,3	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 611,4	1 757,2	2 300,9
Total	**54 229,6**	**54 132,3**	**54 562,0**	**52 499,9**	**57 377,9**	**56 531,3**	**59 734,9**

Tableau 110 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	18 766,6	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 088,4	21 211,2	22 265,6
Cotisations de l'employeur	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 515,7	6 129,2	6 116,2	6 618,2
Transport et communications	495,7	447,6	432,0	286,3	335,4	529,2	493,4
Services professionnels	461,3	329,1	282,6	311,5	319,0	486,1	390,4
Services techniques et autres	1 926,4	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 701,0	2 211,0	2 260,2
Location, entretien et réparation	892,6	1 789,0	934,4	1 279,6	1 909,3	1 588,4	2 072,8
Biens non durables	4 325,3	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 815,4	4 085,2	3 626,6
Biens durables	177,5	249,5	597,2	372,9	174,7	220,8	178,7
Contributions à des organismes	1 010,3	754,5	967,5	945,4	846,9	574,1	639,4
Autres	156,7	71,2	70,4	355,8	(316,0)	303,3	87,8
Total	**33 901,7**	**35 998,1**	**35 709,8**	**35 617,2**	**38 003,3**	**37 325,5**	**38 633,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 652,7	43 489,5	43 486,4	45 116,2
Cotisations de l'employeur	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 456,9	12 034,6	12 145,2	12 958,7
Transport et communications	498,6	439,8	447,4	417,9	506,2	634,3	631,8
Services professionnels	1 058,8	704,7	1 135,4	872,4	1 698,0	702,7	1 121,5
Services techniques et autres	8 152,8	9 852,7	12 989,9	11 430,6	13 887,7	12 218,6	12 513,2
Location, entretien et réparation	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 484,9	7 469,2	6 641,0	8 045,2
Biens non durables	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 721,9	6 837,3	6 731,6
Biens durables	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 328,9	882,9	225,5	255,5
Contributions à des organismes	6 397,9	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 224,8	5 559,1	4 774,1
Autres	3 240,2	4 239,6	2 850,7	2 991,4	3 952,3	7 297,3	7 301,4
Total	**85 393,3**	**89 434,1**	**95 731,2**	**89 899,3**	**96 867,1**	**95 747,4**	**99 449,2**

Tableau 112 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 203,7	30 549,2	31 459,1
Cotisations de l'employeur	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 685,1	8 470,8	8 977,2
Transport et communications	457,7	449,4	358,4	305,3	368,1	517,4	516,7
Services professionnels	537,2	677,5	1 184,7	875,3	1 402,0	897,1	1 010,4
Services techniques et autres	2 637,1	3 699,3	3 931,5	2 727,7	3 427,4	3 690,9	3 593,2
Location, entretien et réparation	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 489,0	6 170,0	6 223,3
Biens non durables	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 046,1	5 222,3	4 891,4	4 832,6
Biens durables	302,9	659,7	460,1	491,8	545,1	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 240,0	2 127,9	2 127,9
Autres	2 250,5	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 610,2	2 755,1	2 782,4
Total	**58 980,7**	**60 220,2**	**62 094,7**	**58 128,9**	**61 192,9**	**60 216,1**	**61 669,1**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2022 et du PDI 2022-2031 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2022 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 113 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose certains tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Cette année, la portion de taux de la taxe foncière générale qui servait au financement des dettes historiques des anciennes municipalités est scindée de la taxe foncière générale (voir la section suivante). Par conséquent, pour la première fois depuis 2002, la Ville de Montréal présente des taux de la taxe foncière générale qui sont les mêmes dans toute la Ville pour chacune des catégories d'immeubles, peu importe le secteur.

Tableau 114 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière générale
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,5712	0,5712	2,2705	2,9520	1,1424

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels.

En 2022, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, de même qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2022, la Ville bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels en relevant le seuil d'application de la mesure à 900 000 $, plutôt que 750 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur. Ce sont les immeubles qui se trouvent immédiatement de part et d'autre de ce nouveau seuil qui bénéficient le plus de la bonification de la mesure.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 900 000 $. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 115 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2022

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 621 $	10 217 $
Taxes spéciales	2 018 $	1 939 $
Taxes d'arrond.	382 $	382 $
	15 021 $	**12 537 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 483 $) (16,5 %)**	

Immeuble de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	25 241 $	20 435 $
Taxes spéciales	4 037 $	3 877 $
Taxes d'arrond.	763 $	763 $
	30 041 $	**25 075 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 966 $) (16,5 %)**	

Immeuble de 1,5 M$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	42 069 $	38 147 $
Taxes spéciales	6 728 $	6 598 $
Taxes d'arrond.	1 272 $	1 272 $
	50 069 $	**46 016 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 052 $) (8,1 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Ainsi, jusqu'en 2021, l'une des principales raisons pour lesquelles le taux de cette taxe variait selon les secteurs était le financement de ces « dettes historiques » des anciennes municipalités.

Les éléments restant à financer dans le passif des anciennes municipalités continueront de l'être par les propriétaires de chacun de ces territoires. Toutefois, à partir de 2022, cela se fera par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0080	0,0080	0,0219	0,0284	0,0160
Lachine	0,0017	0,0017	0,0050	0,0065	0,0034
LaSalle	0,0045	0,0045	0,0137	0,0178	0,0090
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0281	0,0281	0,0851	0,1107	0,0562
Montréal-Nord	0,0167	0,0167	0,0471	0,0612	0,0334
Outremont	0,0076	0,0076	0,0245	0,0319	0,0152
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0041	0,0041	0,0118	0,0153	0,0082
Saint-Léonard	0,0085	0,0085	0,0252	0,0328	0,0170
Verdun	0,0054	0,0054	0,0169	0,0220	0,0108

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 421,3 M$ en 2022, en hausse de 11,4 M$. De cette somme, 408 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,3 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 408 M$ en 2022, en hausse de 12 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,3 M$ en 2022, en diminution de 0,6 M$.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement pour 2020 ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19, qui a éprouvé les entreprises montréalaises.

En 2022, l'implantation de l'écofiscalité reprendra, selon la séquence initialement prévue pour 2020. Ainsi, le modèle de tarification de l'eau sera déposé au cours de l'année 2022. Suivra ensuite un exercice de facturation à blanc auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et locataires d'immeubles non résidentiels à la facturation volumétrique qui pourrait leur être imposée si aucun changement de comportement n'a lieu.

Au cours de l'exercice 2023, une nouvelle tarification volumétrique sera déployée sur l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, seule une taxe foncière est utilisée pour le financement de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Bien que ces structures fiscales soient différentes, héritage des fusions municipales de 2002, une contribution équivalente est tout de même perçue dans chaque secteur, lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[9].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

9. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Une seule tarification fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires d'immeubles non résidentiels de Montréal, en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2022, ce taux est de 0,58 $ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2022 – Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels			
		Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	Taux moyen	Grands consom-mateurs[1]
Anjou	0,0975	0,3079	0,0263	**0,3342**	0,0051
Lachine	0,0975	0,2855	0,0487	**0,3342**	0,0066
LaSalle	0,0975	0,2705	0,0636	**0,3342**	0,0106
L'Île-Bizard	0,0975	0,2754	0,0588	**0,3342**	
Montréal	0,0975	0,3323	0,0019	**0,3342**	0,0050
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,0975	0,1488	0,1854	**0,3342**	0,0240
Outremont	0,0975	0,3342	0,0000	**0,3342**	
Pierrefonds	0,0975	0,3041	0,0300	**0,3342**	
Roxboro	0,0975	0,2862	0,0479	**0,3342**	
Sainte-Geneviève	0,0975	0,2492	0,0849	**0,3342**	
Saint-Laurent	0,0975	0,2803	0,0539	**0,3342**	0,0126
Saint-Léonard	0,0975	0,2813	0,0529	**0,3342**	0,0158
Verdun	0,0975	0,3104	0,0238	**0,3342**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M$ en 2022. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0023	0,0023	0,0090	0,0117	0,0046

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,9 M$ en 2022. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 119 – Taux de taxation de 2022 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0032	0,0213

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,0 M$ en 2022. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Au cours de l'année 2022, des travaux d'inventaire seront réalisés sur le territoire de Montréal dans le but d'étudier l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023. Pour l'exercice 2022 toutefois, les paramètres de la taxe demeurent inchangés, à l'exception des taux, qui sont indexés d'environ 2,5 %.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[10];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[11], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

Figure 3 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

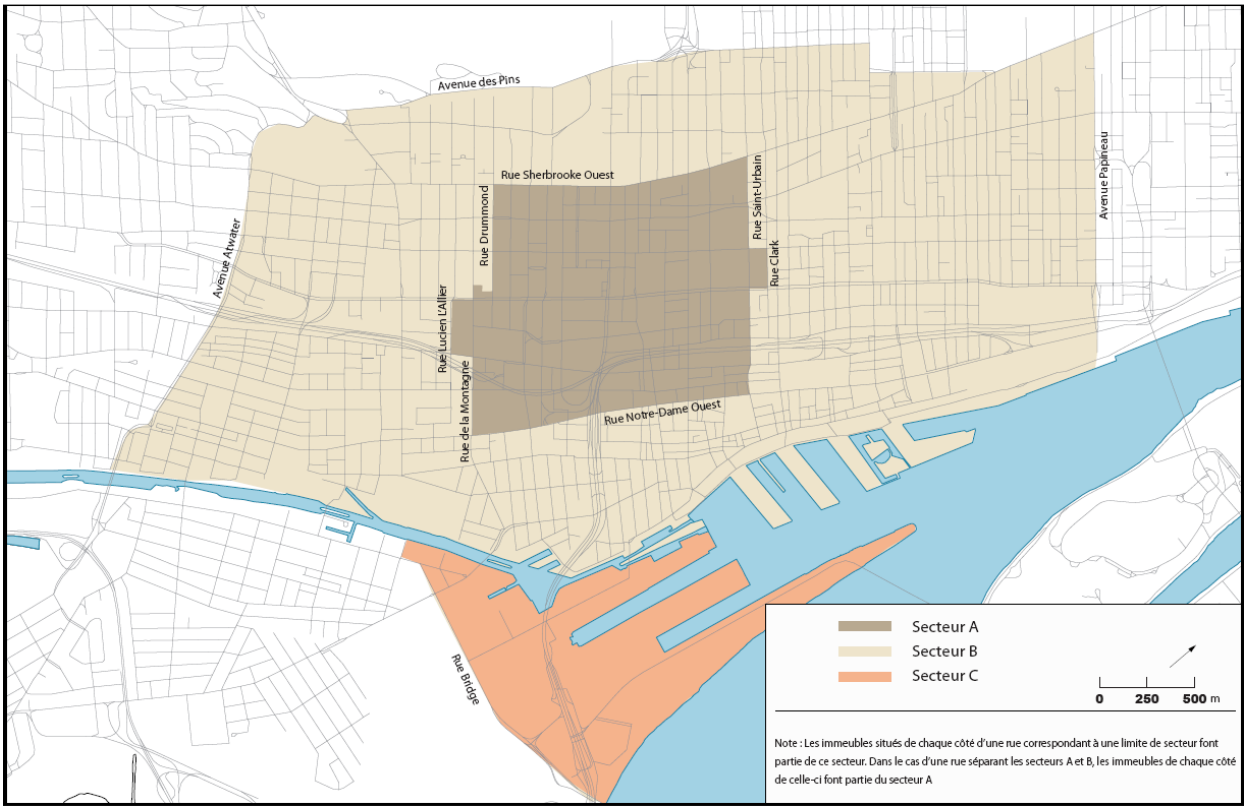

Tableau 120 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2022

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,10	48,65
Secteur B	6,05	36,50
Secteur C	6,05	18,25

10. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).
11. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, les compensations versées par le gouvernement du Québec sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage variable selon le type d'immeubles pour l'établissement des compensations versées.

Le Partenariat 2020-2024 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations[12]. En novembre 2021, l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (aussi connue sous le nom de « PL49 ») pave la voie à l'entrée en vigueur de mesures simplifiant le calcul des compensations pour les immeubles du gouvernement du Québec, et ce, dès l'exercice 2022[13].

Sommairement, les principaux changements apportés sont les suivants :

- Abandon de la mesure du TGT pondéré, dont bénéficiait fortement la Ville de Montréal;
- Passage à des compensations versées sur la base du TGT pour les immeubles du gouvernement, autres que ceux de la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- Calcul des compensations sur la base des assiettes servant au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'exercice précédent;
- Absence d'ajustement rétroactif pour les immeubles portés au rôle après cette date, hormis lorsque la valeur est contestée par le gouvernement;
- Utilisation du TGT de l'exercice précédent;
- Simplification des règles de calcul du TGT;
- Bonification des pourcentages appliqués au TGT pour le calcul des compensations des immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé.

Pour 2022, il s'agit d'une perte de revenus de près de 30 M$ associée aux changements apportés par ces simplifications aux règles de calcul des compensations pour la Ville de Montréal. Des discussions sont en cours avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Toutefois, cette démarche n'étant pas terminée, les résultats n'ont pu être intégrés au budget 2022.

Pour l'exercice financier de 2022, le TGT réel de 2021 est estimé à 0,8475 $ par 100 $ d'évaluation. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2021 de la Ville de Montréal.

12. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »
13. Au moment d'écrire ces lignes, il demeure certaines étapes législatives nécessaires à l'entrée en vigueur complète de cette refonte, mais la volonté du gouvernement du Québec est que tout soit mis en place pour le 1er janvier 2022.

Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,3 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2021 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 6,4 M$ entre les revenus de 2021 et ceux de 2022, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 8,1 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2021 et 2022.

Tableau 121 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2021 et 2022, et taux applicables en 2022

Arrondissements	Revenus 2021[1]	Revenus 2022	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2022[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 688,3	7 988,1	299,8	3,9	0,2	0,0438
Anjou	7 274,0	8 096,0	822,0	11,3	1,5	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 510,7	9 781,7	271,1	2,9	0,2	0,0413
Lachine	4 568,6	4 636,2	67,5	1,5	0,1	0,0678
LaSalle	4 957,7	5 136,1	178,5	3,6	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 762,7	2 362,7	600,0	34,0	2,5	0,0781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 339,9	10 732,8	392,9	3,8	0,3	0,0661
Montréal-Nord	9 898,6	10 147,5	249,0	2,5	0,4	0,1475
Outremont	3 007,8	3 067,9	60,2	2,0	0,1	0,0447
Pierrefonds-Roxboro	6 467,7	6 985,0	517,3	8,0	0,7	0,0788
Plateau-Mont-Royal	10 418,4	10 731,0	312,6	3,0	0,2	0,0537
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 594,1	10 806,0	211,9	2,0	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 368,9	9 640,6	271,7	2,9	0,2	0,0487
Saint-Laurent	13 797,2	14 073,2	275,9	2,0	0,2	0,0709
Saint-Léonard	7 567,6	8 325,5	757,9	10,0	1,0	0,0877
Sud-Ouest	8 191,0	8 510,4	319,4	3,9	0,3	0,0602
Verdun	7 154,1	7 297,1	143,1	2,0	0,2	0,0625
Ville-Marie	18 800,5	19 176,5	376,0	2,0	0,1	0,0398
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 010,0	8 322,4	312,4	3,9	0,3	0,0542
Total	**159 377,7**	**165 816,8**	**6 439,1**	**4,0**	**0,3**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2021 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2020.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0504 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2022, ces taxes génèrent des revenus de 103,8 M$, soit 0,3 M$ de moins qu'en 2021, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2020.

Tableau 122 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2022
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0386
Anjou	0,0749
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0278
Lachine	0,0440
LaSalle	0,0421
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0824
Sainte-Geneviève	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0462
Montréal-Nord	0,0637
Outremont	0,0303
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0581
Roxboro	0,0581
Plateau-Mont-Royal	0,0308
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0720
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0358
Saint-Laurent	0,0487
Saint-Léonard	0,0525
Sud-Ouest	0,0338
Verdun	0,0397
Ville-Marie	0,0065
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0399

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2022 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 123 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 124 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[2]	Taxe relative aux inves-tissements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	0,5712	0,0080	0,0975	0,0032	0,0023	0,1250	0,0749	**0,1999**	**0,8821**
Lachine	0,5712	0,0017	0,0975	0,0032	0,0023	0,0670	0,0440	**0,1110**	**0,7869**
LaSalle	0,5712	0,0045	0,0975	0,0032	0,0023	0,0500	0,0421	**0,0922**	**0,7709**
L'Île-Bizard	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0824	**0,1605**	**0,8347**
Montréal									
Ahuntsic-Cartierville	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0438	0,0386	**0,0824**	**0,7847**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0413	0,0278	**0,0691**	**0,7714**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0661	0,0462	**0,1123**	**0,8146**
Plateau-Mont-Royal	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0537	0,0308	**0,0845**	**0,7868**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0843	0,0720	**0,1563**	**0,8586**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0487	0,0358	**0,0845**	**0,7868**
Sud-Ouest	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0602	0,0338	**0,0940**	**0,7963**
Ville-Marie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0398	0,0065	**0,0463**	**0,7486**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0542	0,0399	**0,0941**	**0,7964**
Montréal-Nord	0,5712	0,0167	0,0975	0,0032	0,0023	0,1475	0,0637	**0,2112**	**0,9021**
Outremont	0,5712	0,0076	0,0975	0,0032	0,0023	0,0447	0,0303	**0,0750**	**0,7568**
Pierrefonds	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Roxboro	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Sainte-Geneviève	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0822	**0,1603**	**0,8345**
Saint-Laurent	0,5712	0,0041	0,0975	0,0032	0,0023	0,0709	0,0487	**0,1197**	**0,7980**
Saint-Léonard	0,5712	0,0085	0,0975	0,0032	0,0023	0,0877	0,0525	**0,1403**	**0,8230**
Verdun	0,5712	0,0054	0,0975	0,0032	0,0023	0,0625	0,0397	**0,1022**	**0,7818**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5712**	**0,0199**	**0,0975**	**0,0032**	**0,0023**			**0,1011**	**0,7953**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0166 pour cette catégorie d'immeubles.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 125 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[2]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,5712	0,0080	0,0975	0,0032	0,0023	0,1250	0,0749	**0,1999**	**0,8821**
Lachine	0,5712	0,0017	0,0975	0,0032	0,0023	0,0945	0,0440	**0,1385**	**0,8144**
LaSalle	0,5712	0,0045	0,0975	0,0032	0,0023	0,0500	0,0421	**0,0922**	**0,7709**
L'Île-Bizard	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0824	**0,1605**	**0,8347**
Montréal									
Ahuntsic-Cartierville	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0438	0,0386	**0,0824**	**0,7847**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0413	0,0278	**0,0691**	**0,7714**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0661	0,0462	**0,1123**	**0,8146**
Plateau-Mont-Royal	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0537	0,0308	**0,0845**	**0,7868**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0843	0,0720	**0,1563**	**0,8586**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0487	0,0358	**0,0845**	**0,7868**
Sud-Ouest	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0602	0,0338	**0,0940**	**0,7963**
Ville-Marie	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0398	0,0065	**0,0463**	**0,7486**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5712	0,0281	0,0975	0,0032	0,0023	0,0542	0,0399	**0,0941**	**0,7964**
Montréal-Nord	0,5712	0,0167	0,0975	0,0032	0,0023	0,1475	0,0637	**0,2112**	**0,9021**
Outremont	0,5712	0,0076	0,0975	0,0032	0,0023	0,0447	0,0303	**0,0750**	**0,7568**
Pierrefonds	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Roxboro	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0788	0,0581	**0,1369**	**0,8111**
Sainte-Geneviève	0,5712	s. o.	0,0975	0,0032	0,0023	0,0781	0,0822	**0,1603**	**0,8345**
Saint-Laurent	0,5712	0,0041	0,0975	0,0032	0,0023	0,0709	0,0487	**0,1197**	**0,7980**
Saint-Léonard	0,5712	0,0085	0,0975	0,0032	0,0023	0,0877	0,0525	**0,1403**	**0,8230**
Verdun	0,5712	0,0054	0,0975	0,0032	0,0023	0,0625	0,0397	**0,1022**	**0,7818**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5712**	**0,0231**	**0,0975**	**0,0032**	**0,0023**			**0,0931**	**0,7904**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0441 pour cette catégorie d'immeubles.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 126 – Taux de taxation de 2022 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements[1]	Taxe foncière générale[2]	Dettes anciennes villes[2]	Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[5]
			Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[3]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[3]			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,8046	0,0271	0,3079	0,0263	**0,3342**	**0,0051**	**0,0213**	**0,0111**	0,1250	0,0749	**0,1999**	**3,4033**
Lachine	2,8046	0,0061	0,2855	0,0487	**0,3342**	**0,0066**	**0,0213**	**0,0110**	0,0548	0,0440	**0,0988**	**3,2826**
LaSalle	2,8046	0,0168	0,2705	0,0636	**0,3342**	**0,0106**	**0,0213**	**0,0110**	0,0500	0,0421	**0,0921**	**3,2905**
L'Île-Bizard	2,8046	s. o.	0,2754	0,0588	**0,3342**	s. o.	**0,0213**	**0,0105**	0,0781	0,0824	**0,1605**	**3,3310**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0109**	0,0438	0,0386	**0,0824**	**3,3589**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0052**	**0,0213**	**0,0108**	0,0413	0,0278	**0,0691**	**3,3506**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0398**	**0,0213**	**0,0110**	0,0661	0,0462	**0,1123**	**3,4286**
Plateau-Mont-Royal	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0104**	0,0537	0,0308	**0,0845**	**3,3604**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0115**	**0,0213**	**0,0107**	0,0843	0,0720	**0,1563**	**3,4441**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0104**	0,0487	0,0358	**0,0845**	**3,3605**
Sud-Ouest	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0259**	**0,0213**	**0,0109**	0,0602	0,0338	**0,0940**	**3,3963**
Ville-Marie	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0015**	**0,0213**	**0,0114**	0,0398	0,0065	**0,0463**	**3,3248**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8046	0,1055	0,3323	0,0019	**0,3342**	**0,0014**	**0,0213**	**0,0106**	0,0542	0,0399	**0,0941**	**3,3717**
Montréal-Nord	2,8046	0,0537	0,1488	0,1854	**0,3342**	**0,0240**	**0,0213**	**0,0102**	0,1475	0,0637	**0,2112**	**3,4592**
Outremont	2,8046	0,0278	0,3342	s. o.	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0102**	0,0447	0,0303	**0,0750**	**3,2731**
Pierrefonds	2,8046	s. o.	0,3041	0,0300	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0105**	0,0788	0,0581	**0,1369**	**3,3075**
Roxboro	2,8046	s. o.	0,2862	0,0479	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0099**	0,0788	0,0581	**0,1369**	**3,3068**
Sainte-Geneviève	2,8046	s. o.	0,2492	0,0849	**0,3342**	**s. o.**	**0,0213**	**0,0094**	0,0781	0,0822	**0,1603**	**3,3298**
Saint-Laurent	2,8046	0,0147	0,2803	0,0539	**0,3342**	**0,0126**	**0,0213**	**0,0112**	0,0709	0,0487	**0,1196**	**3,3181**
Saint-Léonard	2,8046	0,0303	0,2813	0,0529	**0,3342**	**0,0158**	**0,0213**	**0,0108**	0,0877	0,0525	**0,1402**	**3,3572**
Verdun	2,8046	0,0206	0,3104	0,0238	**0,3342**	s. o.	**0,0213**	**0,0109**	0,0625	0,0397	**0,1022**	**3,2938**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,8046**	**0,0819**			**0,3342**	**0,0065**	**0,0213**	**0,0111**			**0,0848**	**3,3443**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas) par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0044 pour cette catégorie d'immeubles.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels.

Tableau 127 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	(0,3 %)	**(0,1 %)**	**1,1 %**
Anjou	0,5 %	(0,9 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	1,5 %	(0,2 %)	**1,2 %**	**1,0 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**2,7 %**
Lachine	1,9 %	(0,5 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	(0,4 %)	**(0,2 %)**	**1,4 %**
LaSalle	1,6 %	0,0 %	0,2 %	**1,9 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**2,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,7 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	2,5 %	1,6 %	**4,1 %**	**5,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,0 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**1,3 %**
Montréal-Nord	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**0,6 %**
Outremont	2,6 %	0,0 %	0,2 %	**2,8 %**	0,1 %	(0,2 %)	**(0,1 %)**	**2,7 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,7 %	(0,5 %)	**0,2 %**	**1,9 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**3,0 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**(0,2 %)**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**0,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,0 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,4 %	(0,4 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**1,6 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**1,0 %**	1,0 %	(0,2 %)	**0,8 %**	**1,8 %**
Sud-Ouest	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,3 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**2,9 %**
Verdun	3,0 %	(0,6 %)	0,2 %	**2,7 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**3,0 %**
Ville-Marie	2,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**2,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**2,6 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,3 %	(0,2 %)	**0,1 %**	**1,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,7 %**	0,3 %	< (0,1 %)	**0,3 %**	**2,0 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 128 – Variation des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**1,1 %**	1,6 %	(1,0 %)	1,2 %	2,2 %
Anjou	**1,0 %**	0,9 %	(1,2 %)	1,7 %	3,1 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,7 %**	2,8 %	0,3 %	1,7 %	4,7 %
Lachine	**1,4 %**	1,8 %	(0,3 %)	1,2 %	2,3 %
LaSalle	**2,0 %**	2,7 %	0,7 %	1,9 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**5,1 %**	5,1 %	4,6 %	4,1 %	5,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,3 %**	0,4 %	(0,6 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	**0,6 %**	0,1 %	(2,0 %)	0,1 %	2,4 %
Outremont	**2,7 %**	2,6 %	1,1 %	2,3 %	5,2 %
Pierrefonds-Roxboro	**1,9 %**	2,0 %	(0,0 %)	1,3 %	3,0 %
Plateau-Mont-Royal	**3,0 %**	2,8 %	1,2 %	3,3 %	4,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,1 %**	(0,3 %)	(1,5 %)	0,4 %	2,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,0 %**	3,0 %	0,4 %	2,3 %	2,5 %
Saint-Laurent	**1,6 %**	1,8 %	0,1 %	1,4 %	3,7 %
Saint-Léonard	**1,8 %**	0,5 %	(1,0 %)	2,4 %	2,3 %
Sud-Ouest	**2,9 %**	4,2 %	1,3 %	3,6 %	4,6 %
Verdun	**3,0 %**	3,6 %	0,6 %	5,2 %	4,9 %
Ville-Marie	**2,6 %**	2,8 %	0,1 %	2,5 %	6,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**1,5 %**	2,2 %	(0,1 %)	1,5 %	1,9 %
Ville de Montréal	**2,0 %**	1,9 %	0,2 %	2,0 %	4,0 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement

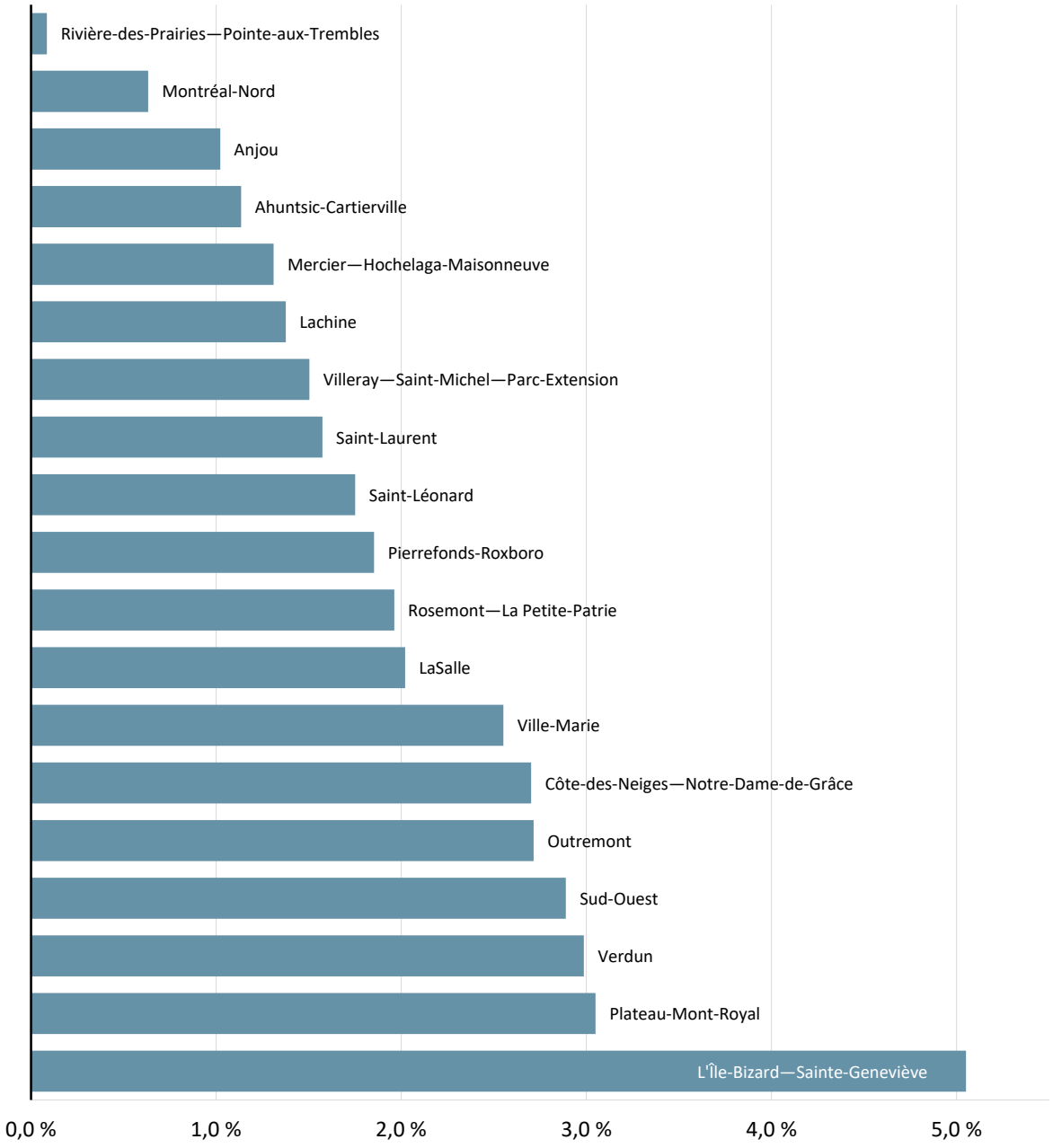

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[14]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2021	Taxes 2022	Variations[2] ($)	Variations[2] (%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 103 $	3 061 $	64 $	1,5 %
Dettes anciennes villes		107 $		
Taxe relative à l'eau	513 $	523 $	9 $	0,2 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	313 $	327 $	13 $	0,3 %
Taxe relative aux investissements	218 $	215 $	-3 $	< 0,1 %
	4 178 $	**4 261 $**	**83 $**	**2,0 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 535 815 $ au rôle d'évaluation 2020-2022.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

14. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**587 628 $**	**427 263 $**	**800 431 $**	**444 188 $**	**497 166 $**	**485 477 $**	**392 169 $**
Taxes 2021	**4 539 $**	**3 734 $**	**6 006 $**	**3 433 $**	**3 732 $**	**3 857 $**	**3 183 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	3 357 $	2 441 $	4 572 $	2 537 $	2 840 $	2 773 $	2 240 $
Dettes anciennes villes	165 $	34 $	225 $	7 $	22 $	0 $	110 $
Taxe relative à l'eau	573 $	417 $	781 $	433 $	485 $	474 $	383 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	26 $	14 $	16 $	16 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	10 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	257 $	534 $	331 $	298 $	249 $	379 $	259 $
Taxe relative aux investissements	227 $	320 $	222 $	195 $	210 $	400 $	181 $
	4 611 $	**3 769 $**	**6 174 $**	**3 495 $**	**3 832 $**	**4 053 $**	**3 195 $**
Variation totale	**1,6 %** **72 $**	**0,9 %** **34 $**	**2,8 %** **168 $**	**1,8 %** **62 $**	**2,7 %** **100 $**	**5,1 %** **196 $**	**0,4 %** **11 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**329 972 $**	**1 599 937 $**	**412 793 $**	**773 296 $**	**343 014 $**	**605 895 $**	**645 551 $**
Taxes 2021	**2 973 $**	**11 805 $**	**3 283 $**	**5 918 $**	**2 953 $**	**4 630 $**	**5 059 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 885 $	9 139 $	2 358 $	4 417 $	1 959 $	3 461 $	3 687 $
Dettes anciennes villes	55 $	121 $	0 $	217 $	96 $	170 $	27 $
Taxe relative à l'eau	322 $	1 561 $	403 $	754 $	335 $	591 $	630 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	13 $	25 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	36 $	9 $	17 $	8 $	14 $	15 $
Taxe relative aux services	487 $	715 $	325 $	415 $	289 $	295 $	458 $
Taxe relative aux investissements	210 $	485 $	240 $	238 $	247 $	217 $	315 $
	2 976 $	**12 109 $**	**3 348 $**	**6 084 $**	**2 945 $**	**4 768 $**	**5 151 $**
Variation totale	**0,1 %** **4 $**	**2,6 %** **304 $**	**2,0 %** **65 $**	**2,8 %** **166 $**	**(0,3 %)** **(8 $)**	**3,0 %** **138 $**	**1,8 %** **93 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**533 811 $**	**517 644 $**	**795 349 $**	**994 018 $**	**437 443 $**	**526 071 $**
Taxes 2021	**4 371 $**	**3 955 $**	**6 001 $**	**7 238 $**	**3 409 $**	**4 106 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	3 049 $	2 957 $	4 543 $	5 678 $	2 499 $	3 005 $
Dettes anciennes villes	46 $	146 $	43 $	279 $	123 $	105 $
Taxe relative à l'eau	521 $	505 $	776 $	970 $	427 $	513 $
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	25 $	32 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	18 $	22 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	468 $	312 $	497 $	396 $	237 $	321 $
Taxe relative aux investissements	281 $	175 $	316 $	65 $	175 $	211 $
	4 393 $	**4 122 $**	**6 218 $**	**7 442 $**	**3 484 $**	**4 184 $**
Variation totale	**0,5 %** **23 $**	**4,2 %** **167 $**	**3,6 %** **217 $**	**2,8 %** **204 $**	**2,2 %** **75 $**	**1,9 %** **78 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**268 801 $**	**251 217 $**	**407 243 $**	**290 791 $**	**316 290 $**	**246 872 $**	**262 008 $**
Taxes 2021	**2 130 $**	**2 243 $**	**3 130 $**	**2 295 $**	**2 422 $**	**1 970 $**	**2 147 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 535 $	1 435 $	2 326 $	1 661 $	1 807 $	1 410 $	1 497 $
Dettes anciennes villes	76 $	20 $	114 $	5 $	14 $	0 $	74 $
Taxe relative à l'eau	262 $	245 $	397 $	284 $	309 $	241 $	256 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	8 $	8 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	6 $	6 $
Taxe relative aux services	118 $	314 $	168 $	195 $	158 $	193 $	173 $
Taxe relative aux investissements	104 $	188 $	113 $	128 $	133 $	204 $	121 $
	2 109 $	**2 216 $**	**3 141 $**	**2 288 $**	**2 438 $**	**2 061 $**	**2 134 $**
Variation totale	**(1,0 %)** **(21 $)**	**(1,2 %)** **(27 $)**	**0,3 %** **11 $**	**(0,3 %)** **(7 $)**	**0,7 %** **16 $**	**4,6 %** **91 $**	**(0,6 %)** **(12 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**243 578 $**	**564 664 $**	**252 786 $**	**404 800 $**	**206 713 $**	**362 559 $**	**342 401 $**
Taxes 2021	**2 243 $**	**4 227 $**	**2 051 $**	**3 148 $**	**1 801 $**	**2 841 $**	**2 730 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	1 391 $	3 225 $	1 444 $	2 312 $	1 181 $	2 071 $	1 956 $
Dettes anciennes villes	41 $	43 $	0 $	114 $	58 $	102 $	14 $
Taxe relative à l'eau	238 $	551 $	247 $	395 $	202 $	354 $	334 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	6 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	359 $	252 $	199 $	217 $	174 $	177 $	243 $
Taxe relative aux investissements	155 $	171 $	147 $	124 $	149 $	130 $	167 $
	2 197 $	**4 274 $**	**2 050 $**	**3 185 $**	**1 775 $**	**2 853 $**	**2 732 $**
Variation totale	**(2,0 %)** **(46 $)**	**1,1 %** **47 $**	**(0,0 %)** **(0 $)**	**1,2 %** **37 $**	**(1,5 %)** **(26 $)**	**0,4 %** **12 $**	**0,1 %** **2 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**289 079 $**	**387 409 $**	**441 240 $**	**474 110 $**	**318 286 $**	**361 255 $**
Taxes 2021	**2 404 $**	**3 044 $**	**3 429 $**	**3 546 $**	**2 538 $**	**2 866 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	1 651 $	2 213 $	2 520 $	2 708 $	1 818 $	2 063 $
Dettes anciennes villes	25 $	109 $	24 $	133 $	89 $	72 $
Taxe relative à l'eau	282 $	378 $	430 $	462 $	310 $	352 $
Taxe relative à la voirie	9 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	254 $	233 $	276 $	189 $	173 $	220 $
Taxe relative aux investissements	152 $	131 $	175 $	31 $	127 $	145 $
	2 379 $	**3 085 $**	**3 450 $**	**3 549 $**	**2 535 $**	**2 873 $**
Variation totale	**(1,0 %)** **(25 $)**	**1,3 %** **41 $**	**0,6 %** **21 $**	**0,1 %** **3 $**	**(0,1 %)** **(3 $)**	**0,2 %** **7 $**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2022	**615 726 $**	**519 288 $**	**696 419 $**	**457 222 $**	**550 490 $**	**480 392 $**	**524 717 $**
Taxes 2021	**4 774 $**	**4 505 $**	**5 283 $**	**3 557 $**	**4 163 $**	**3 851 $**	**4 198 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	3 517 $	2 966 $	3 978 $	2 612 $	3 144 $	2 744 $	2 997 $
Dettes anciennes villes	173 $	42 $	196 $	8 $	25 $	0 $	148 $
Taxe relative à l'eau	601 $	507 $	679 $	446 $	537 $	469 $	512 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	15 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	11 $	12 $
Taxe relative aux services	270 $	649 $	288 $	306 $	275 $	375 $	347 $
Taxe relative aux investissements	237 $	389 $	193 $	201 $	232 $	396 $	242 $
	4 831 $	**4 581 $**	**5 372 $**	**3 598 $**	**4 244 $**	**4 010 $**	**4 274 $**
Variation totale	**1,2 %** **57 $**	**1,7 %** **75 $**	**1,7 %** **89 $**	**1,2 %** **41 $**	**1,9 %** **81 $**	**4,1 %** **159 $**	**1,8 %** **76 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2022	**431 868 $**	**1 378 366 $**	**529 662 $**	**877 039 $**	**465 038 $**	**648 249 $**	**603 929 $**
Taxes 2021	**3 891 $**	**10 202 $**	**4 242 $**	**6 680 $**	**3 975 $**	**4 986 $**	**4 755 $**
Taxes 2022							
Taxe foncière générale	2 467 $	7 873 $	3 025 $	5 010 $	2 656 $	3 703 $	3 450 $
Dettes anciennes villes	72 $	105 $	0 $	247 $	131 $	182 $	25 $
Taxe relative à l'eau	421 $	1 344 $	517 $	855 $	454 $	632 $	589 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	17 $	28 $	15 $	21 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	20 $	11 $	15 $	14 $
Taxe relative aux services	637 $	616 $	417 $	471 $	392 $	316 $	428 $
Taxe relative aux investissements	275 $	418 $	308 $	270 $	335 $	232 $	294 $
	3 896 $	**10 432 $**	**4 296 $**	**6 900 $**	**3 993 $**	**5 101 $**	**4 819 $**
Variation totale	**0,1 %** **5 $**	**2,3 %** **230 $**	**1,3 %** **55 $**	**3,3 %** **220 $**	**0,4 %** **18 $**	**2,3 %** **115 $**	**1,4 %** **64 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2022	**684 668 $**	**558 381 $**	**603 454 $**	**639 982 $**	**544 191 $**	**606 619 $**
Taxes 2021	**5 501 $**	**4 293 $**	**4 484 $**	**4 673 $**	**4 270 $**	**4 727 $**
Taxes 2022						
Taxe foncière générale	3 911 $	3 189 $	3 447 $	3 656 $	3 108 $	3 465 $
Dettes anciennes villes	58 $	157 $	33 $	180 $	153 $	121 $
Taxe relative à l'eau	668 $	545 $	589 $	624 $	531 $	592 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	13 $	14 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	600 $	336 $	377 $	255 $	295 $	370 $
Taxe relative aux investissements	360 $	189 $	240 $	42 $	217 $	243 $
	5 635 $	**4 446 $**	**4 718 $**	**4 791 $**	**4 334 $**	**4 824 $**
Variation totale	**2,4 %** **134 $**	**3,6 %** **153 $**	**5,2 %** **234 $**	**2,5 %** **118 $**	**1,5 %** **64 $**	**2,0 %** **97 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2021 à 2022, par arrondissement

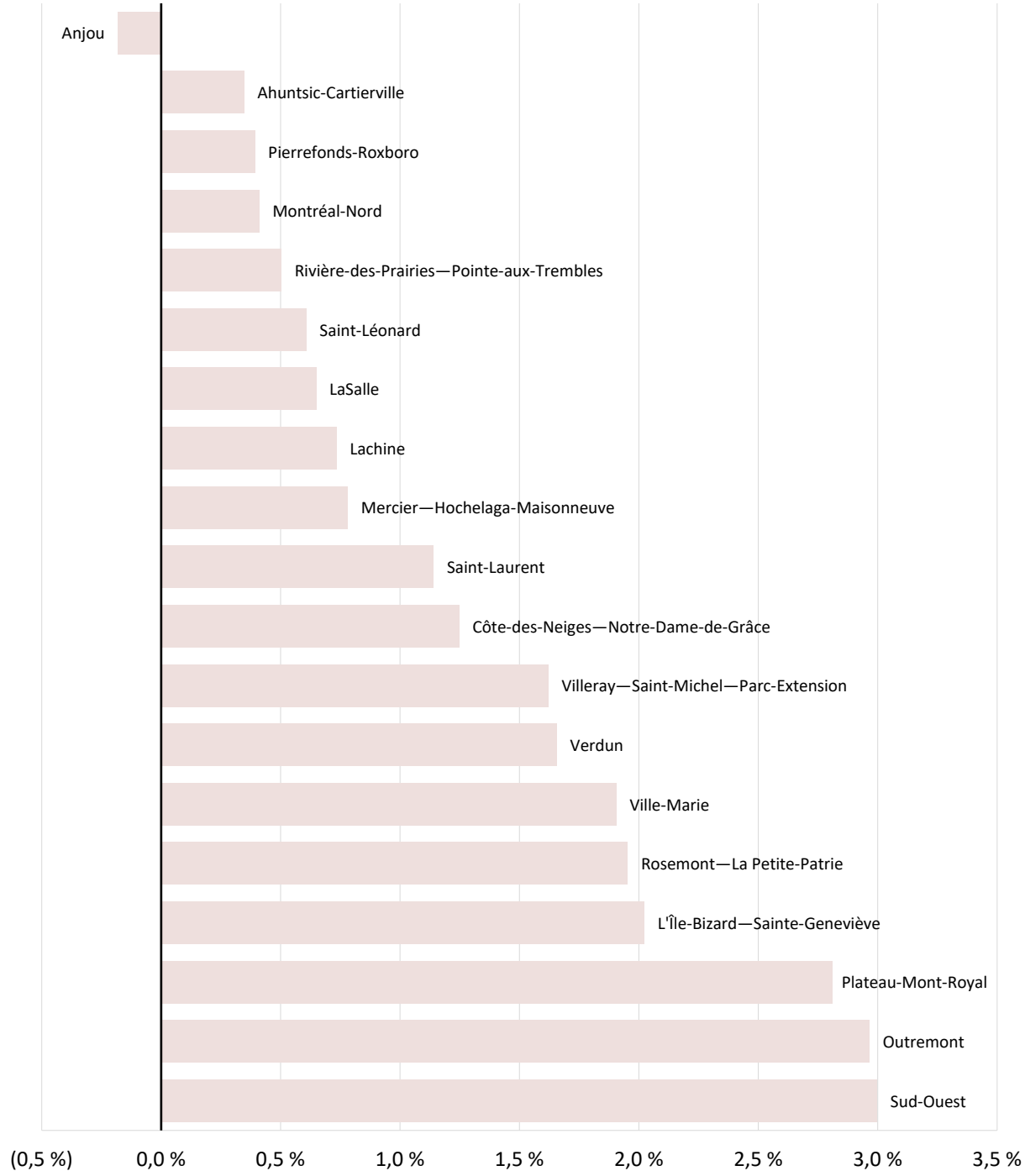

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 133 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,3 %**
Anjou	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**(0,5 %)**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**(0,2 %)**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,2 %**
Lachine	1,0 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,8 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,7 %**
LaSalle	0,4 %	0,0 %	0,2 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,6 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,8 %	0,0 %	0,2 %	**0,9 %**	0,7 %	0,4 %	**1,1 %**	**2,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,8 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,8 %**
Montréal-Nord	0,4 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**0,4 %**
Outremont	2,7 %	0,0 %	0,3 %	**3,0 %**	0,0 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**3,0 %**
Pierrefonds-Roxboro	0,3 %	(0,2 %)	0,3 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**0,4 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,2 %)	0,3 %	**2,7 %**	0,1 %	0,1 %	**0,1 %**	**2,8 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**0,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**0,5 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,3 %	**2,0 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,2 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,1 %**
Saint-Léonard	0,2 %	0,0 %	0,2 %	**0,4 %**	0,2 %	(0,1 %)	**0,2 %**	**0,6 %**
Sud-Ouest	2,9 %	(0,2 %)	0,2 %	**3,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,0 %**
Verdun	1,5 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Ville-Marie	1,9 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,9 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,9 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,6 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,6 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	**1,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,5 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2022, cela s'exprime comme suit :

En milliers de $

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 344 249,8 $
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)..... (563 188,1 $)
- **Dépenses à financer par quotes-parts ..... 2 781 061,7 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 781,1 M$ en 2022, une variation de 10,9 % par rapport à 2021.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2022.

Tableau 134 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2021 à 2022

Quotes-parts	Budget 2021 (000 $)	Budget 2022 (000 $)	Variation (000 $)	Variation (%)
Générales	**2 221 753,9**	**2 291 161,3**	**69 407,4**	***3,1***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	1 913,0	*21,4*
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	7 519,6	*5,3*
Alimentation en eau potable	93 742,7	98 246,6	4 503,9	*4,8*
Compteurs d'eau	2 907,9	1 887,0	(1 020,9)	*(35,1)*
Travaux admissibles au programme TECQ	5 718,1	6 101,1	383,1	*6,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 084,3	7 881,3	797,0	*11,2*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	(133,9)	*(2,4)*
Déficit des exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	189 982,0	*892,2*
Total	**2 507 710,5**	**2 781 061,7**	**273 351,2**	***10,9***

Tableau 135 – Quotes-parts de 2022
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 893 523,4**	**9 056,1**	**122 555,1**	**84 842,6**	**1 765,0**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 996,2	57,4	776,4	340,8	0,1
Beaconsfield	21 381,5	102,3	1 383,9	683,4	0,0
Côte-Saint-Luc	25 802,4	-	1 670,0	1 471,4	1,2
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	183,9	2 488,5	1 817,5	3,7
Dorval	64 974,8	310,8	4 205,4	1 579,5	97,7
Hampstead	10 081,4	48,2	652,5	356,9	-
L'Île-Dorval	70,3	0,3	4,6	15,4	-
Kirkland	28 527,0	136,4	1 846,4	958,3	1,5
Mont-Royal	51 630,3	246,9	3 341,7	1 463,2	0,0
Montréal-Est	14 773,1	70,7	956,2	1 347,4	5,6
Montréal-Ouest	5 390,1	25,8	348,9	186,4	1,5
Pointe-Claire	59 608,0	285,1	3 858,0	1 742,0	9,8
Senneville	2 958,3	14,1	191,5	67,1	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 964,2	33,3	450,7	337,0	0,1
Westmount	55 031,4	263,2	3 561,8	1 037,5	0,6
Total – Villes reconstituées	**397 637,9**	**1 778,4**	**25 736,5**	**13 404,0**	**122,0**
Agglomération de Montréal	**2 291 161,3**	**10 834,5**	**148 291,6**	**98 246,6**	**1 887,0**

Tableau 136 – Quotes-parts de 2022 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
1 559,1	**3 818,0**	**4 984,6**	**174 608,4**	**2 296 712,4**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
136,2	118,3	-	1 106,2	14 531,8	***0,5***	Baie-D'Urfé
240,9	210,5	71,3	1 971,7	26 045,4	***0,9***	Beaconsfield
225,0	260,1	4,5	2 379,3	31 813,9	***1,1***	Côte-Saint-Luc
445,0	406,8	-	3 545,5	47 340,1	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
834,2	719,1	31,7	5 991,6	78 744,7	***2,8***	Dorval
118,4	101,8	-	929,6	12 288,8	***0,4***	Hampstead
0,7	0,6	-	6,5	98,4	***0,0***	L'Île-Dorval
355,9	300,9	1,2	2 630,6	34 758,1	***1,2***	Kirkland
551,4	494,8	69,5	4 761,0	62 558,7	***2,2***	Mont-Royal
204,8	158,9	-	1 362,3	18 879,0	***0,7***	Montréal-Est
45,6	55,6	-	497,0	6 551,0	***0,2***	Montréal-Ouest
608,6	558,2	219,3	5 496,7	72 385,6	***2,6***	Pointe-Claire
42,2	34,3	-	272,8	3 580,5	***0,1***	Senneville
107,4	88,7	0,2	642,2	8 623,8	***0,3***	Ste-Anne-de-Bellevue
625,8	554,7	-	5 074,6	66 149,6	***2,4***	Westmount
4 542,0	**4 063,3**	**397,7**	**36 667,6**	**484 349,3**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
6 101,1	**7 881,3**	**5 382,3**	**211 276,0**	**2 781 061,7**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'examiner en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut. Les règles de calcul de ce potentiel sont établies par le gouvernement du Québec, en l'occurrence le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul est d'ailleurs rendue pérenne à partir de 2022[15].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2021 et 2022. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 577,3 G$ à 648,4 G$, une augmentation de 71,1 G$, soit 58,9 G$ pour Montréal et 12,2 G$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus faible pour ces dernières; en effet, leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une baisse de près de 0,02 %, passant de 17,38 % à 17,36 %, alors que celui de la Ville de Montréal a enregistré une hausse équivalente, passant de 82,62 % à 82,64 %.

15. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Tableau 137 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2021 et 2022

Villes liées	Potentiel fiscal 2021		Potentiel fiscal 2022	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**476 991,6**	**82,62059 %**	**535 902,7**	**82,64470 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 022,6	0,52355 %	3 395,2	0,52359 %
Beaconsfield	5 417,2	0,93833 %	6 051,4	0,93322 %
Côte-Saint-Luc	6 548,1	1,13421 %	7 302,6	1,12617 %
Dollard-Des Ormeaux	9 746,6	1,68823 %	10 881,8	1,67814 %
Dorval	16 442,4	2,84801 %	18 389,1	2,83589 %
Hampstead	2 561,9	0,44376 %	2 853,2	0,44001 %
L'Île-Dorval	17,9	0,00310 %	19,9	0,00307 %
Kirkland	7 132,3	1,23539 %	8 073,7	1,24509 %
Mont-Royal	12 931,5	2,23990 %	14 612,3	2,25345 %
Montréal-Est	3 720,3	0,64440 %	4 181,1	0,64479 %
Montréal-Ouest	1 368,5	0,23704 %	1 525,5	0,23526 %
Pointe-Claire	14 996,6	2,59758 %	16 870,2	2,60165 %
Senneville	748,4	0,12964 %	837,2	0,12912 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 745,8	0,30239 %	1 971,0	0,30396 %
Westmount	13 936,0	2,41389 %	15 574,9	2,40190 %
Total – Villes reconstituées	**100 336,2**	**17,37941 %**	**112 539,0**	**17,35530 %**
Agglomération de Montréal	**577 327,8**	**100,00000 %**	**648 441,7**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire actualisé au 11 septembre 2020 pour le potentiel fiscal 2021, et sommaire actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal de 2022.

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2022, les quotes-parts générales totalisent 2 291,2 M$, ce qui représente près de 82,4 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 3,1 % par rapport à l'exercice de 2021. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 138 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2021 à 2022

Villes liées	Budget 2021 (000 $)	Budget 2022 (000 $)	Variation (000 $)	Variation %
Montréal	**1 835 626,1**	**1 893 523,4**	**57 897,3**	***3,2***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 632,1	11 996,2	364,2	*3,1*
Beaconsfield	20 847,3	21 381,5	534,2	*2,6*
Côte-Saint-Luc	25 199,4	25 802,4	603,0	*2,4*
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	38 449,0	940,8	*2,5*
Dorval	63 275,8	64 974,8	1 699,0	*2,7*
Hampstead	9 859,1	10 081,4	222,2	*2,3*
L'Île-Dorval	68,8	70,3	1,5	*2,2*
Kirkland	27 447,4	28 527,0	1 079,6	*3,9*
Mont-Royal	49 765,0	51 630,3	1 865,3	*3,7*
Montréal-Est	14 317,1	14 773,1	456,0	*3,2*
Montréal-Ouest	5 266,4	5 390,1	123,7	*2,3*
Pointe-Claire	57 711,9	59 608,0	1 896,1	*3,3*
Senneville	2 880,2	2 958,3	78,1	*2,7*
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	6 964,2	245,8	*3,7*
Westmount	53 630,6	55 031,4	1 400,7	*2,6*
Total – Villes reconstituées	**386 127,7**	**397 637,9**	**11 510,2**	***3,0***
Agglomération de Montréal	**2 221 753,9**	**2 291 161,3**	**69 407,4**	***3,1***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique (43,7 %) et le transport collectif (25,3 %) regroupent près de 70 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2022

Activités	Part relative
Administration générale	8,4 %
Sécurité publique	
Police	28,0 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
Transport	
Transport collectif	25,3 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,2 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,8 %
Sous-total	**89,4 %**
Activités financières et PCI	**10,6 %**
Total	**100,0 %**

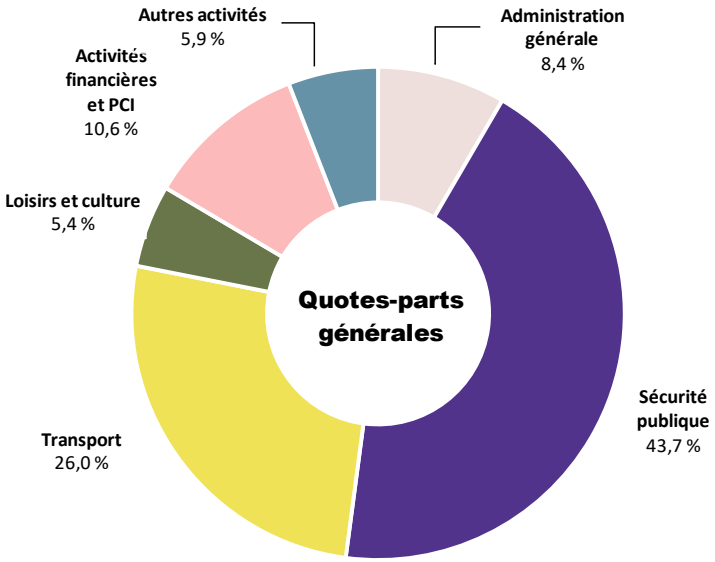

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 489,9 M$, ce qui représente 17,6 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2022, les prévisions pour ce service s'élèvent à 10,8 M$, en hausse de 1,9 M$. Deux éléments déterminent les coûts associés à ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des interventions. Or, en 2022, les coûts augmenteront de manière importante en raison du nombre de recrues qui seront certifiées « premiers répondants », soit une centaine de plus qu'en 2021, ce à quoi il faut ajouter l'impact des primes salariales découlant de la dernière convention collective des pompiers. Par ailleurs, la hauteur de la subvention anticipée demeure la même qu'en 2021.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 98,2 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2020, est estimé à 424,2 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2316 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2022, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 4,8 % par rapport à 2021, s'expliquant par une hausse des dépenses prévues pour les activités liées au réseau de distribution de l'eau potable.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2022 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2020, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 6,1 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,9 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 9,2 % par rapport à 2021.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M$ pour l'exercice de 2022, une réduction de 1 M$, ou 35,1 %, par rapport à 2021. Cette variation s'explique par une prévision à la baisse des activités liées à l'installation de nouveaux compteurs.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 148,3 M$ en 2022, une hausse de 5,3 % par rapport à 2021.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2022, ces quotes-parts totalisent 262,4 M$, soit une augmentation de 12,2 M$, ou 4,9 %, par rapport à 2021.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi nº22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2022, ces dernières totalisent 5,4 M$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2021. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au cours des trois dernières années, des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs se sont ajoutées à l'ensemble des dépenses financées par l'agglomération. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les quatre derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour du paiement au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 139– Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2020

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2020.

À la lecture du tableau, on observe qu'au terme de l'exercice financier de 2017, le déficit constaté pour l'agglomération s'élevait à 86,2 M$. Comme cette information est connue une fois les états financiers déposés et vérifiés, dans ce cas-ci au printemps 2018, des quotes-parts spécifiques avaient été prévues au budget de 2019 afin de rembourser ce déficit. Au terme de l'exercice de 2018, les résultats financiers pour l'agglomération ont révélé un déficit d'exercice de l'ordre de 15,6 M$, qui a également fait l'objet de quotes-parts spécifiques pour le rembourser, lors des prévisions budgétaires de 2020.

À l'issue de l'exercice financier de 2019, contrairement aux deux exercices précédents, l'agglomération a plutôt enregistré un surplus de 59,8 M$. Néanmoins, les prévisions budgétaires de 2021 ont tout de même intégré des quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs : en effet, il faut rappeler que les résultats de 2019 incluaient les revenus budgétés de 86,2 M$ pour rembourser le déficit de 2017; or, sans cet apport, la lecture des résultats financiers de 2019 aurait été tout autre. Dans un souci de saine gestion de la dette, il a donc été convenu que le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs devait prendre en considération les résultats accumulés. C'est ainsi que dans les prévisions budgétaires de 2021, des quotes-parts de 21,3 M$ ont été facturées à l'agglomération.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2022, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2020 pour établir le point de départ de l'analyse. Comme on peut le voir au tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un important déficit de 195,6 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019, de 36,9 M$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s'élève à 232,6 M$[16]. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 21,3 M$ qui avaient été budgétés en 2021 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques facturées à l'agglomération en 2022 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 211,3 M$.

16. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel – Exercice terminé le 31 décembre 2020*, p. 60.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 140– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2020 et budgets de 2021 et 2022

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quotes-parts						
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	264,7	278,6
Déficit des exercices antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	511,1	546,6
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	**3 014,2**	**3 018,8**	**3 327,6**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 837,5**	**2 896,3**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**181,3**	**431,3**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(146,9)	(163,7)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(34,4)	(267,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(36,9)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,1)**	**(96,8)**	**(36,9)**	**(232,6)**		
Somme déjà prévue au budget de 2021 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**21,3**		
Quotes-parts exigées en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs :				**211,3**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2022 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2022 sont de 37,3 M$, une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2021.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,6 %, ce qui porterait la contribution à 8,9 M$ en 2022.

Tableau 141– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	260,4	267,5
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	466,6	476,8
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	564,0	575,4
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	839,5	857,4
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 416,3	1 448,9
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	220,7	224,8
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	614,3	636,1
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 113,9	1 151,3
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	320,5	329,4
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	117,9	120,2
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 291,7	1 329,2
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	64,5	66,0
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	150,4	155,3
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 200,4	1 227,2
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 642,4**	**8 867,1**

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 142 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 414 480,8	2 367 456,6	2 349 180,8	2 450 539,2	2 625 061,7	2 522 841,3	2 593 132,2
Service de la dette brute	880 741,2	903 605,1	942 972,5	934 762,3	1 050 722,4	1 063 233,4	1 099 735,2
Autres dépenses	2 080 548,3	2 156 512,5	2 375 694,4	2 719 762,8	2 697 664,6	2 580 424,0	2 764 642,3
Total – Dépenses par objets	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,3**	**6 373 448,7**	**6 166 498,7**	**6 457 509,7**

Graphique 8 – Dépenses par objets

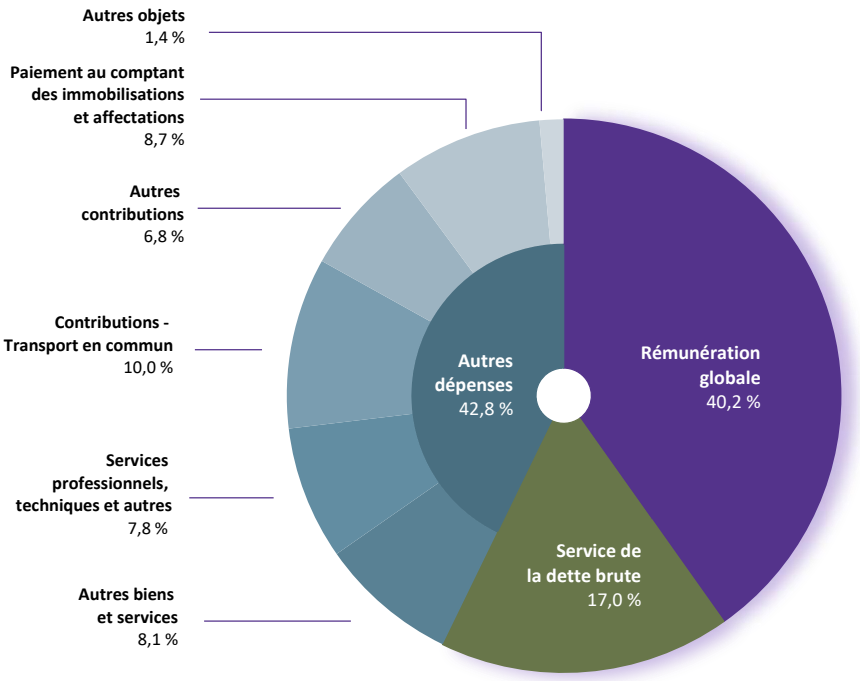

La rémunération globale s'élève à 2,6 G$ et représente 40,2 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,9 % en 2021. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G$, le service de la dette brute représente 17 % des dépenses de fonctionnement, une proportion comparable à celle de l'exercice précédent. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles s'élèvent à 2,8 G$ et représentent 42,8 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme on peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2021 à 2022 est de 417,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 341,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 75,6 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

Ajout de 119 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

Ajout de 122 postes pour répondre à différents besoins du SPVM, notamment :

- 42 postes permanents pour l'équipe Éclipse, au Service spécialisé en enquêtes criminelles;
- 28 postes pour la restructuration de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP);
- 21 postes pour l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP);
- 17 postes pour l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA);
- 8 postes pour la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC);
- 4 postes pour l'implantation des caméras corporelles des policiers.

Espace pour la vie

Ajout de 42 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 34 postes pour l'intégration de la Biosphère à l'Espace pour la vie;
- 8 postes pour la Métamorphose de l'Insectarium (annualisation de la structure prévue au budget de 2021).

Gestion et planification immobilière

Ajout de 31 postes pour répondre aux besoins suivants, notamment :

- 16 postes pour l'intégration de la Biosphère à l'Espace pour la vie;
- 14 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, le maintien d'actifs de l'Espace pour la vie ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation et/ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Technologies de l'information

Ajout de 20 postes pour répondre aux besoins suivants, notamment :

- 3 postes pour soutenir le transfert de connaissances et assurer la capacité nécessaire à la pérennité des systèmes de paie actuels, en attendant l'implantation complète du nouveau système intégré de ressources humaines;
- 7 postes pour améliorer le ratio techniciens/utilisateurs à 1/270;
- 5 postes pour augmenter la capacité en sécurité et, ainsi, donner suite au rapport du Vérificateur général;
- 2 postes pour différents programmes du PDI.

Matériel roulant et ateliers

Ajout de 15 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 5 postes pour l'ajout du personnel nécessaire pour faire face à la demande élevée en acquisitions et contrats de location ainsi qu'en approvisionnement de pièces, matériaux et services pour l'ensemble des unités;
- 6 postes pour l'équipe de planification opérationnelle et expérience client avec les arrondissements;
- 4 postes pour différents programmes du PDI, notamment le chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks ainsi que le système de gestion des actifs municipaux.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Ajout net de 13 postes pour répondre aux besoins suivants, inscrits au PDI :

- 8 postes pour le programme de réhabilitation des berges;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest;
- 3 postes pour le programme d'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la Falaise.

Culture

Ajout de 11 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 6 postes pour le MEM – Centre des mémoires montréalaises;
- 2 postes pour la programmation de l'été 2022 du théâtre de Verdure;
- 3 postes pour le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (PDI).

Affaires juridiques

Ajout de 10 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 3 postes pour l'embauche d'avocats en droit du travail et à la perception des créances;
- 3 postes pour l'embauche temporaire d'avocats et de notaires dédiés au Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 4 postes pour le programme de la cour municipale numérique (PDI).

Finances

Ajout de 8 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 8 postes, dont 6 permanents et 2 temporaires, pour la mise en œuvre de la taxe sur le stationnement.

Habitation

Ajout de 6 postes pour répondre aux besoins suivants :

- 3 postes temporaires pour le programme Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 3 postes temporaires pour la mise en œuvre du nouveau volet du programme Rénovation Québec (PRQ).

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

(en années-personnes)	Budget 2021 comparatif			Budget 2022			Variation A-P. 2022-2021		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	112,9	-	112,9	111,4	0,5	111,9	(1,5)	0,5	(1,0)
Affaires juridiques	514,2	7,1	521,3	520,2	11,0	531,2	6,0	3,9	9,9
Finances	370,1	12,3	382,4	378,1	12,1	390,2	8,0	(0,2)	7,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	46,5	6,0	52,5	41,5	6,0	47,5	(5,0)	-	(5,0)
Ressources humaines	456,0	22,9	478,9	456,0	27,3	483,3	-	4,4	4,4
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 738,5	6,0	2 744,5	2 739,5	6,0	2 745,5	1,0	-	1,0
Service de police	5 903,4	13,0	5 916,4	6 024,6	13,6	6 038,2	121,2	0,6	121,8
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	34,0	-	34,0	2,0	-	2,0
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	37,0	-	37,0	2,0	-	2,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,6	-	4,6	5,0	-	5,0	0,4	-	0,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 215,2**	**67,3**	**10 282,5**	**10 349,3**	**76,5**	**10 425,8**	**134,1**	**9,2**	**143,3**
Services institutionnels									
Approvisionnement	289,3	15,5	304,8	289,3	17,1	306,4	-	1,6	1,6
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	2,0	182,2	-	-	-
Gestion et planification immobilière	670,2	22,0	692,2	687,2	36,0	723,2	17,0	14,0	31,0
Greffe	211,8	0,5	212,3	209,5	2,0	211,5	(2,3)	1,5	(0,8)
Matériel roulant et ateliers	468,0	2,0	470,0	479,0	6,0	485,0	11,0	4,0	15,0
Total – Services institutionnels	**1 819,5**	**42,0**	**1 861,5**	**1 845,2**	**63,1**	**1 908,3**	**25,7**	**21,1**	**46,8**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	76,0	95,0	171,0	83,5	96,0	179,5	7,5	1,0	8,5
Eau	822,7	131,8	954,5	818,8	136,7	955,5	(3,9)	4,9	1,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	252,4	62,8	315,2	246,3	81,8	328,1	(6,1)	19,0	12,9
Infrastructures du réseau routier	217,4	219,9	437,3	196,9	246,4	443,3	(20,5)	26,5	6,0
Urbanisme et mobilité	264,7	50,3	315,0	276,7	38,9	315,6	12,0	(11,4)	0,6
Total – Mobilité et attractivité	**1 633,2**	**559,8**	**2 193,0**	**1 622,2**	**599,8**	**2 222,0**	**(11,0)**	**40,0**	**29,0**
Qualité de vie									
Culture	168,1	7,2	175,3	176,0	9,9	185,9	7,9	2,7	10,6
Développement économique	69,0	-	69,0	69,0	-	69,0	-	-	-
Diversité et inclusion sociale	50,0	-	50,0	53,0	-	53,0	3,0	-	3,0
Environnement	247,6	20,1	267,7	246,6	20,1	266,7	(1,0)	-	(1,0)
Espace pour la vie	402,3	3,7	406,0	444,2	4,0	448,2	41,9	0,3	42,2
Habitation	108,0	-	108,0	114,0	-	114,0	6,0	-	6,0
Total – Qualité de vie	**1 045,0**	**31,0**	**1 076,0**	**1 102,8**	**34,0**	**1 136,8**	**57,8**	**3,0**	**60,8**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	97,0	3,3	100,3	92,8	3,9	96,7	(4,2)	0,6	(3,6)
Expérience citoyenne et communications	243,8	8,0	251,8	243,8	11,5	255,3	-	3,5	3,5
Technologies de l'information	444,8	263,0	707,8	463,0	265,0	728,0	18,2	2,0	20,2
Total – Service aux citoyens	**785,6**	**274,3**	**1 059,9**	**799,6**	**280,4**	**1 080,0**	**14,0**	**6,1**	**20,1**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	-	58,0	-	(2,0)	(2,0)
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	4,0	424,6	420,6	5,0	425,6	-	1,0	1,0
Anjou	217,7	-	217,7	218,7	-	218,7	1,0	-	1,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	499,5	3,0	502,5	509,7	3,0	512,7	10,2	-	10,2
Lachine	230,0	2,0	232,0	235,1	2,0	237,1	5,1	-	5,1
LaSalle	268,2	5,0	273,2	279,0	5,0	284,0	10,8	-	10,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	111,4	4,5	115,9	115,9	6,0	121,9	4,5	1,5	6,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	540,6	10,7	551,3	553,0	10,7	563,7	12,4	-	12,4
Montréal-Nord	369,3	0,3	369,6	377,1	1,0	378,1	7,8	0,7	8,5
Outremont	110,8	6,0	116,8	113,1	5,0	118,1	2,3	(1,0)	1,3
Pierrefonds-Roxboro	268,7	5,0	273,7	270,1	5,0	275,1	1,4	-	1,4
Plateau-Mont-Royal	432,1	2,0	434,1	433,2	1,0	434,2	1,1	(1,0)	0,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	424,6	-	424,6	434,5	-	434,5	9,9	-	9,9
Rosemont–La Petite-Patrie	664,6	5,0	669,6	686,8	2,0	688,8	22,2	(3,0)	19,2
Saint-Laurent	572,7	-	572,7	578,8	-	578,8	6,1	-	6,1
Saint-Léonard	240,9	-	240,9	247,9	-	247,9	7,0	-	7,0
Sud-Ouest	413,9	2,0	415,9	425,1	2,0	427,1	11,2	-	11,2
Verdun	313,4	4,2	317,6	318,0	4,2	322,2	4,6	-	4,6
Ville-Marie	585,6	-	585,6	590,6	-	590,6	5,0	-	5,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	2,0	426,1	422,5	2,0	424,5	(1,6)	-	(1,6)
Total – Arrondissements	**7 108,7**	**55,7**	**7 164,4**	**7 229,7**	**53,9**	**7 283,6**	**121,0**	**(1,8)**	**119,2**
Total – Effectif	**22 665,2**	**1 032,1**	**23 697,3**	**23 006,8**	**1 107,7**	**24 114,5**	**341,6**	**75,6**	**417,2**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2022, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 70,3 M$, ou 2,8 %, passant de 2 522,8 M$ à 2 593,1 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise à 40,2 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

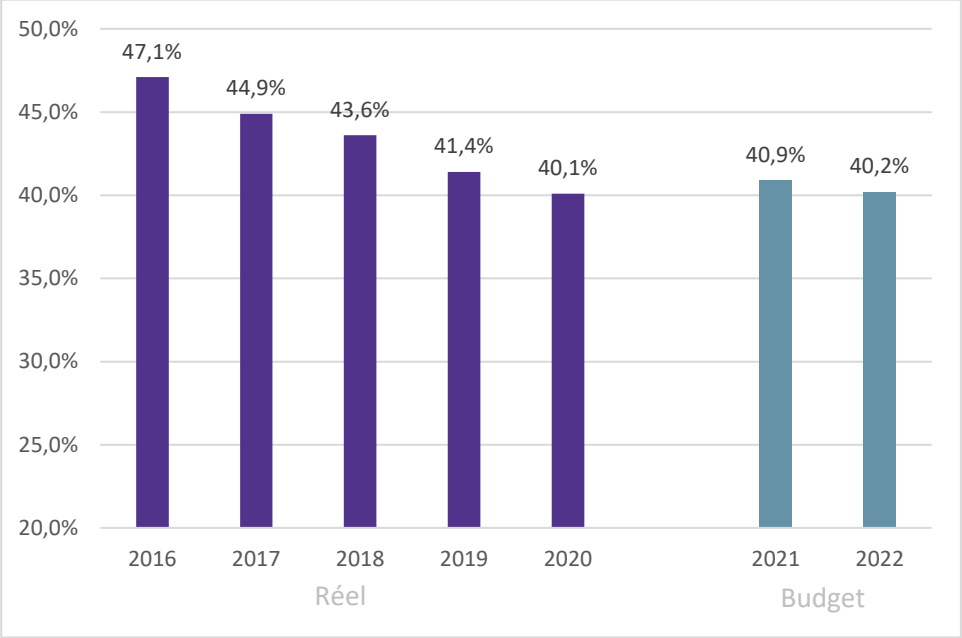

Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Rémunération	1 784 051,5	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	1 999 830,0	1 906 513,0	1 979 464,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	234 413,9	219 825,3	232 450,5
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	76 644,8	86 905,3	59 186,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**311 058,7**	**306 730,6**	**291 636,8**
Charges sociales et autres cotisations	223 130,0	233 229,7	208 062,8	274 287,9	314 173,0	309 597,7	322 031,1
Total – Cotisations de l'employeur	**630 429,3**	**581 135,1**	**512 653,3**	**537 307,8**	**625 231,7**	**616 328,3**	**613 667,9**
Total – Rémunération globale	**2 414 480,8**	**2 367 456,6**	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 625 061,7**	**2 522 841,3**	**2 593 132,2**

Rémunération

La rémunération augmente de 73,0 M$, ou 3,8 %, pour atteindre 1 979,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 27,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 21,8 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

Arrondissements

↑ 12,5 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 11,5 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent légèrement de 2,7 M$, ou 0,4 %, pour atteindre 613,7 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↓ 27,7 M$ des services passés du régime de retraite;

↑ 12,6 M$ au service courant du régime de retraite;

↑ 5,8 M$ des contributions au régime de retraite du Québec;

↑ 5,1 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;

↑ 1,5 M$ associée aux assurances collectives.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	12 071,8	1 201,7	3 470,8	16 744,3
Cadres de gestion	1 333,3	180 743,6	17 565,6	35 739,0	234 048,2
Cadres-conseils	492,4	52 501,0	5 337,1	8 760,6	66 598,7
	1 825,7	**233 244,6**	**22 902,7**	**44 499,6**	**300 646,9**
Contremaîtres	405,1	40 526,3	4 399,3	6 328,4	51 254,0
Juges	31,0	7 531,0	313,5	4 775,6	12 620,1
Professionnels	2 715,7	279 471,3	30 018,2	50 534,3	360 023,8
Cols blancs	5 921,1	365 743,3	46 434,8	76 413,4	488 591,5
Cols bleus	4 570,4	319 397,7	40 938,5	79 308,6	439 644,8
Policiers	4 784,1	467 247,1	49 503,3	79 661,9	596 412,3
Pompiers	2 395,0	238 812,8	25 123,0	49 747,9	313 683,7
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 247,4	1 518,3	-	12 765,7
Économie – Gestion des postes vacants	-	(29 785,9)	(3 813,2)	(9 821,8)	(43 420,9)
	23 006,8	**1 945 507,4**	**218 540,1**	**384 918,7**	**2 548 966,2**
Sécurité du revenu[1]		7 631,2	959,7	1 356,6	9 947,5
Bureau du taxi[2]		2 354,4	285,6	408,6	3 048,6
Agence de mobilité durable[3]		23 971,3	2 983,7	4 214,9	31 169,9
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 006,8**	**1 979 464,3**	**222 769,1**	**390 898,8**	**2 593 132,2**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 15,4 M$, ou 12,7 %, pour atteindre 137,1 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 7,3 % et passe à 1 107,7 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	41,7	5 824,7	587,8	1 044,4	7 456,9
Cadres-conseils	19,3	2 291,7	232,6	411,1	2 935,4
	61,0	**8 116,4**	**820,4**	**1 455,5**	**10 392,3**
Contremaîtres	3,0	283,9	31,7	51,5	367,1
Professionnels	651,2	67 322,4	7 192,0	10 758,2	85 272,6
Cols blancs	379,9	30 443,8	4 016,4	5 400,8	39 861,0
Cols bleus	10,8	753,5	93,5	133,6	980,6
Policiers	1,8	180,4	20,4	33,5	234,3
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 107,7**	**107 100,4**	**12 174,4**	**17 833,1**	**137 107,9**
Sources de financement					
Paiement au comptant					17 251,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					11 305,1
À la charge des contribuables					108 551,1
Total – Sources de financement					**137 107,9**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employées et les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 291,6 M$ en 2022, comparativement à 306,7 M$ au budget de 2021. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 252,1 M$ en 2022, comparativement à 269,3 M$ en 2021, soit une diminution de 17,2 M$. Aux charges nettes de 2022 et 2021 s'ajoutent des charges additionnelles (« Affectations ») de 14,1 M$ et 14,3 M$ respectivement, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allégement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. La Ville prévoit utiliser l'allègement maximal permis de l'ordre de 33,1 M$ au budget 2022, en baisse par rapport au montant de 70,5 M$ permis en 2021. En 2022, une charge additionnelle de 6,5 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie de l'allègement de 70,5 M$ prévu au budget 2021.

Graphique 10 – Charges de retraite, budgets de 2013 à 2022
(en millions de dollars)

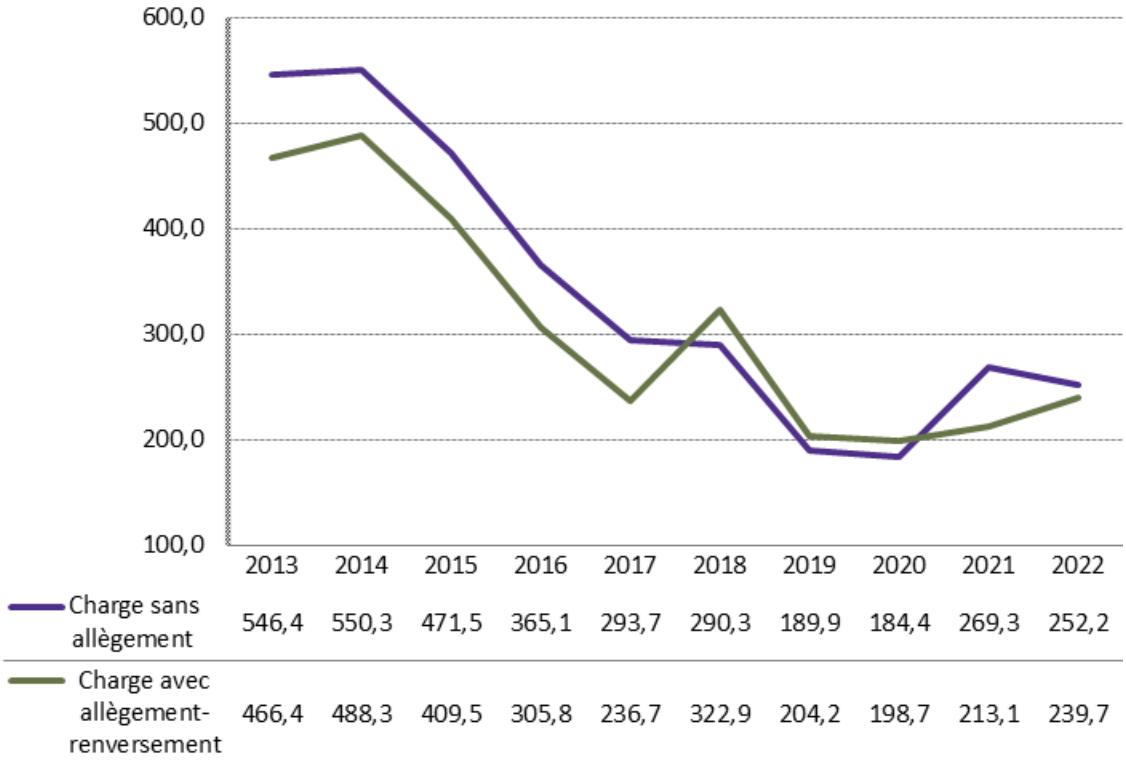

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charge sans allègement	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2
Charge avec allègement-renversement	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptables versus financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2013 à 2022
(en millions de dollars)

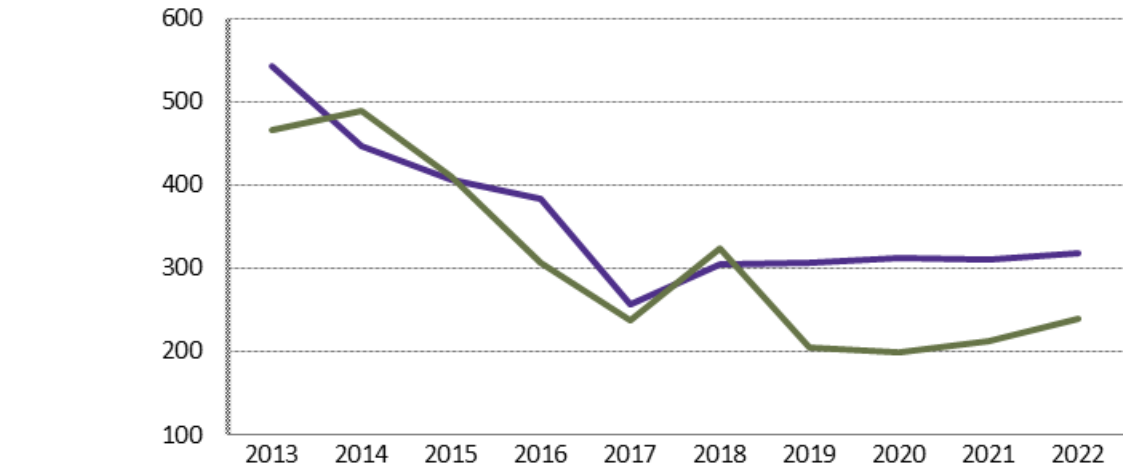

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations de la Ville	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4
Charge avec allègement-renversement	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2022-2031 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2020	
Dette brute en circulation (en M$)	10 834,1
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 275,6
Nombre d'emprunts en circulation	77
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,70 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	986,7
Refinancements (en M$)	96,1
Besoins de la STM (en M$)	292,7
Programme global (en M$)	1 375,5
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	944,4
Refinancements (en M$)	2,8
Besoins de la STM (en M$)	206,7
Programme global (en M$)	1 153,9
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2022 (en M$)	97,0
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2020 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	118
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	119
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2021, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,7
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2017-2022 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	389 788,0	397 165,8	400 970,5	396 695,7	416 455,4	423 395,5	428 707,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 848,0	569 296,0	575 045,4	603 454,0
	853 642,0	**870 920,8**	**896 931,4**	**931 543,7**	**985 751,4**	**998 440,9**	**1 032 161,4**
Affectation au remboursement de la dette	27 098,0	32 684,0	46 028,5	3 217,9	64 962,0	64 792,4	67 573,8
Remboursement de capital par subventions[2]	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 462,5	65 055,8	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM[3]	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	92 303,2	27 190,9
	137 118,6	**147 654,7**	**151 898,5**	**96 820,3**	**222 321,0**	**221 982,3**	**150 798,1**
Coût brut de la dette	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 028 364,0**	**1 208 072,4**	**1 220 423,2**	**1 182 959,5**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 061,0	68 998,0	68 104,3	66 043,9	67 704,0	69 422,0	71 887,5
Prime à l'émission - Revenus reporté[1]	7 577,0	-	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 578,2	21 406,7	18 687,0
- pour la portion du capital[2]	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 462,5	65 055,8	64 886,7	56 033,4
	194 907,4	**184 588,2**	**173 167,9**	**160 967,1**	**154 338,0**	**155 715,4**	**146 607,9**
Moins :							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 009,4	47 257,0	48 484,4	53 893,3
- pour la portion du capital[3]	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	92 303,2	27 190,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 827,0	46 445,0	46 133,7	51 363,6
	85 854,2	**97 993,4**	**103 867,7**	**107 976,3**	**186 005,2**	**186 921,3**	**132 447,8**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**709 999,0**	**735 993,9**	**771 794,3**	**759 420,6**	**867 729,2**	**877 786,5**	**903 903,8**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	238 421,0	223 004,0	226 071,0	148 352,1	228 651,2	234 312,5	252 970,3
Contribuables de la Ville de Montréal	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 068,5	639 077,8	643 474,0	650 933,5

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Autres dépenses

À près de 2,8 G$, les autres dépenses groupent 42,8 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2021, il s'agit d'une hausse de 184,2 M$, ou 7,1 %.

Tableau 149 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Autres dépenses							
Transport et communication	39 061,7	34 756,5	37 237,2	30 745,1	41 641,2	40 281,5	37 024,9
Services professionnels, techniques et autres	382 322,9	393 222,1	427 191,8	442 977,2	563 482,8	502 806,0	503 319,7
Location, entretien et réparation	162 809,6	171 624,7	190 565,5	205 008,5	226 269,1	219 756,2	218 658,0
Biens durables et non durables	261 698,8	270 292,0	319 714,7	306 736,4	295 101,1	271 340,3	266 680,8
Contributions à des organismes	895 302,7	849 440,2	943 322,3	1 015 909,3	1 224 443,4	1 082 541,8	1 088 846,2
Autres objets	42 724,3	40 356,2	16 879,9	38 863,5	74 369,9	137 612,1	87 535,3
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	296 628,3	396 820,8	440 783,0	679 522,6	272 357,1	326 086,1	562 577,4
Total – Autres dépenses	**2 080 548,3**	**2 156 512,5**	**2 375 694,4**	**2 719 762,6**	**2 697 664,6**	**2 580 424,0**	**2 764 642,3**

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions s'élèvent à 562,6 M$ en 2022, une hausse de plus de 236,6 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses corporatives », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 756,4 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 332,4 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions de 756,4 M$ en 2022 connaissent une hausse de 2,7 M$. Parmi ces contributions figure la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui augmente de 4,6 M$, passant de 642,7 M$ à 647,3 M$.

Par ailleurs, d'autres contributions de nature corporative ont été revues à la hausse. Ainsi en est-il de la contribution versée au Conseil des arts de Montréal, pour 0,4 M$, et de celle destinée à la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, pour 0,3 M$. La contribution à la Société du parc Jean-Drapeau a aussi été augmentée de 0,3 M$. Enfin, la contribution au Bureau du taxi de Montréal de 3,4 M$ l'an dernier, est non requise en 2022, puisque l'organisme utilisera ses surplus afin d'assurer ses activités courantes.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 302,2 M$ et 30,3 M$. Pour les services municipaux, on observe une hausse de 5,2 M$, ou 1,7 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 6,5 M$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en raison du déploiement d'initiatives en matière de sécurité urbaine (prévention de la violence chez les jeunes, actions communautaires et citoyennes) et d'itinérance;

↓ 0,4 M$ au Service de la culture, s'expliquant en partie par une baisse de la contribution destinée au Musée des Hospitalières.

Du côté des arrondissements, les contributions affichent une baisse de 1,6 M$, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par un reclassement des dépenses dans les services techniques, que l'on observe dans Ville-Marie (0,6 M$), Rosemont–La Petite-Patrie (0,5 M$) et LaSalle (0,4 M$).

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,3 M$ et demeurent stables par rapport à 2021. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 121,2 M$. Du côté des services municipaux, elles s'établissent à 110,4 M$, avec une hausse de 2 M$ qui s'explique par les principaux facteurs suivants :

↑ 3,9 M$ des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, dont le budget passe de 51 M$ à 54,9 M$. Notons que ces frais sont budgétés dans les dépenses communes de la Ville;

↓ 1,1 M$ au Service des ressources humaines, s'expliquant principalement par une diminution du nombre d'enquêtes en matière de harcèlement psychologique, de même que par un recentrage à l'interne à l'égard de certains projets corporatifs pilotés par le service;

↓ 0,6 M$ pour les services institutionnels de la Ville, incluant 0,3 M$ au Service du greffe, en raison du retrait des crédits prévus pour la tenue de l'élection générale en 2021, ainsi que 0,2 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison d'un transfert budgétaire vers les services techniques.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 10,7 M$. Entre autres éléments importants, on relève une hausse de 0,4 M$ dans Ville-Marie, s'expliquant par les besoins découlant d'un plan d'action pour le développement d'un quartier culturel dans le secteur est de l'arrondissement, ainsi qu'une hausse de 0,3 M$ dans le Sud-Ouest, s'expliquant notamment par une bonification des services en matière d'initiative en transition écologique et en gestion de la mobilité.

Services techniques et autres

En ce qui concerne les services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 382,2 M$. Pour les services municipaux, les prévisions de 301,5 M$ affichent une variation à la baisse de 3,4 M$, s'expliquant par les principaux éléments suivants :

↓ 4 M$ au Service du greffe, à la suite du retrait des dépenses contractuelles qui avaient été consenties, en 2021, pour la tenue de l'élection municipale;

↓ 1,1 M$ au Service de l'approvisionnement, qui s'explique notamment par des économies anticipées dans les contrats de gestion vestimentaire;

↑ 1,8 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant notamment par les indexations prévues aux différents contrats relatifs à la collecte, au transport et à l'élimination des matières résiduelles, auxquelles s'ajoute la hausse du tonnage à traiter dans certaines activités, telles que celles concernant les résidus mélangés et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), ainsi que par une révision des coûts en matière d'élimination des matières organiques, totalisant 5,4 M$. Ces hausses sont en partie compensées par une baisse de 4 M$ pour le traitement des matières recyclables, attribuable à la volatilité du marché;

↑ 0,5 M$ au Service de police, relativement à une hausse de l'offre en matière de formation et à l'achat d'équipements pour de nouveaux besoins en services spécialisés relatifs aux enquêtes criminelles, ainsi que pour la section Éclipse.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,6 M$, en hausse de 1,6 M$. Parmi les arrondissements qui revoient de manière notable leurs prévisions, mentionnons Rosemont–La Petite-Patrie (↑ 0,6 M$), en raison notamment d'un reclassement de dépenses auparavant attribuées aux contributions à des organismes, LaSalle (↑ 0,5 M$), dont le contrat de gestion avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux connaît une augmentation, ainsi que Pierrefonds-Roxboro (↑ 0,3 M$), où de nouveaux contrats seront octroyés pour un projet de nouvelle piscine.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces rubriques totalisent 522,4 M$, en baisse de 9 M$.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 37 M$ et affichent une baisse de 3,3 M$, ou 8,1 %. Cette variation s'explique principalement par le retrait des dépenses de publicité qui avaient été prévues au Service du greffe, à hauteur de 2,1 M$, pour la tenue de l'élection municipale de 2021.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 218,7 M$, en baisse de 1,1 M$, ou 0,5 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 145,3 M$ à 140,5 M$, une baisse de 4,8 M$, ou 3,3 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↓ 3 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, s'expliquant notamment par une réduction dans les baux de la Ville;

↓ 1,4 M$ au Service du greffe, en raison du retrait des frais de location prévus pour la tenue de l'élection générale de 2021;

↓ 1,1 M$ au Service de l'eau, relativement à plusieurs ajustements apportés aux opérations budgétaires, notamment les sommes transférées aux arrondissements;

↓ 1 M$ au Service des infrastructures du réseau routier, s'expliquant principalement par le plan de réduction de la facturation à la CSEM. La CSEM utilisera davantage sa réserve financière pour assumer la hausse des coûts en 2022;

↑ 1,6 M$ au Service des technologies de l'information, en raison notamment de l'indexation des contrats informatiques ainsi que de la mise en œuvre de nouveaux projets liés aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 78,1 M$ et augmentent de 3,7 M$ par rapport à 2021, soit une variation de 5 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien des immeubles municipaux, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains, les variations sont plus importantes, en raison d'ajouts aux installations existantes, comme dans les arrondissements suivants :

↑ 1,4 M$ à l'Arrondissement de Ville-Marie, en raison des travaux requis pour le centre Sanaaq, un nouveau centre culturel et communautaire comprenant une maison de la culture, avec salle de spectacle et salle d'exposition, une bibliothèque ainsi que des espaces sociocommunautaires, et dont l'ouverture est prévue en 2023;

↑ 0,8 M$ à l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à l'entretien d'un nouveau complexe aquatique, adjacent au Centre Rosemont;

↑ 0,6 M$ à l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le démarrage d'un nouveau centre communautaire ainsi que pour des rénovations prévues au YMCA.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent 266,7 M$, en baisse de 4,7 M$, soit une réduction de 1,7 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 243,7 M$, en baisse de 4,9 M$. Parmi les facteurs de variation, on note :

↓ 2 M$ au Service de l'eau, faisant suite notamment à une réduction pour les activités de dépistage menées dans le cadre du programme de remplacement des entrées de service en plomb, sans impact sur l'objectif que la Ville s'est donnée en la matière;

↓ 1,5 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'une révision à la baisse de la consommation en carburant;

↓ 0,7 M$ à l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en raison notamment des efforts de rationalisation effectués pour les achats de sels et autres abrasifs, ainsi que d'une révision à la baisse de la facturation immobilière.

Du côté des biens durables, les prévisions de 23 M$ affichent une hausse de 0,3 M$. Trois principaux éléments expliquent cette variation :

↓ 2,8 M$ au Service de l'environnement, attribuable à la fin de la construction d'une usine de traitement des lixiviats, au Complexe environnemental de Saint-Michel (CSEM);

↑ 1,3 M$ au Service de sécurité incendie, en raison de l'augmentation des coûts et de l'achat de pièces d'équipements, principalement les habits de combat, afin de remplir la mission du service;

↑ 2 M$ aux dépenses communes pour l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

Autres objets

En fonction de leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice. Toutefois, ce n'est pas le cas en 2022, la structure administrative de la Ville demeurant inchangée.

Les prévisions pour 2022 dans la catégorie « Autres objets » passent de 137,6 M$ à 87,5 M$, soit une réduction de 50,1 M$. Pour l'essentiel, cette variation s'explique par la non-récurrence d'une aide visant à assurer la relance économique en contexte de crise sanitaire.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2021 figurent aussi au tableau.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2021 et 2022

(en milliers de dollars)	Budget 2021 comparatif				Budget 2022			
	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 657 339	50 090	-	3 707 429	3 748 880	50 620	-	3 799 500
Paiements tenant lieu de taxes	285 333	-	-	285 333	265 091	-	-	265 091
Quotes-parts	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576	-	2 781 062	(2 296 712)	484 349
Transferts	215 205	196 468	-	411 673	231 028	229 933	-	460 961
Services rendus	298 826	63 763	(1 401)	361 188	319 764	64 349	(1 631)	382 482
Amendes et pénalités	109 704	109 561	-	219 265	109 125	109 562	-	218 687
Imposition de droits	277 038	1 969	-	279 007	351 691	237	-	351 928
Intérêts	83 027	88 213	-	171 240	80 900	84 928	-	165 827
Autres revenus	16 526	1 019	-	17 544	17 570	6 936	-	24 506
	4 942 996	**3 018 794**	**(2 071 536)**	**5 890 255**	**5 124 048**	**3 327 627**	**(2 298 343)**	**6 153 331**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	575 894	341 154	(202)	916 847	534 064	332 011	(210)	865 865
Sécurité publique	8 757	1 079 844	(396)	1 088 204	9 192	1 136 610	(595)	1 145 206
Transport	506 104	670 347	(61)	1 176 390	522 592	670 216	(67)	1 192 740
Hygiène du milieu	237 542	240 722	(401)	477 863	236 048	245 332	(383)	480 997
Santé et bien-être	57 967	118 973	(1)	176 939	60 376	122 801	(2)	183 175
Aménagement, urbanisme et développement	199 986	114 195	(283)	313 897	169 334	106 526	(288)	275 572
Loisirs et culture	497 592	129 505	(58)	627 039	515 435	136 292	(86)	651 642
Frais de financement	280 641	142 755	-	423 396	282 208	146 499	-	428 707
	2 364 482	**2 837 494**	**(1 401)**	**5 200 575**	**2 329 249**	**2 896 286**	**(1 631)**	**5 223 905**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 070 135**	**-**	**(2 070 135)**	**-**	**2 296 712**	**-**	**(2 296 712)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**508 379**	**181 300**	**-**	**689 680**	**498 087**	**431 340**	**-**	**929 427**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(428 118)	(146 928)		(575 045)	(439 752)	(163 702)		(603 454)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(291 187)	(100 652)		(391 838)	(122 801)	(100 939)		(223 740)
Excédent de fonctionnement affecté	236 810	(21 294)		215 516	111 977	(211 276)		(99 299)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(25 885)	87 573		61 688	(47 511)	44 578		(2 934)
	(80 262)	**(34 372)**	**-**	**(114 634)**	**(58 335)**	**(267 638)**	**-**	**(325 973)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats des exercices passés. Pour l'exercice de 2020, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2017 à 2019, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2022.

Tableau 151 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2017 à 2019 (global) et réel 2020, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2017 à 2019 – Global			Réel 2020 – Par compétences			
	2017	2018	2019	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 343 441	3 482 078	3 554 283	3 611 977	49 074	-	3 661 051
Paiements tenant lieu de taxes	260 024	264 417	274 855	279 133	-	-	279 133
Quotes-parts	397 246	418 106	425 936	-	2 431 746	(2 007 250)	424 496
Transferts	350 702	283 068	358 668	484 191	340 971	-	825 162
Services rendus	314 395	313 510	313 995	230 246	54 363	(2 832)	281 777
Amendes et pénalités	172 814	189 034	179 463	68 582	60 511	-	129 093
Imposition de droits	265 882	318 972	369 332	341 775	503	-	342 278
Intérêts	144 570	160 801	172 726	76 799	71 782	-	148 582
Autres revenus	43 132	52 146	42 953	34 259	5 295	-	39 554
	5 292 205	**5 482 131**	**5 692 210**	**5 126 960**	**3 014 246**	**(2 010 083)**	**6 131 124**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	770 873	676 213	703 529	451 289	297 281	(217)	748 353
Sécurité publique	1 098 016	1 075 719	1 095 975	7 278	1 180 177	(619)	1 186 835
Transport	1 010 076	1 016 389	1 023 160	460 360	648 333	(1 102)	1 107 591
Hygiène du milieu	407 264	467 281	443 010	233 082	238 482	(537)	471 027
Santé et bien-être	91 957	94 991	123 976	61 837	85 720	(1)	147 556
Aménagement, urbanisme et développement	191 803	200 735	278 232	131 562	103 279	(288)	234 553
Loisirs et culture	628 410	595 820	616 210	463 766	131 166	(68)	594 864
Frais de financement	389 789	397 166	400 983	267 126	129 570	-	396 696
	4 588 190	**4 524 314**	**4 685 075**	**2 076 300**	**2 814 008**	**(2 832)**	**4 887 476**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 007 250**	**-**	**(2 007 250)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**704 015**	**957 817**	**1 007 135**	**1 043 410**	**200 238**	**-**	**1 243 648**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(463 854)	(473 756)	(495 961)	(407 602)	(127 246)	-	(534 848,00)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(333 616)	(372 190)	(447 843)	(323 310)	(363 958)	-	(687 268,40)
Excédent de fonctionnement affecté	141 996	117 979	159 110	156 107	-	-	156 106,60
Charges constatées à financer ou à pourvoir	90 968	(17 158)	28 418	(25 972)	95 330	-	69 358,10
	(100 652)	**(271 368)**	**(260 315)**	**(193 176)**	**(268 628)**	**-**	**(461 804)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**139 510**	**212 694**	**250 859**	**442 632**	**(195 636)**	**-**	**246 996**

PDI 2022-2031 détaillé

ORIENTATIONS DU PDI 2022-2031

Le Plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le premier Plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite du Plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au PDI en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2022-2031. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Vision à long terme des investissements

La Ville présente cette année son deuxième programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer à nouveau une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. Auparavant, un programme triennal d'immobilisations (PTI) était adopté par l'administration municipale.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 152 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G$, soit une augmentation de près de 96 %. Alors que l'année 2020 a fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2021 devrait se rapprocher du niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

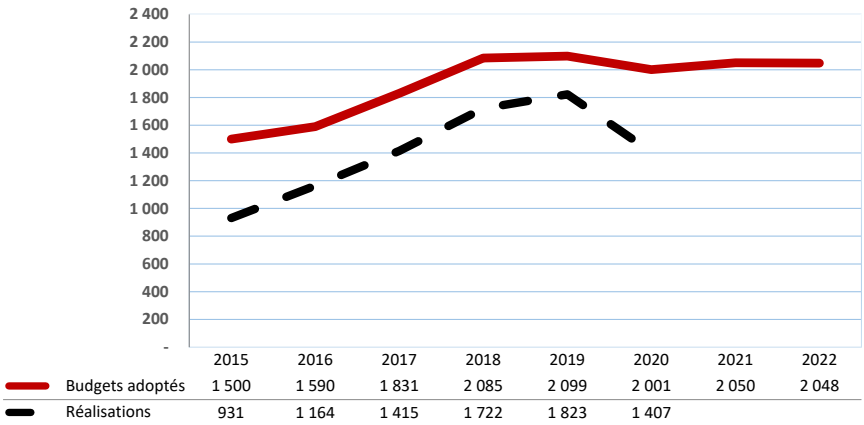

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823	1 407		

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2022-2031, les investissements prévus s'établissent à 19,5 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2022-2031 s'établissent à 2,7 G$. De ce montant, 2,4 G$ (88,9 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour trouver de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé porte sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat prévoit la proposition d'une structure de partenariat et d'un montage financier détaillé et se conclura par une feuille de route pour l'implantation du nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé dans le cadre de ce mandat pourra servir de référence pour d'autres secteurs en transformation, tels que Les Faubourgs ou encore les abords du prolongement de la ligne bleue.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031

Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 prévoit des investissements totaux de 19 539,8 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,5 %, pour un montant de 12 406,9 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,5 % des investissements totaux, soit 7 132,9 M$.

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences

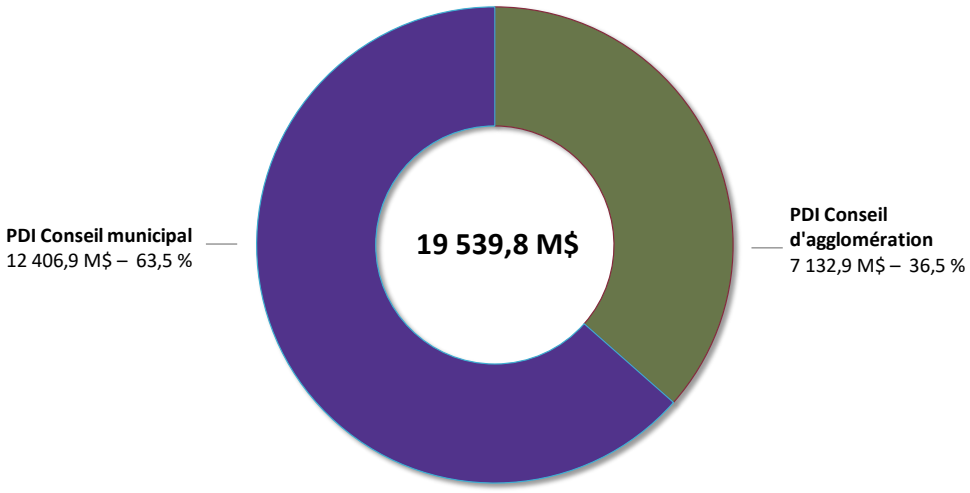

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 299,5 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2022-2031 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 250,9 M$, portant ainsi à 3 550,4 M$ (28,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal

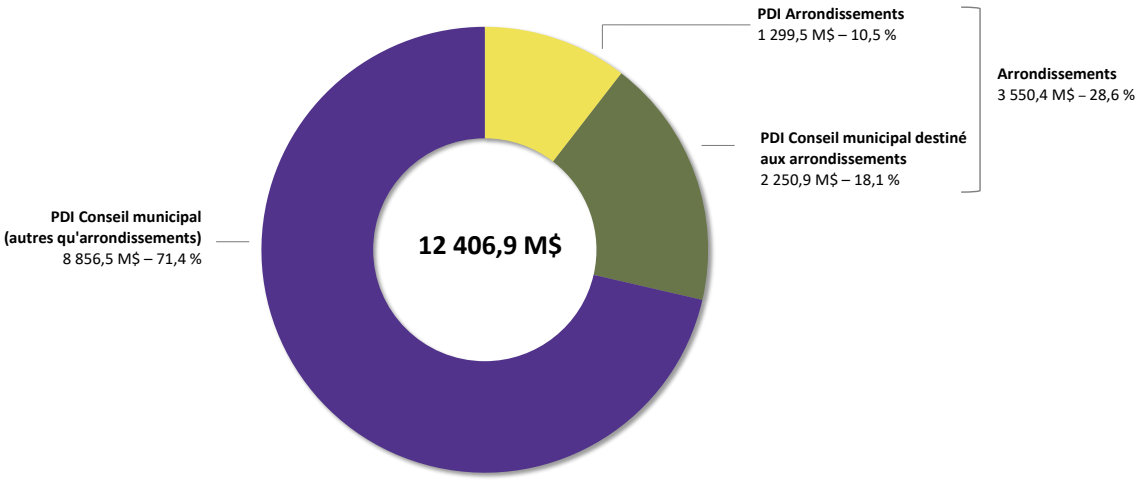

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI sont de 3 550,4 M$, soit une hausse de 223,2 M$ ou 6,7 % par rapport à ceux du PDI 2021-2030, qui s'établissaient à 3 327,2 M$.

Le montant de 2 250,9 M$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée par rapport au précédent PDI, soit 221,5 M$ ou 10,9 %, provient principalement des montants alloués aux projets de mise aux normes des équipements aquatiques existants ainsi qu'au maintien des infrastructures routières.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 297,8 M$ au PDI 2021-2030 à 1 299,5 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2022-2031.

Tableau 153 – Comparaison du PDI 2021-2030 et du PDI 2022-2031, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2021-2030	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	51 320	7 554	5 902	5 132	5 132	5 132	28 852	25 660	54 512
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	84 540	9 144	10 287	11 454	8 504	8 454	47 843	42 270	90 113
Montréal-Nord	49 705	7 138	5 864	5 064	4 564	4 314	26 944	21 570	48 514
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	54 450	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 900	13 325	12 730	12 730	12 730	12 730	64 245	63 650	127 895
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	111 743	9 620	9 620	9 620	9 620	9 620	48 100	48 100	96 200
Saint-Léonard	60 400	6 640	7 940	7 440	5 940	6 940	34 900	33 700	68 600
Sud-Ouest	70 865	5 839	5 839	5 839	5 839	5 839	29 195	29 195	58 390
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	69 810	10 042	10 260	7 756	7 656	7 581	43 295	37 955	81 250
Total – PDI des arrondissements	**1 297 833**	**136 707**	**135 847**	**132 440**	**127 390**	**128 015**	**660 399**	**639 125**	**1 299 524**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 029 365	239 313	204 921	198 311	206 627	220 908	1 070 080	1 180 770	2 250 850
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**3 327 198**	**376 020**	**340 768**	**330 751**	**334 017**	**348 923**	**1 730 479**	**1 819 895**	**3 550 374**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2022-2031.

Tableau 154 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	500	2 900	2 900	2 900	2 900	12 100	14 500	26 600
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 410	1 459	1 184	1 408	1 549	7 010	14 015	21 025
	4 910	**7 359**	**7 084**	**7 308**	**7 449**	**34 110**	**43 515**	**77 625**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	46 583	31 680	31 872	34 407	45 831	190 373	163 360	353 733
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	6 152	9 555	9 539	10 850	12 011	48 107	105 535	153 642
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	1 831	5 249	6 285	737	5 309	19 411	8 914	28 325
	54 566	**46 484**	**47 696**	**45 994**	**63 151**	**257 891**	**277 809**	**535 700**
Gestion et planification immobilière								
Programme des cours de services	9 808	11 191	17 967	11 341	9 000	59 307	106 250	165 557
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 750	3 000	1 000	1 000	3 000	13 750	10 250	24 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	1 000	1 000	1 500	3 000	9 500	15 000	24 500
	18 558	**15 191**	**19 967**	**13 841**	**15 000**	**82 557**	**131 500**	**214 057**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	27 402	27 645	24 966	25 332	23 533	128 878	122 829	251 707
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	5 839	20 741	23 038	12 703	3 121	65 442	128 951	194 393
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	9 837	10 896	16 001	13 705	9 247	59 686	89 255	148 941
Projets de développement d'installations sportives	925	2 826	1 513	37 978	44 254	87 496	30 000	117 496
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	20 000	13 619	5 621	2 914	10 000	52 154	58 000	110 154
Programme des arénas	8 599	15 175	8 408	4 458	1 008	37 648	-	37 648
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	10 359	2 300	3 360	-	-	16 019	12 500	28 519
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	20 956	-	-	-	-	20 956	-	20 956
	103 917	**93 202**	**82 907**	**97 090**	**91 163**	**468 279**	**441 535**	**909 814**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	32 995	18 116	16 010	18 049	20 040	105 210	168 866	274 076
	32 995	**18 116**	**16 010**	**18 049**	**20 040**	**105 210**	**168 866**	**274 076**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	750	1 180	845	845	1 105	4 725	2 545	7 270
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	-	500	500	-	1 000	-	1 000
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	265	265	302	-	-	832	-	832
Système de gestion des loisirs municipaux	352	-	-	-	-	352	-	352
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	-	124	-	-	-	124	-	124
	1 367	**1 569**	**1 647**	**1 345**	**1 105**	**7 033**	**2 545**	**9 578**
Urbanisme et mobilité								
Programme d'aménagement des rues - Local	9 000	10 000	10 000	10 000	10 000	49 000	50 000	99 000
Programme de maintien des infrastructures routières	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000	34 000	35 000	69 000
Piétons : Rues piétonnes et partagées	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	-	-	-	-	2 000	-	2 000
	22 000	**22 000**	**22 000**	**22 000**	**22 000**	**110 000**	**110 000**	**220 000**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**239 313**	**204 921**	**198 311**	**206 627**	**220 908**	**1 070 080**	**1 180 770**	**2 250 850**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 19 539,8 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2022-2031, un montant de 3 553,6 M$, soit 18,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 660,3 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (868,3 M$), et des revenus divers (25 M$).

Un montant de 15 986,2 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2022-2031, s'établit à 8 345 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 902,9 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2022-2031.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2022-2031 est de 7 083,3 M$, ce qui représente 36,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 120 M$ en 2022 à 681 M$ en 2026, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2022 à 2026
(en millions de dollars)

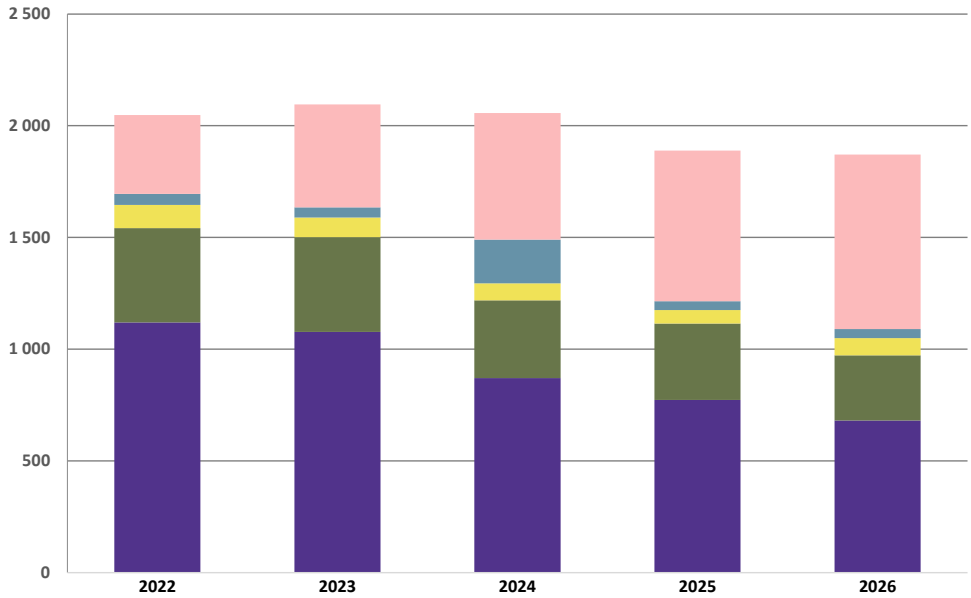

	2022	2023	2024	2025	2026
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	353	460	567	674	781
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	49	46	195	40	40
Autres sources de financement	104	88	76	60	78
Subventions gouvernementales	422	424	348	342	291
Emprunts selon la programmation	1 120	1 077	871	773	681

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	253,4	242,9	220,4	234,8	232,7	1 184,2	1 333,6	2 517,8
Sécurité publique	40,6	46,6	50,2	52,2	49,4	239,0	166,4	405,4
Transport	490,5	506,0	477,8	483,1	481,1	2 438,5	2 664,4	5 102,9
Hygiène du milieu	671,0	723,9	726,8	541,3	537,8	3 200,8	2 355,2	5 556,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,4	98,9	91,4	77,1	98,3	490,1	643,5	1 133,6
Loisirs et culture	467,6	476,7	490,1	500,4	471,8	2 406,6	2 417,5	4 824,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 047,5**	**2 095,0**	**2 056,7**	**1 888,9**	**1 871,1**	**9 959,2**	**9 580,6**	**19 539,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	422,3	424,4	347,8	342,0	290,9	1 827,4	832,9	2 660,3
Activités commerciales de la CSEM	99,2	83,4	72,6	57,8	75,2	388,2	480,1	868,3
Dépôts des promoteurs et autres	4,8	4,9	3,2	1,7	2,3	16,9	8,1	25,0
Total – Sources de financement externes	**526,3**	**512,7**	**423,6**	**401,5**	**368,4**	**2 232,5**	**1 321,1**	**3 553,6**
Montant à la charge des contribuables	**1 521,2**	**1 582,3**	**1 633,1**	**1 487,4**	**1 502,7**	**7 726,7**	**8 259,5**	**15 986,2**
Paiement au comptant								
Services	17,8	13,0	162,3	12,2	11,6	216,9	44,6	261,5
Arrondissements	3,0	5,0	5,4	0,4	1,1	14,9	4,5	19,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**353,0**	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**2 835,0**	**5 510,0**	**8 345,0**
Total – Paiement au comptant	**401,5**	**505,7**	**762,4**	**714,3**	**821,4**	**3 205,3**	**5 697,6**	**8 902,9**
Emprunts selon la programmation	**1 119,7**	**1 076,6**	**870,7**	**773,1**	**681,3**	**4 521,4**	**2 561,9**	**7 083,3**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 12 406,9 M$, soit 63,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 536,2 M$ (20,4 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 868,3 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 742,8 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 127,9 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 9 870,7 M$, soit 79,6 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	162,1	143,1	137,9	149,9	136,8	729,8	772,7	1 502,5
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	446,2	448,2	413,1	397,9	408,8	2 114,2	2 403,2	4 517,4
Hygiène du milieu	197,6	203,3	194,8	187,0	186,1	968,8	978,0	1 946,8
Aménagement, urbanisme et développement	115,1	95,4	86,6	72,4	93,6	463,1	620,2	1 083,3
Loisirs et culture	350,5	347,8	354,1	352,6	317,5	1 722,5	1 634,4	3 356,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 271,5**	**1 237,8**	**1 186,5**	**1 159,8**	**1 142,8**	**5 998,4**	**6 408,5**	**12 406,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	195,1	165,5	179,5	189,5	176,4	906,0	736,9	1 642,9
Activités commerciales de la CSEM	99,2	83,4	72,6	57,8	75,2	388,2	480,1	868,3
Dépôts des promoteurs et autres	4,8	4,9	3,2	1,7	2,3	16,9	8,1	25,0
Total – Sources de financement externes	**299,1**	**253,8**	**255,3**	**249,0**	**253,9**	**1 311,1**	**1 225,1**	**2 536,2**
Montant à la charge des contribuables	**972,4**	**984,0**	**931,2**	**910,8**	**888,9**	**4 687,3**	**5 183,4**	**9 870,7**
Paiement au comptant								
Services	7,3	2,9	2,9	2,9	2,9	18,9	14,6	33,5
Arrondissements	3,0	5,0	5,4	0,4	1,1	14,9	4,5	19,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	223,9							
Eau	42,1	275,1	329,9	420,6	478,5	1 772,1	3 687,8	5 459,9
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**268,0**	**275,1**	**329,9**	**420,6**	**478,5**	**1 772,1**	**3 687,8**	**5 459,9**
Total – Paiement au comptant	**301,3**	**306,0**	**361,2**	**446,9**	**505,5**	**1 920,9**	**3 821,9**	**5 742,8**
Emprunts selon la programmation	**671,1**	**678,0**	**570,0**	**463,9**	**383,4**	**2 766,4**	**1 361,5**	**4 127,9**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 132,9 M$, soit 36,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 017,4 M$ (14,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 160,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 955,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 115,5 M$, soit 85,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 157 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	91,3	99,8	82,5	84,9	95,9	454,4	560,9	1 015,3
Sécurité publique	40,6	46,6	50,2	52,2	49,4	239,0	166,4	405,4
Transport	44,3	57,8	64,7	85,2	72,3	324,3	261,2	585,5
Hygiène du milieu	473,4	520,6	532,0	354,3	351,7	2 232,0	1 377,2	3 609,2
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	3,5	4,8	4,7	4,7	27,0	23,3	50,3
Loisirs et culture	117,1	128,9	136,0	147,8	154,3	684,1	783,1	1 467,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**776,0**	**857,2**	**870,2**	**729,1**	**728,3**	**3 960,8**	**3 172,1**	**7 132,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	227,2	258,9	168,3	152,5	114,5	921,4	96,0	1 017,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**227,2**	**258,9**	**168,3**	**152,5**	**114,5**	**921,4**	**96,0**	**1 017,4**
Montant à la charge des contribuables	**548,8**	**598,3**	**701,9**	**576,6**	**613,8**	**3 039,4**	**3 076,1**	**6 115,5**
Paiement au comptant								
Services	10,5	10,1	159,4	9,3	8,7	198,0	30,0	228,0
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	85,0	184,9	237,1	253,4	302,5	1 062,9	1 822,2	2 885,1
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**85,0**	**184,9**	**237,1**	**253,4**	**302,5**	**1 062,9**	**1 822,2**	**2 885,1**
Total – Paiement au comptant	**100,2**	**199,7**	**401,2**	**267,4**	**315,9**	**1 284,4**	**1 875,7**	**3 160,1**
Emprunts selon la programmation	**448,6**	**398,6**	**300,7**	**309,2**	**297,9**	**1 755,0**	**1 200,4**	**2 955,4**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 70,3 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 29,7 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2022-2031, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 880,3 M$ dans les infrastructures routières (4 840,7 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 039,6 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	367,4	366,3	333,8	369,9	379,2	1 816,6	2 008,0	3 824,6
Environnement et infrastructures souterraines	534,0	488,0	462,9	417,1	435,8	2 337,8	2 592,2	4 930,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	151,4	158,3	140,5	140,1	755,0	682,0	1 437,0
Bâtiments et terrains	230,7	201,4	207,5	200,6	222,8	1 063,0	1 290,1	2 353,1
Véhicules	55,7	42,6	41,7	44,2	45,8	230,0	294,4	524,4
Ameublement et équipements de bureau	55,3	54,6	49,6	53,5	63,0	276,0	265,5	541,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,0	13,4	11,6	11,2	9,9	61,1	62,6	123,7
Total – Investissements	**1 422,8**	**1 317,7**	**1 265,4**	**1 237,0**	**1 296,6**	**6 539,5**	**7 194,8**	**13 734,3**
Pourcentage - Protection	69,5 %	62,9 %	61,5 %	65,5 %	69,3 %	65,7 %	75,1 %	70,3 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	81,5	108,4	100,0	89,0	81,5	460,4	555,7	1 016,1
Environnement et infrastructures souterraines	127,4	276,0	321,5	149,3	75,0	949,2	160,4	1 109,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	120,1	151,6	141,8	158,5	109,8	681,8	732,7	1 414,5
Bâtiments et terrains	224,5	158,8	160,7	189,6	252,2	985,8	710,0	1 695,8
Véhicules	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Ameublement et équipements de bureau	60,2	71,0	55,8	54,0	47,2	288,2	181,7	469,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	9,0	9,5	9,5	9,5	6,8	44,3	35,3	79,6
Total – Investissements	**624,7**	**777,3**	**791,3**	**651,9**	**574,5**	**3 419,7**	**2 385,8**	**5 805,5**
Pourcentage - Développement	30,5 %	37,1 %	38,5 %	34,5 %	30,7 %	34,3 %	24,9 %	29,7 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	448,9	474,7	433,8	458,9	460,7	2 277,0	2 563,7	4 840,7
Environnement et infrastructures souterraines	661,4	764,0	784,4	566,4	510,8	3 287,0	2 752,6	6 039,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	284,8	303,0	300,1	299,0	249,9	1 436,8	1 414,7	2 851,5
Bâtiments et terrains	455,2	360,2	368,2	390,2	475,0	2 048,8	2 000,1	4 048,9
Véhicules	57,7	44,6	43,7	46,2	47,8	240,0	304,4	544,4
Ameublement et équipements de bureau	115,5	125,6	105,4	107,5	110,2	564,2	447,2	1 011,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,0	22,9	21,1	20,7	16,7	105,4	97,9	203,3
Total – Investissements	**2 047,5**	**2 095,0**	**2 056,7**	**1 888,9**	**1 871,1**	**9 959,2**	**9 580,6**	**19 539,8**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	357,4	358,3	320,3	332,9	339,5	1 708,4	1 997,0	3 705,4
Environnement et infrastructures souterraines	300,7	283,5	279,9	242,0	259,8	1 365,9	1 453,7	2 819,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	134,2	110,8	123,6	109,0	106,2	583,8	585,0	1 168,8
Bâtiments et terrains	154,4	147,4	153,1	146,0	140,2	741,1	865,6	1 606,7
Véhicules	33,0	18,1	16,0	18,0	20,0	105,1	168,9	274,0
Ameublement et équipements de bureau	29,4	28,3	25,6	26,3	26,6	136,2	88,6	224,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	11,7	9,9	9,7	8,4	52,1	54,4	106,5
Total – Investissements	**1 021,5**	**958,1**	**928,4**	**883,9**	**900,7**	**4 692,6**	**5 213,2**	**9 905,8**
Pourcentage - Protection	80,3 %	77,4 %	78,2 %	76,2 %	78,8 %	78,2 %	81,3 %	79,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	47,8	58,9	49,6	41,4	49,4	247,1	306,1	553,2
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	7,5	7,5	-	25,1	-	25,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	68,1	73,8	61,1	68,9	36,1	308,0	204,8	512,8
Bâtiments et terrains	87,8	99,9	101,7	122,7	124,8	536,9	542,9	1 079,8
Véhicules	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Ameublement et équipements de bureau	30,3	30,7	26,7	24,1	23,2	135,0	96,9	231,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	9,5	9,5	9,3	6,6	43,7	34,6	78,3
Total – Investissements	**250,0**	**279,7**	**258,1**	**275,9**	**242,1**	**1 305,8**	**1 195,3**	**2 501,1**
Pourcentage - Développement	19,7 %	22,6 %	21,8 %	23,8 %	21,2 %	21,8 %	18,7 %	20,2 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	405,2	417,2	369,9	374,3	388,9	1 955,5	2 303,1	4 258,6
Environnement et infrastructures souterraines	305,9	288,4	287,4	249,5	259,8	1 391,0	1 453,7	2 844,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	202,3	184,6	184,7	177,9	142,3	891,8	789,8	1 681,6
Bâtiments et terrains	242,2	247,3	254,8	268,7	265,0	1 278,0	1 408,5	2 686,5
Véhicules	35,0	20,1	18,0	20,0	22,0	115,1	178,9	294,0
Ameublement et équipements de bureau	59,7	59,0	52,3	50,4	49,8	271,2	185,5	456,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	21,2	21,2	19,4	19,0	15,0	95,8	89,0	184,8
Total – Investissements	**1 271,5**	**1 237,8**	**1 186,5**	**1 159,8**	**1 142,8**	**5 998,4**	**6 408,5**	**12 406,9**

Tableau 160 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Infrastructures routières	10,0	8,0	13,5	37,0	39,7	108,2	11,0	119,2
Environnement et infrastructures souterraines	233,3	204,5	183,0	175,1	176,0	971,9	1 138,5	2 110,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	30,5	40,6	34,7	31,5	33,9	171,2	97,0	268,2
Bâtiments et terrains	76,3	54,0	54,4	54,6	82,6	321,9	424,5	746,4
Véhicules	22,7	24,5	25,7	26,2	25,8	124,9	125,5	250,4
Ameublement et équipements de bureau	25,9	26,3	24,0	27,2	36,4	139,8	176,9	316,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,6	1,7	1,7	1,5	1,5	9,0	8,2	17,2
Total – Investissements	**401,3**	**359,6**	**337,0**	**353,1**	**395,9**	**1 846,9**	**1 981,6**	**3 828,5**
Pourcentage - Protection	51,7 %	42,0 %	38,7 %	48,4 %	54,4 %	46,6 %	62,5 %	53,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Infrastructures routières	33,7	49,5	50,4	47,6	32,1	213,3	249,6	462,9
Environnement et infrastructures souterraines	122,2	271,1	314,0	141,8	75,0	924,1	160,4	1 084,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	52,0	77,8	80,7	89,6	73,7	373,8	527,9	901,7
Bâtiments et terrains	136,7	58,9	59,0	66,9	127,4	448,9	167,1	616,0
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	29,9	40,3	29,1	29,9	24,0	153,2	84,8	238,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,7	1,3
Total – Investissements	**374,7**	**497,6**	**533,2**	**376,0**	**332,4**	**2 113,9**	**1 190,5**	**3 304,4**
Pourcentage - Développement	48,3 %	58,0 %	61,3 %	51,6 %	45,6 %	53,4 %	37,5 %	46,3 %

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Infrastructures routières	43,7	57,5	63,9	84,6	71,8	321,5	260,6	582,1
Environnement et infrastructures souterraines	355,5	475,6	497,0	316,9	251,0	1 896,0	1 298,9	3 194,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	82,5	118,4	115,4	121,1	107,6	545,0	624,9	1 169,9
Bâtiments et terrains	213,0	112,9	113,4	121,5	210,0	770,8	591,6	1 362,4
Véhicules	22,7	24,5	25,7	26,2	25,8	124,9	125,5	250,4
Ameublement et équipements de bureau	55,8	66,6	53,1	57,1	60,4	293,0	261,7	554,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,8	1,7	1,7	1,7	1,7	9,6	8,9	18,5
Total – Investissements	**776,0**	**857,2**	**870,2**	**729,1**	**728,3**	**3 960,8**	**3 172,1**	**7 132,9**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir celui du PDI 2021-2030.

Tableau 161 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2021-2030, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2022-2031			PDI 2021-2030			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	3 824,6	1 016,2	**4 840,8**	3 456,1	1 102,2	**4 558,3**	368,5	(86,0)	**282,5**
Environnement et infrastructures souterraines	4 929,8	1 109,7	**6 039,5**	4 779,1	1 064,0	**5 843,1**	150,7	45,7	**196,4**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 437,2	1 414,4	**2 851,6**	1 593,4	1 347,3	**2 940,7**	(156,2)	67,1	**(89,1)**
Bâtiments et terrains	2 352,9	1 695,8	**4 048,7**	2 269,8	1 494,0	**3 763,8**	83,1	201,8	**284,9**
Véhicules	524,5	20,0	**544,5**	465,8	20,6	**486,4**	58,7	(0,6)	**58,1**
Ameublement et équipements de bureau	541,6	470,1	**1 011,7**	671,8	235,0	**906,8**	(130,2)	235,1	**104,9**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	123,6	79,4	**203,0**	133,7	60,5	**194,2**	(10,1)	18,9	**8,8**
Total – Investissements	**13 734,2**	**5 805,6**	**19 539,8**	**13 369,7**	**5 323,6**	**18 693,3**	**364,5**	**482,0**	**846,5**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 846,5 M$ ou 4,5 %.

La principale hausse observée (284,9 M$) provient de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains ». Cette hausse s'explique par des investissements majeurs dans des bâtiments comme pour le nouveau projet de relocalisation du centre d'appels 911 et la mise en œuvre de la phase trois du Programme aquatique de Montréal (PAM), qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration.

Les investissements budgétés pour les infrastructures routières affichent également une hausse (282,5 M$), notamment en ce qui a trait aux aménagements des rues afin d'y améliorer la sécurité, la convivialité ainsi que l'intégration de transports actifs et collectifs répondant aux attentes citoyennes.

Par ailleurs, une accélération des investissements dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, visant à résorber le déficit d'entretien, explique la hausse relative à la catégorie « Environnement et infrastructures souterraines » (196,4 M$).

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagères et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 403 M$ prévus en 2021.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

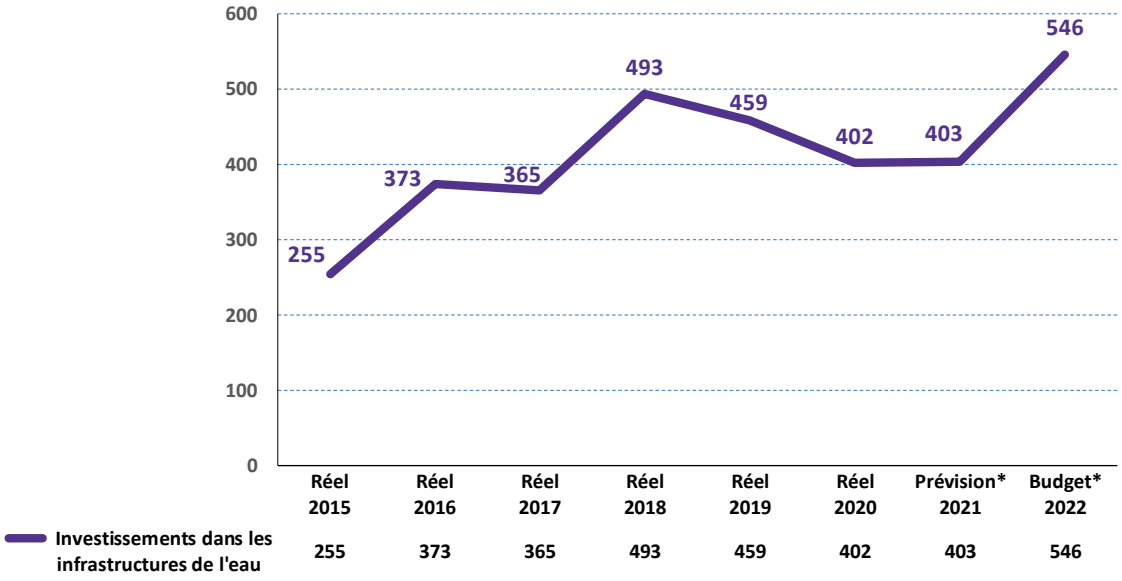

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2022-2031, un montant de 5 073,8 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 545,8 M$ en 2022.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 879 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2020, 82 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (558,9 M$), le plan directeur des ouvrages de rétention (313,6 M$) et le réseau primaire d'égouts (274,5 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (519,8 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (361,2 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (121,8 M$).

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 178,5 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de Montréalaises et de Montréalais, nécessitera un montant de 258,3 M$.

Un autre montant de 18,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagères et des usagers, ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 568,9 M$ dans ce PDI.

Tableau 162 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026	2027-2031	2022-2031
Programmes								
Direction de l'eau potable								
Réseau primaire d'aqueduc	63 797,0	59 342,0	62 300,0	47 500,0	50 961,0	283 900,0	275 000,0	558 900,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	13 216,0	6 527,0	14 020,0	4 000,0	8 000,0	45 763,0	76 000,0	121 763,0
Usines de traitement d'eau potable	71 291,0	46 912,0	13 627,0	29 525,0	37 421,0	198 776,0	321 019,0	519 795,0
	148 304,0	**112 781,0**	**89 947,0**	**81 025,0**	**96 382,0**	**528 439,0**	**672 019,0**	**1 200 458,0**
Direction des réseaux d'eau								
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	510,0	1 020,0	1 020,0	1 020,0	3 570,0	5 100,0	8 670,0
	190 320,0	**195 626,0**	**188 173,0**	**181 020,0**	**181 020,0**	**936 159,0**	**951 500,0**	**1 887 659,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Réseau primaire d'égouts	30 713,0	44 952,0	24 481,0	21 669,0	22 928,0	144 743,0	129 717,0	274 460,0
Plan directeur de drainage	28 824,0	34 344,0	70 884,0	54 444,0	45 001,0	233 497,0	80 121,0	313 618,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	35 951,0	39 561,0	37 932,0	37 456,0	22 181,0	173 081,0	188 122,0	361 203,0
	95 488,0	**118 857,0**	**133 297,0**	**113 569,0**	**90 110,0**	**551 321,0**	**397 960,0**	**949 281,0**
Total – Programmes	**434 112,0**	**427 264,0**	**411 417,0**	**375 614,0**	**367 512,0**	**2 015 919,0**	**2 021 479,0**	**4 037 398,0**
Projets								
Direction de l'eau potable								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	3 139,0	-	-	-	-	3 139,0	-	3 139,0
Modernisation du réservoir McTavish	16 500,0	5 100,0	26 300,0	33 453,0	33 453,0	114 806,0	143 542,0	258 348,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	17 257,0	26 194,0	23 000,0	21 700,0	21 700,0	109 851,0	68 688,0	178 539,0
	36 896,0	**31 294,0**	**49 300,0**	**55 153,0**	**55 153,0**	**227 796,0**	**212 230,0**	**440 026,0**
Direction des réseaux d'eau								
Mesure de la consommation d'eau	1 200,0	389,0	-	-	-	1 589,0	-	1 589,0
Optimisation des réseaux	8 172,0	6 572,0	3 142,0	823,0	-	18 709,0	-	18 709,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 841,0	1 562,0	3 303,0	442,0	-	7 148,0	-	7 148,0
	11 213,0	**8 523,0**	**6 445,0**	**1 265,0**	**-**	**27 446,0**	**-**	**27 446,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Désinfection de l'effluent	63 625,0	203 600,0	217 000,0	64 784,0	8 300,0	557 309,0	11 600,0	568 909,0
Ajout d'un traitement secondaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Remplacement des incinérateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
	63 625,0	**203 600,0**	**217 000,0**	**64 784,0**	**8 300,0**	**557 309,0**	**11 600,0**	**568 909,0**
Total – Projets	**111 734,0**	**243 417,0**	**272 745,0**	**121 202,0**	**63 453,0**	**812 551,0**	**223 830,0**	**1 036 381,0**
Total – Gestion de l'eau	**545 846,0**	**670 681,0**	**684 162,0**	**496 816,0**	**430 965,0**	**2 828 470,0**	**2 245 309,0**	**5 073 779,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 868 M$ pour la période 2022-2031, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 29,2 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$, en 2015, à près de 380 M$ prévus en 2021.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

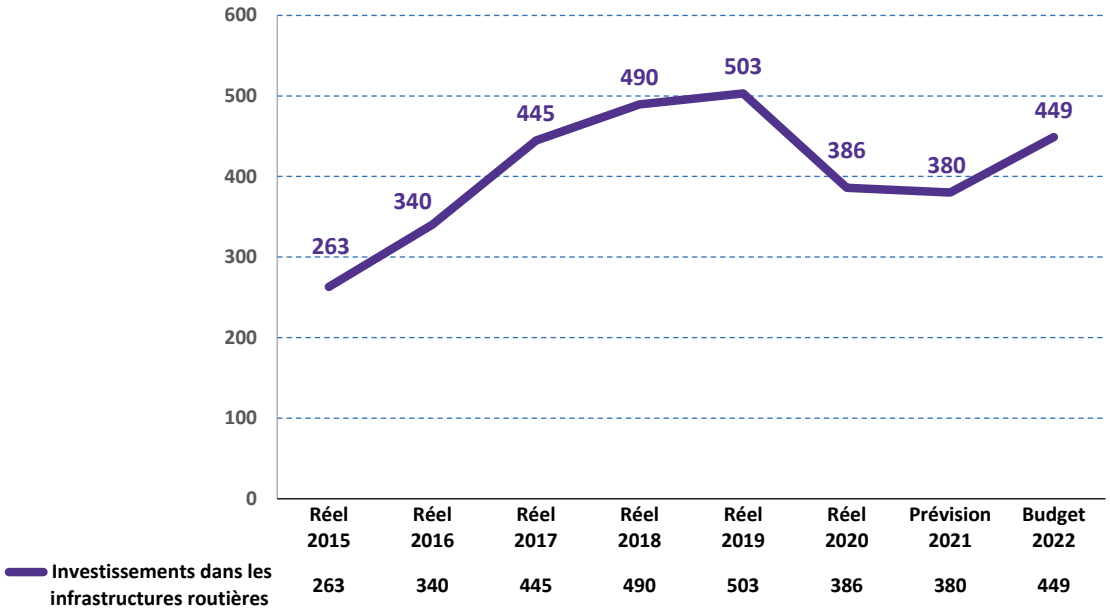

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2022-2031, la Ville investira un total de 5 096,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 825,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 271,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (65,7 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 347,4 M$). De plus, un montant de 255,5 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 163 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	288,0	269,8	281,9	335,5	344,9	1 520,1	1 827,3	3 347,4
Ponts, tunnels et viaducs	65,1	80,3	41,5	30,0	30,0	246,9	150,0	396,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,8	16,1	10,5	4,4	4,4	49,2	27,1	76,3
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,5	-	-	-	-	0,5	3,5	4,0
	367,4	**366,2**	**333,9**	**369,9**	**379,3**	**1 816,7**	**2 007,9**	**3 824,6**
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Total – Investissements	**367,4**	**366,2**	**333,9**	**369,9**	**379,3**	**1 816,7**	**2 008,4**	**3 825,1**

Catégories d'actifs - Développement	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	52,7	88,8	87,8	88,2	81,5	399,0	555,7	954,7
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	28,8	19,4	12,2	0,9	-	61,3	-	61,3
Autres éléments de l'actif	-	0,2	-	-	-	0,2	-	0,2
	81,5	**108,4**	**100,0**	**89,1**	**81,5**	**460,5**	**555,7**	**1 016,2**
Pistes cyclables	24,0	26,0	23,0	26,0	26,0	125,0	130,0	255,0
Total – Investissements	**105,5**	**134,4**	**123,0**	**115,1**	**107,5**	**585,5**	**685,7**	**1 271,2**

Catégories d'actifs - Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Chemins, rues, routes et trottoirs	340,7	358,6	369,7	423,7	426,4	1 919,1	2 383,0	4 302,1
Ponts, tunnels et viaducs	65,1	80,3	41,5	30,0	30,0	246,9	150,0	396,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,8	16,1	10,5	4,4	4,4	49,2	27,1	76,3
Voirie pour projets de transport collectif	28,8	19,4	12,2	0,9	-	61,3	-	61,3
Autres éléments de l'actif	0,5	0,2	-	-	-	0,7	3,5	4,2
	448,9	**474,6**	**433,9**	**459,0**	**460,8**	**2 277,2**	**2 563,6**	**4 840,8**
Pistes cyclables	24,0	26,0	23,0	26,0	26,0	125,0	130,5	255,5
Total – Investissements	**472,9**	**500,6**	**456,9**	**485,0**	**486,8**	**2 402,2**	**2 694,1**	**5 096,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes aînées, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 400,3 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes citoyennes.

Un montant de 303 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 299 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 4 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 373 M$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 69 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 50,9 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et des résidences de personnes aînées ainsi qu'aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, elle engagera une somme de 50 M$ destinée aux arrondissements en vue d'améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (comprenant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 40 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et des usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de

mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et des usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 30 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable.

Enfin, un montant de 42,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 272,3 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 197 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'Administration à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 58 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2021, il comprend plus de 9 000 vélos standards et près de 1 725 vélos à assistance électrique qui sont répartis dans plus de 680 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidiennes et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique seront notamment ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 17,3 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi Montréal.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 414,5 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation ici et ailleurs comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles, à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de la rue Sainte-Catherine Ouest.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons et des 5 intersections situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 186,5 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de 2 stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

Ce nouvel axe de mobilité durable s'intégrera au corridor vert Saraguay-Angrignon afin de permettre de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif de rendre ce quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 134,5 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalaises et les Montréalais. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Complexe Turcot – 125,3 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2021. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 101,2 M$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'Arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager près de 2,8 km de chaussée et 22 intersections, d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, ainsi que d'aménager un nouveau parc et des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 97,9 M$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, nécessitant d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. De plus, les approches nord et sud du nouveau pont feront l'objet de réaménagements paysagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 61,3 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et les piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 60,9 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le programme particulier d'urbanisme du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un

milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Avenue des Pins – 47,9 M$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et des usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagements aux abords du CUSM – 41,6 M$

Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville procédera au réaménagement de l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que de certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 37,3 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement comprenant les rues Bridge et des Irlandais, avec notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Peel – 35,2 M$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins et entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34,9 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. La participation de la Ville y comprenait la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

Les aménagements actuels sont jugées insuffisants notamment pour une meilleure intégration urbaine. Le projet Parcours Signature est proposé par la ville à ses partenaires pour y remédier.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires qui éclairent toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de bénéficier d'une réduction de la consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 12,9 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure de cet actif sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons et la réfection du premier, entre le boulevard Provencher et la rue Saint-Urbain (tronçon est) doit débuter en 2023. La seconde phase, pour le tronçon entre le prolongement du chemin Fleming et l'autoroute de la Côte-de-Liesse (tronçon ouest), doit débuter en 2026. Puisqu'il s'agit d'un projet de maintien, le MTQ n'a prévu aucune somme pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute, d'autant qu'il s'agit d'éléments de compétence municipale. Or, ce projet aura des impacts directs importants sur les riverains et la mobilité, et il est inconcevable de faire subir de si nombreux inconvénients sans inclure au projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus, souvent décriés depuis plusieurs années. La Ville de Montréal procède donc actuellement à une analyse des possibilités afin d'améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure et dessous, et travaille de concert avec le MTQ à planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux. Pour le tronçon est, la stratégie est d'intégrer au projet du MTQ le maximum d'interventions possibles, incluant dans un premier temps la réparation des structures municipales avoisinantes, la réfection des murs de soutènement de l'avenue Querbes ainsi que le remplacement des luminaires sous la structure, et dans un second temps, la réalisation de travaux d'aménagement en mode successif. Pour le tronçon ouest, la stratégie consiste à réaliser un projet intégré de réfection, en collaboration avec le MTQ.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Parcours Signature Montréal Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris la mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont

Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Le prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) jusqu'à Anjou est porteur d'avenir. Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, il s'agit d'un levier de redéveloppement urbain ayant un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville doit saisir l'opportunité créée par ce chantier de la STM (maître d'ouvrage du PLBM) pour non seulement adapter le territoire à l'implantation de 5 nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, il importe que la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (4 km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs. Il est également requis de réaménager le boulevard Shaughnessy et la rue Everett, au pourtour de la station de métro Saint-Michel, pour améliorer la sécurité des déplacements en tous modes (accident mortel en 2021), de même que d'ajouter des pôles de mobilité et de rabattre le réseau cyclable pour desservir les nouvelles stations. Par ailleurs, en vue de l'aménagement d'espaces publics complémentaires du PLBM et des projets de redéveloppement urbain, la Ville devra acquérir divers actifs et voir à leur aménagement. De plus, elle jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et des usagers ainsi que des riveraines et des riverains.

Les sommes à débourser par la Ville mettent en lumière l'impact du projet sur son territoire ainsi que la contribution financière municipale montréalaise nécessaire à la réalisation de ce projet structurant, lequel s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Plan stratégique Montréal 2030.

Grand Sud-Ouest - Ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitain de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec, la mise en service de nouveaux projets structurants de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. Les axes de desserte de la ligne rose, proposés en 2017, répondent à des besoins pressants comme celui de désengorger la ligne orange et de relier le centre-ville au Grand Sud-Ouest et au Nord-Est de Montréal.

Dans une perspective d'équité territoriale, ce projet permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet (du centre-ville au Grand Sud-Ouest) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030 et un mandat de 20 M$ pour réaliser le dossier

d'opportunité de ce tronçon a débuté en 2021. La Ville de Montréal collabore également avec le ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ce projet.

REM de l'Est

Le gouvernement du Québec a aussi donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un REM vers l'Est et le Nord-Est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur la collaboration entre la Ville de Montréal, l'ARTM, le ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra.

En décembre 2020, CDPQ Infra et le gouvernement du Québec ont annoncé publiquement le projet du REM de l'Est, avec la participation de la Ville. Le REM de l'Est est composé de 2 antennes (Pointe-aux-Trembles et Marie-Victorin), lesquelles deviennent communes au sud de l'avenue Souligny, dans l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Cette antenne commune converge vers le centre-ville pour un total de 32 km, avec 23 nouvelles stations. Le REM de l'Est sera connecté au réseau de transport collectif existant (métro, SRB et trains de banlieue).

Son implantation au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains. En plus des projets du boulevard de l'Assomption Sud et de la revitalisation de la rue Notre-Dame, les axes René-Lévesque, Assomption Nord et Sherbrooke feront l'objet de travaux de transformation importants afin d'accueillir cette nouvelle infrastructure de transport collectif.

Prolongement du REM vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. Ce prolongement permettrait d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traverserait le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égouts, aqueduc, feux de circulation, etc.).

Véloroute (programme d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal – CMM)

En 2019, la Ville de Montréal a demandé officiellement à la CDPQ Infra, responsable du projet du REM, d'évaluer la possibilité d'inclure au mandat du concepteur l'implantation d'une véloroute sur l'antenne Deux-Montagnes et de préciser les conditions qui seraient imposées pour la conception de 4 segments spécifiques que viendraient compléter des liens réalisés sur le territoire montréalais afin de les connecter au réseau cyclable existant. Un consultant a dès lors réalisé une analyse de faisabilité préliminaire pour les segments demandés, en caractérisant l'espace disponible pour l'emplacement d'un lien cyclable, en fonction de l'avancement de la conception et de la stratégie de drainage et des caractéristiques des infrastructures tout le long du parcours.

La démarche proposée consiste en la mise en place d'un programme de véloroute métropolitaine, constituée de deux principales voies suivant les antennes Deux-Montagnes et Anse-à-l'Orme du REM, et elles-mêmes déclinées en plusieurs sous-projets de tronçons de pistes multifonctionnelles intégrées à l'emprise du REM et reliées au réseau cyclable existant et projeté afin d'en faire un réseau fonctionnel continu.

Le programme de la véloroute répond à la planification du réseau vélo métropolitain 2031, tel qu'il est précisé dans son plan directeur de 2017. Le déploiement du réseau prévoit la création de liens cyclables structurants complémentaires de la Route verte, longeant les voies du REM et desservant les aires TOD (*Transit Oriented Development*) identifiées tout le long du tracé.

Les axes définis s'arriment aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettent le franchissement de barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle permettra de canaliser les déplacements actifs vers des intersections sécurisées.

La véloroute contribuera à multiplier les liens de mobilité douce pour franchir ce qu'on appelle les premiers et derniers kilomètres, dans un rayon d'environ 2 kilomètres des points d'accès au réseau de transport collectif.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (chaussées dégradées, déplacements moins sécuritaires, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir du tunnel Ville-Marie, dans le secteur des Faubourgs, jusqu'à la pointe est de l'île, notamment afin d'assurer une intégration exemplaire du REM de l'Est sur le tronçon en commun.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son

milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la Ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 322,7 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de les stabiliser et sécuriser, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 102,1 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 80 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements sportifs. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 48,7 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 47,6 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Plus grand parc de l'Arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 28 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection des pavillons de la forêt et de l'étang, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 16,3 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

Parc Jean-Drapeau – 303,5 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 226,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau, ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Par ailleurs, un montant de 72,7 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement qui a été adopté en avril 2021, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau. En plus d'offrir à la collectivité montréalaise des infrastructures de qualité et sécuritaires, ce plan vise à faire du parc Jean-Drapeau un lieu emblématique reconnu et une irrésistible carte de visite de Montréal, susceptible d'attirer les visiteurs internationaux, non seulement en raison de la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en lien avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport, mais aussi pour son engagement envers le développement durable.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 268,1 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 102,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales

exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 82,3 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 20,3 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réseau des corridors verts – 51,7 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'Est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Saraguay au parc Angrignon.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 21 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement 3 parcs dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 352,4 M$ pour la période 2022-2031.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 166,8 M$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau. Un investissement de 74,3 M$ servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

S'inscrivant également dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 42 M$ seront

consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour le transport collectif et actif. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à son observatoire.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 26,3 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 24,2 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 117,5 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et les citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. Le nouveau plan directeur du parc Frédéric-Back sera présenté au cours des prochains mois.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 61,6 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 54,3 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de soutenir le déploiement du système agroalimentaire montréalais.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air, toute l'année, grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 148,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2022-2031 prévoit un montant de 194,4 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le centre aquatique de Rosemont et ainsi que le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui sont en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 117,5 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 110,2 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019 et reconduit en mai 2021, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 37,6 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 28,5 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser) dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalaises et les Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à

proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo de judo au Centre Le Manoir, dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de travaux de réaménagement grâce à ce programme.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage de vitesse (athlètes, population et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Ainsi, un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement social et communautaire – 141,6 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 116,1 M$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,5 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 108,6 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Campus MIL – 96 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'Arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2022-2031, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 92,7 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la réhabilitation des sols. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, la construction de 15 000 logements est prévue (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 92,1 M$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'Arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Secteur Namur-De la Savane – 50,8 M$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment la mise en place d'infrastructures souterraines d'eau ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable.

Secteur Turcot Lachine-Est – 39,3 M$

Vaste territoire de plus de 60 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'Arrondissement de Lachine.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 37,7 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville fera l'acquisition de mobilier estival en lien avec l'aménagement de l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) et procédera à la construction d'un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et des usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26,3 M$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Ainsi, les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétons conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique et le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 21 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 17,5 M$

Cœur symbolique, au 19e siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada sont au cœur d'un site patrimonial exceptionnel. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (40,9 M$) dans l'Arrondissement de Saint-Laurent qui sera opérationnel en 2022, 2 centres de traitement par biométhanisation (241 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'Arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (57,1 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M$ à la conception et à la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 353,7 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et des usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 153,6 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'en assurer sa pérennité.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir à la population un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 4,4 M$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteuses et visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte quatre projets de réaménagement du domaine public qui sont tous subventionnés à une hauteur de 29,0 M$ dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Parmi ces projets, on retrouve celui de la rue Saint-Paul qui est au cœur du site patrimonial du Vieux-Montréal ainsi que le projet du square Dorchester et la place du Canada, avec la dernière phase qui sera réalisée conjointement avec le réaménagement de la rue De La Gauchetière et la réinhumation des sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Le projet Fort-Lorette dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est aussi planifié, il comprend l'aménagement d'un parc, la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^{e} siècle et de son paysage riverain. Finalement, des travaux sont prévus pour le parc des Saints-Anges situé dans l'arrondissement de LaSalle. À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique classé comprend le réaménagement complet du parc incluant la conservation et la mise en valeur des vestiges et la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Un investissement de 48,3 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal sera renouvelé avec une enveloppe de 1,9 M$. La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 33,7 M$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et des policiers ainsi que des pompières et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 230,1 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 52,6 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 153 M$. Une somme de 16,5 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives, auprès des policiers du SPVM, afin de favoriser la transparence des interventions et consolider le lien de confiance avec les citoyens.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 234,9 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2022-2031 prévoit qu'un montant de 8,8 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait. Ce projet consiste à présenter des aménagements durables, dont les plantes peuvent être employées pour créer des solutions inspirantes à des enjeux environnementaux. Le Jardin botanique se positionnera donc comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2022.

En parallèle, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 254,2 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique, le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme ainsi que des travaux de géothermie à la Biosphère;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement des expositions du Planétarium et de la Biosphère.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 793,2 M$ dans les technologies de l'information, dont 56,6 M$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 34,5 M$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés, de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées, 20,5 M$ dans le virage numérique de la cour municipale dans le but d'améliorer, de simplifier et d'optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter sa satisfaction;
- 515 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique. Une première sélection de 7 projets issus de propositions citoyennes et répondant aux exigences techniques ou réglementaires ont déjà été retenus à l'issue d'un vote. La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2025, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 380,3 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 80,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 52,2 M$ pour des bâtiments culturels, 37,8 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 33 M$ pour des bâtiments sportifs, 24 M$ pour des bâtiments de compétence locale et 21,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 315,5 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 229,7 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 144,8 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 60,7 M$ pour l'hôtel de ville et 24,2 M$ pour la cour municipale;
- 165,6 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 68,5 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en maintenir ou améliorer la capacité, ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 54,5 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (politique de la gestion de la dette).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2022, celle-ci s'élève à 97 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2022, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 905,9 M$. Au 31 décembre 2020, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[17] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,5 M$). Le solde de la réserve accumulée à la

17. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

fin de 2020 et les contributions de 2021 et 2022 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (272,5 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2022

La Ville de Montréal poursuit, en 2022, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2022 atteignent 2 047,5 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 526,3 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2022

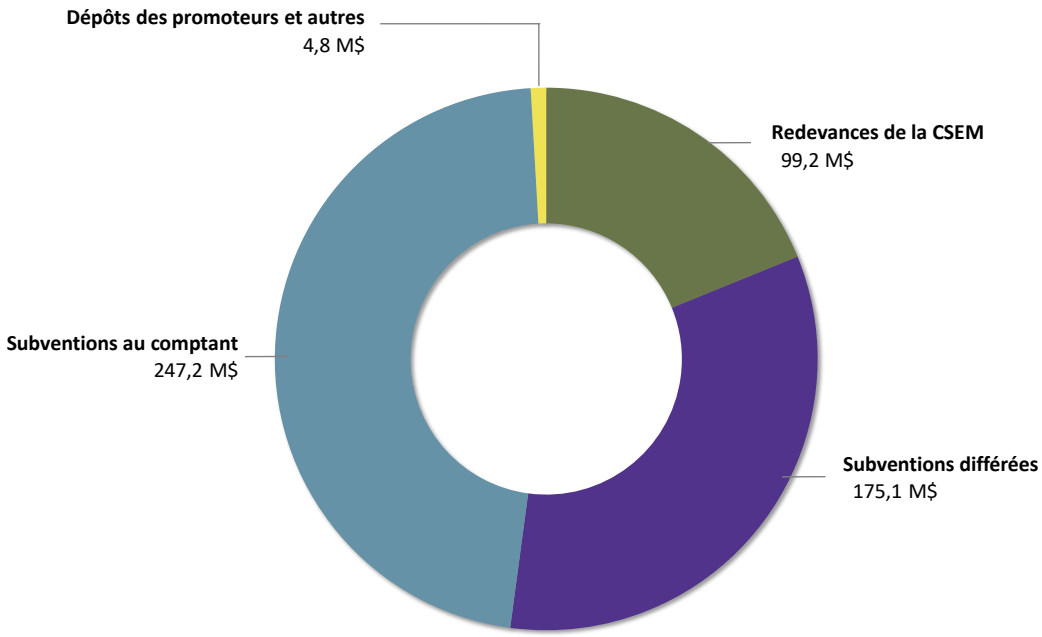

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et des usagers et utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 521,2 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 401,5 M$ pour 2022. Le solde des dépenses, soit 1 119,7 M$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2022. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2022. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2021 et 2022, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2022 - 2031;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2022 un volume d'emprunts d'environ 1 153,9M$, comprenant une prévision d'emprunts de 206,7 M$ pour la STM. Le solde de 947,2 M$ servira aux refinancements (2,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (79,1 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (865,3 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,75 % a été prévu.

Pour 2023, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 140,0 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 859,6M$, à un taux de 3,25 %. Pour 2024, le volume est de quelque 1,2 G$, avec une prévision de 404,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 672,2 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2020, la dette brute de la Ville s'élevait à 10,8 G$[18] et la dette nette, à 6,3 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

18. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2020, qui s'élève à 1 338,2 M$.

Tableau 164 – Coût de la dette, de 2021 à 2024

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2021	2022	2023	2024
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	423 396	428 707	455 360	461 045
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	575 045	603 454	670 756	693 710
	998 441	**1 032 161**	**1 126 115**	**1 154 754**
Affectation au remboursement de la dette	64 792	67 574	64 386	54 631
Remboursement de capital par subventions[1]	64 887	56 033	52 875	46 118
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303	27 191	21 636	74 718
	221 982	**150 798**	**138 897**	**175 466**
Coût brut de la dette	**1 220 423**	**1 182 960**	**1 265 013**	**1 330 220**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	69 422	71 888	79 573	79 917
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	21 407	18 687	17 728	8 404
- pour la portion du capital[1]	64 887	56 033	52 875	46 118
	155 715	**146 608**	**150 176**	**134 438**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	48 484	53 893	63 047	74 993
- pour la portion du capital[2]	92 303	27 191	21 636	74 718
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	46 133	51 364	57 425	61 843
	186 921	**132 448**	**142 108**	**211 554**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**877 787**	**903 904**	**972 729**	**984 229**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	234 313	252 970	298 327	308 210
Contribuables de Montréal	643 474	650 934	674 401	676 019

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

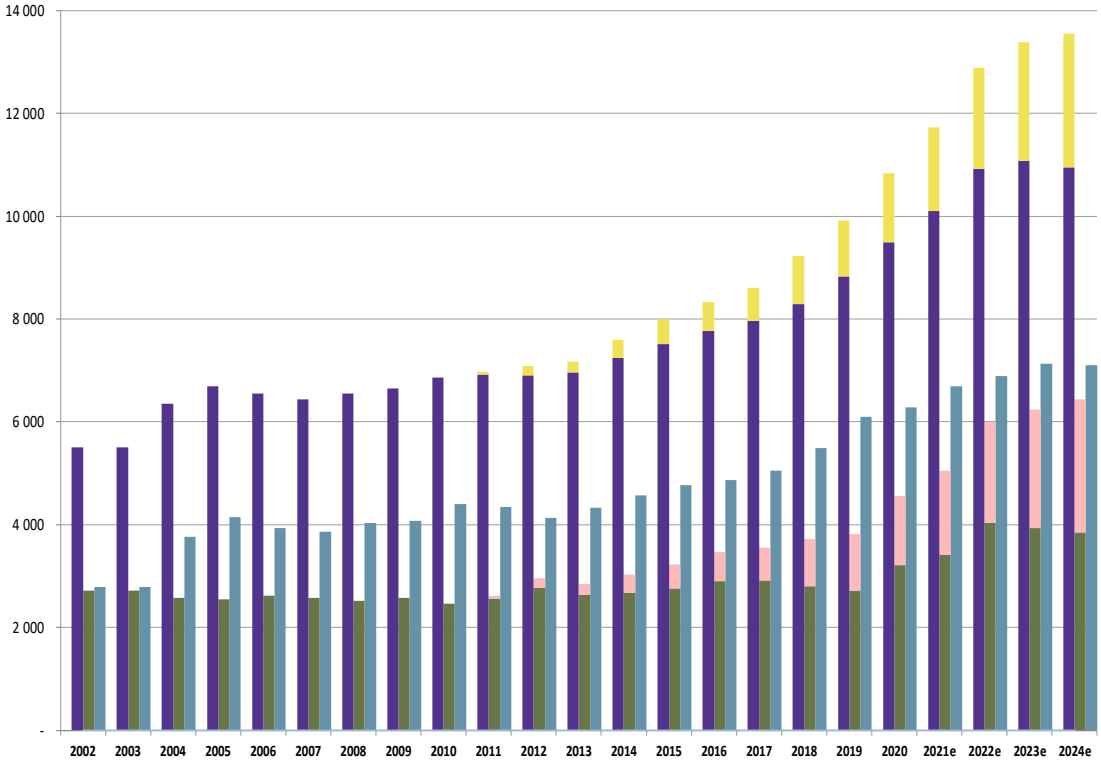

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e	2023e	2024e
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 105	10 919	11 073	10 950
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 627	1 969	2 312	2 596
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 418	4 030	3 935	3 844
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 627	1 969	2 312	2 596
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 687	6 889	7 138	7 106

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2024. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1er janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

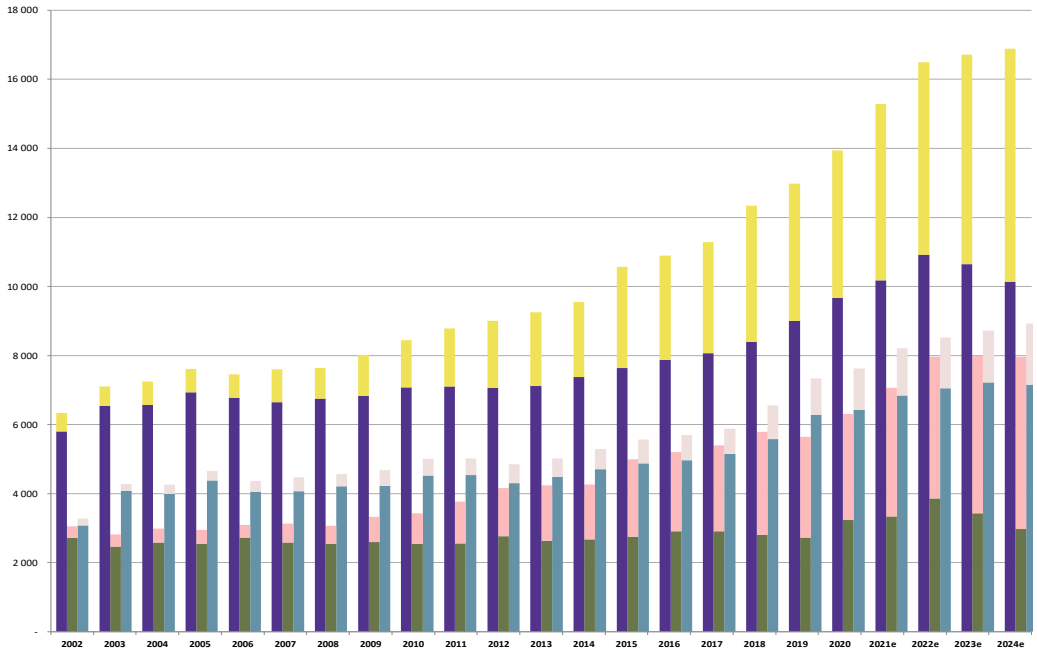

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e	2023e	2024e
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 183	10 914	10 642	10 135
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	5 094	5 575	6 067	6 754
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 345	3 861	3 425	2 974
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 725	4 099	4 561	4 990
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 838	7 053	7 217	7 161
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 369	1 476	1 506	1 764

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2021 et 2022 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 118 % en 2021 et 119 % en 2022.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100% selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2022 à 2024, un versement total de 1 380 M$, soit 353 M$ pour 2022, 460 M$ pour 2023 et 567 M$ pour 2024;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de six ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

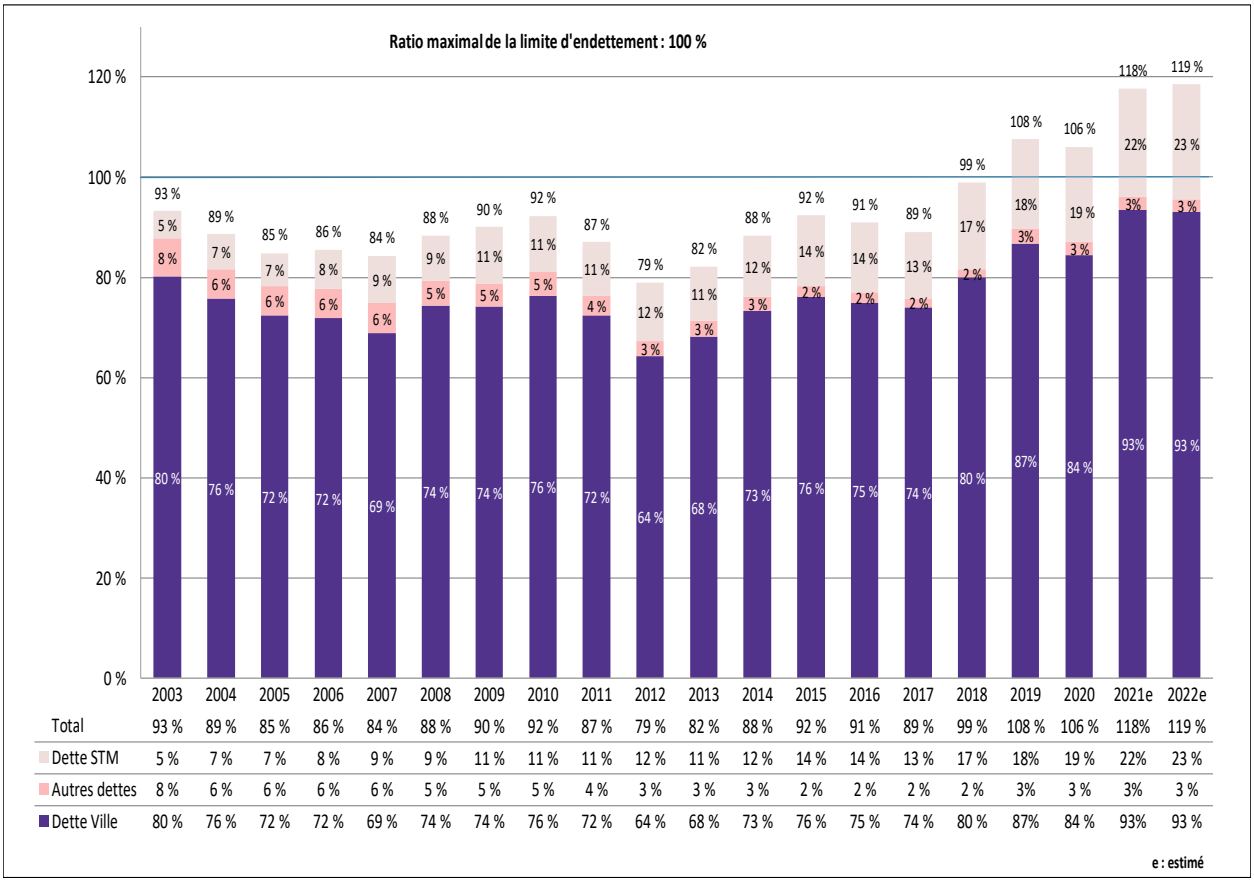

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021e	2022e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	118%	119 %
Dette STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18%	19 %	22%	23 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3%	3 %	3%	3 %
Dette Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87%	84 %	93%	93 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[19] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,7 % en 2022.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

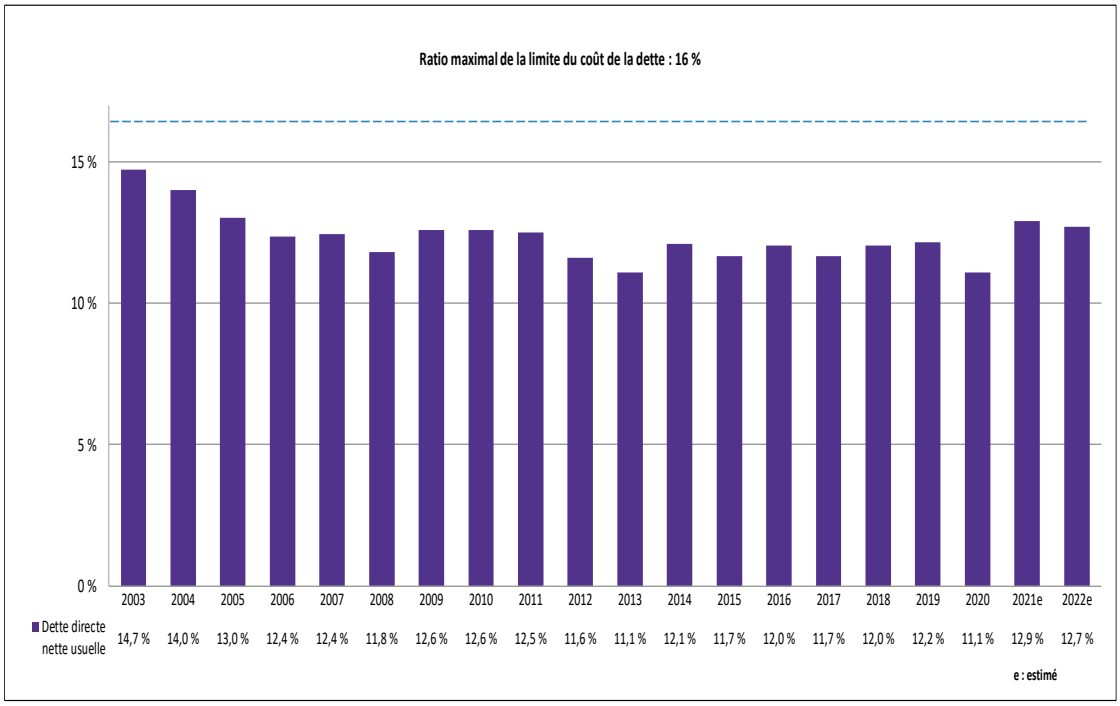

19. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[20]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,5 % en 2022. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,74 % en décembre 2022. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

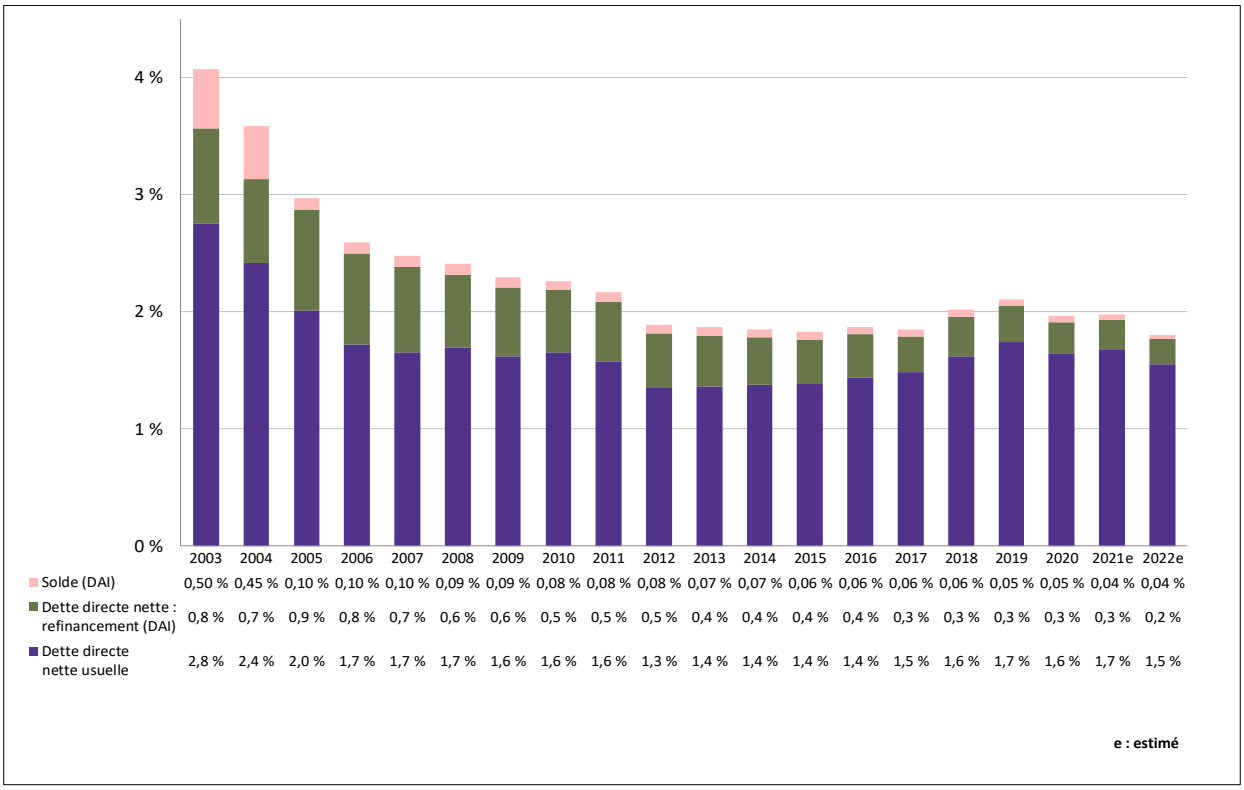

20. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	545 846,0	670 681,0	684 162,0	496 816,0	430 965,0	2 828 470,0	2 245 309,0	5 073 779,0
Environnement	123 636,0	49 589,0	39 099,0	40 949,0	103 698,0	356 971,0	95 331,0	452 302,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	122 463,0	110 378,0	576 682,0	655 992,0	1 232 674,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	169 354,0	170 583,0	175 575,0	196 987,0	185 753,0	898 252,0	1 076 411,0	1 974 663,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Infrastructures du réseau routier	58 888,0	74 920,0	87 891,0	81 463,0	55 429,0	358 591,0	692,0	359 283,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Urbanisme et mobilité	454 293,0	465 533,0	421 940,0	442 002,0	453 500,0	2 237 268,0	2 773 778,0	5 011 046,0
Total – Services centraux	**1 925 839,0**	**1 989 130,0**	**1 969 338,0**	**1 821 541,0**	**1 803 069,0**	**9 508 917,0**	**9 241 364,0**	**18 750 281,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Investissements	**2 047 546,0**	**2 094 977,0**	**2 056 778,0**	**1 888 931,0**	**1 871 084,0**	**9 959 316,0**	**9 580 489,0**	**19 539 805,0**

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	7 554,0	5 902,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	28 852,0	25 660,0	54 512,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 144,0	10 287,0	11 454,0	8 504,0	8 454,0	47 843,0	42 270,0	90 113,0
Montréal-Nord	7 138,0	5 864,0	5 064,0	4 564,0	4 314,0	26 944,0	21 570,0	48 514,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 325,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 245,0	63 650,0	127 895,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	6 640,0	7 940,0	7 440,0	5 940,0	6 940,0	34 900,0	33 700,0	68 600,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 042,0	10 260,0	7 756,0	7 656,0	7 581,0	43 295,0	37 955,0	81 250,0
Total – Arrondissements	**136 707,0**	**135 847,0**	**132 440,0**	**127 390,0**	**128 015,0**	**660 399,0**	**639 125,0**	**1 299 524,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	106 626,0	89 293,0	80 213,0	65 461,0	75 305,0	416 898,0	480 284,0	897 182,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	62 600,0	55 872,0	54 806,0	57 836,0	69 504,0	300 618,0	323 606,0	624 224,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
Environnement	6 227,0	4 937,0	4 712,0	4 138,0	3 192,0	23 206,0	17 001,0	40 207,0
Espace pour la vie	19 837,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 228,0	142 421,0	263 649,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	72 559,0	73 396,0	74 443,0	80 169,0	63 935,0	364 502,0	404 589,0	769 091,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	129 116,0	123 825,0	120 258,0	135 301,0	115 769,0	624 269,0	660 180,0	1 284 449,0
Habitation	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
Infrastructures du réseau routier	41 380,0	43 827,0	51 595,0	30 974,0	12 833,0	180 609,0	692,0	181 301,0
Matériel roulant et ateliers	35 770,0	21 691,0	18 810,0	20 949,0	22 890,0	120 110,0	185 436,0	305 546,0
Technologies de l'information	51 816,0	51 036,0	45 636,0	46 033,0	46 411,0	240 932,0	168 779,0	409 711,0
Urbanisme et mobilité	395 650,0	405 491,0	359 995,0	368 420,0	382 738,0	1 912 294,0	2 349 314,0	4 261 608,0
Total – Services centraux	**1 149 867,0**	**1 131 909,0**	**1 099 090,0**	**1 092 425,0**	**1 074 807,0**	**5 548 098,0**	**6 069 233,0**	**11 617 331,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Investissements	**1 271 574,0**	**1 237 756,0**	**1 186 530,0**	**1 159 815,0**	**1 142 822,0**	**5 998 497,0**	**6 408 358,0**	**12 406 855,0**

Tableau 167 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services centraux								
Eau	355 526,0	475 565,0	497 009,0	316 816,0	250 965,0	1 895 881,0	1 298 909,0	3 194 790,0
Environnement	117 409,0	44 652,0	34 387,0	36 811,0	100 506,0	333 765,0	78 330,0	412 095,0
Gestion et planification immobilière	42 364,0	40 129,0	40 950,0	42 294,0	46 443,0	212 180,0	251 403,0	463 583,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	40 238,0	46 758,0	55 317,0	61 686,0	69 984,0	273 983,0	416 231,0	690 214,0
Habitation	11 800,0	11 843,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	58 906,0	82 731,0	141 637,0
Infrastructures du réseau routier	17 508,0	31 093,0	36 296,0	50 489,0	42 596,0	177 982,0	-	177 982,0
Matériel roulant et ateliers	23 200,0	24 700,0	25 900,0	26 200,0	25 800,0	125 800,0	126 200,0	252 000,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	55 207,0	53 702,0	51 572,0	47 818,0	261 192,0	229 025,0	490 217,0
Technologies de l'information	55 591,0	66 432,0	52 850,0	57 019,0	60 264,0	292 156,0	260 838,0	552 994,0
Urbanisme et mobilité	58 643,0	60 042,0	61 945,0	73 582,0	70 762,0	324 974,0	424 464,0	749 438,0
Total – Services centraux	**775 972,0**	**857 221,0**	**870 248,0**	**729 116,0**	**728 262,0**	**3 960 819,0**	**3 172 131,0**	**7 132 950,0**
Total – Investissements	**775 972,0**	**857 221,0**	**870 248,0**	**729 116,0**	**728 262,0**	**3 960 819,0**	**3 172 131,0**	**7 132 950,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 404,0	5 866,0	7 650,0	7 650,0	150,0	28 720,0	150,0	28 870,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	41 825,0	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	214 333,0	252 502,0	466 835,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	312 757,0	411 200,0	321 562,0	311 331,0	292 528,0	1 649 378,0	1 751 800,0	3 401 178,0
Environnement	26 896,0	21 653,0	9 721,0	22 087,0	80 654,0	161 011,0	78 114,0	239 125,0
Espace pour la vie	19 707,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 098,0	142 421,0	263 519,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	114 923,0	113 525,0	115 393,0	110 463,0	97 378,0	551 682,0	635 992,0	1 187 674,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	155 772,0	148 897,0	152 674,0	160 855,0	151 903,0	770 101,0	1 002 206,0	1 772 307,0
Habitation	14 855,0	15 020,0	14 092,0	14 847,0	15 324,0	74 138,0	97 731,0	171 869,0
Infrastructures du réseau routier	54 908,0	42 828,0	65 746,0	55 589,0	32 240,0	251 311,0	692,0	252 003,0
Matériel roulant et ateliers	58 970,0	46 391,0	44 710,0	47 149,0	48 690,0	245 910,0	311 636,0	557 546,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	45 719,0	44 216,0	42 086,0	47 818,0	232 732,0	229 025,0	461 757,0
Technologies de l'information	107 407,0	117 468,0	98 486,0	103 052,0	106 675,0	533 088,0	429 617,0	962 705,0
Urbanisme et mobilité	385 945,0	394 414,0	372 619,0	389 852,0	402 376,0	1 945 206,0	2 572 294,0	4 517 500,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 389 973,0**	**1 468 965,0**	**1 385 138,0**	**1 409 555,0**	**1 424 688,0**	**7 078 319,0**	**7 883 711,0**	**14 962 030,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 500 288,0**	**1 564 280,0**	**1 465 453,0**	**1 474 870,0**	**1 490 003,0**	**7 494 894,0**	**8 210 286,0**	**15 705 180,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 119 588,0**	**1 076 580,0**	**870 753,0**	**773 170,0**	**681 303,0**	**4 521 394,0**	**2 561 786,0**	**7 083 180,0**

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 404,0	5 866,0	7 650,0	7 650,0	150,0	28 720,0	150,0	28 870,0
Concertation des arrondissements	10 001,0	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	46 501,0	32 016,0	78 517,0
Culture	41 825,0	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	214 333,0	252 502,0	466 835,0
Diversité et inclusion sociale	4 910,0	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	34 110,0	43 515,0	77 625,0
Eau	83 994,0	122 205,0	84 242,0	77 089,0	87 262,0	454 792,0	490 886,0	945 678,0
Environnement	6 227,0	4 937,0	4 712,0	4 138,0	3 192,0	23 206,0	17 001,0	40 207,0
Espace pour la vie	19 707,0	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	121 098,0	142 421,0	263 519,0
Expérience citoyenne et communications	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Gestion et planification immobilière	72 559,0	73 396,0	74 443,0	68 169,0	50 935,0	339 502,0	384 589,0	724 091,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	120 335,0	111 069,0	104 113,0	108 465,0	94 587,0	538 569,0	615 555,0	1 154 124,0
Habitation	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
Infrastructures du réseau routier	40 840,0	36 646,0	36 956,0	26 286,0	12 300,0	153 028,0	692,0	153 720,0
Matériel roulant et ateliers	35 770,0	21 691,0	18 810,0	20 949,0	22 890,0	120 110,0	185 436,0	305 546,0
Technologies de l'information	51 816,0	51 036,0	45 636,0	46 033,0	46 411,0	240 932,0	168 779,0	409 711,0
Urbanisme et mobilité	333 354,0	345 507,0	325 645,0	336 670,0	350 775,0	1 691 951,0	2 189 064,0	3 881 015,0
Total – Emprunts des services centraux	**851 797,0**	**880 714,0**	**842 676,0**	**842 243,0**	**819 654,0**	**4 237 084,0**	**4 837 606,0**	**9 074 690,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**962 112,0**	**976 029,0**	**922 991,0**	**907 558,0**	**884 969,0**	**4 653 659,0**	**5 164 181,0**	**9 817 840,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	275 100,0	329 900,0	420 600,0	478 500,0	1 772 100,0	3 687 800,0	5 459 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**671 112,0**	**677 929,0**	**570 091,0**	**463 958,0**	**383 469,0**	**2 766 559,0**	**1 361 381,0**	**4 127 940,0**

Tableau 170 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Services centraux								
Eau	228 763,0	288 995,0	237 320,0	234 242,0	205 266,0	1 194 586,0	1 260 914,0	2 455 500,0
Environnement	20 669,0	16 716,0	5 009,0	17 949,0	77 462,0	137 805,0	61 113,0	198 918,0
Gestion et planification immobilière	42 364,0	40 129,0	40 950,0	42 294,0	46 443,0	212 180,0	251 403,0	463 583,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	35 437,0	37 828,0	48 561,0	52 390,0	57 316,0	231 532,0	386 651,0	618 183,0
Habitation	11 800,0	11 843,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	58 906,0	82 731,0	141 637,0
Infrastructures du réseau routier	14 068,0	6 182,0	28 790,0	29 303,0	19 940,0	98 283,0	-	98 283,0
Matériel roulant et ateliers	23 200,0	24 700,0	25 900,0	26 200,0	25 800,0	125 800,0	126 200,0	252 000,0
Sécurité incendie	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	52 893,0	45 719,0	44 216,0	42 086,0	47 818,0	232 732,0	229 025,0	461 757,0
Technologies de l'information	55 591,0	66 432,0	52 850,0	57 019,0	60 264,0	292 156,0	260 838,0	552 994,0
Urbanisme et mobilité	52 591,0	48 907,0	46 974,0	53 182,0	51 601,0	253 255,0	383 230,0	636 485,0
Total – Emprunts des services centraux	**538 176,0**	**588 251,0**	**542 462,0**	**567 312,0**	**605 034,0**	**2 841 235,0**	**3 046 105,0**	**5 887 340,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	184 900,0	237 100,0	253 400,0	302 500,0	1 062 900,0	1 822 200,0	2 885 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**448 476,0**	**398 651,0**	**300 662,0**	**309 212,0**	**297 834,0**	**1 754 835,0**	**1 200 405,0**	**2 955 240,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2022-2031 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 531,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 531,0	10 000,0	20 531,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 900,0	2 400,0	2 400,0	2 963,0	2 963,0	14 626,0	14 815,0	29 441,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	470,0	2 523,0	2 563,0	2 000,0	2 000,0	9 556,0	10 000,0	19 556,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	62,0	40,0	-	-	-	102,0	-	102,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 184,0	2 254,0	1 170,0	350,0	300,0	6 258,0	3 730,0	9 988,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 374,0	2 244,0	3 528,0	4 178,0	4 163,0	15 487,0	17 720,0	33 207,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 040,0	1 100,0	900,0	1 000,0	1 000,0	6 040,0	6 400,0	12 440,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	65,0	65,0	65,0	135,0	200,0	530,0	465,0	995,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	632,0	1 800,0	1 150,0	1 150,0	4 732,0	5 750,0	10 482,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - développement	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	500,0	500,0	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 700,0	2 200,0	11 500,0	11 000,0	22 500,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	500,0	400,0	2 100,0	2 000,0	4 100,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	-	100,0	100,0	300,0	500,0	800,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 930,0	2 198,0	1 130,0	1 080,0	2 680,0	10 018,0	13 400,0	23 418,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	4 422,0	2 770,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	13 192,0	10 000,0	23 192,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 554,0**	**5 902,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**28 852,0**	**25 660,0**	**54 512,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 554,0**	**5 902,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**28 852,0**	**25 660,0**	**54 512,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	1 075,0	565,0	1 000,0	407,0	3 047,0	6 221,0	9 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	60,0	-	60,0	60,0	180,0	180,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	400,0	4 600,0	2 200,0	6 800,0
55706	Programme de réfection routière	M	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	2 000,0	6 628,0	5 854,0	12 482,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	60,0	-	60,0	60,0	180,0	180,0	360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 963,0	964,0	526,0	2 000,0	2 000,0	7 453,0	10 000,0	17 453,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 341,0	1 488,0	303,0	4 225,0	4 225,0	12 582,0	21 125,0	33 707,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	823,0	1 200,0	-	690,0	690,0	3 403,0	3 450,0	6 853,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 442,0	6 075,0	10 525,0	1 589,0	1 539,0	23 170,0	7 695,0	30 865,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	575,0	560,0	100,0	-	-	1 235,0	-	1 235,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 144,0**	**10 287,0**	**11 454,0**	**8 504,0**	**8 454,0**	**47 843,0**	**42 270,0**	**90 113,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 144,0**	**10 287,0**	**11 454,0**	**8 504,0**	**8 454,0**	**47 843,0**	**42 270,0**	**90 113,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
25850	Programme de développement	M	2 800,0	2 050,0	250,0	1 100,0	100,0	6 300,0	500,0	6 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	604,0	500,0	4 014,0	-	300,0	5 418,0	5 000,0	10 418,0
55716	Programme de réfection routière	M	900,0	2 214,0	600,0	3 114,0	3 100,0	9 928,0	8 000,0	17 928,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 734,0	1 000,0	100,0	250,0	714,0	4 798,0	7 570,0	12 368,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 138,0**	**5 864,0**	**5 064,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**26 944,0**	**21 570,0**	**48 514,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 138,0**	**5 864,0**	**5 064,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**26 944,0**	**21 570,0**	**48 514,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	500,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 900,0	1 750,0	3 650,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 025,0	1 025,0	1 025,0	1 025,0	1 025,0	5 125,0	5 125,0	10 250,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	600,0	750,0	750,0	750,0	750,0	3 600,0	3 750,0	7 350,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	86,0	86,0	86,0	86,0	86,0	430,0	430,0	860,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 244,0	2 480,0	3 180,0	3 505,0	3 505,0	14 914,0	17 525,0	32 439,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 150,0	1 150,0	1 150,0	6 150,0	5 750,0	11 900,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 205,0	1 969,0	1 469,0	1 144,0	1 144,0	7 931,0	5 720,0	13 651,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	6 500,0	8 250,0	14 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	16 975,0	15 225,0	32 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
30059	Espace Rivière	M	740,0	1 020,0	2 319,0	3 010,0	3 180,0	10 269,0	280,0	10 549,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	3 414,0	4 295,0	4 575,0	2 895,0	2 025,0	17 204,0	17 055,0	34 259,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	-	-	-	-	100,0	100,0	200,0
55731	Programme de réfection routière	M	6 868,0	4 875,0	3 961,0	4 400,0	6 500,0	26 604,0	29 788,0	56 392,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 178,0	2 515,0	1 850,0	2 400,0	1 000,0	9 943,0	16 302,0	26 245,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipemen ts	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 325,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 245,0**	**63 650,0**	**127 895,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 325,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 245,0**	**63 650,0**	**127 895,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 323,0	2 535,0	2 755,0	2 075,0	2 425,0	12 113,0	12 940,0	25 053,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	850,0	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 315,0	2 715,0	3 315,0	4 000,0	3 015,0	15 360,0	16 395,0	31 755,0
66461	Programme de protection - Garages et ateliers	M	50,0	-	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 152,0	2 740,0	2 770,0	2 765,0	3 400,0	15 827,0	14 865,0	30 692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	-	712,0	2 700,0	4 029,0	7 441,0	1 621,0	9 062,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 540,0	8 540,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	580,0	2 324,0	1 077,0	-	-	3 981,0	-	3 981,0
11716	Square Thérèse-Cadorette	M	335,0	-	-	-	-	335,0	-	335,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	2 152,0	75,0	2 227,0	500,0	2 727,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	563,0	110,0	514,0	1 639,0	-	2 826,0	1 000,0	3 826,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	-	-	-	-	-	-	1 889,0	1 889,0
30096	Salle Lethbridge	M	900,0	-	-	-	-	900,0	-	900,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 304,0	3 555,0	2 740,0	1 169,0	3 371,0	14 139,0	11 749,0	25 888,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	728,0	170,0	90,0	-	-	988,0	580,0	1 568,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	735,0	735,0	735,0	-	-	2 205,0	5 145,0	7 350,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	1 960,0	1 960,0	2 145,0	9 985,0	13 576,0	23 561,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	570,0	1 779,0	-	-	2 849,0	3 500,0	6 349,0
66515	Programme de protection des bâtiments administratifsArrondissement St-Laurent	M	15,0	196,0	13,0	-	-	224,0	-	224,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**48 100,0**	**48 100,0**	**96 200,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**48 100,0**	**48 100,0**	**96 200,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 820,0	2 710,0	2 665,0	700,0	700,0	8 595,0	3 250,0	11 845,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	450,0	1 780,0	1 325,0	1 750,0	2 750,0	8 055,0	13 000,0	21 055,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 640,0**	**7 940,0**	**7 440,0**	**5 940,0**	**6 940,0**	**34 900,0**	**33 700,0**	**68 600,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 640,0**	**7 940,0**	**7 440,0**	**5 940,0**	**6 940,0**	**34 900,0**	**33 700,0**	**68 600,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	450,0	1 120,0	350,0	350,0	700,0	2 970,0	4 100,0	7 070,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 145,0	1 279,0	-	-	-	2 424,0	-	2 424,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 200,0	1 100,0	1 200,0	2 349,0	3 094,0	8 943,0	11 036,0	19 979,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	115,0	100,0	-	-	-	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 650,0	3 400,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	75,0	-	-	100,0	175,0	500,0	675,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 339,0	1 005,0	2 179,0	1 930,0	735,0	7 188,0	8 859,0	16 047,0
67862	Développement immobilier	M	630,0	200,0	1 150,0	250,0	250,0	2 480,0	-	2 480,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**29 195,0**	**29 195,0**	**58 390,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**29 195,0**	**29 195,0**	**58 390,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	945,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 605,0	6 045,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs,sportifs et communautaires	M	1 586,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	7 050,0	6 610,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 584,0	1 584,0	1 584,0	1 584,0	1 584,0	7 920,0	7 920,0	15 840,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 213,0	3 708,0	3 395,0	2 740,0	3 419,0	17 475,0	23 115,0	40 590,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 795,0	3 693,0	4 298,0	2 283,0	571,0	12 640,0	12 255,0	24 895,0
55737	Programme de réfection routière	M	3 949,0	3 302,0	4 593,0	7 336,0	8 029,0	27 209,0	26 750,0	53 959,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	4 228,0	3 482,0	1 899,0	1 826,0	2 166,0	13 601,0	8 805,0	22 406,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 580,0	2 550,0	1 725,0	1 975,0	1 900,0	10 730,0	9 475,0	20 205,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	4 662,0	4 456,0	2 875,0	3 014,0	2 840,0	17 847,0	14 508,0	32 355,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 350,0	2 804,0	2 706,0	2 217,0	2 391,0	12 468,0	11 722,0	24 190,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	2 250,0	2 250,0	4 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 042,0**	**10 260,0**	**7 756,0**	**7 656,0**	**7 581,0**	**43 295,0**	**37 955,0**	**81 250,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 042,0**	**10 260,0**	**7 756,0**	**7 656,0**	**7 581,0**	**43 295,0**	**37 955,0**	**81 250,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	98 922,0	83 427,0	72 563,0	57 811,0	75 155,0	387 878,0	480 134,0	868 012,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 486,0	926,0	150,0	150,0	150,0	3 862,0	150,0	4 012,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	7 500,0	7 500,0	-	25 158,0	-	25 158,0
Total des programmes			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**106 626,0**	**89 293,0**	**80 213,0**	**65 461,0**	**75 305,0**	**416 898,0**	**480 284,0**	**897 182,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76002	Progr. aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	9 001,0	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	41 501,0	27 016,0	68 517,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 001,0**	**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**46 501,0**	**32 016,0**	**78 517,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	50,0	1 155,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	4 505,0	5 500,0	10 005,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentesÉquipements	M	123,0	1 593,0	1 320,0	1 582,0	153,0	4 771,0	10 416,0	15 187,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	390,0	790,0	450,0	500,0	500,0	2 630,0	4 600,0	7 230,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	1 831,0	5 249,0	6 285,0	737,0	5 309,0	19 411,0	8 914,0	28 325,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	6 152,0	9 555,0	9 539,0	10 850,0	12 011,0	48 107,0	105 535,0	153 642,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	492,0	300,0	340,0	260,0	200,0	1 592,0	2 408,0	4 000,0
Total des programmes			**9 038,0**	**18 642,0**	**19 034,0**	**15 029,0**	**19 273,0**	**81 016,0**	**137 373,0**	**218 389,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	200,0	300,0	300,0	400,0	300,0	1 500,0	-	1 500,0
35013	Quartier des spectacles - Aménagement du domaine public et développement	M	-	500,0	-	250,0	-	750,0	4 850,0	5 600,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	2 110,0	1 700,0	-	-	-	3 810,0	-	3 810,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals hub de production multifonctionnelle - Espace public Gesù	M	-	1 800,0	3 600,0	7 500,0	4 100,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	-	500,0	-	250,0	-	750,0	8 023,0	8 773,0
36177	Pointe-à-Callière - Projet d'expansion - Phase 3, volet A	M	-	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	4 169,0	250,0	-	-	-	4 419,0	-	4 419,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde - Agrandissement	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	46 583,0	31 680,0	31 872,0	34 407,0	45 831,0	190 373,0	163 360,0	353 733,0
Total des projets			**53 562,0**	**37 230,0**	**35 772,0**	**42 807,0**	**50 231,0**	**219 602,0**	**186 233,0**	**405 835,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**62 600,0**	**55 872,0**	**54 806,0**	**57 836,0**	**69 504,0**	**300 618,0**	**323 606,0**	**624 224,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**62 600,0**	**55 872,0**	**54 806,0**	**57 836,0**	**69 504,0**	**300 618,0**	**323 606,0**	**624 224,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 410,0	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	7 010,0	14 015,0	21 025,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	500,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	12 100,0	14 500,0	26 600,0
Total des programmes			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 910,0**	**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**34 110,0**	**43 515,0**	**77 625,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	190 320,0	195 116,0	187 153,0	180 000,0	180 000,0	932 589,0	946 400,0	1 878 989,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	510,0	1 020,0	1 020,0	1 020,0	3 570,0	5 100,0	8 670,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	30 713,0	44 952,0	24 481,0	21 669,0	22 928,0	144 743,0	129 717,0	274 460,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	63 797,0	59 342,0	62 300,0	47 500,0	50 961,0	283 900,0	275 000,0	558 900,0
56527	Plan directeur de drainage	A	28 824,0	34 344,0	70 884,0	54 444,0	45 001,0	233 497,0	80 121,0	313 618,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	35 951,0	39 561,0	37 932,0	37 456,0	22 181,0	173 081,0	188 122,0	361 203,0
58026	Usines de traitement d'eau potable	A	71 291,0	46 912,0	13 627,0	29 525,0	37 421,0	198 776,0	321 019,0	519 795,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	13 216,0	6 527,0	14 020,0	4 000,0	8 000,0	45 763,0	76 000,0	121 763,0
Total des programmes			**434 112,0**	**427 264,0**	**411 417,0**	**375 614,0**	**367 512,0**	**2 015 919,0**	**2 021 479,0**	**4 037 398,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 200,0	389,0	-	-	-	1 589,0	-	1 589,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 841,0	1 562,0	3 303,0	442,0	-	7 148,0	-	7 148,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	17 257,0	26 194,0	23 000,0	21 700,0	21 700,0	109 851,0	68 688,0	178 539,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	63 625,0	203 600,0	217 000,0	64 784,0	8 300,0	557 309,0	11 600,0	568 909,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 172,0	6 572,0	3 142,0	823,0	-	18 709,0	-	18 709,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	3 139,0	-	-	-	-	3 139,0	-	3 139,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	16 500,0	5 100,0	26 300,0	33 453,0	33 453,0	114 806,0	143 542,0	258 348,0
Total des projets			**111 734,0**	**243 417,0**	**272 745,0**	**121 202,0**	**63 453,0**	**812 551,0**	**223 830,0**	**1 036 381,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**190 320,0**	**195 116,0**	**187 153,0**	**180 000,0**	**180 000,0**	**932 589,0**	**946 400,0**	**1 878 989,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**355 526,0**	**475 565,0**	**497 009,0**	**316 816,0**	**250 965,0**	**1 895 881,0**	**1 298 909,0**	**3 194 790,0**
Total des investissements			**545 846,0**	**670 681,0**	**684 162,0**	**496 816,0**	**430 965,0**	**2 828 470,0**	**2 245 309,0**	**5 073 779,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	904,0	150,0	150,0	50,0	50,0	1 304,0	250,0	1 554,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	560,0	475,0	475,0	500,0	500,0	2 510,0	2 725,0	5 235,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	2 210,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	7 150,0	6 175,0	13 325,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	702,0	702,0	703,0	735,0	1 007,0	3 849,0	7 026,0	10 875,0
Total des programmes			**4 476,0**	**2 662,0**	**2 663,0**	**2 620,0**	**2 892,0**	**15 313,0**	**16 676,0**	**31 989,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	40 431,0	4,0	4,0	75,0	100,0	40 614,0	316,0	40 930,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	1 350,0	1 350,0	950,0	950,0	950,0	5 550,0	3 800,0	9 350,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	267,0	2 678,0	1 150,0	20,0	-	4 115,0	-	4 115,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	700,0	1 650,0	1 824,0	1 218,0	-	5 392,0	-	5 392,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 265,0	-	-	-	-	1 265,0	-	1 265,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	9 658,0	12 277,0	1 815,0	14 817,0	72 098,0	110 665,0	54 405,0	165 070,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	59 606,0	13 129,0	671,0	749,0	774,0	74 929,0	1 007,0	75 936,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	222,0	235,0	242,0	1 368,0	13 121,0	15 188,0	16 737,0	31 925,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	125,0	2 617,0	1 902,0	4 110,0	13 683,0	22 437,0	2 390,0	24 827,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 394,0	-	-	-	-	4 394,0	-	4 394,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	1 142,0	12 987,0	27 878,0	15 022,0	80,0	57 109,0	-	57 109,0
Total des projets			**119 160,0**	**46 927,0**	**36 436,0**	**38 329,0**	**100 806,0**	**341 658,0**	**78 655,0**	**420 313,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 227,0**	**4 937,0**	**4 712,0**	**4 138,0**	**3 192,0**	**23 206,0**	**17 001,0**	**40 207,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**117 409,0**	**44 652,0**	**34 387,0**	**36 811,0**	**100 506,0**	**333 765,0**	**78 330,0**	**412 095,0**
Total des investissements			**123 636,0**	**49 589,0**	**39 099,0**	**40 949,0**	**103 698,0**	**356 971,0**	**95 331,0**	**452 302,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	18 960,0	21 889,0	24 808,0	25 556,0	26 281,0	117 494,0	136 714,0	254 208,0
Total des programmes			**18 960,0**	**21 889,0**	**24 808,0**	**25 556,0**	**26 281,0**	**117 494,0**	136 714,0	254 208,0
Projets										
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	600,0	-	-	-	-	600,0	-	600,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	277,0	-	577,0	2 280,0	-	3 134,0	5 707,0	8 841,0
Total des projets			**877,0**	**-**	**577,0**	**2 280,0**	**-**	**3 734,0**	**5 707,0**	**9 441,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**19 837,0**	**21 889,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**121 228,0**	**142 421,0**	**263 649,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**19 837,0**	**21 889,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**121 228,0**	**142 421,0**	**263 649,0**

Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	20 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	215 000,0	300 000,0	515 000,0
Total des programmes			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**20 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**215 000,0**	**300 000,0**	**515 000,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	14 500,0	20 000,0	34 500,0
		A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	14 500,0	20 000,0	34 500,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 383,0	859,0	1 091,0	5 549,0	3 960,0	15 842,0	31 125,0	46 967,0
		A	265,0	95,0	121,0	617,0	440,0	1 538,0	3 680,0	5 218,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 726,0	3 170,0	2 244,0	2 790,0	2 076,0	13 006,0	8 225,0	21 231,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	3 078,0	3 206,0	3 654,0	1 935,0	2 464,0	14 337,0	33 700,0	48 037,0
		A	2 052,0	2 138,0	2 436,0	1 290,0	1 643,0	9 559,0	22 467,0	32 026,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	8 898,0	22 645,0	30 549,0	34 332,0	24 134,0	120 558,0	24 243,0	144 801,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 244,0	2 000,0	-	-	-	5 244,0	27 753,0	32 997,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 305,0	7 111,0	3 639,0	7 512,0	5 565,0	32 132,0	35 088,0	67 220,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	8 348,0	9 105,0	13 740,0	5 312,0	12 134,0	48 639,0	114 217,0	162 856,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 228,0	1 956,0	5 172,0	10 201,0	3 346,0	21 903,0	12 151,0	34 054,0
		A	137,0	217,0	575,0	1 133,0	372,0	2 434,0	1 350,0	3 784,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	1 138,0	1 160,0	1 429,0	-	-	3 727,0	20 577,0	24 304,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 750,0	3 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	13 750,0	10 250,0	24 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	216,0	250,0	228,0	251,0	250,0	1 195,0	1 250,0	2 445,0
		A	216,0	250,0	227,0	251,0	250,0	1 194,0	1 250,0	2 444,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	1 000,0	1 000,0	1 500,0	3 000,0	9 500,0	15 000,0	24 500,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	3 500,0	4 900,0	4 900,0	7 000,0	7 000,0	27 300,0	74 200,0	101 500,0
		A	1 500,0	2 100,0	2 100,0	3 000,0	3 000,0	11 700,0	31 800,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	9 808,0	11 191,0	17 967,0	11 341,0	9 000,0	59 307,0	106 250,0	165 557,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	4 321,0	1 344,0	1 340,0	955,0	1 050,0	9 010,0	18 071,0	27 081,0
		A	1 852,0	576,0	574,0	409,0	450,0	3 861,0	7 745,0	11 606,0
Total des programmes			**76 965,0**	**84 273,0**	**99 986,0**	**102 378,0**	**91 134,0**	**454 736,0**	**640 392,0**	**1 095 128,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	3 000,0	5 000,0	13 724,0	17 346,0	13 544,0	52 614,0	-	52 614,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	19 769,0	13 715,0	848,0	-	-	34 332,0	-	34 332,0
		A	15 189,0	10 537,0	652,0	-	-	26 378,0	-	26 378,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	21,0	315,0	655,0	991,0	1 794,0	2 785,0
		A	-	-	162,0	2 424,0	5 045,0	7 631,0	13 806,0	21 437,0
Total des projets			**37 958,0**	**29 252,0**	**15 407,0**	**20 085,0**	**19 244,0**	**121 946,0**	**15 600,0**	**137 546,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**72 559,0**	**73 396,0**	**74 443,0**	**80 169,0**	**63 935,0**	**364 502,0**	**404 589,0**	**769 091,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**42 364,0**	**40 129,0**	**40 950,0**	**42 294,0**	**46 443,0**	**212 180,0**	**251 403,0**	**463 583,0**
Total des investissements			**114 923,0**	**113 525,0**	**115 393,0**	**122 463,0**	**110 378,0**	**576 682,0**	**655 992,0**	**1 232 674,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	3 000,0	2 600,0	2 600,0	4 000,0	4 000,0	16 200,0	38 600,0	54 800,0
		A	12 000,0	10 400,0	10 400,0	16 000,0	16 000,0	64 800,0	148 450,0	213 250,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	6 734,0	10 801,0	9 050,0	8 607,0	7 515,0	42 707,0	39 562,0	82 269,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	2 495,0	3 750,0	3 370,0	2 775,0	1 840,0	14 230,0	6 060,0	20 290,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	2 826,0	4 375,0	5 105,0	2 385,0	1 410,0	16 101,0	11 880,0	27 981,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 025,0	3 175,0	8 260,0	3 610,0	3 720,0	20 790,0	27 910,0	48 700,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 703,0	795,0	475,0	475,0	475,0	4 923,0	11 375,0	16 298,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 504,0	1 263,0	5 815,0	11 271,0	6 714,0	26 567,0	39 419,0	65 986,0
		A	338,0	790,0	2 090,0	6 340,0	10 740,0	20 298,0	15 828,0	36 126,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces rivera ins	M	3 349,0	6 179,0	6 695,0	7 695,0	3 837,0	27 755,0	30 341,0	58 096,0
		A	4 117,0	4 071,0	4 835,0	265,0	268,0	13 556,0	8 332,0	21 888,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	20 956,0	-	-	-	-	20 956,0	-	20 956,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	27 402,0	27 645,0	24 966,0	25 332,0	23 533,0	128 878,0	122 829,0	251 707,0
		A	3 314,0	3 609,0	3 452,0	3 571,0	2 660,0	16 606,0	13 401,0	30 007,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 001,0	9 036,0	5 201,0	5 375,0	1 050,0	27 663,0	19 920,0	47 583,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	235,0	287,0	1 915,0	4 487,0	5 810,0	12 734,0	38 921,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	10 359,0	2 300,0	3 360,0	-	-	16 019,0	12 500,0	28 519,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	5 839,0	20 741,0	23 038,0	12 703,0	3 121,0	65 442,0	128 951,0	194 393,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	8 599,0	15 175,0	8 408,0	4 458,0	1 008,0	37 648,0	-	37 648,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	20 000,0	13 619,0	5 621,0	2 914,0	10 000,0	52 154,0	58 000,0	110 154,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	9 837,0	10 896,0	16 001,0	13 705,0	9 247,0	59 686,0	89 255,0	148 941,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 501,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	3 400,0	14 701,0	19 200,0	33 901,0
Total des programmes			**156 134,0**	**154 707,0**	**153 857,0**	**139 368,0**	**116 348,0**	**720 414,0**	**900 734,0**	**1 621 148,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	7 264,0	9 721,0	12 517,0	12 315,0	9 243,0	51 060,0	66 425,0	117 485,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 341,0	2 419,0	6 078,0	5 716,0	9 498,0	27 052,0	27 202,0	54 254,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	-	150,0	150,0	150,0	150,0	600,0	750,0	1 350,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	1 290,0	-	-	-	-	1 290,0	-	1 290,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise	A	400,0	760,0	1 460,0	1 460,0	6 260,0	10 340,0	51 300,0	61 640,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	925,0	2 826,0	1 513,0	37 978,0	44 254,0	87 496,0	30 000,0	117 496,0
Total des projets			**13 220,0**	**15 876,0**	**21 718,0**	**57 619,0**	**69 405,0**	**177 838,0**	**175 677,0**	**353 515,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**129 116,0**	**123 825,0**	**120 258,0**	**135 301,0**	**115 769,0**	**624 269,0**	**660 180,0**	**1 284 449,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**40 238,0**	**46 758,0**	**55 317,0**	**61 686,0**	**69 984,0**	**273 983,0**	**416 231,0**	**690 214,0**
Total des investissements			**169 354,0**	**170 583,0**	**175 575,0**	**196 987,0**	**185 753,0**	**898 252,0**	**1 076 411,0**	**1 974 663,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 232,0	15 000,0	30 232,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 507,0	2 507,0	2 826,0	2 742,0	2 634,0	13 216,0	12 319,0	25 535,0
Total des programmes			**5 562,0**	**5 684,0**	**5 826,0**	**5 742,0**	**5 634,0**	**28 448,0**	**27 319,0**	**55 767,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	9 293,0	9 336,0	8 266,0	9 105,0	9 690,0	45 690,0	70 412,0	116 102,0
Total des projets			**9 293,0**	**9 336,0**	**8 266,0**	**9 105,0**	**9 690,0**	**45 690,0**	**70 412,0**	**116 102,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 055,0**	**3 177,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**15 232,0**	**15 000,0**	**30 232,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**11 800,0**	**11 843,0**	**11 092,0**	**11 847,0**	**12 324,0**	**58 906,0**	**82 731,0**	**141 637,0**
Total des investissements			**14 855,0**	**15 020,0**	**14 092,0**	**14 847,0**	**15 324,0**	**74 138,0**	**97 731,0**	**171 869,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
39710	Complexe Turcot	M	2 226,0	8 476,0	19 868,0	17 084,0	8 059,0	55 713,0	-	55 713,0
		A	1 993,0	2 081,0	2 713,0	28 180,0	34 583,0	69 550,0	-	69 550,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	28 756,0	19 383,0	12 237,0	900,0	-	61 276,0	-	61 276,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain- Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	1 036,0	1 318,0	6 026,0	4 121,0	1 815,0	14 316,0	-	14 316,0
		A	1 490,0	1 897,0	8 671,0	5 930,0	2 613,0	20 601,0	-	20 601,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	7 318,0	14 600,0	13 414,0	8 819,0	2 909,0	47 060,0	-	47 060,0
		A	13 591,0	27 115,0	24 912,0	16 379,0	5 400,0	87 397,0	-	87 397,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	10,0	50,0	50,0	50,0	50,0	210,0	692,0	902,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	1 733,0	-	-	-	-	1 733,0	-	1 733,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	301,0	-	-	-	-	301,0	-	301,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
Total des projets			**58 888,0**	**74 920,0**	**87 891,0**	**81 463,0**	**55 429,0**	**358 591,0**	**692,0**	**359 283,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**41 380,0**	**43 827,0**	**51 595,0**	**30 974,0**	**12 833,0**	**180 609,0**	**692,0**	**181 301,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**17 508,0**	**31 093,0**	**36 296,0**	**50 489,0**	**42 596,0**	**177 982,0**	**-**	**177 982,0**
Total des investissements			**58 888,0**	**74 920,0**	**87 891,0**	**81 463,0**	**55 429,0**	**358 591,0**	**692,0**	**359 283,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	475,0	775,0	600,0	600,0	450,0	2 900,0	3 370,0	6 270,0
		A	300,0	-	200,0	-	-	500,0	400,0	900,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	32 995,0	18 116,0	16 010,0	18 049,0	20 040,0	105 210,0	168 866,0	274 076,0
		A	500,0	3 000,0	2 000,0	2 000,0	1 000,0	8 500,0	7 000,0	15 500,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	300,0	800,0	200,0	300,0	400,0	2 000,0	3 200,0	5 200,0
		A	200,0	200,0	-	-	-	400,0	300,0	700,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	6 500,0	4 100,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 600,0	28 000,0	53 600,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	15 700,0	17 400,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	90 800,0	90 500,0	181 300,0
Total des programmes			**58 970,0**	**46 391,0**	**44 710,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**245 910,0**	**311 636,0**	**557 546,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**35 770,0**	**21 691,0**	**18 810,0**	**20 949,0**	**22 890,0**	**120 110,0**	**185 436,0**	**305 546,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 200,0**	**24 700,0**	**25 900,0**	**26 200,0**	**25 800,0**	**125 800,0**	**126 200,0**	**252 000,0**
Total des investissements			**58 970,0**	**46 391,0**	**44 710,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**245 910,0**	**311 636,0**	**557 546,0**

Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total des programmes			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**8 000,0**
Total des investissements			**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**8 000,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	28 215,0	-	10 652,0	18 429,0	34 465,0	91 761,0	135 056,0	226 817,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	1 578,0	-	-	5 573,0	723,0	7 874,0	64 835,0	72 709,0
Total des programmes			**30 193,0**	**400,0**	**11 052,0**	**24 402,0**	**35 588,0**	**101 635,0**	**201 891,0**	**303 526,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	1 000,0	1 000,0	19 000,0	20 000,0
43016	Place des Nations	A	3 170,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 320,0	-	74 320,0
43017	Plage Jean-Doré	A	3 880,0	4 980,0	3 980,0	6 230,0	4 980,0	24 050,0	100,0	24 150,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	13 150,0	16 227,0	7 530,0	1 030,0	-	37 937,0	4 034,0	41 971,0
43020	Complexe aquatique	A	2 500,0	5 500,0	6 000,0	2 000,0	6 250,0	22 250,0	4 000,0	26 250,0
Total des projets			**22 700,0**	**54 807,0**	**42 650,0**	**27 170,0**	**12 230,0**	**159 557,0**	**27 134,0**	**186 691,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**52 893,0**	**55 207,0**	**53 702,0**	**51 572,0**	**47 818,0**	**261 192,0**	**229 025,0**	**490 217,0**
Total des investissements			**52 893,0**	**55 207,0**	**53 702,0**	**51 572,0**	**47 818,0**	**261 192,0**	**229 025,0**	**490 217,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 478,0	-	-	-	928,0	2 406,0	941,0	3 347,0
		A	1 472,0	-	-	-	925,0	2 397,0	937,0	3 334,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	438,0	421,0	600,0	650,0	234,0	2 343,0	-	2 343,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 483,0	1 503,0	877,0	751,0	817,0	5 431,0	-	5 431,0
		A	1 477,0	1 497,0	873,0	749,0	813,0	5 409,0	-	5 409,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 002,0	1 252,0	1 252,0	856,0	-	4 362,0	-	4 362,0
		A	998,0	1 248,0	1 248,0	853,0	-	4 347,0	-	4 347,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 475,0	2 585,0	2 185,0	1 102,0	751,0	9 098,0	-	9 098,0
		A	2 465,0	2 574,0	2 176,0	1 098,0	749,0	9 062,0	-	9 062,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	1 753,0	1 353,0	3 106,0	14 153,0	17 259,0
		A	-	-	-	1 747,0	1 347,0	3 094,0	14 097,0	17 191,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	411,0	2 200,0	4 700,0	11 550,0	18 861,0	37 750,0	56 611,0
68037	Communications évoluées	M	1 461,0	1 343,0	1 192,0	1 192,0	576,0	5 764,0	5 085,0	10 849,0
		A	1 456,0	1 337,0	1 188,0	1 188,0	574,0	5 743,0	5 065,0	10 808,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
68088	Approvisionnement III	M	-	301,0	-	-	-	301,0	-	301,0
		A	-	300,0	-	-	-	300,0	-	300,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 314,0	2 968,0	1 788,0	1 010,0	862,0	10 942,0	2 474,0	13 416,0
		A	4 297,0	2 957,0	1 781,0	1 006,0	858,0	10 899,0	2 464,0	13 363,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 002,0	1 002,0
		A	-	-	-	-	-	-	998,0	998,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	994,0	1 941,0	1 239,0	1 528,0	1 528,0	7 230,0	6 137,0	13 367,0
		A	991,0	1 933,0	1 235,0	1 522,0	1 522,0	7 203,0	6 113,0	13 316,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	751,0	1 002,0	1 002,0	393,0	-	3 148,0	-	3 148,0
		A	749,0	998,0	998,0	392,0	-	3 137,0	-	3 137,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 000,0	1 500,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 000,0	1 500,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	200,0	188,0	188,0	188,0	188,0	952,0	301,0	1 253,0
		A	200,0	187,0	187,0	187,0	187,0	948,0	299,0	1 247,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
68147	Nouveau système de subventions générique	M	100,0	250,0	351,0	351,0	576,0	1 628,0	-	1 628,0
		A	100,0	250,0	349,0	349,0	574,0	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	450,0	1 650,0	2 100,0	4 916,0	7 016,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 500,0	3 600,0	2 650,0	3 550,0	3 450,0	16 750,0	16 448,0	33 198,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	1 620,0	1 900,0	3 800,0	3 200,0	1 600,0	12 120,0	29 532,0	41 652,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	410,0	50,0	50,0	50,0	50,0	610,0	910,0	1 520,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	-	5 800,0	1 500,0	6 900,0	2 300,0	16 500,0	-	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 146,0	3 400,0	1 800,0	2 750,0	2 100,0	12 196,0	12 002,0	24 198,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	539,0	601,0	451,0	2 193,0	180,0	2 373,0
		A	299,0	299,0	537,0	599,0	449,0	2 183,0	179,0	2 362,0
70025	Cour municipale numérique	A	4 761,0	4 645,0	4 010,0	1 630,0	1 250,0	16 296,0	4 183,0	20 479,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	500,0	842,0	332,0	-	-	1 674,0	-	1 674,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 532,0	510,0	-	-	-	2 042,0	-	2 042,0
		A	1 525,0	508,0	-	-	-	2 033,0	-	2 033,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	651,0	651,0	651,0	822,0	897,0	3 672,0	4 342,0	8 014,0
		A	649,0	649,0	649,0	819,0	894,0	3 660,0	4 326,0	7 986,0
70153	Modernisation des sites web informationnels	M	-	-	-	-	-	-	7 763,0	7 763,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 737,0	7 737,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	125,0	741,0	1 007,0	1 092,0	2 965,0	4 368,0	7 333,0
		A	-	125,0	739,0	1 003,0	1 088,0	2 955,0	4 352,0	7 307,0
70160	Refonte du portail intranet	M	401,0	837,0	-	-	-	1 238,0	-	1 238,0
		A	399,0	833,0	-	-	-	1 232,0	-	1 232,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 400,0	8 900,0	14 100,0	23 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	-	577,0	676,0	619,0	-	1 872,0	-	1 872,0
		A	-	575,0	674,0	616,0	-	1 865,0	-	1 865,0
70330	Données ouvertes	M	227,0	266,0	459,0	-	-	952,0	-	952,0
		A	227,0	264,0	458,0	-	-	949,0	-	949,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outil s d'intelligence d'affaires	M	-	306,0	401,0	401,0	451,0	1 559,0	1 553,0	3 112,0
		A	-	305,0	399,0	399,0	449,0	1 552,0	1 547,0	3 099,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
70501	Environnement de travail	M	852,0	1 002,0	1 002,0	326,0	562,0	3 744,0	1 002,0	4 746,0
		A	848,0	998,0	998,0	325,0	559,0	3 728,0	998,0	4 726,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 475,0	4 475,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 456,0	4 456,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	571,0	261,0	-	-	-	832,0	-	832,0
		A	569,0	259,0	-	-	-	828,0	-	828,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	112,0	305,0	67,0	-	-	484,0	-	484,0
		A	111,0	303,0	67,0	-	-	481,0	-	481,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	466,0	459,0	-	-	-	925,0	-	925,0
		A	464,0	458,0	-	-	-	922,0	-	922,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	476,0	426,0	576,0	726,0	852,0	3 056,0	5 896,0	8 952,0
		A	474,0	424,0	574,0	724,0	848,0	3 044,0	5 872,0	8 916,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et oc troi (DPO)	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
		A	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	-	326,0	376,0	276,0	125,0	1 103,0	300,0	1 403,0
		A	-	324,0	374,0	274,0	125,0	1 097,0	300,0	1 397,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	50,0	676,0	451,0	326,0	1 503,0	-	1 503,0
		A	-	50,0	674,0	449,0	324,0	1 497,0	-	1 497,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	1 454,0	2 024,0	1 764,0	2 150,0	2 990,0	10 382,0	13 288,0	23 670,0
		A	1 448,0	2 016,0	1 756,0	2 142,0	2 979,0	10 341,0	13 236,0	23 577,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	1 425,0	574,0	-	-	-	1 999,0	-	1 999,0
		A	1 420,0	571,0	-	-	-	1 991,0	-	1 991,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	750,0	1 180,0	845,0	845,0	1 105,0	4 725,0	2 545,0	7 270,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	400,0	400,0	11 531,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	852,0	1 102,0	1 152,0	1 113,0	751,0	4 970,0	1 189,0	6 159,0
		A	848,0	1 098,0	1 148,0	1 108,0	749,0	4 951,0	1 184,0	6 135,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	877,0	877,0
		A	-	-	-	-	-	-	873,0	873,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	534,0	534,0	373,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 200,0	3 100,0	3 700,0	3 700,0	3 700,0	17 400,0	16 400,0	33 800,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	7 014,0	7 014,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 986,0	6 986,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71565	Système de gestion des dossiers de vérification (GDV)	M	-	150,0	401,0	-	-	551,0	-	551,0
		A	-	150,0	399,0	-	-	549,0	-	549,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	630,0	605,0	505,0	38,0	-	1 778,0	-	1 778,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	400,0	400,0	-	-	-	800,0	-	800,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	2 520,0	8 000,0	5 000,0	2 240,0	2 240,0	20 000,0	-	20 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	6 414,0	4 250,0	2 500,0	1 350,0	2 500,0	17 014,0	15 467,0	32 481,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	265,0	265,0	302,0	-	-	832,0	-	832,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	-	750,0	700,0	640,0	631,0	2 721,0	-	2 721,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	352,0	-	-	-	-	352,0	-	352,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	612,0	-	-	-	-	612,0	-	612,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	-	124,0	-	-	-	124,0	-	124,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	351,0	526,0	877,0	2 654,0	3 531,0
		A	-	-	-	349,0	524,0	873,0	2 646,0	3 519,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	50,0	815,0	545,0	-	1 410,0	-	1 410,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	814,0	300,0	333,0	400,0	400,0	2 247,0	800,0	3 047,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de l a Diversité et de l'inclusion sociale	M	625,0	282,0	767,0	250,0	350,0	2 274,0	1 067,0	3 341,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	100,0	200,0	300,0	450,0	400,0	1 450,0	550,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 875,0	4 860,0	4 509,0	4 635,0	5 757,0	24 636,0	5 662,0	30 298,0
		A	4 856,0	4 840,0	4 491,0	4 616,0	5 734,0	24 537,0	5 638,0	30 175,0
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	902,0	2 605,0	3 507,0	6 513,0	10 020,0
		A	-	-	-	898,0	2 595,0	3 493,0	6 487,0	9 980,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	8 400,0	8 068,0	7 207,0	7 400,0	2 808,0	33 883,0	-	33 883,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 052,0	1 854,0	1 653,0	1 958,0	2 623,0	9 140,0	14 137,0	23 277,0
		A	1 048,0	1 846,0	1 647,0	1 950,0	2 613,0	9 104,0	14 079,0	23 183,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
74801	Projet refonte des systèmes de neige	M	-	300,0	1 400,0	800,0	2 300,0	4 800,0	-	4 800,0
74825	Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	972,0	800,0	1 200,0	800,0	800,0	4 572,0	1 493,0	6 065,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 853,0	2 500,0	-	-	-	5 353,0	-	5 353,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	-	-	742,0	742,0
		A	-	-	-	-	-	-	738,0	738,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 553,0	1 553,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 547,0	1 547,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	-	100,0	-	-	-	100,0	-	100,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	800,0	1 000,0	1 000,0	2 086,0	2 498,0	7 384,0	-	7 384,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 771,0	2 771,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 760,0	2 760,0
78032	Communications numériques	M	571,0	376,0	-	-	-	947,0	-	947,0
		A	569,0	374,0	-	-	-	943,0	-	943,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	556,0	150,0	217,0	-	-	923,0	-	923,0
		A	553,0	150,0	217,0	-	-	920,0	-	920,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	341,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 341,0	1 853,0	3 194,0
		A	340,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 340,0	1 849,0	3 189,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	-	-	-	553,0	576,0	1 129,0	1 949,0	3 078,0
		A	-	-	-	551,0	574,0	1 125,0	1 943,0	3 068,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	250,0	250,0	351,0	601,0	405,0	1 857,0	-	1 857,0
		A	250,0	250,0	349,0	599,0	404,0	1 852,0	-	1 852,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
		A	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
Total des projets			**107 407,0**	**117 468,0**	**98 486,0**	**103 052,0**	**106 675,0**	**533 088,0**	**429 617,0**	**962 705,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**51 816,0**	**51 036,0**	**45 636,0**	**46 033,0**	**46 411,0**	**240 932,0**	**168 779,0**	**409 711,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 591,0**	**66 432,0**	**52 850,0**	**57 019,0**	**60 264,0**	**292 156,0**	**260 838,0**	**552 994,0**
Total des investissements			**107 407,0**	**117 468,0**	**98 486,0**	**103 052,0**	**106 675,0**	**533 088,0**	**429 617,0**	**962 705,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	A	9 022,0	3 290,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	25 812,0	22 501,0	48 313,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	19 000,0	20 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	97 000,0	100 000,0	197 000,0
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	5 000,0	6 000,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	28 000,0	30 000,0	58 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	149 000,0	150 000,0	299 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	100,0	600,0	600,0	600,0	600,0	2 500,0	3 000,0	5 500,0
		A	400,0	1 807,0	2 000,0	3 400,0	3 400,0	11 007,0	17 000,0	28 007,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	37 000,0	40 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	188 000,0	185 000,0	373 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 000,0	7 000,0	7 000,0	7 000,0	7 000,0	34 000,0	35 000,0	69 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	9 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	49 000,0	50 000,0	99 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59020	Piétons - Rues piétonnes et partagées	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	80 000,0	79 728,0	78 971,0	69 637,0	60 428,0	368 764,0	932 520,0	1 301 284,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	4 000,0	6 200,0	5 700,0	5 000,0	5 000,0	25 900,0	25 000,0	50 900,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	20 000,0	42 500,0
Total des programmes			**247 022,0**	**249 125,0**	**243 271,0**	**237 637,0**	**228 428,0**	**1 205 483,0**	**1 770 021,0**	**2 975 504,0**
Projets										
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	12 300,0	5 000,0	17 300,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	400,0	-	575,0	2 785,0	2 009,0	5 769,0	20 498,0	26 267,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	437,0	437,0	3 523,0	6 120,0	10 517,0	7 000,0	17 517,0
36209	Plan lumière	A	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	844,0	1 894,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	2 785,0	2 009,0	1 277,0	6 071,0	170,0	6 241,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	864,0	5 429,0	5 575,0	-	-	11 868,0	-	11 868,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	921,0	2 441,0	7 792,0	5 000,0	1 000,0	17 154,0	500,0	17 654,0
39003	Développement des abords du campus Outremont	M	7 086,0	7 756,0	1 330,0	14 172,0	8 550,0	38 894,0	39 500,0	78 394,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	596,0	3 742,0	3 932,0	97,0	-	8 367,0	-	8 367,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	615,0	5 305,0	4 576,0	500,0	500,0	11 496,0	11 000,0	22 496,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	10 600,0	2 286,0	-	-	-	12 886,0	-	12 886,0
40139	PPU Griffintown	M	6 385,0	2 643,0	4 765,0	8 980,0	5 500,0	28 273,0	29 000,0	57 273,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	830,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 830,0	40 000,0	50 830,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	22 025,0	29 869,0	21 949,0	9 939,0	-	83 782,0	-	83 782,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	2 713,0	603,0	1 000,0	2 000,0	2 314,0	8 630,0	30 670,0	39 300,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	1 000,0	1 000,0	-	2 000,0	-	2 000,0
40174	Louvain Est	M	1 200,0	3 700,0	-	723,0	993,0	6 616,0	18 092,0	24 708,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 347,0	-	-	-	10 779,0	14 126,0	94 461,0	108 587,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	-	-	6 000,0	6 000,0	12 000,0	-	12 000,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	4 227,0	4 227,0	56 719,0	60 946,0
40179	Fort Lorette	A	-	534,0	776,0	2 994,0	3 077,0	7 381,0	653,0	8 034,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	4 537,0	1 965,0	-	-	-	6 502,0	-	6 502,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	-	-	-	-	-	71 655,0	71 655,0
40201	Projet pilote d'urbanisme transitoire pour les immeubles significa tifs	A	1 695,0	5 645,0	5 353,0	3 000,0	3 000,0	18 693,0	15 000,0	33 693,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	7 563,0	3 964,0	13 723,0	25 250,0	12 000,0	37 250,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	750,0	-	-	-	250,0	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	18 851,0	6 629,0	1 123,0	125,0	-	26 728,0	-	26 728,0
		A	1 227,0	110,0	84,0	-	-	1 421,0	-	1 421,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	33 487,0	48 427,0	11 454,0	-	-	93 368,0	-	93 368,0
		A	2 633,0	1 922,0	-	-	-	4 555,0	-	4 555,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	5 800,0	4 600,0	3 400,0	1 000,0	-	14 800,0	-	14 800,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	250,0	250,0	2 000,0	1 250,0	3 250,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de_l'Assomption - Nouvel accès au	A	15 826,0	17 556,0	19 618,0	21 838,0	18 188,0	93 026,0	15 805,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	8 666,0	11 000,0	5 334,0	-	-	25 000,0	-	25 000,0
59060	Piétons - Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	-	-	2 037,0	12 051,0	10 551,0	24 639,0	76 532,0	101 171,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	2 775,0	-	302,0	6 772,0	3 031,0	12 880,0	-	12 880,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	8 236,0	-	-	-	8 236,0	-	8 236,0
68067	Avenue des Pins	M	21 013,0	8 217,0	-	1 114,0	16 428,0	46 772,0	-	46 772,0
		A	644,0	483,0	-	31,0	-	1 158,0	-	1 158,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Projets (suite)										
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	184 000,0	186 500,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 :de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	2 536,0	-	-	346,0	1 030,0	3 912,0	28 518,0	32 430,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	13 939,0	17 040,0	15 035,0	28 015,0	29 378,0	103 407,0	158 398,0	261 805,0
		A	946,0	1 208,0	1 067,0	2 152,0	2 291,0	7 664,0	10 993,0	18 657,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	-	1 726,0	3 504,0	5 230,0	36 327,0	41 557,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 224,0	4 765,0	23 009,0	21 116,0	25 260,0	76 374,0	25 255,0	101 629,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	7 270,0	7 400,0	6 365,0	6 643,0	5 122,0	32 800,0	-	32 800,0
		A	350,0	300,0	1 000,0	700,0	-	2 350,0	-	2 350,0
Total des projets			**207 271,0**	**216 408,0**	**178 669,0**	**204 365,0**	**225 072,0**	**1 031 785,0**	**1 003 757,0**	**2 035 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**395 650,0**	**405 491,0**	**359 995,0**	**368 420,0**	**382 738,0**	**1 912 294,0**	**2 349 314,0**	**4 261 608,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**58 643,0**	**60 042,0**	**61 945,0**	**73 582,0**	**70 762,0**	**324 974,0**	**424 464,0**	**749 438,0**
Total des investissements			**454 293,0**	**465 533,0**	**421 940,0**	**442 002,0**	**453 500,0**	**2 237 268,0**	**2 773 778,0**	**5 011 046,0**

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employées et des employés et des élues et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et des élus, des employées et des employés et des retraitées et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;

- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employées et les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

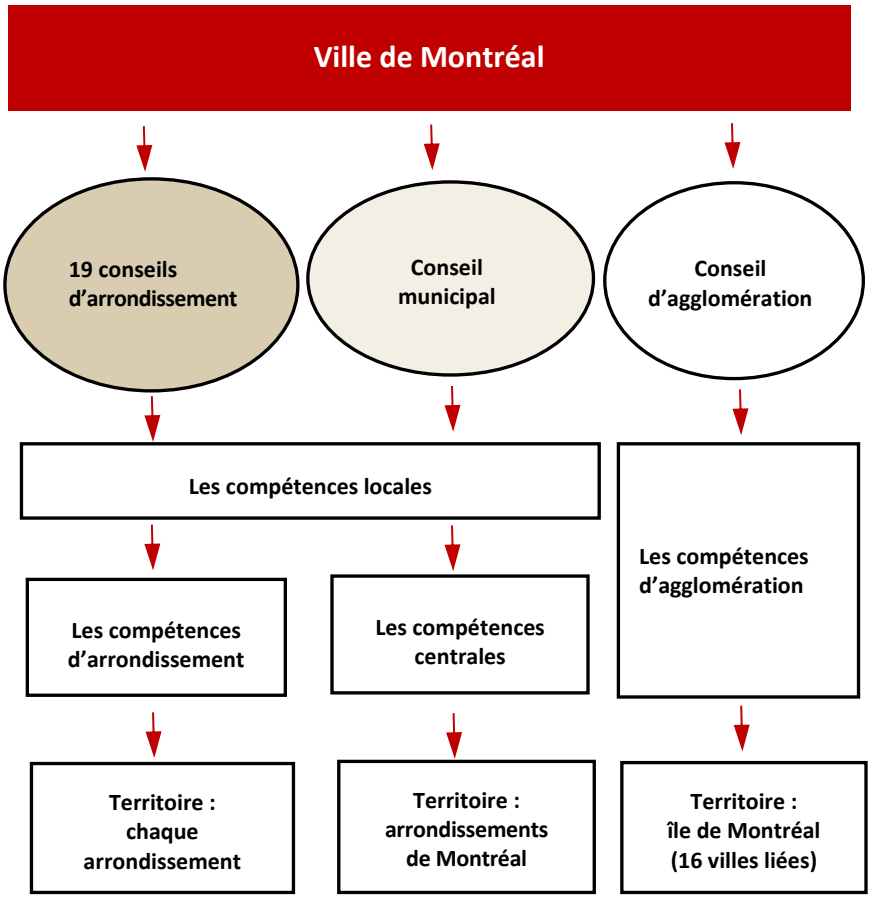

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 171 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et les employés de la Ville de Montréal[21].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

21. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyennes et aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2022, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,36 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

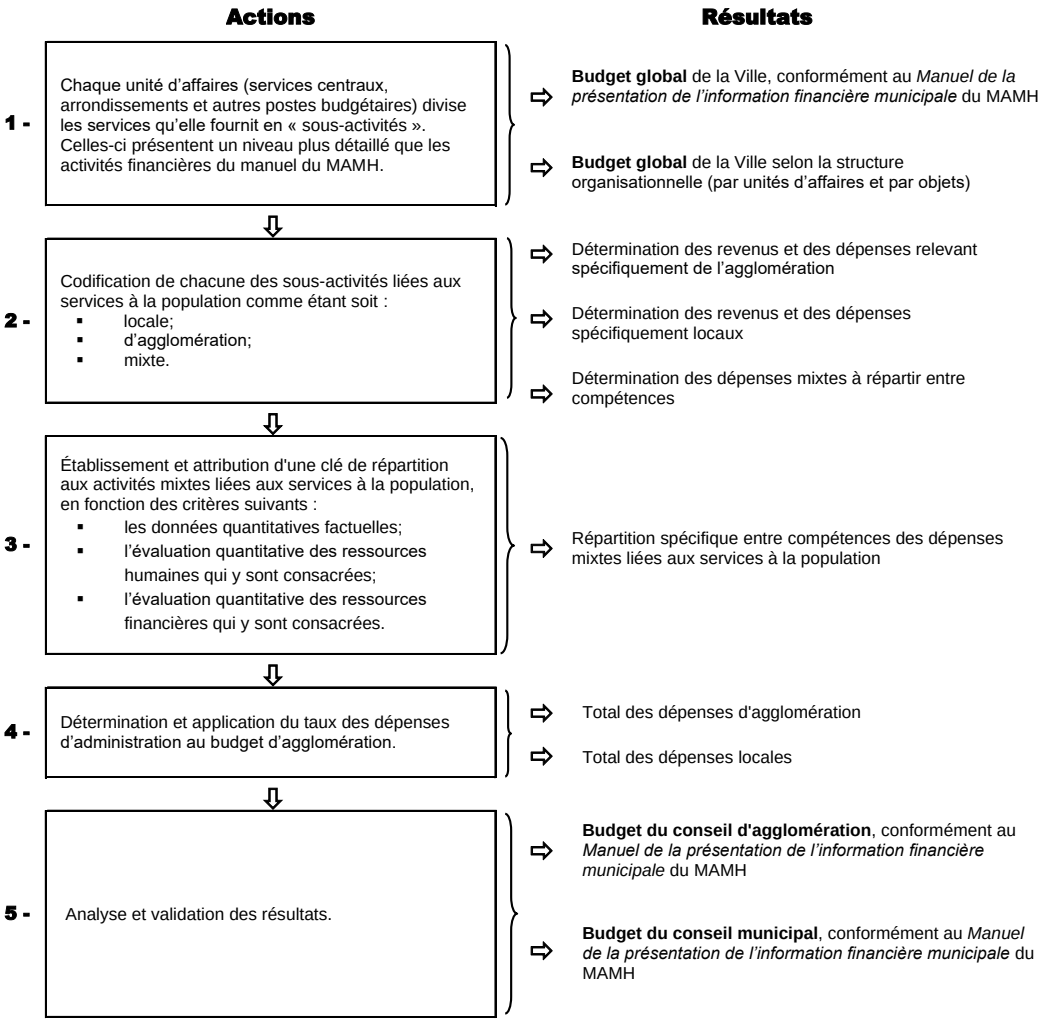

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 172 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2022. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2022 s'élèvent à 482,9 M$, en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2021. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 426,4 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 214,5 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 173 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2022
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	148 291,6	(122 555,1)	25 736,5
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	98 246,6	(84 842,6)	13 404,0
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	6 101,1	(1 559,1)	4 542,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	7 881,3	(3 818,0)	4 063,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	1 887,0	(1 765,0)	122,0
Taxation relative à l'eau	407 980,7	-	-	407 980,7
Tarification forfaitaire et au compteur	13 288,6	-	-	13 288,6
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	229,8	-	229,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	367,4	-	(367,4)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 155,2	4 114,9	-	8 270,1
Total – Revenus	**425 980,9**	**271 826,6**	**(214 907,2)**	**482 900,2**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	1 585,6	(909,3)	-	676,3
Direction de l'eau potable	-	78 825,6	-	78 825,6
Direction de l'épuration des eaux usées	-	69 641,5	-	69 641,5
Direction des réseaux d'eau	28 431,7	3 844,4	(367,4)	31 908,7
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	287,9	640,8	-	928,7
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	69 626,2	-	-	69 626,2
Autres unités (s.prof. et tech., labo., géomatique, etc.)	11 707,1	15 768,2	-	27 475,3
Frais généraux d'administration	16 125,8	23 179,8	-	39 305,6
Frais de financement	14 084,6	25 907,1	-	39 991,7
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)	-	(10 000,0)
Total – Dépenses	**140 348,9**	**208 398,1**	**(367,4)**	**348 379,6**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	25 554,1	52 510,5	-	78 064,6
Total – Financement	**25 554,1**	**52 510,5**	**-**	**78 064,6**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	214 539,8	-	(214 539,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**380 442,9**	**260 908,6**	**(214 907,2)**	**426 444,2**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 538,0**	**10 918,0**	**-**	**56 456,0**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)	-	-	(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	648,8	(1 428,0)	-	(779,2)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations (Eau)	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 559,8)	(9 490,0)	-	(13 049,8)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a.-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en employées et employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élues et aux élus et aux employées et aux employés.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;

3) **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;

4) **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élues et élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élues et élus et des employées et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée

PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1854-4
Budget de fonctionnement 2022
Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
Document imprimé, Français

987-2-7647- 1855-1
Budget de fonctionnement 2022
Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
27319

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 27319 (10-2021)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1210310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022, le budget 2022 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-12-13 14:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210310003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2022 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-06

Nancy SINCLAIR
Cheffe de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-3142
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-12-13

ANJOU 80

BUDGET 2022

ANJOU 80

BUDGET 2022

	Budget 2021	Budget 2022
REVENUS	**3 800 125**	**3 800 125**
DÉPENSES		
ADMINISTRATION	639 010	680 980
FRAIS DE FINANCEMENT	0	0
DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 380 270	1 394 645
DÉPENSES D'ENTRETIEN	811 590	922 675
AMORTISSEMENTS	55 000	54 450
IMPÔTS FONCIERS	375 000	391 250
	3 260 870	**3 444 000**
REVENU NET AVANT TRAVAUX DIVERS	**539 255**	**356 125**
TRAVAUX DIVERS	**535 000**	**355 000**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**4 255**	**1 125**

ANJOU 80

BUDGET 2022

		Budget 2021	Budget 2022
REVENUS			
REVENUS DE LOCATION			
	Loyers potentiels	3 730 125	3 730 125
5105	Logements vacants	(10 000)	(10 000)
		3 720 125	**3 720 125**
AUTRES REVENUS			
Location de garage		60 000	60 000
Buanderie (net)		20 000	20 000
		80 000	80 000
REVENUS TOTAUX		**3 800 125**	**3 800 125**

ANJOU 80

BUDGET 2022

		Budget 2021	Budget 2022
ADMINISTRATION			
6010	Rémunération	281 000	286 620
60xx	Avantages sociaux	66 700	68 000
6080	Formation – main d'œuvre	2 510	2 560
6110	Frais de déplacement	4 800	4 800
6111	Représentation (directeur général)	3 000	3 000
6114	Représentation (directrice générale adjointe)	2 000	2 000
6130	Postes et messagerie	1 500	1 500
6140	Communications	15 000	15 000
6210	Honoraires professionnels	80 000	100 000
6215	Frais de recouvrement	3 000	3 000
6300	Assurances	135 000	150 000
6410	Entretien & réparation – équipement de bureau	10 000	10 000
6510	Réunion, réception	1 500	1 500
6520	Papeterie & fourniture de bureau	10 000	10 000
6530	Frais bancaires	5 000	5 000
6545	Mauvaises créances	15 000	15 000
6550	Autres dépenses	3 000	3 000
		639 010	**680 980**

ANJOU 80

BUDGET 2022

		Budget 2021	Budget 2022
DÉPENSES D'EXPLOITATION			
7010	Rémunération	409 000	417 180
70xx	Avantages sociaux	131 000	133 620
7032	Loyers responsables d'immeubles	15 000	15 000
7080	Formation – main-d'oeuvre	3 770	3 845
7110	Déneigement	75 000	75 000
7120	Remorquage	1 000	1 000
7210	Gardiennage et sécurité	130 000	130 000
7365	Extincteurs	3 500	7 000
7370	Fournitures – entretien ménager	30 000	30 000
7375	Entretien –équipement	2 000	2 000
7395	Extermination	15 000	15 000
7410	Achats – location outils et équipements	10 000	10 000
8100	Chauffage et eau chaude	400 000	400 000
8110	Électricité	75 000	75 000
8360	Nettoyage des égouts	15 000	15 000
8390	Service et entretien de la piscine	40 000	40 000
8425	Stationnement et entretien paysager	25 000	25 000
		1 380 270	**1 394 645**
IMPÔTS FONCIERS			
6600	Taxes municipales	325 000	341 250
6610	Taxes scolaires	50 000	50 000
		375 000	**391 250**

ANJOU 80

BUDGET 2022

DÉPENSES D'ENTRETIEN

		Budget 2021	Budget 2022
7310	Entretien – électricité	45 000	45 000
7330	Serrures	5 000	5 000
7335	Tapis	0	4 000
7350	Travaux – menuiserie (arborite, bois, isolant)	75 000	100 000
7384	Peinture – plâtre	20 000	20 000
7385	Réparation – planchers	100 000	150 000
7396	Ventilation des corridors	10 000	10 000
7405	Quincaillerie	4 000	4 000
7406	Essence et lubrifiants	1 500	1 500
7415	Dégâts d'eau	50 000	50 000
7420	Plomberie et chauffage	75 000	100 000
7425	Alarme incendie	35 000	35 000
7430	Contrat de service	20 000	20 000
8010	Rémunération	243 950	248 830
80xx	Avantages sociaux	76 240	77 765
8027	Prime de disponibilité – cadre	6 450	6 580
8028	Allocation – véhicules	16 000	16 500
8080	Formation de la main-d'œuvre	2 450	2 500
8325	Entretien – fenêtres et moustiquaires	3 000	3 000
8430	Portes de garage	20 000	20 000
8550	Autres dépenses	3 000	3 000
		811 590	**922 675**

ANJOU 80

BUDGET 2022

TRAVAUX MAJEURS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET

		Budget 2021	Budget 2022
9004	Patio, gazon, dalles de béton, escaliers extérieurs	0	
9015	Plancher ciment –garage et égouts	0	
9026	Électricité	0	
9017	Réparations – toitures	0	
9018	Peinture – espaces communs, couloirs, entrées, etc	0	
9027	Exécution – travaux d'amélioration	0	
9028	Système de caméras	0	
9080	Réparations – chauffage	0	
9099	Travaux divers	535 000	355 000
		535 000	**355 000**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1210310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022, le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-12-13 14:00

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1210310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-06

Nancy SINCLAIR
Cheffe de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-3142
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2021-12-13

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2022 et Programme triennal d'immobilisations 2022-2024

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
Date : 17 décembre 2021

Liste des acronymes

- SHDM = Société d'habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal

Mission

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal. Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal. Créée en 1988, elle est constituée sous son statut actuel par lettres patentes datées du 15 juin 2010.

La SHDM a pour **mission** de mettre en valeur des actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle pour contribuer au développement social et économique de Montréal.

La SHDM possède un important parc immobilier de plus de **350 bâtiments d'usage commercial et résidentiel**. Elle offre des solutions pour la clientèle non desservie par le secteur privé en matière de logements locatifs abordables et d'accession à la propriété.

Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants**.

Organigramme 2021

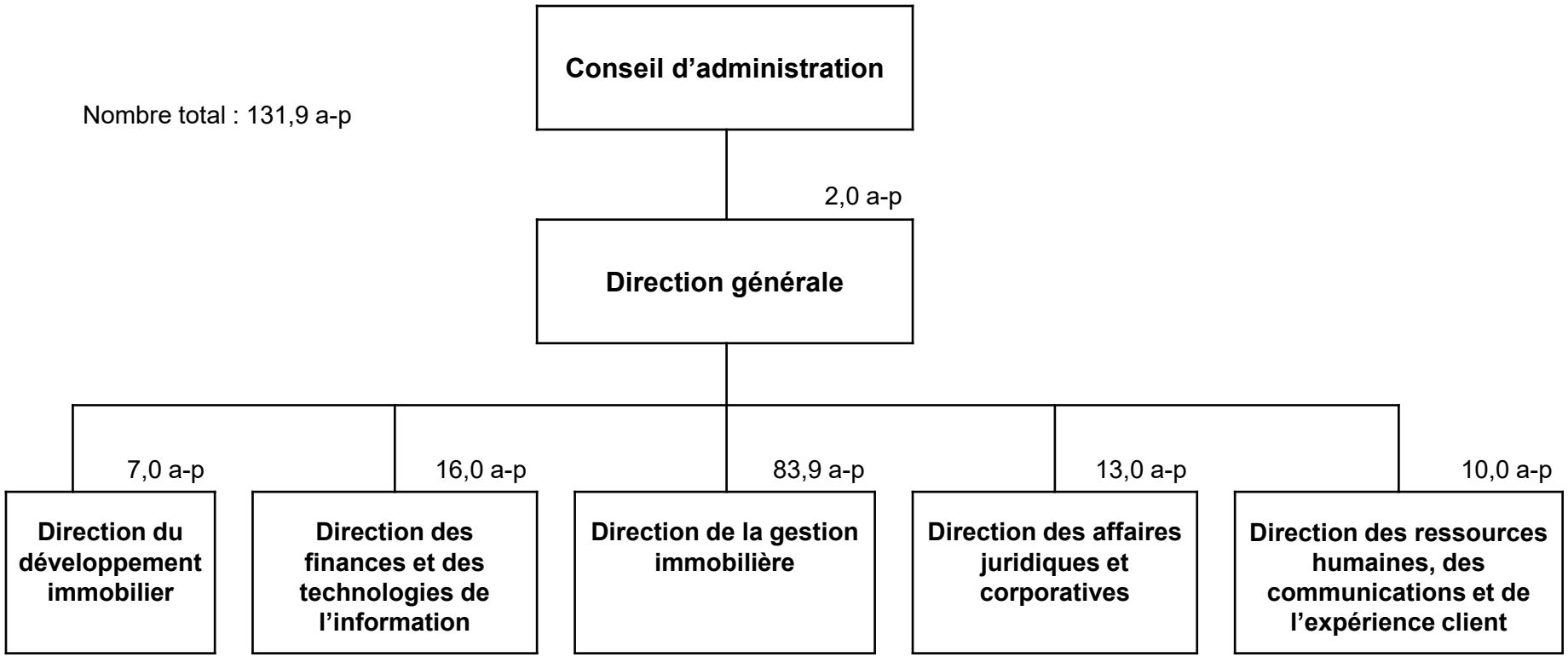

Organigramme 2022

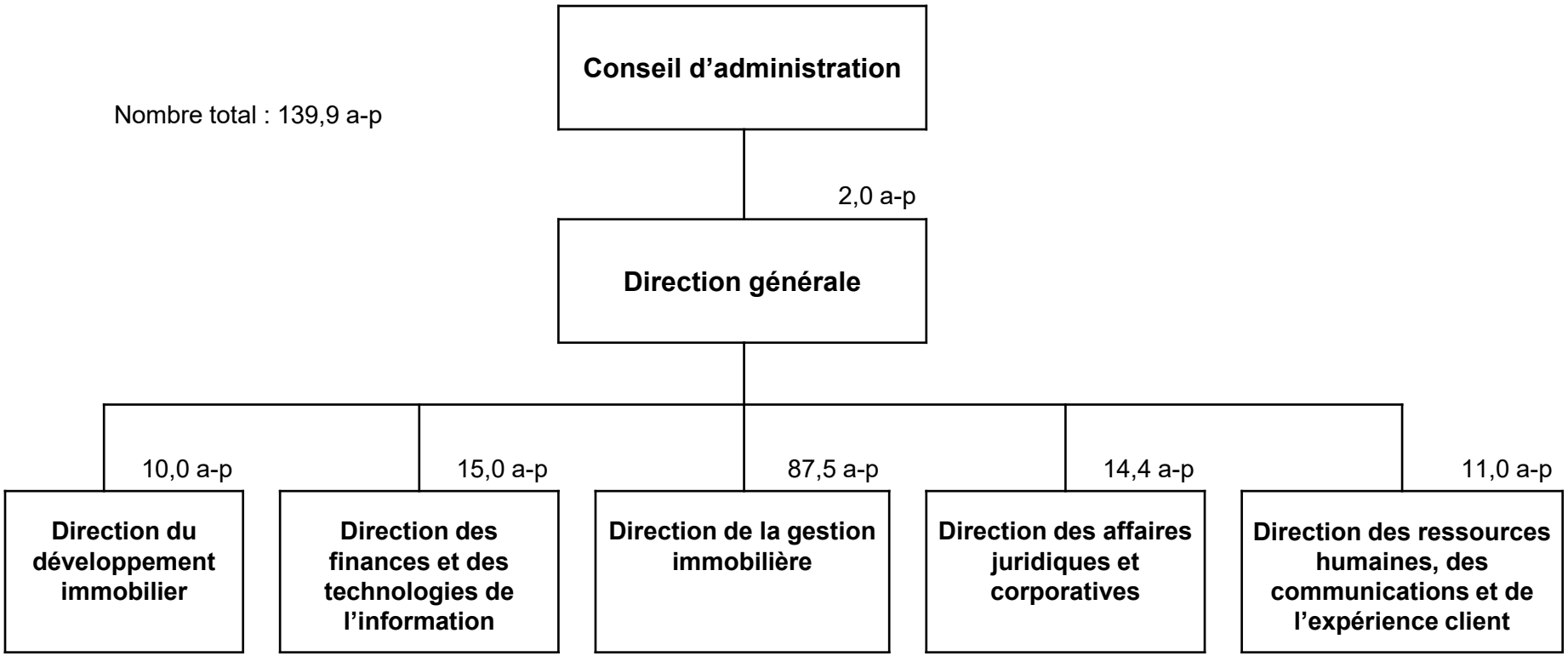

Faits saillants 2021 et impacts

- Respect de notre plan stratégique 2021-2024 avec la réalisation des objectifs établis pour répondre aux besoins des différentes clientèles.
- Continuité de nos services essentiels dans le contexte de la pandémie et une vigie des enjeux au niveau social et économique liés à nos activités.
- Maintien d'une excellente santé financière avec un bilan positif et permettant des interventions innovantes en lien avec les objectifs des plans et politiques de la Ville.
- Poursuite de la mise en place de nouveaux processus d'amélioration continue pour répondre aux besoins de notre clientèle et de nos partenaires.

Budget de fonctionnement 2022

Plan de la présentation

- Objectifs et réalisations 2021
- Indicateurs REMC
- Indicateurs de la SHDM
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2021
- Objectifs 2022
- Budget 2022
  - Revenus et dépenses par compétences
  - Principaux écarts 2022 vs 2021
  - Revenus et dépenses par objets
  - Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts
  - Dépenses par catégories d'emplois
  - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Période de questions

Objectifs et réalisations 2021

Objectif 1 : Maintenir son autonomie financière permettant à la Ville de profiter pleinement des interventions de la SHDM pour atteindre ses objectifs en matière de développement économique, social et culturel.

- Analyse des rendements de nos actifs et des leviers financiers.
- Développement de nouvelles stratégies financières.

Objectif 2 : Poursuivre son rôle dans le développement immobilier économique et social de Montréal.

- Contribution à l'assiette fiscale de la Ville avec un portefeuille immobilier générant près de 18 M$ en taxes foncières.
- Investissements de près de 7 M$ en immobilisations.

Objectifs et réalisations 2021

Objectif 3 : Maintenir un investissement de plus de 0,4 M$ en valeur de contribution sociale, particulièrement à titre de propriétaire de maisons de chambres et d'acteur de développement immobilier.

- Investissement de 0,4 M$ en valeur de contribution sociale.
- Maintien et développement de partenariats (gestion et accompagnement social) avec les OBNL.
- Développement et approbation de trois projets immobiliers pour la création de 200 unités d'hébergement stable pour la clientèle itinérante pour un investissement à terme de 43,3 M$.

Objectif 4: Continuer d'encourager et de faciliter l'accession à la propriété à Montréal, en particulier pour les familles, grâce à la planification de nouveaux projets résidentiels abordables.

- Privilégier le développement de projets mixtes intégrant un volet de logements communautaires.
- Développement de partenariats avec le secteur privé pour la réalisation de projets résidentiels.
- Participation au groupe d'experts pour le règlement pour une métropole mixte.
- Élaboration de nouveaux modèles abordables et pérennes.

Indicateurs REMC

Les indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) ne s'appliquent pas aux activités de la SHDM.

Liste des indicateurs suivis régulièrement du Service

- Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel
- Taux de réalisation des projets des programmes d'immobilisations
- Taux d'endettement
- Nombre de paiements par chèques et électroniques
- Taux d'inoccupation des logements locatifs
- Nombre d'appels d'offres
- Pourcentage de radiation des mauvaises créances
- Nombre de remboursements et mauvaises créances des crédits d'achats du programme Accès Condos

Indicateurs clés du Service – 1. Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel

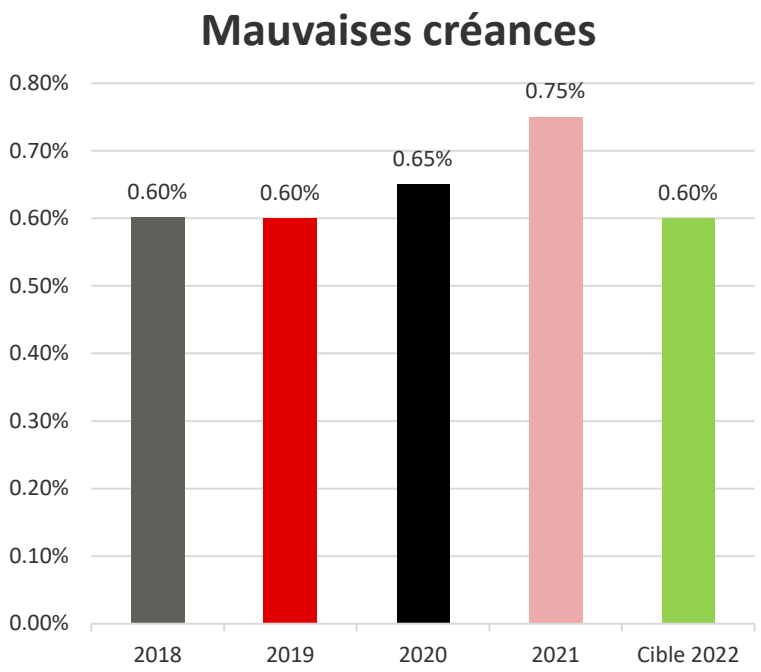

Augmentations en 2020 et 2021 sont en lien avec la pandémie (COVID-19).

Cible 2022 est au niveau prépandémie.

Indicateurs clés du Service – 2. Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations

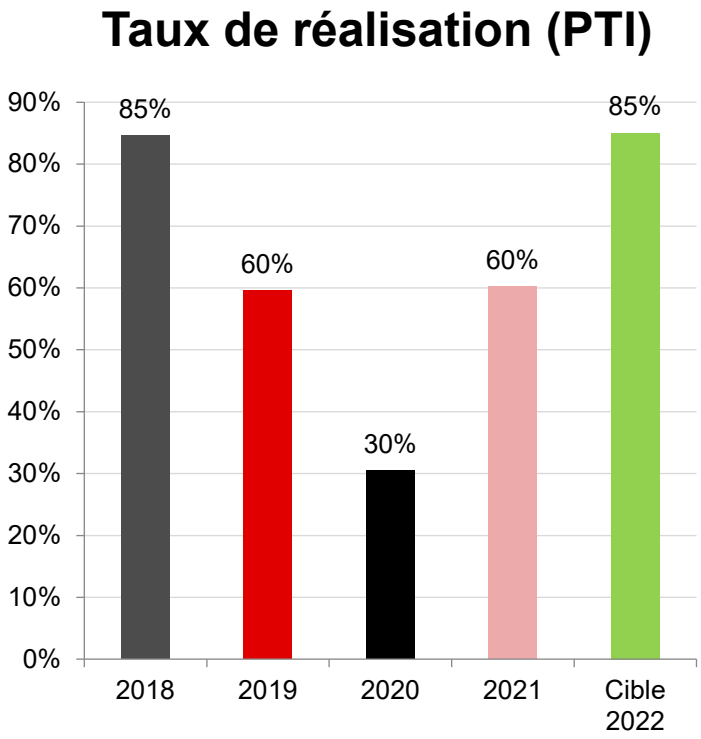

En 2021, reprise du rythme prépandémie.

Indicateurs clés du Service – 3. Taux d'endettement

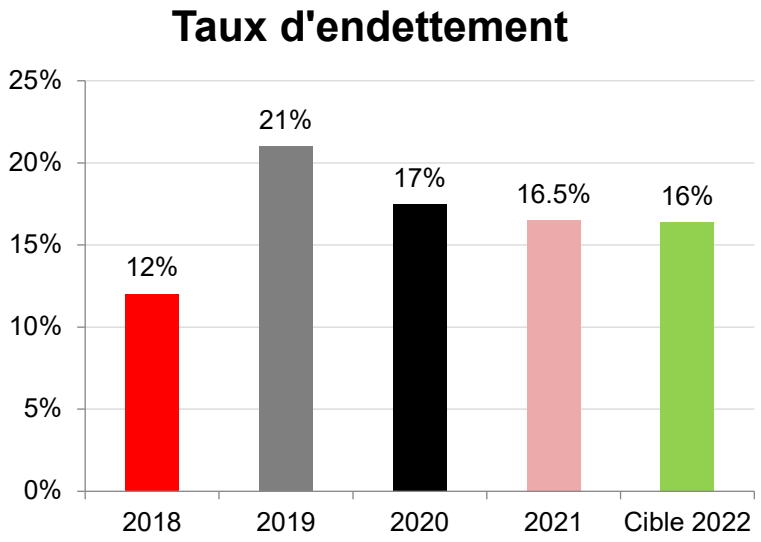

Limiter l'endettement de la SHDM, les frais fixes (intérêts) et permettre des acquisitions pour accroitre son parc immobilier.

Indicateurs clés du Service – 4. Accès Condos

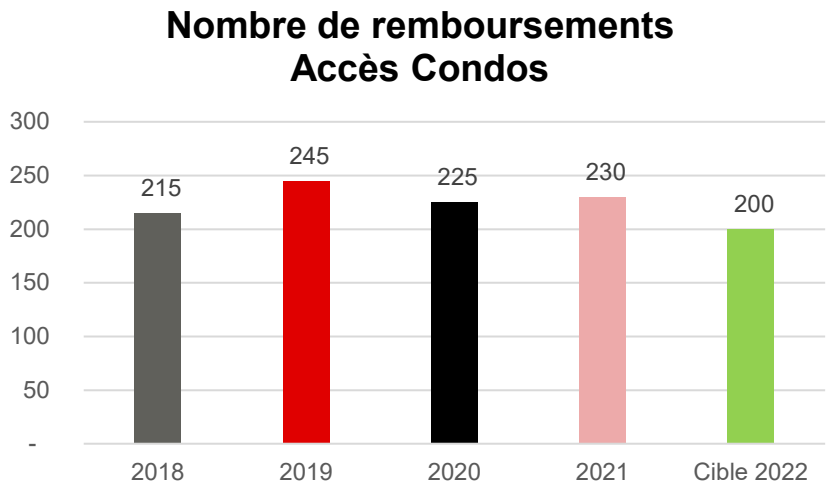

Augmentation de la valeur des remboursements suite à l'appréciation des prix de vente des copropriétés à Montréal.

Maintenir les fonds disponibles pour les projets d'immobilisations.

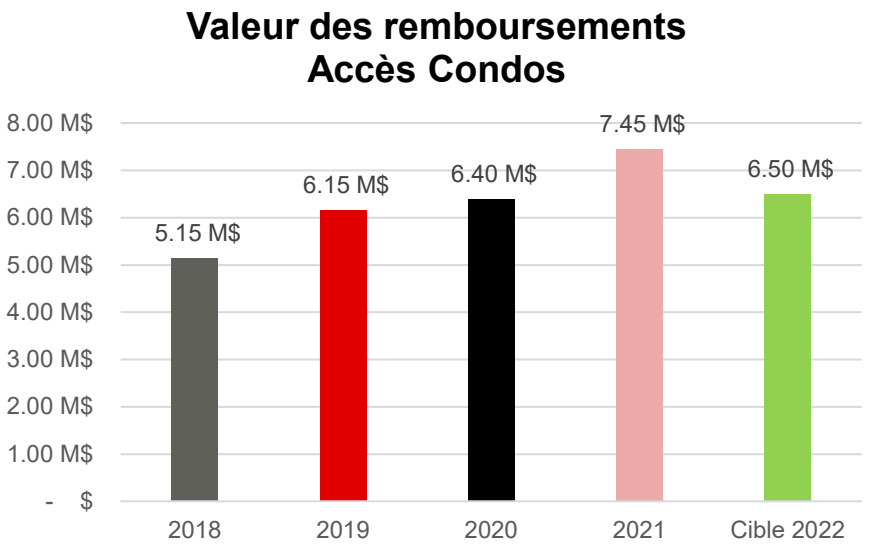

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Activités en santé et sécurité du travail axées sur la gestion de la pandémie

- Rencontres hebdomadaires du comité COVID
- Poursuite du télétravail lorsque possible
- Vigie sur l'état de santé mentale des employés
- Promotion du Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

Comité paritaire en santé et sécurité au travail

- 5 comités ont eu lieu avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301)
- 2 comités ont eu lieu avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)

Accidents avec perte de temps 2021

- 7 accidents avec perte de temps

Évolution budgétaire 2021 – Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2021

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2021	**71,600.0**	**-**	**71,600.0**
Subventions additionnelles *(exemple)*	-	-	-
Autres *(exemple)*	-	-	-
Budget modifié 2021	**71,600.0**	**-**	**71,600.0**
Prévisions 2021	**77,850.0**	**-**	**77,850.0**
Surplus (déficit)	**6,250.0**	**-**	**6,250.0**
Explications des principaux écarts			
Ventes de propriétés	3,741.0	-	3,741.0
Programme Accès Condos	1,750.0	-	1,750.0
Développement de projets immobiliers	902.0	-	902.0
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	400.0	-	400.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(470.0)	-	(470.0)
Autres revenus	(73.0)	-	(73.0)
	6,250.0	**-**	**6,250.0**

Évolution budgétaire 2021 – Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2021

(en milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2021	**67,600.0**	**-**	**67,600.0**
Crédits additionnels	-	-	-
Subventions	-	-	-
Budget modifié 2021	**67,600.0**	**-**	**67,600.0**
Prévisions 2021	**70,350.0**	**-**	**70,350.0**
Surplus (déficit)	**(2,750.0)**	**-**	**(2,750.0)**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(2,241.0)		(2,241.0)
Développement de projets immobiliers	(329.0)		(329.0)
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(175.0)		(175.0)
Autres dépenses	(5.0)		(5.0)
	(2,750.0)	**-**	**(2,750.0)**

Objectifs 2022

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaire et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

Budget 2022 – Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Conseil municipal	73,929.6	75,475.0	85,923.0	75,890.0	77,850.0	71,600.0	72,600.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**73,929.6**	**75,475.0**	**85,923.0**	**75,890.0**	**77,850.0**	**71,600.0**	**72,600.0**

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Conseil municipal	61,676.0	67,192.5	76,201.0	67,245.0	70,350.0	67,600.0	68,600.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**61,676.0**	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,245.0**	**70,350.0**	**67,600.0**	**68,600.0**

Principaux écarts 2022 vs 2021 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2021	**71,600.0**	**-**	**71,600.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	745.0	-	745.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(160.0)	-	(160.0)
Ventes de propriétés	(350.0)	-	(350.0)
Programme Accès Condos	700.0	-	700.0
Développement de projets immobiliers	65.0	-	65.0
Autres revenus	-	-	-
Variation totale	1,000.0	-	1,000.0
Budget 2022	**72,600.0**	**-**	**72,600.0**

Principaux écarts 2022 vs 2021 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2021	**131.9**	**67,600.0**	**-**	**67,600.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	5.0	1,195.0	-	1,195.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	-	390.0	-	390.0
Ventes de propriétés	-	(33.0)	-	(33.0)
Développement de projets immobiliers	3.0	(572.0)	-	(572.0)
Autres dépenses	-	20.0	-	20.0
Variation totale	8.0	1,000.0	-	1,000.0
Budget 2022	**139.9**	**68,600.0**	**-**	**68,600.0**

Budget 2022 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Autres revenus	73,929.6	75,475.0	85,923.0	75,890.0	77,850.0	71,600.0	72,600.0
Total	**73,929.6**	**75,475.0**	**85,923.0**	**75,890.0**	**77,850.0**	**71,600.0**	**72,600.0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Rémunération et cotisations de l'employeur	10,541.0	9,482.0	10,111.0	9,353.3	11,100.0	11,375.0	11,979.0
Transport et communication	69.0	126.0	130.0	126.0	130.0	95.0	111.8
Services professionnels	2,437.0	2,744.0	2,427.0	1,954.1	1,849.0	310.0	2,026.2
Location, entretien et réparation	13,955.0	16,211.0	14,335.0	12,288.3	14,030.0	13,808.0	11,874.0
Biens non durables	5,109.0	5,243.0	5,394.0	4,713.2	5,308.0	5,543.0	5,454.6
Frais de financement	1,314.0	1,302.0	2,135.0	4,442.6	4,495.0	4,485.0	4,278.2
Frais de développements immobiliers [1]	3,906.0	7,316.0	14,021.0	1,314.0	1,281.0	-	109.5
Taxes	11,616.0	12,189.0	14,855.0	19,418.5	17,437.0	17,739.0	18,055.2
Autres objets	12,729.0	12,579.5	12,793.0	13,635.0	14,720.0	14,245.0	14,711.5
Total	**61,676.0**	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,245.0**	**70,350.0**	**67,600.0**	**68,600.0**

[1] Inclut les améliorations locatives remboursées du projet Balmoral.

Budget 2022 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

- Vente d'un terrain du projet Faubourg Québec en 2021
- Portefeuille immobilier résidentiel, fin de 20 hypothèques de l'article 95
- Réduction des revenus de stationnement
- Augmentation des remboursements du programme Accès Condos
- Augmentation des dépenses d'entretien et réparation (reprise des remises en état suite à la pandémie)

Budget 2022 – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars)

	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	3,339.0	3,708.3	3,902.8	4,099.3	4,298.6	4,410.8
Cols blancs	4,031.0	3,588.0	3,414.1	4,151.8	4,139.8	4,393.7
Cols bleus	3,171.0	3,318.7	2,736.6	2,998.3	2,936.3	3,174.3
Total	**10,541.0**	**10,615.0**	**10,053.5**	**11,249.4**	**11,374.7**	**11,978.8**

Budget 2022 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2017	**Budget comparatif 2018**	**Budget comparatif 2019**	**Budget comparatif 2020**	**Budget comparatif 2021**	**Budget 2022**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	25.5	27.0	28.5	31.0	30.0	30.4
Cols blancs	53.5	50.2	51.2	55.7	55.0	59.0
Cols bleus	47.8	48.8	40.7	46.9	46.9	50.5
Total	**126.8**	**126.0**	**120.4**	**133.6**	**131.9**	**139.9**

Période de questions ?

Montréal

Programme triennal d'immobilisations 2022-2024

Liste des acronymes

- Aucun

Enjeux

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier
- Augmentation des coûts de construction
- Certains bâtiments nécessitant des travaux majeurs
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux
- Besoins grandissants de la clientèle dont le vieillissement de la population résidente dans les bâtiments Autonomie +

Réalisations 2021

Volet - Gestion de l'actif

- Programme de maintien d'actifs
  - Investissement de 2,8 M$:
    - ✓ Travaux de consolidation de la structure et des systèmes
    - ✓ Travaux de remise en état de l'enveloppe du bâtiment
    - ✓ Travaux de remise aux normes pour la sécurité du bâtiment
- Programme de mise à niveau des systèmes d'alarme incendie
  - Investissement de 0,9 M$
- Programme de revalorisation d'actifs
  - Investissement de 2,8 M$
    - ✓ 3 projets d'hébergement pour la clientèle à risque d'itinérance (près de 200 unités)

Volet - Commercial

- Investissement de 3,8 M$:
  - ✓ Travaux de construction de l'îlot Balmoral
  - ✓ Travaux de réfection de la membrane à l'Édifice Louis-Charland

PTI 2022-2024 par catégories d'actifs

PTI 2022-2024 :
85,0 M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2022-2024		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Développement	Total
Bâtiments	33,935.0	50,655.0	84,590.0
Ameublement et équipements de bureau	-	410.0	410.0
Total :	**33,935.0**	**51,065.0**	**85,000.0**
pourcentage relatif ==>	**39.9 %**	**60.1 %**	

	Total 2022-2024		
CONSEIL AGGLOMÉRATION	Protection	Développement	Total
Bâtiments	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	-	-	-
Total :	**-**	**-**	**-**
pourcentage relatif ==>	**0.0 %**	**0.0 %**	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2022-2024		
GLOBAL	Protection	Développement	Total
Bâtiments	33,935.0	50,655.0	84,590.0
Ameublement et équipements de bureau	-	410.0	410.0
Total :	**33,935.0**	**51,065.0**	**85,000.0**
pourcentage relatif ==>	**39.9 %**	**60.1 %**	

PTI 2022-2024 par catégories d'actifs (suite)

Des dépenses de 33,9 M$ (40 %) pour la protection et de 51,1 M$ pour le développement (60 %).

- **Volet - Gestion des actifs**
  - Investissement de 33,9 M$ dans le programme de maintien d'actifs
- **Volet - Revalorisation d'actifs**
  - Investissement de 20,4 M$ pour trois projets immobiliers permettant la création de 200 unités d'hébergement stable pour la clientèle itinérante
- **Volet - Développement**
  - Investissement de 30,7 M$ pour l'acquisition de terrains et de bâtiments, le projet Balmoral et l'acquisition de matériel et d'équipements

PTI à la charge des contribuables
(subventions et autres sources de financement)

PTI 2022-2024 : 85,0 M$

- Au net, un montant de 15,0 M$ sera à la charge des contribuables, soit 18 % du PTI planifié
- 18,9 M$ financé par des subventions, soit 22 % du financement total
- 51,1 M$ (60 %) des investissements prévus par la SHDM relèvent du conseil municipal
- 0 M$ (0 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2022-2024		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	85,000.0	-	85,000.0
Source de financement externe			
Transferts (subventions)	(18,905.0)	-	(18,905.0)
Contributions des promoteurs	-	-	-
Autres revenus	(51,065.0)	-	(51,065.0)
	(69,970.0)	-	(69,970.0)
Montant à la charge des contribuables	15,030.0	-	15,030.0

Priorités du PTI 2022-2024

Programmes PTI 2022-2024	**Budget**
• Maintien de l'actif	29,9 M$
• Sécurité et alarme incendie	0,4 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	3,6 M$
Total	33,9 M$

Liste des programmes

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2022-2024
			2017	2018	2019	2020	2021	Total
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	3,900.0	4,200.0	5,200.0	1,580.0	9,300.0	29,935.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie [1]	-	1,600.0	1,100.0	690.0	1,700.0	400.0
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) [1]	-	400.0	800.0	50.0	300.0	3,600.0
Total :			**3,900.0**	**6,200.0**	**7,100.0**	**2,320.0**	**11,300.0**	**33,935.0**

[1] Nouveau programme en vigueur depuis 2018

Priorités du PTI 2022-2024

Projets PTI 2022-2024	Budget
• Projets de revalorisation d'actifs	34,7 M$
• Projet de développement	0,3 M$
• Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,0 M$
• Acquisitions de matériel et d'équipements	0,4 M$
Total (brut)	**65,4 M$**

Liste des projets

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2022-2024 (brut)	Source externe de financement	Projet net
					Total 2022-2024	Total 2022-2024
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	M	34,700.0	25,970.0	8,730.0
SHDM	n/a	Projets de développement	M	250.0	250.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	M	30,000.0	30,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	M	410.0	410.0	-
Total :				**65,360.0**	**56,630.0**	**8,730.0**

Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des programmes en 2022, 2023 et 2024 occasionnera des dépenses annuelles additionnelles au budget de fonctionnement de 1,7 M$.

Impacts sociaux et mesures de mitigation

Impact social 1 : Travaux majeurs

- Relocalisation de locataires durant les travaux
- Sécurisation de l'environnement et installation de cloisons temporaires

Impact social 2 : Travaux de mise aux normes

- Assurer un parcours permanent aux issues / sorties
- Installation d'escaliers temporaires

Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)

- Installation d'écrans et de palissades

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Objectifs :

- Portrait actuel
  - Le parc de la SHDM comporte 22 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1413 logements, soit près de 30 % du nombre de logements du parc immobilier résidentiel.
  - Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les immeubles Autonomie+.
- Mesures à venir
  - Tous les nouveaux bâtiments des projets de revalorisation d'actifs offriront des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectant les normes d'accessibilité universelle.

Période de questions ?

Annexes

Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2022-2024
				2017	2018	2019	2020	2021	Total
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	M	3,900.0	4,200.0	5,200.0	1,580.0	9,300.0	29,935.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie [1]	M	-	1,600.0	1,100.0	690.0	1,700.0	400.0
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) [1]	M	-	400.0	800.0	50.0	300.0	3,600.0
Total :				**3,900.0**	**6,200.0**	**7,100.0**	**2,320.0**	**11,300.0**	**33,935.0**

[1] Nouveau programme en vigueur depuis 2018

Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	PTI 2022-2024 (brut)	Source externe de financement	Projet net
			Total	Total 2022-2024	Total 2022-2024
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	34,700.0	25,970.0	8,730.0
SHDM	n/a	Projets de développement	250.0	250.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,000.0	30,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	410.0	410.0	-
Total :			**65,360.0**	**56,630.0**	**8,730.0**

Montréal

Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PTI 2022-2024 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	Source externe de financement no 3	Intitulé source externe no 3	PTI 2022-2024 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	49,575.0	13,340.0	SCHL	6,300.0	Ville de Montréal	29,935.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	400.0	-	n/a	-	n/a	400.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	3,600.0	-	n/a	-	n/a	3,600.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	34,700.0	5,565.0	SCHL	8,730.0	Ville de Montréal	20,405.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Projets de développement	250.0	-	n/a	-	n/a	250.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,000.0	-	n/a	-	n/a	30,000.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	410.0	-	n/a	-	n/a	410.0	SHDM	-
Total :			**118,935.0**	**18,905.0**		**15,030.0**		**85,000.0**		**0.0**

Écart entre le PTI 2021-2023 et le PTI 2022-2024 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2021-2023 (brut)				PTI 2022-2024 (brut)				Écart Total	Explications
		2021	2022	2023	Total	2022	2023	2024	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif	11,700.0	15,400.0	12,800.0	39,900.0	12,855.0	18,485.0	18,235.0	49,575.0	9,675.0	Financement SCHL et Ville
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	1,700.0	-	-	1,700.0	400.0	-	-	400.0	(1,300.0)	Programme terminée en 2022
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	300.0	1,100.0	2,200.0	3,600.0	700.0	1,000.0	1,900.0	3,600.0	-	n/a
n/a	Projets de revalorisation d'actifs	21,900.0	10,400.0	2,000.0	34,300.0	29,000.0	5,700.0	-	34,700.0	400.0	Projets terminés en 2023
n/a	Projets de développement	4,000.0	-	-	4,000.0	250.0	-	-	250.0	(3,750.0)	Projet terminé
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	10,000.0	10,000.0	10,000.0	30,000.0	10,000.0	10,000.0	10,000.0	30,000.0	-	n/a
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	400.0	100.0	-	500.0	410.0	-	-	410.0	(90.0)	Réduction des projets
Total		**50,000.0**	**37,000.0**	**27,000.0**	**114,000.0**	**53,615.0**	**35,185.0**	**30,135.0**	**118,935.0**	**4,935.0**	
	Source de financement externe	50,000.0	37,000.0	27,000.0	114,000.0	44,540.0	31,330.0	28,035.0	103,905.0	(10,095.0)	
	Total des investissements nets	**-**	**-**	**-**	**-**	**9,075.0**	**3,855.0**	**2,100.0**	**15,030.0**	**15,030.0**	

Montréal

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Monsieur Mario De Fanti, CPA, CGA
Directeur des finances et des technologies de l'information
514 380-2171
mdefanti@shdm.org

Madame Nancy Shoiry
Directrice générale
514 380-2111
nshoiry@shdm.org

www.shdm.org

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1210310010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022, le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-12-13 13:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210310010**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-06

Nancy SINCLAIR
Cheffe de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-3142
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-12-13

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2022 et Programme décennal d'immobilisation 2022-2031

Laurent Chevrot, Directeur général

Date: 17 décembre 2021

Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
A-P	Année-personne
LAPI	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
PMR	Personne à mobilité réduite
PSO	Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030
PTI	Programme triennal d'immobilisations
REMC	Réseau d'étalonnage municipal du Canada
SCSM	Direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
SUM	Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
Ville	Ville de Montréal
VLS	Véhicule en libre-service
VNILSSA	Véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage

MISSION

Afin d’améliorer la qualité de vie et d’appuyer la vitalité économique, l’Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.

L’Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d’expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal et ses partenaires dans l’atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Vision

EN 2030, LA VILLE EST ACCESSIBLE À TOUS

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

L'Agence en bref

3 098 PLACES HORS RUE

P 123
DU : 00/00/1234
AU : 00/00/1234

19 000 PERMIS ÉMIS

304 EMPLOYÉS SUR **3 SITES**

1 452 BORNES

5 828 ANNEAUX POUR VÉLOS

18 200 PLACES SUR RUE

22 930 100 TRANSACTIONS

88 500 APPELS ET **15 800** COURRIELS **RÉPONDUS**

SURVEILLANCE DES **RÉGLEMENTATIONS**

EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS — SECTEUR 00

73 000 REMORQUAGES

870 400 CONSTATS ÉMIS

REVENUS
69,2 M$
RÉPARTITION DU PAIEMENT DU STATIONNEMENT SUR RUE

16 % monnaie

17 % carte de crédit à la borne

67 % via l'application

500 000 + ABONNÉS À L'APPLICATION

Données : 2019-2020

Organigramme 2021

412.8 ANNÉES-PERSONNES

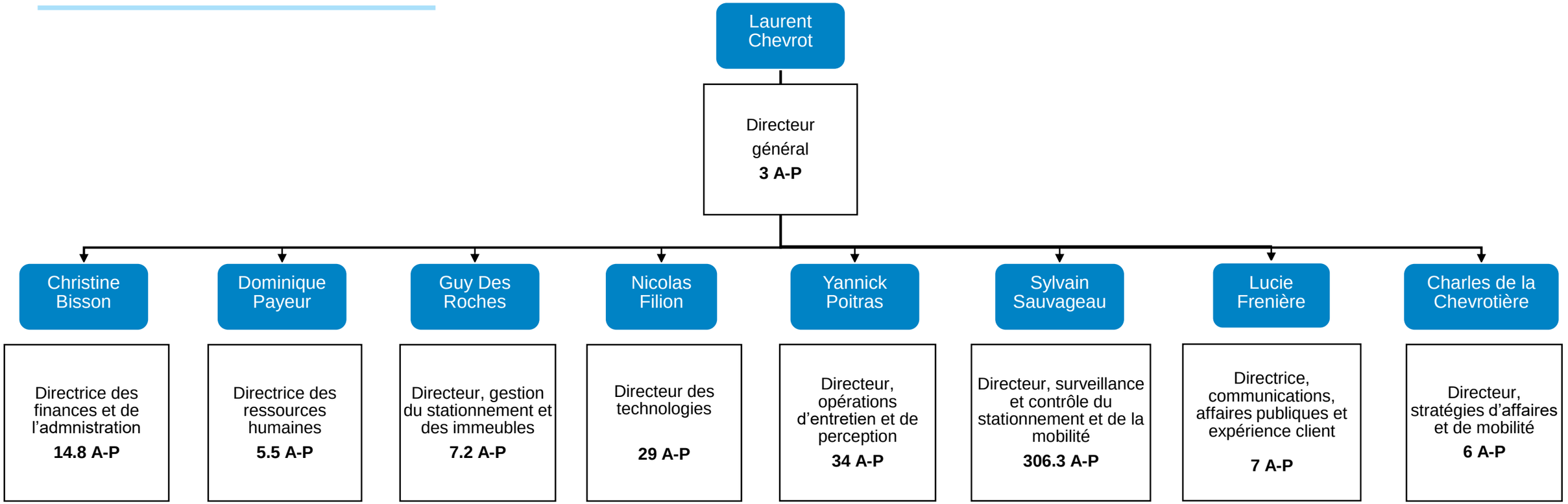

Organigramme 2022

467.1 ANNÉES-PERSONNES

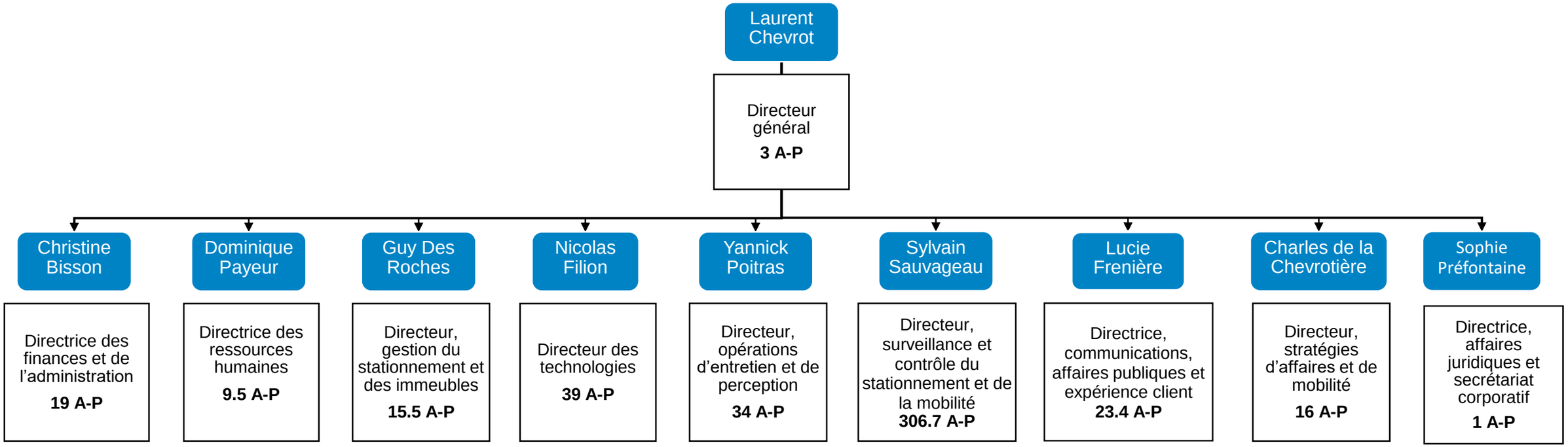

Faits saillants 2021

UNE ANNÉE POUR ÉTABLIR DES BASES SOLIDES

Plan stratégique organisationnel

Un premier plan qui guidera l'Agence au cours des 10 prochaines années

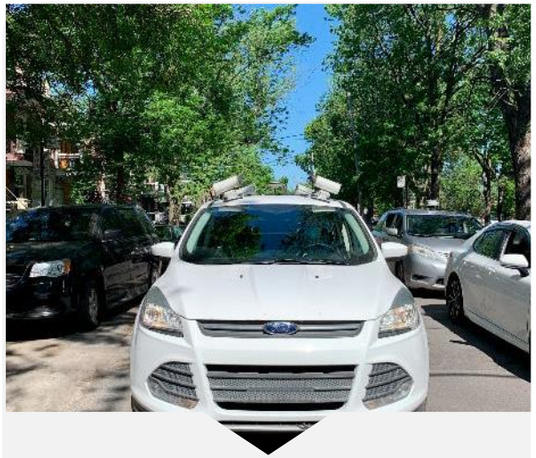

Projet LAPI

Pour mieux connaître l'utilisation des espaces et appuyer la modernisation de notre stratégie de surveillance

Surveillance accrue des places à mobilité réduite

Des places plus disponibles pour les personnes à mobilité réduite: plus de 1000 contraventions et près de 300 remorquages

Premier rapport annuel

Un bilan pour raconter l'histoire de la première année de l'Agence

Plan de la présentation

Objectifs et réalisations 2021	**9 - 16**
Indicateurs REMC	**17**
Indicateurs du service ou de l'organisme	**18**
Bilan en matière de santé et sécurité au travail	**19**
Évolution budgétaire 2021	**20 - 21**
Objectifs 2022	**22 - 28**
Budget 2022	**29 - 37**

- Revenus et dépenses
- Principaux écarts 2022 vs 2021
- Revenus et dépenses par objets
- Explication des écarts
- Dépenses par catégories d'emplois
- Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Revenus sous la gestion de l'Agence	**38 - 40**

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS 2021

Objectifs 2021

OBJECTIFS TRANSITOIRES AVANT L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Objectif 1

Favoriser une transition harmonieuse

Objectif 2

Innover et se positionner en chef de file de la mobilité durable

Objectif 3

Poursuivre la gestion et l'optimisation du stationnement

Objectif 4

Inscrire les actions dans une démarche de développement durable

Objectif 5

Cinq mandats spécifiques

Objectifs et réalisations 2021

FAVORISER UNE TRANSITION HARMONIEUSE

1. Compléter l’intégration du Service application du règlement du stationnement à ses activités

- Début du projet de rapatriement du centre d’appels et de répartition des agents de stationnement
- Mise en œuvre du plan de bonification des effectifs de surveillance
- Déploiement d’une formation en ligne pour les préposés au remorquage

2. Déployer la nouvelle image de marque de l’Agence

- Déploiement de l’image de marque temporaire

3. Élaborer un plan de relocalisation

- Identification des sites et recommandations à la lumière des besoins, nouvelles pratiques et tendances
- Modèle d’organisation du travail hybride applicable à l’Agence élaboré

Objectifs et réalisations 2021

INNOVER ET SE POSITIONNER EN CHEF DE FILE DE LA MOBILITÉ DURABLE

1. Réaliser le premier plan d'affaires de l'Agence

- Plan stratégique organisationnel (2021 – 2030) adopté en juin par le conseil municipal
- Plan d'actions 2022 - 2024 adopté par le conseil de l'Agence en octobre
- Mise en place d'un processus de gestion de portefeuille de projets et arrimage au processus de planification du PAT
- Détermination des valeurs organisationnelles et des comportements associés
- Refonte de la structure organisationnelle et réflexion quant à la rémunération globale

2. Assurer un rôle conseil dans le stationnement et la mobilité

- Mandat d'accompagnement attribué à une firme de génie dans le cadre de la transformation de terrains écoresponsables
- Concept développé selon les critères visant la certification écoresponsable du CRE - Montréal
- Début des plans et devis en vue d'un appel d'offres pour une réalisation des travaux en 2022
- Ajout d'expertise en mobilité par l'intégration de nouveaux employés

Objectifs et réalisations 2021

INNOVER ET SE POSITIONNER EN CHEF DE FILE DE LA MOBILITÉ DURABLE (SUITE)

3. Assurer une veille technologique et élaborer un plan d'action en innovations technologiques

- Identification des prochaines étapes LAPI à la suite du projet de preuve de concept
- Début de l'élaboration de plans directeurs en sécurité informatique, gestion de données personnelles et d'audit des processus technologiques

4. Améliorer la fiabilité du taux d'occupation afin de supporter les réflexions de la Ville dans sa planification et sa réglementation et de le diffuser en données ouvertes dès que possible

- Déploiement complété de 85 capteurs sur rue et en terrain et de l'infrastructure de données nécessaire
- Réalisation d'études de taux d'occupation à l'aide des données de lecteur automatique de plaque d'immatriculation (LAPI)
- Élaboration d'un plan d'actions pour un projet d'opérationnalisation de la production de données par LAPI

Objectifs et réalisations 2021

INSCRIRE LES ACTIONS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Élaborer un plan de travail visant le remplacement progressif de sa flotte de véhicules par des véhicules électriques

- Dix premiers véhicules hybrides ajoutés à la flotte actuelle
- Développement de nouveaux modes de transport alternatifs pour les ADS (Geebee, vélos électriques, véhicules à basse vitesse)
- Démarrage des analyses afin de préciser les besoins en matière de véhicules électriques

2. Planifier l'intégration des bornes de recharges électriques dans ses activités

- Le mandat de gestion des bornes de recharge n'a pas encore été confié à l'Agence

Objectifs et réalisations 2021

POURSUIVRE LA GESTION ET L'OPTIMISATION DU STATIONNEMENT

1. Mettre à niveau la plateforme interne de gestion de stationnement

- Prise en charge de plusieurs modules du système de Gestion Stationnement Montréal (GSM) à travers divers autres projets technologiques qui en assureront l'évolution et démarrage d'un projet pour identifier la stratégie d'évolution des éléments restants
- Arrimage au système d'émission des permis d'occupation du domaine public (ODP) AGIR
- Migration des rapports vers l'infrastructure d'informatique décisionnelle

2. Compléter l'infrastructure d'informatique décisionnelle

- Infrastructure d'entrepôt de données complétée
- Travail préparatoire nécessaire complété pour une plateforme de données de mobilité dans le cadre de « Montréal en commun »

3. Gérer des permis web hors rue et sur rue

- En vertu du mandat obtenu par la Ville, coordination avec les services de concertation des arrondissements et des technologies afin de définir la portée du projet

4. Mettre en œuvre des mesures visant à optimiser l'utilisation des stationnements hors rue existants

- Mise en place d'un comité de travail Ville-Agence pour la définition des rôles et responsabilités, l'identification des scénarios de financement et recommandations
- Planification de la prise en charge par l'Agence de la gestion de terrains additionnels

Objectifs et réalisations 2021

CINQ MANDATS SPÉCIFIQUES

1. Développer des solutions pour améliorer l'expérience et l'offre de stationnement au centre-ville

- Exploration de la possibilité de mise en place d'un programme marchand via l'application mobile

2. Réaliser un projet pilote de lecture automatisée de plaques d'immatriculation

- Projet pilote concluant réalisé en collaboration avec l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

3. Mettre en place la tarification modulaire

- Définition des règles de tarification (tarifs par secteur, modifications réglementaires nécessaires)
- Structuration et adaptation des systèmes d'intelligence d'affaires pour permettre l'analyse des données

4. Dans le cadre d'une stratégie globale, réaliser un plan de délocalisation des ADS visant l'application uniforme des règlements sur le territoire

- Élaboration d'un plan de modernisation de la stratégie de surveillance du stationnement préconisant une délocalisation des opérations de surveillance afin qu'elles soient plus efficientes
- Confirmation des pôles retenus en termes d'aménagement et de capacité d'accueil des ressources humaines et de véhicules

5. Mettre en place un mode de perception en différé pour le stationnement tarifé sur rue pour les VLS et les VNILSSA

- Projet pilote complété avec succès en mars 2021

Indicateurs du REMC

Nombre de constats d'infraction par équivalent temps plein (ETP) chargé de faire respecter la réglementation sur le stationnement

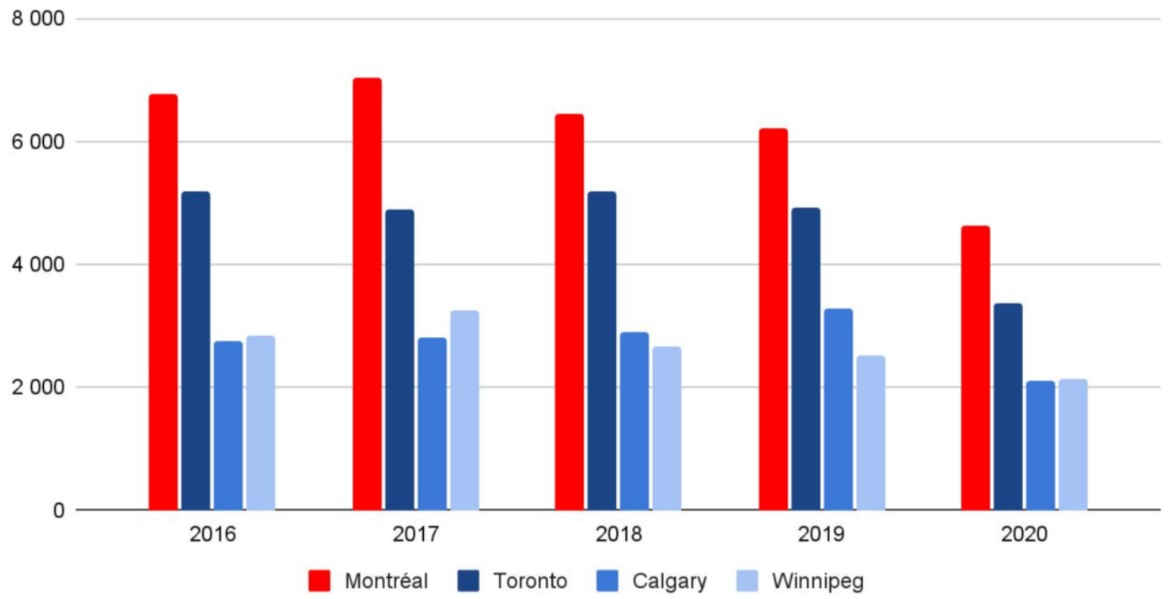

Cet indicateur tient compte de tous les constats d'infraction pour les véhicules stationnés illégalement.

L'indicateur est en baisse par rapport à l'année passée et cette variation s'explique principalement par une diminution significative des constats émis lors des mois de mars et d'avril, attribuable au contexte de la pandémie.

Coût total par espace de stationnement payant appartenant à la municipalité ou exploité par la municipalité

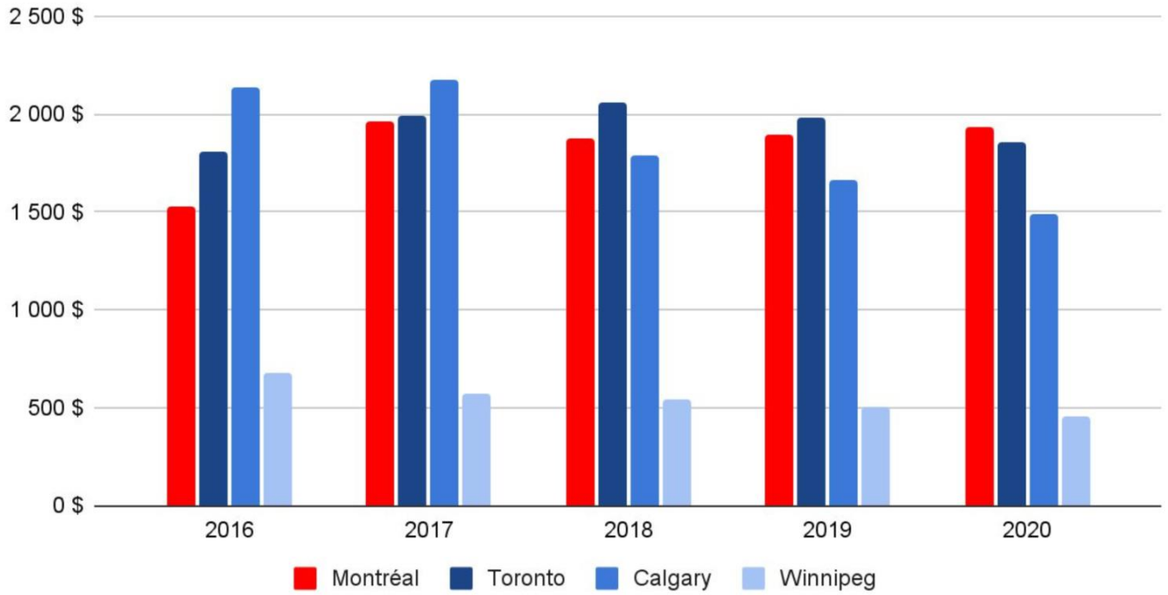

Cet indicateur tient compte principalement des coûts directs, des coûts d'entretien des espaces de stationnement et des coûts de surveillance, excluant les améliorations apportées aux immobilisations ainsi que les intérêts sur la dette à long terme.

En 2020, Montréal a entrepris une modernisation de ses bornes de stationnement, ce qui a augmenté les coûts d'amortissement des équipements qui étaient auparavant complètement amortis.

Liste des indicateurs suivis par l'Agence

Les indicateurs suivants étaient utilisés historiquement pour la gestion du stationnement tarifé et continuent d'être utilisés par l'Agence

- Pourcentage de transactions effectuées via l'application mobile
- Taux d'occupation du stationnement sur rue calculé à l'aide des taux de paiement
- Minutes de stationnement sur rue payées
- Capacité du réseau (nombre de places)
- Taux d'abonnement en terrains (en nombre de permis vendus vs places disponibles)
- Ratio revenus / coûts des espaces de stationnement tarifés
- Nombre de places de stationnement tarifées réservées (Parcoverts, personnes à mobilité réduite, Parcojour)

De nouveaux indicateurs en regard avec la mission de l'Agence seront développés en 2022 à la suite du dépôt du plan stratégique organisationnel cette année

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

AUCUNE ÉCLOSION DE COVID-19 EN MILIEU DE TRAVAIL

21 accidents de travail avec perte de temps en 2021

- 1 accident à la Direction des opérations d'entretien et de perception
- 20 accidents à la Direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
- 33% de ces accidents ont été causés par l'état du sol à l'extérieur (ex : chaussée enneigée ou glacée, nid-de-poule, présence d'obstacles)
- Durée moyenne d'absence de 92 jours
- 43% de ces lésions sont consolidées

Les actions en matière de santé et sécurité au travail ont été orientées sur l'ergonomie et la gestion de la pandémie

- Formation sur la manutention et l'ergonomie adaptée spécifiquement pour notre équipe des opérations de stationnement
- Constante surveillance de l'évolution de la situation et des directives de la santé publique pour être en mesure d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble des employés

Évolution budgétaire 2021 - Revenus

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2021	**52 043,0**
Budget modifié 2021	**52 043,0**
Prévisions 2021	**39 815,4**
Surplus (déficit)	**(12 227,6)**
Explications des principaux écarts	
Diminution des revenus de gestion	(13 929,9)
Convention de service mandats spécifiques	873,5
Provision projets innovants	1 000,0
Baisse des revenus autonomes à cause de la pandémie	(171,2)
	(12 227,6)

Évolution budgétaire 2021 - Dépenses

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2021	**52 043,0**
Budget modifié 2021	**52 043,0**
Prévisions 2021	**38 815,4**
Surplus (déficit)	**13 227,6**
Explications des principaux écarts	
Postes vacants	4 440,7
Délai dans la mise en place du plan de bonification des effectifs de surveillance	2 003,6
Moins d'utilisation des budgets d'opérations déneigement et service assuré par les équipes régulières	1 184,4
Utilisation des budgets de projets moindre que prévu	2 182,8
Frais de transactions moins élevés en lien avec l'achalandage plus faible du stationnement	666,6
Amortissement moins élevé en lien avec la faible utilisation du PTI	496,3
Économies de fournitures durant la pandémie	369,3
Entretien des bornes et des terrains	746,4
Report du déploiement de la nouvelle image de marque	225,0
Honoraires professionnels	567,6
Autres réductions de dépenses	394,9
	13 277,6

OBJECTIFS 2022 - 2024

Les 5 chantiers du plan stratégique organisationnel

- **Les 5 chantiers du PSO annoncent les priorités qui animent le *Plan d'affaires triennal* de l'Agence.**
- **Ils offrent à la Ville de Montréal une vue d'ensemble des actions que l'Agence souhaite entreprendre au cours des 3 prochaines années.**

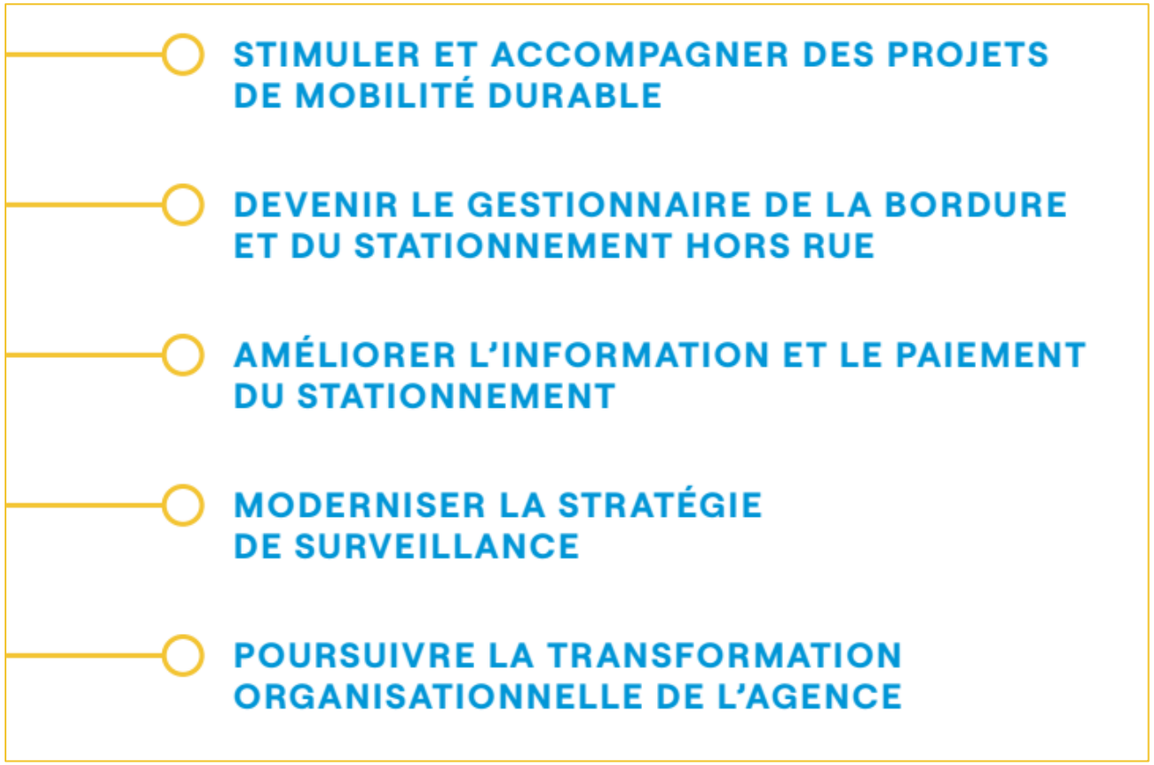

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

OBJECTIFS 2022 - 2024

- Doter l'Agence d'un entrepôt de données et d'un environnement analytique des données de mobilité
- Mesurer le taux d'occupation de façon fiable
- Déposer une stratégie de conversion des terrains de stationnement en pôles de mobilité

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

OBJECTIFS 2022 - 2024

- Réaliser la conversion de manière écoresponsable de trois terrains de stationnement identifiés par la Ville
- Gérer les terrains de stationnements hors rue transférés à l'Agence
- Inventorier et visualiser la bordure
- Réaliser un premier projet pilote de mutualisation des espaces de stationnement

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

OBJECTIFS 2022 - 2024

- Déposer une feuille de route technologique pour l'avenir de l'application mobile et son mode de livraison
- Compléter le projet de modernisation des bornes de paiement par le déploiement de paiements sans contact, EMV et Flash Interac
- Définir les processus pour la prise en charge de la gestion des permis résidentiels
- Réaliser un projet pilote de vente des permis journaliers aux bornes de stationnement dans un arrondissement
- Développer un système de tarification modulaire

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

OBJECTIFS 2022 - 2024

- Implanter un système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) pour la surveillance dans une première zone à être identifiée
- Moderniser la stratégie de surveillance en planifiant la mise en œuvre des recommandations émises au cours de 2021
- Rapatrier le centre d'appels et de répartition des demandes d'intervention en matière de stationnement de la direction SCSM

Poursuivre la transformation organisationnelle de l’Agence

OBJECTIFS 2022 - 2024

- Poursuivre la transformation des pratiques de ressources humaines en adoptant un programme volontaire de diversité et d’inclusion et en se dotant d'une philosophie de gestion
- Élaborer une stratégie de développement durable et d’électrification de la flotte
- Réaménager les locaux et les espaces de bureau de l'Agence afin de tenir compte du mode de travail hybride et de la croissance des effectifs
- Concevoir une architecture technologique d’entreprise
- Déployer l’image de marque de l’Agence
- Développer les indicateurs corporatifs permettant le suivi du PSO
- Intégrer l’expertise en mobilité
- Élaborer le plan d’intégration de nouvelles activités
- Préparer la modernisation des systèmes financiers

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Orientations budgétaires 2022

- Intégration de l’expertise en mobilité
- Réalignement des besoins et matérialisation d’économies de dépenses
- Limiter les ajouts de personnel tout en mitigeant les risques au niveau de la surcharge des équipes
- Budget de consolidation préparé avant de compléter le plan stratégique organisationnel de l’Agence
- Livrer et intégrer les cinq mandats spécifiques aux activités régulières de l’Agence et considération de la capacité organisationnelle dans la réalisation des projets
- Se préparer pour élargir le champ d’activités de l’Agence et saisir les opportunités notamment, la gestion d’un plus grand parc de terrains de stationnement
- Ajout de deux nouveaux pôles du SCSM

Éléments non inclus dans le budget 2022

- Ajout de nouveaux mandats ou de nouvelles responsabilités
- Reprise de terrains autres que les terrains de Verdun
- Projets d’expansion du réseau de bornes
- Toutes activités additionnelles ne faisant pas partie pour l’instant du mandat de l’Agence

Budget 2022

(en 000$)	Budget 2021	Budget 2022	Δ B2022 vs B2021 $	Δ B2022 vs B2021 %
Revenus				
Revenus de gestion	51 042	52 329	1 287	*2,5%*
Convention de service mandats spécifiques			-	
Convention de contribution financière SDÉ		925	925	
Contribution de contribution financière Montréal en Commun		1 310	1 310	
Revenus autonomes	1 001	912	(89)	*-8,9%*
Provision projets innovants			-	
Total revenus	**52 043**	**55 476**	**3 433**	***6,6%***
Dépenses				
Salaires et charges sociales	34 848	36 995	(2 147)	*-6,2%*
Frais de projets	3 550	4 200	(650)	*-18,3%*
Services opérationnels	1 031	770	261	*25,3%*
Entretien et réparations	2 481	2 410	71	*2,9%*
Frais de transactions	2 313	2 400	(87)	*-3,7%*
Télécommunications	446	400	47	*10,4%*
Communications	531	420	111	*20,8%*
Fournitures	1 878	1 830	48	*2,5%*
Honoraires	1 647	1 300	348	*21,1%*
Charges locatives	786	1 600	(814)	*-103,6%*
Amortissement	1 865	2 300	(435)	*-23,3%*
Autres frais	667	850	(184)	*-27,5%*
Total dépenses	**52 043**	**55 476**	**(3 433)**	***-6,6%***
Excédent	**-**	**-**		

Principaux écarts 2022 vs 2021 - Revenus

(en milliers de dollars)

		Total
Comparatif 2021	**-**	**52 043,0**
Augmentation des revenus de gestion		1 286,7
Diversification des sources de financement		2 234,7
Convention de contribution financière SDÉ	925,0	
Contribution de contribution financière Montréal en Commun	1 309,7	
Baisse des revenus autonomes		(88,7)
Variation totale		3 432,7
Budget 2022		**55 475,7**

Principaux écarts 2022 vs 2021 - Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.		Total
Comparatif 2021	**412,8**		**52 043,0**
Rationalisation des dépenses	(7,7)		**(2 318,5)**
Économies estimées liées aux postes vacants			**(3 026,2)**
Augmentations salariales			**731,8**
Finalisation du plan de bonification des effectifs de surveillance			
Mise en place de la structure organisationnelle adaptée à la croissance des activités	8,1	848,4	**1 523,7**
Déploiement prévu de deux nouveaux pôles de service		675,3	
Postes en support à la croissance des activités	16,6		**1 501,5**
Postes en support direct et indirect aux projets	9,3	980,7	**980,7**
Mise en place de l'expertise en mobilité			
Dépenses reliées au financement de Montréal en commun	6,0	1 309,7	**2 665,7**
Dépenses reliées au financement de la SDÉ	6,0	925,0	
Mise en place de l'expertise en mobilité	4,0	431,0	
Transfert d'activités actuellement gérées par la Ville			
Reprise sous gestion de terrains de stationnement	1,0	320,6	**1 374,1**
Transfert des activités de répartition	11,0	1 053,5	
Variation totale	54,3		3 432,7
Budget 2022	**467,1**		**55 475,7**

Budget 2022 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Prévision 2021	Budget 2021	Budget 2022
Revenus de gestion	37 112,2	51 042,1	52 328,8
Convention de services mandats spécifiques	873,5	-	-
Convention de contribution financière SDÉ	-	-	925,0
Contribution de contribution financière Montréal en Commun	-	-	1 309,7
Revenus autonomes	829,7	1 001,0	912,3
Provision projets innovants	1 000,0	-	-
Total	**39 815,4**	**52 043,0**	**55 475,7**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Prévision 2021	Budget 2021	Budget 2022
Salaires et charges sociales	27 219,0	34 847,8	36 994,9
Frais de projets	1 367,2	3 550,0	4 200,3
Services opérationnels	986,8	1 031,0	770,0
Entretien et réparations	1 734,4	2 480,2	2 409,5
Frais de transactions	1 646,8	2 313,4	2 400,1
Télécommunications	356,1	446,4	399,8
Communications	239,9	588,1	420,1
Fournitures	1 508,9	1 878,2	1 830,3
Honoraires professionnels	1 079,7	1 461,0	1 299,8
Charges locatives	715,0	786,2	1 600,3
Amortissement	1 368,7	1 865,0	2 300,3
Autres frais	592,8	795,6	850,3
Total	**38 815,4**	**52 043,0**	**55 475,7**

Budget 2022 – Explications des écarts

Principaux écarts par nature de dépenses

- Revenus – Diversification des sources de financement par le transfert de deux conventions de services
- Salaires et charges sociales + 2,1 M$:
  - Prise en compte du taux estimé de postes vacants (- 3,0 M$)
  - Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence et le volume accru des activités (1,8 M$)
  - Compléter le plan de bonification des effectifs de surveillance (1,5 M$)
  - Augmentations salariales (0,7 M$)
- Dépenses de projets en ligne avec les projets du plan d'affaires triennal (0,7 M$)
- Charges locatives – Décentralisation des pôles de services des opérations de surveillance et adaptation des bureaux administratifs au mode de travail hybride et à la croissance des effectifs (0,8 M$)
- Amortissement – Améliorations locatives et des nouveaux véhicules (0,4 M$)

Dépenses et variations de l’effectif par catégories d’emplois

	(en milliers de dollars)			Années-personnes		
	Budget comparatif 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget comparatif 2020	Budget 2021	Budget 2022
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Employés Agence de mobilité durable	2 477,4	5 254,1	8 851,2	22,3	35,3	69,9
Cadres de gestion	1 695,2	1 811,9	2 490,7	14,4	14,4	19,5
Cols blancs	12 043,2	23 059,5	23 110,8	165,8	312,9	323,7
Professionnels	1 735,3	2 304,7	3 041,6	15,8	19,2	24,0
Cols bleus	2 133,0	2 417,5	2 526,7	31,0	31,0	30,0
Gestion des postes vacants	-	-	(3 026,2)	-	-	-
Total	**20 084,1**	**34 847,7**	**36 994,9**	**249,3**	**412,8**	**467,1**

REVENUS DE STATIONNEMENT TARIFÉS SOUS LA GESTION DE L'AGENCE

Revenus sous la gestion de l’Agence

STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE ET HORS RUE

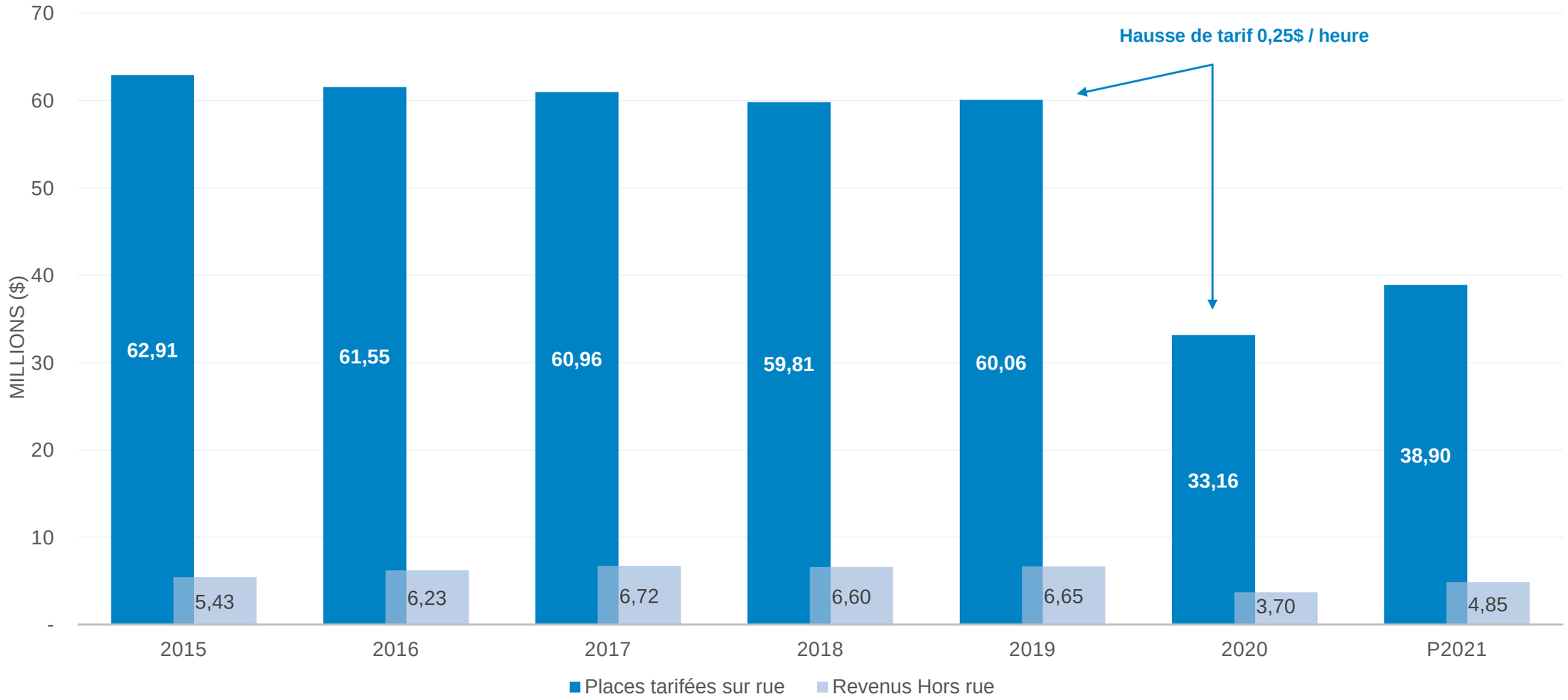

Proportion des revenus sur rue par mode de paiement

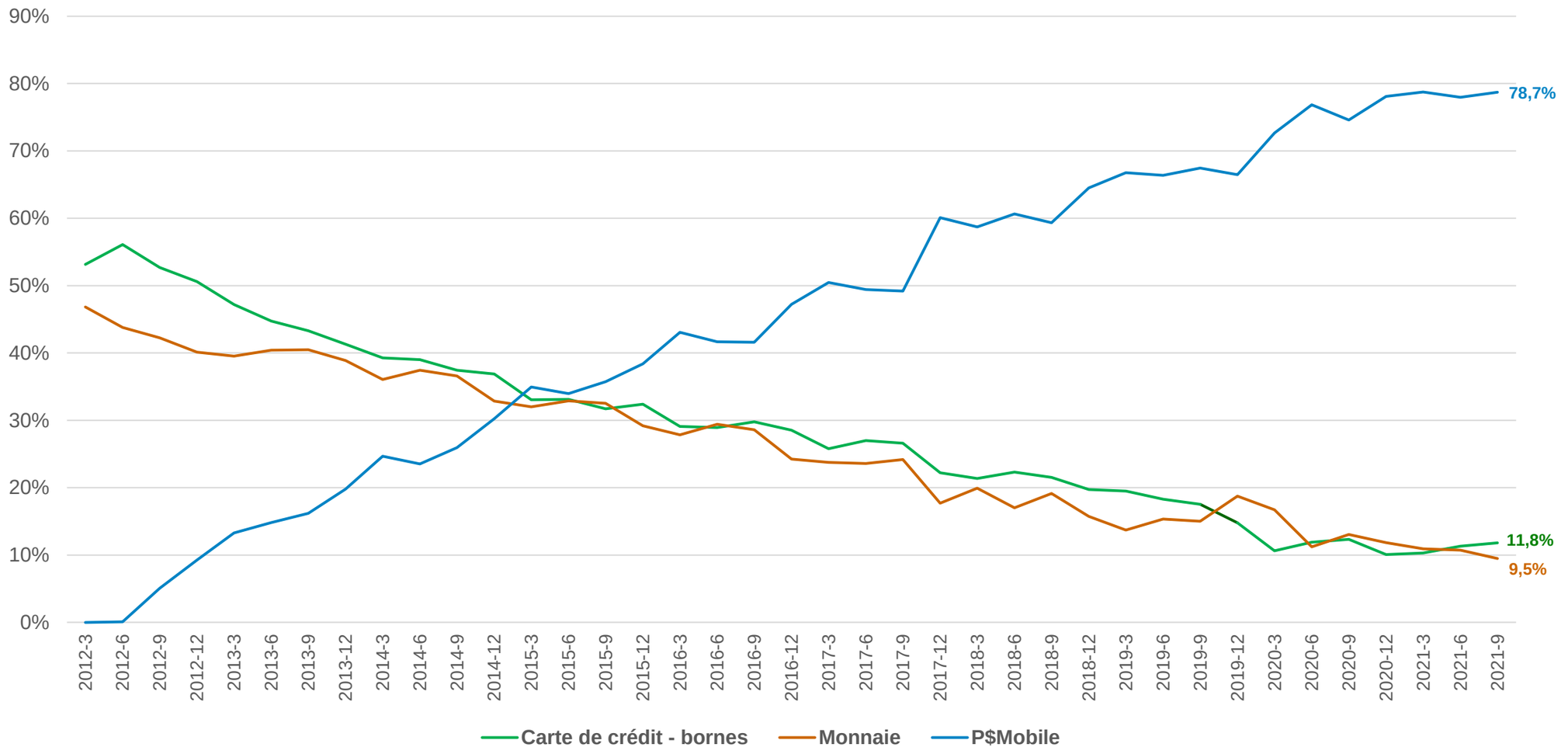

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031

Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
LAPI	Lecture automatisée de plaques d’immatriculation
PMR	Personne à mobilité réduite
SARS	Service de l’application du règlement et du stationnement
SCSM	Direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité

Enjeux

DÉFICIT D'ENTRETIEN, GESTION DE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE ET NOUVELLE MISSION

- Depuis le 1er janvier 2020, les activités de Stationnement de Montréal, de même que celles du SARS qui relevaient du SPVM, ont été transférées à l'Agence en utilisant les infrastructures existantes
- Les infrastructures héritées, tant de Stationnement de Montréal que celles du SARS, accusent un déficit d'entretien important car elles ont souffert de sous-investissement au cours des dernières années dans le contexte d'incertitude qui planait quant à la mise sur pied de l'Agence.
- La mission de l'Agence requiert l'ajout d'expertise pour répondre à cette mission élargie et le besoin d'investissement en capital pour supporter cette croissance.

Réalisations 2021

- Début du rattrapage du déficit d’entretien de la flotte automobile
- Modernisation des équipements informatiques pour l’émission des constats d’infraction en matière de stationnement ou de circulation

PDI 2022 - 2031 par catégories d’actifs

PDI 2022-2030 61,6M$

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2022-2026			Total 2027-2031			Total 2022-2031		
	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Véhicules	8 205	6 790	14 995	5 000	7 500	12 500	13 205	14 290	27 495
Équipements et solutions informatiques	3 671	4 144	7 815	4 000	6 000	10 000	7 671	10 144	17 815
Améliorations locatives	-	4 725	4 725	-	2 500	2 500	-	7 225	7 225
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2 590	-	2 590	2 500	-	2 500	5 090	-	5 090
Ameublement et équipements de bureau	967	493	1 460	1 667	833	2 500	2 633	1 327	3 960
Total :	**15 432**	**16 152**	**31 585**	**13 167**	**16 833**	**30 000**	**28 599**	**32 986**	**61 585**
pourcentage relatif ==>	**48.9 %**	**51.1 %**		**43.9 %**	**56.1 %**		**46.4 %**	**53.6 %**	

Liste des programmes

PRINCIPALEMENT MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DE LA SURVEILLANCE

PROGRAMME	Réalisations antérieures	Budget original	PDI 2022-2031		
	2020	2021	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total 2022-2031
Remplacement d'actifs	222	2 445	16 166	15 000	31 166
Moderniser la stratégie de surveillance		2 010	9 995	6 500	16 495
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	-	405	2 442	2 500	4 942
Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue	1 026	290	1 390	2 500	3 890
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable	-	300	592	1 000	1 592
Améliorer l'information et le paiement du stationnement	-	550	1 000	2 500	3 500
Total :	**1 248**	**6 000**	**31 585**	**30 000**	**61 585**

Priorités du PDI 2022-2031

MODERNISER LA SURVEILLANCE

- Combler le déficit d'entretien de la flotte automobile
- Modernisation de la surveillance par la mise en place de la lecture de plaque automatisée

DÉLOCALISER LES ADS ET POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

- Mettre en place deux nouveaux pôles de service des opérations de surveillance
- Adapter les bureaux administratifs au mode de travail hybride et à la croissance des effectifs

Impact sur le budget de fonctionnement

ENTRETIEN ET SUPPORT

- Le déploiement de solutions technologiques entrainera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, de frais de licences, d'infrastructure informatique et de rehaussement dans les années à venir ainsi que d'entretien des véhicules LAPI

- Les charges d'amortissement augmenteront comparativement à la situation actuelle où les actifs sont largement complètement amortis

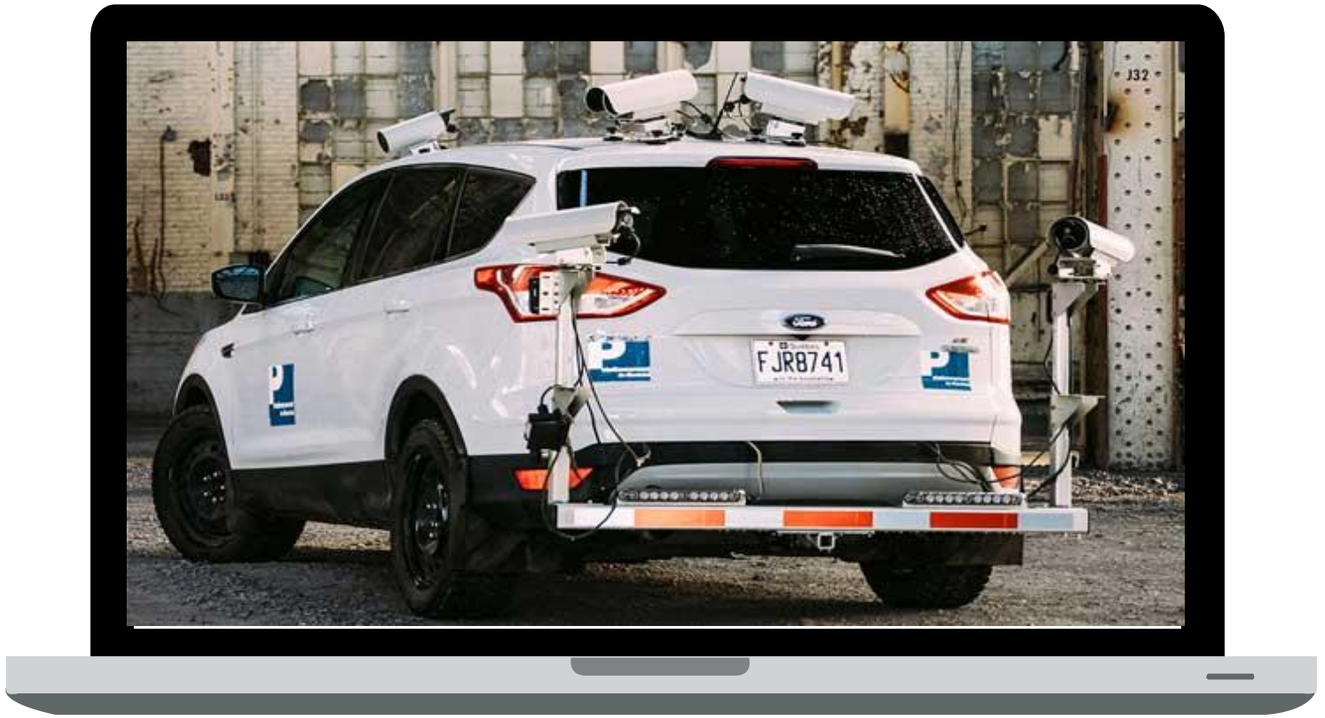

Impact sociaux et mesures de mitigation

Impacts positifs

- La décentralisation des pôles d'opération des ADS améliorera la qualité du service de surveillance en optimisant le temps des ADS aux services des citoyens, visant ainsi une application équitable des règlements sur le territoire
- La modernisation des systèmes et des outils de gestion permettra également d'améliorer la connaissance de la mobilité et de supporter la Ville de Montréal dans l'élaboration de ses stratégies de mobilité
- Des locaux adéquats permettront de poursuivre la transformation organisationnelle par la création d'une culture unique qui repose sur les valeurs de l'Agence
- Ces investissements permettront de doter l'Agence d'outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d'améliorer la mobilité des montréalaises et des montréalais

Impacts nécessitant des mitigations

- Acceptabilité sociale des mesures de surveillance
  - Échanges avec les différentes parties prenantes pour saisir les enjeux détaillés
  - Communication aux citoyens, notamment pour les véhicules équipés de caméras

Accessibilité universelle: mesures mises en œuvre

SURVEILLANCE ACCRUE

- L’Agence a renforcé la surveillance des zones débarcadères et des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite

- Les activités de surveillance ont été intensifiées sur ces places de stationnement afin de s’assurer que les zones débarcadères demeurent disponibles en tout temps pour l’embarquement et l’arrivée des citoyens et citoyennes à mobilité réduite

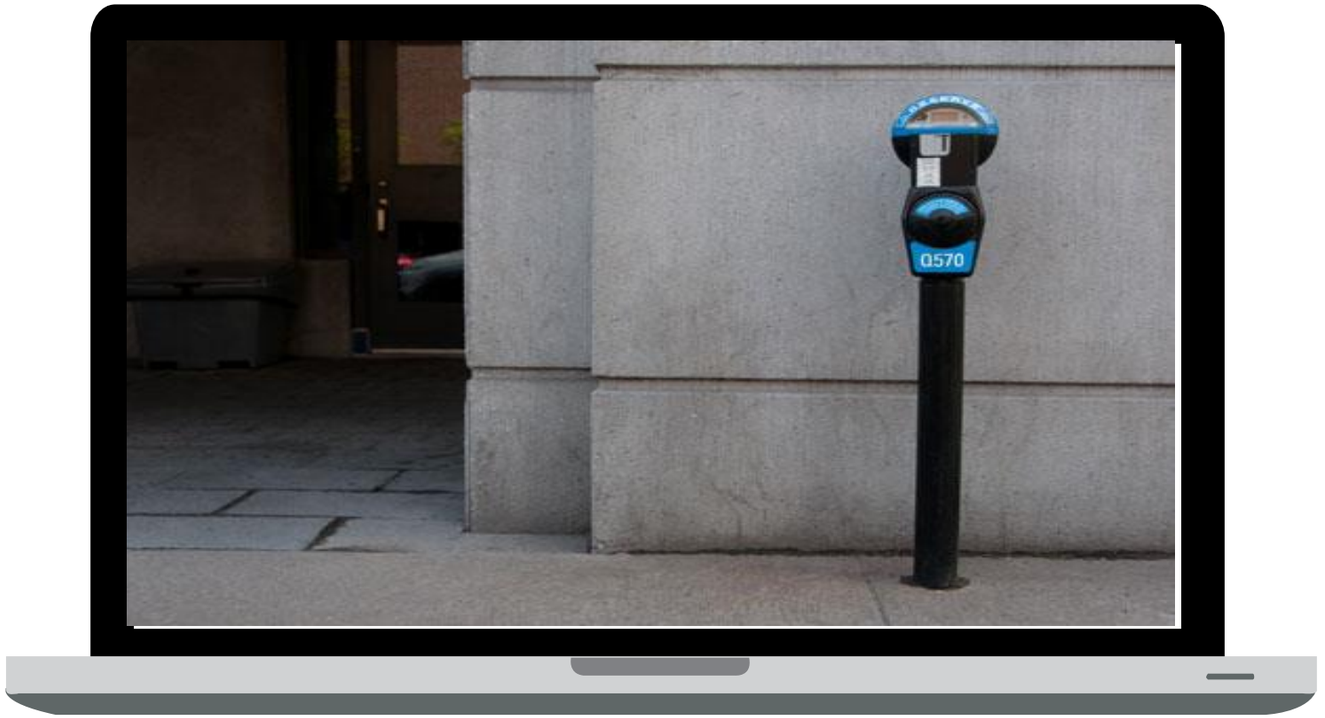

Écart entre le PDI 2021-2030 et le PDI 2022-2031

PDI CONSTANT À 62 M$

CATÉGORIES D'ACTIFS	PDI 2021-2030 (brut)								PDI 2022-2031 (brut)								Écart Total	Explications
	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 - 2025	Total 2026 - 2030	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022 - 2026	Total 2027-2031	Total		
Véhicules	3 147	2 957	2 957	2 957	2 957	14 975	14 350	29 325	2 720	4 490	2 785	2 500	2 500	14 995	12 500	27 495	(1 830)	
Équipements informatiques	1 616	1 770	1 770	1 770	1 770	8 697	8 697	17 394	1 090	1 400	1 325	2 000	2 000	7 815	10 000	17 815	421	
Amélioration locative	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525	2 200	-	500	500	4 725	2 500	7 225	7 225	Décentralisation des ADS et croissance des effectifs
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	303	875	885	885	885	3 833	3 833	7 666	530	530	530	500	500	2 590	2 500	5 090	(2 576)	
Ameublement et équipements de bureau	935	725	625	625	625	3 535	3 535	7 070	160	150	150	500	500	1 460	2 500	3 960	(3 110)	
Total	**6 001**	**6 327**	**6 237**	**6 237**	**6 237**	**31 040**	**30 415**	**61 455**	**6 025**	**8 770**	**4 790**	**6 000**	**6 000**	**31 585**	**30 000**	**61 585**	**130**	

Personne-ressource

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Christine Bisson, CPA, CA

Directrice des finances et de l’administration

cbisson@agencemobilitedurable.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 246,9 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 15:51

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843017**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

Au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1345 - 14 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM19 1377 - 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 - 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 - 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 - 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 - 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 - 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 0188 - 24 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2022, un montant de 246,9 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe CHENARD
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-4146
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 514 451-1839
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 243-5262
Approuvé le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-20

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 246,9 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1213843017

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2022)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2022).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 19:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843015**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2022)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal*).
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville, et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1346 - 14 décembre 2020 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)
CM19 1378 - 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)
CM18 1517 - 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 - 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)
CM16 1321 - 14 décembre 2016 – Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2022.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de **2,6 %** en 2022. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à **8 867 148 $** pour l'exercice financier de 2022.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de **8 867 148 $.**

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2022)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1213843015 - Contribution centre-ville 2022.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2022)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2022, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	$	%
Baie-D'Urfé	267 511	*3,017*
Beaconsfield	476 798	*5,377*
Côte-Saint-Luc	575 383	*6,489*
Dollard-Des Ormeaux	857 395	*9,669*
Dorval	1 448 909	*16,340*
Hampstead	224 810	*2,535*
L'Île-Dorval	1 568	*0,018*
Kirkland	636 139	*7,174*
Mont-Royal	1 151 332	*12,984*
Montréal-Est	329 434	*3,715*
Montréal-Ouest	120 197	*1,356*
Pointe-Claire	1 329 231	*14,991*
Senneville	65 968	*0,744*
Sainte-Anne-de-Bellevue	155 298	*1,751*
Westmount	1 227 175	*13,840*
Total	**8 867 148**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2022, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD1213843015

Point 30.08

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843026

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2022 à la CMM

Il est recommandé :
1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2022 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	31 059 500
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 130 600

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 17:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1213843026

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2022 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2022 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1216 - 9 décembre 2020 – Contributions financières 2021 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM19 1256 - 11 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 1415 - 28 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 0124 - 24 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM16 1319 - 14 décembre 2016 – Contributions financières 2017 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2022 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	9 130 600
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	6 899 000
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 192 800
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	5 821 100
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	910 400
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	236 200
Total - CMM **Grand total**	31 059 500 **40 190 100**

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-5867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-10

Dominique MARTHET
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-20

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1217856001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 15:48

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217856001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption du PL49 oblige les municipalités à se doter d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le projet de Loi 49, adopté le 4 novembre 2021, modifie la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), en y ajoutant les articles 278.1 et 278.2 relatif au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection. Ces articles prévoient l'obligation pour une municipalité de prévoir un tel fonds, lequel est constitué des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. À cet effet, après consultation du président d'élection, le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection. Dans le cas où le fonds est utilisé pour financer une élection partielle, le conseil doit pourvoir au remboursement des sommes utilisées d'ici la tenue de la prochaine élection générale. Le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux (art. 26 PL 49), excluant l'élection générale de 2021 (art. 141.1 PL 49). Cette disposition entre en vigueur le 1er janvier 2022 (art. 146 PL 49).

JUSTIFICATION

L'adoption de la résolution par le conseil municipal est requise pour se conformer à la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant devra être alloué annuellement d'ici la tenue des prochaines élections générales en 2025. Le montant total de 16,4 M$ (arrondi à la dizaine de millier près) est basé sur le coût de l'élection tenue en 2017, soit 14 M$, indexé jusqu'en 2025 selon un taux d'inflation annuel de 2 %. Un quart de ce montant sera budgété annuellement.

MONTRÉAL 2030

Cette résolution n'a aucun impact sur la mise en oeuvre du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au moyen d'affectations annuelles, un financement total de 16,4 M$ sera requis avant la tenue de prochaines élections municipales générales en 2025.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact de la résolution est lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour l'adoption de la résolution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le fonds sera alimenté par des versements annuels faits en 2022, 2023, 2024 et 2025, pour atteindre le montant projeté avant la tenue de l'élection municipale générale de novembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe CHENARD
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-20

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 514 872-4146
Télécop. :

Tél : 514 451-1839
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-20

RÉSOLUTION CRÉANT LE FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Vu les articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM),

À l'assemblée du 21 décembre 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La création d'un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

2. Le Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection est constitué :

1° des sommes que le conseil de la Ville de Montréal affecte annuellement et qu'il prend sur le fonds général;

2° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve;

3. Le montant total projeté de la réserve est de 16,688 millions de dollars;

4. Le fonds sera alimenté par des versements annuels faits en 2022, 2023, 2024 et 2025, pour atteindre le montant projeté avant la tenue de l'élection municipale générale de 2025;

5. Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2022.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 12:42

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843008**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022)

CONTENU

CONTEXTE

Ce règlement est adopté dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxes à la suite de la création de la Ville et de la réorganisation municipale de 2006 faisant suite aux scrutins référendaires tenus le 20 juin 2004. Ce règlement a pour but de préciser la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2022 qu'il ne l'était en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1365 - 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021), 20-042
CM19 1394 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020), 19-054
CM18 1535 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2019), 18-067
CM18 0131 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2018), 18-005
CM16 1326 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2017), 16-068
Ce règlement a été adopté pour la première fois en 2002 et a été adopté par la suite pour chacun des exercices financiers subséquents.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à donner les précisions requises par l'article 150.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), concernant la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022) s'applique à l'exercice financier de 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1213843008 - Fardeau fiscal 2022.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-17

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF AU FARDEAU FISCAL (EXERCICE FINANCIER DE 2022)

Vu l'article 150.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la Loi concernant la Ville de Montréal (P.L. 200 – insérer ici la référence);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« fardeau fiscal » : le fardeau fiscal constitué des revenus prévus à l'article 150.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 109 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Dans un secteur où le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeubles pour l'exercice financier de 2022 est plus élevé que celui supporté pour l'exercice financier de 2021 par ces unités d'évaluation, cette augmentation découle de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs, mais elle n'en découle pas eu égard :

1° à la tenue à jour du rôle, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

2° au dépôt du rôle en vigueur le 1er janvier 2020;

3° au financement nécessaire d'une partie des dépenses relative à la dette contractée depuis le 1er janvier 2002, aux frais prélevés pour faire face à de nouveaux besoins et aux frais permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Ville.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2022.

GDD 1213843008

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 12:43

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843009**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville de Montréal comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0198 - 23 février 2021 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043-1
CM20 1366 - 15 décembre 2020 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043
CM20 0682 - 30 juin 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 - 26 mai 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 - 22 octobre 2019 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066
CM16 1177 - 24 octobre 2016 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2022. Il s'agit des taux de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, la taxe relative aux dettes des anciennes villes (soient les municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement), des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la

contribution à l'ARTM, de la tarification de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants imposant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux dans les autres secteurs que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun ». Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts, dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Une nouvelle taxe est ajoutée à partir de l'exercice financier 2022 : la taxe relative aux dettes des anciennes villes. Lors des fusions, les éléments de passif des anciennes municipalités devaient être financés exclusivement par les contribuables de ces territoires. La Ville de Montréal avait alors fait le choix de financer ces sommes via le taux de la taxe foncière générale appliqué à chaque secteur. La nouvelle taxe permettra de financer distinctement ces montants.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels

Pour l'exercice financier 2022, la Ville de Montréal utilise le pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 900 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil.

L'implantation des taux différenciés selon la valeur foncière est la première étape d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel. Ensuite, suivront quatre années pendant lesquelles les charges fiscales non résidentielles croîtront moins rapidement que les charges fiscales résidentielles. Ceci permettra de réduire graduellement l'écart entre la proportion du fardeau fiscal supporté par les immeubles non résidentiels par rapport à celle supportée par les immeubles résidentiels. Cette stratégie a été prolongée jusqu'en 2024 suite à un gel des charges fiscales pour l'ensemble des immeubles en 2021.

Ainsi, pour les exercices 2020 à 2024, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de la période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM ainsi qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes, selon les mêmes paramètres.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM19 1138 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2022 doivent être adoptées par règlement conformément aux lois

applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).
Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4 G$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT AG - 1213843009 - Règlement sur les taxes 2022.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-17

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER DE 2022)

Vu les articles 149 à 151.6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et la sous-section 11 de la section II du chapitre III de l'annexe C de cette Charte;

Vu la sous-section 28 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu l'article 93 de la Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

Vu la Loi concernant la Ville de Montréal (P.L. 200 - insérer ici la référence);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de cette Charte.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2022 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXES FONCIÈRES

SECTION I
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe foncière générale à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1º celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 2,2705 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 2,9520 %;

2º celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5712 %;

3º celle des terrains vagues desservis : 1,1424 %;

4º celle qui est résiduelle : 0,5712 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 5,2.

SECTION II
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux de 0,5712 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION III
TAXE RELATIVE AUX DETTES DES MUNICIPALITÉS AYANT CESSÉ D'EXISTER LORS DU REGROUPEMENT

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants, une taxe relative au financement des dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0219 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0284 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0080 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0160 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0080 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0050 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0065 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0017 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0034 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0017 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0137 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0178 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0045 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0090 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0045 %;

4° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0851 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,1107 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0281 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0562 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0281 %;

5° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0471 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0612 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0167 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0334 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0167 %;

6° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0245 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0319 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0076 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0152 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0076 %;

7° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0118 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0153 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0041 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0082 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0041 %;

8° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0252 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0328 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0085 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0170 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0085 %;

9° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0169 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0220 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0054 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0108 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0054 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0213%;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0032%.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0090 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0117 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0023 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 0,0046 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,0023 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

CHAPITRE III
TAXE DE L'EAU ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EAU

8. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau au taux de 0,0975 % pour les catégories d'immeubles suivantes : celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle. Pour la catégorie des immeubles non résidentiels, il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau au taux fixé ci-après selon les secteurs suivants :

1° « Ville d'Anjou » : 0,3079 %;

2° « Ville de Lachine » : 0,2855 %;

3° « Ville de LaSalle » : 0,2705 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » : 0,2754 %;

5° « Ville de Montréal » : 0,3323 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » : 0,1488 %;

7° « Ville d'Outremont » : 0,3342 %;

8° « Ville de Pierrefonds » : 0,3041 %;

9° « Ville de Roxboro » : 0,2862 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » : 0,2492 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » : 0,2803 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » : 0,2813 %;

13° « Ville de Verdun » : 0,3104 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

9. Lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) et que le volume d'eau consommée excède 100 000 m^3, le prix de l'eau est de 0,58 $ le mètre cube excédentaire.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

10. Il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau dans les secteurs mentionnés ci-après et, à cette fin, les dispositions réglementaires des anciennes villes qui constituent ces secteurs sont reconduites comme suit :

1° « Ville de LaSalle » :

a) les paragraphes 1.4 et 1.5 de l'article 1 du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau et remplaçant le règlement 2202 (numéro 2218, modifié);

b) les paragraphes 9.1 et 9.3 à 9.5 de ce règlement, avec les modifications suivantes :

i) le paragraphe 9.1.1 est modifié par l'insertion, après les mots, « selon la quantité d'eau enregistrée au compteur » par les mots « d'un immeuble non résidentiel »;

ii) le paragraphe 9.3 est modifié par le retrait des mots « dans les cas prévus aux articles 7.2 et 7.3 »;

2° « Ville de L'Île-Bizard » : les sous-paragraphes c), e), f), g) et h) du paragraphe 5.1 de l'article 5 du Règlement décrétant le taux des taxes pour l'exercice financier 2001, entre autres le taux des taxes foncières sur les immeubles imposables, de la taxe de l'eau, de la surtaxe sur les terrains vagues et de la taxe sur les immeubles non résidentiels (numéro 452);

3° « Ville de Pierrefonds » : les articles 1 à 3 du Règlement pourvoyant l'imposition d'une taxe d'eau pour l'année 2001 (numéro 1312);

4° « Ville de Roxboro » :

a) l'article 4 du Règlement contrôlant l'usage de l'eau et fixant la taxe d'eau (numéro 175, modifié) eu égard à la taxe annuelle minimale uniquement;

b) l'article 11 de ce règlement en y remplaçant, partout où ils se trouvent, les mots « neuf cents dollars (900 $) » et les mots « cinq cent quarante dollars (540 $) » par les mots « trois cent soixante dollars (360 $) »;

5° « Ville de Sainte-Geneviève » : l'article 10 du Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs applicables pour l'année financière 2001 (465), à l'exception du cinquième alinéa;

6° « Ville de Saint-Laurent » : l'article 1, quant à la définition des mots « consommateur » et « établissement », et l'article 5 du Règlement concernant la distribution et le prix de l'eau dans Ville de Saint-Laurent (numéro 944, modifié);

7° « Ville de Saint-Léonard » :

a) l'article 1 du Règlement concernant la compensation pour la fourniture de l'eau et l'administration du service d'aqueduc (numéro 2061) quant aux définitions des mots « unité d'habitation », « unité d'occupation commerciale », « unité d'occupation industrielle » et « usager »;

b) l'article 10 de ce règlement;

c) les paragraphes 12.1, 12.1.1 de l'article 12 de ce règlement;

d) le paragraphe 12.1.2 de ce règlement en y remplaçant les mots « 1er juillet au 30 juin » par les mots « 1er janvier au 31 décembre »;

e) les paragraphes 12.2, 12.4 et 12.5 de l'article 12 de ce règlement;

8° « Ville de Verdun » : l'article 1, quant aux définitions des mots « unité d'habitation » et « unité d'occupation », le premier alinéa de l'article 7 et l'annexe A du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau sur le territoire de la Ville de Verdun (numéro 1120-1, modifié).

À l'égard du secteur « Ville d'Anjou », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, payable par le propriétaire de l'immeuble, de 0,1869775 $ le m^3 d'eau lorsque l'immeuble n'est pas entièrement résidentiel. Un crédit de 227 m^3 d'eau consommée est alloué pour tout logement ou chambre.

À l'égard du secteur « Ville de Lachine », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau comme suit :

1° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Lachine,

conformément aux articles 1, 2, 4 et 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Lachine (T-2688);

2° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Saint-Pierre, conformément à l'article 2 et à l'article 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (T-2689). Aux fins du calcul du montant établi conformément au paragraphe a) de l'article 2, un crédit de 225 m^3 d'eau consommée est alloué pour toute unité d'habitation.

À l'égard du secteur « Ville de Montréal », lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1), il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, établie à 0,22 $ du m^3 pour la consommation qui excède 100 000 m^3.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

À l'égard du secteur « Ville de Montréal-Nord », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, payable par le propriétaire, à l'égard de la catégorie des immeubles non résidentiels, de la manière et aux taux indiqués ci-après :

1° pour les immeubles non munis d'un compteur, un taux de 0,17116 $ par 100,00 $ d'évaluation, appliqué sur la valeur imposable de la partie non résidentielle des immeubles visés, telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière;

2° pour les immeubles munis de compteurs, le plus élevé des montants suivants :

a) le montant établi conformément au paragraphe 1°;

b) le montant établi par application d'un taux de 0,165 $ par mètre cube d'eau consommée. Un crédit de 225 m^3 d'eau consommée est alloué pour tout logement.

Malgré ce qui précède, aucune taxe de l'eau prévue aux dispositions réglementaires des anciennes villes reconduites aux alinéas précédents n'est imposée ni prélevée à l'égard des immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel.

11. Les taxes de l'eau et autres compensations pour l'eau prévues aux articles 8 à 10 sont imposées aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE IV
TAXES SPÉCIALES

SECTION I
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

12. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

SECTION II
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

13. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE V
COMPENSATION SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS

14. Le propriétaire d'un immeuble visé aux paragraphes 4, 5, 10, 11 ou 19 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5000 % appliquée sur la valeur foncière de cet immeuble.

15. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5800 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

16. Malgré l'article 14, la Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,9653 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE VI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

17. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

18. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 17, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2022, à compter du 1er janvier 2022.

19. Un intérêt au taux de 2,08 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 17 et 18, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

20. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative aux dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 1er mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1er mars;

b) soit en deux versements égaux le 1er mars et le 1er juin.

21. Le mode de paiement des taxes et tarifs prévus aux articles 9 et 10 est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

22. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme

suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

23. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

24. Les dispositions réglementaires d'une municipalité mentionnée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), qui sont relatives au mode de paiement, aux dates d'exigibilité ou à d'autres normes de perception d'une taxe, d'un tarif ou d'une compensation pour l'eau, sont remplacées par celles du présent règlement.

Les articles 5 à 7, 11 et 13 du Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) de l'ancienne Ville de Montréal s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville.

GDD 1213843009

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 12:44

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montréal* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1367 - 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021), 20-044
CM19 1396 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004
CM16 1325 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017), 16-067

DESCRIPTION

La taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles non résidentiels comportant des parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans le centre-ville. Les taux varient selon trois secteurs distincts du centre-ville :

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement).

Les taux applicables aux différents secteurs et parcs de stationnement sont les suivants :

Taux de la taxe sur les parcs de stationnements, 2022

Secteurs	Intérieurs $/m^2$	Extérieurs $/m^2$
Secteur A	12,10	48,65
Secteur B	6,05	36,50
Secteur C	6,05	18,25

Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville et l'article 46 de l'annexe C de la charte de la ville lui permet d'imposer une taxe sur une partie seulement de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 22 M$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Annexe A Plan du secteur C.pdf

AML -1213843010 - Taxe parcs de stationnement 2022 - 20211217.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocat
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-17

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER DE 2022)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et l'article 46 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue de Condé avec la rue St-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue St-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve St-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve St-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdyke; de là suivant les rives des bassins Bickerdyke et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue de Condé jusqu'au point de rencontre avec la Rue St-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même

propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2022 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

7. La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble

appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, une taxe foncière sur les parcs de stationnement aux taux fixés ci-après :

1° « secteur A » :

a) parc de stationnement intérieur : 12,10 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 48,65 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° « secteur B » :

a) parc de stationnement intérieur : 6,05 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 36,50 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

3° « secteur C » :

a) parc de stationnement intérieur : 6,05 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 18,25 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe,

inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Une demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe peut être formulée par écrit au Service des finances de la Ville.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est

expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

GDD 1213843010

CANAL LACHINE
CANAL LACHINE
CANAL LACHINE
Canal Lachine
canal lachine
canal lachine
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN BIKERDIKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE BRENNAN
RUE BRENNAN
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE RIVERSIDE
RUE RIVERSIDE
RUE RIVERSIDE
RUE SHAW
RUE SHAW
RUE SHAW

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1213843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 15:41

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843011**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* , RLRQ, c. D-15.1 (ci-après la « Loi ») permet à toute municipalité de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire. Le calcul du droit de mutation résulte de l'application d'un taux sur une base d'imposition, soit le plus élevé des montants suivants :

§ le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble (prix d'achat);
§ le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble (inscrite à l'acte de transfert);
§ le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment du transfert (valeur uniformisée afin de tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble).

L'article 2 de la Loi précise les taux à utiliser en fonction des tranches de la base d'imposition, comme suit :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 52 800 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 52 800 $ et 264 000 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 264 000 $.

Le 19 juin 2021, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un avis concernant le taux d'indexation à utiliser sur les tranches de la base d'imposition, en vertu de l'article 2.1 de la Loi. Ce taux d'indexation est de 0,8352 %, faisant en sorte que les droits de mutation pour l'exercice financier de 2022 seront calculés en fonction des paramètres suivants :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 53 200 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 53 200 $ et 266 200 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 266 200 $.

La Loi permet aussi aux villes d'utiliser des taux plus élevés pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 $, en autant que ces dernières adoptent un règlement à cet effet. La Ville de Montréal se prévaut de ce droit et utilise un tel règlement depuis 2011, le *Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base*

d'imposition excède 500 000 $ (Règlement 10-007), modifié à cinq reprises depuis (voir les décisions antérieures).

Par souci de cohérence, le présent sommaire décisionnel vise à modifier le Règlement 10-007 afin que la Ville puisse, elle aussi, utiliser ce facteur d'indexation pour les tranches dont la base d'imposition excède 500 000 $. Par ailleurs, la Ville apporte deux autres modifications à son règlement : elle modifie le taux applicable à la tranche de la base d'imposition qui excède 2 M$ et elle introduit une nouvelle tranche de la base d'imposition pour les valeurs qui excèdent 3 M$ et pour laquelle un taux distinct sera appliqué.

En résumé, une fois le règlement adopté, les taux seront appliqués aux tranches suivantes en 2022 :

§ 2 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 532 300 $ sans excéder 1 064 600 $;

§ 2,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 1 064 600 $ sans excéder 2 059 000 $;

§ 3,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 2 059 000 $ sans excéder 3 000 000 $;

§ 4 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 3 000 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1368 - 14 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-5
CM19 1397 - 17 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-4
CM18 1538 - 17 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-3
CM18 0132 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-2
CM11 1058 - 19 décembre 2011 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-1
CM10 0044 - 26 janvier 2010 – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007

DESCRIPTION

L'indexation annuelle des tranches de la base d'imposition est en place depuis l'exercice financier de 2018. Le gouvernement doit émettre un avis publié dans la Gazette officielle du Québec. Pour l'exercice de 2022, le taux d'augmentation permettant d'établir les nouvelles tranches de la base d'imposition est de 0,8352 % (*cf.* Gazette officielle du Québec du 19 juin 2021 – n^{o} 25).
Le tableau suivant compare les tranches de la base d'imposition entre 2021 et 2022, conformément au facteur d'indexation, tant pour les seuils qui sont concernés par la Loi que pour ceux prévus au Règlement 10-007. Le tableau intègre également la nouvelle tranche de la base d'imposition lorsque celle-ci excède 3 M$.

Base d'imposition 2021		Base d'imposition 2022	
Tranches	**Taux**	**Tranches**	**Taux**
Qui n'excède pas 52 800 $	0,5 %	Qui n'excède pas 53 200 $	0,5 %
Qui excède 52 800 $ sans excéder 264 000 $	1,0 %	Qui excède 53 200 $ sans excéder 266 200 $	1,0 %
Qui excède 264 000 $ sans excéder 527 900 $	1,5 %	Qui excède 266 200 $ sans excéder 532 300 $	1,5 %
Qui excède 527 900 $ sans excéder 1 055 800 $	2,0 %	Qui excède 532 300 $ sans excéder 1 064 600 $	2,0 %
Qui excède 1 055 800 $ sans excéder 2 041 900 $	2,5 %	Qui excède 1 064 600 $ sans excéder 2 059 000 $	2,5 %
Qui excède 2 041 900 $	3,0 %	Qui excède 2 059 000 $ sans excéder 3 000 000 $	3,5 %
		Qui excède 3 000 000 $	4,0 %

Modifications apportées en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*

Modifications apportées par le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er février 2022.

JUSTIFICATION

En indexant elle aussi ses propres tranches de la base d'imposition selon les paramètres fixés par le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal ajuste le Règlement 10-007 pour le rendre cohérent avec la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* . De plus, la Ville apporte une modification à son taux pour la tranche de la base d'imposition comprise entre 2 M$ et 3 M$, et introduit une nouvelle tranche d'imposition pour les valeurs qui excèdent 3 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En raison des modifications apportées à son Règlement pour les deux tranches de la base d'imposition qui excèdent 2 M$, on estime que la Ville augmentera ses revenus de l'ordre de 25 M$ en 2022 .

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux*

transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ entrera en vigueur à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1er février 2022 .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-16

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1213843011 - Modif droit de mutation 2022.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-17

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ (10-007)

Vu les articles 2 et 2.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007) est remplacé par le suivant :

> « **2.** Le taux du droit de mutation sur le transfert d'un immeuble est fixé à 2 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 532 300 $ sans excéder 1 064 600 $, à 2,5 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 1 064 600 $ sans excéder 2 059 000 $, à 3,5% pour la tranche de la base d'imposition qui excède 2 059 000 $ sans excéder 3 000 000 $, et à 4 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 3 000 000 $. »

2. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1er février 2022.

_____

GDD1213843011

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2021/12/22
13:00

(2)

Dossier # : 1219135001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2022

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-12-21 15:47

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1219135001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1369 - 15 décembre 2020 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) 20-045
CM19 1398 - 17 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) 19-057
CM18 1539 - 18 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), 18-070
CM18 0128 - 24 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002
CM16 1323 - 14 décembre 2016 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), 16-065
CM15 1399 - 9 décembre 2015 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091
CM14 1163 - 10 décembre 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), 14-044
CM14 0184 - 24 février 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), 14-006

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2022 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2022 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2022 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2022. Une grille d'analyse et un tableau sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Kevin DONNELLY, Service de la culture
Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture
Valentine ABOUT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Géraldine MARTIN, Service du développement économique
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Michel VERREAULT, Service de l'eau
Nicolas DEDOVIC, Direction générale

Julie DESMEULES, Service de l'environnement
Chantale LOISELLE, Service de l'Espace pour la vie
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Daniel SIERRA, Service des finances
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Jean-Claude GIRARD, Service de l'habitation
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Oussama BOUTAOUR KANDIL, Service de la gestion et de la planification immobilière
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Francis OUELLET, Service des finances
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Sylvain LECOURS, Service de sécurité incendie de Montréal
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Line DESJARDINS, Service des finances
Liza SARRAF, Service des technologies de l'information
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Thomas JASMIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514 872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-15

Dominique MARTHET
c/d Budget

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
directeur - direction du budget et de la planification financiere et fiscale
Tél : 514 243-5262
Approuvé le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-12-20

Règlements sur les tarifs 2022 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2022 ont été révisés et indexés de 2 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 2 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près.

Grands parcs, mont Royal et sports

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD

- Une révision est effectuée et une mise à jour de l'ordre de 1$ tous les deux ans est proposée pour les tarifs suivants :

    - L'inscription à la pratique de badminton, par session pour les enfants de 10 à 17 ans ainsi que pour la location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre des résidents de la ville de Montréal.

    Conseil municipal : article 15

    - La location du terrain de tennis ou de mini-tennis extérieurs pour la pratique libre individuelle.

    Conseil municipal : article 18

LE TAZ

- Une nouvelle tarification de 22 $ est offerte pour une carte donnant droit à deux entrées au TAZ pour la période des fêtes.
  Conseil municipal : article 26 (point 2)

- Une majoration de 5 $ est proposée pour la location d'équipements complets, la location de locaux d'appoint ainsi que la location du Roulodôme pour des activités sportives libres, puisque ces tarifs n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.
  Conseil municipal : article 26 (points 5, 11 et 13)

- Une augmentation de 500 $ est proposée pour les locations liées à des événements corporatifs. Cette hausse vise à optimiser la disponibilité des installations pour les citoyens, en passant de :

    - 5 500 $ à 6 000 $: du lundi au jeudi
    - 7 500 $ à 8 000 $: du vendredi au dimanche.

  Conseil municipal : article 26 (point 7)

PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

- Une augmentation de 25 $ est proposée pour le tarif lié au permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines.
  Conseil municipal : article 39

- Une majoration de 2,50 $ au tarif des carnets-rabais pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine. Cette hausse résulte de l'uniformisation des tarifs de location sur toute la journée (retrait des plages horaires).
  Conseil municipal : article 40

- Une nouvelle tarification de 235 $ est offerte pour louer un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine pour un bloc de deux heures par semaine durant 8 semaines.
  Conseil municipal : article 41

Espace pour la vie

- Afin de permettre un accès multiple et plus fréquent aux différentes institutions de l'Espace pour la vie, un passeport Espace pour la vie est offert, permettant l'accès illimité à toutes les institutions pour un an, à compter de la date d'achat. Ainsi, ont été abolis les tarifs d'entrée individuelle pour les forfaits comprenant les droits d'entrée à deux institutions et plus, le tout afin de simplifier l'offre auprès de cette clientèle.
  Conseil municipal : article 48, 49, 50 et 51

- Les tarifs pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal ne seront pas offerts en 2022, car la Tour de Montréal sera fermée.
  Conseil municipal : article 52

- Une nouvelle tarification de 106 $ est offerte pour une séance virtuelle animée par un éducateur de l'Espace pour la vie, par classe (au primaire ou au secondaire) ou pour une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec.
  Conseil municipal : article 54

- Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les catégories suivantes :
  - enseignants et chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe;
  - chauffeurs d'autobus et guides pour une visite réalisée par un organisme touristique;
  - l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap;
  - détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte.

  Conseil municipal : article 63

Bureau du vérificateur général

- Une analyse a été effectuée pour les tarifs liés aux services rendus par le personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant. Une mise à jour entre 3 $ et 7 $ est proposée, afin de refléter le coût réel du service rendu.
  Conseil municipal : article 88

Expérience citoyenne et communications

- À la suite de l'analyse des tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal, une mise à jour forfaitaire de 0,75 $ est proposée.
  Conseil municipal : article 114

Autres

SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

- Une augmentation entre 1 $ et 3 $ pour le déversement de la neige aux endroits désignés par la Ville pour la période de 1er juillet au 31 décembre. Ces tarifs n'avaient pu être mis à jour à temps pour 2021.
  Conseil municipal : article 133

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2022

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIF LOCAUX DE MONTRÉAL

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2021	Du 1er sept. au 31 déc. 2021	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Écart $	Écart %
15. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :						
2° Inscription à la pratique libre du badminton, par session :						
a) Résident de la Ville de Montréal						
i) Enfant de 10 à 17 ans	25,00 $	25,00 $	25,00 $	26,00 $	1,00 $	4,00%
4° Location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, l'heure :						
a) Résident de la Ville de Montréal						
i) Enfant de 10 à 17 ans	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%
ii) Personne de 18 ans à 59 ans	21,00 $	21,00 $	21,00 $	22,00 $	1,00 $	4,76%
iii) Personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%
iv) Prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
18. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :				
5° Terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :				
a) Détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure				
i) Enfant de 17 ans et moins	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
ii) Personne de 18 ans à 59 ans	13,00 $	14,00 $	1,00 $	7,69%
iii) Personne de 60 ans et plus	10,00 $	11,00 $	1,00 $	10,00%
b) Détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure	13,00 $	14,00 $	1,00 $	7,69%
c) Carrnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal	65,00 $	67,00 $	2,00 $	3,08%
d) Non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure	16,00 $	17,00 $	1,00 $	6,25%
e) Pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure				
i) Période de jeu du lundi au vendredi après 17h	16,00 $	17,00 $	1,00 $	6,25%
ii) Période de jeu du lundi au vendredi avant 17h	10,00 $	11,00 $	1,00 $	10,00%
iii) Période de jeu le samedi ou le dimanche	16,00 $	17,00 $	1,00 $	6,25%
6° Terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :				
a) Enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure	6,00 $	7,00 $	1,00 $	16,67%
b) Enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure	7,00 $	8,00 $	1,00 $	14,29%
c) Personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps	9,00 $	10,00 $	1,00 $	11,11%
d) Personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2021	Du 1er sept. au 31 déc. 2021	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Écart $	Écart %
26. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :						
2° Laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :						
e) carte donnant droit à 2 entrées pendant la période des fêtes	SO	SO	SO	22,00 $	SO	SO
5° Location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :						
a) Groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	135,00 $	140,00 $	140,00 $	145,00 $	5,00 $	3,57%
b) Groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	120,00 $	125,00 $	125,00 $	130,00 $	5,00 $	4,00%
7° Location pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :						
a) Skatepark						
i) Du lundi au jeudi	5 500,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 500,00 $	500,00 $	8,33%
ii) Vendredi, samedi ou dimanche	7 500,00 $	8 000,00 $	8 000,00 $	8 500,00 $	500,00 $	6,25%
b) Roulodôme						
i) Du lundi au jeudi	5 500,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 500,00 $	500,00 $	8,33%
ii) Vendredi, samedi ou dimanche	7 500,00 $	8 000,00 $	8 000,00 $	8 500,00 $	500,00 $	6,25%
11° Location des équipements de protection et des équipements sportifs :						
f) Location d'équipements complets, par personne, pour les camps/cours de groupe	40,00 $	40,00 $	40,00 $	45,00 $	5,00 $	12,50%
13° Location des locaux d'appoint, par ~~jour~~ heure, minumum 2 heures :						
a) Loge, salle de conférence, salle des employés ou studio	80,00 $	90,00 $	90,00 $	95,00 $	5,00 $	5,56%

SECTION II
PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
39. Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu :	200,00 $	225,00 $	25,00 $	12,50%
40. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :				
3° Carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	50,00 $	52,50 $	2,50 $	5,00%
41. Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :				
2° Pour un bloc de deux heures par semaine durant 8 semaines :	SO	235,00 $	SO	SO

SECTION III
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 3 PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
48. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
1° Passeport Espace pour la vie Solo	SO	80,00 $	SO	SO
2° Passeport Espace pour la vie Multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de moins de 18 ans	SO	140,00 $	SO	SO
3° Passeport additionnel enfant de moins de 18 ans	SO	30,00 $	SO	SO

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN, BIOSPHÈRE ET TOUR DE MONTRÉAL)

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
49. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1° Droit d'entrée individuel :				
a) Tarification régulière				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~18,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~27,50 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~37,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~34,00 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~101,25 $~~	SO	SO	SO
b) Détenteur de la carte Accès Montréal				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~11,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~16,50 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~22,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~19,75 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~54,75 $~~	SO	SO	SO
c) Résident du Québec				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~14,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~22,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~29,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~27,00 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~78,50 $~~	SO	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
50. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1° Droit d'entrée individuel :				
a) Tarification régulière				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~26,25 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~39,50 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~52,50 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~48,75 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~143,50 $~~	SO	SO	SO
b) Détenteur de la carte Accès Montréal				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~16,75 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~23,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~33,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~28,00 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~78,25 $~~	SO	SO	SO
c) Résident du Québec				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~20,75 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~31,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~42,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~38,50 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~110,25 $~~	SO	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
51. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1° Droit d'entrée individuel :				
a) Tarification régulière,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~34,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~51,50 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~68,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~63,50 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~185,75 $~~	SO	SO	SO
b) Détenteur de la carte Accès Montréal				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~22,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~30,00 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~43,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~36,25 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~101,75 $~~	SO	SO	SO
c) Résident du Québec				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~27,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~41,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~54,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~50,00 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~142,00 $~~	SO	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
52. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :				
1° Forfait comprenant les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :				
a) Tarification régulière,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~21,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~31,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~41,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~37,50 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~109,50 $~~	SO	SO	SO
b) Résident du Québec,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~16,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~25,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~32,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~30,25 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~87,00 $~~	SO	SO	SO
c) Droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~14,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~22,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~28,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~26,50 $~~	SO	SO	SO
d) Droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~13,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~20,50 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~25,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~23,50 $~~	SO	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
52. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :				
2° Forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :				
a) Tarification régulière,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~28,75 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~43,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~57,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~52,25 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~151,75 $~~	SO	SO	SO
b) Résident du Québec,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~22,75 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~35,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~45,50 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~41,75 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~118,75 $~~	SO	SO	SO
c) Droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~20,25 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~30,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~40,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~36,75 $~~	SO	SO	SO
d) Droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~18,25 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~27,25 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~36,00 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~32,50 $~~	SO	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
52. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :				
3° Forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :				
a) Tarification régulière,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~36,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~55,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~72,75 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~67,00 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~194,00 $~~	SO	SO	SO
b) Résident du Québec,				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~29,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~44,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~58,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~53,25 $~~	SO	SO	SO
v) Famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	~~150,50 $~~	SO	SO	SO
c) Droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~26,00 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~37,75 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~51,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~47,00 $~~	SO	SO	SO
d) Droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
i) Enfant de 5 ans à 17 ans	~~23,50 $~~	SO	SO	SO
ii) Étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	~~34,00 $~~	SO	SO	SO
iii) Personne de 18 ans à 64 ans	~~46,25 $~~	SO	SO	SO
iv) Personne de 65 ans et plus	~~41,50 $~~	SO	SO	SO

SOUS-SECTION 4
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS et TARIFS DE L'ESPACE POUR LA VIE

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
54. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
8° Séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur de l'Espace pour la vie, par classe :				
b) D'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec	SO	106,00 $	SO	SO

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

DESCRIPTIONS
63. Réduction et gratuités applicables : 8° Enseignants et chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe 10° Chauffeurs d'autobus et guides dans le cadre d'une visite réalisée par un organisme touristique 11° L'accompagnateur d'une personne ayant un handicap 12° Détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
88. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :				
1° Vérificateur général :	249,00 $	255,00 $	6,00 $	2,41%
2° Agent de vérification :	92,00 $	95,00 $	3,00 $	3,26%
3° Conseiller en vérification :	115,00 $	120,00 $	5,00 $	4,35%
4° Vérificateur général adjoint :	182,00 $	185,00 $	3,00 $	1,65%
5° Vérificateur principal :	125,00 $	132,00 $	7,00 $	5,60%

CHAPITRE VI

VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
114. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :				
1° Première carte :	8,25 $	9,00 $	0,75 $	9,09%
2° Deuxième carte :	7,25 $	8,00 $	0,75 $	10,34%
3° Carte supplémentaire :	6,25 $	7,00 $	0,75 $	12,00%

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

DESCRIPTIONS	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Écart $	Écart %
133. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :				
2° Pour la période du 1er juillet au 31 décembre :				
a) Pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	24,40 $	25,40 $	1,00 $	4,10%
b) Pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	36,60 $	38,10 $	1,50 $	4,10%
c) Pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	48,80 $	50,80 $	2,00 $	4,10%
d) Pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	73,20 $	76,20 $	3,00 $	4,10%
e) Pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	48,80 $	50,80 $	2,00 $	4,10%

espace pour la vie montréal

Tarification 2022 vs 2021

Tarif régulier (Non-Résidents du Québec)

	Une institution			Forfait 2 institutions		Forfait 3 institutions		Forfait 4 institutions		Forfait 5 institutions	
	2021	2022	*Écart*	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Adulte	21,50	22,00	*2,3%*	37,00	SO	52,50	SO	68,00	SO	52,50	SO
65 ans et +	19,25	19,75	*2,6%*	34,00	SO	48,75	SO	63,50	SO	48,75	SO
Étudiant	15,50	16,00	*3,2%*	27,50	SO	39,50	SO	51,50	SO	39,50	SO
5 à 17 ans	10,75	11,00	*2,3%*	18,50	SO	26,25	SO	34,00	SO	26,25	SO
Famille	59,00	60,75	*3,0%*	101,25	SO	143,50	SO	185,75	SO	143,50	SO

Résidents du Québec

	Une institution			Forfait 2 institutions		Forfait 3 institutions		Forfait 4 institutions		Forfait 5 institutions	
	2021	2022	*Écart*	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Adulte	16,50	17,00	*3,0%*	29,25	SO	42,00	SO	54,75	SO	42,00	SO
65 ans et +	15,50	16,00	*3,2%*	27,00	SO	38,50	SO	50,00	SO	38,50	SO
Étudiant	12,75	13,00	*2,0%*	22,25	SO	31,75	SO	41,25	SO	31,75	SO
5 à 17 ans	8,25	8,50	*3,0%*	14,50	SO	20,75	SO	27,00	SO	20,75	SO
Famille	46,75	47,75	*2,1%*	78,50	SO	110,25	SO	142,00	SO	110,25	SO

Détenteurs de Carte Accès Montréal

	Une institution			Forfait 2 institutions		Forfait 3 institutions		Forfait 4 institutions		Forfait 5 institutions	
	2021	2022	*Écart*	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Adulte	12,50	12,75	*2,0%*	22,75	SO	33,00	SO	43,25	SO	33,00	SO
65 ans et +	11,50	11,75	*2,2%*	19,75	SO	28,00	SO	36,25	SO	28,00	SO
Étudiant	9,75	10,00	*2,6%*	16,50	SO	23,25	SO	30,00	SO	23,25	SO
5 à 17 ans	6,25	6,50	*4,0%*	11,50	SO	16,75	SO	22,00	SO	16,75	SO
Famille	31,25	32,00	*2,4%*	54,75	SO	78,25	SO	101,75	SO	78,25	SO

Tarif GROUPE

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*
Adulte	14,50	15,00	*3,4%*	25,75	26,50	*2,9%*	37,00	38,00	*2,7%*	48,25	49,50	*2,6%*	59,50	61,00	*2,5%*
65 ans et +	13,50	14,00	*3,7%*	23,75	24,50	*3,2%*	34,00	35,00	*2,9%*	44,25	45,50	*2,8%*	54,50	56,00	*2,8%*
Étudiant	11,25	11,50	*2,2%*	18,75	19,25	*2,7%*	26,25	27,00	*2,9%*	33,75	34,75	*3,0%*	41,25	42,50	*3,0%*
5 à 17 ans	7,25	7,50	*3,4%*	13,00	13,50	*3,8%*	18,75	19,50	*4,0%*	24,50	25,50	*4,1%*	30,25	31,50	*4,1%*
Écoles montréalaises	6,50	6,75	*3,8%*	12,25	12,50	*2,0%*	18,00	18,25	*1,4%*	23,75	24,00	*1,1%*	29,50	29,75	*0,8%*
Camps de jour Ville	3,00	3,00	*0,0%*												
Famille	SO	43,50	SO	SO	76,50	SO	SO	109,50	SO	SO	142,50	SO	SO	175,50	SO
Nuit au Biodôme ou Planétarium adulte	50,00	51,00	*2,0%*	61,00	62,50	*2,5%*									
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	50,00	51,00	*2,0%*	55,50	57,00	*2,7%*									

Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*	2021	2022	*Écart*
Adulte	13,50	14,00	*3,7%*	23,75	24,50	*3,2%*	34,00	35,00	*2,9%*	44,25	45,50	*2,8%*	54,50	56,00	*2,8%*
65 ans et +	12,50	12,75	*2,0%*	21,50	22,00	*2,3%*	30,50	31,25	*2,5%*	39,50	40,50	*2,5%*	48,50	49,75	*2,6%*
Étudiant	10,50	10,75	*2,4%*	17,25	17,75	*2,9%*	24,00	24,75	*3,1%*	30,75	31,75	*3,3%*	37,50	38,75	*3,3%*
5 à 17 ans	6,75	7,00	*3,7%*	12,00	12,50	*4,2%*	17,25	18,00	*4,3%*	22,50	23,50	*4,4%*	27,75	29,00	*4,5%*
Famille	SO	40,50	SO	SO	71,25	SO	SO	102,00	SO	SO	132,75	SO	SO	163,50	SO

AUTRES TARIFS	2021	2022	*Écart*
Animation, spectacle ou service	3,00	3,25	*8,3%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	69,00	71,00	*2,9%*
Carte lève-tôt	8,00	8,25	*3,1%*
Passeport Espace pour la vie Solo	SO	80,00	SO
Passeport Espace pour la vie Multi	SO	140,00	SO

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Grille horaire #1 — TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
		2021	2022	%	2021	2022	%	2021		%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,00 $	3,00 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	80,00 $	82,00 $	2,5%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	3,00 $	3,00 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	82,00 $	84,00 $	2,4%
Namur	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	86,00 $	s/o
Trans-Island	401	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	136,00 $	136,00 $	0,0%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	102,00 $	105,00 $	2,9%
Rue Mont-Royal	72	4,00 $	4,00 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	102,00 $	105,00 $	2,9%
Parc Lafontaine	139	4,00 $	4,25 $	6,3%	17,00 $	17,00 $	0,0%	107,00 $	110,00 $	2,8%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	97,00 $	100,00 $	3,1%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	107,00 $	110,00 $	2,8%
Parc Lafontaine	197	4,00 $	4,25 $	6,3%	17,00 $	17,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	4,00 $	4,25 $	6,3%	16,00 $	16,00 $	0,0%	100,00 $	103,00 $	3,0%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,7%
Plaza St-Hubert	78	3,50 $	3,50 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	108,00 $	111,00 $	2,8%
Plaza St-Hubert	302	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,7%
Plaza St-Hubert	303	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,7%
Promenade Masson	73	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	80,00 $	82,00 $	2,5%
Promenade Masson	74	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	80,00 $	82,00 $	2,5%
Promenade Masson	75	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Rue Jean-Talon	191	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	78,00 $	81,00 $	3,8%
Parc Angrignon	243	3,50 $	3,50 $	0,0%	14,00 $	15,00 $	7,1%	64,00 $	66,00 $	3,1%
St-Henri	361	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	61,00 $	63,00 $	3,3%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	160,00 $	164,00 $	2,5%
Terminus centre-ville	207	5,50 $	5,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	136,00 $	140,00 $	2,9%
Terminus centre-ville	400	5,50 $	5,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	s/o	s/o	s/o

		Grille horaire #2 — TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	3,50 $	3,75 $	7,1%	12,00 $	13,00 $	8,3%	76,00 $	78,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	116	3,50 $	3,75 $	7,1%	12,00 $	13,00 $	8,3%	76,00 $	78,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	117	3,50 $	3,75 $	7,1%	12,00 $	13,00 $	8,3%	76,00 $	78,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	118	3,50 $	3,75 $	7,1%	12,00 $	13,00 $	8,3%	76,00 $	78,00 $	2,6%

		Grille horaire #3 — TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	3,50 $	3,75 $	7,1%	12,00 $	13,00 $	8,3%	s/o	s/o	s/o

		Grille horaire #4 — TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	5,50 $	5,50 $	0,0%	20,00 $	20,00 $	0,0%	149,00 $	152,00 $	2,0%

		Grille horaire #5 — TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Aréna St-Louis	270	4,00 $	4,00 $	0,0%	15,00 $	16,00 $	6,7%	92,00 $	95,00 $	3,3%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1219135001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2022

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML 1219135001 - Règlement sur les tarifs de Ville 2022 - 20211217.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocat
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-12-19

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2022)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1°	si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :	2 572,00 $
2°	si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :	
	a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 572,00 $
	b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher	12 311,00 $
	c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher	22 375,00 $
	d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher	35 255,00 $
3°	s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :	
	a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 572,00 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 531,00 $

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 412,00 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local 939,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 236,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 472,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 152,00 $

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 448,00 $

c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment — 55,00 $

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : — 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel — 152,00 $

b) minimum, pour tout autre permis — 448,00 $

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes ayant un handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptaion de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : — 1 383,00 $

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : — 1 645,00 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 065,00 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 2 018,00 $

6. Aux fins du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), il sera perçu, pour l'obtention d'un permis annuel d'utilisation de pesticides: 200,00 $

7. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 450,00 $

8. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), il sera perçu : 460,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 65,00 $ par logement, par chambre et par tranche complète de 100 m^2 d'aire de plancher non résidentielle, sans excéder : 4 571,00 $

9. Aux fins du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) il sera perçu pour l'étude d'une demande visant la conclusion d'une entente : 615,00 $

10. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), il sera perçu : 270,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 49,00 $ par logement, sans excéder : 1 297,00 $

11. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 275,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 50,00 $ par logement, sans excéder : 1 773,00 $

12. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien 28,75 $

b) pour un chat 12,25 $

c) de promeneur 102,00 $

d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) 0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis annuel spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux : 153,00 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 10,25 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 10,25 $

Des frais de 10,25 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien guide et d'assistance ou en formation à cette fin tel que défini à l'article 1 de ce règlement et qui présente le certificat exigé à cet article;

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

13. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera percu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1° véhicule à essence ou hybride : 851,70 $

2° un véhicule électrique : 300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

14. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis : 587,60 $

2° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service 34 425,00 $

b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service 26 775,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service 24 225,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

15. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans	71,00 $	72,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	53,00 $	54,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	53,00 $	54,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus	138,00 $	140,00 $
2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	25,00 $	26,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	71,00 $	72,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	53,00 $	54,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	53,00 $	54,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	71,00 $	72,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	138,00 $	140,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	53,00 $	54,00 $
3° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :		
a) résident de la Ville de Montréal	14,00 $	14,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	25,00 $	25,00 $
4° location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	12,00 $	13,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	21,00 $	22,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	12,00 $	13,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	13,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans, les personnes de 60 ans et plus et les prestataires de la sécurité du revenu	93,00 $	94,00 $
vi. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 à 59 ans	177,00 $	180,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	21,00 $	22,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	41,00 $	42,00 $
iii. prestaire de la Sécurité du revenu	53,00 $	54,00 $
iv. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans	177,00 $	180,00 $
v. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 ans et plus	355,00 $	362,00 $
5° pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	5,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	13,00 $	14,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	13,00 $	20,00 $
6° pour l'émission d'une carte d'accès temporaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	9,00 $	10,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	9,00 $	10,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	9,00 $	15,00 $
7° pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une	13,00 $	13,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :		

16. Pour l'usage des locaux et installations du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle omnisports, en totalité :		
a) taux de base	1 148,00 $	1 171,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	202,00 $	206,00 $
ii. société paramunicipale	362,00 $	369,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	362,00 $	369,00 $
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
a) taux de base	668,00 $	681,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	110,00 $	112,00 $
ii. société paramunicipale	193,00 $	197,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	193,00 $	197,00 $
3° couloir de la piste d'athlétisme		
a) taux de base	75,00 $	75,00 $
b) taux réduit		
i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	15,00 $	15,00 $
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	25,00 $	25,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	20,00 $	20,00 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	30,00 $	30,00 $
4° gymnase double :		
a) taux de base	504,00 $	514,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	82,00 $	84,00 $
ii. société paramunicipale	147,00 $	150,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	147,00 $	150,00 $
5° gymnase simple :		
a) taux de base	264,00 $	269,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	47,00 $	48,00 $
ii. société paramunicipale	74,00 $	76,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	55,00 $	56,00 $
6° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	216,00 $	220,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	39,00 $	40,00 $
ii. société paramunicipale	66,00 $	68,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	66,00 $	68,00 $
7° terrain de tennis intérieur :		
a) taux de base	172,00 $	176,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	41,00 $	42,00 $
ii. société paramunicipale	69,00 $	71,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	69,00 $	71,00 $
8° terrain de racquetball ou de squash :		
a) taux de base	148,00 $	151,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	36,00 $	37,00 $
ii. société paramunicipale	61,00 $	63,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	61,00 $	63,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

17. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	504,00 $	514,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	83,00 $	85,00 $
ii. société paramunicipale	146,00 $	149,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	146,00 $	149,00 $
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a)	taux de base	719,00 $	733,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	125,00 $	128,00 $
	ii. société paramunicipale	220,00 $	225,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	220,00 $	225,00 $
3°	trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :		
a)	taux de base	1 148,00 $	1 171,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	204,00 $	208,00 $
	ii. société paramunicipale	362,00 $	369,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	362,00 $	369,00 $
4°	terrasse extérieure :		
a)	taux de base	121,00 $	124,00 $
b)	espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5°	terrasse intérieure, côté ouest :		
a)	taux de base	39,00 $	40,00 $
b)	espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

18. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de balle #1 ou #2 :

a) taux de base	310,00 $
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	40,00 $
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	77,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	51,00 $
c) terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un entraînement d'athlétisme	0,00 $
d) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :

a) taux de base	476,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	120,00 $
iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	98,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	98,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	122,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	243,00 $

3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :

a) taux de base	350,00 $

b) taux réduit

i. compétition ou entraînement sanctionné	58,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	90,00 $
iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	77,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	57,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	91,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	179,00 $

4° piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel :

a) taux de base 597,00 $

b) taux réduit

i. compétition ou entraînement sanctionné	83,00 $
ii. société paramunicipale	150,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	150,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	162,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le terriroire de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	191,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	216,00 $
vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	20,00 $
viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	33,00 $

5° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure
   i. enfant de 17 ans et moins 9,00 $
   ii. personne de 18 ans à 59 ans 14,00 $
   iii. personne de 60 ans et plus 11,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure 14,00 $

c) carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal 67,00 $

d) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure 17,00 $

e) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure
   i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h 17,00 $
   ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h 11,00 $
   iii. période de jeu le samedi ou le dimanche 17,00 $

6° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 7,00 $

b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 8,00 $

c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps 10,00 $

d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps 9,00 $

19. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

1° équipe de Montréal : 253,00 $

2° équipe de l'extérieur de Montréal : 507,00 $

3° pour un organisme montréalais de régie en sport mineur : 0,00 $

20. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	montage et démontage des installations :		
	a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	72,00 $	74,00 $
	b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	140,00 $	143,00 $
2°	installation des toiles de protection des plateaux sportifs :		
	a) salle omnisports en totalité	4 971,00 $	5 071,00 $
	b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)	2 487,00 $	2 537,00 $
	c) gymnase double	1 690,00 $	1 724,00 $
	d) gymnase simple	846,00 $	863,00 $
	e) salle polyvalente	846,00 $	863,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :	1 821,00 $	1 858,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :	1 821,00 $	1 858,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :	265,00 $	270,00 $
6°	vestiaires ou roulottes, l'heure :		
	a) taux de base	29,00 $	30,00 $
	b) local d'appoint lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
7°	salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
	a) taux de base	117,00 $	119,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	22,00 $	23,00 $
8°	terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
	a) taux de base	118,00 $	121,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	22,00 $	23,00 $
9°	salle de réunion, l'heure :		
	a) taux de base	37,00 $	38,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
10°	pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un évènement :		
	a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	231,00 $	236,00 $
	b) par le biais de prises terrestres, il sera perçu par jour et par salle	31,00 $	32,00 $
11°	pour la location d'un système de son lors d'un évènement :	31,00 $	32,00 $
12°	pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	100,00 $	102,00 $

21. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	patinoire avec surface glacée :		
	a) taux de base	349,00 $	356,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	94,00 $	96,00 $
	ii. société paramunicipale	76,00 $	78,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	114,00 $	117,00 $
	iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	227,00 $	232,00 $
	v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	143,00 $	146,00 $
	vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive	227,00 $	232,00 $
	vii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	41,00 $	42,00 $
	viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
	ix. entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
	x. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	41,00 $	42,00 $
	xi. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
	xii. partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	xiii. partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de	41,00 $	42,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
la Ville de Montréal		
xiv. initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv. école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c) taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	227,00 $	232,00 $
d) période de relâche lors d'une compétition sanctionnée	40,00 $	41,00 $
e) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	40,00 $	41,00 $
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base	349,00 $	356,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	94,00 $	96,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	41,00 $	42,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	94,00 $	96,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	106,00 $	109,00 $
v. société paramunicipale	50,00 $	51,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface mulisport :		
a) taux de base	349,00 $	356,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	120,00 $	122,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	67,00 $	68,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii.	activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	120,00 $	123,00 $
iv.	équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	131,00 $	134,00 $
v.	société paramunicipale	84,00 $	86,00 $
vi.	activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	131,00 $	134,00 $
vii.	activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	131,00 $	134,00 $
4°	local d'entreposage, par mois :		
a)	taux de base	59,00 $	60,00 $
b)	organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	31,00 $	32,00 $
c)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5°	salle :		
a)	taux de base	37,00 $	38,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6°	salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a)	taux de base	116,00 $	119,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7°	montage et démontage des installations :		
a)	événement ou compétition sanctionné	72,00 $	74,00 $
b)	événement ou compétition non sanctionnée	139,00 $	142,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
8°	pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	100,00 $	102,00 $

22. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, ou de l'un des stationnements P-2, P-3 ou P-4 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	636,00 $	649,00 $
2°	pour la location complète du stationnement P-1 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	1 272,00 $	1 298,00 $
3°	pour l'émission d'un permis annuel de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	50,00 $	50,00 $
4°	pour l'émission d'un permis saisonnier de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	30,00 $	30,00 $
5°	pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	23,00 $	23,00 $
6°	pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	53,00 $	53,00 $

23. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	226,00 $	231,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	71,00 $	73,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	61,00 $	62,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	61,00 $	62,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	90,00 $	92,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	49,00 $	50,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	110,00 $	112,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	92,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	35,00 $	36,00 $
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	71,00 $	72,00 $
xi. fête d'enfants, sans animation	133,00 $	136,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	339,00 $	346,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	110,00 $	112,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	92,00 $	94,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	92,00 $	94,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	131,00 $	134,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	75,00 $	77,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	200,00 $	204,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	133,00 $	136,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	49,00 $	50,00 $
ix. fête d'enfants, sans animation	200,00 $	204,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	107,00 $	109,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	45,00 $	46,00 $
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	675,00 $	688,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	216,00 $	220,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	180,00 $	184,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	182,00 $	186,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	265,00 $	270,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	149,00 $	152,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	295,00 $	301,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	265,00 $	270,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	100,00 $	102,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	210,00 $	214,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	398,00$	406,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	90,00 $	92,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	147,00 $	92,00 $	150,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	92,00 $	92,00 $	94,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	147,00 $	92,00 $	150,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	114,00 $	92,00 $	116,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	192,00 $	112,00 $	196,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	110,00 $	112,00 $	114,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	192,00 $	112,00 $	196,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	124,00 $	112,00 $	126,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	141,00 $	144,00 $	144,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	141,00 $	144,00 $	144,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $	32,00 $
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	220,00 $	135,00 $	224,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	135,00 $	135,00 $	138,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	220,00 $	135,00 $	224,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	169,00 $	135,00 $	172,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	288,00 $	154,00 $	294,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	151,00 $	154,00 $	157,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	288,00 $	154,00 $	294,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	186,00 $	154,00 $	190,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	204,00 $	208,00 $	208,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	204,00 $	208,00 $	208,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	45,00 $	46,00 $	46,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	441,00 $	271,00 $	450,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	271,00 $	271,00 $	276,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	441,00 $	271,00 $	450,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	339,00 $	271,00 $	346,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	575,00 $	302,00 $	586,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	302,00 $	302,00 $	308,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	575,00 $	302,00 $	586,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	373,00 $	302,00 $	380,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	404,00 $	412,00 $	412,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	404,00 $	412,00 $	412,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	90,00 $	92,00 $	92,00 $

24. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	343,00 $	350,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	57,00 $	58,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	75,00 $	76,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	71,00 $	72,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c)	taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
	i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	57,00 $	58,00 $
	ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	88,00 $	90,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	175,00 $	178,50 $
d)	montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2°	terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	467,00 $	476,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	116,00 $	118,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $	98,00 $
	vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	107,00 $	109,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	84,00 $	86,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur sur le territoire de la Ville de Montréal	118,00 $	120,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	237,00 $	242,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $

25. Pour l'usage locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	114,00 $	117,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	21,00 $	21,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	71,00 $	72,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $

Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	59,00 $	60,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	12,00 $	12,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	35,00 $	36,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	35,00 $	36,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		
a) taux de base	343,00 $	350,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	55,00 $	56,00 $
c) activités organisées par des patenaires reconnus par la Ville	171,00 $	174,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	57,00 $	58,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

26. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée au TAZ, par personne :		
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	6,00 $	6,00 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante		
i. mardi au jeudi	14,00 $	14,00 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	14,00 $	14,00 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15 h à 21 h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21 h à minuit	14,00 $	14,00 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,00 $	17,00 $
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13 h à 17 h	14,00 $	14,00 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17 h à 21 h	14,00 $	14,00 $
viii. heure jeunesse 13 ans et moins, samedi, dimanche et jours fériés, de 10 h à 13 h	13,25 $	14,00 $
c) personne de 18 ans et plus		
i. mardi au jeudi	14,75 $	15,00 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	14,75 $	15,00 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15 h à 21 h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21 h à minuit	14,75 $	15,00 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,50 $	17,75 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13 h à 17 h	14,75 $	15,00 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17 h à 21 h	14,75 $	15,00 $
d) forfait 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins		
i. lundi au dimanche, par session	29,00 $	2950 $
ii. ajout d'un enfant	12,00 $	12,00 $
e) forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins		
i. lundi au dimanche, par session	42,00 $	43,00 $
ii. ajout d'un enfant	12,00 $	12,00 $
f) admission générale au Skatepark		
i. mardi patin acrobatique et trotinette	12,50 $	12,50 $
ii. mercredi skate	12,50 $	12,50 $
iii. jeudi BMX	12,50 $	12,50 $
iv. lundi écono	12,50 $	12,50 $
2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :		
a) laissez-passer de 10 entrées	125,00 $	125,00 $
b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er décembre au 31 mars	255,00 $	260,00 $
c) laissez-passer annuel	650,00 $	655,00 $
d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août	100,00 $	100,00 $
e) carte donnant droit à 2 entrées achetée du 1er décembre 2022 au 30 décembre 2022	so	22,00 $
3° inscription aux cours de skateboard, BMX ou trottinette, par personne :		
a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure	135,00 $	137,00 $
b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure	210,00 $	215,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) cours privé, l'heure	46,50 $	47,00 $
d) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	15,00 $	15,00 $
4° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		
a) tarif de base, pour une location du Skatepark de 21 h à minuit		
i. groupe d'un maximum de 20 personnes	350,00 $	355,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,00 $	12,25 $
b) tarif réduit, pour une location du Skatepark de 21 h à minuit		
i. société paramunicipale – groupe d'un maximum de 20 personnes	320,00 $	325,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	10,00 $	10,50 $
5° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :		
a) groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	140,00 $	145,00 $
b) groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	125,00 $	130,00 $
6° location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21 h à minuit, incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		
a) groupe d'un maximum de 20 personnes	500,00 $	500,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,00 $	12,25 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
7° location de base pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :		
a) Skatepark		
i. du lundi au jeudi	6 000,00 $	6 500,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 000,00 $	8 500,00 $
b) Roulodôme		
i. du lundi au jeudi	6 000,00 $	6 500,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 000,00 $	8 500,00 $
8° activités de groupe :		
a) groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes		
i. sans location d'équipement	12,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipements sportifs et de protection	16,00 $	16,00 $
b) organisme à but non lucratif, par personne, par jour		
i. sans location d'équipement	12,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipement sportif et de protection	16,00 $	16,00 $
9° camp de jour du TAZ :		
a) inscription au camp de jour, par personne, par semaine	225,00 $	230,00 $
b) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine	45,00 $	45,00 $
10° forfaits fêtes d'enfants :		
a) forfait fête, pour 3 heures, entre 9 h et 21 h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	260,00 $	260,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant	15,00 $	15,00 $
11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :		
a) patins, planche, BMX ou trottinette	12,00 $	12,00 $
b) patins, planche, BMX ou trottinette avec équipements de protection	15,00 $	15,00 $
c) casque	3,00 $	3,00 $
d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets	2,00 $	2,00 $
e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets)	5,00 $	5,00 $
f) location d'équipements complets, par personne, pour les camps ou cours de groupe	40,00 $	45,00 $
12° location de mobilier :		
a) chaise bleue, par chaise, par jour	2,50 $	3,00 $
b) table, par table, par jour	5,50 $	6,00 $
13° location des locaux d'appoint, par jour minimum 2 heure		
a) loge, salle de conférence, salle des employés ou studio	90,00 $	95,00 $
b) boutique, espace resto et hall d'entrée	550,00 $	560,00 $

27. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

		Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	226,00 $	231,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	71,00 $	72,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	61,00 $	62,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	61,00 $	62,00 $
	iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	90,00 $	92,00 $
	v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	49,00 $	50,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	110,00 $	112,00 $
	vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	92,00 $
	viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	35,00 $	36,00 $
	ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	71,00 $	72,00 $
	x. fête d'enfants, sans animation	133,00 $	136,00 $
	c) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2°	terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	675,00 $	688,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	216,00 $	220,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	180,00 $	184,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club	182,00 $	186,00 $

		Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal			
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	265,00 $	270,00 $
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	149,00 $	152,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	295,00 $	301,00 $
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	265,00 $	270,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	100,00 $	102,00 $
ix.	sstage ou formation sanctionné par une association régionale	210,00 $	214,00 $
x.	fête d'enfants, sans animation	398,00 $	406,00 $
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche	90,00 $	92,00 $

		Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i.	samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	147,00 $	92,00 $	150,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	92,00 $	92,00 $	94,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	147,00 $	92,00 $	150,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	114,00 $	92,00 $	116,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	192,00 $	110,00 $	196,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	110,00 $	110,00 $	112,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	192,00 $	110,00 $	196,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	124,00 $	110,00 $	126,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	141,00 $	144,00 $	144,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	141,00 $	144,00 $	144,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	31,00 $	32,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	441,00 $	271,00 $	450,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	271,00 $	271,00 $	276,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	441,00 $	271,00 $	450,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	339,00 $	271,00 $	346,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	575,00 $	302,00 $	586,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	302,00 $	302,00 $	308,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	575,00 $	302,00 $	586,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	373,00 $	302,00 $	380,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	404,00 $	412,00 $	412,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	404,00 $	412,00 $	412,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	90,00 $	90,00 $	92,00 $

28. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	343,00 $	350,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	57,00 $	58,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	75,00 $	76,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	71,00 $	72,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	57,00 $	58,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	88,00 $	90,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	175,00 $	178,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	467,00 $	476,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	116,00 $	118,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $	98,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	106,00 $	108,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	84,00 $	86,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	118,00 $	120,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	237,00 $	242,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $

29. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	255,00 $	260,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	43,00 $	44,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	39,00 $	40,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	39,00 $	40,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	49,00 $	50,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	39,00 $	40,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	71,00 $	72,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	49,00 $	50,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	71,00 $	72,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	43,00 $	44,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	71,00 $	72,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	49,00 $	50,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	71,00 $	72,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	49,00 $	50,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	82,00 $	84,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	55,00 $	57,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	82,00 $	84,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	55,00 $	56,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	114,00 $	116,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	82,00 $	84,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	114,00 $	116,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	82,00 $	84,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	490,00 $	500,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	88,00 $	90,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	78,00 $	80,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	78,00 $	80,00 $
ii. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	98,00 $	100,00 $
iii. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	78,00 $	80,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	141,00 $	144,00 $
v. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	98,00 $	100,00 $
vi. fête d'enfants, sans animation	141,00 $	144,00 $
vii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	88,00 $	90,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	141,00 $	144,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	98,00 $	100,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	141,00 $	144,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	98,00 $	100,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	163,00 $	166,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	110,00 $	112,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	163,00 $	166,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	110,00 $	112,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	228,00 $	233,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	163,00 $	166,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	228,00 $	233,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	163,00 $	166,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	61,00 $	62,00 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	204,00 $	208,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	33,00 $	34,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	29,00 $	30,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	29,00 $	30,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	39,00 $	40,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-	29,00 $	30,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
études ou d'un programme de concentration scolaire		
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	61,00 $	62,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	39,00 $	40,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	61,00 $	62,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	39,00 $	40,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	61,00 $	62,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	39,00 $	40,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	71,00 $	72,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	43,00 $	44,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	71,00 $	72,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	43,00 $	44,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	98,00 $	100,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	71,00 $	72,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	98,00 $	100,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	71,00 $	72,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
4° terrain de badminton, pour une location le jour même, l'heure :	22,00 $	22,00 $
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même,	51,00 $	52,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
l'heure :		
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	51,00 $	52,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		
a) salle entière	371,00 $	378,00 $
b) section spinning	106,00 $	108,00 $

30. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	35,00 $	36,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	18,00 $	18,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
2° salle de classe, l'heure :		
a) taux de base	49,00 $	50,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	29,00 $	30,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) fête d'enfants, sans animation	33,00 $	34,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
3° bureau, l'heure :	22,00 $	22,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	59,00 $	60,00 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	29,00 $	30,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

31. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	118,00 $	120,00 $
2. personne de 60 ans et plus	86,00 $	88,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	86,00 $	88,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	156,00 $	159,00 $
2. personne de 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	118,00 $	120,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	208,00 $	209,00 $
2. personne de 60 ans et plus	157,00 $	160,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	157,00 $	160,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	78,00 $	80,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	59,00 $	60,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	59,00 $	60,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	78,00 $	80,00 $
2. personne de 60 ans et plus	59,00 $	60,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	59,00 $	60,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	100,00 $	102,00 $
2. personne de 60 ans et plus	78,00 $	80,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	78,00 $	80,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	165,00 $	168,00 $
2. personne de 60 ans et plus	120,00 $	122,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	120,00 $	122,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,00 $
2. personne de 60 ans et plus	165,00 $	168,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	165,00 $	168,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	292,00 $	298,00 $
2. personne de 60 ans et plus	220,00 $	224,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	220,00 $	224,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	108,00 $	110,00 $
2. personne de 60 ans et plus	82,00 $	84,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	84,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	108,00 $	110,00 $
2. personne de 60 ans et plus	82,00 $	84,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	84,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	141,00 $	144,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	108,00 $	110,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	108,00 $	110,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	57,00 $	58,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	217,00 $	221,00 $
iii. acces illimité, pour une période de 6 mois	1 061,00 $	1 082,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 122,00 $	2 164,00 $
d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne		
i. séance de 1 heure	17,00 $	17,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	84,00 $	86,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	141,00 $	144,00 $
e) entraînement personnel supervisé, par personne		
i. séance de 1 heure	52,00 $	53,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	294,00 $	300,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	416,00 $	424,00 $
f) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne accompagnée par une personne détenant un droit d'entrée prévu au sous-paragraphe a), b) ou c) du présent parargraphe, il ne sera perçu aucuns frais;		
2° inscription aux cours en salle :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	55,00 $	56,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	88,00 $	90,00 $
3. personne de 60 ans et plus	65,00 $	66,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	65,00 $	66,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
1. personne moins de 17 ans	88,00 $	90,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	131,00 $	134,00 $
3. personne de 60 ans et plus	98,00 $	100,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	98,00 $	100,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	118,00 $	120,00 $
2. personne de 60 ans et plus	86,00 $	88,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	86,00 $	88,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	157,00 $	160,00 $
2. personne de 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	118,00 $	120,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	208,00 $	212,00 $
2. personne de 60 ans et plus	157,00 $	160,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	157,00 $	160,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	75,00 $	76,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	122,00 $	124,00 $
3. personne de 60 ans et plus	90,00 $	92,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	90,00 $	92,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	122,00 $	124,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	182,00 $	186,00 $
3. personne de 60 ans et plus	137,00 $	140,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	137,00 $	140,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	165,00 $	168,00 $
2. personne de 60 ans et plus	120,00 $	122,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	120,00 $	122,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,00 $
2. personne de 60 ans et plus	165,00 $	168,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	165,00 $	168,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	292,00 $	298,00 $
2. personne de 60 ans et plus	220,00 $	224,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	220,00 $	224,00 $
3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	141,00 $	144,00 $
2. personne de 60 ans et plus	110,00 $	112,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	110,00 $	112,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	192,00 $	196,00 $
2. personne de 60 ans et plus	153,00 $	156,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	153,00 $	156,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	253,00 $	258,00 $
2. personne de 60 ans et plus	204,00 $	208,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	204,00 $	208,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	198,00 $	202,00 $
2. personne de 60 ans et plus	153,00 $	156,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	153,00 $	156,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	269,00 $	274,00 $
2. personne de 60 ans et plus	214,00 $	218,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	214,00 $	218,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	355,00 $	362,00 $
2. personne de 60 ans et plus	286,00 $	292,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	286,00 $	292,00 $
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le		

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	12,00 $	12,00 $
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	8,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	8,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	53,00 $	54,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	86,00 $	88,00 $
3. personne de 60 ans et plus	65,00 $	66,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	65,00 $	66,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	86,00 $	88,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	129,00 $	132,00 $
3. personne de 60 ans et plus	96,00 $	98,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	96,00 $	98,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	8,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	17,00 $	17,00 $
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	75,00 $	77,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	120,00 $	122,00 $
3. personne de 60 ans et plus	90,00 $	92,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	90,00 $	92,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	120,00 $	122,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	180,00 $	184,00 $
3. personne de 60 ans et plus	135,00 $	138,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	135,00 $	138,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	347,00 $	354,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	277,00 $	283,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	277,00 $	283,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	486,00 $	496,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	390,00 $	398,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	390,00 $	398,00 $
c) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes :		
i. jusqu'au 28 janvier		
ii. 30 avril au 13 mai		
iii. 14 au 17 septembre		
6° inscription au camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille		
i. pour une semaine	153,00 $	156,00 $
ii. pour 2 semaines	308,00 $	314,00 $
iii. pour 3 semaines	451,00 $	460,00 $
iv. pour 4 semaines	596,00 $	608,00 $
v. pour 5 semaines	726,00 $	741,00 $
vi. pour 6 semaines	861,00 $	878,00 $
vii. pour 7 semaines	981,00 $	1 001,00 $
viii. pour 8 semaines	1 114,00 $	1 136,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille		
i. pour une semaine	128,00 $	131,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
ii. pour 2 semaines	258,00 $	264,00 $
iii. pour 3 semaines	376,00 $	385,00 $
iv. pour 4 semaines	496,00 $	508,00 $
v. pour 5 semaines	601,00 $	616,00 $
vi. pour 6 semaines	711,00 $	728,00 $
vii. pour 7 semaines	806,00 $	826,00 $
viii. pour 8 semaines	914,00 $	936,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille		
i. pour une semaine	103,00 $	106,00 $
ii. pour 2 semaines	208,00 $	214,00 $
iii. pour 3 semaines	301,00 $	310,00 $
iv. pour 4 semaines	396,00 $	408,00 $
v. pour 5 semaines	476,00 $	491,00 $
vi. pour 6 semaines	561,00 $	578,00 $
vii. pour 7 semaines	0,00 $	0,00 $
viii. pour 8 semaines	0,00 $	0,00 $
d) pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécalisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	32,00 $	33,00 $
7° inscription au camp de jour, à la journée :		
a) pour le 1er enfant d'une famille	59,00 $	60,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille	43,00 $	44,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille	28,00 $	29,00 $
8° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	43,00 $	44,00 $
b) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	33,00 $	34,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	13,00 $	14,00 $

		jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
d)	pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	27,00 $	28,00 $
e)	pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	23,00 $	24,00 $
f)	pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	27,00 $	28,00 $
g)	pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le le soir de 16 h à 18 h, par semaine	23,00 $	24,00 $
9°	programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par personne :	477,00 $	487,00 $

32. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

		jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
1°	piscine, l'heure :		
a)	taux de base		
	i. demi-bassin	141,00 $	144,00 $
	ii. bassin complet	282,00 $	288,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	45,00 $	46,00 $
	ii. société paramunicipale	82,00 $	84,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	84,00 $	86,00 $
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche	19,00 $	19,00 $
d)	période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	19,00 $	19,00 $

	jusqu'au 31 août du	1er septembre au 31 décembre
e) fête d'enfants, sans animation		
i. ½ bassin	82,00 $	84,00 $
ii. bassin complet	153,00 $	156,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		
a) taux de base	35,00 $	36,00 $
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	31,00 $	32,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

33. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	56,00 $	56,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	68,00 $	68,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	72,00 $	72,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	76,00 $	76,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	84,00 $	84,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	49,00 $	49,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	61,00 $	61,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	65,00 $	65,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	69,00 $	69,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	77,00 $	77,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	76,00 $	76,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	96,00 $	96,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	102,00 $	102,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	108,00 $	108,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	119,00 $	119,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	44,00 $	44,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	48,00 $	48,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	50,00 $	50,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	52,00 $	52,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	60,00 $	60,00 $
2° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 10 semaines :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	70,00 $	70,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	85,00 $	85,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	90,00 $	90,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	95,00 $	95,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	105,00 $	105,00 $
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	61,00 $	61,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	76,00 $	76,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	81,00 $	81,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	86,00 $	86,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	96,00 $	96,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	95,00 $	95,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	120,00 $	120,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	128,00 $	128,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	135,00 $	135,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	149,00 $	149,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	55,00 $	55,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	60,00 $	60,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	63,00 $	63,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	65,00 $	65,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	75,00 $	75,00 $
3° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	84,00 $	84,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	102,00 $	102,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	108,00 $	108,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	114,00 $	114,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	126,00 $	126,00 $
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	73,00 $	73,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	91,00 $	91,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	97,00 $	97,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	103,00 $	103,00
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	115,00 $	115,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	114,00 $	114,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	144,00 $	144,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	154,00 $	154,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	162,00 $	162,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	179,00 $	179,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	66,00 $	66,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	72,00 $	72,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	76,00 $	76,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	78,00 $	78,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	90,00 $	90,00 $
4° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	106,00 $	108,00 $
ii. médaille de bronze	139,00 $	142,00 $
iii. croix de bronze	159,00 $	162,00 $
iv. sauveteur national	186,00 $	190,00 $
v. premiers soins général	118,00 $	120,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	186,00 $	190,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	149,00 $	152,00 $
ii. médaille de bronze	194,00 $	198,00 $
iii. croix de bronze	224,00 $	228,00 $
iv. sauveteur national	260,00 $	265,00 $
v. premiers soins général	165,00 $	168,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	260,00 $	265,00 $
c) requalification		
i. croix de bronze	100,00 $	100,00 $
ii. sauveteur national	65,00 $	65,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. premiers soins général (DEA)	100,00 $	100,00 $
iv. renouvellement moniteur		
d) renouvellement moniteur de sécurité aquatique	100,00 $	100,00 $
5° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	85,00 $	87,00 $
2. personne 60 ans et plus	69,00 $	70,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	111,00 $	113,00 $
2. personne 60 ans et plus	94,00 $	96,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	137,00 $	140,00 $
2. personne 60 ans et plus	119,00 $	121,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	119,00 $	121,00 $
2. personne 60 ans et plus	96,00 $	98,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	155,00 $	158,00 $
2. personne 60 ans et plus	132,00 $	135,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	191.00 $	195,00 $
2. personne 60 ans et plus	166,00 $	169,00 $
6° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	106,00 $	108,00 $
2. personne 60 ans et plus	86,00 $	88,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	139,00 $	142,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	171,00 $	174,00 $
2. personne 60 ans et plus	149,00 $	152,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	149,00 $	152,00 $
2. personne 60 ans et plus	120,00 $	122,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	194,00 $	198,00 $
2. personne 60 ans et plus	165,00 $	168,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	239,00 $	244,00 $
2. personne 60 ans et plus	208,00 $	212,00 $
7° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	127,00 $	130,00 $
2. personne 60 ans et plus	103,00 $	105,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	167,00 $	170,00 $
2. personne 60 ans et plus	142,00 $	145,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	205,00 $	209,00 $
2. personne 60 ans et plus	179,00 $	183,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	179,00 $	183,00 $
2. personne 60 ans et plus	144,00 $	147,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	233,00 $	238,00 $
2. personne 60 ans et plus	198,00 $	202,00 $
iii. cours trois fois par semaine		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne de 17 ans à 59 ans	287,00 $	293,00 $
2. personne 60 ans et plus	250,00 $	255,00 $
8° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :		
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	124,00 $	126,00 $
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	157,00 $	160,00 $
ii. 40 minutes	218,00 $	222,00 $
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	188,00 $	192,00 $
ii. 40 minutes	249,00 $	254,00 $
iii. 55 minutes	312,00 $	318,00 $
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	218,00 $	222,00 $
ii. 40 minutes	282,00 $	287,00 $
iii. 55 minutes	343,00 $	350,00 $

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

34. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 15 et 17 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 15 effectuée du 25 juin au 31 août;

e) les tarifs prévus à l'article 15 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée;

g) l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % s'applique aux tarifs fixés aux articles 16, 17 et 18, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 16 et au paragraphe 5° de l'article 18. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 21 s'applique;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée individuels et réguliers et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel prévus à l'article 26;

b) les tarifs visant la location de mobilier prévus à l'article 26 ne sont pas applicables lorsque la location est faite à un organisme à but non lucratif;

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 31 et 33 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

b) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 31 et 33 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

d) les tarifs prévus aux articles 31 et 33 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les tarifs prévus aux paragraphes 6° et 8° de l'article 31 sont réduits de 15 % lorsque l'incription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 29 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent pragraphe.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SOUS-SECTION 3
INTERPRÉTATION

35. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II
PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

36. Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

a)	permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus	
	i. équipe de la Ville de Montréal	223,00 $
	ii. équipe de l'extérieur de Montréal	447,00 $
	iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par la Ville de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $
b)	permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure	
	i. équipe de la Ville de Montréal	35,00 $
	ii. équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	69,00 $
	iii. institution scolaire privée de Montréal	35,00 $
	iv. compétition de niveau provincial, national ou international	66,00 $
c)	permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive	0,00 $
d)	permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques	0,00 $

2° avec assistance payante :

a)	par partie	500,00 $
b)	pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Montréal	0,00 $
c)	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure	
	i. Parc Lafontaine	25,00 $
	ii. Parc Jarry	31,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

37. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de la Ville de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1°	terrain synthétique complet :	
	a) équipe de la Ville de Montréal	111,00 $
	b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	222,00 $
	c) institution scolaire privée de Montréal	111,00 $
	d) compétition de niveau provincial, national ou international	223,00 $
2°	demi-terrain synthétique :	
	a) équipe de la Ville de Montréal	84,00 $
	b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	167,00 $
	c) institution scolaire privée de Montréal	84,00 $
	d) compétition de niveau provincial, national ou international	165,00 $
3°	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2°, l'heure :	
	a) au parc La Fontaine	25,00 $
	b) au parc Jarry	31,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

38. Pour la location des installations aquatiques extérieures du parc Jarry, il sera perçu, l'heure :

1° pataugeoire extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville : 43,00 $

2° piscine extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur :

a) institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville 86,00 $

b) événement sportif organisé par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville
- i. événement sportif local 0,00 $
- ii. événement sportif régional visant exclusivement des groupes ou des organismes situés sur le territoire de la Ville de Montréal 0,00 $
- iii. événement sportif régional 46,00 $
- iv. événement sportif provincial 66,00 $
- v. événement sportif national 86,00 $
- vi. événement sportif international 106,00 $

c) événement sportif organisé par un organisme non reconnu par la Ville
- i. événement sportif local 52,00 $
- ii. événement sportif régional 92,00 $
- iii. événement sportif provincial 132,00 $
- iv. événement sportif national 172,00 $
- v. événement sportif international 212,00 $

39. Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu : 225,00 $

40. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :

1° résident de la ville de Montréal :

a) enfant de 17 ans et moins 5,00 $

b) personne âgée de 18 ans à 54 ans 10,50 $

c) personne âgée de 55 ans et plus 6,25 $

2° non-résident de la ville Montréal : 13,50 $

3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location : 52,50 $

Pour toute location effectuée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le moins élevé.

41. Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu :

1° l'heure :

a) du lundi au vendredi avant 15 h : 0,00 $

b) du lundi au vendredi à compter de 15 h : 21,00 $

c) le samedi et le dimanche avant 13 h : 21,00 $

d) le samedi et le dimanche à compter de 13 h : 0,00 $

2° pour un bloc de deux heures par semaine durant 8 semaines 235,00 $

42. Pour la location d'une salle d'appoint au chalet du parc Maisonneuve lors de tournages, il sera perçu :

1° l'heure : 39,00 $

2° bloc de 4 heures : 92,00 $

3° bloc de 8 heures : 169,00 $

43. Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :

1° sur semaine :

a) détenteur de la carte Accès Montréal
i. départ jusqu'à 15 h 16,75 $
ii. départ après 15 h 14,25 $
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h 14,25 $

iv.	personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	11,75 $
b)	non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ	24,50 $
2°	fin de semaine et jour férié :	
a)	détenteur de la carte Accès Montréal	
i.	départ jusqu'à 15 h	17,75 $
ii.	départ après 15 h	15,25 $
iii.	personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h	15,25 $
iv.	personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	12,75 $
b)	non-détenteur de la carte Accès Montréal	24,50 $
3°	enfant de 17 ans et moins, en tout temps :	5,00 $
4°	programme « Premiers Élans CN » :	
a)	cours	0,00 $
b)	pratique	5,00 $
5°	carnet-rabais donnant droit à 6 parties :	
a)	adulte, 18 ans et plus	91,50 $
b)	personne âgée de 55 ans et plus	74,50 $
6°	groupe de 3 quatuors et plus, par quatuor :	91,50 $

Pour un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % s'applique sur les tarifs fixés aux articles 37, 40 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 38.

Lors d'un événement spécial ou d'une activité promotionnelle gérés par la Ville, les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

SECTION III
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

44. Pour l'application de la présente section :

1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :

a) le Jardin botanique;

b) le Biodôme;

c) le Planétarium Rio Tinto Alcan;

d) l'Insectarium;

e) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 25 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

3° les sociétés amies : Les Amis du Jardin botanique, Les Amis de l'Insectarium, Les Amis du Biodôme, Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, le Fondation du Jardin et du pavillon japonais et la Société du Jardin de Chine.

4° les sociétés partenaires : la Société de bonsaïs et de penjing de Montréal, la Société des Saintpaulia de Montréal, le Cercle des mycologues de MTL, Les orchidophiles de Montréal, Société des plantes alpines et rocailles du Québec, la Société des roses du Québec, la Société québécoise du Dahlia et la Société des rhododendrons du Québec.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

45. Pour les droits d'entrée au Jardin botanique, au Biodôme, Planétarium Rio Tinto Alcan ou à l'Insectarium, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	11,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	22,00 $
iv. personne de 65 ans et plus	19,75 $

	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	60,75 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,00 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	12,75 $
	iv. personne de 65 ans et plus	11,75 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	32,00 $
c)	résident du Québec	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,50 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,00 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	17,00 $
	iv. personne de 65 ans et plus	16,00 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	47,75 $
2°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	7,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,50 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	15,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	14,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	6,75 $
f)	enfant d'un camp de jour de la Ville	3,00 $
g)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	43,50 $
3°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	7,00 $

b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	14,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	12,75 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	40,50 $

46. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 8,25 $

47. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 30 avril ainsi que du 1er novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 2 septembre au 31 octobre à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

48. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1°	passeport solo	80,00 $
2°	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans	140,00 $
3°	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	30,00 $

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium est de 90%.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN, INSECTARIUM, BIOSPHÈRE)

49. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	13,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	19,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	26,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	24,50 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	12,50 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	76,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	12,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	24,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	22,00 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	71,25 $

50. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	19,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	27,00 $

c)	personne de 18 ans à 64 ans	38,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	35,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	18,25 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	109,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	18,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	24,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	35,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	31,25 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	102,00 $

51. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	25,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	34,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	49,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	45,50 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	24,00 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	142,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	23,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	31,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	45,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	40,50 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	132,75 $

52. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	31,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentationde la carte étudiante	42,50 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	61,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	56,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	29,75 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	175,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	29,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	38,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	56,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	49,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 163,50 $

53. Lorsque le forfait prévu aux articles 49 à 52 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits produits par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium sont les montants que l'on obtient en soustrayant des montants prévus à ces articles, les montants suivants:

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,00 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 7,75 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 11,50 $

d) par personne de 65 ans et plus 10,50 $

e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 5,75 $

f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 33,50 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 10,50 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 7,00 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 15,00 $

d) par personne de 65 ans et plus 9,25 $

e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 30,75 $

SOUS-SECTION 4
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

54. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1°	prise de photos à des fins commerciales, par institution :	
	a) pour une durée de 4 heures ou moins :	
	i. 1 à 5 personnes	510,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	715,00 $
	b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures :	
	i. 1 à 5 personnes	920,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	1 225,00 $
	c) pour chaque heure supplémentaire	205,00 $
2°	en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête de familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement :	105,00 $
3°	tournage commercial ou cinématographique :	
	a) par institution, l'heure, minimum 2 heures :	
	i. moins de 10 personnes	205,00 $
	ii. 10 à 30 personnes	310,00 $
	iii. plus de 30 personnes	510,00 $
	b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 020,00 $
4°	réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	3,25 $
5°	inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure :	71,00 $

6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :

a) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan 51,00 $

b) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie
i. adulte 62,50 $
ii. enfant 57,00 $

7° deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal : 330,00 $

8° séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur de l'Espace pour la vie, par classe :

a) d'un niveau primaire ou secondaire : 163,00 $

b) d'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec 106,00 $

9° fêtes d'enfants :

a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs 250,00 $

b) par enfant additionnel, pour un maximum de 15 enfants au total 20,00 $

10° programme Jardins-jeunes 35,00 $

11° Aldébaran - 4 séances d'introduction à la robotique pour les enfants, au Planétarium Rio Tinto Alcan 34,00 $

12° Yoga sous les étoiles - 11 séances de yoga d'une durée de 1 heure sous le dôme du théâtre du Chaos du Planétarium Rio Tinto Alcan 187,00 $

55. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 434,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 414,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 384,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 31,00 $

e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 41,00 $

f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 8,00 $

g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 8,00 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne 245,00 $

b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 230,00 $

c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 215,00 $

d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 408,00 $

e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 388,00 $

f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou

détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 358,00 $

g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 31,00 $

h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 41,00 $

i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 8,00 $

j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 8,00 $

56. Pour la location d'un casier situé au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, par jour : 2,00 $

57. Pour le Guide d'identification des espèces du Biodôme, il sera perçu : 2,00 $

58. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 3,00 $

SOUS- SECTION 5
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

59. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectatrium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 12,75 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 46,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 26,00 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,75 $

4° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée 10,00 $

60. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 12,75 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 46,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 26,00 $

3° stationnement d'un véhicule automobile, par année : 505,00 $

4° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,75 $

5° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée 10,00 $

61. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

62. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service de l'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, aux détenteurs de la carte Accès Montréal ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques de l'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés de l'Espace pour la vie et aux employés de la Fondation Espace pour la vie, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service de l'Espace pour la vie, aux employés et membres des sociétés amies et des sociétés partenaires,, aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique et de l'Insectarium, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h 30 les jeudis soirs au Planétarium Rio Tinto Alcan, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 45 d'un montant de plus de 8,00 $ est réduit à 8,00 $.

63. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les institutions de l'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires de l'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement de l'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° Détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte;

8° accompagnateur d'une personne ayant un handicap;

9° enseignant ou chauffeur d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

64. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique le détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par Montréal Autochtone, Association des Inuit du sud du Québec ou Foyer pour Femmes autochtones de Montréal, sur présentation de ce laissez-passer;

65. Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu'il y est disponible, pour les personnes suivantes :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;

b) Club Gymnacentre Inc.

SECTION IV
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES

66. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarifiation régulière

i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 13 à 17 ans	6,50 $
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,50 $
iv. personne de 18 ans à 64 ans	15,00 $

v.	personne de 65 ans et plus	12,75 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal	
i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	3,25 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,25 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	7,50 $
v.	personne de 65 ans et plus	6,25 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :

a)	groupes de 12 personnes et plus	
i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	5,50 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,00 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	10,00 $
v.	personne de 65 ans et plus	8,50 $
b)	groupe des écoles primaire, secondaire, Cégep ou université	5,00 $

Aucun droit d'entrée n'est exigé d'une personne détentrice de la « Carte Musées Montréal ».

67. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° Ateliers 1 et 2 :

a)	l'heure	40,00 $
b)	la demi-journée, pour une durée maximale de 3h30, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00	125,00 $
c)	la journée, pour une durée maximale de 7h00, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00	225,00 $

2°	Cabaret, l'heure, pour un mimum de 3h00	225,00 $
3°	Belvédère, l'heure, pour un minimum de 3h00	165,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.

Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7h00 les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50%.

SECTION V
CITÉ DES HOSPITALIÈRES

68. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251 avenue des Pins, il sera perçu :

1°	grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :	
	a) l'heure, pour un minimum de 2 heures	50,00 $
	b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	200,00 $
	c) la journée, pour un maximum de 7 heures	300,00 $
	d) journées consécutives pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	200,00 $
	e) une semaine, par jour	150,00 $
2°	salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :	
	a) l'heure, pour un minimum de 2 heures	40,00 $
	b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	100,00 $
	c) la journée, pour un maximum de 7 heures	160,00 $
	d) journées consécutives pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	107,00 $
	e) une semaine, par jour	80,00 $
3°	salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :	
	a) l'heure, pour un minimum de 2 heures	20,00 $
	b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	40,00 $
	c) la journée, pour un maximum de 7 heures	60,00 $
	d) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	40,00 $

e) une semaine, par jour 30,00 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 10,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 25,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 40,00 $

d) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour 27,00 $

e) une semaine, par jour 20,00 $

5° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 20,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 40,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 60,00 $

d) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour 40,00 $

e) une semaine, par jour 30,00 $

6° espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 40,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 100,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 160,00 $

d) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour 107,00 $

e) une semaine, par jour 80,00 $

69. Pour la location d'espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, aux fins de tournage cinématographique il sera perçu:

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 250,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 1 000,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 1 750,00 $

d) journées consécutives, par jour 1 167,00 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 120,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 480,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 840,00 $

d) journées consécutives, par jour 560,00 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 50,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 200,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 350,00 $

d) journées consécutives, par jour 233,00 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 40,00 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 160,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 280,00 $

d) journées consécutives, par jour 187,00 $

SECTION VI
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

70. Pour un abonnement au Service BIXI, il sera perçu :

1° abonnement saisonnier, valide du 15 avril au 15 novembre 2022 :

a) tarif régulier, abonnement acheté du 1er au 15 mars 2022 ou du 16 avril au 31 mai 2022 — 99,00 $

b) tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 15 mars au 15 avril 2022 — 89,00 $

2° abonnement d'une durée de 30 jours : — 19,00 $

71. Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service BIXI, il sera perçu :

1° abonnements saisonniers achetés au plus tard le 31 mai 2022, par abonnement : : — 89,00 $

2° abonnements d'une durée de 30 jours, par abonnement : — 17,00 $

72. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : :

1° pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : — 0,00 $

2° pour une utilisation de plus de 45 minutes : — 0,05 $ maximum 50,00 $

73. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : — 0,10 $ maximum 50,00 $

74. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, il sera perçu :

1° tarif régulier — 0,50 $

2° détenteur de la carte OPUS : — 0,45 $

75. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° tarif régulier : — 0,10 $ Maximum 50,00 $

2° détenteur de la carte OPUS : — 0,09 $ Maximum 50,00 $

76. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1°	tarif régulier :	0,25 $ Maximum 50,00 $
2°	détenteur de la carte OPUS :	0,23 $ Maximum 50,00 $

77. Pour un abonnement saisonnier multiusagers au Service BIXI, valide du 15 avril au 15 novembre 2022, il sera perçu : 265,00 $

78. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier multiusagers au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1°	pour une utilisation de 45 minutes ou moins	0,00 $
2°	pour une utilisation de plus de 45 minutes:	0,05 $ Maximum 50,00 $

79. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier multiusagers au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,10 $
Maximum 50,00 $

80. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE V
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

81. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

82. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 180,00 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

83. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 13,50 $

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

84. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 11,10 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

85. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 7 340,00 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 11 327,00 $

86. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 377,00 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

87. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 103,00 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 308,00 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 103,00 $

88. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1° vérificateur général : 255,00 $

2° agent de vérification : 95,00 $

3° conseiller en vérification : 120,00 $

4° vérificateur général adjoint : 185,00 $

5° vérificateur principal : 132,00 $

89. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1° un jour ou moins : 71,00 $

2° plus d'une journée, jusqu'à 2 jours : 146,00 $

3° plus de 2 jours, jusqu'à une semaine : 220,00 $

4° plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines : 293,00 $

5° plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines : 368,00 $

6° plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines : 440,00 $

90. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 378,00 $

91. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

92. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 447,00 $

93. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 582,50 $

2° avec production de plan : 1 165,90 $

94. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 21,80 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 65,40 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 117,70 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 17,50 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

95. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service de l'environnement, il sera perçu : 135,20 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

96. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° autorisation d'occuper le domaine public : 623,70 $

2° quittance et mainlevée : 233,90 $

3° acte de modification, de correction ou d'annulation : 311,90 $

4° servitude consentie par la Ville : 363,80 $

5° bail consenti par la Ville : 363,80 $

6° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire : 1 039,40 $

7° consentement à opération cadastrale : 363,80 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

97. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1° pour la première copie : 52,00 $ plus 1,00 $ par page

2° pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page : 1,60 $

SECTION V
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

98. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 083,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 1 083,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 2 818,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 034,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 11,00 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 771,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 1 705,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 3 563,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 922,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 17,00 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 422,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 2 347,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 4 316,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 547,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres — 212,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres — 33,00 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 386,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 011,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 507,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 9 898,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 4 491,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 377,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 41,00 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 6 147,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 281,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 903,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 10 087,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 290,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 379,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 36,00 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 7 042,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 7 484,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 8 216,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 11 652,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 227,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 410,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 48,00 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm 9 101,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 9 472,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 10 438,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 14 671,00 $
   v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm 7 818,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 449,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 60,00 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 10 173,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 493,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 75,00 $

99. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : 3 225,00 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 4 744,00 $

100. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 579,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 823,00 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 975,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 854,00 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : — 2 435,00 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 230,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

101. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00 :

a) d'une durée de 2h30 ou moins — 1 219,00 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 — 405,00 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16h et jusqu'à 21h, et les fins de semaine, de 7h30 à 21h :

a) d'une durée de 2h30 ou moins 1 562,00 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 520,00 $

102. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1° pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 179,00 $

2° pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 187,00 $

3° pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 230,00 $

4° pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 322,00 $

5° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique : 351,00 $

6° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique : 361,00 $

7° pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique : 715,00 $

8° pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique : 842,00 $

9° pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique : 1 239,00 $

10° pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique : 1 489,00 $

11° pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique : 1 686,00 $

12° pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique : 1 895,00 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

103. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm 765,00 $

b) 200 mm 813,00 $

c) 250 mm 1 049,00 $

2° égout privé en PVC de 300 mm : 1 247,00 $

3° égout privé en fonte de :

a) 300 mm 1 049,00 $

b) 375 mm 787,00 $

c) 450 mm 818,00 $

d) 525 mm 854,00 $

e) 600 mm 1 181,00 $

4° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins 787,00 $

b) 375 mm 818,00 $

c) 450 mm 854,00 $

d) 525 mm 1 181,00 $

e) 600 mm 1 442,00 $

104. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 570,00 $

105. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 542,00 $
250 mm	250 mm	1 789,00 $
300 mm	300 mm	1 823,00 $
600 mm en briques	300 mm	2 742,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	2 794,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	2 951,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	2 812,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 080,00 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 542,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 789,00 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 823,00 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 742,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 794,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	2 951,00 $
450 mm à 600 mm	375 mm	2 812,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 080,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 496,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 752,00 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 624,00 $
750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	3 938,00 $
600 mm à 750 mm	600 mm	3 733,00 $
900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 188,00 $

106. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 378,00 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 372,00 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

107. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1° pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits : 306,00 $

2° pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble : 2 128,00 $

108. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 302,00 $

SOUS-SECTION 3
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU

109. Pour une séance de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10000 Boulevard Louis-H. La Fontaine, il sera perçu, par personne, l'heure : 152,00 $

110. Pour la location de salles au centre de formation Maxim'eau situé au 10000 Boulevard Louis-H. La Fontaine, du lundi au vendredi, il sera perçu :

1° petite salle (maximum de 12 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7h00 et 17h00 288,00 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre entre 7h00 et 17h00 144,00 $

2° grande salle (maximum de 45 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7h00 et 17h00 575,00 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre entre 7h00 et 17h00 — 275,00 $

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

111. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

112. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1° pour l'année : 153,00 $

2° par transaction, pour les abonnés : 7,20 $

3° par transaction, pour les non-abonnés : 19,40 $

113. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier : 7,15 $

2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier : 13,30 $

3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier : 25,50 $

114. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	9,00 $
2°	deuxième carte :	8,00 $
3°	carte supplémentaire :	7,00 $

115. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 137,70 $

SECTION II
PLANS

116. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1°	plan de la Ville :		
	a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	5,50 $
	b)	en couleur, 1 : 20 000, l'unité	30,50 $
2°	plan de l'arrondissement :		
	a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	5,50 $
	b)	en couleur, 1 : 20 000, l'unité	10,50 $
3°	plan et profil, le pied carré :		1,50 $
4°	plan SQRC (plan surface), en couleur :		5,50 $
5°	autres plans, le pied carré :		1,50 $
6°	feuillet A0 :		4,50 $

117. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1°	par fichier :	5,50 $
2°	par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° :	5,50 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

118. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1°	vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville :	530,00 $
2°	établissement, modification ou radiation d'une servitude :	530,00 $
3°	bail consenti par la Ville :	530,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

119. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 27,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

120. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 16,00 $

121. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 45,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

122. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 $

123. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

124. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,00 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

125. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 35,6 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 39,0 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 57,80 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 32,00 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

126. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014, sont ceux prévus par les dispositions réglementaires des arrondissements en vigueur le 31 décembre 2014.

Ces dispositions sont reconduites en appliquant une augmentation de 0,75 $/h aux tarifs qui seraient autrement obtenus en vertu des dispositions prévues aux paragraphes 1° à 12° du présent article.

1° arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

a) l'article 32 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014, RCA13 09003;

b) l'article 33 de ce règlement en y ajoutant les mots « du lundi au samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h »;

2° arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : l'article 46 ainsi que le plan présenté en annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCA14 17222;

3° arrondissement de Lachine : le premier alinéa de l'article 3.1.19 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification;

4° arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : l'article 26 du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005);

5° arrondissement d'Outremont :

a) le deuxième alinéa de l'article 8.20, les paragraphes 1° à 4° et 8° de l'article 8.20.7, les articles 8.20.7.1 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171;

b) l'article 8.20.1 de ce règlement en remplaçant au paragraphe 2° du deuxième alinéa le nom « Courcelette » par le nom « Claude-Champagne »;

6° arrondissement du Plateau-Mont-Royal : le premier alinéa et le paragraphe 1° de l'article 44 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;

7° arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : l'article 48 du Règlement sur les tarifs (2014), RCA-101;

8° arrondissement de Saint-Laurent: l'article 28 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs ainsi que la partie de l'annexe A relative au stationnement sur rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière;

9° arrondissement du Sud-Ouest : l'article 42 en remplaçant au paragraphe 2° de cet article les mots « , non compris dans les zones 1 à 3 » par « ainsi que 13 h à 18 h, le dimanche : sur la rue Atwater, entre les rues Duvernay et Saint-Ambroise, sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Atwater et Greene, sur la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue de l'Aqueduc et le Boulevard Robert-Bourassa, sur la rue Peel ainsi que sur les rues transversales, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Smith et sur la rue Wellington ainsi que sur les rues transversales, entre la rue Murray et et le Boulevard Robert-Bourassa » et la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs RCA14 22003;

10° arrondissement de Ville-Marie : l'article 46 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014, CA-24-206;

11° arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : l'article 31.1 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier de 2014), RCA13-14008, en remplaçant « 1,50 $ » par « 1,00 $ »;

12° arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en y ajoutant les mots : « , du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h, à l'exception des places de stationnement situées sur la rue de Verdun pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h. »,

Malgré les alinéas précédents, le tarif applicable pour une place de stationnement contrôlée par un parcomètre, une borne ou un horodateur située dans le secteur « Angus », formé du quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke Est au sud, la rue Davidson et le boulevard Saint-Michel à l'est, le boulevard Saint-Joseph Est au nord et la voie ferrée du CP à

l'ouest, est de 3,25 $/h, du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h.

127. Les tarifs suivants sont applicables pour une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne :

1° arrondissement du Plateau Mont-Royal :

a)	secteur « Saint-Viateur-Ubisoft », formé du quadrilatère délimité par l'avenue Fairmount Est au sud, la rue Saint-Denis à l'est, la voie ferrée du CP au nord et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	3,75 $/h maximum 10,00 $/jour
b)	malgré le sous-paragraphe a) sur l'avenue Casgrain et sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et la rue Maguire, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	3,25 $/h maximum 10,00 $/jour
c)	secteur « Duluth-Hôtel-Dieu », sur la rue Duluth, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h	3,75 $/h maximum 10,00 $/jour
d)	secteur « Parc Lafontaine », sur les rues à l'intérieur du parc Lafontaine dont le quadrilatère est délimité par la rue Sherbrooke Est au sud, l'avenue Papineau à l'est, la rue Rachel Est au nord et l'avenue du Parc Lafontaine à l'ouest, du lundi au dimanche, de 9 h à minuit	3,75 $/h maximum 10,00 $/jour

2°	arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le secteur Angus tel que décrit au troisième alinéa de l'article 126, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	3,25 $/h maximum 12,00 $/jour

128. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie artérielle tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014 sont établis comme suit, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :

1° dans la zone 1, délimitée par un trait noir gras continu sur le plan joint au résent règlement comme annexe 5 et intitulé « Zones tarifaires » 3,75 $/h

2° dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant

a) sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 3,25 $/h

b) sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 3,75 $/h

3° dans la zone 3, délimitée par deux traits noirs continus sur ce plan 2,75 $/h

4° dans la zone 4, constituée du territoire la Ville de Montréal, à l'exclusion du territoire des zones 1, 2 et 3 : 1,75 $/h

129. Malgré l'article 128, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :

1° rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele : 3,75 $/h

2° boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre : 2,75 $/h

130. Malgré l'article 128, le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h : 2,75 $/h

131. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

132. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles (3.1.19A) 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22, et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

2° arrondissement d'Outremont : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3, 8.20.4, 8.20.5, 8.20.6 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;

4° arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 21 ainsi qu'à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, en vigueur le 31 décembre 2014, en y effectuant les modifications suivantes :

a) à l'égard du stationnement de la Rue Lesage (No. 6) : en supprimant dans la colonne « Prescription en vigueur » les mots « Horodateurs et » ainsi qu'en supprimant dans la colonne « Tarif » le tarif de 1,50 $/hre et les deux tarifs de 10,00 $/jour et en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur », le mot « Nil » dans la colonne « Durée maximum », les mots « Tout temps » dans la colonne « En vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif »;

b) à l'égard du stationnement 4000 Rue Ethel (No. 38), en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif », les mentions « Nil » de la colonne « Durée maximum » et « Tout temps » de la colonne « En vigueur » étant applicables à ce permis.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

133. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1° pour la période se terminant le 30 juin :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) 24,40 $

b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) 36,60 $

c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) 48,80 $

d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque 73,20 $

e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » 48,80 $

2° pour la période du 1er juillet au 31 décembre :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) 25,40 $

b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) 38,10 $

c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) 50,80 $

d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque 76,20 $

e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » 50,80 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;

6° le site 46e Avenue situé dans l'arrondissement Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

134. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 62,4 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 125, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 7 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

135. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

136. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

137. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

138. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
ZONES TARIFAIRES

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1219135001

ANNEXE 1
(article 12)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 61)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des institutions du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a) Jardin de Chine	
i. jardin entier	1 020,00 $
ii. terrasse seulement	310,00 $
iii. cour d'entrée seulement	310,00 $
iv. cours de penjings	310,00 $
v. pavillon de l'ombre verte	130,00 $
b) Pavillon japonais	
i. Toyota (avec corridor du pavillon)	310,00 $
ii. salle pour cérémonie du thé	205,00 $
c) Belvédère du Jardin japonais	155,00 $
d) Grande serre	310,00 $
e) autres serres	
i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	920,00 $
ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1 020,00 $
iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	615,00 $
iv. serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	200,00 $
f) complexe d'accueil	250,00 $
i. avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson) en plus	350,00 $
ii. avec la grande serre en plus	450,00 $
iii. avec les serres numéros 1 à 10 en plus	1 200,00 $
iv. avec les serres numéros 6 à 10 en plus	750,00 $
g) salle Chlorophylle	155,00 $
h) salle polyvalente 1	55,00 $

i) salle polyvalente 2	55,00 $
j) Maison de l'arbre	
i. maison entière	410,00 $
ii. salle polyvalente	55,00 $
iii. Gloriette ("gazebo")	105,00 $
k) Amphithéâtre Henry-Teuscher	205,00 $
l) Jardin des Premières-Nations	310,00 $
m) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	105,00 $
n) grand chapiteau temporaire	360,00 $
o) chapiteau permanent	310,00 $
p) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	615,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	360,00 $
2° Insectarium	
a) hall d'accueil	205,00 $
b) dôme	310,00 $
c) grand vivarium	360,00 $
d) atelier	205,00 $
3° Biodôme :	
a) hall d'accueil	450,00 $
b) atrium	310,00 $
c) hall d'accueil et atrium	650,00 $
d) mezzanine	310,00 $
e) boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	255,00 $
f) boucle périphérique et aire de restauration	360,00 $
g) salle des découvertes	205,00 $

h)	régions subpolaires	510,00 $
i)	régions subpolaires et atrium	715,00 $
j)	belvédère du Golfe du Saint-Laurent	510,00 $
k)	vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	510,00 $
l)	Golfe du Saint-Laurent	925,00 $
m)	Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 125,00 $
n)	érablière des Laurentides	510,00 $
o)	érablière des Laurentides et atrium	715,00 $
p)	forêt tropicale humide	510,00 $
q)	forêt tropicale humide et atrium	715,00 $
r)	Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 100,00 $
s)	Biodôme – niveau 100	255,00 $

4° Planétarium Rio Tinto Alcan :

a)	une salle d'animation	205,00 $
b)	deux salles d'animation regroupées	410,00 $
c)	trois salles d'animation regroupées	460,00 $
d)	les deux théâtres	410,00 $
e)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	820,00 $
f)	salle d'exposition et les deux théâtres	615,00 $
g)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	410,00 $
h)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	820,00 $
i)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d'exposition	615,00 $

j) rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition 920,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

ANNEXE 3
(article 81)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1. Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	1 922,70 $/j
2. Appareil « Sthil » pour percer les égouts	9,30 $/h
3. Appareil pour localiser les fuites d'eau	17,00 $/h
4. Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	531,50 $/j
5. Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	677,30 $/j
6. Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	9,50 $/h
7. Digimètre	19,50 $/h
8. Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	17,40 $/j
9. Enregistreur de pression	16,20 $/j
10. Instrument de détection	3,70 $/h
11. Marteau à buriner	7,50 $/h
12. Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	7,50 $/h
13. Perceuse « Mueller », CC-25	9,30 $/h
14. Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	41,90 $/h
15. Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	6,10 $/h
16. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	8,80 $/h
17. Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	8,70 $/h
18. Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	3,70 $/h
19. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	8,50 $/h
20. Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	3,70 $/h
21. Scie à chaîne	6,20 $/h
22. Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	27,80 $/h
23. Tube de Pitot (sur réseau)	21,10 $/j
24. Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	5,60 $/j
25. Unité mobile pour la chlorination des conduites	8,50 $/h

ANNEXE 4
(article 91)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2021, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 μm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire

2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique d'oxygène	34,90 $
2. Dose d'alun	307,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	24,10 $
4. Phosphore total	17,40 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	114,90 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	108,50 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	472,10 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	127,60 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	114,90 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	89,40 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	472,10 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	348,40 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	504,00 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	957,00 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	421,10 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	421,10 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	293,50 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	168,50 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	119,90 $
2. Agent technique principal, l'heure	136,90 $

3.	Analyste de matériaux, l'heure	99,70 $
4.	Dessinateur, l'heure	92,30 $
5.	Ingénieur groupe 2, l'heure	156,00 $
6.	Ingénieur groupe 4, l'heure	194,10 $
7.	Ingénieur groupe 5, l'heure	212,20 $

ANNEXE 5
(article 128)
ZONES TARIFAIRES

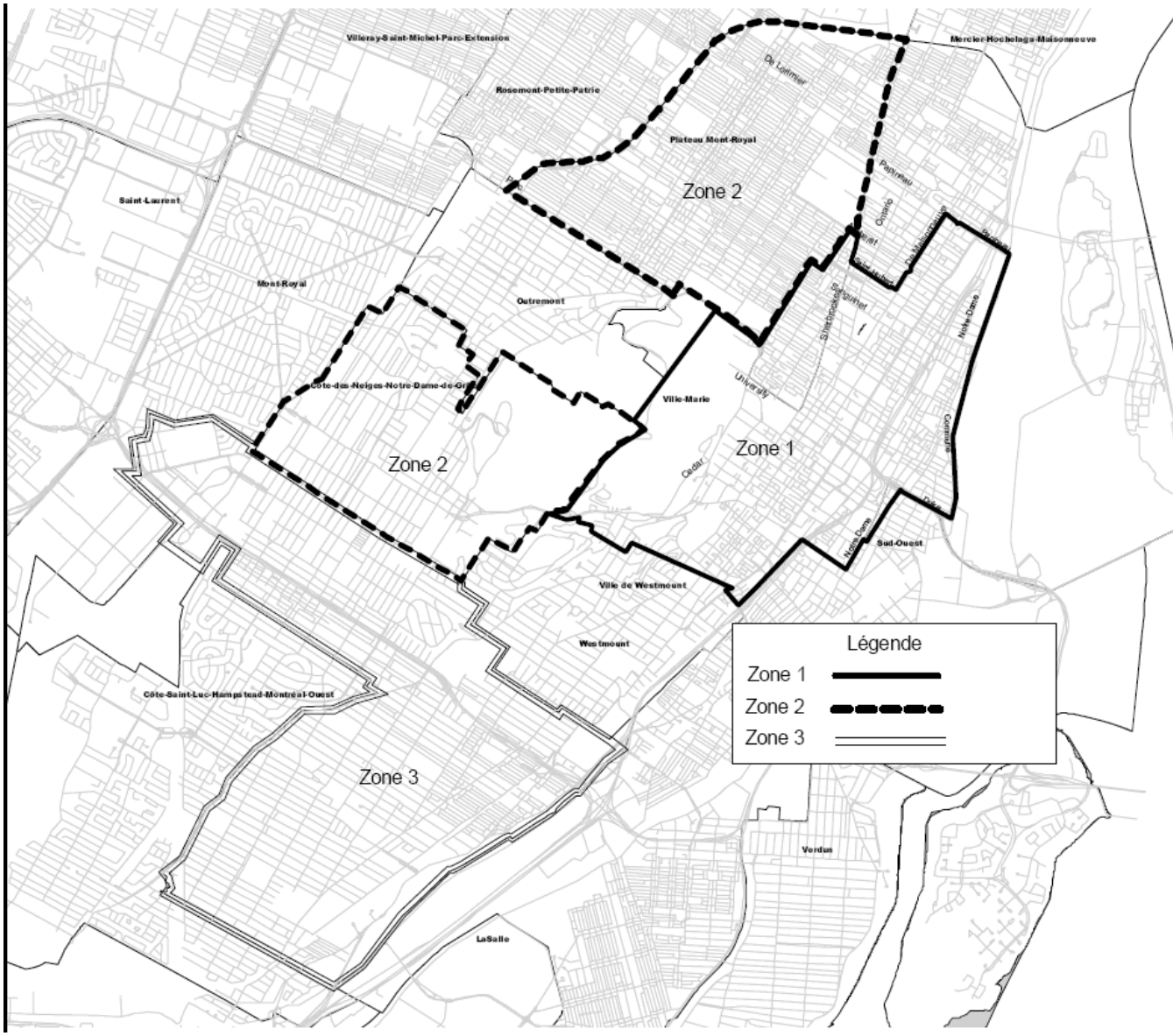

ANNEXE 6
(article 131)
TARIFS DES AUTOPARCS

1. Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 mars 2022 :

			Grille horaire #1		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE 24h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**PERMIS MENSUEL**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	3,00 $	14,00 $	80,00 $
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRACE					
Décarie	182	Coolbrook C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	3,00 $	14,00 $	82,00 $
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	69	Chambrd C/E, entre Gilford et Mont-Royal	S/O	S/O	102,00 $
Rue Mont-Royal	72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	4,00 $	16,00 $	102,00 $
Parc Lafontaine	139	Sherbrooke, C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	4,00 $	17,00 $	107,00 $
Parc Lafontaine	140	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	S/O	S/O	97,00 $
Parc Lafontaine	142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	S/O	S/O	107,00 $
Parc Lafontaine	197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	4,00 $	17,00 $	S/O
Parc Lafontaine	216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	4,00 $	16,00 $	100,00 $
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	24	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Plaza St-Hubert	78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	3,50 $	14,00 $	108,00 $
Plaza St-Hubert	302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Plaza St-Hubert	303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Rue Jean-Talon	191	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	2,75 $	12,00 $	S/O
Promenade Masson	73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	80,00 $
Promenade Masson	74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	S/O	S/O	80,00 $
Promenade Masson	75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	88	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	S/O	S/O	78,00 $
Parc Angrignon	243	Trinitaires C/O, nord de la Vérendrye	3,50 $	14,00 $	64,00 $
St-Henri	361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	2,50 $	12,00 $	61,00 $
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	S/O	S/O	160,00 $
Terminus centre-ville	207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	5,50 $	17,00 $	136,00 $
Terminus centre-ville	400	Mansfield C/O, entre St-Antoine et St-Jacques	5,50 $	17,00 $	S/O

			Grille horaire #2		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h**	**TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h**	**PERMIS MENSUEL**
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $

			Grille horaire #3		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h**	**TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h**	**PERMIS MENSUEL**
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	S/O

			Grille horaire #4		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h**	**TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h**	**PERMIS MENSUEL**
VILLE-MARIE					
Centre Bell	227	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	5,50 $	20,00 $	149,00 $

			Grille horaire #5		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h**	**TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 6 h à 17h**	**PERMIS MENSUEL**
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	4,00 $	15,00 $	92,00 $

2. Les tarifs suivants sont applicables à compter du 1er avril 2022 :

			Grille horaire #1		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE 24h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**PERMIS MENSUEL**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	3,00 $	14,00 $	82,00 $
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRACE					
Décarie	182	Coolbrook C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	3,00 $	14,00 $	84,00 $
Namur	199	Décarie C/E, entre Jean-Talon et Paré	S/O	S/O	86,00 $
Trans-Island	401	Trans-Island C/E. entre Isabella et Queen-Mary	S/O	S/O	136,00 $
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	69	Chambrd C/E, entre Gilford et Mont-Royal	S/O	S/O	105,00 $
Rue Mont-Royal	72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	4,00 $	16,00 $	105,00 $
Parc Lafontaine	139	Sherbrooke, C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	4,25 $	17,00 $	110,00 $
Parc Lafontaine	140	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	S/O	S/O	100,00 $
Parc Lafontaine	142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	S/O	S/O	110,00 $
Parc Lafontaine	197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	4,25 $	17,00 $	S/O
Parc Lafontaine	216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	4,25 $	16,00 $	103,00 $
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	24	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	2,75 $	12,00 $	85,00 $
Plaza St-Hubert	78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	3,50 $	14,00 $	111,00 $
Plaza St-Hubert	302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	85,00 $
Plaza St-Hubert	303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	85,00 $
Rue Jean-Talon	191	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	2,75 $	12,00 $	S/O
Promenade Masson	73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	82,00 $
Promenade Masson	74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	S/O	S/O	82,00 $
Promenade Masson	75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	88	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	S/O	S/O	81,00 $
Parc Angrignon	243	Trinitaires C/O, nord de la Vérendrye	3,50 $	15,00 $	66,00 $
St-Henri	361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	2,50 $	12,00 $	63,00 $
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	S/O	S/O	164,00 $
Terminus centre-ville	207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	5,50 $	18,00 $	140,00 $
Terminus centre-ville	400	Mansfield C/O, entre St-Antoine et St-Jacques	5,50 $	18,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #2		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,75 $	13,00 $	78,00 $
Parc du Mont-Royal	116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,75 $	13,00 $	78,00 $
Parc du Mont-Royal	117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,75 $	13,00 $	78,00 $
Parc du Mont-Royal	118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,75 $	13,00 $	78,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #3		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	3,75 $	13,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #4		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Centre Bell	227	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	5,50 $	20,00 $	152,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #5		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 6 h à 17h	
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	4,00 $	16,00 $	95,00 $

ANNEXE 7
(article 134)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur	
a. Tarif horaire	13,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	52,90 $
c. Tarif quotidien	106,90 $
d. Tarif hebdomadaire	533,30 $
e. Tarif mensuel	2 220,00 $
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple	
a. Tarif horaire	7,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	28,20 $
c. Tarif quotidien	55,10 $
d. Tarif hebdomadaire	276,80 $
e. Tarif mensuel	1 151,00 $
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes	
a. Tarif horaire	2,28 $
b. Tarif pour une demi-journée	7,90 $
c. Tarif quotidien	15,80 $
d. Tarif hebdomadaire	76,50 $
e. Tarif mensuel	329,70 $
4. 140 Automobile compacte électrique	
a. Tarif horaire	3,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,10 $
c. Tarif quotidien	18,00 $
d. Tarif hebdomadaire	91,20 $
e. Tarif mensuel	396,20 $
5. 153 Automobile intermédiaire hybride	
a. Tarif horaire	2,28 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,10 $
c. Tarif quotidien	16,80 $
d. Tarif hebdomadaire	84,00 $
e. Tarif mensuel	366,80 $
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres	
a. Tarif horaire	3,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,10 $
c. Tarif quotidien	19,10 $
d. Tarif hebdomadaire	95,60 $

e. Tarif mensuel	414,00 $
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée	
a. Tarif horaire	3,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	12,30 $
c. Tarif quotidien	25,90 $
d. Tarif hebdomadaire	127,10 $
e. Tarif mensuel	552,40 $
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée	
a. Tarif horaire	4,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	14,70 $
c. Tarif quotidien	29,20 $
d. Tarif hebdomadaire	147,40 $
e. Tarif mensuel	637,90 $
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb.	
a. Tarif horaire	4,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,80 $
c. Tarif quotidien	33,80 $
d. Tarif hebdomadaire	171,00 $
e. Tarif mensuel	741,40 $
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée	
a. Tarif horaire	7,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	29,20 $
c. Tarif quotidien	58,50 $
d. Tarif hebdomadaire	290,30 $
e. Tarif mensuel	1 207,00 $
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	5,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	20,30 $
c. Tarif quotidien	41,60 $
d. Tarif hebdomadaire	208,10 $
e. Tarif mensuel	900,00 $
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	10,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	38,30 $
c. Tarif quotidien	76,50 $
d. Tarif hebdomadaire	381,40 $
e. Tarif mensuel	1 589,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon

a. Tarif horaire	10,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	36,00 $
c. Tarif quotidien	72,00 $
d. Tarif hebdomadaire	361,20 $
e. Tarif mensuel	1 503,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante

a. Tarif horaire	16,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	66,40 $
c. Tarif quotidien	132,70 $
d. Tarif hebdomadaire	661,60 $
e. Tarif mensuel	2 755,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle

a. Tarif horaire	27,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	106,90 $
c. Tarif quotidien	213,80 $
d. Tarif hebdomadaire	1 070,00 $
e. Tarif mensuel	4 452,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante

a. Tarif horaire	28,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	108,00 $
c. Tarif quotidien	217,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 084,00 $
e. Tarif mensuel	4 516,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil

a. Tarif horaire	31,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	121,50 $
c. Tarif quotidien	243,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 168,00 $
e. Tarif mensuel	5 058,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace

a. Tarif horaire	10,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	38,30 $
c. Tarif quotidien	76,50 $
d. Tarif hebdomadaire	381,40 $
e. Tarif mensuel	1 587,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU

a. Tarif horaire	33,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	132,70 $

c. Tarif quotidien	264,40 $
d. Tarif hebdomadaire	1 270,00 $
e. Tarif mensuel	5 505,00 $

20. 319 Camion vide-puisards

a. Tarif horaire	43,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	172,10 $
c. Tarif quotidien	344,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 654,00 $
e. Tarif mensuel	7 164,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons

a. Tarif horaire	24,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	94,50 $
c. Tarif quotidien	189,00 $
d. Tarif hebdomadaire	946,20 $
e. Tarif mensuel	3 939,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM

a. Tarif horaire	51,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	202,50 $
c. Tarif quotidien	406,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 951,00 $
e. Tarif mensuel	8 447,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire)

a. Tarif horaire	21,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	82,10 $
c. Tarif quotidien	163,20 $
d. Tarif hebdomadaire	816,70 $
e. Tarif mensuel	3 400,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV

a. Tarif horaire	12,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	46,10 $
c. Tarif quotidien	91,20 $
d. Tarif hebdomadaire	457,90 $
e. Tarif mensuel	1 907,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU.

a. Tarif horaire	23,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	91,20 $
c. Tarif quotidien	181,20 $
d. Tarif hebdomadaire	906,80 $
e. Tarif mensuel	3 773,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location)

a. Tarif horaire	36,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	141,80 $
c. Tarif quotidien	283,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 362,00 $
e. Tarif mensuel	5 894,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes

a. Tarif horaire	39,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	157,50 $
c. Tarif quotidien	313,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 510,00 $
e. Tarif mensuel	6 538,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR

a. Tarif horaire	25,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	99,00 $
c. Tarif quotidien	198,00 $
d. Tarif hebdomadaire	991,10 $
e. Tarif mensuel	4 126,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU & + (en location)

a. Tarif horaire	67,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	265,60 $
c. Tarif quotidien	531,00 $
d. Tarif hebdomadaire	2 553,00 $
e. Tarif mensuel	11 055,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb.

a. Tarif horaire	3,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,10 $
c. Tarif quotidien	19,10 $
d. Tarif hebdomadaire	96,80 $
e. Tarif mensuel	420,80 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. & +

a. Tarif horaire	6,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	27,00 $
c. Tarif quotidien	52,90 $
d. Tarif hebdomadaire	265,60 $
e. Tarif mensuel	1 104,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux

a. Tarif horaire	20,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	77,60 $
c. Tarif quotidien	155,20 $

d. Tarif hebdomadaire	777,40 $
e. Tarif mensuel	3 235,00 $
33. 635 Aspirateur à feuilles	
a. Tarif horaire	4,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	14,70 $
c. Tarif quotidien	29,20 $
d. Tarif hebdomadaire	146,30 $
e. Tarif mensuel	634,50 $
34. 661 Compresseur 100 PCM	
a. Tarif horaire	1,14 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,40 $
c. Tarif quotidien	5,60 $
d. Tarif hebdomadaire	28,20 $
e. Tarif mensuel	123,80 $
35. 678 Hache Branches	
a. Tarif horaire	5,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	22,40 $
c. Tarif quotidien	45,00 $
d. Tarif hebdomadaire	225,00 $
e. Tarif mensuel	973,20 $
36. 752 Fardier 2-4 tonnes	
a. Tarif horaire	1,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,50 $
c. Tarif quotidien	7,90 $
d. Tarif hebdomadaire	41,60 $
e. Tarif mensuel	178,90 $
37. 759 Fardier 16 tonnes & +	
a. Tarif horaire	3,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,10 $
c. Tarif quotidien	20,30 $
d. Tarif hebdomadaire	102,40 $
e. Tarif mensuel	441,00 $
38. 761 Roulotte	
a. Tarif horaire	1,14 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,40 $
c. Tarif quotidien	5,60 $
d. Tarif hebdomadaire	30,40 $
e. Tarif mensuel	130,60 $
39. 766 Remorque Théâtre	
a. Tarif horaire	6,70 $

b. Tarif pour une demi-journée	22,40 $
c. Tarif quotidien	45,00 $
d. Tarif hebdomadaire	225,00 $
e. Tarif mensuel	975,40 $
40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur	
a. Tarif horaire	41,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	164,20 $
c. Tarif quotidien	328,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 581,00 $
e. Tarif mensuel	6 847,00 $
41. 970 Essoucheuse (de type vertical)	
a. Tarif horaire	9,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	31,50 $
c. Tarif quotidien	64,20 $
d. Tarif hebdomadaire	318,30 $
e. Tarif mensuel	1 324,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance	20,00 $
2. 105 Voiturette électrique	9,00 $
3. 106 Voiturette à essence	15,00 $
4. 118 Véhicule tout terrain	28,00 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne	32,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F.	29,00 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil	71,00 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière	85,00 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux	85,00 $
10. 307 Camion-traceur	48,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4	39,00 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP	35,00 $

13. 471 Autoniveleuse louée	77,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur	12,00 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite	23,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs	46,00 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé	9,00 $
18. 645 Génératrice remorquée	22,00 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée	17,00 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée	16,00 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte	42,00 $
22. 713 Flèche sur remorque	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur	19,00 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes	11,00 $
26. 760 Remorques diverses	18,00 $
27. 765 Remorque citerne	6,00 $
28. 771 Terreauteuse remorquée	3,00 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux	4,00 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage	11,00 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage	14,00 $
32. 815 Scie à béton	24,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire	5,00 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces	12,00 $
35. 875 Aérateur de terre	15,00 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons	2,00 $

37. 913 Boîte à asphalte	6,00 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c.	16,00 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c.	17,00 $